Digitized by Google

PRESENTED
TO
HARVARD COLLEGE
LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE
DES FRANÇAIS.

TOME SIXIÈME.

Digitized by Google

IMPRIMERIE RUE DE BERLAIMONT, N° 30.

Digitized by Google

HISTOIRE

DES FRANÇAIS,

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG, DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE PRUSSE; DE L'ACADÉMIE ET DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE, ETC., ETC.

TOME SIXIÈME.

BRUXELLES,
H. DUMONT, LIBRAIRE-ÉDITEUR.
LONDRES. DULAU ET C^{e}.

1836.

Digitized by Google

Fr 419.8.2 (6)

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY

Digitized by Google

HISTOIRE

DES FRANÇAIS.

SUITE DE LA QUATRIÈME PARTIE.

LA FRANCE DEPUIS L'AVÉNEMENT DE SAINT LOUIS JUSQU'A CELUI DE PHILIPPE DE VALOIS. 1226-1328.

CHAPITRE XIX.

Philippe IV détache le duc de Bretagne du parti de l'Angleterre ; il ravage la Flandre ; il repousse les princes de l'Empire, et oppose Albert d'Autriche à Adolphe de Nassau. Il fait la paix avec Édouard, et la scelle par un double mariage : les deux rois se sacrifient réciproquement l'Écosse et la Flandre. Guy de Flandre se livre à Philippe, qui le retient en prison.—1296-1299.

Les sciences sociales ne peuvent être étudiées d'une manière vraiment profitable qu'à l'aide de l'histoire. Ce grand dépôt de toutes les expériences politiques renferme seul des exemples propres à nous éclairer sur les moyens d'arriver au double but que doit se proposer tout gouvernement, celui de rendre les hommes heureux, et de les rendre en même temps vertueux. La brièveté de notre vue, l'impossibilité où nous laisse notre faiblesse, de comprendre d'un seul coup d'œil

Digitized by Google

toutes les conséquences d'un seul principe, rendent les théories dangereuses en matière de gouvernement, si nous ne les appuyons pas sans cesse sur des faits, si nous ne les rectifions pas avec leur aide. D'autre part, il est vrai, beaucoup de causes influant simultanément sur le même fait, et ceux qui se suivent n'étant souvent point la conséquence l'un de l'autre, l'étude des faits sans philosophie ne serait pas moins décevante que celle de la philosophie sans faits. Pour tirer quelque avantage de l'histoire, nous devons sans cesse expliquer et coordonner les événements à l'aide des principes, tout comme nous devons découvrir les principes dans l'enchaînement des événements, et les développer par l'étude pratique de leurs résultats. Aussi l'histoire appelle l'homme qui sait réfléchir, à l'exercice le plus constant et le plus sublime de sa pensée; elle fait naître pour lui les grandes vérités morales, du choc des révolutions; l'étincelle philosophique brille au travers de la nuit des temps, et sa vive clarté pénètre dans les profondeurs du chaos. Tout-à-coup cette lumière fait reconnaître l'enchaînement d'incidents qu'on avait crus isolés; on voit naître dans les cœurs les nobles vertus qui appellent et facilitent les nobles actions; on voit d'autre part les grandes erreurs en politique ou en religion, étendre leur ombre funeste sur des siècles tout entiers. Mieux l'histoire nous fait comprendre l'homme, plus nous jugeons avec indulgence ses fureurs et ses erreurs, car elle nous montre que presque toujours leur cause est bien loin en arrière de lui. Mais elle nous apprend aussi à nous attacher avec ardeur à ce qui est vrai en principe, à ce qui est pur en morale, parce qu'elle nous fait voir combien d'esprits sont faussés, combien de cœurs sont corrompus par de déplorables institutions politiques, parce qu'elle met au grand jour le crime effroyable que commettent contre l'humanité ceux qui ôtent tout frein au pouvoir, ceux qui font de la religion un instrument politique, ceux qui, changeant les citoyens en sujets, détruisent en eux et le lien du devoir, et l'amour de la patrie.

Sous ces rapports divers, l'histoire de France ne le cède à aucune autre en utiles leçons, et en redoutables exemples. Si

Digitized by Google

les hommes peuvent devenir sages pour avoir appris ce qu'il leur convient d'éviter, les huit siècles de cette histoire que nous avons parcourus, nous ont déjà signalé suffisamment d'écueils. Les historiens généalogistes prétendent que Philippe-le-Bel était le quarante-cinquième roi de France. Un petit nombre de ces princes, il est vrai, se perdent dans l'ombre; nous avons étudié les autres : nous avons vu parmi eux des caractères opposés, des talents de degrés bien différents; aucun cependant n'a pu nous inspirer un instant le regret de n'avoir pas vécu sous son règne; aucun n'a rattaché son nom au souvenir d'un siècle heureux et vertueux. D'où vient donc que, dans une si longue durée, nous n'avons trouvé aucune période sur laquelle notre cœur se complût à se reposer? C'est que nous avons bien vu le pouvoir fondé par la violence, enlevé par la ruse, tantôt réuni, tantôt partagé de cent manières diverses, mais que nous n'avons point encore vu de garanties dans la constitution du royaume, ni pour les gouvernés, ni même pour les gouvernants. De cette absence de principes a dû résulter que nous n'avons trouvé ni amour du peuple chez les rois, ni amour de la patrie chez les peuples : tant que la force et la crainte règnent, le devoir n'a aucune occasion de se faire entendre, et la vertu ne peut point se développer. Aucun dévouement n'est possible à celui qui est toujours contraint; aucune résolution généreuse n'est permise à celui qui n'a jamais de choix. Un gouvernement sans liberté et sans principes n'a pu produire que le malheur et l'avilissement de tous.

Durant ces huit siècles, l'ordre religieux n'a pas été meilleur que l'ordre civil. Nous avons vu l'Église affermie dans sa domination; nous avons vu ses ministres entourés de puissance, comblés de richesses, disposant pour se venger de leurs ennemis, d'armées nombreuses, de tribunaux redoutables; nous les avons vus commandant aux consciences, et ne trouvant plus de rebelles à la foi qu'ils voulaient imposer; mais nous n'avons pas vu la religion fondée sur la recherche de ce qu'il y a de vrai dans le système de l'univers, de pur dans le cœur de l'homme; nous ne l'avons jamais vue d'accord avec cette révélation fondamentale que Dieu a gravée dans notre

Digitized by Google

conscience ; au contraire, pendant ces huit siècles, nous avons presque constamment vu le pouvoir de l'Église employé à troubler les notions du juste et de l'injuste, à fausser les serments, à anéantir la morale; car rien ne saurait être plus fatal pour celle-ci, que le droit que s'arroge le prêtre d'en tracer les règles, et d'en dispenser selon ses convenances.

La leçon de l'histoire demeure cependant incomplète, si elle ne nous montre que ce que nous devons haïr ou craindre, si elle ne nous fait pas aussi connaître ce que nous devons désirer ou aimer, si elle ne nous associe jamais aux sentiments généreux, si elle ne nous fait jamais battre le cœur d'admiration ou répandre des larmes d'attendrissement. Nous avons parcouru huit siècles de l'histoire des Français, sans y rencontrer encore ou ces jouissances, ou ces nobles leçons : nous le disons avec d'amers regrets, nous avons encore une longue route à faire qui ne sera pas semée de plus de fleurs. Plusieurs de nos lecteurs sachant que Philippe-le-Bel convoqua le premier les députés des communes de son royaume, et que, pour accomplir les projets qu'il avait formés, il chercha un appui dans la bourgeoisie, s'attendent peut-être à voir enfin la nation entrer sur la scène de l'histoire, et les sentiments élevés, le patriotisme, l'amour de la liberté, se combiner avec l'ancien principe du gouvernement. Ils seront déçus. Philippe-le-Bel connaissait la nation à laquelle il feignit de rendre des droits ; aucun sentiment élevé ne l'animait encore ; le moraliste n'en pouvait rien espérer, le despote n'en avait rien à craindre. Dans son histoire, pendant long-temps encore, nous ne trouverons rien de ce qui échauffe le cœur, rien de ce qui anime l'enthousiasme, rien de ce qui élève l'homme au-dessus des froids calculs personnels, de ce qui révèle en lui le pouvoir du sacrifice, de ce qui fait concevoir l'héroïsme.

La liberté ne devait pas être garantie de long-temps encore en France, et aucune moralité n'est possible à celui qui, n'étant pas libre, n'a pas de choix. Les vertus publiques ne commencent pour les hommes qu'avec les droits de la vie publique, tout comme les vertus privées ne commencent pour l'esclave que du jour de son affranchissement, du jour où il

Digitized by Google

devient un être responsable. Les vertus des Français, dans les siècles que nous avons parcourus, dans ceux que nous devons parcourir encore, échappaient complétement au narrateur des événements publics, parce qu'il fallait qu'elles se cachassent dans leurs relations privées. Les Français n'étaient point les acteurs du drame que présentait leur histoire; ils n'en étaient que les machines. Leur âme n'était pour rien dans les actions qu'on leur voyait accomplir; ils craignaient, et ils obéissaient : et nous, quand nous voyons la scène changer, nous pouvons admirer le jeu des décorations; mais ce n'est que le personnage vivant qui nous émeut, qui nous enflamme, et le citoyen, l'homme public, ne sont vivants que par la liberté.

Cette liberté, que les Français ne comprenaient point encore, animait cependant, à la fin du treizième siècle, le monde entier autour d'eux; elle donnait à l'Italie et à la Flandre l'industrie et les arts, à l'Angleterre, à l'Écosse, à l'Espagne, la vertu militaire et l'héroïsme de l'indépendance; et tandis qu'elle développait une si grande puissance chez les peuples voisins, Philippe-le-Bel sentait qu'elle était encore assez étrangère à la France, pour oser jouer avec elle, et pour se déclarer le protecteur des sujets qui entraient en lutte avec leurs souverains. Il organisa la résistance des Écossais contre leur conquérant, des Flamands contre leur comte, des Allemands contre Adolphe de Nassau, des Lyonnais contre leur archevêque, du clergé contre Boniface VIII, et, en engageant les peuples ou les corps divers à se battre pour leurs priviléges, il ne craignit point d'enseigner aux Français qu'eux aussi pouvaient avoir des droits.

(1296.) Dès le milieu de la campagne de 1296, Philippe-le-Bel avait vu faiblir les efforts des Anglais; le prince Edmond était mort; le comte d'Artois avait fait prisonniers deux des lieutenants d'Édouard I^er en Aquitaine : ceux qui restaient, étaient obligés de s'enfermer dans les places fortes, et d'éviter toutes les chances de la guerre. Les alliés d'Édouard sur le continent n'avaient encore fait aucun mouvement, et le roi des Romains, Adolphe, malgré ses menaces, ne s'était pas

approché des frontières de France. Philippe jugeait que l'avenir ne serait pas beaucoup plus redoutable pour lui que n'avait été le passé. Son allié, Jean Baillol, roi d'Écosse, avait, il est vrai, perdu son trône, et il s'était laissé conduire en captif à la Tour de Londres; mais Philippe prévoyait que les Écossais, pour être vaincus, n'étaient pas subjugués, et que l'abus de la victoire de son ennemi lui donnerait bientôt de nouveaux auxiliaires. Autant qu'on peut deviner le caractère et l'esprit de Philippe, qu'aucun contemporain n'a essayé de peindre, son ambition s'unissait à beaucoup de perspicacité et d'adresse; il démêlait rapidement les moyens d'atteindre son but, et dans le choix de ces moyens aucun remords de conscience, aucune pitié, aucune considération d'autre chose que son avantage propre, ou la satisfaction de ses passions ne le dirigeait ou ne l'arrêtait. Les négociations lui réussissaient mieux que les armes; il déjouait presque toujours dans le cabinet les projets de ses adversaires, et l'on doit conjecturer qu'il gagnait souvent à prix d'argent les ministres auxquels il avait à faire, quand on voit d'une part sa constante réussite, et de l'autre la rapide et continuelle dissipation de ses finances, sans qu'on lui connaisse aucune grande occasion de dépense, et sans que ses contemporains l'aient taxé de prodigalité.

La bulle de Boniface VIII qui lui reprochait sa dernière ordonnance sur la sortie de l'or et de l'argent, lui avait causé une vive colère, et d'autant plus peut-être qu'il avait dû sentir la vérité de plusieurs des censures qu'elle contenait : personne encore n'avait osé lui parler avec une semblable liberté, et n'avait si profondément blessé son orgueil. Il ne lui pardonna jamais; mais il ajourna la vengeance qu'il se proposait d'en tirer, et qui devait être terrible. Sa politique silencieuse ne l'obligeait point à laisser de sitôt éclater son ressentiment contre un homme qui pouvait et qui voulait encore lui être utile. En effet, Boniface avait parlé à Philippe avec la franchise d'un vieillard, d'un supérieur et d'un prêtre qui ne se croit pas obligé à de grands ménagements; mais ses affections n'avaient point changé; il était toujours

Digitized by Google

animé d'un même zèle, d'une même passion pour le triomphe des Guelfes sur les Gibelins, qui lui paraissait identique avec le triomphe de la maison de France.

Dans ce temps même, en effet, il s'occupait des moyens de rendre la Sicile aux Français de Naples; il s'efforçait d'engager don Frédéric d'Aragon à abandonner cette île pour passer en Grèce et y reconquérir l'empire latin : il offrait aux Siciliens des blancs-seings, pour qu'ils y insérassent toutes les franchises, tous les priviléges qu'ils voudraient se réserver, pourvu seulement qu'ils se soumissent à la maison de France; et lorsque ceux-ci repoussèrent toutes ses propositions, décernèrent à don Frédéric d'Aragon la couronne de Sicile, et déclarèrent que c'était avec l'épée, non avec des parchemins qu'ils voulaient fonder leur liberté, Boniface attira à Rome don Jayme d'Aragon, qu'il nomma gonfalonier de l'Église pour l'expédition de Sicile; il réveilla tellement les scrupules de Constance sa mère, et de Roger de Loria son grand-amiral, qu'il les engagea à demander en même temps leur réconciliation avec l'Église, et avec Charles II de Naples. D'autre part Boniface prêta cinq mille onces d'or à Charles II, pour l'expédition de Sicile : il l'autorisa à lever dans le même but des décimes sur le clergé de Naples et sur celui de Provence, et il continua pendant les années suivantes à le servir avec la même ardeur, jusqu'au moment où Philippe laissa éclater contre lui le ressentiment qu'il avait long-temps contenu (1).

Laissant donc pour un temps la bulle de Boniface VIII sans réponse, Philippe dirigea son attention vers ceux des alliés des Anglais qui l'attaquaient autrement que par des paroles. Le comte de Bretagne était entré dans l'alliance d'Édouard; il avait promis de l'aider à reconquérir l'Aquitaine; mais pendant qu'il partageait les revers d'Édouard et de Saint-John, lieutenant du monarque anglais, une flotte partie des rivages d'Angleterre vint chercher des vivres en Bretagne,

(1) *Raynaldi Ann. Eccles.*, 1296, § 6-15. — *Gio. Villani*, L. VIII, c. 18, p. 356. — *Çurita, Indices*, L. II, p. 145. — *Çurita, Anales*, L. V, c. 16 et 17, p. 363. — *Muntaner Chronic.*, c. 175, f. 148.

Digitized by Google

prit querelle avec les habitants, pilla Saint-Mahé, y mit le feu, massacra les paysans du voisinage, vint relâcher ensuite à Brest, enleva sans les payer tous les vivres qui s'y trouvaient, et excita si vivement le ressentiment des Bretons, que ceux-ci forcèrent leur duc à changer de parti, et à s'attacher à la France (1).

Avant la fin de la campagne de 1296, Jean, duc de Bretagne, quitta l'armée anglaise, dont il avait vu, avec jalousie, le commandement donné au comte de Lincoln; dès lors il entra en négociations avec Philippe, et il le trouva disposé, non seulement à le recevoir avec bienveillance, mais à le récompenser de son retour sous le drapeau de son roi. La même Isabeau, fille aînée de Charles de Valois, qui avait été promise au fils du roi d'Écosse, pour le fixer dans l'alliance de la France, fut promise aux mêmes conditions, et avec une dot considérable, au petit-fils du duc de Bretagne pour l'y attirer. Le traité fut conclu au mois de janvier 1297 (2). Le duc se rendit à Paris, et y fut reçu avec beaucoup de faveur; une ordonnance du parlement, en date du mois de février 1297, lui accorda le privilége de ne pouvoir être ajourné à la cour de France, par appel de ses sujets, si ce n'est en cas de déni de justice ou de faux jugement (3). Il suivit le roi à la guerre, et à son retour de la campagne de Flandre, au mois de septembre de la même année, il fut créé pair de France, et appelé à prendre rang après le duc de Bourgogne (4).

(1297.) Mais à l'époque même où le duc de Bretagne entrait dans l'alliance de Philippe, le comte de Flandre y renonçait solennellement. Il avait convoqué pour les fêtes de Noël une assemblée de ses vassaux dans la ville de Grammont : les ambassadeurs du roi d'Angleterre, d'Adolphe roi des Romains, du duc de Brabant, et de la plupart des princes des Pays-Bas et de la Lorraine, s'y trouvèrent. Le comte de Flandre leur exposa combien cruellement il avait été traité par

(1) Hist. de Bretagne, L. IX, c. 17, p. 284.
(2) *Ibid.*, c. 19, p. 285.
(3) Ordonnances de France, T. I, p. 329.
(4) Preuves de l'histoire de Bretagne, T. II, p. 112.

Digitized by Google

Philippe, qui avait retenu sa fille prisonnière, lorsqu'il la lui avait conduite à Paris avec une entière confiance, et comme à son parrain. Les seigneurs assemblés à Grammont promirent au comte de Flandre qu'ils l'aideraient à se faire rendre justice. Pour conserver cependant toutes les formes du droit, ils lui conseillèrent d'envoyer deux prélats en ambassade au roi, pour redemander sa fille, et s'il ne l'obtenait pas, pour déclarer la guerre à la France (1).

Cette ambassade n'eut aucun résultat; et Guy de Dampierre, comte de Flandre, s'y attendait sans doute, car peu de jours après, le 7 janvier 1297, il conclut avec le roi d'Angleterre une alliance perpétuelle contre Philippe, par laquelle les deux princes s'engageaient à ne faire jamais avec lui la paix l'un sans l'autre; les fils du comte et les principaux barons de ses États se rendaient garants de sa promesse; sa fille Isabelle devait remplacer la malheureuse Philippa toujours captive, et épouser le fils du roi d'Angleterre. La dot de cette princesse, de deux cent mille livres tournois, en monnaie noire, devait être employée par les Flamands, aussi bien que cent mille livres qu'Édouard ajouterait encore, à faire la guerre à la France (2).

Les ambassadeurs du roi d'Angleterre offrirent en même temps des subsides à tous les princes et les gentilshommes qu'ils espéraient armer contre la France. Les comtes de Savoie et de Grandson, anciens amis de la maison d'Angleterre, s'étaient chargés de soulever les seigneurs et les communes du comté de Bourgogne, qui avaient vu avec indignation leur comte les céder au roi de France (3). En effet, les comtes d'Auxerre et de Montbelliard, les sires d'Arlay, de Neuchâtel, de Montfaucon et de Faucigny, se partagèrent trente mille livres que leur fit passer le roi d'Angleterre, et s'engagèrent à faire en sa faveur une diversion du côté de la Bourgogne (4). Une des filles d'Édouard, Jeanne d'Angleterre,

(1) Oudegherst, *Annales de Flandres*, c. 132, 133, f. 216, 219.
(2) *Rymer*, T. II, p. 737-742.
(3) *Ibid.*, p. 733.
(4) Le 25 août 1297, *Rymer*, T. II, p. 778.

Digitized by Google

fut promise en mariage à Amédée V, comte de Savoie, pour l'affermir dans cette alliance (1). Le duc de Brabant, le comte de Hainaut, le comte de Gueldre, les évêques de Liége et d'Utrecht, l'archevêque de Cologne, s'engagèrent tous dans la ligue contre la France, à laquelle Édouard faisait passer des subsides, mais dont le roi des Romains, Adolphe de Nassau, promettait de diriger les efforts (2). On n'avait de longtemps vu une confédération composée d'un si grand nombre de membres, ni des négociations si actives, conduites dans un même but, entre des États plus éloignés. Mais il est probable que tandis qu'Édouard répandait à pleines mains l'argent de l'Angleterre, parmi les vassaux de l'Empire, pour les engager à se précipiter dans une entreprise dangereuse, Philippe-le-Bel les déterminait à son tour avec beaucoup moins d'argent à se tenir tranquilles, ou à faire naître quelques prétextes pour manquer à leurs engagements. En effet, de tous les princes dont Édouard croyait s'être assuré la coopération, le seul Henri, comte de Bar, qui avait épousé une de ses filles, se mit en mouvement. Il entra dans le comté de Champagne, qui appartenait à la reine Jeanne; il commença à le ravager, et il brûla la première ville dont il se rendit maître; mais Gaultier de Cressy, seigneur de Châtillon, que Philippe avait chargé de la défense de la Champagne, au lieu de marcher à sa rencontre, pénétra dans le comté de Bar, qu'il traita avec la même rigueur, et força ainsi le comte Henri à quitter la Champagne, pour aller défendre ses foyers (3).

Pendant ce temps, Philippe rassemblait ses soldats, et il annonça son intention de se mettre lui-même à la tête de sa principale armée, qu'il voulait conduire en Flandre. Des intrigues secrètes lui avaient déjà aplani les voies pour cette expédition; les puissantes villes de Flandre, où le commerce et les manufactures avaient accumulé d'immenses richesses et une nombreuse population, avaient obtenu de leurs comtes

(1) *Rymer*, T. II, p. 759.
(2) *Ibid.*, p. 752, 755, 768.
(3) *Chron. Nangii*, 1297, p. 52.

Digitized by Google

d'amples privilèges, auxquels elles avaient dû leur prospérité. Plus elles étaient opulentes cependant, plus leurs seigneurs étaient tentés d'annuler des chartes qui les empêchaient de puiser à discrétion dans les trésors de leurs sujets. Guy de Dampierre, en particulier, avait en toute occasion cherché à étendre ses prérogatives, il n'avait montré aucun respect pour les chartes de ses ancêtres; il avait entre autres poussé à bout la magistrature communale de Gand, qu'on nommait les trente-neuf, en sorte que ceux-ci avaient recouru contre lui à Philippe-le-Bel, comme à leur seigneur suzerain. Philippe avait accueilli avec empressement ces plaintes : il avait déclaré vouloir être le protecteur de la bourgeoisie et celui des lois : cela n'avait point empêché le comte Guy de chasser de Gand les trente-neuf, et de s'emparer d'une manière despotique de l'administration de cette grande ville, mais dès lors les trente-neuf et tous leurs partisans avaient mis leur espérance dans le roi de France. Non seulement Gand, mais Bruges et toutes les grandes villes lui étaient favorables. Le roi pouvait compter sur le parti de la liberté, le comte n'avait pour lui que l'aristocratie, et la partie la plus faible et la plus servile de la population des villes (1).

Lorsque le comte Guy vit approcher la guerre, il chercha bien à regagner l'affection de ses bourgeois, en leur octroyant de nouveau les priviléges qu'il venait de supprimer, et en faisant de sages réglements sur les juridictions et sur la monnaie; mais il était trop tard (2). Les peuples l'avaient jugé, et ne pouvaient lui accorder de reconnaissance pour des grâces que la crainte lui arrachait. Philippe rassemblait une armée française à Compiègne, Robert, comte d'Artois en ramenait une autre d'Aquitaine, c'était celle avec laquelle il avait combattu les Anglais. Les armées auxiliaires d'Édouard, du roi des Romains, des évêques de l'Empire, du comte de Gueldre ne se mettaient point en mouvement; les bourgeois des grandes villes ne manifestaient aucune ardeur pour défendre leur

(1) Oudegherst, *Chron. de Flandres*, c. 131, f. 214.
(2) *Ibid.*, c. 133, f. 218.

Digitized by Google

seigneur, et dès le commencement d'une guerre qu'il avait déclarée le premier, le comte Guy de Flandre renonça à tenir la campagne : il s'enferma dans Bruges, dont il entreprit la défense; il donna à son fils aîné, Robert de Béthune, le commandement de Lille, mettant sous ses ordres tous les soldats qui lui étaient arrivés d'Allemagne; le second de ses fils, Jean de Namur, se chargea de défendre Courtrai, et son neveu, le duc de Brabant, accepta le commandement de la ville de Gand (1).

Philippe IV avait choisi Compiègne, pour y donner rendez-vous à sa noblesse et à son armée. Chaque seigneur voulut briller aux yeux de son jeune monarque, dans la première campagne où il marchait en personne : chacun fit effort pour surpasser ses émules, par le nombre de ses soldats et l'éclat de ses armures. Jean Villani, le meilleur historien de ce siècle, qui habitait alors la Flandre, assure que Philippe IV avait sous ses drapeaux dix mille cavaliers, et un nombre proportionné d'infanterie. Il les passa en revue le 2 juin, jour de Pentecôte; en même temps il arma chevaliers, Louis son frère comte d'Évreux, un autre Louis son cousin, comte de Clermont, ancêtre de la maison de Bourbon; et avec eux cent vingt des gentilshommes les plus distingués de son royaume. Il entra ensuite en Flandre, et, le 23 juin, il mit le siége devant Lille (2).

Pendant que Philippe était retenu au siége de Lille, Robert son cousin arriva à Saint-Omer, dans son comté d'Artois, avec l'armée qu'il ramenait d'Aquitaine. Il appela tous les plus belliqueux de ses vassaux à venir le joindre, son fils unique Philippe lui amena des renforts considérables. Se trouvant alors à la tête d'une armée non moins forte que celle du roi, il entra dans la Flandre maritime, et se dirigea sur Furnes. Les habitants de cette province apprenant que les Français, malgré les promesses de protection qu'ils leur

(1) *Giov. Villani*, L. VIII, c. 19, p. 357. — Oudegherst, *Chroniques*, c. 135, f. 221.

(2) *Chron. Nangii*, 1297, p. 32. — *Chron. Nicol. Trivetti*, p. 219. — *Gio. Villani*, L. VIII, c. 19, p. 357.

avaient données, les traitaient avec la dernière rigueur, qu'ils brûlaient toutes les maisons, abattaient les digues, et prenaient à tâche de détruire le pays, résolurent de leur tenir tête en rase campagne. Seize mille hommes tirés des milices des villes voisines, se présentèrent au comte d'Artois le 13 août, en avant de Furnes, déterminés à lui fermer le passage. Le comte de Flandre, abandonné par ses alliés, n'avait pu joindre à cette armée que six cents cavaliers. La nature des armes, l'éducation militaire et la confiance qu'elle inspire, mettaient alors la plus grande distance entre les cavaliers gentilshommes et les fantassins roturiers. Les Flamands, qui n'avaient pas même de capitaine connu, avaient donc tout à craindre du choc de la gendarmerie française; ils ne lui opposèrent que leur calme résolution de ne pas succomber sans combat. Ils furent vaincus, il est vrai, mais après une résistance acharnée qui coûta cher aux Français. Philippe sire de Conches, fils unique du comte d'Artois y fut blessé mortellement : trois mille miliciens des villes de la Flandre maritime restèrent sur le champ de bataille. Guillaume, duc de Juliers, et Henri, comte d'Albemont, qui commandaient le petit corps de cavalerie des Flamands furent faits prisonniers, et envoyés en France, avec plusieurs de leurs chevaliers, dans deux charrettes couvertes qui portaient les armes d'Artois. Furnes, Cassel, Berg-Saint-Vinox, et toutes les villes du West-quartier de Flandre, ouvrirent, après cette défaite, leurs portes au comte Robert (1).

Pendant ce temps, Philippe IV avait détaché de son armée, Raoul de Nesle, connétable de France, son frère Guy, maréchal de l'armée, et le comte de Saint-Paul, pour arrêter un corps de Flamands qui s'approchait de Lille, sans doute avec l'intention de ravitailler cette ville. Ils le rencontrèrent à Comines, à quatre lieues environ du quartier-général, et après un combat obstiné, ils le mirent également en déroute. Robert de Béthune, ayant reçu la nouvelle de ces deux

(1) *Chron. Nangii,* 1297, p. 52. — *Gio. Villani,* VIII, 20, 358. — Oudegherst, c. 135, f. 221. — Chron. de Saint-Denys, f. 124.

Digitized by Google

défaites, et commençant à manquer de vivres dans Lille, se détermina à évacuer cette ville; il alla rejoindre son père à Bruges, tandis que les bourgeois, après avoir obtenu une capitulation qui leur garantissait leurs biens et leurs vies, ouvrirent leurs portes à Philippe (1).

Tandis que les Flamands éprouvaient ces revers, le roi Édouard d'Angleterre entrait avec sa flotte dans l'Escaut, et après avoir débarqué mille chevaux et autant de gens de pied, il venait à Bruges se réunir au comte de Flandre, qui avait attendu de lui des renforts bien plus considérables. Mais Édouard avait soulevé contre lui le peuple anglais par la violence de ses exactions. Ses chevaliers avaient refusé de le suivre sur le continent, pour une querelle qu'ils disaient leur être étrangère (2), et dès l'entrée de la campagne, il avait senti qu'il ne pourrait remplir l'engagement qu'il avait contracté envers le comte de Flandre, de se trouver auprès de lui le dimanche après l'octave de la fête de Saint-Jean-Baptiste (3). Il avait alors convoqué un parlement, mais cette assemblée n'avait retenti que de plaintes et de remontrances. Enfin le 14 juillet il s'était adressé, les larmes aux yeux, à cette réunion de ses barons, « demandant très humblement pardon » de les avoir gouvernés moins bien et moins pacifiquement » qu'il ne convenait à un roi de le faire; et les assurant que » s'il avait accepté quelque portion de leurs biens, qu'ils lui » avaient donnée, ou que ses ministres leur avaient extor» quée à son insu, c'était pour repousser les efforts inju» rieux de leurs ennemis, qui étaient altérés du sang an» glais (4). »

Ces pleurs du roi, ce langage soumis, cette accusation peu généreuse contre ses ministres, pour ce qu'ils avaient fait d'après ses ordres, calmèrent la mauvaise volonté du parlement; la noblesse anglaise promit de seconder le chef de

(1) *Gio. Villani*, L. VIII, c. 20, p. 358. — *Chron. Nangii*, p. 52. — Oudegherst, c. 135, f. 221.

(2) H. de Knyghton, L. III, p. 2495.

(3) *Epistola Eduardi comiti Flandriæ 2 augusti in Rymer*, T. II, p. 777.

(4) *Matth. Westmon.*, 1297, p. 430. — *Rymer*, T. II, p. 783.

Digitized by Google

l'État, mais déjà un temps précieux avait été perdu : ce fut seulement le 22 août qu'Édouard put s'embarquer à Winchelsea ; il amenait aux Flamands bien moins de monde que ceux-ci n'en avaient perdu dans les deux dernières batailles ; il ne recevait aucunes nouvelles d'Adolphe, qui aurait dû être entré depuis long-temps en campagne, et une partie du pays qu'il venait secourir était déjà aux mains de ses ennemis (1).

De nouveaux sujets de mortification attendaient à Bruges le roi d'Angleterre ; la ville était mal fortifiée et peu en état de soutenir un siége ; surtout la bourgeoisie, qui avait eu de graves sujets de se plaindre du comte de Flandre, et qui l'accusait d'avoir violé tous ses priviléges, commençait à témoigner hautement sa prédilection pour les Français. Philippe, après avoir laissé une bonne garnison à Lille, s'était avancé vers Courtrai, et il y était entré presque sans résistance ; dès lors il avait pris la route de Bruges, et il était arrivé jusqu'à Ingelsmunster. Les princes n'osèrent pas l'attendre dans une ville mécontente. Édouard, le comte Guy, et son fils Robert de Béthune, en partirent précipitamment pour Gand, tandis que les habitants de Bruges envoyèrent des députés à Philippe IV, et lui ouvrirent leurs portes (2).

La campagne des puissances coalisées contre la France, qu'Édouard avait préparée avec tant de soins, et pour laquelle il avait déjà sacrifié tant d'argent, avait complètement échoué. Le roi des Romains, Adolphe de Nassau, sur lequel il avait compté pour attaquer la France orientale, commençait à sentir qu'il était lui-même entouré d'ennemis en Allemagne. Au couronnement de Venceslas, roi de Bohême, le 2 juin 1297, quatre électeurs et un grand nombre de princes, qui se trouvaient réunis à Prague, étaient convenus de travailler à faire déposer Adolphe, pour lui substituer Albert d'Autriche, fils de Rodolphe de Habsbourg (3). Il est difficile de suivre les

(1) *Rymer*, T. II, p. 791.

(2) Oudegherst, c. 135, f. 221. — *Chron. de Nangii*, p. 52. — *Gio. Villani*, L. VIII, c. 20, p. 358.

(3) Schmidt, *Hist. des Allem.*, L. VII, c. 2, T. IV, p. 369. — Coxe, *Hist. de la maison d'Autriche*, c. 5, p. 122.

Digitized by Google

négociations secrètes des cours de France et d'Autriche, qui, toutes deux, s'entouraient d'un même mystère, mais quand on apprend que de grandes sommes furent, à cette occasion, distribuées parmi les électeurs, il devient probable que, comme l'affirme Villani, Philippe-le-Bel avait dirigé cette intrigue, et promis ses secours au duc d'Autriche, pour le pousser à la révolte (1).

Les autres alliés sur lesquels Édouard avait compté, l'abandonnaient également au moment du besoin. Le comte de Bar avait été battu; les seigneurs de Franche-Comté, après s'être partagé les subsides de l'Angleterre, ne faisaient plus aucun mouvement; le duc de Bretagne avait suivi Philippe à l'armée de Flandre : les Gascons découragés n'essayaient point avec leurs seules forces de secouer le joug français; à la réserve d'un très petit nombre de forteresses, dont les garnisons anglaises n'osaient pas sortir, tout le reste de l'Aquitaine obéissait à Philippe; Édouard avait écrit le 21 août « aux barons, » chevaliers, et tous autres gentilshommes de Gascogne, » qu'il avait été obligé de destiner à l'armée des Pays-Bas, » tous les gens d'armes, chevance, et deniers qu'il avait pro» mis d'abord de leur envoyer à Bayonne; de quoi, ajoutait-il, » nous vous prions chèrement, que par cette raison nous veuil» lez, tenir pour excusés; car nous ne pouvons autre chose » faire quant à cres (2). »

Édouard avait pu se flatter l'année précédente que son rival allait se brouiller avec l'Église, et qu'ayant provoqué Boniface VIII, et ayant attiré sur lui en retour des bulles offensantes, son clergé lui donnerait trop d'occupation pour qu'il pût pousser la guerre avec vigueur; mais contre ce qu'on devait attendre de deux caractères aussi orgueilleux et aussi irascibles, la querelle de Boniface VIII et de Philippe IV demeurait assoupie; une autre cause de colère avait fait oublier au bouillant pontife, celle qu'avait provoquée le roi des Français. Dans le collége des cardinaux, deux seigneurs de

(1) *Gio. Villani*, VIII, 20, p. 358.
(2) *Rymer*, T. II, p. 789.

Digitized by Google

la maison Colonna qui était à la tête des Gibelins dans l'État pontifical, avaient opposé quelque résistance à ses volontés. Son orgueil blessé avait redoublé sa haine contre une faction ennemie ; il avait chassé les Colonna du sacré collége ; il avait dénoncé leur maison à l'exécration de la chrétienté, il avait levé des troupes pour l'exterminer, et il était alors occupé à leur faire la guerre (1). Aussi, loin d'assister, tout au moins par des bulles et des légations, le roi d'Angleterre et le comte de Flandre, il ne songeait plus qu'à se réconcilier avec le roi de France. Il donna, le 31 juillet 1297, une nouvelle bulle pour expliquer et modifier celle qu'on désignait par les mots *clericis laïcos*, contre laquelle l'archevêque et le clergé de Reims lui avaient eux-mêmes porté des plaintes (2). Il déclarait que son intention n'avait point été d'empêcher, quant à la France, ni les dons gratuits du clergé, ni les services féodaux qu'il devait pour des fiefs relevant de la couronne, ni enfin les subventions extraordinaires que, dans une nécessité pressante, un roi de France majeur jugerait convenable de demander à son clergé, sans avoir obtenu préalablement l'assentiment de la cour de Rome (3). En sorte que ce pontife si fier et si inflexible, avait cédé au roi de France, à peu près sur tous les points qui étaient en discussion entre eux. En même temps, et comme moyen non moins sûr de le flatter, il venait, le 11 août de cette année, de déclarer la canonisation de son aïeul saint Louis, après un long examen fait par la cour de Rome, des miracles qu'on assurait avoir été opérés au tombeau de ce roi (4). Boniface lui-même ne donnait point cette canonisation comme un simple acte de justice, il voulait que Philippe en fût reconnaissant, et qu'il sentît bien que c'était pour l'obliger que le pape ouvrait à son aïeul la porte du ciel. En effet, au milieu de la discussion de l'année précé-

(1) *Raynaldi Ann. Eccles.*, A. 1297, § 27-41. — *Gio. Villani*, L. VIII, c. 21, p. 359. — *Chr. Nangii*, 1297, p. 52.

(2) Preuves du différend de Boniface, p. 26.

(3) Preuves du différ., p. 39. — *Raynaldi Ann. Eccles.*, 1297, § 49-50.

(4) *Raynaldi Ann.*, 1297, § 58-66. — Miracles de saint Louis, à la suite de Joinville, p. 391.

Digitized by Google

dente, il lui avait écrit : « Songe, ô notre cher fils, quel a » dû être le sentiment du siége apostolique, tandis que nous » vaquions avec nos frères à l'examen et à la discussion des » miracles que l'on dit avoir été faits à l'invocation de ton » aïeul Louis, d'illustre mémoire; les offrandes que tu nous » fais, les dons que tu nous envoies sont tels que tu provo- » ques par eux la colère de Dieu, et non pas notre indigna- » tion seulement, mais celle de l'Église (1). »

Tandis qu'Édouard apprenait la nouvelle de la canonisation de saint Louis, qui lui indiquait la réconciliation de son rival avec l'Église, et qu'il commençait à entrevoir l'orage qu'Albert d'Autriche excitait en Allemagne contre son allié Adolphe de Nassau, les objets qu'il avait immédiatement sous les yeux étaient plus décourageants encore; le comte Guy de Flandre, qu'il avait déterminé à la guerre, avait perdu, depuis le commencement de la campagne, Lille, Courtrai, Furnes, Berg-Saint-Vinox, Cassel, Dixmude, Nieuport et Bruges; Philippe bâtissait des forteresses dans ces villes, indiquant ainsi l'intention de les garder : les milices flamandes paraissaient découragées par deux défaites, le trésor du comte Guy était vide; il ne pouvait, pour le remplir de nouveau, lever de contributions dans la partie la plus riche de ses États, car c'était celle qu'occupait l'ennemi : dans celle qui lui restait, le mécontentement des bourgeois le menaçait d'un soulèvement prochain. Enfin, Philippe, qui avait quelque temps laissé reposer son armée à Bruges, se mettait en mouvement de nouveau, et menaçait Gand d'un siége (2).

Ni Édouard, ni le comte de Flandre ne crurent devoir en courir la chance; ils envoyèrent demander un armistice, et Philippe, qui préférait les négociations aux combats, qui voyait approcher l'hiver, et qui désirait le mettre à profit pour se fortifier dans ses conquêtes, ne refusa point une suspension d'armes qui le laissait en possession de tout ce qu'il avait ga-

(1) Preuves du différ., p. 17. — *Raynaldi Ann.*, 1296, § 27.

(2) *Gio. Villani*, VIII, c. 20, p. 358. — *Chr. Nangii*, 1297, p. 52. — Oudegherst, *Chr.*, 135, f. 221. — *Raynaldi Ann.*, 1297, c. 43. — *Matth. Westmon.*, p. 431.

Digitized by Google

gné, et qui lui préparait les moyens d'acquérir bientôt de nouveaux avantages. Un premier armistice, commun à tous les alliés, fut signé entre les deux rois, le 9 octobre, pour durer seulement jusqu'au 30 novembre suivant; il fut ensuite renouvelé et prolongé par des conventions postérieures (1).

Le résultat de la campagne de 1297, dut causer quelque surprise. Le roi de France, sans réputation militaire, sans appui dans l'opinion publique, entouré de princes qu'il avait offensés, servi par des peuples qu'il avait opprimés, avait remporté de brillants avantages sur son rival, le roi d'Angleterre, quoique celui-ci eût en sa faveur une longue expérience, des talents reconnus, de nombreux alliés, et les vœux de l'Europe. Philippe avait réussi à se faire un parti puissant dans les villes de Flandre, en annonçant qu'il voulait y protéger une liberté qu'il écrasait dans ses propres États; car ceux qui souffrent, ceux qu'on opprime, prêtent toujours une oreille crédule à quiconque leur promet du soulagement. La même politique lui réussissait également à Lyon. Cette puissante ville, si heureusement située pour le commerce, depuis que les empereurs ne conservaient plus qu'une autorité nominale sur le royaume d'Arles, s'efforçait de se gouverner en république. Mais l'archevêque et les chanoines, faisant valoir d'anciens diplômes impériaux, voulaient tourner à leur seul profit toutes les conquêtes que l'esprit de liberté avait faites. Philippe-le-Bel se déclara pour les bourgeois, il promit de protéger leurs priviléges, et il acquit ainsi, dans cette grande cité, une influence, un parti, des droits qui, plus tard, la donnèrent à la France (2).

Parmi les voisins de la France, le comte de Luxembourg, le comte de Hainaut, le dauphin de Viennois, messire Godefroi de Brabant, et plusieurs seigneurs de Gascogne et de Flandre, s'étaient attachés au parti favorisé par la victoire, et avaient demandé à être compris dans la trève parmi les alliés de Philippe IV (3). Au pied des Pyrénées, la supériorité de

(1) *Rymer*, T. II, p. 795 et 799.
(2) *Raynaldi Annal.*, 1297, § 54.
(3) *Rymer Acta*, T. II, p. 800.

Digitized by Google

la France était tellement reconnue, que les sénéchaux du roi ne s'opposèrent point, lorsque la trève y fut publiée, au renouvellement des hostilités entre les comtes de Foix et d'Armagnac, pour la succession de Béarn. Ces deux princes, on ne sait pas au juste à quelle époque, avaient d'abord voulu terminer leur différend par un combat judiciaire, qu'ils devaient livrer à Gisors, en présence du monarque. Philippe IV, après en avoir permis les apprêts, interdit aux deux champions de passer outre. En 1296, une ordonnance royale suspendit les guerres privées et les gages de bataille, tant que la guerre des Anglais durerait. Ces combats recommencèrent dès que la querelle des deux royaumes fut suspendue, mais il se passa long-temps sans qu'ils amenassent aucun résultat (1).

(1298.) De son côté, Édouard avait éprouvé combien les coalitions entre de nombreux petits États, séparés par de grandes distances, sont impuissantes lorsqu'elles essaient de combiner leurs mouvements contre un seul. Tantôt il avait sacrifié l'allié qu'il avait engagé, pour faire diversion, à entrer en campagne par une frontière opposée, tantôt il avait, au contraire, été vendu lui. Cependant il ne renonça point à ce système politique : il passa l'hiver en Flandre, occupé à renouer la coalition à la tête de laquelle il comptait recommencer la guerre, et le 7 mars 1298, il signa un nouveau traité de subsides avec les barons de la Franche-Comté, les comtes de Montbelliard, les sires d'Arlay, de Montfaucon et de Neuchâtel, par lequel il leur promettait trente mille livres tournois par année, pour aussi long-temps que durerait la guerre, tandis que ces seigneurs s'engageaient de leur côté à ne point poser, sans son consentement, les armes qu'ils avaient prises contre Philippe (2); mais huit jours après, il fut rappelé dans son île, par des embarras de la nature de ceux qu'il voulait susciter au roi de France.

(1) *Chr. Nangii*, 1293, p. 49. — Marca, *Hist. de Béarn*, L. VIII, c. 29, p. 793.—Ordonn. de France, T. I, p. 328.—Hist. du Languedoc, L. XXVIII, c. 16, p. 68; c. 33, p. 93.

(2) *Rymer Acta Publica*, T. II, p. 811.

Digitized by Google

Soit que Philippe eût envoyé de son côté des agents parmi les Écossais, pour pousser ces fiers montagnards à la révolte, en leur promettant des secours, soit qu'Édouard n'eût, parmi les Écossais, pas de plus grand ennemi que lui-même, et le ressentiment qu'il avait excité par ses perfidies et sa cruauté, le roi anglais ne tarda pas à apprendre qu'il devait de nouveau combattre ceux qu'il croyait avoir conquis. Les grands seigneurs de l'Écosse, occupés de sauver les débris de leur fortune, ou de soustraire leurs personnes mêmes à la vengeance du vainqueur, n'osaient faire aucun mouvement; mais un jeune héros, né dans une condition plus obscure, Guillaume Wallace, leva l'étendard de l'indépendance nationale. Il appela à lui tous ceux que la férocité des Anglais avait laissés sans ressource et sans asyle; tous ceux qui ne pouvaient souffrir la honte d'un joug étranger. Ces hommes furent d'abord regardés comme des brigands; souvent ils en avaient la férocité aussi bien que l'audace; ils évitaient les combats en rase campagne; mais dans les embuscades, les attaques nocturnes, les surprises de place, ils avaient des avantages journaliers. Édouard ordonna à ses lieutenants de purger l'Europe de ce ramassis de proscrits; et ces lieutenants furent battus, au passage du Forth, près de Stirling. Bientôt Wallace réussit à chasser les Anglais de toutes les places qu'ils occupaient en Écosse; alors il se fit nommer régent du royaume par les soldats qu'il avait rassemblés, non sans exciter ainsi la plus vive jalousie parmi les grands seigneurs, qui voyaient dans ses victoires la condamnation de leur propre lâcheté (1).

La nouvelle du soulèvement de l'Écosse acheva de dégoûter Édouard des guerres continentales, où il avait eu si peu de succès. Il n'avait d'abord demandé une suspension d'armes que pour se donner le temps de former contre la France une coalition nouvelle; mais désormais il désirait changer cet armistice en une paix durable. Les deux rois avaient eu recours aux exactions les plus violentes pour se procurer de l'argent,

(1) *Henric. de Knyghton de Event. Angl.*, p. 2513 *et seq.* — *Buchanani rerum Scoticar.*, L. VIII, p. 235. — Rapin Thoyras, L. IX, p. 72.

Digitized by Google

et le mécontentement des peuples que la guerre accablait, commençait à se prononcer d'une manière qui pouvait devenir inquiétante (1). Édouard jugea qu'en recourant à la médiation du pape, il pourrait terminer honorablement une querelle où il n'éprouvait que des revers; il fit partir pour Rome six ambassadeurs de la plus haute dignité, auxquels il donna des pleins pouvoirs, en date de Gand, du 18 février 1298, pour compromettre entre les mains de Boniface VIII la décision de tous ses différends avec le roi de France (2). Après avoir manifesté ainsi son désir sincère de faire la paix, il se hâta de quitter la Flandre pour l'Angleterre, et il vint débarquer au port de Sandwich, le 14 mars (3).

Philippe était également disposé à la paix, et il n'avait aucune raison de se défier de Boniface, qui continuait à cette époque même à favoriser de tout son pouvoir les intérêts des Français en Italie; mais il ne voulait pas qu'un prononcé du pape pût présenter à l'avenir l'ombre d'un titre contre l'indépendance de sa couronne. Il accepta donc Boniface VIII comme médiateur; il s'engagea, de même qu'Édouard, sous une dédite de cent mille marcs d'argent, à tenir ferme et inviolable la sentence arbitrale que ce médiateur prononcerait; mais il voulut que ce fût comme personne privée, comme Benoît Caietan, et non comme souverain pontife, qu'il fût nommé arbitre entre les deux couronnes. Le compromis avec cette clause fut en effet signé à Rome, le 14 juin 1298 (4).

Ce fut en cette qualité, comme simple particulier, choisi par la confiance des deux parties, que Boniface VIII prononça, le 30 juin, sa sentence arbitrale. Par elle, il prolongeait la trève convenue antérieurement, en attendant qu'il pût établir une paix perpétuelle. Pour la rendre plus stable, il voulait que le roi d'Angleterre épousât Marguerite, sœur du roi de France, qui lui porterait quinze mille livres de dot; qu'Isabelle, fille de Philippe, fût promise également à Édouard,

(1) *Raynaldi Ann. Eccles.*, 1298, § 1.
(2) *Rymer.*, T. II, p. 825.
(3) *Ibid.*, p. 815.
(4) *Ibid.*, p. 823.

Digitized by Google

fils aîné d'Édouard, avec dix-huit mille livres de dot : de ce jeune couple, l'époux n'avait alors que treize ans, et l'épouse que sept. Il voulait, en outre, que tous les vaisseaux, les marchandises et les biens meubles saisis avant la guerre, et qui existeraient encore, fussent restitués de part et d'autre de bonne foi; que ceux qui seraient consommés fussent compensés par des dommages à établir à l'amiable, ou à soumettre, s'il y avait lieu, à l'arbitrage du pape; que le roi d'Angleterre rentrât en possession d'une portion à régler plus tard, des terres, des vassaux et des biens qu'il avait avant la guerre dans le royaume de France, sous les conditions d'hommage et de fidélité sous lesquelles son père les avait tenus; le pape se réservant de régler ultérieurement les querelles de juridiction qui étaient pendantes, et de procurer des sûretés au roi de France, contre une rébellion future du roi d'Angleterre; et se réservant aussi de prononcer sur la distribution de ces mêmes terres, entre les deux rois, et jusqu'à ce qu'il l'eût fait, demandant qu'elles fussent données en garde à ses officiers (1).

Quoique cette bulle soit intitulée *prononcé final*, on voit qu'elle n'était rien moins que définitive; les questions les plus importantes demeuraient encore en suspens; seulement elle manifestait déjà suffisamment la bienveillance de Boniface pour Philippe, puisqu'il n'annonçait qu'une restitution partielle des États confisqués sur Édouard. Le pape témoigna davantage encore de quel côté il penchait, en adressant, le 3 juillet suivant, une nouvelle bulle à Philippe, pour lui promettre qu'il n'ajouterait rien à ce prononcé, sans son consentement exprès, signifié par lettres-patentes, et par un messager spécial (2); tandis qu'il adressait, au contraire, le 10 juillet, à Édouard, une bulle pour l'inviter à renoncer à toute expédition, à tout mouvement de guerre contre l'Écosse (2). Cette sentence arbitrale fut acceptée; elle fut publiée en France et en Angleterre, et elle fut mise à exécution, sans

(1) Le prononce dans Rymer, T. II, p. 819, 822. — *Raynaldi Ann.*, 1298, § 6.

(2) Preuves du différend de Boniface, p. 41.

(3) *Rymer*, T. II, p. 827.

Digitized by Google

qu'on trouve dans aucun écrivain original la moindre indication de ce que rapportent Mézeray et Velly, sur la colère du roi de France et du comte d'Artois, à la lecture de ce prononcé, ou sur les clauses qu'ils y ajoutent, savoir, la restitution des villes de Flandre, ou l'obligation imposée à Philippe, de marcher à la croisade (1).

(1299.) Le 22 avril de l'année suivante, Édouard ayant reçu une lettre que le pape lui écrivait un mois auparavant, pour l'exhorter à prendre confiance en lui, et à accepter la sentence arbitrale que le roi de France avait déjà acceptée, adressa à tous ses vassaux de Gascogne, des lettres-patentes, dans lesquelles, après avoir récapitulé le compromis pur et simple qu'il avait fait avec le roi de France ; ainsi que la sentence du pape qui ordonnait que toutes les terres, vassaux et biens qu'Édouard tenait dans le royaume de France, fussent remis en la main et au pouvoir du pape, il ajoute : « Et comme » le dit roi de France soit assenti et accordé, que toute chose » se fasse tant comme à lui en affiert.... nous pour honneur » et pour révérence dudit pape..... avons jà mis et assigné » en la main et le pouvoir de l'honorable père R., évêque de » Vicence, messager du dit pape, toutes les terres, vassaux, » biens et autres choses que nous tenions au royaume de » France, le jour que la dite prononciation fut faite..... par » quoi nous vous prions et requerrons..... que soyez dès » l'heure que vous aurez ces lettres reçues..... obéissants et » en toute chose répondants au dit évêque, ou à son mande- » ment, en nom du devant dit pape, comme à nous- » mêmes (2). »

Le 12 mai, Amédée V, comte de Savoie, fut chargé par Édouard, son cousin, comme son procureur spécial et celui de son fils, de contracter mariage avec les deux princesses françaises, Marguerite et Isabelle, que le père et le fils devaient épouser (3). Le 19 juin, un traité destiné à l'accomplissement

(1) Mézeray, T. II, p. 322. — Velly, T. IV, p. 77. — Observations de M. Gaillard sur une bulle de Boniface VIII, dans les Mémoires de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres, T. XXXIX, p. 642.

(2) *Rymer*, T. II, p. 832, 833, 834, 835.

(3) *Ibid.*, p. 836. — Guichenon, *Hist. généalog.*, T. I, p. 355.

Digitized by Google

du prononcé, fut signé à Montreuil-sur-Mer, par les ambassadeurs des deux rois, et sous l'entremise de l'évêque de Vicence. Il fut ratifié le 3 août par le roi de France; mais ce traité laissait toujours en suspens, et soumis à l'arbitrage futur du pape, le partage de l'Aquitaine entre les deux rois, et le réglement des juridictions et des ressorts (1). Boniface s'était abstenu de régler cette question difficile, dans l'espérance que les rois, rapprochés par un double mariage, s'entendraient entre eux; ils y réussirent en effet; ils convinrent, tout en prolongeant l'armistice, que chacun retiendrait ce qu'il possédait actuellement, et Édouard sacrifia ainsi la plus grande partie de l'Aquitaine : Boniface en étant prévenu, sanctionna ce nouvel arrangement, par sa bulle du 29 juillet, datée d'Anagni (2). Marguerite, sœur de Philippe, fut ensuite conduite au roi Édouard, par le duc de Bretagne, et leur mariage fut célébré à Cantorbéry, le 12 septembre (3).

Les mariages des princes faisaient alors l'objet des négociations les plus importantes de la diplomatie : les droits auxquels les peuples étaient le plus attachés, les provinces qu'ils avaient défendues avec le plus d'acharnement, étaient sacrifiés, quelquefois comme dot, quelquefois, au contraire, comme prix de la main d'une princesse. Édouard, pour épouser la sœur de Philippe, abandonnait la plus grande partie de l'héritage des Plantagenets, et consentait à oublier la surprise et la mauvaise foi avec lesquelles son futur beau-frère l'avait dépouillé. Le retour à des sentiments pacifiques semblait, aux yeux des peuples, compenser ces sacrifices; mais si les mariages des princes mettaient fin aux guerres présentes, ils en préparaient de plus cruelles pour l'avenir. Isabelle, fille de Philippe IV, qui par ce même traité de Montreuil fut promise à Édouard II, porta en dot à l'Angleterre les prétentions qu'Édouard III fit valoir sur la France, et un siècle de combats, de violences et de ruine.

Peut-être Édouard, lorsqu'il rechercha cette pacification,

(1) *Rymer,* T. II, p. 840, 851.
(2) *Ibid.*, p. 850.
(3) *Ibid.*, p. 854. — Hist. de Bretagne, L. IX, c. 29, p. 288.

Digitized by Google

s'était-il dégoûté par expérience de ses alliances continentales, et n'espérait-il plus que les subsides qu'il avait prodigués jusqu'alors pour susciter des ennemis à Philippe, pussent procurer aucune diversion avantageuse à ses intérêts. En effet, depuis qu'il avait signé le compromis sur lequel la nouvelle trêve avait été établie, il avait perdu le plus puissant de ses alliés. Quoique le roi des Romains, Adolphe de Nassau, n'eût donné aucune suite à la déclaration de guerre qu'il avait adressée au roi Philippe, celui-ci n'avait point oublié cette marque d'inimitié, et il avait travaillé avec ardeur, mais dans l'ombre, à s'en venger. Albert d'Autriche, dur, avide, farouche, mais habile guerrier, avait été écarté du trône impérial, par les électeurs, à la mort de son père Rodolphe de Habsbourg, comme il était repoussé par ses sujets autrichiens, qui s'efforçaient de se soustraire à son pouvoir. Il se sentait cependant humilié et aigri de n'avoir pas été élevé au trône électif de l'Empire, et il poursuivait de sa haine son rival, Adolphe de Nassau. Philippe lui offrit des secours, lui fit passer des subsides, et lui promit l'appui de son crédit auprès du pontife romain (1). L'archevêque de Mayence, le duc de Saxe, et le duc de Brandebourg, s'engagèrent à le seconder. Ces trois électeurs s'étant réunis à Mayence, y prononcèrent, le 23 juin 1298, une sentence de déposition contre Adolphe, qu'ils déclarèrent incapable d'administrer l'Empire, pour s'être abandonné au conseil des jeunes gens; en même temps ils élurent pour le remplacer, Albert d'Autriche, que de leur seule autorité ils nommèrent roi des Romains. Cet acte de la minorité des électeurs, qui s'attribuaient un pouvoir refusé même à la majorité, ne pouvait être considéré que comme une révolte, condamnée par le droit des gens et les lois de l'Empire; mais Albert d'Autriche était déjà prêt pour la seconder avec une vaillante armée. Le 2 juillet 1298, il se trouva en présence de son adversaire, à Gelheim, entre Spire et Worms; il avait recommandé à ses soldats de s'attacher uniquement à la personne de son rival, et de ne pas

(1) *Chron. Colmar Anno* 1298, *apud Raynaldum*, § 11 et 12.

Digitized by Google

souffrir qu'il sortît vivant du combat : en effet, dès le commencement de la bataille, Adolphe fut tué avec des circonstances au moins suspectes, et sa mort entraîna la défaite de son armée (1).

(1298.) Malgré sa victoire, Albert d'Autriche sentait combien son usurpation pouvait encore paraître scandaleuse; il convoqua donc de nouveau le collége électoral, à Aix-la-Chapelle; il gagna par des promesses, les électeurs de Trèves et de Cologne, aussi bien que l'électeur palatin; il renonça formellement à tout droit qu'aurait pu lui donner sa précédente élection, et il fut réélu le 9 août 1298, et couronné le 24. L'Église refusa quelque temps encore de le reconnaître. Boniface VIII ne voulait voir en lui qu'un duc d'Autriche, un sujet qui avait égorgé son souverain pour se saisir de sa couronne (2); mais Philippe IV se hâta, au contraire, de rechercher son amitié; il lui demanda une conférence, pour en resserrer les liens; les deux monarques se rencontrèrent à Vaucouleurs, au mois de décembre 1299. Blanche, sœur de Philippe, fut promise en mariage à Rodolphe III, duc d'Autriche, et fils d'Albert; la discussion sur les droits de l'Empire à l'ancien royaume d'Arles fut laissée en suspens, et Philippe ne fut point arrêté dans ses usurpations, soit en Franche-Comté, soit à Lyon, d'où vient que le bruit se répandit parmi le peuple, qu'Albert les avait approuvées (3).

On ne sait pas jusqu'à quel point Philippe accomplit la promesse qu'il avait faite à Albert, de le seconder de tout son crédit auprès de Boniface. Ce crédit, qui était grand encore, à cause des passions politiques du pape, avait été ménagé par le roi de France, tant qu'avaient duré les négociations avec l'Angleterre. Les deux cours traitaient ensemble avec le ton

(1) *Raynaldi Ann.* 1298, 13. — *Gio. Villani*, VIII, 22, 359. — *Chron. Nangii*, p. 53. — *Matth. Westmon.*, p. 431. — Coxe, *Maison d'Autr.*, T. I. p. 123. — Schmidt, *Hist. des All.*, T. IV, p. 371.

(2) *Ptolomei Lucensis Histor. Ecclesiast.*, p. 1220.

(3) *Raynaldi*, 1298, § 15. — *Guillelmi Nangii*, 1299, p. 53, et 1300, p. 54.— *Gio. Villani*, VIII, 33, p. 364. — Coxe, *Hist. de la maison d'Autr.*, c. 6, p. 127.

Digitized by Google

de la bienveillance et du respect, et Philippe savait fort bien mettre en oubli leurs discussions passées, tandis que Boniface semblait placer une entière confiance dans le roi français. En effet, le 5 octobre 1298, il lui recommanda le roi d'Arménie, cruellement pressé par les musulmans, comme s'il avait compté sur une nouvelle croisade, ou qu'il se tînt du moins pour assuré que si Philippe ne se rendait pas lui-même à la Terre-Sainte, il y ferait passer, par égard pour lui, de puissants secours (1). Boniface regardait aussi comme une preuve du zèle religieux de Philippe, et de son dévouement au saint-siége, l'ordonnance qu'il avait obtenue de lui, au commencement de septembre 1298, et qui était copiée presque mot pour mot de celle que Boniface avait insérée lui-même dans les décrétales (2). Elle portait « que pour faire prospérer les » affaires de l'inquisition, contre la méchanceté des héréti- » ques, pour la gloire de Dieu et l'augmentation de la foi, » il enjoignait à tous les ducs, comtes, barons, sénéchaux, » baillis et prévôts de son royaume, s'ils voulaient être tenus » pour fidèles, d'obéir aux évêques diocésains, et aux inqui- » siteurs députés, ou à députer par le siége apostolique, pour » traduire devant eux, toutes les fois qu'ils en seront requis, » tous les hérétiques, leurs croyants, fauteurs et receleurs, » et d'exécuter immédiatement les sentences des juges de » l'Église, nonobstant tout appel et toute réclamation des hé- » rétiques et de leurs fauteurs, auxquels les bénéfices de l'ap- » pel et de la réclamation sont expressément interdits (3). »

(1299.) Mais depuis sa réconciliation avec le roi d'Angleterre, Philippe avait beaucoup moins besoin du pape : aussi retranchait-il sans cesse sur les égards qu'il lui avait d'abord montrés, et ne craignait-il plus, par des exactions levées sur son clergé, de renouveler leurs premières querelles. A la mort de l'archevêque de Reims, il se saisit de son temporel ; et comme il ne le rendait point ensuite à son successeur, Robert de Courtenai, Boniface fut obligé de lui écrire, le 27 avril

(1) *Raynaldi*, 1298, § 19.
(2) *Decretal. de hæretius*, VI, c. 18.
(3) Ordonn. de France, T. I, p. 330.

Digitized by Google

1299, pour lui demander avec instance de renoncer à cette usurpation (1). Dès le mois de janvier de la même année, il lui avait déjà écrit pour se plaindre de vexations bien plus exorbitantes que les ministres royaux exerçaient, sous prétexte des droits de régale, sur les bénéfices d'un rang inférieur (2). Les seigneurs que le roi protégeait ne traitaient pas les églises avec plus de ménagement, et Boniface fut obligé, dans le même temps, d'interposer son autorité en faveur de l'évêque de Pamiers, contre le comte de Foix, et en faveur de l'évêque de Cambrai, contre le comte Robert d'Artois (3).

Au reste, ces exactions doivent moins être attribuées au désir d'humilier le pape, qu'au besoin insatiable d'argent, dont Philippe était tourmenté. On ne nous a point expliqué la détresse où se trouvaient habituellement ses finances : ses États étaient en même temps beaucoup plus considérables et beaucoup plus riches que ceux de saint Louis : ses revenus devaient être beaucoup plus amples, ses dépenses beaucoup moindres, si l'on songe aux sommes énormes que la Terre-Sainte coûta au premier. Cependant saint Louis eut toujours de l'argent en abondance. Philippe IV fut toujours réduit aux expédients pour s'en procurer. Il paraît qu'il enrichissait démesurément ses créatures, toutes choisies dans une classe alors dépourvue de fortune comme de naissance; qu'il employait la corruption, les pensions secrètes et les présents, à faire réussir ses intrigues politiques; qu'enfin il ignorait entièrement les principes des finances, en sorte que ses opérations fiscales étaient infiniment plus ruineuses pour ses peuples qu'elles n'étaient profitables pour lui.

Il ne pressurait pas les juifs moins avidement que les prélats : c'étaient les deux classes d'hommes auxquelles, à cette époque, il voyait le plus d'argent. Le 29 juin 1299, il rendit une ordonnance pour annuler tous les engagements qu'aucun de ses sujets pourrait avoir pris envers des juifs, ou des usuriers notoires, et pour interdire à ses tribunaux de les faire

(1) *Raynaldi Annal.*, 1299, § 23.
(2) *Ibidem*, § 25.
(3) *Ibidem*, § 22.

Digitized by Google

exécuter. Il savait que les juifs, effrayés d'une telle menace, ne manqueraient pas de lui offrir une grosse somme d'argent, pour qu'il leur permît de nouveau de faire valoir leurs droits (1). Une autre ordonnance également fiscale, qu'il avait rendue l'année précédente, fut moins applaudie par les prêtres et les nobles, mais plus avantageuse au royaume. Au mois d'avril 1298, il abolit la servitude personnelle dans les sénéchaussées de Toulouse et d'Albigeois, et commua les droits sur ses serfs, auxquels il renonçait, en une redevance de douze deniers tournois, sur chaque sétérée de terre (2). Cette commutation ne lui fut pas moins avantageuse qu'aux malheureux qu'elle affranchissait. Il était fort difficile au roi de tirer parti des services personnels d'hommes dispersés dans ses vastes domaines, à une si grande distance de lui, et leur servitude n'enrichissait que les officiers du gouvernement qui volaient en même temps le roi et les pauvres. Mais il faut savoir gré à Philippe d'avoir su reconnaître son intérêt dans une mesure conforme à l'humanité, et d'avoir donné l'exemple de ces affranchissements graduels, qui retirèrent peu à peu le plus grand nombre des Français d'une condition plus rapprochée de celle des brutes que de celle des hommes.

Édouard I^er^ et Philippe IV, en remettant au pape Boniface la décision de toutes les querelles et de tous les sujets de guerre qui pouvaient exister entre eux, avaient trouvé moyen de se dégager doucement, et sans causer de scandale, de leurs obligations envers leurs alliés. Au moment où ils signèrent le compromis, ils ne comptaient peut-être pas de les abandonner, ils sentaient le besoin qu'ils pouvaient avoir de nouveau de leur assistance. Mais quand la réconciliation future entre les deux couronnes fut garantie par un double mariage, les rois, ne se sentant plus liés, Philippe envers les Écossais, Édouard envers les Flamands, que par leurs promesses, purent y manquer sans s'écarter d'aucune de leurs habitudes.

Philippe était allié en même temps avec Jean Baillol, le

(1) Ordonn. de France, T. I, p. 333.

(2) Hist. du Languedoc, L. XXVIII, c. 54, p. 94. — L'ordonnance dans les preuves, n. 49, p. 111.

Digitized by Google

roi d'Ecosse détrôné, et avec les Écossais soulevés par Guillaume Wallace; mais ce dernier, affaibli par la jalousie des grands seigneurs, avait été vaincu à Faldkirk, le 22 juillet 1298, par Édouard; dix mille Écossais étaient demeurés sur le champ de bataille; les Anglais avaient de nouveau parcouru et ravagé tout le royaume, et Wallace était réduit à se cacher avec un petit nombre de compagnons, dans les bois ou les marais (1). Philippe ne tenta rien pour lui, ni pour adoucir le joug imposé à la nation écossaise; mais il n'abandonna pas entièrement Jean Baillol. Il engagea Édouard à le remettre en liberté. Le 14 juillet 1299, ce malheureux prince fut consigné à l'évêque de Vicence, qui le conduisit en France, où il eut la permission de s'établir dans la petite terre de Bailleul, près d'Argentan en Normandie, qu'il possédait par héritage, et dont il portait le nom (2).

Édouard, de son côté, sacrifia bien plus complétement et plus honteusement son allié Guy, comte de Flandre. Il l'avait compris dans l'armistice signé le 9 octobre de l'année précédente. Il l'avait compris de même dans l'accord qui avait laissé au pape la décision de ses différends avec Philippe. Mais Boniface évitait de se compromettre en prononçant sur des questions trop épineuses. De même qu'il avait toujours différé de régler les restitutions à faire en Gascogne, jusqu'à ce que les deux rois fussent demeurés d'accord entre eux, il laissait en suspens tout ce qui regardait les affaires de Flandre. Le comte Guy n'est pas même nommé dans le prononcé de Boniface, tel qu'il nous a été conservé dans les archives d'Angleterre et dans celles de Rome. Cependant une querelle entre les soldats anglais en garnison à Gand, et les bourgeois de cette ville, que ces hôtes indisciplinés pillaient sans miséricorde, fit répandre assez de sang, et donna aux Anglais un prétexte plausible pour séparer absolument leurs intérêts de

(1) *Matth. Westmon.*, 431. — Henri de Knyghton, L. III, p. 2527. — — Rapin Thoyras, L. IX, p. 73. — *Buchanan. rerum Scoticarum*, L. VIII, p. 237.

(2) *Rymer,* T. II, p. 840, 846.— *Matth. Westmon.*, 432, 433. — *Raynaldi Ann.*, 1299, 21.

Digitized by Google

ceux des Flamands, et pour évacuer leur pays, sans rien stipuler avec la France en leur faveur (1).

(1300.) L'armistice entre la France et l'Angleterre, qui avait été déclaré commun à la Flandre, et qui avait été prolongé pendant les négociations de paix entre les deux premières puissances, expirait aux fêtes du commencement de l'année 1300. Dès qu'il y eut moyen de tenir la campagne, Charles de Valois assembla près d'Arras une nombreuse armée française, avec laquelle il se rendit maître en peu de temps de Douai et de Béthune. Près de Courtrai il rencontra le fils aîné du comte de Flandre, Robert de Béthune, qu'il mit en fuite. Il occupa ensuite Bruges, et il vainquit le même Robert auprès de Dam. En peu de temps toute la Flandre lui fut soumise, à l'exception de Gand, la plus forte et la plus riche des villes de ce comté, où le comte Guy s'était retiré, et où il pouvait encore opposer une longue résistance aux Français (2).

Charles de Valois, que le Dante accuse d'avoir été plus disposé à jouter avec les armes de Judas qu'avec la lance (3), ne voulut pas courir les chances d'une plus longue guerre; il conseilla au comte de Flandre de ne point s'obstiner dans une lutte inégale, mais de se confier plutôt à la générosité du monarque français, et à la justice de la cour des pairs, dont il était lui-même l'un des membres les plus distingués; qu'il se remît avec toute sa famille, et cinquante des premiers gentilshommes du pays, aux avant-postes français, pour bien convaincre Philippe qu'il se soumettait sans arrière-pensée, sans se réserver de moyens pour recommencer la guerre; et le comte de Valois, qui lui en faisait la proposition, engageait sa loyauté et son honneur, comme frère du roi, à faire en sorte que le comte de Flandre, après cette soumission, fût rétabli dans la souveraineté de toutes ses provinces, dans ses prérogatives et dans son rang de premier comte et de pair de France. Guy de Dampierre, comte de Flandre, se voyait entouré de dan-

(1) Oudegherst, *Chron. de Flandres*, c. 136, f. 223.

(2) *Chron. Nangii*, p. 53.

(3) *Purgatorio*, canto XX, verso 73.

Digitized by Google

gers. Il connaissait le mécontentement de ses bourgeois, il craignait de derniers revers de fortune. Il était dans cette disposition de l'âme où le présent inspire si peu de confiance qu'on saisit avec avidité toutes les chances de l'avenir; où l'on se fie aux promesses des autres, parce qu'on ne se fie plus à sa fortune. Il accepta les offres qui lui étaient faites; il se remit avec ses deux fils aînés et les principaux seigneurs de sa cour, entre les mains de Charles de Valois; il lui ouvrit les portes de Gand, avec toutes les forteresses qui lui restaient; il lui livra ses arsenaux, ses soldats, ses archives; et quand il eut tout donné, il fut envoyé avec tous les siens, prisonnier à Paris, tandis que tout son héritage fut annexé au domaine de la couronne (1).

(1) *Gio. Villani*, 32, p. 363. — *Matth. Westmon.*, p. 432. — Oudegherst, c. 136, f. 224. — *Chron. Nangii*, 1300, p. 53. — *Chron. Nicol. Trivetti*, p. 224.

CHAPITRE XX.

Jubilé; autorité que Boniface VIII s'arroge sur les princes : il offense Philippe IV; violence de leurs démêlés : soulèvement de la Flandre; défaite des Français à Courtrai; arrestation de Boniface à Anagni : sa mort. — 1300-1303.

Les temps qui venaient de s'écouler n'étaient pas faits pour laisser des impressions bien douces ou bien consolantes dans l'esprit des peuples. Le premier monarque de la chrétienté, le roi des Romains, venait de s'ouvrir le chemin du trône par un crime : il avait fait massacrer son prédécesseur pour le remplacer. L'Italie voyait éclater dans son sein de nouvelles factions plus violentes encore que les précédentes; l'Espagne était déchirée par des guerres civiles, l'Écosse ravagée par un conquérant qui semblait vouloir en détruire tous les habitants, l'Angleterre accablée par les impôts, l'Aquitaine partagée entre deux puissances rivales, la Flandre conquise et ruinée, la France entière humiliée par la perfidie dont avait usé son roi envers le comte de Dampierre. Cependant la paix était rétablie, et les hommes ont un besoin si vif de secouer le souvenir de leurs calamités, qu'ils accueillirent l'année 1300 avec des fêtes et des réjouissances.

(1300.) Philippe-le-Bel ne craignit point de prendre occasion d'un acte de mauvaise foi qui avait étonné et effrayé l'Europe, pour se montrer en pompe à ses nouveaux sujets. Il savait qu'une rumeur universelle l'avait accusé de grande déloyauté envers le comte de Flandre; qu'en lui voyant jeter en prison, et dépouiller de tous leurs biens le père et les deux fils, on avait été d'autant plus enclin à le soupçonner d'avoir fait périr

Digitized by Google

par le poison, la fille qu'il avait arrêtée quelques années auparavant, avec non moins de perfidie (1). Il crut qu'en bravant hautement tous ces rapports, il leur imposerait silence, mieux qu'en cherchant à se disculper, et il ne se trompa pas. Au mois d'avril de cette année, il résolut de visiter sa nouvelle conquête. Le comte Guy avait mal respecté les priviléges de ses sujets, et il en avait été mal secondé à son tour; Philippe, en promettant d'accroître les libertés de la bourgeoisie, avait réussi à former en Flandre un parti français, qui avait vu sans regret la ruine de la maison de Dampierre, et qui se serait attaché avec joie au roi, s'il avait été fidèle à ses promesses.

Les villes de Bruges, de Gand et d'Ypres, que Philippe visita successivement après les fêtes de Pâques, le reçurent toutes avec les plus grands honneurs. Les corps de métiers se firent vanité d'étaler devant lui leurs richesses; chaque corporation était habillée de vêtements neufs et uniformes; chacune entreprit de lui donner à son tour des jeux chevaleresques, et ces riches bourgeois ouvrirent la carrière pour des joutes et des tournois, où l'honneur de combattre était réservé aux seuls gentilshommes. Les barons et les chevaliers accoururent d'Angleterre et d'Allemagne, aussi bien que de France, pour profiter du faste des marchands flamands. Mais cette magnificence même ne servit qu'à redoubler l'avidité de messire Jacques de Châtillon, frère du comte de Saint-Paul, que Philippe, en quittant la Flandre, y laissa pour gouverneur. Celui-ci, dès lors, ne songea plus qu'à imaginer de nouvelles assises, de nouvelles toltes, de nouvelles gabelles, pour ôter aux industrieux Flamands l'argent qu'ils avaient étalé à ses yeux. En vain les malheureux bourgeois recoururent à Philippe, et lui exposèrent toute l'injustice, toute la rapacité de leur gouverneur; le roi fut sourd à leurs plaintes, et ne leur laissa d'autre ressource que celle à laquelle ils recoururent bientôt, la seule qui ait jamais garanti d'une manière efficace le droit des peuples (2).

(1) *Gio. Villani*, L. VIII, c. 32, p. 363.

(2) *Gio. Villani*, L. VIII, c. 32, p. 364.—Oudegherst, *Chron. de Flandres*,

Digitized by Google

En même temps que le roi de France, le pape avait aussi donné aux peuples le signal des fêtes et des réjouissances. Pour ranimer la dévotion, et peut-être aussi pour remplir les trésors du saint-siége, Boniface VIII avait renouvelé le jubilé centenaire, inventé par Rome païenne. Il avait promis la rémission entière de tous ses péchés à celui qui, dans l'année séculaire, visiterait pendant trente jours de suite les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul, et les autres basiliques de Rome. Ni les luttes acharnées entre l'Empire et le sacerdoce, ni les vices du pontife régnant, ni les progrès des lumières, n'avaient encore affaibli la foi dans le pouvoir des clés, que prétendait avoir le successeur de saint Pierre; car la publication du jubilé fut reçue comme la plus grande grâce que le représentant de Dieu pût faire aux hommes. La foule enthousiaste préférant les observances aux devoirs, aimait bien mieux gagner le ciel par des pélerinages que par une vie vertueuse. Pendant toute la durée de l'année, les pélerins se succédèrent les uns aux autres : on assure qu'il n'y eut jamais moins de deux cent mille étrangers dans les murs de Rome; le trésor apostolique fut rempli de leurs offrandes, et tous les citoyens romains se trouvèrent enrichis par les loyers de leurs maisons, et la vente facile de leurs denrées (1).

Ce jubilé fut pour Boniface VIII une grande épreuve de sa puissance : il vit défiler devant lui, parmi les pélerins, les hommes qui exerçaient la plus haute influence sur leurs compatriotes, par leurs richesses ou leur dignité, et ceux que la postérité devait respecter et croire, à cause de la supériorité de leurs lumières, tels que Jean Villani, l'historien, et le Dante, le premier poète du siècle. Ils accouraient des extrémités de l'Europe pour se prosterner à ses pieds et recevoir sa bénédiction; ils donnaient une foi entière à ses promesses de leur remettre leurs péchés; ils n'élevaient pas un doute sur l'authenticité des reliques, telles que le suaire de sainte Vé-

A. 1301, c. 137, f. 223. — *Continuat. Chronici Guill. de Nangis*, 1301, p. 54.

(1) *Gio. Villani,* L. VIII, c. 36, p. 367. — *Raynaldi Annal. Eccles.*, 1300, 1-9.

Digitized by Google

ronique, que Boniface présentait à leur adoration : ils remplissaient son trésor de plus d'argent que n'en eût possédé aucun de ses prédécesseurs, et ils montraient plus d'empressement encore à obéir à tous ses ordres qu'à déposer leurs richesses à ses pieds. L'orgueil de Boniface se proportionna à cet accroissement de puissance et de richesse ; il ne douta plus qu'il ne fût un Dieu sur la terre, et qu'il ne dépendît de lui de châtier les rois, comme les moindres des hommes, ou de briser leur sceptre toutes les fois qu'il serait mécontent d'eux.

Cet orgueil ne pouvait éviter de choquer bientôt l'orgueil non moins illimité et non moins ombrageux de Philippe. Cependant ce n'était point le but que se proposait Boniface ; au contraire, sa passion le portait à favoriser la France, et à faire de la maison royale des Capets, le bras droit de l'Église. Avant tout, il voulait agrandir la branche de cette maison qui régnait à Naples, et lui rendre la possession de la Sicile, parce que tel avait été l'ordre du saint-siége, et que tous ses prédécesseurs l'avaient tenté : il croyait que c'était pour un pape, en même temps une honte et une impiété, de céder à la fortune ; il s'irritait de toute résistance, et regardait comme révoltés contre le ciel même, ceux qui s'opposaient à ses volontés. Plus Charles II, énervé par les plaisirs, se montrait faible et incapable, plus Boniface semblait empressé de se charger seul de tout le fardeau de la guerre. Obéissant à ses ordres, don Jayme, roi d'Aragon, avait accepté en 1299 le gonfalon de l'Église, et il était venu attaquer son frère don Frédéric pour le dépouiller d'un royaume qu'il lui avait cédé, après l'avoir reçu en don des peuples eux-mêmes (1). Les deux anciens champions de l'indépendance de la Sicile, Roger de Lauria et Jean de Procida, troublés dans leurs vieux jours par les censures de Rome, avaient consenti à se ranger parmi les transfuges, et à seconder les Français et les prêtres contre leurs compatriotes. Les Siciliens avaient éprouvé sur mer, le 4 juillet, une grande défaite devant le cap Orlando : dix-huit de leurs vaisseaux avaient été pris, trois mille de leurs

(1) *Raynaldi Ann. Eccles.*, 1299, § 1-5.— *Çurita, Indices*, L. II, p. 146.

Digitized by Google

soldats avaient péri dans le combat, et tout autant avaient été massacrés après la victoire : le roi Frédéric lui-même avait été un instant prisonnier; mais les Catalans l'avaient laissé échapper (1). Don Jayme ayant ainsi réduit son frère aux abois, demanda au pape la permission de se retirer, pour que le sang de Frédéric ne retombât pas sur sa tête. Mais la guerre de Sicile ne fut pas plus tôt abandonnée aux princes français de la maison d'Anjou, que leur incapacité et leur présomption firent changer le sort des armes. Philippe, prince de Tarente, quatrième fils de Charles II, qui assiégeait Trapani, se laissa surprendre, le 1er décembre, dans son camp, par don Frédéric; il demeura prisonnier, et son armée fut détruite (2).

La déconfiture du prince de Tarente ne fit que redoubler l'acharnement de Boniface VIII contre les Siciliens, et son attachement aux Français, qu'il regardait comme les protecteurs naturels des Guelfes. Mais entre ces Français, ceux dont les pères s'étaient établis dans le royaume de Naples, avec Charles d'Anjou, amollis par ce beau climat, ne lui inspiraient plus de confiance : c'était en France, c'était à la cour même de Philippe-le-Bel, qu'il voulut aller chercher de nouveaux champions de l'Église. Il s'adressa d'abord à Robert, comte d'Artois, qui avait acquis par sa victoire de Furnes, une grande réputation militaire; il lui écrivit plusieurs lettres pour l'engager à passer en Italie, et il lui accorda, pour faire ses armements, le droit de lever, pendant trois ans, des décimes sur le clergé de ses domaines (3). Cependant le comte d'Artois, après avoir touché l'argent de l'Église, ayant fait naître des difficultés, Boniface, à la fin du mois de novembre 1300, s'adressa à Charles de Valois, frère de Philippe : il l'invita à venir prendre en Italie le commandement des Guelfes et des soldats de l'Église, et il lui fit entrevoir comme récompense de son dévouement, les chances les plus flatteuses pour son ambition. D'une part il lui assurait la main de Catherine, fille

(1) *Gio. Villani*, L. VIII, c. 29, p. 362.— *Costanzo, Istor. di Napoli*, T. I, L. IV, p. 206. — *Summonte, Hist. di Nap.*, T. II, L. III, p. 341.

(2) *Gio. Villani*, VIII, 34, 364.— *Raynaldi*, 1300, § 12.

(3) *Raynaldi Ann. Eccles.*, 1300, § 20.

Digitized by Google

de Philippe de Courtenai, empereur titulaire de Constantinople, et avec elle la succession au titre d'empereur d'Orient; d'autre part il lui promettait de l'aider à se placer sur le trône de l'empire d'Occident, que la chrétienté ne pouvait, sans scandale, laisser usurper à Albert d'Autriche. En attendant, il le nommait vicaire impérial en Italie, et il joignait à ce titre celui de pacificateur de la Toscane, parce qu'il le chargeait avant tout d'y dompter une faction qu'il craignait. A cette époque même, le parti guelfe, qui jusqu'alors avait dominé dans cette province, s'était divisé; les Blancs, faction toute-puissante à Florence et à Pistoia, étaient soupçonnés de favoriser secrètement les Gibelins, et Boniface jugeait que leur triomphe pouvait devenir également funeste au saint-siége et à l'influence des Français en Italie (1).

Charles de Valois, avec l'agrément de son frère, accepta les offres avantageuses que lui faisait le pape, et d'abord il commença par percevoir deux revenus ecclésiastiques que Boniface VIII avait mis à sa disposition; l'un était les décimes du clergé d'une grande partie de la France; l'autre était le dépôt des biens mal acquis. Les confesseurs avaient ordre de n'accorder l'absolution aux pécheurs qu'autant qu'ils auraient fait restitution de ce qu'ils auraient injustement usurpé; mais comme cette restitution ne pouvait souvent se faire sans inconvénient à ceux mêmes qui avaient éprouvé la spoliation, l'Église en recevait la valeur en dépôt, et s'attribuait le droit d'en disposer, pour ce qu'elle nommait de bonnes œuvres. Boniface la fit remettre à Charles de Valois, sous condition qu'il se mît en marche pour l'Italie, au plus tard le 2 février de l'année 1301 (2).

(1301.) Tandis que le prince français rassemblait son armée, le pape songeait à lui assurer cette couronne impériale qu'il lui avait fait entrevoir comme pouvant devenir sa récompense. Il se regardait comme le gardien et le défenseur des souverainetés légitimes, et du pouvoir des rois qu'il disait délégué de

(1) *Gio. Villani,* VIII, c. 42, p. 373. — *Chron. Guill. de Nangis,* 1300, p. 54. — Bouche, *Hist. de Provence*, T. II, p. 324.

(2) *Raynaldi Ann.*, 1300, § 20. 21.

Digitized by Google

Dieu. A ce titre il ne pouvait supporter patiemment l'usurpation de la maison d'Autriche. Le 13 avril 1301, il écrivit aux trois archevêques-électeurs de l'Empire : « Il appartient au » pontife romain, au successeur de saint Pierre, au vicaire » de Jésus-Christ, qui siége sur un trône élevé, et auquel » toute puissance a été donnée dans le ciel et sur la terre, de » dissiper tous les forfaits par son seul regard, mais surtout » ceux qui n'ont pas même besoin d'une accusation, et que » l'évidence du fait et la publicité de l'œuvre dérobent à toute » tergiversation. Il en est un que l'univers entier, se pressant » au pied du siége apostolique, a dénoncé avec une clameur » sonore. Ce crime horrible, connu dans toutes les parties du » monde, trouble les cœurs, offense les esprits de la multi- » tude, et en précipitera plusieurs dans le chemin de la per- » dition : si du moins une telle faute échappait au supplice, » si un délit si notoire demeurait impuni, et si le sang inno- » cent qui a été versé, demandait en vain justice et ven- » geance (1). »

Boniface expose ensuite comment Adolphe avait été légitimement élu roi des Romains, comment il avait été reconnu par tout l'Empire, et en particulier par Albert, duc d'Autriche, qui lui avait fait hommage et serment de fidélité; comment Albert, se révoltant ensuite contre le souverain de qui il tenait plusieurs fiefs, s'était fait couronner à son tour, et n'avait trouvé de moyen de le vaincre qu'en combinant les efforts de ses soldats, pour le faire tuer. Il charge enfin les archevêques de faire publier dans toutes les terres d'où ils croiront que cette notification parviendra plus tôt à Albert, qu'il ait à envoyer avant six mois des ambassadeurs au saint-siége, pour se justifier, s'il lui est possible, des accusations qui pèsent à sa charge, « savoir du crime de lèze-majesté, commis con- » tre ledit roi Adolphe, de l'excommunication encourue, des » parjures manifestes, et de la persécution de l'Église, et pour » montrer le droit qu'il peut avoir au trône. » Par la même bulle, Boniface déliait de leurs obligations, tous ceux qui

(1) *Raynaldi Ann.*, 1301, § 2.

Digitized by Google

avaient prêté serment à Albert, comme à un roi des Romains, et il leur interdisait de lui obéir à l'avenir (1).

Avec la même confiance, Boniface traduisait d'autres rois encore à son tribunal, mais toujours l'avantage de quelque prince de la maison de France semblait devoir résulter de ses attaques contre l'indépendance des trônes. La mort d'André III, surnommé le Vénitien, roi de Hongrie, survenue à Bude, le 30 mai 1301, fournit au pape l'occasion qu'il attendait, de faire reconnaître comme roi, par les Hongrois, le petits-fils de Charles II de Naples. La cour de Rome avait été constante à nier tout droit des peuples dans la constitution du pouvoir souverain. Elle n'admettait comme légitimité, que l'hérédité, ou la consécration par les prêtres. Forcée à reconnaître que la couronne de l'Empire était élective, elle professait du moins, qu'au saint-siége seul appartenait « le droit » et l'autorité d'examiner la personne élue, pour roi des Ro- » mains, de lui accorder l'onction, la consécration, le couron- » nement, l'imposition des mains, de dénoncer enfin que » cette personne était propre à l'autorité royale, ou qu'elle » en était indigne (2). » Mais quant au royaume de Hongrie, quoique les peuples prétendissent également qu'il était électif, le pape ne voulait y reconnaître d'autre droit que celui de l'hérédité, et celui du sacre conféré par l'archevêque de Strigonie. Aussi Marie, femme de Charles II de Naples, avait toujours été reconnue à Rome pour reine de Hongrie; son fils Charles-Martel avait porté le titre de roi avec elle, puis son petit-fils Charobert, auquel Boniface s'intéressait, et qui n'était alors âgé que de huit ans. Pendant ce temps, les Hongrois avaient placé sur leur trône, André III, qu'on nomma le Vénitien, du lieu de sa naissance. Celui-ci étant près de mourir, après dix ans de règne, Boniface VIII fit partir pour la Hongrie le cardinal Nicolas, évêque d'Ostie, lui donnant le 13 mai 1301, pour instruction, d'y conduire Charobert, et d'y faire reconnaître pour roi ce jeune prince français. Bientôt

(1) *Raynaldi*, 1301, § 2.
(2) *Bonifacii epistola in Raynaldi Ann. Eccles.*, 1301, § 2.

Digitized by Google

il apprit que les Hongrois, malgré ses ordres, avaient convoqué des diètes électorales, et qu'un parti avait déjà déféré la couronne à Wenceslas, fils du roi de Bohême, qui avait même été sacré par l'archevêque de Colocz. Boniface écrivit, le 17 octobre, à son légat, de sommer cet archevêque de se présenter sous quatre mois au saint-siége, pour excuser, s'il le pouvait, sa conduite. Il écrivit le même jour à Wenceslas, roi de Bohême, pour lui reprocher l'usurpation de son fils, qui avait violé le principe de l'hérédité, sauvegarde des rois (1).

Boniface persistait aussi, dans ses rapports avec la cour de Castille, à suivre les principes que la cour de Rome avait adoptés, d'accord avec la cour de France : il continuait à protéger les infants de la Cerda, petits-fils de saint Louis, par sa fille Blanche, que leur oncle Sanche avait injustement dépouillés du trône. Don Sanche était mort en 1295 ; son fils, Ferdinand IV, né d'un mariage illégal, était encore en bas âge : le pays était ravagé par des guerres civiles : Philippe IV avait cependant abandonné ses cousins, et ne demandait point qu'ils fussent rétablis sur le trône : Boniface ne le demanda pas non plus ; au contraire, il légitima Ferdinand IV, le 6 septembre, mais en même temps il lui recommanda les infants de la Cerda, petits-fils de saint Louis, et il insista pour qu'ils fussent mis en possession des fiefs qu'un précédent traité leur assurait, en dédommagement de la couronne (2).

Dans ses rapports avec l'Angleterre, Boniface VIII n'était pas moins fidèle aux intérêts de la France. Il continuait, comme il l'avait promis à Philippe, à ne point donner sa sentence définitive, prolongeant ainsi l'occupation de la plus grande partie de l'Aquitaine par les Français. En même temps cependant, il prorogea, le 21 octobre 1300, les trèves existantes entre la France et l'Angleterre jusqu'au 6 janvier 1302 (3). D'autre part, il agit de concert avec Philippe IV, pour sauver les Écossais, ses alliés, d'une destruction absolue.

(1) *Raynaldi Ann.*, 1301, § 7, 8, 9 et 10.

(2) *Mariana*, XIV, 16, 637.— *Id.* XV, 1-3, p. 638-642.—*Raynaldi*, 1301, § 18, 19, 20, 21.

(3) *Raynaldi Ann. Eccles.*, 1300, § 26. — *Rymer*, T. II, p. 868.

Digitized by Google

L'oppression d'Édouard, et les violences des Anglais, avaient de nouveau forcé les Écossais à prendre les armes, et à déférer la régence de leur royaume à Jean de Comyng, un de leurs principaux seigneurs. Il importait à Philippe-le-Bel que ses belliqueux alliés ne fussent pas écrasés, et il envoya à Édouard l'abbé de Compiègne, pour les lui recommander comme ses amis (1). En même temps Boniface VIII les prit plus efficacement encore sous sa protection, en proclamant que le royaume d'Écosse, tributaire de l'Église romaine, ne pouvait être envahi par les Anglais, sans offenser saint Pierre. Il écrivit à l'archevêque de Cantorbéry et à Édouard Ier, pour exiger que tous les prélats écossais fussent remis en liberté, que tous les lieutenants du roi d'Angleterre fussent rappelés d'Écosse, et que des ambassadeurs anglais vinssent avant six mois à Rome, pour faire valoir, devant l'Église romaine, les droits auxquels prétendait l'Angleterre. Édouard ne voulut reconnaître ni les prétentions de l'Église romaine sur l'Écosse, ni l'alliance de Philippe avec les Écossais; cependant il accorda à celui-ci, par le traité d'Anières, au mois d'octobre 1301, une suspension d'armes de quelques mois pour l'Écosse (2).

Sur ces entrefaites, le frère de Philippe IV, Charles de Valois, entrait en Italie avec cinq cents chevaliers français environ, qui, comme lui, avaient voué leurs épées à la défense de l'Église. Il s'avança par la rivière de Gênes et par Lucques, en évitant de toucher au territoire florentin; il se présenta le 3 septembre à Boniface VIII à Anagni, et le même jour il fut nommé par lui capitaine-général du siége apostolique dans tous ses domaines temporels, comte de Bertinoro et d'Émilie, duc de Spolète, et pacificateur de la Toscane. On convint qu'il consacrerait l'hiver à ramener Florence sous l'entière dépendance du saint-siége, et le printemps suivant à soumettre la Sicile à l'Église, et aux princes de la maison de France qui régnaient à Naples (3).

(1) *Matth. Westmonast.*, p. 434.—*Henr. de Knyghton de Eventibus Angliæ*, p. 2528. — Buchanan, L. VIII, p. 238.

(2) *Matth. Westmonast.*, p. 435, 444. — *Rymer*, T. II, p. 873, 892.

(3) *Bulla in Raynaldi*, 1301, § 13.—*Gio. Villani*, L. VIII, c. 48, p. 375. — *Contin. Chron. Nangii*, 54.

Jamais, à ne juger que par les circonstances extérieures, la cour de Rome et celle de France n'avaient été plus intimement unies, jamais pape n'avait paru mettre plus de prix à associer le pouvoir du monarque français à celui de l'Église. Boniface lui-même, comptant sur le bien qu'il avait déjà fait à Philippe, et sur celui qu'il voulait lui faire encore, se croyait assuré de lui : cependant de nouvelles discussions s'étaient déjà élevées entre eux. Boniface les avait traitées avec cette hauteur qui lui était propre, il avait adressé à Philippe un langage que celui-ci ne savait point entendre, et entre deux hommes d'un caractère aussi orgueilleux et aussi irritable, l'explosion de la colère ne pouvait tarder long-temps.

La mouvance de la vicomté de Narbonne, également réclamée par l'archevêque de cette ville et par le roi, donna occasion au renouvellement des anciennes querelles. Le prélat était disposé à conclure quelque arrangement avec la couronne, mais le pape s'y opposa avec impétuosité (1). Des prétentions des officiers royaux sur le comté de Melgueil, qui relevait de l'église de Maguelonne, ajoutèrent encore au ressentiment de Boniface. « Si tu tolères, mon fils, de telles » entreprises, contre les églises de ton royaume, écrivait-il » au roi, le 18 juillet 1300, tu pourras craindre ensuite avec » raison, que Dieu, le maître des jugements, et le roi des » rois, n'en tire vengeance : et certainement son vicaire, à la » longue, ne se taira pas ; s'il attend quelque temps avec » patience, pour ne pas fermer la porte à la miséricorde, il » faudra bien enfin qu'il se lève, pour la punition des mé» chants et la gloire des bons. Plût à Dieu que tu fusses sage, » que tu comprisses, que tu pourvusses aux nouveautés : que » tu ne prêtasses pas l'ouïe aux propositions que te font tes » flatteurs et tes mauvais conseillers, qui t'entourent comme » de mauvais anges.... Pour nous du moins, pour ne pas » permettre qu'un tel attentat demeure impuni, et qu'il en » encourage d'autres, nous avons résolu de procéder sommai» rement, sans bruit, et sans figure de jugement, contre cet

(1) Hist. du Languedoc, L. XXVIII, c. 61, p. 98.

Digitized by Google

» Amalric, vicomte de Narbonne, et nous l'avons cité à com-
» paraître en notre présence (1).

Pendant l'hiver, l'archevêque de Narbonne se rendit à Rome, et au printemps suivant, l'évêque de Pamiers, Bernard de Saisset, fut envoyé comme légat à la cour de France, pour terminer ces diverses contestations. En 1296, Boniface avait détaché l'abbaye de Saint-Antonin de Frédélas à Pamiers, du diocèse de Toulouse, et il en avait fait un nouvel évêché en faveur de Bernard de Saisset, qui en était alors abbé (2). Celui-ci avait eu bientôt des disputes de juridiction avec le comte de Foix, son seigneur direct, et avec le roi; il était aigri contre ce dernier, très indigné de son gouvernement violent et arbitraire, très dévoué au pape, et très persuadé que tous les rois devaient une entière obéissance à l'Église. Aucun homme n'était moins propre à une mission conciliatrice. Il paraît, en effet, qu'il offensa Philippe au lieu de chercher à l'adoucir : on assure aussi qu'il lui reprocha l'arrestation du comte Guy de Dampierre, et de sa fille Philippa, et qu'il somma le roi de remettre le premier en liberté : cependant il n'est resté aucun monument de cette demande, ou de toute la négociation dont l'évêque de Pamiers fut chargé (3).

Le système de Philippe était de gouverner par les tribunaux, et de se venger de tous ses ennemis par des officiers de justice. Malheureusement, depuis que saint Louis avait accordé aux légistes toute sa confiance, il s'était formé en France une classe d'hommes fiers de leur savoir, jaloux de tout autre pouvoir que le leur, indifférents à tout principe d'honneur et de morale, et empressés à servir l'autorité royale, quelle que fût la passion qui entraînât le roi. Pierre Flotte, le chancelier; Enguerrand de Marigny, le confident de Philippe; Guillaume de Plasian et Guillaume de Nogaret, qui le servirent

(1) *Raynaldi Ann. Eccles.*, 1300, § 27-31. — Hist. du Languedoc, L. XXVIII, c. 62, p. 99.

(2) Hist. du Languedoc, L. XXVIII, c. 43, p. 86. — *Raynaldi,* 1295, 52, 53.

(3) Hist. du Languedoc, L. XXVIII, c. 65, p. 99. — Hist. du différend de Boniface, p. 9.

avec le plus d'ardeur contre Boniface, avaient tous été formés à cette école : ils avaient appris qu'il n'y a aucune injustice qui ne puisse être accomplie au nom de la loi. Lorsque la cour avait désigné l'homme ou le corps qu'il fallait perdre, les juristes savaient aussitôt rassembler contre lui une masse accablante de témoignages entre lesquels il nous est impossible aujourd'hui de distinguer les faits faux d'avec les vrais, ou d'avec ceux qu'ils défiguraient en les isolant : toutefois, on ne peut lire aucun de leurs volumineux procès, sans y reconnaître avec effroi toute la noirceur de la calomnie judiciaire.

Philippe, offensé par l'évêque de Pamiers, le recommanda à ses hommes de loi, et ceux-ci chargèrent deux commissaires, l'archidiacre d'Auge et le vidame d'Amiens, d'aller recueillir dans la sénéchaussée de Toulouse, des informations secrètes contre ce prélat (1). Vingt-quatre témoins furent interrogés, et l'on nous a conservé le précis de leurs dépositions. Ces témoins s'accordent presque tous à accuser l'évêque de Pamiers d'avoir répété un propos de saint Louis qui prophétisait que si ses descendants n'observaient pas la justice, la race royale finirait dans le dixième successeur de Hugues Capet, qui était Philippe IV. Plusieurs ajoutaient que l'évêque avait montré comment ce roi méritait en effet que la prédiction s'accomplît, qu'il l'accusait de plusieurs injustices, et l'appelait faux-monnayeur (2).

L'évêque de Pamiers, de retour dans son diocèse, fut averti qu'on y recueillait des dépositions contre lui; il comprit son danger, et voulut se retirer à Rome : le vidame d'Amiens ne lui en laissa pas le temps : le 12 de juillet il entra de nuit dans le palais épiscopal, fit lever l'évêque, le cita à comparaître dans un mois devant le roi, et arrêta plusieurs de ses domestiques, qui furent ensuite mis à la torture, pour arracher d'eux des accusations contre leur maître. Ce prélat fut alors, malgré ses infirmités et sa vieillesse, amené à la cour, par le maître des arbalétriers, et retenu en prison. Bientôt

(1) Hist. du Languedoc, L. XXVIII, c. 63, p. 99.
(2) Le procès dans les preuves du différend de Boniface VIII, p. 631.

Digitized by Google

les accusations contre lui, rédigées par le chancelier Pierre Flotte, prirent une tournure beaucoup plus alarmante. On chercha dans ses propos la preuve d'un dessein d'enlever la couronne à Philippe, de faire révolter les pays de la Langue d'oc, et de les donner ou au comte de Foix, ou au roi d'Aragon. Selon l'usage constant du siècle, pour rendre odieux au peuple celui qui n'avait offensé que le roi, on joignit à ces accusations celle d'hérésie, de blasphème et de simonie (1).

Le 24 octobre, l'évêque de Pamiers fut introduit devant le conseil du roi, qui se trouvait alors à Senlis : on lui donna communication des accusations intentées contre lui, et on lui permit de se justifier. Il opposa à toutes une dénégation absolue, ce qui n'empêcha point le roi, à l'issue de ce conseil, d'envoyer un ambassadeur à Rome, auquel il donna pour commission, « de signifier au souverain pontife son père, qu'il » le requiert de venger les injures de Dieu, du roi son fils, » et de tout le royaume, et pour cela de priver de ses ordres, » et de tout privilége clérical, cet homme dévoué à la mort, » et dont la plus longue vie corromprait les lieux qu'il habite. » Et cela afin que le roi puisse en faire un sacrifice à Dieu, » par la voie de justice ; puisqu'aussi bien, ce traître à Dieu » et aux hommes est déjà plongé dans l'abîme des maux, et » qu'on ne saurait espérer son amendement en le laissant » vivre, car dès sa jeunesse il a toujours mal vécu ; et la turpitude et la perdition n'ont fait que s'affermir en lui par une » habitude invétérée (2). »

Avec quelque violence que se fût exprimé le chancelier de France dans ces instructions, Boniface VIII ne put voir dans les accusations contre l'évêque de Pamiers, qui lui furent communiquées, aucune raison d'abandonner l'homme qu'il avait chargé d'une mission délicate, en qui il avait confiance, et qui ne paraissait point avoir démérité. Les immunités ecclésiastiques avaient été violées, lorsqu'un évêque avait été

(1) Hist. du Languedoc, L. XXVIII, c. 64, p. 101. — *Martene Thesaurus Anecdotor.*, T. I, p. 1319, 1336.— Preuves du diff., p. 627 *et seq.*— *Contin. Chr. Nangii*, 1301, p. 54.

(2) Preuves du différend, p. 630.

Digitized by Google

arrêté par des arbalétriers ; ce fut la seule considération sur laquelle insista Boniface, dans la réponse qu'il adressa à Philippe, le 5 décembre, pour évoquer à lui le jugement de l'évêque de Pamiers. « Nous le demandons à ta grandeur, lui » dit-il, et nous t'exhortons attentivement, te mandant par » cet écrit apostolique, de laisser partir librement, et venir à » nous cet évêque, dont nous voulons avoir la présence : nous » te mandons encore de lui faire restituer tous ses biens, » meubles et immeubles, ou ceux qui appartiennent à son » église, qui ont été saisis ou séquestrés par toi ou par les » tiens ; en faisant une juste satisfaction pour ceux qui ne se » retrouveraient pas. Nous t'avertissons de ne pas étendre à » l'avenir tes mains ravissantes ou celles des tiens sur des » choses semblables, et d'éviter d'offenser la majesté divine » ou la dignité du siége apostolique, pour ne pas nous réduire » à employer quelque autre remède ; car il faut que tu saches, » qu'à moins que tu ne puisses alléguer quelque excuse rai- » sonnable et fondée en vérité, nous ne voyons point comment » tu éviterais la sentence des saints canons, pour avoir porté » des mains téméraires sur cet évêque (1). »

Boniface ne se contenta pas d'avoir adressé à Philippe cette injonction apostolique de rendre la liberté à un prélat illégalement arrêté. Il soupçonnait que le privilége dont jouissait le roi de France, et ceux qui agissaient immédiatement par ses ordres, de ne pouvoir encourir l'excommunication, les avait engagés à braver d'une manière aussi notoire les immunités ecclésiastiques. Il en prit occasion pour suspendre ces priviléges, par une bulle du même jour (2). En même temps il convoqua le clergé de France à Rome, pour le 1er novembre de l'année suivante. Il disait aux ecclésiastiques français auxquels il adressa ses lettres encycliques, que la rumeur publique accusait son fils chéri le roi de France, et ses baillis et officiers, de beaucoup d'excès contre les églises, comme aussi contre les personnes séculières, et il voulait consulter sur ces

(1) *Apud Raynaldum Annales*, 1301, § 28.
(2) *Raynaldi*, 1301, § 30. — Preuves du différend, p. 42.

Digitized by Google

rapports le clergé même de France, comme n'étant point suspect au roi, et comme étant cher au royaume (1). Enfin, il adressa à Philippe lui-même une bulle très longue, qui commençait par ces mots devenus historiques : « *Ausculta fili*, » écoute, ô mon fils, les conseils d'un père tendre. » C'était en effet la réprimande d'un père qui, dans sa sévérité même, n'oublie pas toute son ancienne partialité.

« Que personne, lui dit-il, ne te persuade, ô mon cher » fils, que tu n'as point de supérieur, que tu ne dois point » de soumission au souverain pontife de la hiérarchie ecclé- » siastique : car c'est un insensé que celui qui met dans de » telles opinions sa sagesse ; et s'il persiste à l'affirmer, il est » infidèle, et exclu de la bergerie du bon pasteur.... Quelque » tendresse que nous ayons pour toi, pour tes ancêtres, ta » maison, ton royaume, nous ne pouvons, nous ne devons » point passer sous silence combien tu nous troubles en offen- » sant la majesté divine, lorsque tu accables tes sujets, que » tu affliges les laïques comme les prêtres, que tu aliènes, » par des exactions de tout genre, les pairs, les comtes, les » barons, les communautés, et la masse du peuple. » Le pape détaille ensuite les exactions dont il se plaint, les obstacles mis à la collation des bénéfices qui appartiennent à la cour romaine, l'usurpation par le roi d'une juridiction qui ne saurait être à lui, dans les causes où il est à la fois juge et partie ; l'oppression de l'église de Lyon, qui n'est pas même située dans les limites du royaume de France ; la dilapidation des régales que les officiers royaux perçoivent illégalement ; l'interdiction d'exporter du royaume ou de l'argent, ou des marchandises ; enfin les changements ruineux que les édits royaux font sans cesse éprouver aux monnaies. Boniface termine cette bulle en exhortant Philippe à songer plutôt à la délivrance de la Terre-Sainte, qu'à l'oppression des princes chrétiens ses voisins (2).

(1) *Raynaldi*, 1301, § 29.

(2) Cette bulle qui fut mutilée par ordre de Philippe, dans les registres pontificaux, n'est donnée qu'ainsi tronquée dans Raynaldi. Ann., 1301, § 31 et 32. Mais elle a été rétablie dans son entier par Dupuy. Preuves du différend, p. 48-52.

Digitized by Google

La bulle *Ausculta fili*, que Boniface avait adressée à Philippe pour ébranler sa conscience, ne fit qu'offenser son orgueil. C'était la première fois qu'un mortel avait osé lui parler de ses péchés, et du sentiment de réprobation qu'il avait excité contre lui. C'était la première fois qu'on lui faisait connaître l'indignation des étrangers, la haine de son peuple, et le jugement de la postérité qui l'attendait. Jusqu'alors il n'avait été entouré que des hommages de ses flatteurs, et de leurs protestations d'amour et d'obéissance. Les reproches détaillés que contenait la bulle de Boniface l'offensaient si mortellement, que quand il eut réussi à se rendre maître de la cour de Rome, il les fit effacer des registres pontificaux. Mais il aurait voulu que son indignation fût partagée par tous ses sujets, et ce n'était pas des reproches aussi mérités qui pouvaient enflammer leur colère.

Pour soulever la France contre Boniface, le chancelier Pierre Flotte s'attacha à relever les expressions de la bulle, qui semblaient indiquer que la cour de Rome regardait le roi de France comme dépendant d'elle. Il qualifia surtout d'usurpation injurieuse, cette phrase qui se trouvait au commencement de la bulle : « Dieu nous a constitués, quoique indi» gnes, au-dessus des rois et des royaumes, nous imposant » le joug de la servitude apostolique, pour arracher, détruire, » disperser, dissiper, et pour édifier et planter sous son nom » et par sa doctrine; pour paître le troupeau du Seigneur, » consolider les infirmes, guérir les malades, soulager et pan» ser les blessés (1). » Les Français, disait le chancelier, ne pouvaient sans lâcheté se soumettre à ce que leur royaume, qui avait toujours été libre et indépendant, fût ainsi placé sous le servage de la cour de Rome.

(1302.) On ne peut point prévoir d'avance quel sens précis la cour de Rome attachera au langage figuré qu'elle aime à employer; dans quel cas elle donnera ses hyperboles pour l'expression de ses droits, dans quel autre elle ne voudra les faire considérer que comme les ornements de son éloquence :

(1) Preuves du différend, p. 48.

Digitized by Google

mais quant à la bulle *Ausculta fili,* dès que le pape fut averti de l'offense qu'elle avait donnée aux Français, il ne cessa de protester, que lorsqu'il avait annoncé sa supériorité sur les rois et les royaumes, il n'avait entendu parler que de sa juridiction sur les pécheurs, qu'aucun bon catholique ne pouvait contester. Dans un consistoire, tenu le 26 juin 1302, le cardinal de Porto adressa un discours aux cardinaux ses confrères, qui fut ensuite envoyé à la cour de France. Il s'attacha à prouver qu'il n'y avait pas un des mots de la bulle dont Philippe avait pris ombrage qui ne fût emprunté à l'Écriture, et applicable à la circonstance (1). Dans la même assemblée, Boniface VIII prit à son tour la parole. « Un nou- » vel Achitophel, dit-il, Pierre Flotte, homme aigre et plein » de fiel, homme qu'on doit croire hérétique, car depuis qu'il » conseille son roi, il l'a précipité avec le royaume, de mal » en pire, contre l'Église, cet homme avec ses deux acolytes, » le comte d'Artois et le comte de Saint-Paul, nous a accusé » d'avoir mandé au roi, qu'il devait reconnaître son royaume » de l'Église romaine. Il y a quarante ans que nous avons été » reçu docteur en droit, et que nous savons que l'une et l'au- » tre puissance vient de Dieu; qui donc peut croire qu'une » telle sottise, une telle fatuité ait pu entrer dans notre » tête (2)? »

La bulle *Ausculta fili* avait été apportée de Rome à Paris, par Jacques des Normands, archidiacre de Narbonne. Le roi, qui en savait le contenu, avait convoqué les États du royaume, pour leur donner connaissance de ses démêlés avec le saint-siége, et exciter leur ressentiment pour l'affront qu'il recevait. Il y avait long-temps que la France n'avait vu aucune convocation d'États. Les assemblées du Champ-de-Mars, sous les rois de la race carlovingienne, étaient tombées dans un entier oubli : les parlements avaient pris leur place. Ces parlements, qui étaient tantôt des congrès de puissances presque indépendantes, tantôt des assemblées des pairs du royaume

(1) *Votum cardinalis Portuensis*. Preuves du diff., p. 73.
(2) *Votum papæ Bonifacii*. Preuves du diff., p. 77.

ou du baronnage de France, tantôt des cours de judicature, confondant sous un même nom des caractères si opposés, ne pouvaient avoir ni prérogatives bien définies ni rôle constant dans la constitution. La nation française était presque indifférente sur les affaires publiques, que ses rois lui cachaient complétement; et quand Philippe IV lui rendit ses États, qu'elle ne demandait pas, elle ne s'aperçut point qu'il s'opérât aucun changement dans sa constitution; elle ne se crut point appelée à prendre une part plus active à ses affaires. Les anciens historiens ne virent dans ce changement rien d'assez notable pour l'indiquer dans leurs récits, même par une ligne (1). Cependant l'assemblée que convoqua Philippe-le-Bel, si elle avait été animée de quelque esprit de liberté, si elle s'était associée par ses sentiments aux affaires publiques, aurait mérité d'être regardée vraiment comme représentant la nation; car elle était composée, non seulement des pairs du royaume, des prélats et des gentilshommes, mais aussi des députés des bonnes villes, dont la richesse commençait à demander quelques ménagements, et que le roi voulait prémunir contre l'influence que leurs prêtres pourraient exercer sur eux.

On peut conjecturer que le roi et son chancelier ne jugèrent pas convenable de communiquer à tous les ordres du royaume de France la bulle *Ausculta fili,* dans laquelle tous les manquements de Philippe, non seulement envers l'Église, mais aussi envers son peuple, étaient développés avec autant de modération apparente que de vigueur et d'éloquence dans le langage; en effet, Philippe IV redoutait si fort cette bulle, qu'il fit usage de toute sa puissance pour la faire anéantir jusque dans les archives secrètes des pontifes romains. Elle contenait des faits, elle aurait amené des discussions qui ne pouvaient être avantageuses à l'autorité royale. Pierre Flotte prenant apparemment pour prétexte sa longueur, car elle remplit cinq pages in-folio, jugea qu'un court résumé de cette

(1) *Contin. Nangii*, p. 55. — *Pauli Æmilii veronensis Gesta Franco.*, p. 250.

Digitized by Google

bulle la ferait suffisamment connaître à la nation française. Voici celui qu'il présenta aux États assemblés : « Boniface, » évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Philippe, roi » des Francs ; crains Dieu et observe ses commandements. » Nous voulons que tu saches que tu nous es soumis dans le » temporel comme dans le spirituel ; que la collation des bé- » néfices et des prébendes ne t'appartient point ; que si tu as » la garde des bénéfices vacants, c'est pour en réserver les » fruits aux successeurs ; que si tu en as conféré quelqu'un, » nous déclarons cette collation invalide, et nous la révoquons » si elle a été exécutée, déclarant hérétiques tous ceux qui » pensent autrement. Donné au Latéran, aux nones de dé- » cembre, l'an 7 de notre pontificat (1). » C'est la date de la bulle *Ausculta fili*.

Ce sommaire est connu dans l'histoire sous le nom de la petite bulle. Il a été rapporté par les historiens français comme l'ouvrage de Boniface VIII (2). Il est au contraire représenté par la cour romaine, et par Boniface VIII lui-même, comme une impudente falsification, dont celui-ci accuse le chancelier (3). On ne saurait croire en effet que le pape, le jour même où il expédiait, de concert avec les cardinaux, une bulle qui avait été l'objet de longues délibérations dans le consistoire, bulle dans laquelle les prétentions de la cour de Rome, exposées avec autant de mesure que de force, étaient encore revêtues de toutes les expressions de la tendresse paternelle, eût répété en cinq phrases rudes et hostiles, ce qu'il avait pris tant de peine à cacher sous le langage poli de la cour. D'autre part, on répugne à croire que le chancelier, dans une occasion si solennelle, en présence de la France assemblée et de la chrétienté tout entière, se soit proposé de commettre un faux manifeste. Il semble plus probable qu'il voulut seulement résumer en peu de mots l'objet de la dispute, pour le rendre populaire, et que ce qu'il présentait comme l'esprit de la bulle, fut reçu par la France

(1) Preuves du différend, p. 44.

(2) Velly, *Hist. de France*, p. 98.

(3) *Votum papæ Bonifacii*. Preuves du différ., p. 77.

comme en étant le texte. Lorsque Pierre Flotte vit les Français prendre feu sur cette erreur, il jugea sans doute qu'il ne pourrait pas sans danger désabuser le public.

Il faut croire que ce fut pour se prêter à cette erreur que le chancelier donna connaissance au public d'une lettre de Philippe à Boniface, calquée sur la prétendue petite bulle, et qui cependant ne fut probablement jamais envoyée, car elle n'a jamais été le sujet des plaintes ou des récriminations de la cour de Rome. La voici :

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, à Boni-» face, qui se donne pour pape, peu ou point de salut. Que » ta très grande fatuité sache que nous ne sommes soumis à » personne pour le temporel ; que la collation des églises et » des prébendes vacantes nous appartient par le droit royal, » que les fruits en sont à nous, que les collations faites et à » faire par nous, sont valides au passé et à l'avenir, que nous » maintiendrons leurs possesseurs de tout notre pouvoir, et » que nous tenons pour fous et insensés ceux qui croiront » autrement (1). »

Ce n'est que par conjecture que nous essayons de juger de l'authenticité de ces pièces, de l'usage qui en fut fait, et de la connaissance qui en fut donnée au public. Les pièces elles-mêmes sont restées, mais les faits qui s'y rapportent, ou ont été passés absolument sous silence par les historiens, ou ne nous sont indiqués que par quelques lignes d'écrivains obscurs, anonymes, dont nous ne pouvons apprécier ou les lumières ou l'impartialité, de manière à juger la confiance qu'ils méritent. C'est ainsi que sur la foi d'un vieux livre manuscrit, vu par le seul Dupuy, tous les historiens postérieurs français ont répété que le 26 janvier 1302, Philippe, en présence de toute sa cour, plus nombreuse ce jour là que de coutume, déclara qu'il renierait ses fils, et les tiendrait pour indignes de lui succéder, s'ils consentaient jamais à tenir le royaume de France d'aucun autre que de Dieu seul ; et que le 11 février, il fit brûler la bulle du pape en présence de toute

(1) Preuves du différend, p. 44.

Digitized by Google

sa noblesse, faisant ensuite publier cette exécution à son de trompe par la ville (1).

L'assemblée des États du royaume, que Philippe avait convoquée pour lui donner connaissance de ses démêlés avec Boniface VIII, se tint le 10 avril 1302, dans l'église de Notre-Dame à Paris. Le chancelier Pierre Flotte y exposa les prétentions du pape et les griefs du roi, et il donna aux États connaissance sommaire des diverses bulles que Boniface avait expédiées le 5 décembre précédent, pour retrancher au roi les grâces spéciales que lui avaient accordées les papes ses prédécesseurs, pour convoquer un concile à Rome, et pour toucher la conscience de Philippe en lui reprochant ses erreurs. Il paraît que les trois ordres se retirèrent ensuite dans trois salles séparées, que chacun, selon la demande qui lui avait été adressée par le roi, écrivit une lettre à la cour de Rome, et que l'assemblée des États du royaume ne dura qu'un seul jour (2).

La lettre des barons de France était adressée au collége des cardinaux, elle est en français, elle commence par rappeler l'ancienne union de la France avec l'Église ; « et pour ce que, » continuent-ils, trop griève chose seroit à nous, si cette » vraie unité, qui si longuement a duré entre nous, se de- » menuisoit et défailloit maintenant, par la male volonté et » par l'inimitié longuement nourrie sous l'ombre d'amitié, » et par les torcionnaires et déraisonnables entreprises de celui » qui en présent est au siége et gouvernement de l'Église.... ; » nous ne le voudrions souffrir en aucune manière, pour » perte, peine ni méchef que souffrir en dussions.... Et plus » encore d'autant qu'il a fait appeler les prélats, les docteurs » en divinité, les maîtres en canons et en lois dudit royaume » de France, pour amender et corriger les excès, les griefs, » les oppressions et les dommages qu'il dit par sa volonté être

(1) Preuves du différend, p. 59.

(2) Hist. du Languedoc, L. XXVIII, c. 67, p. 107. — *Raynaldi Ann. Eccles.*, 1302, § 11. — *Gio. Villani*, L. VIII, c. 62, p. 395. — *Vita Bonifacii papæ VIII ex manuscripto Bernardi Guidonis. Scr. Ital.*, T. III, p. 671. — *Ejusd. vita ex Amalrico Augerio*, T. III, P. II, p. 438.

Digitized by Google

» faits par notre sire le roi, par ses ministres et par ses bail-
» lis, aux prélats, aux églises, aux personnes des églises, à
» nous, aux universités, et au peuple dudit royaume : en-
» core que nous, ni les universités, ni le peuple dudit royaume
» ne requerrions ni ne voulions avoir ni correction ni amende
» sur les choses devant dites, par lui ni par son autorité, ni
» par son pouvoir, ni par autre, fors que par ledit notre
» sire le roi (1). » La lettre des prélats, écrite le même jour, 10 avril, est plus mesurée; d'ailleurs ils s'adressent à Boniface lui-même, et non à ses cardinaux. Cependant ils lui déclarent qu'ils se sont liés, par un nouveau serment envers le roi, à défendre l'indépendance de sa couronne (2). La lettre des communes ne s'est pas conservée; nous ne la connaissons que par la réponse que leur adressèrent les cardinaux, dans laquelle ceux-ci reprochent aux syndics et procureurs des communes d'avoir, aussi bien que les barons, évité de nommer le pape, et de l'avoir seulement désigné par une phrase peu respectueuse (3).

Boniface VIII était arrogant et emporté; mais il était doué d'un jugement net; il avait une longue habitude des affaires, et lorsqu'il croyait avoir besoin de montrer de la modération, il avait un assez grand empire sur lui-même pour que son courroux disparût, et qu'on ne retrouvât plus dans son langage que de la dignité et de la raison. Il avait peut-être espéré d'effrayer Philippe, et de le faire reculer; mais quand il vit avec quelle animosité celui-ci se préparait à la résistance, il comprit à quel adversaire il avait affaire; et il ne se permit plus de démarche qui ne fût justifiée par sa dignité, par les préjugés du corps qu'il dirigeait, et peut-être par ses devoirs. La cour de Rome prit à tâche de justifier ses démarches, de montrer qu'elle les avait faites avec gravité, avec concert, avec mesure. Elle déclara que, si Pierre Flotte avait produit en public aucune autre bulle que celle *Ausculta fili*, c'était lui qui en était le fabricateur. Elle expliqua, dans des lettres

(1) Preuves du différend, p. 60.
(2) *Ibid.*, p. 67.
(3) *Ibid.*, p. 71.

Digitized by Google

adressées par le pape aux prélats de France, par les cardinaux aux seigneurs et aux communes, qu'elle n'avait jamais prétendu à d'autre souveraineté sur la France qu'à celle qu'exerçait le pape sur tous les fidèles, en raison de leurs péchés, comme leur père spirituel et leur confesseur. Toutes ces réponses furent adressées, dès le 26 juin 1302, aux divers ordres du royaume de France; mais le pape déclara qu'il ne serait plus convenable désormais qu'il écrivît au roi, puisqu'il le tenait pour excommunié (1).

Pendant la durée de l'été, de graves événements survenus en Flandre firent, jusqu'à un certain point, diversion à la colère que Philippe IV avait conçue contre Boniface VIII; Jacques de Châtillon, frère du comte de Saint-Paul, que Philippe avait nommé gouverneur de la Flandre, l'avait traitée en pays conquis : il avait accablé le peuple d'exactions, il avait bravé tous ses priviléges, et manifesté, dans toutes ses relations avec les corps de métiers, le mépris qu'il ressentait, comme gentilhomme français, pour ces artisans qui prétendaient parler de leurs droits. Bruges était une des villes les plus industrieuses de la Flandre, une de celles où la bourgeoisie était en même temps plus nombreuse et plus fière, et où elle croyait avoir mérité le plus d'égards par sa partialité pour les Français. Ce fut celle que Jacques de Châtillon traita avec le plus de mépris. Il n'écouta que les conseils de quelques grands propriétaires qui voulaient profiter du joug étranger pour se faire craindre et obéir par leurs concitoyens. Il fit arrêter trente chefs des corporations d'arts et métiers, qui étaient venus se plaindre à lui de ce que ses délégués ne leur payaient pas des ouvrages qui leur avaient été commandés par le gouvernement (2). Parmi ces captifs on distinguait Pierre König ou *Le Roi,* consul des tisserands, et Jean Bride, consul des bouchers. Le premier était un homme de soixante ans, peu riche, qui avait perdu un œil, et dont le corps était maigre et la taille petite. Il ne savait ni le français ni

(1) Preuves du différ., p. 63, 65, 67, 71, 72, 79. — *Raynaldi Ann. Eccles.*, 1302. 12-14.

(2) *Gio. Villani*, L. VIII, c. 54, p. 382.

Digitized by Google

le latin; mais la chaleur de son éloquence dans la langue flamande, la netteté de son esprit et l'intrépidité de son caractère, lui avaient acquis un crédit prodigieux parmi ses compatriotes.

Dès que les métiers furent avertis que König et Jean Bride avaient été arrêtés, ils se soulevèrent, ils marchèrent en armes au château, où siégeaient les échevins; ils tuèrent quelques membres de l'oligarchie, ils forcèrent les prisons, et remirent les captifs en liberté. La querelle entre les métiers et la haute bourgeoisie, qui avait embrassé le parti du gouverneur, fut alors portée par appel devant le parlement de Paris, et la sentence ne fut rendue qu'au bout de l'année. Cette sentence condamnait les corps de métiers, et ordonnait que leurs chefs fussent reconduits en prison. Les artisans se soulevèrent de nouveau; mais pour ne pas avoir à combattre à Bruges la garnison française, ils sortirent de la ville, et marchèrent vers Dam, dont ils s'emparèrent. De là il passèrent à d'autres villes et châteaux du quartier de Flandre qu'on nomme le Franc-de-Bruges, parce qu'il participe aux priviléges de cette ville. Leurs succès furent accompagnés d'assez d'effusion de sang; les commandants des bourgades dont ils s'emparaient, et les Français qui s'y trouvaient, furent presque tous massacrés. A la nouvelle de ce soulèvement, Jacques de Châtillon entra dans Bruges à la tête de quinze cents cavaliers; mais le parti du peuple, loin de se laisser décourager parce que ses adversaires avaient reçu un si puissant renfort, résolut de comprendre tous ses oppresseurs dans une commune vengeance. Philippe IV avait fait raser les murailles de Bruges, en sorte que cette ville était ouverte. Pierre König, le chef des tisserands, et Jean Bride, le chef des bouchers, en profitèrent pour y introduire leurs troupes pendant la nuit. Tous les corps de métiers qui les attendaient prirent les armes en silence, des chaînes furent tendues dans les rues pour arrêter les charges de cavalerie : chaque bourgeois s'était chargé de dérober au cavalier logé chez lui sa selle et sa bride, puis tout à coup, le 21 mars 1302, les Français furent réveillés par le cri de *vive la commune! et mort aux Français!* Ils

Digitized by Google

furent attaqués en détail dans les rues et dans l'intérieur des maisons. Les femmes montrèrent contre eux plus d'acharnement encore que les hommes, et les précipitèrent des fenêtres. Ceux que l'on conduisait prisonniers à la place des Halles, où la communauté était assemblée, y étaient immédiatement mis à mort. Le massacre continua trois jours entiers; on compta que douze cents cavaliers et deux mille sergents à pied y avaient péri; mais Jacques de Châtillon ne fut point de ce nombre : il s'était dérobé aux meurtriers par une prompte fuite (1).

Pierre König avait réussi; mais il sentait qu'aussi longtemps que les chefs de métiers seraient seuls à la tête du peuple, quelque justes que fussent les motifs qu'ils pouvaient avoir de se soulever, ils seraient toujours considérés comme des rebelles, tandis que, si les princes de la maison de Flandre se joignaient à eux, ils entreraient alors sous la protection du droit public. Il s'adressa d'abord à Guillaume de Juliers, petit-fils, par sa mère, du vieux Guy de Dampierre, comte de Flandre, que Philippe retenait prisonnier à Paris. Celui-ci avait perdu un frère qui, fait prisonnier à la bataille de Furnes, avait été conduit à Arras dans les prisons du comte d'Artois, où il était mort, et où l'on soupçonnait qu'il avait été tué. Guillaume avait un désir ardent de venger son frère et sa patrie : aussi, quelque critique que fût la situation des insurgés, il accepta les offres de König; il rejeta l'habit de clerc qu'il portait, et vint se mettre à Bruges à la tête des Flamands qui avaient secoué le joug de la France.

Dès son arrivée au milieu d'eux, il leur demanda de faire un effort vigoureux pour remettre Gand en liberté. Il marcha en effet, avec un corps nombreux de milices jusque devant les murs de cette ville; mais les Gantois ne firent aucun mouvement pour le seconder, et leur ville était trop bien fortifiée pour qu'il pût s'en emparer de vive force. Il se retira donc, mais sans se laisser décourager, il attaqua l'Écluse,

(1) *Gio. Villani,* L. VIII, c. 54, p. 383. — Oudegherst, *Chr. de Fland.*, c. 137, f. 226. — *Contin. Chronici Nangii,* p. 54. — Chron. de Saint-Denys. f. 129.

Digitized by Google

Nieuport, Berghes, Furnes et Gravelines, et en peu de temps il soumit toutes ces villes à la commune de Bruges. C'est alors seulement que son oncle Guy le jeune, l'un des fils du comte de Flandre, vint le joindre. Les Flamands redoublèrent d'ardeur en voyant à leur tête un de leurs princes héréditaires : quinze mille hommes de milice à pied se mirent sous les ordres de Guy ; ils marchèrent à Courtrai, dont ils se rendirent maîtres, à la réserve du château ; ils laissèrent un corps d'observation pour l'assiéger. Ils soumirent encore quelques places moins importantes, et ils étaient venus assiéger Cassel, lorsqu'au mois de juillet, Robert, comte d'Artois, entra en Flandre avec l'armée formidable qu'il avait été occupé à rassembler dès le commencement de la rébellion, et qui, au dire de Villani, alors résidant en Flandre, se composait de 7,500 cavaliers, tous gentilshommes ; 10,000 archers et 30,000 fantassins fournis par les milices des communes de France (1).

Le jeune Guy de Flandre était revenu à Courtrai avec le gros de l'armée, et Guillaume de Juliers assiégeait Cassel, lorsque ces deux seigneurs apprirent que Robert d'Artois était entré en Flandre par la route de Tournai. Guillaume leva le siége de Cassel, et vint rejoindre son parent devant Courtrai. Ils ne pouvaient cependant soutenir un siége dans cette ville, dont le château était toujours entre les mains des Français : ils ne pouvaient non plus reculer devant une armée si puissante en cavalerie, sans s'exposer à être enveloppés et détruits dans ces vastes plaines. Ils prirent donc leur parti d'attendre le choc des Français, et de se ranger en bataille dans la plaine en avant de Courtrai, derrière un canal peu large, que l'ennemi n'avait pas même remarqué, et qui porte dans la Lys les eaux de ces campagnes. Les gentilshommes flamands, qui seuls avaient des chevaux, mirent pied à terre pour partager la fortune des bourgeois. Ceux-ci, au nombre de vingt mille environ, armés de pieux ferrés qu'ils nommaient *guttentag*, dont ils appuyaient le bout sur le sol, formaient des phalanges serrées et hérissées de fer. Des prêtres avaient célébré la

(1) *Gio. Villani*, L. VIII, c. 55, p. 384.

Digitized by Google

messe devant eux; mais au lieu de s'approcher pour recevoir la communion, chaque soldat, sans sortir de son rang, s'était baissé, avait pris un peu de terre à ses pieds, qu'il avait portée à sa bouche, et s'était ainsi voué en silence, pour la défense de son pays, à une mort qui paraissait presque certaine. Guy de Flandre, cependant, et Guillaume de Juliers parcouraient les rangs, rappelant à ces hardis bourgeois que la victoire seule les déroberait aux supplices que leur préparaient leurs ennemis; en même temps ils affectaient une grande confiance, et en tête des divers bataillons, ils accordèrent l'ordre de chevalerie à Pierre König et à quarante de ses compagnons, chefs comme lui de métiers divers (1).

Robert d'Artois avait divisé son armée en dix colonnes : elles étaient commandées par les dix seigneurs qui lui avaient amené le plus grand nombre de chevaliers et de soldats. L'un d'eux, le connétable Raoul de Nesle, lui proposa une manœuvre par laquelle il aurait séparé les Flamands de Courtrai, et les aurait immanquablement mis en déroute. « Est-ce que » vous avez peur de ces lapins, connétable, ou bien vous-» même avez-vous de leur poil? » lui dit le comte d'Artois. De Nesle, qui comprit qu'on voulait jeter sur lui un soupçon de trahison, parce qu'il avait épousé une fille de Guillaume de Flandre, répondit avec indignation : « Sire, si vous venez » où j'irai, vous viendrez bien avant. » En même temps il se mit à la tête de son escadron, et il commanda la charge avec impétuosité. C'était le 11 juillet; la campagne était brûlée par le soleil, et de Nesle fut bientôt enveloppé dans un nuage de poudre. Cependant chaque escadron à son tour était parti pour le suivre, et l'armée entière marchant sur une seule colonne, les derniers poussaient les premiers de toute leur force, sans soupçonner ce qui se passait à la tête. Là le connétable avait trouvé le canal qui couvrait les Flamands, et qui, n'étant indiqué par aucune inclinaison du terrain, dans cette plaine toute de niveau, n'était aperçu que quand on était dessus. Il n'avait que cinq brasses de largeur et trois de pro-

(1) *Gio. Villani,* L. VIII, c. 55, p. 385.

Digitized by Google

fondeur; mais c'en était assez pour qu'on ne pût pas le franchir sans pont, d'autant plus que ses bords étaient taillés presque à angle droit. La colonne pressant toujours les premiers rangs, il fut cependant bientôt comblé de chevaux et de cavaliers. Comme le fossé formait une demi-lune, il n'y avait aucun moyen pour ceux qui arrivaient à la tête, de s'écouler par les côtés, et les chevaux, quand on voulait les pousser sur ce monceau de cadavres, se cabraient, renversaient leurs cavaliers, et augmentaient la confusion. La colonne française, arrêtée au front et sur les côtés, pressée en queue par les nouveaux arrivants, et resserrée au point de ne pouvoir se mouvoir, était jetée par les chevaux furieux dans le dernier degré de confusion. Ce fut le moment que saisirent Guy de Flandre et Guillaume de Juliers pour l'attaquer : ils commandaient aux deux ailes, et ils passèrent en même temps le fossé de l'un et de l'autre côté, en arrière du point sur lequel se précipitaient les Français, qu'ils vinrent ensuite prendre par les deux flancs. La résistance était déjà devenue impossible; les chevaliers, tout bardés de fer comme ils étaient, devaient attendre la mort, que leur donnait sans danger un fantassin presque nu, et qu'ils étaient accoutumés à mépriser (1).

Il y avait bien long-temps que la France n'avait éprouvé une aussi sanglante défaite, surtout l'on ne se souvenait d'aucune où la noblesse eût autant souffert. Robert, comte d'Artois, y périt, percé de plus de trente blessures. Jacques de Châtillon, frère du comte de Saint-Paul, et lieutenant du roi en Flandre, le connétable de Nesle, Guy de Nesle, son frère, maréchal de France, le chancelier Pierre Flotte, Godefroi, duc de Brabant avec le seigneur de Vierzon son fils, les comtes d'Eu, d'Aumale, de Dammartin, de Dreux et de Soissons; Jean, fils du comte de Hainaut, le comte de Tancarville, grand chambellan, Renaud de Trie, Henri de Ligny, Albéric de Longueval, le comte de Vienne et Simon de Melun, maréchal de France, furent au nombre des morts, avec deux

(1) *Gio. Villani,* L. VIII, c. 56, p. 387.

Digitized by Google

cents autres seigneurs de marque, et six mille cavaliers. Louis de Clermont, ancêtre de la maison de Bourbon, le comte Guy de Saint-Paul, et le duc de Bourgogne n'échappèrent au massacre universel que parce qu'ils se dérobèrent au combat dès qu'ils virent que la fortune devenait contraire. *Mais dès lors*, dit Villani, *ils portèrent toujours grande honte et reproche en France* (1).

Philippe IV n'avait jamais compris jusque alors qu'on pût opposer une résistance efficace à ses volontés. Les peuples indépendants lui paraissaient, non moins que ses propres sujets, coupables d'une révolte qui arrivait presque à l'impiété quand ils disputaient ses ordres, et ceux qui prétendaient le juger par les règles communes de la justice, ceux qui osaient se plaindre de la violation des lois, comme on l'avait fait à l'occasion de l'arrestation du comte de Flandre, ou du jugement de l'évêque de Pamiers, lui semblaient s'arroger le droit de juger les voies de la Providence, et pousser l'audace jusqu'à se mettre sur une sorte de niveau avec lui. La défaite de Courtrai lui révéla tout à coup le pouvoir qu'avait conservé sur lui la fortune; il y avait perdu en même temps son cousin le comte d'Artois, qui passait pour son meilleur général, son chancelier, qui était le chef de son ministère, la fleur de sa noblesse et sa plus belle armée. Après un tel échec, il commençait à craindre que l'inimitié de l'Église ne lui suscitât dans l'intérieur de ses États des ennemis nouveaux, plus redoutables encore que les Flamands. Le roi d'Angleterre, Édouard, qui jusqu'alors avait paru se résigner à des conditions si onéreuses dans ses arrangements avec la France, commençait, de son côté, à changer de langage. Aux fêtes de Pâques, Édouard avait envoyé des ambassadeurs à Paris, pour demander que Philippe remplaçât par une bonne paix la trêve que leur avait imposée Boniface. Philippe, qui était encore alors dans tout l'orgueil de sa puissance, référa Édouard, comme duc d'Aquitaine, au jugement des douze pairs. Mais après la défaite de

(1) *Gio. Villani*, L. VIII, c. 56, p. 386, 388. — *Contin. Nangii*, p. 55. —*Matth. Westmon.*, p. 444.—Chron. de Saint-Denys, f. 129.—Thom. Walsingham, p. 56. — *Raynaldi Ann.*, 1302, § 16. — Velly, *Hist.*, p. 154.

Digitized by Google

Courtrai, Philippe invita Édouard à passer en France, l'assurant que tous leurs différends seraient bientôt arrangés dans une conférence entre les deux rois. Ce fut alors le tour du roi d'Angleterre de faire naître des difficultés; il avait assemblé son parlement à Westminster, et lui avait exposé tous les délais que la France avait apportés à cette négociation. Il se fit supplier par lui de ne point sortir du royaume (1).

Philippe sentit tout ce qu'il avait à craindre; mais la connaissance du danger ne fit que redoubler son énergie et ses efforts pour écraser tous ses ennemis. Résolu à ne céder ni à la cour de Rome, ni aux Flamands, il songea en même temps à amasser de l'argent, à rassembler ses soldats, à intimider ses prêtres, et à calmer le mécontentement de ses peuples. Pour atteindre ces buts divers, il publia un plus grand nombre d'ordonnances qu'il ne l'eût encore fait dans aucune autre année. Les coffres de l'État étaient vides, et le roi était sans crédit. Le premier objet qui se présenta à son esprit pour faire de l'argent, fut la vaisselle des particuliers. Il rendit, le 23 août, une ordonnance pour obliger tous ses baillis, tous ses receveurs, tous ses officiers, à apporter toute leur vaisselle d'argent à la monnaie; il leur enjoignit en même temps de contraindre les particuliers à y porter aussi la moitié de la leur. De son côté, il s'engageait à payer cette vaisselle au prix de quatre livres quinze sous le marc (2) : s'il l'avait fait il n'aurait rien gagné à son opération; mais il avait en même temps donné ordre à ses monnayeurs de falsifier le titre de ses espèces. Celles d'argent, au lieu de onze deniers et demi de fin, ne durent plus en tenir que six. Celles d'or, de vingt-trois carats et demi furent réduites à vingt carats; de cette manière, les particuliers qui recevaient du trésor un poids égal d'argent monnayé, en échange de leur vaisselle, ne savaient pas qu'ils subissent aucune perte, tandis que le roi gagnait sur eux environ six mille livres chaque jour. Mais, lorsque la falsification fut découverte, et que les monnaies furent

(1) *Matth. Westmon.*, p. 445.
(2) Ordonn. de France, T. I, p. 347.

Digitized by Google

tombées à la moitié de leur ancienne valeur, les sujets se trouvèrent avoir perdu incomparablement plus que le roi n'avait gagné (1). D'autres ordonnances imposaient des subventions pour la guerre de Flandre, tant aux nobles qu'aux roturiers (2). D'autres encore interdisaient les guerres privées, pendant que le royaume était en danger, ou appelaient à l'armée, pour servir à leurs frais, tous les sujets les plus aisés, forçant les autres à se cotiser en proportion de leur revenu, pour fournir au roi un soldat (3). D'autres enfin interdisaient de porter hors du royaume, l'or, l'argent, les matières précieuses, le blé, le vin et toutes les denrées nécessaires à la vie (4).

Quelques prélats cependant, obéissant aux ordres du pape malgré les défenses du roi, s'étaient mis en route pour se rendre au concile de Rome. Le 21 octobre, Philippe publia une ordonnance pour saisir les biens de tous les évêques, abbés, prieurs, maîtres et docteurs en théologie, qui seraient sortis du royaume sans une licence spéciale de sa majesté (5). Mais le roi, qui troublait la conscience de ses sujets en même temps qu'il entamait leur fortune, sentit bien qu'il fallait se recommander à eux de quelque manière, s'il voulait qu'ils exposassent leur vie pour lui. Il rendit donc pour la réformation du royaume une ordonnance en soixante-deux articles, publiée le 23 mars 1303, qu'il destinait surtout à se concilier l'affection de ses sujets. Il s'y engageait à maintenir en faveur de tous les ordres de l'État, la bonne administration du royaume et l'égale distribution de la justice; il promettait de protéger les ecclésiastiques qui seraient fidèles au serment qu'ils lui avaient prêté; de ne plus usurper les justices et les priviléges des barons; de ne plus souffrir la vénalité et la cupidité des juges; de garantir les personnes, les propriétés et les coutumes des bourgeois. Il semblait enfin établir un bon

(1) *Gio. Villani*, L. VIII, c. 58, p. 390.
(2) Ordonn. de France, T. I, p. 350, 369, 373.
(3) Ordonn. R., p. 344, 345.
(4) *Idem*, p. 351, 372.
(5) Ordonn. de France, T. I, p. 349.

Digitized by Google

gouvernement, si un tel gouvernement pouvait être établi sur la simple parole de ceux qui, après l'avoir donnée, ont le plus d'intérêt à la violer (1). Philippe ne compta pas cependant tellement sur l'effet de ses promesses, qu'il ne prît aussi des mesures rigoureuses pour réprimer tout soulèvement. Dans ce but, il réorganisa le châtelet avec ses sergents à pied, ses sergents à cheval, ses sergents de la douzaine, ses sergents du guet, tous appelés à faire la police à main armée (2).

Il essaya aussi de détacher le peuple des ecclésiastiques, contre lesquels il voulait être le maître de sévir, en révélant tout à coup au public toutes les horreurs qui avaient été commises par l'inquisition, et qui, jusqu'alors, avaient été sanctionnées par l'autorité royale. Le frère Foulques de Saint-George était alors grand inquisiteur à Toulouse, et aucun n'avait autant que lui abusé du pouvoir de l'Église et de la terreur qu'il inspirait, pour satisfaire sa cupidité ou son goût pour voir souffrir des créatures humaines. Philippe écrivit à son sujet, à l'évêque de Toulouse. « La clameur et les plaintes » de nos fidèles, des prélats, des comtes, des barons et d'autres » personnes dignes de foi, nous ont appris que le frère Foulques, de l'ordre des prédicateurs, qui exerce dans le Toulousain les fonctions d'inquisiteur de la dépravation hérétique, encourage les erreurs et les vices, que d'après son » office, il aurait dû extirper; qu'il ne craint point de commettre comme licites, des choses qui ne le sont pas; des » choses impies et inhumaines, sous prétexte de piété; et des » forfaits qui soulèvent d'horreur les esprits des hommes, en » prétendant défendre la foi catholique. Il afflige et accable » nos fidèles et nos sujets, au moyen de son office d'inquisition, » par des exactions, des excès, des oppressions et des charges » sans fin. Il commence, au mépris des sanctions canoniques, » ses procès d'inquisition, par l'arrestation et la torture, pour » laquelle il invente des tourments inouïs. Ceux que, selon » son caprice, il accuse ou d'avoir admis quelque hérésie, ou

(1) Ordonn. de France, T. I, p. 354.
(2) *Idem*, T. I, p. 352.

Digitized by Google

» d'avoir renié le Christ, ou d'avoir, par quelques propos, » attaqué les fondements de la foi, il les force à des aveux » mensongers, par la menace ou l'application des tourments, » et s'il ne peut ainsi leur arracher des paroles qui suffisent à » condamner leur innocence, il suborne contre eux de faux » témoins. » En conséquence, Philippe ordonne qu'aucune personne ne sera plus arrêtée par aucun autre ministère que celui de son propre sénéchal, et que celui-ci n'exécutera les arrestations ordonnées par l'inquisiteur, qu'autant que l'évêque aura muni le mandat d'arrêt de son consentement (1). Une ordonnance que Philippe adressa le 3 mai aux sénéchaux de Toulouse, de Carcassonne et de Beaucaire, les prévint des bornes qu'il mettait au pouvoir des inquisiteurs; une autre ordonnance, adressée le 30 juin à ses sénéchaux, baillis et prévôts dans tout le royaume, retira les juifs de la juridiction de l'inquisition, et enjoignit à ses officiers de ne point permettre qu'ils fussent traduits devant les tribunaux de la foi, sur des accusations de magie ou d'usure (2).

Philippe IV ayant ainsi calmé l'agitation de ses sujets, autant qu'il dépendait de lui, et ayant fait un effort pour regagner leur affection, ne songea plus qu'à rassembler de l'argent et des soldats. Il vendit, à cette occasion, la liberté à beaucoup de serfs de la couronne, et la noblesse à un certain nombre de roturiers, qui se trouvaient en état de payer ses faveurs; et l'une et l'autre concession tourna à l'avantage de la France entière, bien plus encore qu'au sien propre (3). Il se rendit ensuite à Arras, où il avait convoqué sa noblesse et ses milices, et l'on assure qu'au mois de septembre, il s'y trouva à la tête de dix mille cavaliers et de soixante mille fantassins (4).

Avant d'entrer en Flandre avec cette formidable armée, il

(1) Preuves à l'Histoire du Languedoc, T. IV, n. 84, p. 118. — *Martene collectio amplissima*, T. V, p. 811 et suiv. — Ordonn. de France, T. I, p. 340.

(2) Ordonn., T. I, p. 346.

(3) Hist. du Languedoc, L. XXVIII, c. 78, p. 112.

(4) *Gio. Villani,* L. VIII, c. 88, p. 390.

Digitized by Google

crut convenable de rappeler de Rome son frère, Charles de Valois, pour le mettre à la tête d'une armée de réserve, et se préparer en lui un vengeur, s'il venait à éprouver une nouvelle déroute. D'ailleurs Valois, qui, sous le nom de pacificateur de la Toscane, y avait allumé la guerre civile, et qui, s'annonçant comme le conquérant de la Sicile, y avait été forcé à une paix honteuse, était devenu pour les Italiens un objet de mépris; et la brouillerie de son frère avec Boniface rendait presque indécent qu'il continuât à conserver le commandement des troupes pontificales (1).

Les Flamands s'étaient, de leur côté, préparés à défendre leur pays; deux des fils du comte de Flandre, Jean et Guy, se trouvaient alors à leur tête. Ils avaient donné rendez-vous à Douai aux milices de toutes ces villes populeuses, dont la victoire de Courtrai avait doublé le courage. On prétend qu'on y compta quatre-vingt mille hommes richement équipés, et formant la plus belle infanterie qu'il y eût alors au monde. Philippe s'avança jusqu'à Vitry sur la Scarpe, à deux milles de Douai. Pendant tout le mois d'octobre, il y eut de fréquentes escarmouches entre les deux armées. Presque dans toutes, le fantassin flamand, avec son pieu ferré, remporta l'avantage sur le cavalier français. Cependant des pluies continuelles avaient inondé le terrain, et fait déborder toutes les rivières: les convois de l'armée française se perdaient dans la boue; les vivres manquaient au camp, et Philippe IV fut enfin obligé de se retirer, sans avoir pu livrer bataille. Il paraît qu'avant de licencier son armée, il signa avec les Flamands une suspension d'armes, qui devait durer tout l'hiver (2).

L'irritation n'avait cessé de s'accroître entre Philippe-le-Bel et Boniface VIII, par les efforts mêmes qu'on avait faits pour les réconcilier. Quarante-cinq prélats français avaient obéi aux sommations du chef de l'Église, et s'étaient rendus à Rome pour le concile. Cette obéissance, qui, à leurs yeux,

(1) *Gio. Villani*, L. VIII, c. 49, p. 379. — *Contin. Nangii*, p. 53. — *Raynaldi Ann. Eccles.*, 1302, § 1-10.

(2) *Gio. Villani*, L. VIII, c. 58, p. 391. — *Cont. Nangii*, p. 55. — *Matth. Westmon.*, p. 444.

Digitized by Google

était un devoir, leur avait été imputée à crime (1); leurs biens avaient été saisis; des poursuites avaient été commencées contre leurs personnes; et si Boniface permettait qu'ils fussent victimes de leur zèle, s'il ne réussissait pas à protéger efficacement son clergé, il devait renoncer même à l'autorité spirituelle que ses prédécesseurs avaient exercée sur l'Église. Il était aisé de voir que des mesures plus violentes se préparaient de part et d'autre. Tous les ennemis de la cour de Rome étaient accueillis par la cour de France, et les Colonna, que Boniface avait poursuivis avec un si scandaleux acharnement, parce qu'ils étaient Gibelins, étaient protégés et comblés de faveurs par Philippe, qui se donnait pour le chef des Guelfes. Les deux rivaux, comme pour se préparer à se saisir corps à corps, cherchèrent, chacun de leur côté, à apaiser toutes leurs autres querelles, et à ne garder point d'autres affaires sur leurs bras.

(1303.) Boniface VIII, dans son empressement à se réconcilier avec tous ceux qui n'étaient pas amis du roi de France, mit de côté la passion qui avait eu jusqu'alors le plus d'influence sur sa conduite, sa haine contre les Gibelins. Pour s'attacher les partisans de l'empire en Italie, il fallait, avant tout, reconnaître leur chef, Albert d'Autriche, comme roi des Romains, et le détacher de la France : Boniface lui fit des avances, il savait qu'Albert avait vaincu le parti des électeurs qui avaient voulu mettre des bornes à son pouvoir : il savait que ce prince, ambitieux et perfide, abandonnerait aisément un ancien allié pour l'ami nouveau qui lui offrirait de plus grands avantages. Par sa bulle du 21 avril 1303, il le reconnut comme roi des Romains, ratifiant son élection, et suppléant par son autorité apostolique à tout ce qu'elle avait pu avoir d'irrégulier (2). On ne connaît d'autres détails sur la négociation qui amena ce résultat, que ceux que Boniface donne lui-même dans sa bulle. Il y dit « qu'Albert, en fils dévot et pru» dent, qui se confie dans la bonté éprouvée de son père, a

(1) On en trouve la liste, Preuves du différ., p. 86.
(2) *Raynaldi Ann. Eccles.*, 1303, § 1-13.

» imploré humblement non son jugement, mais sa miséri-
» corde, s'offrant cependant, selon son pouvoir, à prouver son
» innocence des fautes qui lui étaient imputées, et s'engageant
» à s'acquitter des pénitences qui lui seraient imposées par le
» saint-siége (1). » Boniface écrivit aux princes de l'Empire, pour leur recommander d'obéir à Albert; et celui-ci, de son côté, publia à Nuremberg, le 17 juillet, une bulle par laquelle il soumettait, autant qu'il pouvait le faire, la couronne impériale à l'Église romaine, reconnaissant que c'était d'elle, pour son utilité et sa défense, que les empereurs tenaient le glaive temporel, et que les électeurs, dans la désignation d'un roi des Romains, ne faisaient qu'user d'un droit qui leur avait été concédé par le pape (2). Philippe avait lieu de se plaindre de ce que son allié, bien plus jaloux de ses sujets que d'un maître étranger, abandonnait ainsi les prérogatives des trônes que les deux rois s'étaient engagés à défendre ensemble. Les historiens français modernes ont prétendu qu'en retour, Boniface offrit à Albert la couronne de France, si celui-ci voulait la conquérir : on ne trouve aucune trace de cette offre dans leur correspondance (3).

Il était également important pour Boniface de se réconcilier avec l'empereur, et de ne pas aliéner le roi de Naples. Ce dernier, proche parent de Philippe IV, Français de naissance, et entouré de Français, s'il avait partagé les ressentiments du chef de sa famille, aurait eu, comme plus proche voisin de l'État de l'Église, mille moyens d'aider le roi de France à se venger. Mais Charles II, qui régnait alors à Naples, s'abandonnant aux voluptés et aux délices de ce beau climat, désirait surtout que rien ne le tirât de son repos. L'ambition avait peu de prise sur son âme, et la première grâce qu'il demandait à Boniface, c'était de l'aider à renoncer à la Sicile, pour laquelle, depuis quinze ans, il avait combattu contre son gré. Il lui demandait pour cela de confirmer le traité que Charles

(1) *Raynaldi Ann. Eccles.*, 1303, § 4.
(2) *Ibidem*, 1303, § 9-13.
(3) Velly, T. IV, p. 134. — Mézeray, T. II, p. 233. — Coxe, *Hist. de la maison d'Autriche*, c. 6, p. 133.

Digitized by Google

de Valois, frère de Philippe, avait signé l'année précédente à Calatabellote, avec Frédéric d'Aragon, auquel on donnait désormais le nom de roi de Trinacrie. Boniface y consentit, et par sa bulle du 21 mai, il reçut en grâce don Frédéric, et le reconnut comme tributaire du saint-siége (1).

Le petits-fils de Charles II, Charobert, disputait alors le trône de Hongrie à Wenceslas, fils du roi de Bohême; les ambassadeurs de l'un et de l'autre étaient à la cour de Rome, quoique le second n'eût point reconnu sa juridiction. Boniface VIII prononça entre eux, par sa bulle du 31 mai, accordant le trône de Hongrie au prince français, et le 11 juin il écrivit à Albert d'Autriche pour l'engager à soutenir cette décision par ses armes, en attaquant la Bohême (2).

De son côté, Philippe ne montrait pas moins d'empressement à terminer toutes les querelles qui auraient pu encourager à lui résister les partisans que Boniface avait peut-être en France; surtout il voulut éviter tout renouvellement d'hostilités avec les Anglais. La trève entre les deux royaumes n'avait toujours d'autre fondement que le prononcé de Boniface. Celui-ci ne l'avait point fait suivre, comme il l'avait annoncé d'abord, d'une sentence définitive qui réglât les droits des deux couronnes, et depuis le 7 novembre précédent, Philippe lui avait retiré, dans sa colère, les pouvoirs de médiateur qu'il avait exercés jusqu'alors (3). Sur ces entrefaites, les habitants de Bordeaux, qui depuis l'armistice avaient toujours eu une garnison française, se soulevèrent, chassèrent les soldats de Philippe; et, sans se déclarer pour l'un ou l'autre monarque, remirent aux magistrats de leur commune le gouvernement de leur ville. La nouvelle des échecs que les Français avaient éprouvés en Flandre leur avait fait comprendre qu'ils ne tarderaient pas à changer de maîtres, et ils ne voulaient pas courir les chances des désordres qui précé-

(1) *Raynaldi Ann. Eccles.*, 1303, § 24-28. — *Muntaner Chronica dels Reys*, c. 198, f. 159.—*Çurita, Anales de Aragon*, T. I, L. V, c. 56, f. 406.

(2) *Raynaldi Ann. Eccles.*, 1303, § 14-17. — *Bonifacii epistolar.*, L. IV, ep. curr., 38.

(3) Preuves du différend, p. 84.

Digitized by Google

deraient et accompagneraient l'évacuation de leur ville (1).

Il est probable que le soulèvement de Bordeaux inspira aux deux rois un égal désir de terminer leurs différends par un traité définitif. Édouard continuait à diriger toute son attention sur l'Écosse, qui l'épuisait d'hommes et d'argent. Dans l'année précédente, trois corps d'armée de son lieutenant Segrave avaient été successivement défaits par les Écossais. Ceux-ci avaient ensuite assiégé pendant l'hiver le château de Sterling, et ils venaient de s'en rendre maîtres par capitulation (2). Édouard accueillit donc avec joie les nouvelles ouvertures qui lui furent faites par Philippe, qui lui offrait d'exclure les Écossais du traité qu'il se proposait de conclure. A cette condition, Édouard envoya à Paris les mêmes ambassadeurs qu'il avait déjà chargés, à plusieurs reprises, de ses différentes négociations, Amédée de Savoie et Othon de Grandson. Ces deux seigneurs signèrent, le 20 mai, en son nom, un traité de paix définitif, entre la France et l'Angleterre, par lequel Philippe rendait à Édouard le duché d'Aquitaine, avec toutes les seigneuries, les fiefs et les immeubles qu'il lui avait enlevés, tandis qu'Édouard s'engageait à rentrer sous la foi et l'obéissance de Philippe, comme duc d'Aquitaine et pair de France, et à se présenter à lui à Amiens, le 8 septembre suivant, jour de la Nativité de la Vierge, pour lui faire hommage. D'ailleurs les deux monarques, avec une égale mauvaise foi, abandonnèrent de part et d'autre tous leurs alliés, et n'en firent aucune mention dans ce traité (3). Des nobles écossais résidaient alors à Paris pour représenter auprès de Philippe son allié Jean Comyn, régent d'Écosse. Le roi dissimula avec eux jusqu'au bout, pour leur cacher la manière honteuse dont il les avait abandonnés. Cinq jours après la signature du traité, ils écrivaient encore à Comyn qu'un armistice, jusqu'au 8 septembre, avait été stipulé pour

(1) *Chronicon Nangii Contin.*, 1302, p. 55.

(2) *Matth. Westmon.*, 1303, p. 445. — Rapin Thoyras, L. IX, p. 79. — Buchanan, *Rer. Scot.*, L. VIII, p. 239.

(3) *Rymer Acta Publica*, T. II, p. 923, 934. — *Contin. Nangii*, 1303, p. 56. — *Matth. Westmon.*, p. 446. — *Gio. Villani*, L. VIII, c. 66, p. 399.

Digitized by Google

l'Écosse, tandis que, le même jour, 26 mai, Édouard passait la frontière avec son armée, pour porter le fer et le feu dans leur pays (1).

Philippe s'étant, de cette manière, débarrassé de tout autre souci, ne songea plus qu'à faire repentir Boniface de la résistance qu'il avait apportée à ses volontés. Dès le 1er décembre précédent, il avait expédié des lettres de convocation aux archevêques et évêques de son royaume, les invitant à se rendre à Paris pour y traiter, disait-il, d'affaires qui concernaient l'indépendance de sa couronne (2). Les archevêques de Sens et de Narbonne, et les évêques de Meaux, de Nevers et d'Angers, furent les seuls qui obéirent à cette sommation : le 12 mars, ils se réunirent au Louvre, avec les principaux barons de France, qui y étaient rassemblés.

Guillaume de Nogaret avait été choisi par Philippe pour porter la parole devant les prélats et les seigneurs du royaume. Nogaret était né dans le diocèse de Toulouse ; il avait été professeur de droit et juge-mage dans la sénéchaussée de Beaucaire; et comme il y avait fait preuve d'un dévouement à l'autorité, qu'aucun scrupule ne pouvait arrêter, il avait été, en 1299, anobli par Philippe IV, appelé à son conseil, et armé chevalier (3).

C'était alors l'usage, pour les discours civils, aussi bien que pour les discours religieux, de prendre un texte dans l'Écriture. Nogaret fit choix de ces paroles : « *Il y a eu de faux » prophètes parmi le peuple, et parmi vous il y aura des » maîtres de mensonge*. C'est le glorieux prince des apôtres, » dit-il, c'est le bienheureux saint Pierre, qui, nous annon- » çant les choses futures, nous a prédit l'arrivée des maîtres » de mensonge qui introduisent les sectes de la perdition.... » Et en effet, dans la chaire même de saint Pierre, nous » voyons siéger aujourd'hui le maître des mensonges; c'est » lui-même qui, n'ayant jamais fait que du mal, se fait ce- » pendant appeler *faiseur de bien, Boniface*. » Après ce dé-

(1) *Rymer*, T. II, p. 929. — *Matth. Westmon.*, p. 445.
(2) Preuves du différend, p. 85.
(3) Hist. du Languedoc, L. XXVIII, c. 80, p. 117.

Digitized by Google

but, Nogaret, dans un discours digne de son commencement, et tout plein d'invectives, s'attacha à prouver que Boniface avait usurpé le pontificat sur Célestin V, qu'il n'était donc pas un vrai pape, qu'il devait être retranché du sein de l'Église comme hérétique, qu'il était notoirement simoniaque, qu'il était enfin tellement endurci dans le péché, qu'on ne pouvait garder aucune espérance de sa conversion; en conséquence il demandait que Boniface fût arrêté et gardé en prison, jusqu'à ce qu'il pût être jugé par le futur concile. Nogaret demandait encore qu'un notaire apostolique lui donnât acte de ce discours; et en effet, le notaire Jacques de Jassenis attesta qu'il avait été prononcé devant les archevêques de Sens et de Narbonne, les évêques de Meaux, de Nevers et d'Auxerre, et les vaillants hommes Charles, comte de Valois, Louis, comte d'Évreux, Robert, duc de Bourgogne, Jean de Châlons, seigneur de Harlay, J. de Dampierre, sire de Saint-Didier, G. de Châtillon, connétable de France, et plusieurs autres qui avaient été spécialement convoqués à cet effet (1).

Jusqu'ici la cour de Rome conservait dans cette controverse l'avantage d'une modération de langage qui ne lui est pas ordinaire. Elle avait fait encore dans l'hiver précédent une nouvelle tentative de conciliation.

Jean-le-Moine, cardinal de Saint-Marcellin, natif de Picardie, était arrivé en France, sous prétexte de sommer de se rendre au concile convoqué à Rome, ceux des prélats français qui n'avaient point encore obéi aux ordres du pape; mais il portait en même temps des instructions sur douze griefs divers, sur lesquels la cour de Rome demandait satisfaction. Le plus grave de tous était celui d'avoir fait brûler la bulle en présence du roi; les autres étaient des droits contestés, et le pape demandait qu'ils fussent reconnus. Ces instructions, qui nous ont été conservées, n'ont rien d'offensant dans leur forme. Les réponses du roi sont aussi écrites avec quelque modération : il cherche même à faire prendre le change sur la bulle brûlée, comme s'il s'agissait d'une bulle détruite dans

(1) Preuves du différend, p. 56-59.

Digitized by Google

un procès de l'évêque de Laon, et non de celle qui avait offensé la cour de France; toutefois, en répondant article par article, il ne fait aucune concession (1).

Le pape s'était flatté que Philippe montrerait plus d'empressement à faire sa paix; le comte d'Alençon et l'évêque d'Auxerre l'en avaient assuré, en sollicitant l'envoi en France du cardinal de Saint-Marcellin. Boniface VIII témoigna combien il avait été déçu, dans une lettre qu'il leur écrivit le 13 avril. En même temps il leur déclarait qu'il n'y avait plus de doute que Philippe ne se trouvât compris, malgré sa dignité royale, dans les sentences générales d'excommunication et d'anathème, prononcées contre ceux qui empêchent des prélats de se rendre au concile auquel ils ont été convoqués par le saint-siége; et il ordonnait au cardinal de Saint-Marcellin, de signifier au roi lui-même cette excommunication, et d'assigner son confesseur, le père Nicolas, dominicain, à se rendre avant trois mois à la cour de Rome pour s'y justifier (2).

Cette dernière décision de Boniface mit le comble à l'indignation de Philippe. Il fit arrêter deux prêtres chargés d'apporter les bulles d'excommunication, et il les fit enfermer dans une prison à Troyes. En même temps il convoqua pour le 13 juin une nouvelle assemblée du baronnage de France: elle se tint dans son palais du Louvre. Devant tous ces prélats, ces comtes et ces barons, Louis, comte d'Évreux, frère du roi, les comtes de Saint-Paul et de Dreux, et Guillaume de Plasian, chevalier et jurisconsulte, présentèrent à Philippe IV une nouvelle accusation contre Boniface, et sommèrent le roi, comme champion de la foi, de rassembler un concile général pour y faire droit (3).

L'accusation, rédigée au nom des princes français par leur jurisconsulte, se compose de vingt-neuf articles; plusieurs, il est vrai, ne sont que des répétitions, et presque tous les chefs d'accusation sont fondés sur des inductions plutôt que

(1) Preuves du différend, p. 89. — *Raynaldi Annales*, 1303, § 33-34.

(2) Preuves du différend, p. 95, 99.

(3) *Contin. Nangii*, 1303, p. 56. — Hist. du Languedoc, L. XXVIII, c. 78, p. 115.

Digitized by Google

sur des faits. Ainsi, par exemple, Boniface est accusé de ne pas croire à l'immortalité de l'âme, car il a dit faire plus de cas d'un chien que d'un Français, ce qu'il n'aurait pu dire s'il avait cru au Français une âme immortelle. Il est accusé de ne pas croire à la transsubstantiation, car il permet que son trône soit plus orné que l'autel sur lequel repose l'hostie (1). Il est accusé d'avoir un démon familier, car il a dit qu'il est impossible aux hommes de le tromper. Les autres accusations sont celles par lesquelles on a cherché dans tous les temps à exciter la populace contre une victime dévouée, en faisant planer sur elle le soupçon des vices les plus impurs. On y joignait l'accusation de simonie, qu'il est toujours facile de renouveler contre tous les papes, tant qu'on paiera à la chancellerie romaine les bulles qu'elle est supposée expédier gratis. Enfin, pour exciter le ressentiment des Français, on accusait Boniface d'avoir souvent exprimé sa haine et son courroux contre la *superbe française* (2).

Guillaume de Plasian, après avoir lu l'acte d'accusation devant l'assemblée réunie au Louvre, jura sur l'Évangile qu'il le croyait vrai dans tous ses articles; qu'il regardait Boniface comme un parfait hérétique, et que ce n'était point par haine contre lui, mais par zèle pour la foi et pour l'Église, qu'il présentait cette accusation. Il somma le roi de convoquer un concile pour le juger, et il se mit par avance sous la protection de ce concile. Philippe répondit ensuite qu'il adhérait à cet appel, aussi bien qu'il avait déjà adhéré à celui de Guillaume de Nogaret; qu'il travaillerait de toutes ses forces à la convocation d'un concile œcuménique, et qu'il protestait contre toute sentence d'excommunication ou d'interdit que le pape, pour retarder la réunion de ce concile, pourrait prononcer contre lui ou contre les siens. On lut ensuite une protestation de cinq archevêques, de vingt-un évêques, et de plusieurs abbés et prieurs, qui déclaraient donner leur assentiment audit concile, qu'ils jugeaient utile et nécessaire, ne

(1) Preuves du différend, § 1-5, p. 103.
(2) *Idem*, p. 100-106.

Digitized by Google

fût-ce que pour faire éclater, comme ils le souhaitaient, l'innocence de Boniface VIII ; mais qui cependant protestaient contre toute excommunication ou interdit qu'il pourrait publier à cette occasion, et qui se mettaient par avance, avec tous leurs adhérents, sous la protection du concile futur (1).

Philippe IV écrivit ensuite, le 27 juin, à toutes les communautés religieuses, aux nobles, aux consuls et aux citoyens de toutes les villes de son royaume. Il leur disait « que Boniface, » actuellement président du siége apostolique, avait été ac- » cusé devant lui de crimes énormes, par des personnes il- » lustres, qu'animait uniquement leur zèle pour la foi. » Il leur envoyait la copie des actes de l'assemblée du Louvre, et il les invitait « à consentir à la convocation du concile géné- » ral, et à adhérer aux appels et aux provocations faits à ce » concile (2). » Le roi obtint en effet, des prélats, des communautés religieuses, des barons, et des villes, tant de France que de Navarre, plus de sept cents actes d'adhésion à son appel (3). Tous ses agents, dans toutes les provinces, avaient eu grand soin d'avertir ses sujets qu'ils ne pouvaient espérer de la cour ni avancement, ni faveur, ni même justice, s'ils ne secondaient pas la passion du roi. D'ailleurs, dès le 15 juin, Philippe avait rendu une ordonnance pour prendre sous sa protection immédiate tous ceux qui interjetteraient appel au concile futur (4).

Les communications entre la France et l'Italie étaient lentes et difficiles, et il paraît que Boniface VIII fut informé assez tard de ce qui s'était passé au mois de juin à l'assemblée du Louvre. En effet, ce fut seulement le 15 août que, dans une bulle publiée à Anagni, il déclara que, les accusations portées contre lui, et l'appel à son successeur légitime et à un futur concile, étaient venus récemment à sa connaissance. Malgré l'impétuosité qu'on avait en général remarquée dans son caractère, il est impossible de conserver plus de calme et de

(1) Preuves du différend, p. 107, 108.
(2) *Idem*, p. 109.
(3) *Idem*, p. 111.
(4) Ordonnances de France, T. I, p. 374.

Digitized by Google

dignité qu'il ne fit, en repoussant des inculpations aussi insultantes. Sans doute qu'il sentait l'importance de mesurer avec soin ses paroles, contre un tel adversaire, et qu'il employa la plume d'un des plus habiles écrivains de la cour de Rome.

Il n'entra point dans le détail des accusations intentées contre lui : celle d'hérésie lui paraissait trop absurde pour être discutée. « Où donc a-t-on pu entendre dire dans le » monde, dit-il, que nous soyons infecté d'hérésie? Qui jamais » en a été accusé parmi nos parents, ou même dans toute la » Campanie où nous sommes né? (C'était un sarcasme indirect contre Nogaret et Plasian, tous deux issus de l'Albigeois) » Hier encore, l'autre jour, quand nous comblions ce même » roi de bienfaits, certes, il nous tenait pour très catholique. » Aujourd'hui, il nous accable de blasphêmes : quelle est » cependant la cause de cette mutation subite, de cette irré- » vérence filiale? Que tout le monde le sache; c'est pour avoir » voulu panser la plaie de ses péchés, c'est pour avoir voulu » lui imposer l'amertume d'une pénitence que nous l'avons » poussé à inventer de telles calomnies, à mettre en avant » des accusations si insensées..... (1). L'Église ne serait-elle » pas ébranlée, l'autorité des pontifes romains ne serait-elle » pas avilie, si une telle voie était ouverte aux rois, aux » princes et aux puissants? En effet, dès que le pontife ro- » main, successeur de saint Pierre, qui, d'après les paroles » mêmes de saint Pierre, préside à tous les autres, s'attache- » rait à la correction de quelque prince ou de quelque puis- » sant; dès qu'il porterait la main aux grands remèdes, il » serait accusé d'hérésie, et on accumulerait sur lui les crimes » et les scandales (2). » Boniface énumère ensuite les empereurs et les rois qui s'étaient soumis à l'autorité des papes, ou même à celle des simples archevêques; puis il se contente d'annoncer que si le roi et ses sectateurs ne se corrigent, il procédera contre eux en temps et en lieu, de manière à n'être pas comptable de leur salut éternel.

(1) Preuves du différend, p. 166.—*Raynaldi Ann. Eccles.*, an. 1311, § 41.
(2) Preuves du différ., p. 167.— *Raynaldi Ann. Eccles.*, 1311, § 42.

Digitized by Google

C'était le 8 septembre que Boniface VIII devait exécuter cette menace; la bulle qu'il comptait de publier ce jour-là était prête. Il y énumérait tous les efforts qu'il avait faits pour réveiller la conscience du roi; il racontait comment il lui avait envoyé Jacques des Normands, nonce apostolique, avec une bulle que Philippe avait fait brûler publiquement; comment il avait convoqué un concile à Rome, ce qui avait donné lieu à Philippe d'interdire aux prélats français de se rendre aux pieds du prince des apôtres; comment il avait envoyé à Paris le cardinal de Saint-Marcellin, avec des offres de pacification qui avaient été rejetées, tandis que le cardinal avait été mis en surveillance; comment il avait envoyé de nouveaux nonces apostoliques qui avaient été jetés en prison; comment Philippe avait accueilli avec une faveur distinguée, Étienne Colonna, malgré l'excommunication prononcée contre lui, seulement parce qu'il était l'ennemi du pape et de l'Église. Boniface montrait ensuite comment, selon les lois de l'Église, Philippe, par chacun de ces actes, avait encouru les excommunications générales qu'elle a prononcées d'avance. Mais puisqu'il n'avait pas voulu prêter l'oreille aux avertissements nombreux qui lui avaient été donnés, Boniface se voyait réduit à prononcer lui-même solennellement qu'il était excommunié, et il déliait tous ses sujets de leur serment de fidélité (1).

Tandis que Boniface se figurait que les foudres de l'Église suffiraient pour terrasser son ennemi, Philippe préparait contre lui des armes plus efficaces; il voulut exécuter l'appel qu'il avait interjeté, et représenter Boniface prisonnier devant le concile qu'il se proposait de convoquer. Le 7 septembre, veille du jour fixé pour la publication de la bulle, le complot ourdi par ses agents éclata.

Dès le 7 mars 1303, Philippe IV avait muni de pleins pouvoirs ce même Guillaume de Nogaret, qui, peu de jours après, interjeta le premier appel contre le pape; il lui avait adjoint Jean Musciatti Franzesi, banquier florentin, qui avait

(1) Preuves du différ., p. 182. — *Raynaldi Ann. Eccles.*, 1311, § 44-49.

Digitized by Google

été le principal intendant de ses finances, et deux docteurs en droit; enfin, il leur avait donné un crédit illimité sur les Peruzzi, banquiers de Florence, énormément riches, qui faisaient alors les affaires de la cour de France (1). Nogaret et Musciatti étaient venus au printemps s'établir sur la route de Florence à Sienne, au château de Staggia, qui appartenait à ce même Musciatti. Ils avaient annoncé qu'ils étaient chargés de traiter de la réconciliation de Philippe avec Boniface, et que c'était là le but des nombreuses conférences qu'on leur voyait avoir, aussi bien que l'emploi des sommes considérables dont ils disposaient (2).

Cependant Boniface était venu passer l'été à Anagni, sa ville natale. Ce fut surtout dans cette ville que Nogaret chercha à se procurer des intelligences; il y gagna entre autres Arnolphe, le capitaine de justice, ou chef de la police et de la milice d'Anagni, et Reginald de Supino, seigneur de Férentino, homme qui jouissait d'un grand crédit dans toute la campagne de Rome. « Ce dernier, dit Nogaret lui-même, dans un acte » notarié, lui avait affirmé être bienveillant, zélé et fidèle » contre la commune d'Anagni, et contre les parents dudit » Boniface, tant pour la vie que pour la mort dudit Boniface, » pour le confondre, et venger l'injure du seigneur roi. Le » même avait donné asile à Guillaume de Nogaret, aussi bien » pour la mort que pour la vie dudit Boniface (3). »

Nogaret s'étant ainsi préparé, et s'étant assuré l'appui d'un grand nombre de barons de la campagne de Rome, qu'il avait corrompus à prix d'argent, partit secrètement de Staggia, et vint rejoindre, non loin d'Anagni, Sciarra Colonna, frère des deux cardinaux que Boniface avait déposés. Celui-ci avait rassemblé une troupe de trois cents cavaliers, avec un grand nombre de gens de pied. A leur tête, il entra dans Anagni, où le pape ne se défiait de rien, et ne s'était préparé à aucune résistance. La troupe de Colonna marchait en criant: *Mort à Boniface, vive le roi de France!* Arnolphe, le capi-

(1) Preuves du différ., p. 175.
(2) *Gio. Villani*, L. VIII, c. 63, p. 393.
(3) Preuves du différend, p. 175.

Digitized by Google

taine de justice, qui aurait dû lui opposer quelque résistance, s'était secrètement vendu; et le peuple, à qui Colonna abandonna le pillage des maisons des cardinaux, du palais et du trésor pontifical, fut sourd à l'appel du pape et de son neveu, qui le suppliaient de prendre les armes.

Colonna et Nogaret arrivèrent jusqu'au vieux pontife, qu'ils menacèrent, mais qu'ils ne purent contraindre à s'humilier. *Voilà mon cou, voilà ma tête,* répondit-il à toutes leurs menaces; *mais trahi comme Jésus-Christ, et prêt à mourir, du moins je mourrai pape.* En vain les conjurés s'étaient préparés aux dernières violences, un respect involontaire les empêchait de porter les mains sur ce vieillard. Nogaret le menaçait de le faire conduire garotté à Lyon, pour le faire juger par un concile; cependant il le laissa passer trois jours dans son palais, sans oser prendre un parti, sans rien exécuter. Il était embarrassé de son captif, qu'il ne savait ni comment garder ni comment relâcher : aussi voyait-il avec plaisir que pendant ces trois jours, le pape n'avait pris aucune nourriture, soit qu'en effet on le laissât dépourvu de tout, soit qu'il craignît d'être empoisonné. Mais le 10 septembre, le peuple d'Anagni, revenu de son étonnement, tourmenté de remords pour le butin dont il s'était emparé, honteux de l'abandon où il laissait son protecteur et son compatriote, prit tout à coup les armes contre les Français. Les paysans des villages voisins étaient venus pendant la nuit grossir les rangs des bourgeois d'Anagni, en sorte que les insurgés se trouvaient au nombre de dix mille personnes. Cette troupe, s'animant aux cris de *vive le pape, et meurent les traîtres!* reprit le palais pontifical, en chassa Sciarra Colonna, Réginald de Supino, Guillaume de Nogaret et leurs gendarmes, tua plusieurs de ces derniers, et remit Boniface VIII en liberté. Toutefois le but que s'était proposé Philippe n'en était pas moins accompli. L'agitation que venait d'éprouver le vieux pontife, la peur, la colère, peut-être la faim, avaient épuisé le reste de ses forces, et aussi bien celles de son esprit que celles d'un corps usé par l'âge et par les maladies. Il se mit immédiatement en chemin pour retourner à Rome. Il paraît qu'il y fut

Digitized by Google

saisi d'une fièvre chaude, dont il mourut le 11 octobre, justement un mois après avoir été tiré de sa captivité (1).

(1) *Gio. Villani*, L. VIII, c. 63, p. 395. — *Contin. Nangii*, 1303, p. 56. — *Matth. Westmon.*, p. 446. — *Raynaldi Ann.*, 1303, § 41, 44. — Thomas Walsingham, *Histor. Angl.*, p. 56. — Chron. de Saint-Denys, f. 133. — Preuves du différend de Bonif., p. 192-202, où tous les fragments d'historiens contemporains sont rapportés.

Digitized by Google

CHAPITRE XXI.

Fin de la guerre de Flandre. Philippe IV réduit la cour de Rome sous sa dépendance, et retient le pape en France; il ruine ses peuples par l'altération des monnaies; il fait arrêter tous les juifs en un même jour. Mort d'Édouard Ier d'Angleterre. — 1303-1307.

(1303). L'ORGUEILLEUX Philippe IV avait été offensé presque en même temps par les réprimandes que Boniface VIII lui avait adressées en s'arrogeant sur lui une autorité qu'il ne voulait point reconnaître, et par la résistance que les Flamands avaient opposée, et la victoire qu'ils avaient remportée sur ses troupes. Déjà il était vengé de Boniface, et la violence avec laquelle il l'avait attaqué, le scandale qu'il avait donné à son occasion à la chrétienté, montraient assez quel profond ressentiment la bulle *Ausculta fili* avait excité en lui. Il voulait aussi se venger des Flamands; mais son âme était restée bien autrement calme à leur égard. Les généraux seuls avaient été battus, tandis que lui-même il n'avait point été humilié par les insurgés; il n'avait point eu à entendre dans leurs discours l'exposé de ses fautes, ou à voir révéler au monde des vérités qu'il croyait qu'une bouche humaine ne devait jamais proférer. D'ailleurs se sentant respectable seulement parce qu'il était fort, il avait à son tour un certain respect pour la force; et comme il n'avait point de goût, peut-être point de talent pour la guerre, il reconnaissait sans hésiter, dans la victoire de ses ennemis, l'empire de la nécessité, et il s'y soumettait.

Ainsi il ne s'était point senti humilié, lorsqu'à la fin de la campagne de 1302, qui avait été marquée par l'une des plus

grandes défaites que les Français eussent éprouvées, il avait signé un armistice avec les Flamands, qu'il avait d'abord regardé comme des sujets révoltés, mais que leur victoire à Courtrai et leur ferme contenance à Douai lui avaient appris à respecter. Au printemps de 1303, les hostilités recommencèrent; mais il n'y mit de son côté aucun acharnement, et il n'essaya pas même de faire un effort vigoureux contre la Flandre, jusqu'à ce que la grande affaire de l'arrestation de Boniface fût terminée.

Les Flamands, au contraire, enhardis par leurs succès récents, recherchaient avidement de nouveaux combats. Ils avaient chassé les Français de toute la partie de leur territoire où l'on parle flamand; et les villes qui s'étaient d'abord refusées à l'insurrection, se faisaient gloire désormais d'envoyer leurs milices sous des drapeaux que la victoire avait illustrés. Toutes leurs rencontres avec les Français ne furent cependant pas également avantageuses. Ils désiraient s'emparer de Tournai, et un de leurs corps, qui s'approchait de cette ville pour la faire insurger, fut surpris sur le chemin de Lille, le 18 avril 1303, par Foulcaud de Mule, l'un des maréchaux du roi, et mis en déroute avec une perte de deux cents chevaux et trois cents fantassins (1).

Guy de Dampierre, comte de Flandre, était toujours prisonnier de Philippe avec ses deux fils aînés; mais il avait eu un grand nombre d'enfants, dont plusieurs avaient été chercher fortune au loin. L'un de ceux-ci, nommé Philippe, était depuis long-temps établi dans le royaume de Naples, où il avait obtenu en fief les comtés de Riéti et de Lanciano, en récompense des services que sa famille avait rendus à Charles d'Anjou dès le temps de la conquête. Lorsqu'il apprit le soulèvement des Flamands, il restitua tous ses fiefs à Charles II, aimant mieux, dit Villani, servir sa patrie en pauvre chevalier, durant son danger, que de jouir loin d'elle de la paix et de la richesse. Il appela à lui tous les chevaliers qui lui étaient dévoués, et il se mit en route pour la Flandre, où il arriva au

(1) *Contin. Nangii*, A. 1303, p. 86.

Digitized by Google

mois de juin 1303. Les Flamands furent touchés de ce généreux dévouement; ils le reçurent avec enthousiasme, et le nommèrent leur capitaine; il était en effet l'aîné de Jean de Namur, qui les avait commandés jusqu'alors; d'ailleurs il avait acquis dans les guerres d'Italie quelque expérience de l'art militaire (1).

Les Flamands poussaient alternativement leurs ravages, tantôt dans l'Artois, tantôt dans la Hollande, la Zélande et le Hainaut, qui appartenaient à Jean d'Avesnes; ce seigneur, par haine héréditaire pour les Dampierre, ayant embrassé le parti de la France. Dans presque toutes ces expéditions, les Flamands furent victorieux : ils conquirent Middelbourg, et la plus grande partie de la Zélande, ils ravagèrent le Hainaut et l'Artois. Cependant, après avoir pillé les campagnes de Saint-Omer, ils furent surpris à Arques par les Français, qui leur avaient dressé une embuscade, et ils y perdirent près de trois mille hommes. Mais leurs milices étaient animées d'un si vif enthousiasme, que leurs pertes étaient bientôt réparées, et qu'elles ne suspendaient pas leurs expéditions. Au mois de juillet, ils vinrent attaquer Térouane, ville à moitié ruinée, et qui n'était entourée que d'un simple fossé : toutefois ils y furent arrêtés quelque temps. Philippe, qui n'avait point de bonne infanterie française, et qui n'en pouvait point avoir, car la noblesse française, en tenant le tiers-état dans l'esclavage, ne lui avait permis d'acquérir ni bravoure ni sentiment d'honneur, s'était déterminé à prendre à sa solde un corps d'infanterie italienne qui, avec ses longues lances et sa discipline régulière, tenait seul tête aux Flamands. Les Italiens disputèrent pied à pied le terrain dans Térouane, et se retirèrent ensuite à Tournai sans se laisser entamer; et les Flamands, après avoir brûlé Térouane, vinrent les assiéger dans Tournai (2).

Philippe rassemblait une armée dans le Vermandois, son

(1) *Gio. Villani*, L. VIII, c. 76, p. 410. — Oudegherst, *Chron.*, c. 140, f. 231.

(2) *Gio. Villani*, L. VIII, c. 76, p. 410.—*Contin. Nangii*, p. 56.—*Chron. Nicolai Trivetti*, p. 229.

quartier-général était à Péronne au mois de septembre, et l'on s'attendait à des combats sanglants ; cependant il proposa lui-même une trève d'une année aux Flamands, et cette trève fut acceptée par l'entremise du comte Amédée de Savoie. Il offrait de remettre pendant sa durée le vieux comte Guy en liberté, pourvu qu'il s'engageât à rentrer dans sa prison, si avant l'expiration de la trève les deux partis ne convenaient pas d'une bonne paix. On ignore si Philippe croyait n'avoir pas d'autre moyen de sauver Tournai, ou s'il se flattait, en renvoyant aux Flamands leur vieux souverain, de ralentir leur ardeur, et d'exciter des dissensions parmi eux. La convention cependant fut exécutée, le siége de Tournai fut levé. Le vieux comte Guy, après avoir laissé des otages à Philippe, fut rendu à ses sujets, et reçu par eux avec une vive allégresse. Il les félicita de leurs succès, il les remercia de ce que par leur bravoure ils lui avaient procuré encore quelques jours de liberté; il embrassa et bénit ses enfants, mais il ne chercha point à traiter avec Philippe ; il sentait qu'on demanderait, et à ses sujets et à ses enfants, des concessions perpétuelles en échange pour le peu de jours qui lui restait encore à vivre; il retourna donc dans sa prison de Compiègne, où il mourut au mois de février 1305, âgé de plus de quatre-vingts ans (1).

L'argent manquait presque toujours à Philippe pour soutenir la guerre, et ce fut apparemment un de ses motifs pour conclure une trève qui nuisit à sa réputation, et qui fut attribuée à sa pusillanimité. Les sommes que Nogaret avait prodiguées pour gagner des traîtres à Anagni, avaient épuisé le trésor royal, et Philippe avait eu recours aux expédients les plus ruineux pour le remplir de nouveau. Il avait commencé par appeler au service personnel pour la guerre de Flandre les roturiers qui avaient plus de vingt-cinq livres de revenu, et les nobles qui avaient plus de cinquante livres, *à moins qu'ils ne se fissent dispenser de ce service par une finance*

(1) *Gio. Villani*, L. VIII, c. 76, p. 411. — *Contin. Nangii*, p. 56, 57. — *Nicol. Trivetti Chron.*, p. 229. — Oudegherst, *Chron.*, c. 139, f. 231.

Digitized by Google

compétente, car les dispenses du service militaire étaient un des moyens les plus efficaces qu'eût trouvés le roi pour lever de l'argent ; par d'autres ordonnances, il avait réglé que chaque cent livres de rente possédées par des nobles ou des gens d'Église, dans le diocèse de Paris, lui fournirait un cavalier armé ; que chaque centaine de feux de roturiers pauvres lui fournirait six sergents à pied. Cinq ordonnances différentes furent dans le cours de l'année publiées par le roi sur le même sujet (1). Mais après qu'il eut accordé une trève aux Flamands, il rendit aussi une ordonnance, le 20 octobre, pour accorder aux chevaliers et aux dames de Flandre qui avaient embrassé le parti français et qui avaient émigré, une subvention qui leur donnât les moyens de subsister (2).

Les ordonnances sur les monnaies ne se suivaient pas avec moins de rapidité. Philippe prenait soin de régler avec quelles espèces les impositions, les cens, les dettes seraient payées. Il serait difficile et fastidieux de suivre leurs variations. Le roi changeait plusieurs fois dans l'année le titre et le poids des monnaies qu'il faisait frapper : il commençait par établir leur cours fort au-dessus de leur valeur réelle ; mais quand le commerce avait fini par reconnaître cette valeur, et que sa monnaie fausse était décriée, il rendait une nouvelle ordonnance pour qu'elle ne fût pas reçue dans les caisses publiques (3). Philippe avait encore prohibé de porter de l'or ou de l'argent hors du royaume ; d'exporter le blé, le vin ou les autres choses nécessaires à la vie, même quand on serait muni d'une permission expresse de lui pour le faire ; de correspondre avec aucun Flamand, même par lettres ouvertes, et quel que fût le degré de parenté entre les deux correspondants. Le manquement à ces ordonnances devait être puni par la confiscation des biens (4).

Au milieu de toutes ces ordonnances fiscales qui signalaient plutôt l'inquiétude du pouvoir qu'aucun projet de réformer la

(1) Ordonn. de France, T. I, p. 369, 373, 382, 383, 391.

(2) *Ibid.*, T. I, p. 385.

(3) *Ibid.*, T. I, p. 378, 379, 389.

(4) *Ibid.*, T. I, p. 379, 381.

Digitized by Google

législation, il y en eut cependant quelques unes qui donnèrent plus de régularité à l'administration; ainsi l'ordonnance pour la réforme du royaume, rendue le 23 mars 1303, et dont nous avons déjà parlé, donna aux tribunaux une périodicité qu'ils n'avaient point encore, en réglant qu'on tiendrait tous les ans deux parlements à Paris, deux échiquiers à Rouen, et deux fois l'an les jours de Troyes, et qu'il y aurait aussi un parlement à Toulouse, si les gens de cette province consentaient à ce qu'il n'y eût point d'appel des présidents de ce parlement (1).

Par une autre ordonnance, rendue le 9 janvier 1304, Philippe déclara que voulant suivre les exemples de son aïeul saint Louis, et du conseil de ses prélats et de ses barons, il interdisait les guerres privées pour toujours, et les duels jusqu'à la paix générale; renvoyant aux tribunaux ceux qui prétendaient avoir le privilége de se faire ainsi justice à eux-mêmes (2).

Cette dernière ordonnance fut publiée à Toulouse, pendant un voyage que Philippe avait entrepris sur la fin de l'année 1303, dans ses provinces du midi. Plusieurs affaires avaient contribué en même temps à l'y attirer. D'une part, Hugues XIII de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, venait de mourir sans enfants; il avait, deux ans auparavant, engagé ces deux comtés au roi Philippe, pour une grosse somme d'argent; et celui-ci voulait se mettre en possession de son héritage, comme il le fit en effet, à l'aide d'une sentence de ses tribunaux, au préjudice du frère et des deux sœurs du dernier feudataire (3). D'autre part, Philippe avait sans cesse des disputes de juridiction avec le roi de Majorque, son oncle, et autrefois son plus fidèle allié, qui résidait à Montpellier, et qui cherchait en vain à défendre la souveraineté de cette ville, sur laquelle Philippe avait acquis les droits contentieux de l'évêque de Maguelone (4). Enfin, les violences commises

(1) Ord. de Fr., T. I, p. 366, § 62. — Hist. du Langued., L. XXVIII, c. 77, p. 114.

(2) Ordonn. de France, T. I, p. 390.

(3) *Chron. Nangii Contin.*, p. 56.

(4) Hist. du Languedoc, L. XXVIII, c. 69, p. 109.

Digitized by Google

par l'inquisition de Toulouse demandaient aussi son attention. Il avait été prouvé que les inquisiteurs, lorsqu'ils ordonnaient des incarcérations ou des tortures, n'avaient le plus souvent d'autre but que celui d'arracher de l'argent à ceux qu'ils déclaraient suspects d'hérésie. Le vidame de Péquigny, que le roi avait envoyé pour sénéchal dans ces provinces, avait fait sortir de prison un grand nombre de ces malheureux dont l'innocence avait été prouvée. Les moines, indignés de ce qu'il avait osé troubler leur juridiction, l'avaient excommunié; il avait été contraint à partir pour Rome, où il avait appelé de leur sentence, et arrivé à Pérouse il y était mort (1).

Philippe, en se rendant en Languedoc, avait peut-être aussi pour but de se tenir plus à portée de la cour de Rome, et de correspondre plus facilement, de Toulouse, où il arriva à Noël, et où il séjourna un mois, avec le nouveau pontife, sur lequel il lui importait fort d'acquérir quelque influence. Il avait vu avec quelque inquiétude que le successeur de Boniface avait été nommé le douzième jour (22 octobre) depuis la mort de celui-ci; comme si les cardinaux avaient craint de s'exposer, par quelques délais, aux intrigues de la France. Ils avaient fait choix de Nicolas de Trévise, cardinal d'Ostie, qui devait à Boniface son élévation, qui avait été envoyé par lui comme légat en Hongrie pour y prêter son appui à Charobert, petit-fils du roi de Naples, et qui, revenu à Anagni, au moment de la prise de cette ville par Sciarra Colonna, s'était montré fidèle à son patron, dans ses plus grandes adversités (2).

La cour de France pouvait donc s'attendre à ce que le successeur de Boniface adoptât entièrement sa politique, et ne songeât qu'à venger les outrages auxquels la chaire de saint Pierre avait été exposée. Toutefois le nouveau pape, qui prit le nom de Benoît XI, hésitait à s'engager dans une lutte qui avait été si fatale à son prédécesseur, et à offenser un adversaire qui avait montré qu'aucun respect divin ou humain ne

(1) *Contin. Nangii*, A. 1303, p. 56.
(2) *Raynaldi Ann.* 1303, § 45. — *Gio. Villani*, L. VIII, c. 66, p. 399.

Digitized by Google

pouvait le retenir. Jusqu'à la fin de l'année 1303, il ne fit mention du roi de France ou de ses agents dans aucune de ses bulles, si ce n'est que le 13 décembre il excommunia ceux qui avaient pillé le trésor apostolique à Anagni (1).

(1304.) De son côté, Philippe écrivit au nouveau pontife pour le féliciter, et féliciter l'Église sur son élection, sans faire d'autre allusion aux derniers événements, que de mettre en contraste la prospérité dont l'Église allait jouir avec les douleurs qu'elle avait éprouvées sous un *président mercenaire*. Par cette même lettre, il accréditait auprès de lui trois députés, parmi lesquels on remarque ce même Guillaume de Plasian qui avait intenté contre Boniface une accusation si odieuse (2). Peut-être Benoît XI aurait-il dû refuser de le recevoir; cependant il accueillit avec bonté les envoyés de Philippe; il lui écrivit à lui-même, le 2 avril 1304, qu'il croyait devoir se conduire à son égard comme le bon berger de la parabole, qui laisse quatre-vingt-dix-neuf de ses brebis pour courir après une seule qui s'est égarée (3). Puis, par une bulle du 13 mai, il releva les barons et les prélats de France des sentences d'excommunication qu'ils avaient encourues, soit dans les précédentes contestations avec Boniface, soit au moment de son arrestation. Le seul Guillaume de Nogaret fut exclu de cette faveur, le pape se réservant spécialement à lui-même de prononcer son absolution quand il le jugerait convenable (4). Il semble que Benoît XI était encore dans ce moment sous l'impression de la terreur que lui avait occasionnée la captivité de son prédécesseur, et les scènes de violence et de pillage dont il avait été témoin. Il ne savait plus en quel lieu il pourrait lui-même être en sûreté, et sa première pensée était d'apaiser un ennemi aussi redoutable. Cependant, lorsqu'il commença à prendre confiance en ses gardes, et dans les tours de son palais; lorsqu'il put reconnaître l'indignation que ressentait la chrétienté à l'occasion du forfait commis

(1) *Raynaldi Annal.*, 1303, § 37.
(2) Preuves du différend, p. 205. — *Raynaldi Annales*, 1304, § 9.
(3) Preuves du différ., p. 207.
(4) *Raynaldi Annal.*, 1304, § 9.

Digitized by Google

contre son prédécesseur; lorsqu'il se sentit appuyé par l'opinion publique, il changea de langage, et le 7 juin il publia à Pérouse une bulle, dans laquelle on trouve enfin l'expression des sentiments que tant d'outrages devaient exciter dans le cœur du souverain pontife. Après avoir nommé par leurs noms quinze chefs de la conjuration, qu'il avait vus de ses yeux entrer à main armée dans le palais du pape, porter sur lui des mains impies, et le menacer par des blasphèmes et des cris funestes, il déclare que les quinze susnommés, *et tous ceux qui leur ont donné secours, conseil ou faveur,* ont encouru la sentence d'excommunication, et il les cite péremptoirement à comparaître devant lui, avant la fête de Saint-Pierre et de Saint-Paul, pour recevoir de lui une juste sentence (1).

Cette bulle n'eut que le temps de parvenir à ceux qui pouvaient se regarder comme compris dans l'excommunication, et aussitôt ils y firent une terrible réponse, celle que sans doute Benoît XI avait craint, lorsqu'il avait tant tardé à la publier. La bulle d'excommunication avait été donnée par Benoît le 7 juin, et le 7 juillet il avait cessé de vivre. Une jeune femme voilée, qui se donna pour une converse des religieuses de Sainte-Pétronille à Pérouse, vint lui présenter, tandis qu'il était à table, un plat de figues. des premières de la saison, dont on savait qu'il était fort avide; il en mangea sans défiance : aussitôt il se trouva mal, et il mourut en peu de jours (2). Les auteurs contemporains accusent de cet empoisonnement Nogaret, les Colonna, Jean Muschietto Franzesi, et le cardinal Napoléon Orsini; un seul d'entre eux, Ferretus de Vicence, a osé nommer Philippe : l'Église se tut, le sacré consistoire trembla, et on n'intenta aucunes poursuites.

Philippe IV travaillait cependant à dissiper le mécontentement qu'il avait excité parmi ses peuples. Il craignait son

(1) *Raynaldi Annal.*, 1304, § 13, 14, 15.

(2) *Gio. Villani*, L. VIII, c. 80, p. 416. — *Dino Compani*, L. III, T. IX, *Rer. Ital.*, p. 519. — *Chr. Fr. Franc. Pipini.* T. IX, L. IV, c. 49, p. 747. — *Ferreti Vicentini Hist.*, T. IX, p. 1013. — *Matth. Westmonaster. Flor. Histor.*, p. 447.

Digitized by Google

clergé, il avait humilié sa noblesse, et il cherchait un appui dans les communes, qui n'étaient point encore assez éclairées ou assez puissantes pour limiter son autorité, et qui, toutes glorieuses et tout étonnées de se voir compter par lui pour quelque chose, s'empressaient de devancer toutes ses volontés. C'était parce qu'il avait reconnu leur aveugle obéissance qu'il les avait appelées le premier aux États-généraux, où leurs syndics n'avaient pas eu d'autres volontés que les siennes. Pendant son séjour en Languedoc, il continua à favoriser les communes; il étendit la juridiction des consuls de Toulouse; il accorda aux bourgeois de cette ville des exemptions, soit quant au service militaire, soit quant aux péages; il régularisa l'organisation des tribunaux; il augmente aussi les priviléges de Carcassonne, de Béziers, de Narbonne (1), et appela les syndics de toutes ces villes aux États de Languedoc; et comme il avait besoin d'une subvention pour continuer la guerre de Flandre, il nomma des commissaires pour traiter de cette subvention soit avec les seigneurs, soit avec les communes. Le traité que ces commissaires signèrent dans la semaine de Pâques, d'abord avec les nobles, ensuite avec les consuls des villes, nous montre pour la première fois les sujets défendant leurs droits, et traitant de puissance à puissance avec la couronne. C'est une capitulation dont chaque article est accepté ou modifié par les commissaires du roi, de telle sorte cependant que le droit des Languedociens de se taxer eux-mêmes y est expressément reconnu, et que les concessions qu'ils font sont compensées par l'acquisition de nouveaux priviléges (2).

Philippe, qui était de retour à Paris le 1er mai, s'y préparait avec ardeur pour la guerre de Flandre. C'était l'énormité des dépenses qu'elle lui occasionnait qui l'avait contraint à se relâcher sur les prérogatives de la couronne, et à jeter chez ses sujets les germes d'une liberté qu'il ne croyait pas avoir à redouter. Il assembla, à ce qu'on assure, pour cette

(1) Ordonn. de France, T. 1, p. 392-406.

(2) Hist. du Languedoc, L. XXVIII, c. 87, p. 124. — Le traité dans les preuves. — *Ib.*, n. 62, p. 131.

Digitized by Google

expédition, douze mille cavaliers et cinquante mille fantassins. Cependant il désirait surtout secourir son allié, le comte de Hainaut et de Zélande, qui était assiégé dans Ziriksée par Guy de Namur, fils du comte de Flandre, avec quinze mille fantassins. La marine française n'était pas en état de tenir tête aux Flamands, et Philippe prit à sa solde, pour porter la guerre en Zélande, Renier Grimaldi, avec seize galères génoises. Grimaldi rencontra au mois d'août la flotte des Flamands devant Ziriksée. Il prit peu de souci de sauver les vaisseaux français auxquels il était associé; presque tous furent pris ou mis en déroute; mais comme les Flamands se félicitaient déjà de leur victoire, il revint sur eux avec toute l'impétuosité du flux qu'il avait attendu, il coupa leur ligne, il détruisit un grand nombre de leurs vaisseaux, il fit prisonnier Guy de Namur, qui s'était embarqué à son approche sur la flotte qu'il venait de vaincre; il l'envoya à Paris, où tant de membres de sa famille avaient tour à tour été captifs, et il força la partie de l'armée flamande qui était demeurée à Ziriksée, à lever le siége (1).

Pendant ce temps, Philippe-le-Bel avait établi à Tournai son quartier-général; et les Flamands avaient rassemblé devant Lille leur armée, où l'on comptait, disait-on, soixante mille fantassins. Elle était commandée par Philippe de Riéti, celui des fils du comte de Flandre qui avait quitté le royaume de Naples. Il avait avec lui ses deux frères, Jean et Henri de Namur, son cousin Guillaume de Juliers, et plusieurs barons des Pays-Bas et de l'Allemagne. Le roi Philippe résolut d'aller les attaquer; il éprouva une vive résistance au passage de la Lys, mais enfin il s'empara du pont, qui lui avait été longtemps disputé, et il se trouva en vue de l'ennemi qu'il cherchait, près de Mons en Puelle, où les Flamands s'étaient campés. Ceux-ci, à l'approche de l'ennemi, levèrent leurs tentes, rangèrent leurs bagages sur leurs chars, et formèrent de ces chars une double enceinte qui leur servait de retran-

(1) *Gio. Villani*, L. VIII, c. 77, p. 411. — Oudegherst, *Chron.*, c. 140, f. 232.

Digitized by Google

chement. Leur ligne était interrompue en cinq endroits seulement; c'étaient les portes qu'ils s'étaient ménagées. Si la gendarmerie française les avait chargés immédiatement, comme ils s'y attendaient, cette enceinte de chars aurait arrêté l'impétuosité des chevaux, et aurait assuré l'avantage à ceux qui la défendaient. Mais les Français avaient appris à respecter l'ennemi qu'ils combattaient, et ne voulaient plus négliger avec lui aucun des préceptes de l'art militaire. Ils commencèrent par reconnaître sa position, puis ils songèrent moins à l'y forcer qu'à l'y fatiguer, pour qu'il l'abandonnât de lui-même. Des corps de cavalerie qui se relevaient successivement menaçaient tour à tour les diverses portes, mais évitaient de s'y engager; les piétons, et surtout les Languedociens, qui étaient les plus lestes de l'armée française, attaquaient à coups de pierres et de flèches les Flamands placés à la garde des chars. Quoiqu'on fût déjà à la fin de septembre, il faisait une chaleur étouffante, et les Flamands, exposés à toute l'ardeur du soleil, ne pouvaient prendre le repos dont ils avaient un extrême besoin, parce que leurs vivres et leur boisson étaient tous chargés sur les chars qui leur servaient de retranchement. Vers la fin de la journée leur patience se lassa : ils sortirent tout à coup par trois portes, en trois divisions, commandées par Guillaume de Juliers, Philippe de Riéti, et Jean de Namur. Le premier marcha droit aux tentes de Philippe, qui, ne s'attendant point à être attaqué, était à pied, désarmé, et sur le point de se mettre à table. Les Flamands s'emparèrent de son pavillon et le pillèrent; ils tuèrent un grand nombre de ses serviteurs, et ils l'auraient aisément tué lui-même, ou fait prisonnier, s'ils l'avaient reconnu; mais Philippe, qui n'avait gardé ni manteau ni aucun ornement royal, put s'enfuir dans la foule, et personne ne s'acharna à le poursuivre. Pendant le même temps les escadrons de Charles de Valois, du comte de Saint-Paul, et plusieurs autres encore avaient été rompus et étaient en pleine fuite. Les Français avaient déjà perdu près de quinze cents cavaliers, et leur déroute semblait certaine. On assure que ce fut le roi qui les sauva. Dès qu'il eut réussi à se faire reconnaître et à

Digitized by Google

monter à cheval, il rassembla sa gendarmerie, que les Flamands, à pied, n'avaient pu poursuivre; il fit honte de leur fuite à ses chevaliers, et il les ramena à la charge. Les Flamands vainqueurs s'étaient dispersés pour piller; cependant ils se reformèrent avec courage sous la lance de leurs ennemis, ils se défendirent avec vaillance, et ils continuèrent à combattre aux flambeaux lorsque la nuit fut venue. Mais enfin ils furent rompus et renversés par la cavalerie; ils abandonnèrent le champ de bataille couvert de six mille de leurs morts et de tous leurs bagages, et ils se retirèrent partie à Lille, partie à Ypres; tandis que Philippe-le-Bel, demeuré maître de cette plaine ensanglantée, fit enterrer ses morts et défendit qu'on donnât la sépulture à aucun Flamand, pour les punir de ce qu'il nommait leur rébellion (1).

Le surlendemain de la bataille, Philippe vint mettre le siége devant Lille, où Philippe de Riéti s'était retiré. Les Français, qui en peu de semaines avaient remporté deux grandes victoires, l'une à Ziriksée, et l'autre à Mons en Puelle, croyaient les Flamands absolument découragés, et s'attendaient de jour en jour à ce qu'ils ouvrissent leurs portes; ce fut donc avec une extrême étonnement qu'en moins de trois semaines ils virent reparaître, sous le commandement de Jean de Namur, une nouvelle armée, forte de soixante mille hommes, et non moins bien pourvue que la précédente d'armes et d'équipages. Les bourgeois de Bruges, de Gand, d'Ypres, et des autres riches villes de Flandre, avaient tous quitté leurs métiers pour courir à l'armée, avec un courage indomptable, et ils s'étaient engagés par serment à ne pas revoir leurs foyers qu'ils n'eussent obtenu ou une bonne paix ou la victoire. *Il vaut mieux,* répétaient-ils à l'envi, *mourir dans la bataille que de vivre en servage;* ils méprisaient le fol espoir de sauver leurs richesses s'ils ne pouvaient sauver leur liberté, et ils offraient au service de leur patrie leurs bourses avec autant d'empressement que leurs bras. C'est

(1) *Gio. Villani,* L. VIII, c. 78, p. 413-415.— Il visita le champ de bataille peu de jours après. — *Contin. Nangii,* 57. — Oudegherst, *Chron. de Flandre,* c. 140, f. 232. — Chron. de Saint-Denys, f. 135.

Digitized by Google

ainsi qu'ils avaient complété leurs équipages de guerre avec une magnificence qu'on était loin de trouver dans le camp du roi.

Lorsque celui-ci, dont les lignes embrassaient six milles d'étendue autour de Lille, reçut le défi que lui portèrent les hérauts d'armes flamands, il s'étonna de voir qu'il avait à recommencer la guerre, comme s'il n'avait rien fait. Tous ses grands lui conseillèrent de traiter; le duc de Brabant et le comte de Savoie s'offrirent à lui comme médiateurs, et la négociation commença. Philippe ayant consenti à reconnaître l'antique liberté et l'indépendance des Flamands, la paix fut bientôt conclue. Le roi s'engagea à remettre en liberté Robert de Béthune, fils aîné du comte Guy de Dampierre, avec ses deux frères Guillaume et Guy de Namur. Il reconnut le premier comme comte de Flandre; Robert avait épousé l'héritière du comté de Nevers, et son fils Louis l'héritière du comté de Réthel. Philippe s'engagea à mettre Louis en possession de ces deux comtés français; il mit aussi en liberté tous les barons flamands qu'il avait arrêtés avec leurs princes, et qu'il retenait en prison dès le commencement des troubles. Mais d'autre part, les Flamands lui abandonnèrent jusqu'à la Lys toute la partie de la Flandre qui parle français, avec les villes de Lille, de Douai et leurs dépendances, et ils s'engagèrent à lui payer, en certains termes, deux cent mille livres pour les frais de la guerre (1).

Ainsi fut terminée la guerre de Flandre, qui la première avait interrompu le cours des prospérités de Philippe IV, et qui lui avait fait connaître qu'on pouvait lui résister. Cette guerre avait été la cause principale de ses levées exorbitantes d'hommes et d'argent, de la falsification de ses monnaies, des décimes qu'il avait imposés au clergé, et par conséquent de ses brouilleries mêmes avec la cour de Rome; elle avait excité

(1) *Gio. Villani*, L. VIII, c. 79, p. 415. — Oudegherst, *Chron.*, c. 140, f. 233. — *Chron. Nicol. Trivetti. Spicil.*, T. III, p. 230. — Flassan, *Diplom. Franc.*, T. I, L. II, p. 137. Le traité définitif qui fut signé le 5 juin 1305 donna lieu à beaucoup d'accusations réciproques de surprise et de mauvaise foi; les Flamands prétendirent n'avoir cédé la Flandre française que pour un temps, et comme gage de l'accomplissement des autres conditions.

Digitized by Google

aussi la fermentation sourde que Philippe commençait à remarquer dans son royaume, et qu'il s'efforçait d'arrêter par des supplices. Une béguine de Metz, qui avait fondé un ordre de pauvres religieuses, encourut ses soupçons et ceux de Charles de Valois, pour avoir tenu quelques propos sur la punition céleste qui attendait la tyrannie, propos que les dévots avaient répétés comme des prophéties. Charles de Valois la fit saisir, et lui fit brûler la plante des pieds, pour lui arracher par les tourments la confession que ses révélations venaient du diable. Il la fit ensuite enfermer dans la prison de Crespy (1). Le prévôt de Paris, de son côté, fit pendre un clerc de l'Université, accusé d'avoir parlé trop librement : mais tous les professeurs réclamèrent sur ce qu'il avait ainsi violé leurs priviléges; ils suspendirent leurs leçons, et ils forcèrent le prévôt, qu'ils avaient excommunié, à aller demander son absolution à Rome.

D'autre part, durant l'hiver, les blés manquèrent dans le nord de la France, et surtout à Paris; et la mauvaise économie du roi changea bientôt la disette en famine, parce qu'il voulut régler le commerce, fixer les prix, et approvisionner lui-même les marchés. Depuis la fête de la Toussaint (1er novembre), il rendit chaque mois de nouvelles ordonnances sur les blés : tantôt il en prohibait l'exportation, tantôt il obligeait à faire des recherches dans les greniers, pour porter au marché tout ce qu'il jugeait superflu, tantôt il fixait le prix du blé à quarante sous par setier, tandis qu'il était monté à cinq ou six livres : tantôt il retirait cette ordonnance, parce qu'elle avait fait disparaître le blé de tous les marchés; mais en même temps il défendait à plus de cinq personnes de s'assembler soit dans les maisons, soit dans les rues. Ce ne fut que par cet excès de rigueur qu'il atteignit la nouvelle révolte, sans avoir laissé éclater de soulèvement (2).

Les nouvelles de la cour de Rome continuaient à réclamer toute l'attention de Philippe. Après la mort de Benoit XI, les

(1) *Contin. Nangii*, p. 57.
(2) Ordonn. de France, T. I, p. 424-428. *Contin. Nangii*, p. 58.

Digitized by Google

cardinaux avaient été enfermés en conclave à Pérouse, lieu où ce pape avait fixé sa résidence : bientôt ils reconnurent qu'ils se partageaient en deux partis trop égaux pour qu'il fût possible qu'aucun candidat obtînt la majorité des deux tiers de leurs suffrages. D'une part, en effet, se trouvaient les membres du sacré collége qui avaient dû leur élévation à Boniface VIII, et qui lui avaient voué leur reconnaissance; ils étaient dirigés par le cardinal Gaétani, neveu de ce pape, et par Matteo Orsini. Ils accusaient la cour de France de la mort de deux souverains pontifes, ils regardaient Philippe-le-Bel avec horreur, et ils ne voulaient pas s'exposer à recevoir un pape de sa main. D'autre part se rangeaient ceux qui devaient leur grandeur à Nicolas IV, le zélé protecteur de la maison Colonna, qui désiraient rappeler au sacré collége les deux cardinaux de cette maison, exclus par Boniface VIII, qui penchaient secrètement pour les Gibelins, et qui recherchaient l'appui de la France. Le cardinal de Prato, et Napoléon des Orsini étaient les chefs de ce parti.

(1305.) Pendant neuf mois, les cardinaux enfermés au conclave essayèrent successivement de s'accorder en faveur de quelqu'un des membres de leur collége, ou de quelqu'un des prélats plus marquants de l'Italie. Ce fut en vain ; ils acquirent enfin la conviction que tous ceux qu'ils connaissaient s'étaient rangés trop ostensiblement sous l'une ou l'autre bannière, pour laisser aucune sécurité à la minorité, sans le concours de laquelle aucune élection n'était possible, et qui ne voudrait jamais agréer le choix de la majorité dans un moment où tant de ressentiments étaient excités. Cependant les cardinaux languissaient de sortir de leur captivité, de retrouver les jouissances de leur rang, et de remplir leur devoir en donnant un chef à l'Église. Le cardinal de Prato ayant pu avoir en secret une conférence avec le cardinal François Gaétani, lui proposa un arrangement qui satisfit les deux partis. Que l'un des deux, dit-il, élise trois prélats ultramontains, et que l'autre s'engage à faire, dans le terme de quarante jours, son choix entre les trois : qu'il soit de plus convenu que celui qui sera ainsi désigné aura, dans le scrutin

Digitized by Google

public, les suffrages de tout le collége. Gaétani accepta la proposition, sous condition que ce serait lui qui, de concert avec les créatures de Boniface VIII, désignerait les candidats. Le parti qu'il dirigeait fit choix, en effet, de trois archevêques, qui tous trois avaient été promus par Boniface VIII, et qui avaient manifesté leur attachement à sa mémoire et leur aversion pour Philippe. Le cardinal de Prato ne se laissa point décourager par ce choix. Il jugea que, puisque c'était son parti qui donnerait la couronne pontificale, il ne serait pas difficile aux siens de gagner à ce prix la faveur de leur plus ardent ennemi. Il arrêta son choix sur Bertrand de Goth, de la famille des comtes de Lomagne, que Boniface avait élevé, cinq ans auparavant, de l'évêché de Comminges à l'archevêché de Bordeaux (1). Le cardinal de Prato réussit, par l'entremise de son banquier, à faire expédier en secret un courrier à Philippe IV, pour lui faire connaître quel accord il avait fait avec les autres cardinaux, lui désigner Bertrand de Goth, et lui recommander de tirer tout le parti possible de leurs avantages.

Le courrier du cardinal de Prato arriva en onze jours à Paris. Philippe IV savait que Bertrand de Goth, créature de Boniface VIII, sujet d'Édouard roi d'Angleterre, et personnellement offensé par Charles de Valois, dans le temps que celui-ci avait été maître de Bordeaux, était rempli d'animosité contre la France. Mais il connaissait la cupidité et l'ambition de ce Gascon, et il lui expédia aussitôt une invitation à venir le trouver en secret à l'abbaye de Saint-Jean d'Angely. Six jours après, ces deux grands personnages, accompagnés seulement par leurs plus affidés serviteurs, se rencontrèrent dans une forêt, à peu de distance de l'abbaye. Philippe, après avoir, pour juger mieux des dispositions du prélat, demandé et obtenu qu'il se réconciliât pleinement avec Charles de Valois, lui communiqua la dépêche du cardinal de Prato, et lui fit voir qu'il pouvait le faire pape, pourvu que Bertrand

(1) *Fr. Franc. Pipini Chron.*, c. 49, p. 747. — *Baluzii vitæ Papar. Avenion. Scr. It.*, p. 451. — *Gallia Christiana*, T. II, p. 829.

de Goth lui donnât, en retour, des garanties de sa reconnaissance. Six conditions étaient imposées par Philippe au prélat; sa propre réconciliation pleine et entière avec l'Église; l'absolution de tous les agents qu'il avait employés contre Boniface; les décimes de cinq ans du clergé de France; la condamnation de la mémoire de Boniface; la réinstallation des Colonna dans leur dignité de cardinaux, enfin une sixième grâce secrète, que le roi se réservait de manifester seulement quand il en demanderait l'accomplissement. Bertrand de Goth n'hésita sur aucune condition : il s'engagea à tout ce que Philippe lui demandait, par un serment prêté sur l'hostie. Mais Philippe savait bien qu'il allait lui conférer le pouvoir de délier de tous les serments. Pour plus de sûreté, l'archevêque donna donc au roi en otage, son frère et ses deux neveux, que celui-ci emmena à Paris, sous prétexte de les y réconcilier avec Charles de Valois. Cependant ils étaient d'accord sur tous les points, l'archevêque s'était séparé du roi, dans des transports de joie et de reconnaissance, et celui-ci avait expédié au cardinal de Prato un courrier, pour lui dire de nommer Bertrand de Goth en assurance. Tout cela se fit avec tant de diligence, pour un temps où des postes régulières n'étaient point établies, que, le trente-cinquième jour, le cardinal de Prato avait reçu son courrier de retour, qu'il avait fait confirmer à ses adversaires leur engagement, et que, le 5 juin, Bertrand de Goth avait été proclamé pape, après un interrègne de dix mois et vingt-huit jours (1).

La mort de Boniface VIII n'avait point suffi à Philippe IV pour assouvir sa vengeance, et il avait dès lors poursuivi la mémoire de son ennemi avec autant d'acharnement qu'il avait auparavant attaqué sa personne. Il est vrai qu'il sentait qu'après l'avoir fait prisonnier à Anagni, il ne lui restait plus que le choix ou de le diffamer à jamais, ou de passer lui-même pour sacrilége. Un grand nombre de pièces que ses agents

(1) Cette relation circonstanciée est due à Villani, L. VIII, c. 80, p. 418. Elle a aussi été adoptée par l'annaliste de l'Église, Raynaldi, T. XV, 1305, 2-4. Les autres sont moins explicites.— *Ferreti Vicentini*, p. 1015.— *Contin. Nangii*, p. 58. — *Matth. Westmon.*, p. 451.

Digitized by Google

avaient publiées pendant le pontificat de Benoît XI, ou pendant l'interrègne, ont été conservées par l'historien de ce différend (1). La plus importante est une protestation de Guillaume de Nogaret, du 7 septembre 1304, en soixante-dix articles. Il y accuse Boniface d'hérésie, d'idolâtrie, de simonie, d'usure, d'homicide, de sodomie et d'autres vices infâmes : il récapitule les procédures intentées contre lui, dans lesquelles Nogaret se présente toujours comme l'accusateur; il prétend ensuite que comme Boniface a été « légitimement » accusé, et qu'il n'a point cherché à se justifier, il s'est mis » par là dans une manifeste contumace, il a cherché à se » dérober à l'autorité de justice, et selon le droit il doit être » considéré comme ayant confessé tous les crimes dessus dits, » et en étant convaincu : cette présomption a lieu surtout » quand il s'agit d'hérésie, pour laquelle sa contumace suffit » pour qu'il soit tenu pour hérétique condamné, et il l'est en » effet, sans qu'il soit besoin pour cela de la constitution ou » de l'approbation d'un concile général (2).

Il ajoute encore : « que lorsque lui Guillaume vint à la » maison dudit Boniface, et l'aborda en présence de plusieurs » gens de bien, il lui exposa la cause de sa venue, savoir, les » procès intentés contre lui pour ses fautes et ses crimes, les » subterfuges et les contumaces dudit Boniface qui avait refusé » de se défendre, d'où vient qu'il devait être tenu pour confessé, convaincu, et en cas d'hérésie, pour condamné. Mais » comme il était plus décent que cela fût déclaré par le jugement de l'Église, avant qu'il fût exécuté à mort, ledit » Guillaume lui avait exposé qu'il voulait lui conserver la vie » de peur qu'il ne fût tué sans jugement, à cause de ses démérites, par ceux qui avaient soif de son sang : qu'il voulait » donc le présenter au jugement du concile général (3). »

Quoique Guillaume de Nogaret prît sur lui la responsabilité de toute cette procédure, personne ne pouvait ignorer qu'il agissait seulement à l'instigation du roi; aussi Bertrand de

(1) Preuves de ce différend, p. 209-282.
(2) *Ibid.*, p. 246, § 42.
(3) *Ibid.*, p. 240, § 34.

Digitized by Google

Goth savait tout ce que Philippe attendait de lui, en exigeant qu'il condamnât la mémoire de son prédécesseur. Il savait que le roi voulait que le pape son ennemi fût dénoncé à la chrétienté comme coupable de tous les crimes les plus effroyables, et c'était sous cette condition qu'il avait accepté la tiare. Il est probable que, comme garantie d'un marché si scandaleux, il avait encore promis au roi, en sus des autres conditions déjà stipulées, qu'il ne sortirait point de France avant de les avoir toutes accomplies. Lorsqu'il reçut le décret d'élection que lui envoyait le sacré collége, il prit le nom de Clément V, et sous ce nom il envoya une sommation à tous les cardinaux, pour qu'ils eussent à venir à sa rencontre à Lyon, où il comptait se faire couronner. Il y invita également les rois de France, d'Angleterre, d'Aragon, et les principaux barons de ces trois royaumes. Vers la fin d'août, il quitta Bordeaux pour se rendre à Lyon, en passant par Agen, Toulouse et Montpellier, et comme il voulait déjà étaler tout le luxe d'un pape avant d'avoir pu percevoir aucun des revenus de la cour de Rome, il vécut avec son brillant cortége, pendant tout ce voyage, aux dépens des églises et des couvents qu'il visitait, et il les soumit pour cela à des extorsions si excessives, que plusieurs furent réduits à la dernière pauvreté (1). Il arriva le 7 octobre à Montpellier, où les rois d'Aragon et de Majorque se trouvaient alors réunis. C'étaient les premières têtes couronnées qu'il voyait se courber devant lui. Ces deux rois disputèrent à qui lui témoignerait plus de respect; celui d'Aragon lui fit hommage pour la Corse et la Sardaigne que le saint-siége lui concéda en fief (2).

Philippe-le-Bel et don Jayme I[er], roi de Majorque, furent les seuls souverains qui se trouvèrent à Lyon pour le couronnement de Clément V. Édouard, roi d'Angleterre, y avait bien été invité d'une manière d'autant plus pressante que le

(1) *Clementis V vita e Bernardo Guidonis Rer. Ital.*, T. III, P. I, p. 673. — *Ejusd. vitæ a Baluzio editæ*, T. III, P. II, p. 481. — *Raynaldi Ann.* 1305, § 8, 11, 12. — *Chr. Nangii contin.*, p. 59.

(2) Hist. du Languedoc, L. XXIX, c. 9, p. 131. — *Raynaldi Annal. Eccles.*, 1305, § 8. — *Çurita, Indices Rer. Arag.*, L. II, p. 151.

Digitized by Google

nouveau pontife était né son sujet, dans le duché d'Aquitaine; mais il était toujours retenu sur les frontières d'Écosse, par les révoltes d'un peuple qu'à plusieurs reprises il avait cru avoir subjugué, et qui reprenait tout aussi souvent les armes pour la défense de son indépendance. Après avoir pris Sterling et ravagé l'Écosse d'une mer jusqu'à l'autre, il avait, avec une honteuse barbarie, envoyé au supplice Guillaume Wallace, le héros qui lui en avait long-temps disputé la possession; mais il ne se fut pas plus tôt débarrassé de cet adversaire, que Robert Bruce, fils de celui qui avait prétendu au trône, se présenta pour marcher sur ses traces. Édouard, qui s'était engagé à venir en personne rendre hommage à Philippe pour l'Aquitaine, n'osa point s'éloigner, et il donna, le 27 septembre 1304, une procuration à son fils, pour qu'il vînt à la cour rendre cet hommage en son nom (1). Les mêmes causes l'empêchèrent, l'année suivante, de se conformer à l'invitation du pape et de se rendre à Lyon; cependant il n'en voulut pas moins profiter de la bienveillance que Clément V lui annonçait; il lui demanda de vouloir bien le dispenser de tous les serments qu'il avait prêtés à ses sujets, pour l'observation de leurs droits et de leurs priviléges, particulièrement pour celle de la grande Charte, et de la Charte des forêts; et le pape s'empressa de lui accorder cette grâce de la manière la plus ample, par une bulle datée de Lyon, du 29 décembre 1305 (2).

Quant à Philippe, il attendait de trop grands avantages de son traité avec le nouveau pape, pour manquer au rendez-vous. Il arriva à Lyon avec Charles de Valois, son frère, Jean II, duc de Bretagne, et plusieurs autres seigneurs. La cérémonie s'accomplit le 14 novembre dans l'église de Saint-Just. Une foule immense s'était assemblée pour voir la procession, dans laquelle Philippe, à pied, conduisit la mule du pape par la bride. Après avoir donné, pendant un certain trajet, cet exemple d'humilité il remit la bride à son frère Charles

(1) *Rymer Acta Pub.*, T. II, p. 952.
(2) *Ibid.*, p. 978. — Rapin Thoyras, L. IX, p. 83.

Digitized by Google

de Valois et au duc de Bretagne, et comme ceux-ci continuaient leur marche, un mur chargé d'échafauds et couvert de peuple s'écroula tout à coup sur eux; le pape fut renversé de son cheval, Charles de Valois fut grièvement blessé, Jean II, duc de Bretagne, fut si maltraité qu'il en mourut au bout de peu de jours; il y eut encore douze autres personnes tuées, sans compter celles de la vie desquelles on ne tenait alors aucun compte (1).

Philippe IV ne prit congé du pape qu'après avoir obtenu l'exécution de plusieurs de ses promesses. Les deux Colonna furent rappelés au cardinalat; dix autres prélats, sujets et créatures du roi de France, furent introduits dans le sacré collége; toutes les censures prononcées contre Philippe, et contre tous ses agents dans sa querelle avec Boniface, furent révoquées; la permission de lever les décimes sur les Églises de France lui fut accordée, ainsi que plusieurs autres faveurs. Cependant, les deux conditions les plus essentielles, la condamnation de la mémoire de Boniface, et la grâce que Philippe s'était réservée de nommer en temps et lieu, demeuraient encore en suspens; aussi Clément V persistait à séjourner en deçà des Alpes, soit que Philippe ne lui donnât point congé de partir, ou que lui-même se complût à étaler sa dignité aux yeux de ses compatriotes. Il reprit donc la route de Bordeaux, mais en passant par Mâcon, Brives, Bourges et Limoges, et il dévora à son passage par cette route nouvelle, les biens de toutes les églises et de tous les couvents où logeait sa cour (2).

Cette année avait été marquée pour Philippe IV par quelques malheurs domestiques. Sa femme Jeanne, qui lui avait apporté la souveraineté du royaume de Navarre et du comté de Champagne, mourut le 2 avril; l'histoire ne nous a rien conservé sur elle qui puisse nous aider à connaître ou son caractère, ou son influence sur son mari. Dans le même mois

(1) *Contin. Nangii*, p. 58. — *Giov. Villani*, L. VIII, c. 81, p. 419. — Hist. de Bretagne, L. IX, c. 41, p. 291.— *Raynaldi Ann. Eccl.*, 1305, § 13.

(2) *Raynaldi Annal.*, 1305, § 14. — *Contin. Nangii*, p. 58, 59. — *Giov. Villani*, L. VIII, c. 81, p. 420. — *Marianæ de Reb. Hisp.*, L. XV, c. 8, p. 648.

Digitized by Google

mourut, en Autriche, Blanche, sœur du roi, qui était mariée à Rodolphe, fils du roi des Romains, Albert (1). En même temps, tout le peuple commençait à marquer en France, par quelques soulèvements, combien il se sentait accablé par les exactions de tous genres de Philippe, et surtout par les altérations continuelles qu'il faisait subir à sa monnaie. Dans le cours de cette année, en effet, il ne rendit pas moins de cinq édits, pour changer autant de fois cette base de tous les contrats (2). Mais la rigueur excessive de Philippe ramenait bientôt ses sujets à l'obéissance.

A Beauvais, le peuple se souleva contre l'évêque, et le contraignit à sortir de la ville; mais comme celui-ci était noble, il appela à lui les gentilshommes de son diocèse, qui se montrèrent empressés à le venger; il enleva un grand nombre de bourgeois qu'il jeta dans des cachots, il brûla un faubourg, et il aurait continué ses déprédations, si Philippe n'était intervenu pour punir avec une égale sévérité l'un et l'autre parti (3).

Dans le midi, les mécontents furent accusés d'avoir cherché de l'appui auprès d'un autre roi, pour se soustraire à la tyrannie de Philippe. A la fin de septembre, les huit consuls de Carcassonne furent pendus avec six autres bourgeois, pour avoir, disait-on, voulu livrer leur ville à l'infant de Majorque. Carcassonne fut en même temps privée du droit de consulat, et condamnée à payer une amende de soixante mille livres (4). Quarante habitants de Limoux furent pendus la veille de la Saint-André, sur une accusation semblable : les villes de Clermont-Lodève et de Narbonne furent à la même époque privées de leur consulat, mais le motif de ces dernières sentences n'est pas connu (5).

Au reste, il était difficile que ces mouvements eussent aucune conséquence sérieuse; au dedans ils n'étaient point ap-

(1) *Rymer Acta Pub.*, T. II, p. 961, 964. — *Cont. Nangii*, p. 58.
(2) Ordonn. de France, T. I, p. 428, 429, 431, 432, 433.
(3) *Contin. Nangii*, A. 1305, p. 58.
(4) Hist. du Languedoc, L. XXIX, c. 6, p. 129.
(5) Hist. du Languedoc, L. XXIX, c. 7, p. 130.

Digitized by Google

puyés par les grands, qui devenaient tous les jours plus dépendants de la couronne, et qui, cette année même, avaient encore été affaiblis par la mort du duc de Bretagne et du duc de Bourgogne (1); au dehors aucun souverain n'était assez libre d'embarras pour donner de l'inquiétude à la France.

(1306.) Édouard I[er], roi d'Angleterre, et le plus puissant des vassaux de la France comme duc d'Aquitaine, n'avait plus d'autre pensée que celle de subjuguer l'Écosse, d'autre désir que d'empêcher Philippe de donner quelque secours aux Écossais. Il avait été alarmé, au mois de janvier 1306, par l'évasion de Robert Bruce, que jusqu'alors il avait retenu à Londres, et qui, arrivé à Dumfries, y avait tué dans l'Église Jean Comyn, son plus puissant adversaire, parce qu'il prétendait avoir été trahi; après quoi il avait soulevé toute l'Écosse (2).

Édouard s'adressa d'abord au saint-siége, qui jusqu'alors avait paru favorable aux Écossais, et qui, en prétendant qu'ils étaient vassaux de l'Église, avait servi la cause de leur indépendance. Mais Clément V, séparé en France de ses conseillers naturels, n'avait point conservé les traditions de la cour de Rome, et il publia contre Robert Bruce une bulle d'excommunication (3). Pendant ce temps, Édouard avait rassemblé une nombreuse armée, il parcourut l'Écosse d'une mer jusqu'à l'autre, sans rencontrer nulle part de résistance, Bruce ayant déjà été vaincu deux fois par les lieutenants du monarque anglais. La seule occupation d'Édouard fut dès lors d'envoyer au supplice ceux qui avaient pris les armes pour défendre l'indépendance de leur pays. Trois frères du nouveau roi, et un nombre infini de barons écossais périrent sur l'échafaud; les femmes ne furent point épargnées. Les deux

(1) Jean II, duc de Bretagne, fut remplacé par son fils Arthur II, âgé de 43 ans; et Robert II, duc de Bourgogne, par Hugues V son fils encore enfant, sous la tutelle de sa mère. Hist. de Bretagne, L. IX, c. 42, p. 291. — Hist. de Bourgogne, L. IX, c. 195, p. 132.

(2) *Matth. Westmonast.*, A. 1305, p. 453. — *Rymer,* T. II, p. 988. — Rapin Thoyras, L. IX, p. 85. — *Buchanani rer. Scotic.*, L. VIII, p. 241.

(3) *Rymer*, T. II, p. 997. — *Raynaldi,* 1306, § 15.

Digitized by Google

comtesses de Bucquhan furent enfermées dans des cages de bois et exposées ainsi aux insultes du peuple. Philippe ne fit aucune tentative pour dérober ses anciens alliés à d'aussi horribles persécutions (1).

Albert, roi des Romains, était, non moins qu'Édouard, occupé loin de la France, de manière à ne causer aucune jalousie à Philippe. Il ne songeait qu'à rendre sa maison puissante dans les pays de race slave qui relevaient de l'Empire; il voulait assurer à son fils Rodolphe la couronne de Bohême. Il profita de la mort de Wenceslas II, en juin 1305, de celle de son fils, Wenceslas III, assassiné à Olmutz le 4 juin 1306, et de l'extinction de cette maison royale, pour faire élire Rodolphe III; mais sa cruauté, ses exactions, son mépris pour la liberté des peuples multipliaient ses ennemis. Henri, duc de Carinthie, lui disputa la Bohême, dont les habitants ne défendirent pas leur indépendance avec moins d'obstination contre la maison d'Autriche, que les Écossais défendaient la leur contre Édouard (2).

La Castille ne pouvait non plus causer aucun souci à Philippe-le-Bel. Il y avait déjà dix ans que Ferdinand IV y portait le nom de roi, et il n'était encore parvenu qu'à sa vingtième année; en 1305, le traité de Campillo avait terminé ses guerres avec l'Aragon, et celles avec les infants de la Cerda, qui avaient renoncé à leurs prétentions à la couronne; mais en 1306 il avait poussé à la révolte la puissante maison de Lara, et il avait ainsi recommencé des guerres civiles qui durèrent autant que son règne (3).

Philippe aurait pu profiter de cette sécurité absolue dans laquelle le laissaient ses voisins, pour réformer son administration, et se relâcher un peu de sa rigueur excessive; mais telle n'était pas sa politique; plus il se sentait puissant, plus

(1) *Matth. Westmon.*, p. 455. — Rapin Thoyras, L. IX, p. 86. — Buchanani, L. VIII, p. 242.

(2) *Olenschlager Geschichte des Rom. Kayserth*, § 6, p. 16. Coxe, *Hist. d'Autriche*, T. I, c. 6, p. 136. — Schmidt, *Hist. des Allem.*, L. VII, c. 3, p. 389. — *Raynaldi Annal.*, 1305, § 15, et 1306, § 16.

(3) *Mariana*, L. XV, c. 7, p. 646; c. 8, p. 648.

Digitized by Google

il était enclin à abuser de son pouvoir. Sa soif d'argent était insatiable, et l'on ne saurait comprendre comment il dissipait les trésors qu'il ne cessait d'amasser. Les comptes originaux de sa dépense pendant six mois de l'année 1308, que nous avons eus sous les yeux, ne jettent aucune lumière sur ses profusions, mais ils montrent seulement que, de son temps, toute comptabilité était impossible; en effet, ce sont des tablettes en bois, enduites de cire, sur lesquelles le trésorier royal porte confusément toutes les dépenses les unes à la suite des autres, en chiffres romains, de manière à ne se laisser aucun moyen de les additionner. Il paraît, il est vrai, que le roi comptait avec ce trésorier tous les vingt-cinq jours, et que sa dépense dans cet espace de temps arrivait rarement à cinq mille livres (1). Quelles que fussent les causes de la pénurie du trésor, Philippe saisit cette période de paix intérieure pour le remplir de nouveau par un coup d'État. Il expédia des ordres secrets aux commandants de toutes ses provinces, pour que le 22 juillet, jour de sainte Madelaine, ils eussent à surprendre tous les juifs dans leur domicile, et à se saisir de tous leurs biens. Guillaume de Nogaret fut celui qu'il chargea de l'exécution de cet ordre dans le Languedoc, peut-être pour que les prêtres lui pardonnassent à cette occasion l'outrage qu'il avait commis contre le pape (2).

Le secret fut si bien gardé que pas un seul juif n'échappa. Tous leurs biens, meubles et immeubles furent saisis, et la crainte des tourments leur arracha la révélation de leurs richesses les plus secrètes. Le roi fit vendre tous les immeubles, mais en se réservant tous les trésors qu'on pourrait y découvrir par la suite (3). Il mit en recouvrement toutes leurs créances, au profit de son trésor, en réglant toutefois que les chrétiens ne seraient point tenus au paiement des intérêts, et qu'il y aurait prescription pour les prêts que les juifs eux-

(1) Ces tablettes ont été conservées dans la bibliothéque publique de Genève. Senebier les a fait imprimer dans le catalogue raisonné des manuscrits, p. 145-188, 1 vol. in-8°. 1779.

(2) Hist. du Languedoc, L. XXIX, c. 14, p. 135.

(3) Ordonn. de France, T. I, p. 445.

Digitized by Google

mêmes auraient abandonnés depuis vingt ans. D'autre part, les écritures des juifs furent admises comme faisant foi en justice, et, à leur défaut, le dire d'un seul témoin devait suffire pour prouver une créance au-dessous de dix livres (1). Après avoir enlevé aux juifs tout ce qu'ils possédaient, Philippe les fit tous déporter, menaçant de la peine de mort ceux qui rentreraient en France; plusieurs, nous dit-on, moururent en chemin de lassitude et de douleur (2). Il semble qu'une aussi atroce injustice aurait dû révolter tous les sujets de Philippe, qu'ils auraient dû sentir que lorsqu'une classe dans la nation est sacrifiée, toutes les autres sont menacées; mais le monarque connaissait mieux son siècle, et les auxiliaires sur lesquels il pouvait compter. Il savait que les prêtres étaient les meilleurs instruments pour assoupir les consciences, et que, pour faire taire la morale, ils feraient parler la religion. Les prêtres, en effet, se hâtèrent de calomnier les juifs qu'on dépouillait, et l'annaliste de l'Église applaudit à la rigueur et à la rapacité du roi. *C'est ainsi*, dit-il, *que la France fut délivrée d'une grande peste* (3).

Philippe n'avait cependant pas renoncé aux autres moyens de lever de l'argent sur la société tout entière. Celui qui jusqu'alors lui avait le mieux réussi, était l'altération des monnaies. Tantôt il en avait diminué le poids, tantôt le titre, de sorte que le marc d'argent était monté, durant son règne, de 2 livres 15 sous 6 deniers à 8 livres 8 sous (4). Avant que le cours de ces espèces se fût établi sur leur valeur réelle, il avait payé ses dettes, acheté ses munitions, et fait toutes les dépenses du gouvernement, avec un tiers seulement de ce qu'il aurait dû payer. La ruine du commerce et de l'agriculture qui en avait été la conséquence, n'était point ce qui le touchait; mais lorsqu'il reconnut que toutes les rentrées du tré-

(1) Ordonn. de Fr., T. I, p. 470.

(2) *Contin. Nangii*, 59.— *Vita Clementis V auctore Canon. Sancti Victori*, p. 452. — *Scr. Ital.*, T. III, P. II.

(3) *Raynaldi Ann. Eccles.*, 1306, § 18.—*Bernardi Guidonis vita Clem. V*, p. 674.

(4) Le blanc, *Traité des Monnaies*, éd. de Hollande, p. 290.

Digitized by Google

sor public ne se faisaient plus qu'en monnaie altérée, et que celle-ci, quelque nom qu'elle portât, n'était plus reçue que pour sa valeur réelle, il s'aperçut qu'il commençait à perdre autant qu'il avait gagné jusqu'alors. Il résolut donc, au mois de juin de cette année, de faire battre de la bonne monnaie, au même titre qu'elle avait sous saint Louis, et il ordonna, qu'à dater de Notre-Dame de septembre, elle eut seule cours dans le royaume, tandis que celle qu'il avait auparavant frappée, ne serait plus reçue que pour le tiers de sa valeur nominale (1).

Le souverain peut réussir, et nous n'en avons que trop vu d'exemples, à contraindre les peuples à se soumettre à une banqueroute générale, et chaque créancier à se contenter du tiers de ce qui lui est dû. Mais forcer tous les débiteurs d'un pays à payer le triple de ce qu'ils doivent, est un acte au-dessus de sa puissance. Cependant tel aurait été le résultat de l'ordonnance qui rétablissait, *sous peine de corps et d'avoir,* le cours des espèces au tarif de saint Louis, et qui décidait que trois deniers de Philippe IV ne seraient plus reçus que pour un denier de bonne monnaie. L'exaspération fut portée au comble, à l'époque où la grande majorité des bourgeois de Paris devaient payer les baux de leurs maisons, et où leurs propriétaires, d'un commun accord, leur demandèrent le triple du loyer convenu. La populace se précipita vers le palais du Temple où logeait alors Philippe, et n'ayant pu être admise auprès de lui pour lui exposer ses plaintes, elle résolut de le soumettre par la famine, et elle empêcha qu'on ne portât aucune provision au palais. Cependant le bruit s'était répandu qu'un riche bourgeois, nommé Étienne Barbet, avait suggéré cette ordonnance, dont il comptait tirer de grands profits, comme propriétaire de maisons; la foule, sur ce soupçon, quitta le voisinage du Temple pour se porter à la maison de Barbet, près de Saint-Martin-des-Champs, et la livrer au pillage. Philippe profita de ce moment de liberté pour mettre ses archers en mouvement; les mécontents qui étaient sans

(1) Ordonn. de France, T. 1, p. 441.

Digitized by Google

armes furent arrêtés par centaines; les potences manquant pour leur supplice, on en fit pendre à tous les arbres de toutes les avenues de Paris. Le roi voulait que le peuple fût frappé de terreur par le nombre des cadavres qu'il aurait de tous côtés sous les yeux (1). Cependant il sentit d'autre part qu'il devait modifier son ordonnance, et depuis le commencement d'octobre il en publia plusieurs autres, pour régler dans quels cas d'anciens engagements seraient acquittés en bonne monnaie; dans quels autres ils le seraient en monnaie faible; partant toujours du principe, juste peut-être dans l'application d'une loi injuste, que sa mauvaise foi ne devait profiter qu'à lui seul, et non aux tiers créanciers (2).

Peut-être Philippe s'apercevait-il que par l'altération continuelle des monnaies, par les confiscations, par les supplices qu'il ordonnait, il avait perdu la faveur populaire, et voulut-il, comme compensation, regagner la faveur de la noblesse, lorsqu'il se détermina à lui rendre l'institution du combat judiciaire, à laquelle elle était attachée : peut-être ne fit-il en cela que céder au besoin des temps. La procédure par témoins avait multiplié les parjures; dans tous les cas douteux, les tribunaux avaient eu recours à la torture, et les hommes de loi, vendus au pouvoir, avaient assez manifesté qu'à leurs yeux les jugements n'étaient qu'un moyen de servir le roi et d'accabler ses ennemis. Le hasard des batailles valait mieux pour les prévenus que la certitude des prévarications, et l'ordonnance de Philippe IV, du 1er juin 1306, qui permettait les gages de bataille dans les accusations graves, et qui réglait le formulaire des combats à outrance, fut probablement reçue avec plaisir (3).

Philippe, accoutumé à ne respecter dans ses États aucune loi et aucune propriété, oubliait quelquefois que les peuples étrangers avaient un sentiment plus vif de leurs droits, et malgré son désir sincère de maintenir la paix avec l'Angleterre, malgré l'intérêt non moins pressant qu'avait Édouard à

(1) *Contin. Nangii*, p. 59. — *Matth. Westm.*, p. 456.
(2) Ordonn. de France, T. I, p. 442, 443, 445, etc.
(3) *Idem*, T. I, p. 435.

Digitized by Google

ne point se brouiller avec lui, il se trouva, sans s'y être attendu, engagé dans un démêlé difficile avec les Anglais. Un marchand de cette nation, qui avait acheté des draperies en Brabant pour l'usage d'Édouard, et qui les faisait voiturer sur le territoire français, fut dépouillé de toutes ses marchandises, parce que Philippe les trouva à sa convenance, et les saisit pour son usage. Après de longues réclamations, le marchand obtint, il est vrai, que le roi les payât, mais à un prix que Philippe fixa lui-même, et qui était fort inférieur à leur valeur. L'Anglais recourut alors aux tribunaux anglais, et les biens de quelques marchands d'Amiens et de Corbie furent arrêtés en Angleterre par représailles (1). Cependant des commissaires furent nommés de part et d'autre pour arranger ce différend, et prononcer sur d'autres réclamations de même nature. Ils s'en occupèrent avec diligence pendant toute l'année 1306 : toutefois, Clément V craignant que ces difficultés n'excitassent enfin des hostilités entre les deux royaumes, adressa plusieurs bulles à Édouard pour l'exhorter au maintien de la paix (2). Pierre Cardinal, évêque d'Ostie, fut même envoyé en Angleterre, pour hâter cette négociation, et faire accomplir le mariage entre Édouard, fils du roi d'Angleterre, et Isabelle de France, fille de Philippe. Mais Édouard demandait au préalable la restitution du château de Mauléon, que le roi de France lui retenait, contre la teneur des traités, et il ne fut pas possible d'arriver à une conclusion (3).

(1307.) Sur ces entrefaites, Édouard fut averti que Robert Bruce, prétendant au trône d'Écosse, était revenu des Hébrides, où il avait cherché un refuge pendant la dernière invasion, que peu après les fêtes de Pâques de l'année 1307 il avait surpris le comte de Pembroke, commandant des Anglais en Écosse, et avait dissipé son armée ; que trois jours après il avait battu également le comte de Glocester, et que l'Écosse entière était soulevée contre les Anglais. Édouard Ier était alors âgé de soixante-huit ans, il était atteint d'une dyssen-

(1) *Rymer Acta Pub.*, T. II, p. 999.
(2) *Ibid.*, p. 1000, 1033.
(3) *Matth. Westmon.*, p. 457.— *Raynaldi Annal.*, T. XV, A. 1307, § 9.

Digitized by Google

terie qui demandait des ménagements. Mais la conquête de l'Écosse avait été la grande affaire, et à ses yeux la gloire de son règne. Il ne pardonnait pas à ces peuples leur aversion pour son joug, comme si les efforts qu'il avait faits pour les subjuguer pouvaient exciter autre chose que leur haine ; chacune de leurs tentatives pour recouvrer leur indépendance excitait en lui un redoublement de colère. Il partit donc pour le nord, malgré son état de maladie ; il appela aux armes tous ses vassaux ; il rassembla une puissante armée ; il parlait d'exterminer la nation écossaise, quand déjà la force lui manquait à lui-même. Il ne put pas même atteindre la frontière, et il mourut près de Carlisle, dans le Cumberland, le 7 juillet 1307, recommandant en vain à son fils de faire porter son corps devant l'armée, jusqu'à ce que l'Écosse entière fût subjuguée (1).

Le fils auquel il laissait la couronne n'était pas fait pour suivre des projets belliqueux. Tout était changé en Angleterre par la mort d'Édouard. A un grand monarque, doué d'un esprit adroit, d'un caractère vigoureux, de talents distingués pour la guerre, succédait un beau jeune homme, efféminé, timide, et tellement dominé par quelques favoris, qu'il était impossible de ne pas reconnaître dans l'aveuglement de sa passion, le caractère d'un vice honteux. L'homme qui s'était alors emparé de lui était un Gascon, nommé Pierre Gaveston, qu'il aimait avec une sorte d'idolâtrie. Édouard, indigné de la faiblesse de son fils, et rougissant peut-être des infamies qu'elle lui faisait soupçonner, ordonna, au mois de février, à Gaveston de repasser en Gascogne, lui assignant une pension pour qu'il pût y vivre, mais exigeant d'autre part qu'il s'engageât par serment à ne point revenir en Angleterre, et son fils à ne point l'y rappeler (2). Toutefois, au moment où Édouard I[er] expira, son fils Édouard II écrivit à Gaveston

(1) *Matth. Westmonast.*, p. 458. — Henri de Knyghton, L. III, c. 13, p. 2530. — Thomas Walsingham, p. 64. — *Rymer*, T. II, p. 1059. — Rapin Thoyras, L. IX. p. 88.—Buchanan, L. VIII, p. 244.—*Gio. Villani*, L. VIII, c. 90, 427. — *Raynaldi*, 1307, § 13.

(2) *Rymer Acta Pub.*, T. II, p. 1043.

Digitized by Google

pour l'engager à revenir au plus vite. En même temps, et avant que celui-ci eût débarqué en Angleterre, il lui donna le comté de Cornouailles, réservé ordinairement aux frères des rois, et il y joignit un nombre de manoirs et de baronnies qui l'égalaient en richesse aux plus grands princes. Avec la même précipitation il disgracia tous les conseillers de son père, il renonça à la guerre d'Écosse, et il revint à Londres pour s'y livrer à la mollesse et aux plaisirs (1).

(1) *Rymer Acta*, T. III, p. 1 et 49. *Matth. Westmon.*, an. 1306, p. 457 *usque ad finem*.—Henr. de Knyghton, *de Event. Angliæ*, L. III, c. 13, p. 2531. — Thom. Walsingham, p. 68. — Rapin Thoyras, L. IX, p. 91, 92.

Digitized by

CHAPITRE XXII.

Conférence de Poitiers, entre le pape et le roi ; arrestation des Templiers ; leur procès et leur supplice. — 1307-1310.

(1307.) Quoique Philippe-le-Bel eût déjà obtenu d'amples concessions de la faveur ou de la dépendance de Clément V, il était loin d'être satisfait ; l'Église avait été en quelque sorte abandonnée à sa discrétion par l'élection de ce pontife ; il voulait profiter de tous ses avantages, il voulait arracher à Clément V tout ce qu'un roi ambitieux, cupide et vindicatif pouvait demander à un pape, et il l'invita, pour le printemps de l'année 1307, à une conférence dans laquelle les plus importantes affaires de l'Église devaient être réglées. Clément V, qui depuis son couronnement avait passé plusieurs mois à Bordeaux, et qui y avait excité assez de mécontentement, par ses exactions sur les Églises d'Aquitaine, chargées seules d'alimenter le luxe de la cour pontificale, consentit, selon la promesse qu'il avait faite à Philippe, à venir l'attendre à Poitiers. Cependant il n'y fut pas plus tôt arrivé qu'il commença à se reprocher son imprudence, de s'être livré entre les mains d'un monarque qui avait déjà abusé de son pouvoir sur lui, et qui se proposait d'en abuser davantage encore. Il fit quelques tentatives pour échapper de cette espèce de captivité. « Le pape et les cardinaux qui étaient venus à Poitiers, y firent, dit un auteur contemporain, un » plus long séjour qu'ils ne l'auraient voulu, car le roi de » France, ses complices et ses ministres, les y retinrent, dit- » on, en quelque sorte par violence ; le pape, en se déguisant,

Digitized by Google

» tenta, à plus d'une reprise, de se mettre en route pour » Bordeaux, accompagné de peu de domestiques, et précédé » par quelques mulets chargés d'or et d'argent. Mais, reconnu » par les serviteurs du roi, il fut toujours forcé de revenir à » Poitiers, avec les effets qu'il voulait emporter (1). »

Renonçant alors à se dérober à une conférence qu'il avait de bonnes raisons de redouter, Clément V se résigna à gagner la faveur de son orgueilleux protecteur, par une extrême condescendance. Philippe IV se rendit à Poitiers, au mois de juin, avec une cour très nombreuse. Il conduisait avec lui ses trois fils, dont l'aîné, nommé Louis, portait, depuis la mort de sa mère, le titre de roi de Navarre. Il amenait encore ses deux frères, Charles de Valois, son conseiller le plus habituel, et Louis, comte d'Évreux, fils de la seconde femme de son père. Il avait donné rendez-vous, à Poitiers, à Robert, comte de Flandre, qui s'y rendit avec ses enfants, et à Charles II, roi de Sicile : des ambassadeurs d'Edouard Ier, qui mourut seulement le mois suivant, s'y trouvèrent aussi (2). Enfin, comme le pape et le roi avaient annoncé que ce congrès était destiné à pourvoir à la défense de la chrétienté et à la délivrance de la Terre-Sainte, on y vit arriver un envoyé du roi d'Arménie, nommé Aython, qui s'est fait un nom dans les lettres, en écrivant, à cette occasion, l'histoire de l'Église d'Orient, et en signalant les mesures à prendre pour reconquérir la Judée et défendre l'Arménie (3).

Plusieurs affaires importantes remplissaient alors l'esprit de Philippe-le-Bel, mais la guerre sacrée, ou le sort du royaume d'Arménie y avaient moins de part qu'aucune autre. Le projet qu'il avait le plus à cœur, était celui d'accomplir sa vengeance sur Boniface, et de faire condamner sa mémoire. Il voulait que son adversaire fût pour jamais couvert d'infamie, sentant bien que, s'il n'y réussissait, il serait lui-même condamné pour son impiété. Il s'était muni de tous les actes de l'accu-

(1) *Clementis V Papæ Vita auctore Joanne Canonico Sancti Victoris Parisiensis à Baluzio edita Script. Ital.*, T. III, P. II, p. 452.

(2) *Gio. Villani*, L. VIII, c. 91, p. 427. — *Contin. Nangii*, p. 60.

(3) *Raynaldi Ann. Eccles.*, 1307, § 2, 3.

Digitized by Google

sation que Nogaret avait dressée de toutes les dépositions des témoins qu'il avait fait examiner; il offrait de prouver l'hérésie de Boniface sur quarante-trois chefs différents, et il demandait en conséquence que ses os fussent retirés du tombeau pour être brûlés, qu'il fût déclaré usurpateur du pontificat, et que tous ses actes fussent annullés. Clément V s'était engagé, par serment, à faire pour lui toutes ces choses; mais ce n'est pas en vain que les papes ont le pouvoir de délier des serments prêtés, ils en ont plus d'une fois fait usage pour eux-mêmes. L'Église a même prononcé d'avance, et d'une manière générale, qu'ils ne sauraient être liés par les serments qu'ils prêtent à l'occasion de leur élection. La peur, plus puissante que les serments, était, il est vrai, garante des engagements de Clément V; il avait vu ses deux prédécesseurs périr à Rome, pour avoir encouru la colère du roi de France; il était lui-même en France, et entre ses mains; aussi il ne songea point à lui résister, il tenta seulement de le désarmer à force de soumission (1).

Clément V sentait bien qu'il ne pouvait déclarer que Boniface VIII n'avait jamais été pape, sans annuller toutes les nominations que ce pontife avait faites, bouleverser ainsi le sacré collége, et entacher de nullité sa propre nomination. Comme il était dans cet embarras, le cardinal de Prato auquel il devait son élection, et qui avait dès lors conservé le plus de crédit sur lui, lui conseilla de gagner du temps, sans s'opposer ouvertement à Philippe, de représenter au roi qu'il ne fallait rien moins qu'un concile œcuménique pour condamner un pape, et de s'offrir à en convoquer un. Cette proposition ayant été agréée, la ville de Vienne, qui, comme Lyon, faisait partie du royaume d'Arles, et qui était séparée par le cours seul du Rhône, d'avec le royaume de France, fut choisie pour le concile futur. En même temps Clément V, par une nouvelle bulle, abolit jusqu'aux dernières censures prononcées par son prédécesseur, contre Guillaume de Nogaret, et Reginald de

(1) *Gio. Villani*, L. VIII, c. 91, p. 427. — *Ferreti Vicentini Histor.*, p. 1016.

Digitized by Google

Supino, à l'occasion de l'arrestation de Boniface, et du pillage de son trésor (1).

Clément V, en entassant les faveurs sur Philippe et sa famille, cherchait à lui faire oublier ses projets impies et sa vengeance. Il voulut d'abord gagner Charles de Valois, qui avait le plus grand crédit sur son frère; Philippe, dès le commencement de son règne, avait voulu procurer à ce prince une couronne, mais malgré ses efforts, Charles, qui avait été roi titulaire d'Aragon, qui était alors empereur titulaire de Constantinople, à cause de son mariage avec Catherine, fille de Philippe de Courtenay, n'était le plus souvent désigné que par le nom de Charles sans terre. Clément V essaya de lui faire recouvrer les États dont il portait le titre. Dès l'année précédente, il lui avait accordé, par une bulle du 14 janvier, deux années de décimes à lever sur le clergé de France, et les indulgences de la croisade en faveur de tous ceux qui l'aideraient à faire la guerre aux Grecs (2). Charles avait recueilli soigneusement l'argent, mais n'avait encore fait aucun préparatif de guerre. Aux conférences de Poitiers, Clément montra plus d'empressement encore à l'élever sur le trône des Grecs. Ce trône était alors occupé par Andronic Paléologue, dont les États étaient envahis à la fois par les Turcs, les Alains et une compagnie d'aventuriers catalans, qui s'étaient d'abord engagés à son service. Dans le désordre universel de la Grèce, et surtout de la Natolie, quelques seigneurs grecs s'étaient adressés à Charles de Valois; et, en lui demandant des secours contre les Barbares, lui avaient offert de le reconnaître pour leur monarque (3). Clément V s'empressa de le déclarer chef d'une croisade nouvelle qui s'armerait pour conquérir Constantinople; il adressa des bulles à toute la chrétienté, pour engager les fidèles à s'enrôler sous les étendards de Charles de Valois, et à gagner avec lui les indul-

(1) *Gio. Villani*, L. VIII, c. 91, p. 428. — *Raynaldi Ann. Eccl.*, 1307, § 10, 11.

(2) *Raynaldi Annal.*, 1306, § 2.

(3) Ducange, *Hist. de Constantin. sous les emp. français*, L. VI, c. 41, p. 110.

Digitized by

gences qui lui étaient offertes. « Le zèle de la foi, y disait-il, » doit brûler dans vos cœurs comme une flamme, car si, et » que Dieu détourne un pareil présage, les Turcs, les Sarra- » sins et les autres infidèles qui attaquent sans relâche An- » dronic, venaient à s'emparer de son empire, notre mère » l'Église et toute la religion chrétienne en éprouveraient le » plus grand dommage (1). » D'après ce motif, on aurait dû s'attendre à ce que le pape exhortât les Latins à secourir Andronic, et à conserver à la chrétienté, de concert avec lui, la capitale de l'Orient; au contraire, il ordonne de l'attaquer pour devancer les Turcs, il le déclare anathème, il interdit à tout prince chrétien de faire alliance avec lui, et il enveloppe dans sa condamnation tous ceux qui lui donneraient quelques secours (2).

Philippe avait encore amené avec lui à Poitiers son fils Louis, auquel, par la mort de sa mère, appartenait le trône de Navarre. On donnait à ce jeune prince le nom de Hutin, qui revient à celui de *tumulte* ou *bagarre* : on ne nous a point appris à quelle occasion ce surnom lui fut donné, mais il parle assez de lui-même. Philippe voulait envoyer Louis à Pampelune, pour y être couronné, et pour réprimer l'ambition de son lieutenant dans ce royaume, qu'on accusait de songer à s'y rendre indépendant (3). Clément, pour faciliter les projets du jeune prince, leva l'interdit que l'évêque de Pampelune avait mis sur cette ville, à l'occasion des discussions qu'il avait avec les Français (4). Louis Hutin partit de Poitiers au mois de juillet, avec Gaulcher de Châtillon, connétable de France, à la prudence duquel son père l'avait confiée; les sénéchaux des provinces qu'il devait traverser lui fournirent des soldats et l'accompagnèrent; le vice-roi de Navarre, que les auteurs du temps nomment Fortunio, n'osa faire aucune résistance, et le jeune roi fut reçu avec pompe, et couronné à Pampelune (5).

(1) *Raynaldi Ann. Eccles.*, 1307, § 6. — *Dat. Burdegal. Martii 2°. Idus.*
(2) *Raynaldi, Annal.*, 1307, § 7. — *Dat. Pictavii 3 nonas Junii.*
(3) *Contin. Nangii*, p. 60. — *Joh. Canonici Sancti Victoris*, p. 453.
(4) *Raynaldi*, 1307, § 14.
(5) *Cont. Nangii*, p. 60. — *Joh. Canonici Sancti Victoris*, p. 454. — *Çurita, Anales de Aragon*, T. I, L. V, c. 69, f. 424.

Digitized by Google

Philippe avait encore appelé à Poitiers l'archevêque d'Arles, ambassadeur de son cousin Charles II, roi de Naples et comte de Provence, pour faire profiter ce feudataire de l'Église, de l'ascendant qu'il avait acquis sur le pape. Charles II, qui avait eu beaucoup d'enfants, avait perdu les deux aînés. Charles Martel, l'aîné, avait laissé un fils nommé Charobert, ou Charles Robert, qui depuis long-temps faisait valoir ses droits à la couronne de Hongrie, avec l'assistance de l'Église; mais depuis la mort de Wenceslas, roi de Bohême, son concurrent, la fortune lui était devenue beaucoup plus favorable. Clément V, toujours pour plaire à Philippe, prononça, le 10 août, à Poitiers, une sentence définitive, qui accordait le royaume de Hongrie à Charobert, et frappait d'anathème Othon, duc de Bavière, son nouveau compétiteur, s'il continuait à le lui disputer (1).

Un second fils de Charles II de Naples, nommé Louis, était mort évêque de Toulouse, le 19 août 1298. Clément, toutefois, ne l'oublia point dans les faveurs qu'il voulait répandre sur toute la maison de France : il ordonna qu'une enquête fût instituée sur sa vie et ses mœurs, pour l'admettre ensuite au nombre des saints (2). Le troisième fils, Robert, était destiné à succéder à son père. Enfin, Clément déchargea Charles II de la dette énorme qu'il avait contractée envers l'Église : elle montait à 360,000 onces d'or; le pape lui en remit le tiers, et il voulut que les deux autres tiers fussent employés à la croisade de Charles de Valois (3).

Mais avec quelque profusion que Clément V disposât en faveur de Philippe de toutes les grâces que l'Église pouvait accorder, il sentait qu'elles ne pouvaient satisfaire ce monarque orgueilleux et vindicatif. Il regarda donc comme une bonne fortune la demande que lui fit le roi d'abolir l'ordre des Templiers, se figurant que la poursuite de cette nouvelle vengeance ferait quelque diversion, tout au moins, à sa rancune contre la mémoire de Boniface. Il ne faut point espérer d'ar-

(1) *Raynaldi Ann.*, 1307, § 15-21.
(2) *Ibid.*, § 22.
(3) *Ibid.*, § 23.

Digitized by Google

river à connaître les vrais motifs de la haine de Philippe-le-Bel contre les Templiers et contre leur grand-maître, ou le degré de vérité qui peut se trouver mêlé aux calomnies produites contre cet ordre. Le siècle dont nous faisons l'histoire est celui de la plus grande corruption de l'ordre judiciaire ; il n'y a pas un des procès intentés sous Philippe-le-Bel, qui ne porte des marques intrinsèques de faux témoignage ; on y trouve sans cesse des attestations solennelles de choses évidemment controuvées, et le sens commun se révolte contre la preuve écrite qu'on lui présente. Quand on en est venu là, on ne peut plus espérer que des documents authentiques éclaircissent la vérité ; nous en avons déjà, nous en avons de reste, mais nous ne pouvons nous réduire à les croire : ce ne seront pas de nouveaux témoignages ou historiques ou juridiques, qui suffiront à confirmer ou à détruire ceux qui nous ont été conservés en si grand nombre. Toujours nous serons réduits à expliquer par des conjectures ce qui nous est présenté comme étant des faits.

Villani assure que le Prieur de Montfalcon, de la langue de Toulouse, et le Florentin Noffo Dei, tous deux retenus dans les prisons pour leur mauvaise conduite, y ourdirent le complot qui causa la ruine des Templiers. Ils avaient appris, par l'exemple du procès contre Boniface, pour lequel on avait demandé des dépositions aux êtres les plus vils, que plus une accusation serait infâme et effroyable, plus facilement elle serait crue. Ils affirmèrent donc que ces moines armés, qui par zèle pour la religion s'étaient voués à la pauvreté, à l'obéissance et à des combats continuels contre les infidèles, reniaient Dieu à leur entrée dans leur ordre, crachaient sur le crucifix, adoraient une idole difforme, étaient initiés par une cérémonie dégoûtante, se soumettaient à une prostitution infâme, toutes les fois qu'ils en étaient requis, et trahissaient enfin la chrétienté au profit des infidèles (1). Plus on entre

(1) *Gio. Villani*, L. VIII, c. 92, p. 429. Le récit d'Amalricus Augerii de Beziers, auteur à peu près contemporain, se rapproche fort de celui de Villani ; mais il nomme différemment le dénonciateur : le Florentin Villani le nomme Noffo Dei, et dit qu'il était florentin ; Amalric, qui lui-même est de

Digitized by Google

dans le détail des accusations, plus on est rebuté par leur absurdité. Philippe, cependant, qui avait sans doute éprouvé l'orgueil des Templiers; qui, par un grand nombre de ses actions avait pu mériter leur critique, et qui ne la supportait pas; qui croyait tous ses ennemis dignes du dernier supplice, et qui n'était jamais scrupuleux sur les moyens de s'emparer des biens de tous, admit l'accusation comme vraie, fit examiner par ses juges les deux dénonciateurs, et communiquant leurs dépositions à Clément V, lui demanda de sévir contre l'ordre tout entier. Il est probable que Clément promit seulement de s'en occuper, et renvoya la décision de cette affaire au concile qu'il s'était engagé à convoquer.

Mais Philippe aimait les mesures promptes et générales; il savait par expérience que lorsqu'il frappait une classe tout entière, la richesse des confiscations se proportionnait à l'universalité de ses ordres; qu'un despote, lorsqu'il demande à tous ses sujets une part de leur fortune, court risque de les réunir contre lui dans une opposition commune, tandis que lorsqu'il isole ceux qu'il veut dépouiller, en les dénonçant à la société, il est secondé par l'égoïsme du plus grand nombre, qui se réjouit d'échapper sain et sauf à un grand désastre. Trois fois durant son règne, il dépouilla une classe particulière de ses sujets, les Lombards d'abord, puis les juifs, et enfin les Templiers; chaque fois il résolut de faire périr ceux qu'il volait, et chaque fois il s'assura l'aide du clergé pour les noircir de crimes effroyables. En 1291, les marchands italiens avaient été arrêtés en un même jour comme usuriers; en 1306, ce furent les juifs; en 1307, les chevaliers du Temple.

Ce fut le 14 septembre qu'il adressa des circulaires aux sénéchaux et aux autres gouverneurs de ses provinces, dans lesquelles, après leur avoir exposé sommairement les accusations qui lui étaient parvenues contre les Templiers, il leur ordonnait de prendre leurs mesures, pour qu'ils fussent tous

Beziers, le nomme Squino de Florian, et le dit de Beziers, *Amalrici Augerii vitæ Romanor. Pont.*, T. III. *Rer. Ital.*, P. II, p. 443.

Digitized by Google

arrêtés dans la journée du 13 octobre, et de garder soigneusement le secret jusqu'à ce jour. Les personnes des Templiers devaient être réservées au jugement de l'Église, et en particulier à celui de frère Guillaume Humbert de Paris, dominicain, grand-inquisiteur, et confesseur du roi, qu'il avait commis à cet effet ; mais les sénéchaux devaient cependant commencer à les interroger après les avoir tenus au secret ; ils devaient les faire appliquer à la torture en présence du subdélégué de l'inquisition ; promettre le pardon à ceux qui avoueraient les crimes dont ils étaient chargés, et menacer du dernier supplice ceux qui les nieraient. En même temps, les sénéchaux avaient l'ordre de saisir le même jour tous les biens des Templiers, d'en dresser un inventaire, et de les retenir dans les mains du roi (1).

Les ordres de Philippe furent exécutés avec autant de précision que de rigueur. Aucun Templier n'avait le moindre soupçon du danger qui le menaçait, lorsque toutes leurs maisons furent entourées, dans toutes les provinces comme à Paris, le vendredi 13 octobre, à l'aube du jour. Tous les chevaliers furent surpris avant d'avoir pu s'armer, et enfermés séparément dans des cachots ; tous leurs biens furent inventoriés et saisis par des commissaires royaux. Guillaume de Nogaret fut chargé avec Réginald de Roye, de se rendre maître de la maison du Temple à Paris. Il y trouva cent quarante chevaliers avec leur grand-maître Jacques de Molay, qui était arrivé de Chypre, sur l'invitation de Philippe, pour se trouver aux conférences de Poitiers, et qui y avait été reçu d'une manière flatteuse par les deux souverains, secrètement conjurés pour sa perte (2). Soixante Templiers furent arrêtés dans la sénéchaussée de Beaucaire ; d'entre ceux-ci, quarante-cinq furent enfermés dans les prisons d'Aigues-Mortes, et quinze à Nîmes ; trente-trois autres furent renfermés dans le château royal d'Alais. Nous n'avons pas le

(1) Hist. du Languedoc, L. XXIX, c. 17, p. 138. Il cite Biblioth. du Roi, Baluze, rouleaux originaux, n. 7.
(2) *Joh. Canon. Sancti Victoris, Vita Clementis*, p. 483.

Digitized by Google

détail des autres sénéchaussées; mais dans toutes, ces champions de la croix furent traités avec la même rigueur (1).

Le dimanche 15 octobre 1307, Philippe fit proclamer dans la chapelle de son palais et dans les autres églises, les accusations infâmes dont les Templiers étaient chargés; immédiatement après, ses juges commencèrent à chercher tous les moyens d'arracher aux prisonniers l'aveu de ces crimes divers. Tantôt ils employaient les promesses de toute la faveur et de toutes les récompenses du roi, tantôt la menace des supplices, tantôt la faim, à laquelle on laissait les captifs en proie dans leurs cachots, tantôt des tortures si cruelles et si prolongées, que plusieurs Templiers moururent entre les mains de leurs bourreaux. Par ces moyens divers, on arracha à plusieurs d'entre eux des confessions quelquefois entières, quelquefois partielles, mais le plus souvent contradictoires, et qui presque toutes étaient révoquées, dès que les tourments étaient suspendus (2).

Les ministres royaux avaient annoncé que l'arrestation des Templiers était faite avec l'autorité de l'Église, et du consentement du pape. Cependant Clément V ne s'était point attendu à ce que les immunités religieuses fussent si ouvertement violées envers un ordre qui jouissait de tous les priviléges du clergé. Il en témoigna son mécontentement; il chargea deux cardinaux de se rendre auprès de Philippe, avec une bulle assez énergique, dans laquelle il lui reprochait son manque de déférence envers le saint-siége. Il suspendait en même temps le pouvoir des archevêques, évêques et inquisiteurs de France. et il évoquait à lui-même toute l'affaire des Templiers. Cette bulle est datée de Poitiers, le 27 octobre (3).

Mais Clément V, toujours tremblant devant Philippe, n'osa

(1) Hist. du Languedoc, L. XXIX, c. 17, p. 137.

(2) *Contin. Nangii*, p. 60. — Chron. de Saint-Denys, T. II, p. 138. — *Gio. Villani*, L. VIII, c. 92, p. 430. — *Ferretus Vicentinus Hist.*, T. IX, p. 1017. — *Raynaldi Ann.*, 1307, § 12. — *Amalricus Augerii Acta Roman. Pont.*, p. 443.—*Jo. Canon. Sancti Victoris*, p. 454.

(3) Dupuy, *Condamnation des Templiers*, p. 11; *et Inventaire des chartres*, *ibid.*, p. 100. — Hist. du Languedoc, T. IV, note 14, p. 559.

Digitized by Google

pas persister dans son opposition. Après avoir entendu un certain nombre de Templiers, qui lui furent conduits à Poitiers pour répéter leurs aveux, il révoqua la suspension qu'il avait prononcée; il permit aux ordinaires de procéder dans leurs diocèses contre les Templiers, et il se réserva seulement le jugement du grand-maître de l'ordre', des maîtres et des précepteurs de France, de terre d'outremer, de Normandie, de Poitou et de Provence (1).

La destruction d'un ordre religieux que la chrétienté avait jusqu'alors regardé comme armé pour sa défense, pouvait aussi causer quelque fermentation parmi le peuple, accoutumé à respecter la naissance, le pouvoir, les richesses des frères du Temple, et à croire à leur zèle pour la foi : aussi le roi et l'inquisiteur Guillaume Humbert jugèrent convenable de faire preuve de leur impartialité, en livrant à leurs bourreaux quelques juifs en même temps que les Templiers. Le supplice de deux juifs très riches qu'on avait engagés à se convertir au moment où tous leurs compatriotes étaient chassés de France, et que l'inquisition condamna comme relaps, fit diversion à Paris à la pitié que plusieurs éprouvaient pour des victimes plus illustres (2). D'ailleurs les supplices accoutument le peuple à en demander d'autres, et sa crédulité est d'autant plus empressée d'adopter toutes les fables qu'on lui présente, qu'il a déjà éprouvé de plus fortes émotions.

(1308.) Les cruautés que Philippe exerçait contre les Templiers n'avaient pas tardé à prendre à ses yeux un caractère de justice, soit que son indignation se fût enflammée contre eux pour quelque résistance qu'ils avaient apportée à son autorité, pour quelque plainte trop amère sur l'altération des monnaies, pour quelque moquerie qu'ils s'étaient permise sur sa personne, ou sur son courage; soit que la détresse où se trouvaient toujours ses finances lui inspirât le désir d'en combler le déficit avec les grands biens d'un ordre qui passait pour aussi avare qu'il était riche; soit qu'il prêtât réellement

(1) Dupuy, *Condamnation des Templ.*, p. 11 et 100, n. 3.
(2) *Contin. Nangii*, p. 60.

Digitized by Google

foi aux dénonciations qui lui avaient été faites par des hommes qui sortaient des cachots pour spéculer sur le malheur de leurs semblables. Philippe était entouré de conseillers qu'il avait choisis entre les légistes les plus souples devant la puissance, les plus inaccessibles à toute pitié. Ceux-ci se faisaient une étude et presque un devoir de trouver la preuve d'une chose dès qu'il convenait à leur maître que cette chose fût. Quand ils avaient entassé des dépositions de témoins, leur conscience était satisfaite; ils étouffaient leur raison sous le poids des écritures, et les témoins qu'ils subornaient, les aveux qu'ils arrachaient aux prévenus par la fraude, la terreur ou la douleur des tortures, leur semblaient, dès qu'ils formaient des preuves légales, autant de victoires qu'ils avaient remportées. Il n'est pas même nécessaire de voir en eux des faussaires, des juges qui vendaient leur conscience; l'esprit de corps, les préjugés du métier suffisaient pour les rendre acharnés contre leurs victimes. Le savant Dupuy peut lui-même être donné en exemple de cette influence fatale des passions et des illusions judiciaires. Trois siècles et demi après la destruction de l'ordre, il a entrepris, pour l'honneur de la robe qu'il portait, l'histoire de la condamnation des Templiers, sans autre but que de la justifier. « Les hauts et vertueux faits, » dit-il, de notre roi Philippe-le-Bel, un des grands rois qui » ait gouverné notre monarchie, et qui a exécuté de très » grandes entreprises, ont été merveilleusement atteints de » ce malheur commun (d'être tirés à contraire-sens, et pris » en mauvaise part), jusques à l'appeler impie, pour la généreuse poursuite qu'il fit contre le pape Boniface, et usur- » pateur des biens d'autrui, et avaricieux outre mesure pour » le fait des Templiers (1). » Si un conseiller du roi, savant et réputé homme d'honneur, a pu fausser la vérité pour encenser la mémoire de Philippe-le-Bel trois cent quarante ans après sa mort, qu'on juge du zèle avec lequel de telles gens ont dû servir les passions du même roi de son vivant.

Les dénonciateurs des Templiers avaient prétendu qu'ils

(1) Histoire de la condamnation des Templiers. Paris, 1654, in-4, p. 1.

Digitized by Google

renonçaient à Dieu et à la foi en Jésus-Christ, dans l'acte de leur réception; qu'ils crachaient trois fois sur le crucifix, qu'ils adoraient une tête hideuse qui se trouvait dans leurs grands chapitres, qu'ils donnaient au grand-maître trois baisers dégoûtants, et que celui-ci les avertissait que pour se soustraire au vœu de chasteté qu'ils venaient de prêter, rien ne les empêchait de se livrer à des débauches plus honteuses. Tous les Templiers qui avaient été arrêtés furent examinés séparément et en secret sur ces articles divers; l'extrait de l'interrogatoire de plus de cent d'entre eux nous a été conservé. En le lisant, on est d'abord frappé d'étonnement de ce que presque tous confessent quelque partie de ces accusations. Un examen plus attentif fait remarquer que si tous ne furent pas mis à la torture, tous en furent menacés, et que la terreur des tourments n'influait pas moins sur leurs aveux que la douleur elle-même; que d'ailleurs ils confessent, il est vrai, mais toujours comme s'ils étaient entraînés par deux craintes contraires. Ils n'ont pas le courage ou la force de corps de braver la torture, ou d'y résister plus long-temps; ils confessent, mais c'est la partie de l'accusation qui peut le moins les charger. L'un dit qu'il est vrai seulement qu'au moment de sa réception il a reçu du grand-maître un baiser sur la bouche, et qu'il le lui a rendu sur le nombril, et au bas de l'épine du dos; un autre qu'on lui a commandé de cracher sur le crucifix, mais qu'il a craché à côté; un autre qu'on lui a fait renier Dieu, mais qu'il s'en est ensuite confessé à Rome, et qu'il en a reçu l'absolution; un autre qu'il a bien vu une tête dans le lieu du chapitre, mais qu'il y faisait fort obscur, et qu'il ne saurait dire ce qu'elle représentait; un autre qu'on lui a permis des vices honteux, mais qu'il n'a jamais fait usage de la permission. Tous paraissent troublés, accablés par la même terreur; en tous on reconnaît des hommes menacés de supplices épouvantables s'ils ne confessent; cherchant à se dérober à la torture, et ne voulant cependant accepter que le moins possible de l'infamie dont on les charge (1).

(1) Dupuy, *Extrait de l'inventaire des chartres sur la condamnation des*

Digitized by Google

Cependant ces confessions obtenues dans les cachots, par les déceptions, les menaces et les tortures, quand elles étaient présentées réunies, faisaient une vive impression sur des hommes peu accoutumés à apprécier les preuves judiciaires. Il importait à Philippe que l'ordre des Templiers fût partout attaqué, partout détruit en même temps; il s'adressa donc à tous les souverains pour leur communiquer les révélations qu'il avait reçues, et leur demander de sévir comme lui contre de tels criminels. Il envoya entre autres un de ses clercs auprès d'Édouard II, roi d'Angleterre, qui, au milieu du conseil de ce roi, lui représenta au préjudice de cet ordre, *des choses horribles, détestables, répugnant à la foi catholique.* Les lettres dont il était porteur demandaient en même temps que tous les chevaliers du Temple résidant en Angleterre fussent arrêtés (1).

Édouard II parut d'abord indigné de cette proposition : il écrivit aux rois de Portugal, de Castille, d'Aragon et de Sicile « qu'il était juste de considérer avec faveur des hommes » qui se recommandaient par leur vaillance et leurs longs tra- » vaux pour la défense de la foi catholique et la victoire sur » les ennemis de la croix. Il les suppliait en même temps de » fermer l'oreille aux imputations des pervers, qui, non » point par zèle pour la justice, mais par cupidité ou par » envie, voudraient les exciter à attaquer les personnes ou » les biens des frères de cet ordre. » Ces circulaires furent signées à Reading, le 4 décembre 1307 (2).

Le 10 du même mois, Édouard II écrivit encore au pape, en date de Westminster, pour lui recommander d'une manière pressante le grand-maître et les Templiers (3). Mais soit que le roi d'Angleterre ne se fût proposé par ses lettres, que d'endormir ces chevaliers dans une sécurité plus entière, soit

Templiers, n. 14, p. 81; n. 16, *ib.*; n. 17, p. 82, n. 18. — Interrogatoire de 140 Templiers de Paris, p. 82, n. 19; p. 88, n. 20, et 21, p. 89; n. 23 et 25, p. 90.

(1) *Rymer Acta pub.*, T. III, p. 18.

(2) *Ibid.*, p. 35.

(3) *Ibid.*, p. 37.

Digitized by Google

que Philippe réussît à lui persuader qu'un roi ne devait pas laisser échapper une si brillante occasion de s'enrichir aux dépens de ses sujets, bien peu de jours après, Édouard II expédia des ordres cachetés à tous ses lieutenants en Angleterre et en Irlande, pour que le matin du mercredi 11 janvier 1308, les Templiers fussent arrêtés partout en même temps, que leurs personnes fussent conduites dans des prisons, qui ne fussent cependant ni dures ni viles, que leurs biens fussent saisis et leurs papiers inventoriés et scellés (1).

Le roi de Naples se conforma peu de jours après, dans son comté de Provence, aux invitations et aux exemples que lui donnait Philippe son cousin. Les Templiers de Provence, au nombre de quarante-huit, furent tous arrêtés le 24 janvier; ils furent enfermés dans deux prisons différentes : leurs biens furent saisis; mais on ne nous dit point qu'on leur ait arraché de confession, ou qu'on les ait envoyés au supplice (2). Les Templiers de Bretagne furent également arrêtés; mais lorsque Philippe demanda à être mis en possession de leurs biens, les deux chevaliers qu'il envoya dans ce but à Nantes, furent chassés par la populace, et le duc Arthur II garda pour lui-même le montant des confiscations (3).

Les autres monarques de la chrétienté ne résistèrent point à l'attrait d'aussi riches dépouilles. La plupart ne croyant point aux accusations qu'on leur envoyait de France, mirent peu d'ardeur à faire arrêter les personnes des Templiers, ou à leur arracher des confessions; mais tous saisirent leurs biens; tous, sans s'arrêter à examiner l'innocence ou le crime des opprimés, regardèrent leurs richesses comme de bonne prise, dès que l'Église ne les protégeait plus. Clément V avait, en effet, renoncé à les défendre plus long-temps. Il avait donné à Poitiers, le 12 août 1308, une bulle dans laquelle il exposait les accusations intentées contre eux; il assurait que quelques Templiers introduits devant lui avaient tout avoué, sans

(1) *Rymer Acta*, T. III, p. 34. — *H. de Knyghton de Event. Angliæ*, p. 2531.

(2) Bouche, *Hist. de Provence*, T. II, p. 328-333.

(3) Hist. de Bretagne, L. IX, c. 47, p. 294.

tortures et sans menaces; il nommait des inquisiteurs et des prélats pour les examiner; surtout il désignait ceux qu'il chargeait de tenir leurs biens en séquestre. En général, il confia ces biens aux rois de chaque pays, qui, jugeant bien qu'on ne leur ferait pas aisément rendre compte, les regardèrent comme déjà acquis à leur trésor. En Allemagne, cette garde fut confiée aux trois électeurs ecclésiastiques. En même temps, Clément V convoquait, pour le 1er octobre 1310, un concile œcuménique à Vienne sur le Rhône, afin que l'Église assemblée prononçât définitivement sur le sort de l'ordre (1).

L'on comptait alors que l'ordre des Templiers se composait d'environ quinze mille chevaliers, appartenant aux plus hautes familles de la noblesse, dans toute l'Europe, accoutumés à l'opulence, au pouvoir, à la considération publique, et qui tout à coup furent précipités dans la plus horrible misère; ceux qui ne languissaient pas dans les cachots étaient réduits à dissimuler leur nom et leur origine, et à exercer les professions les plus viles pour se cacher parmi la foule (2). On s'étonne que Philippe ait rencontré si peu d'opposition dans une persécution qui s'étendait à toutes les familles nobles de toute l'Europe, et qui semblait empiéter sur les droits des autres souverains : mais les révolutions des divers gouvernements s'étaient combinées de manière à affaiblir tous les États rivaux de la France, et à donner au monarque français la plus haute prépondérance sur l'Europe, au moment où il était le moins digne de l'exercer.

En Angleterre, Édouard II donnait à connaître tous les jours davantage son incapacité, sa faiblesse efféminée, et sa passion honteuse pour Gaveston, sur lequel il accumulait toutes les places, tous les fiefs, toutes les richesses dont il pouvait disposer. Loin de se croire appelé à balancer le pouvoir de Philippe, il voyait en lui son appui; il se hâta de

(1) *Raynaldi Annal.*, 1308, § 1-8. — *Rymer*, T. III, p. 101. — *Çurita, Anales de Arag.*, T. I, L. V, c. 73, p. 428. — *Marianæ Hist.*, L. XV, c. 10, p. 651.

(2) *Ferretus Vicentinus*, p. 1018. — *Chron. Fr. Francisci Pipini*, c. 49, p. 748.

Digitized by Google

mettre un terme aux réclamations que son père avait fait valoir contre la France, afin de conclure son mariage avec Isabelle, fille de Philippe, qu'il regardait comme devant lui servir de garantie. Il s'embarqua à Douvres pour Calais, le 21 janvier 1308, laissant Gaveston chargé, en son absence, de l'administration du royaume (1). Il trouva Philippe-le-Bel à Boulogne ; et c'est là qu'il lui fit hommage, le dernier jour de janvier, pour le duché d'Aquitaine et le comté de Ponthieu (2). En même temps, il épousa Isabelle sa fille, alors âgée de seize ans, la même au nom de laquelle Édouard III son fils prétendit à la couronne de France ; en sorte que ce mariage fut la cause des guerres les plus longues et les plus acharnées qui aient désolé la monarchie. Marguerite, veuve d'Édouard Ier, et sœur de Philippe-le-Bel, était venue à Boulogne pour recevoir sa nièce. Le séjour d'Édouard II sur le continent français fut très court. Dès le 7 février il était de retour à Douvres avec toute sa cour, et le brillant cortége de barons français qui avait accompagné Isabelle (3). Ceux-ci furent bientôt témoins du dégoût et de l'indignation qu'excitait Édouard II. On lui reprochait plus encore d'avoir permis à Gaveston de paraître en public, orné de ses joyaux et de sa couronne, que d'avoir violé les priviléges de la nation. Le parlement le força, le 18 mai, à éloigner ce favori, auquel, pour le dédommager de son exil, Édouard accorda la vice-royauté d'Irlande, tandis que, ne pouvant se résigner à l'absence de l'objet de sa passion, il écrivit le 16 juin à Philippe-le-Bel pour implorer l'assistance de son beau-père contre ses sujets, et lui demander de les contraindre à laisser revenir Gaveston (4).

L'empire d'Allemagne n'avait depuis longtemps donné aucune inquiétude à la France. Albert, tout occupé de fonder à

(1) *Rymer*, T. III, p. 56.

(2) *Ibid.*, p. 57.

(3) *Rymer*, T. III, p. 59. — *Contin. Nangii*, p. 61. — *Joh. Canon. Sancti Victoris*, p. 456.

(4) Rapin Thoyras, L. IX, p. 95. — *Rymer*, T. III, p. 80, 89. — Thom. Walsingham, p. 69.

Digitized by Google

l'extrémité orientale de l'Allemagne, le pouvoir de la nouvelle maison d'Autriche, évitait toute discussion qui aurait pu donner de la jalousie à Philippe : cependant son joug était plus insupportable encore que celui du monarque français; la dureté, la stupidité, l'insolence, semblaient le caractère commun de tous les lieutenants autrichiens; ils ne vexaient pas les peuples seulement pour leur profit, ils semblaient prendre plaisir à les insulter et à les humilier. Les violences de l'un d'eux, Gessler, soulevèrent les paysans des vallées de Schwitz, Uri et Unterwald, qu'Albert traitait comme ses sujets, quoiqu'ils relevassent immédiatement de l'Empire. Leur insurrection éclata le 1er janvier 1308, et c'est par elle que commença la république des Suisses (1). Albert accourut à cette nouvelle, dans son comté héréditaire d'Habsbourg, pour être à portée de réprimer les insurgés. Il avait avec lui son neveu Jean, fils de son frère Rodolphe, dont il avait usurpé l'héritage; car Albert était accoutumé à violer tout aussi ouvertement les droits de ses parents que ceux de ses sujets. Comme il traversait avec lui, le 1er de mai, la Reuss à Windisck, Jean, qui lui avait vainement demandé justice, l'ayant séparé de sa suite, sous prétexte de ne pas trop surcharger le bateau, et le tenant de l'autre côté de la rivière, au milieu d'un petit nombre de conjurés, le tua, et s'enfuit ensuite avec eux, sans faire aucun effort pour recueillir le fruit de son attentat (2).

Aussitôt que Philippe-le-Bel fut instruit de la mort d'Albert d'Autriche, il songea à porter son frère Charles de Valois sur le trône impérial, dans l'espoir de rattacher ainsi l'Empire à la France. Il avait déjà contracté deux ans auparavant une alliance intime avec Henri de Virnebourg, archevêque de Cologne, dont il se croyait assuré (3). Il regardait Clément V

(1) *Müller, Geschichte der Schweitz*, B. II, c. 1, p. 1.

(2) *Müller, Geschichte*, B. II, c. 1, p. 5-14. — Olenschlager, § 6, p. 18. — *Gio. Villani*, VIII, 94, p. 431. — *Chr. F. Franc. Pipini*, c. 47, p. 746. — *Raynaldi Ann. Eccles.*, 1308, § 19. — Coxe, *Hist. de la maison d'Autr.*, T. I, c. 6, p. 146. — Schmidt, *Hist. des Allem.*, L. VII, c. 3, p. 399.

(3) *Gallia Christiana*, T. III, 696.

Digitized by Google

comme tellement dans sa dépendance, qu'il ne doutait point que tout le crédit de la cour de Rome ne fût employé en sa faveur; d'ailleurs, il comptait de le lui demander en accomplissement de la sixième de ses promesses, qui n'avait point encore été spécifiée. Il fit donc partir Pierre de Barrière, chanoine de Verdun, et Hugues de Celles, chevalier, pour la cour pontificale qui était encore à Poitiers, en leur imposant de demander à Clément d'agir avec la plus grande vigueur en faveur de son frère : il comptait les suivre de près avec six mille chevaux, pour intimider le pape; tandis qu'il avait envoyé en même temps des ambassadeurs en Allemagne pour gagner les électeurs par de riches présents, et des promesses plus splendides encore (1).

Toutefois, le pape et les électeurs furent également alarmés d'une prétention qui n'aurait pu se réaliser sans compléter l'asservissement de l'Europe. L'archevêque de Cologne ne réussit à gagner à la France le suffrage d'aucun autre électeur. Clément V leur avait bien écrit le 1er juillet, selon l'injonction qu'il avait reçue, pour leur recommander Charles de Valois (2); mais en même temps il les avait fait avertir secrètement, par le ministère du cardinal de Prato, de n'accorder aucune foi à ses recommandations; de se presser plutôt de réunir leurs suffrages sur un prétendant qui fût en état de soutenir l'indépendance de l'Empire. Le danger que courait l'Allemagne mit enfin d'accord les électeurs, après sept mois d'interrègne. Frédéric d'Autriche, fils aîné d'Albert, Rodolphe de Bavière et Charles de Valois, qui avaient brigué l'Empire en même temps, furent également écartés, et le 27 novembre, Henri de Luxembourg fut proclamé à Francfort, par le suffrage de six électeurs; celui de Bohême, dont le titre était contesté, n'ayant pas été admis à voter (3).

(1) *Olenschlager, Geschichte des* XIV. *Jahr Hund.*, § 7, p. 19. — *Gio. Villani*, L. VIII, c. 101, p. 436.

(2) *Olenschlager, Urkunde,* T. II, n. 6 et 7, p. 12 et 13.

(3) *Gio. Villani,* L. VIII, c. 102, p. 437. — *Albertini Mussati Hist. Augusta*, L. I, *rub.* 4. Scr. Ital., T. X, p. 209. — *Olenschlager, Geschicte,* § 9, p. 25.

Digitized by Google

Henri VII fut couronné à Aix-la-Chapelle avec Marguerite de Brabant, son épouse, le 6 janvier 1309. Ce prince, qui n'avait ni puissance, ni richesses, était si peu connu, qu'on voulait à peine prêter foi à la nouvelle de son élection, lorsqu'elle se répandit en Allemagne : cependant, en même temps qu'on enseignait son nom aux peuples, on leur annonçait ses vertus et ses talents, en sorte que tout l'empire parut empressé à lui prêter obéissance. Il parcourut la Souabe et la Franconie pour recevoir l'hommage de ses vassaux, et dans l'année 1309 il tint deux diètes, l'une à Nuremberg, l'autre à Cologne, pour conférer ou retirer les fiefs impériaux (1). Le seul Philippe-le-Bel avait vu cette élection de mauvais œil : indépendamment de la mortification que son frère avait éprouvée, il ne pouvait lui convenir qu'un prince des Pays-Bas parvînt à l'Empire, avec tous les ressentiments que les guerres de Flandre avaient excités chez ses compatriotes. D'ailleurs, il soupçonnait les intrigues secrètes du pape, qui l'avait joué, et il ne lui pardonna jamais ou son adresse ou son indépendance (2).

Philippe sentait qu'il était à la tête de l'Europe ; la terreur du pape, la lâcheté du roi d'Angleterre, la pauvreté de Henri de Luxembourg, ne leur permettaient point de lui disputer ce rang. Cependant il sentait aussi le besoin d'un point d'appui, soit pour agir sur la politique extérieure, soit pour changer les institutions de son royaume. On ne peut trop se rendre compte des vues de Philippe, et ses principes n'inspirent aucune confiance, mais on est forcé à lui reconnaître une grande activité et de certains talents, et l'on ne saurait attribuer au hasard ses déterminations, qu'il est cependant difficile d'expliquer. Ainsi, ce roi, le plus absolu entre ceux qui ont porté la couronne de France, le moins occupé du bien de ses peuples, le moins consciencieux dans son observation des droits établis avant lui, est cependant le restaurateur des assemblées populaires de la France, et l'auteur de la repré-

(1) *Anon. Leobiensis*, L. IV *apud Pez. Rer. Austriac.*, T. I, p. 895. — *Olenschlager*, § 9, p. 27.
(2) *Olenschlager*, § 11, p. 31.

Digitized by Google

sentation des communes dans les états-généraux. Aucune circonstance qui nous soit connue n'exigeait de lui cette concession, et son caractère ne laisse pas supposer qu'il eût en vue le bien national ; cependant le bienfait existe, tandis que ses motifs sont couverts de ténèbres. Les États qu'il convoqua à Tours pour la semaine qui suivit les fêtes de Pâques de 1308, forment une époque importante dans l'histoire de ces assemblées, quoiqu'on connaisse bien mal leur composition, leur manière de délibérer et leurs prérogatives. « Le roi, dit le » chanoine Jean de Saint-Victor, fit assembler un parlement » à Tours, de nobles et d'ignobles, de toutes les châtellenies » et les villes de son royaume. Il voulait, avant de se rendre » auprès du pape à Poitiers, recevoir leur conseil sur ce qu'il » convenait de faire des Templiers, selon leur confession. Le » jour avait été assigné à tous ceux qui furent invités, au premier du mois qui suivrait la Pâque (elle était cette année » le 14 avril). Le roi voulait agir avec prudence, et pour ne » pouvoir être repris, il voulait avoir le jugement et l'assentiment des hommes de toute condition de son royaume. » Aussi il ne voulait pas seulement avoir le jugement délibératif des nobles et des lettrés, mais celui des bourgeois et » des laïques. Ceux-ci comparaissant personnellement, prononcèrent presque tous d'une manière commune, qu'ils » (les Templiers) étaient dignes de mort. L'université de » Paris, et surtout les maîtres en théologie, furent requis » expressément de donner leur sentence, ce qu'ils firent, » par les mains de leur tabellion, le samedi qui suivit l'Ascension (1). »

Il semblerait donc que le but principal de Philippe, dans cette convocation extraordinaire, fut de rejeter sur les députés de la nation ce qu'il pouvait y avoir de plus odieux dans les supplices qu'il allait ordonner. D'ailleurs il était assuré que ces députés, qui n'avaient encore été investis d'aucun droit politique, regarderaient leur votation comme un acte d'obéissance, et se conformeraient à tout ce qu'il leur suggérerait. En

(1) *Joh. Canon. Sancti Victoris*, p. 456. — *Contin. Nangii*, p. 61.

Digitized by Google

effet, les huit plus grands seigneurs de la province de Languedoc, donnèrent procuration à Guillaume de Nogaret, l'homme du roi, et l'agent principal de ses persécutions, pour qu'il eût à les représenter à l'assemblée de Tours; et le sénéchal de Beaucaire eut ordre de contraindre les villes de sa sénéchaussée à payer les frais de voyage des députés qu'elles envoyèrent comme malgré elles à cette convocation (1).

(1309.) Philippe, qui, après l'assemblée de Tours, se rendit à Poitiers, pour avoir une nouvelle conférence avec Clément V, se trouvait alors fort embarrassé à décider ce qu'il devait faire des Templiers qui encombraient ses prisons. Un grand nombre d'entre eux, disait-on, avait péri à la torture, un grand nombre était mort dans les cachots, ou de faim, ou de chagrin; plusieurs aussi avaient mis fin à leurs jours et avaient été trouvés pendus dans leur prison (2). Mais il semble qu'aucun supplice public n'avait encore été ordonné avant l'année 1309 (3). Les commissaires nommés pour examiner en secret ces chevaliers, avaient obtenu d'eux les confessions qui sont consignées au procès, ou du moins ils affirmaient les avoir reçues. Toutefois, parmi les chevaliers qu'ils avaient interrogés, les uns niaient d'avoir jamais fait de confessions semblables, d'autres prétendaient qu'on les leur avait arrachées par la violence des tourments, d'autres reconnaissaient qu'on les avait engagés à calomnier leur ordre par d'insidieuses promesses. L'autorité du monarque était compromise et l'intégrité de ses juges devenait suspecte. On ne savait comment terminer des procès où la conviction devait résulter de l'aveu des accusés; car dans la jurisprudence atroce et absurde qui admet la torture, si l'aveu arraché à un innocent suffit à motiver son supplice, le courage ou l'obstination de celui qui persiste à nier sont admis comme preuves de son innocence. On ne nous dit point qui suggéra l'expédient de traiter comme relaps, et par conséquent de livrer au dernier supplice, ceux qui, après avoir confessé à la torture, rétracteraient leurs

(1) Hist. du Languedoc, T. IV, L. XXIX, c. 18, p. 139.
(2) *Joh. Canon. Sancti Vict.*, p. 455.
(3) Dupuy, *Cond. des Templiers*, p. 38.

Digitized by Google

aveux; peut-être était-ce là le sens du conseil donné par la faculté de théologie de Paris, *de s'en tenir aux règles que la cour romaine a tracées sur les actes religieux, les hérésies, et les crimes énormes* (1).

« A la fin, dit Villani, le roi fit faire à Saint-Antoine, et » de même à Saint-Denys hors de Paris, un grand parc fermé » de palissades; il y fit lier cinquante-six des dits Templiers, » chacun à un pilier, il y fit mettre le feu à leurs pieds, puis » à leurs jambes, les brûlant ainsi, mais peu à peu et l'un » après l'autre, et les avertissant en même temps que celui » d'entre eux qui voudrait reconnaître son erreur et son péché, » échapperait à la peine. Leurs amis et leurs parents qui les » entouraient au milieu de ce tourment, les exhortaient à se » reconnaître et à ne pas se laisser ainsi honteusement mar- » tyriser, et faire mourir; mais aucun d'eux ne voulut con- » fesser. Au contraire, au milieu des pleurs et des cris, ils » protestaient qu'ils étaient innocents et chrétiens fidèles, ils » appelaient à leur aide le Christ, Sainte-Marie et les saints, » et dans ce martyre, brûlés et consumés, ils perdirent tous » la vie (2). »

Le pape avait donné son consentement à cette première exécution, qui fut bientôt suivie de plusieurs autres. Il semble que c'était la dernière concession que Philippe avait voulu arracher de lui, avant de lui permettre de quitter Poitiers. Au mois d'août, Clément congédia sa cour; plusieurs de ses cardinaux se retirèrent, d'autres l'accompagnèrent à Bordeaux, où il se flattait de respirer avec un peu plus de liberté. Cependant le pouvoir du roi de France se faisait sentir en Aquitaine, sous le gouvernement du faible Édouard II, presqu'autant que dans les domaines de la couronne. Clément n'y séjourna pas long-temps; mais il visita successivement Agen, Toulouse et Saint-Bertrand de Cominges, après quoi il vint s'établir à Avignon, en attendant l'époque qu'il avait fixée pour le concile de Vienne (3). Au reste, en abandonnant les per-

(1) *Joh. Canon. Sancti Victoris*, p. 456.

(2) *Gio. Villani*, L. VIII, c. 92, p. 430. — Chr. de Saint-Denys, f. 141. — *Boccasius de nobili infortunio. Lib. ultim. cap.* 21.

(3) *Bernardi Guidonis. Vita Clem.* V, p. 675. — *Raynaldi*, 1309, § 2.

Digitized by Google

sonnes des Templiers aux vengeances du roi, il essaya encore de dérober leurs biens à la rapacité de ses ministres. Dans une des deux conférences qu'il avait eues à Poitiers avec Philippe, il s'était fait expédier par lui un commandement adressé à tous ceux qui retenaient quelque partie des biens, meubles ou immeubles des Templiers, pour qu'ils eussent à les remettre entre les mains de commissaires nommés par le pape. En retour de cette concession, il interdit à tout fidèle de donner refuge à un Templier, et il frappa d'excommunication quiconque en ayant découvert un, ne le livrerait pas entre les mains des inquisiteurs (1).

La première exécution ordonnée par Philippe à Saint-Antoine, avait délivré ses tribunaux des témoins et des prévenus qui les embarrassaient le plus; de ceux qui niaient tout ce qu'on prétendait avoir arraché de leur bouche, et qui révélaient les atroces tourments au milieu desquels on avait pris leurs cris de douleur pour des confessions. Mais après leur supplice, les prisons regorgeaient toujours de Templiers, parmi lesquels on voyait d'abord tous les dignitaires de l'ordre. Le pape insistait pour qu'ils fussent renvoyés à son jugement, et Philippe crut pouvoir y consentir. Il le fit en raison de ce qu'il s'agissait d'un ordre répandu non seulement en France, mais par toute la terre. Clément V institua donc, au mois d'août 1309, une commission composée de l'archevêque de Narbonne, des évêques de Bayeux, de Mende et de Limoges, des archidiacres de Rouen, de Trente et de Maguelonne, et du prévôt de l'église d'Aix, pour recommencer tout de nouveau le procès contre tout l'ordre des Templiers (2).

Les commissaires nommés par le pape s'assemblèrent à Paris; dès le 8 août ils citèrent l'ordre des Templiers à comparaître devant eux, dans la salle de l'archevêché de Paris, le 12 novembre suivant, lendemain de la Saint-Martin. Cette citation fut répétée dans toutes les provinces ecclésiastiques de la France, à Reims, Rouen, Tours, Lyon, Bourges, Bor-

(1) Dupuy. *Condamn. des Templiers*, p. 37. — *Raynaldi Ann. Eccles.*, 1309, § 3. — *Bulla Clementis V, in Labbei conciliis*, T. XI, p. 1503.

(2) Dupuy. *Condamnat. des Templiers*, p. 39.

Digitized by Google

deaux, Narbonne et Auch. Le 22 novembre, Jacques de Molay, né dans le diocèse de Besançon, et grand-maître de l'ordre, fut introduit devant les commissaires du pape, et ils commencèrent son interrogatoire; mais l'horreur des cachots, la faim et la torture lui avaient tellement troublé l'esprit, qu'ils furent obligés de le renvoyer, l'ayant trouvé *hébété et comme hors de lui* (1). Trois jours après, ils le firent comparaître de nouveau, et ils reconnurent qu'il était plus en état de répondre. Molay déclara qu'il y avait dix ans qu'il était dans l'ordre, qu'il n'y avait reconnu aucun mal; qu'il se soumettait au jugement des prélats, quoiqu'il sût bien que ceux-ci accusaient les frères de son ordre d'être trop exacts à la poursuite de leurs droits; qu'il acceptait la défense de son ordre, quoiqu'il sentît à quel désavantage le soumettaient et son ignorance et sa pauvreté; car il n'avait pas quatre deniers pour faire les dépenses que requérait une telle affaire. Les commissaires lui répondirent que, s'agissant d'hérésie, on n'accordait point aux prévenus le ministère d'un avocat, qu'il prît garde d'ailleurs au danger qu'il courait en entreprenant la défense de l'ordre, car après ce qu'il avait confessé, il se ferait condamner comme relaps. Ils lui lurent alors sa déposition, telle que trois cardinaux, députés par le pape, prétendaient l'avoir recueillie, ce qui l'étonna tellement qu'il en fit le signe de la croix, disant « que si les cardinaux étaient d'autre qua-» lité, il savait bien ce qu'il aurait à dire. » Et lui ayant été dit que ces cardinaux n'étaient pas pour recevoir un gage de bataille, il dit « qu'il ne l'entendait pas ainsi; mais priait » Dieu qu'il usât envers eux de la même punition dont l'on » use en ce cas parmi les Sarrasins et Tartares; car, dit-il, » ils font trancher la tête aux menteurs infâmes, et leur fen-» dent le ventre (2). »

Les commissaires passèrent ensuite à l'interrogatoire de Ponsard de Gysiac, un des supérieurs de l'ordre, qui s'était offert à prendre la défense de tous, et qui demandait pour

(1) *Fatuus et non bene compos mentis* au procès-verbal. Dupuy, p. 41.
(2) Dupuy. *Condamn. des Templ.*, p. 41, 42.

Digitized by Google

adjoints et conseils, frère Renaud d'Orléans, et Pierre de Boulogne, prêtres et frères de l'ordre. Gysiac affirma que la violence des tourments avait seule arraché à quelques Templiers les aveux allégués contre l'ordre, et il se plaignit que lui en particulier était beaucoup plus tourmenté depuis qu'il avait annoncé qu'il plaiderait pour tous. Le commissaire chargé de sa garde répondit qu'il n'était pas vrai que ce fût pour ce motif qu'il était plus travaillé que de coutume (1).

Cependant les principaux entre les Templiers, qui étaient retenus dans les diverses prisons de France, furent conduits à Paris par ordre du roi. Il s'en trouva soixante-quatorze de déterminés à défendre leur ordre; ceux-ci nommèrent pour les représenter Pierre de Boulogne, auparavant procureur général de l'ordre en cour de Rome et ils lui adjoignirent comme conseils huit chevaliers des plus considérés. Ils protestèrent en même temps que toutes les accusations produites contre eux étaient fausses et calomnieuses, et ils en donnèrent pour preuve qu'aucun Templier hors de France n'avait fait un aveu qui compromît l'ordre, parce qu'aucun de ceux-là n'avait été exposé aux tortures effroyables qu'on leur avait fait subir (2).

Les commissaires nommés par le pape continuèrent leurs enquêtes, depuis le mois d'août 1309, jusqu'au mois de mai 1311. Pendant ce temps ils examinèrent CCXXXI témoins, tant Templiers qu'autres, qui avaient déjà déposé devant les ordinaires. La plupart confirmèrent les dépositions qu'on avait déjà obtenues d'eux; quelques uns cependant, par leurs aveux, donnèrent la juste mesure de la valeur de ces dépositions. Il y en eut huit qui déclarèrent que « pour » tirer d'eux plus facilement ce que l'on désirait, on leur faisait voir des lettres où était le sceau du roi, par lesquelles » on leur donnait assurance de la vie et de la liberté, s'ils » confessaient. On ajoutait qu'on leur baillerait à chacun une » pension viagère bien assurée, et en même temps on leur » faisait voir que l'ordre était condamné (3). » Le Templier

(1) Dupuy. *Condamnat. des Templ.*, p. 44.
(2) *Ibid.*, p. 48.
(3) *Ibid.*, p. 50.

Digitized by Google

Aimery de Villars dit « qu'il avait déposé faux, pressé par les » tourments qui lui avaient été faits par L. de Marcilly et Hu- » gues de la Celle, chevaliers députés de la part du roi, et » que quand il vit cinquante-quatre frères de l'ordre dans des » charrettes, que l'on allait brûler pour n'avoir rien voulu » confesser, il fut fort étonné; que, crainte du feu, il dit ce » qui n'était pas, et en eût dit davantage. » La déposition du trente-septième témoin fut à peu près semblable (1).

Tandisque les commissaires du pape examinaient les Templiers, pour préparer un rapport au concile de Vienne, lequel devait décider sur le sort de l'ordre, on jugea convenable d'assembler les conciles provinciaux, afin de vider les prisons, et de ne pas s'exposer à ce que le temps vînt infirmer les témoignages déjà reçus. Le concile de la province de Sens fut assemblé à Paris, et il prononça sur ceux mêmes qui avaient été examinés par les commissaires du pape, à la réserve des grands-officiers de l'ordre, pour lesquels on devait attendre la décision du concile de Vienne; mais il refusa aux commissaires de laisser vivre plus long-temps un Templier dont ceux-ci jugeaient le témoignage nécessaire. Les prélats assemblés répondirent que son procès avait déjà duré deux ans, et que c'était bien assez. Ce concile prononça sa sentence, ou fit son *sermon public,* au commencement de mai de l'an 1311. Quelques uns des prisonniers qui avaient rendu tous les témoignages qu'on désirait d'eux, furent absous; d'autres condamnés à diverses pénitences ou à une prison perpétuelle. Il paraît que parmi ces derniers se trouvaient ceux qui avaient eu assez de vigueur pour supporter tous les tourments, et y survivre sans rien avouer (2); mais ceux qui avaient avoué à la torture et nié ensuite, furent, comme relaps, dégradés par l'évêque de Paris, et livrés au bras séculier. Celui-ci les fit brûler au nombre de cinquante-neuf, le 12 mai 1311, hors de la porte Saint-Antoine. Au milieu des tourments, et jusqu'à leur mort, ils protestèrent de leur innocence. En

(1) Dupuy, p. 52.
(2) *Johann. Canonici Sancti Victoris*, p. 459.

Digitized by Google

même temps chacun des conciles provinciaux fit son *sermon public* à peu près de la même manière ; mais nous savons seulement le nombre des victimes de celui de Senlis, où il y eut neuf Templiers brûlés (1).

Des conciles provinciaux avaient également été assemblés hors de France ; mais ceux-ci s'accordèrent tous à absoudre les Templiers. Ils n'avaient trouvé aucun témoin qui déposât contre eux, et ils n'avaient arraché aux chevaliers aucune confession par la torture. Deux inquisiteurs avaient cependant demandé au concile de Ravenne, d'interroger les chevaliers à la question ; mais les évêques qui ne voyaient aucun indice de crime contre eux, s'y refusèrent. Les conciles de Salamanque et de Mayence agirent de même (2).

Les deux grands-maîtres du Temple et de l'Hôpital avaient été invités ensemble à cette conférence de Poitiers qui s'était terminée d'une manière si fatale pour le premier ; mais Foulque de Villaret, grand-maître de l'Hôpital, qui avait formé le projet de conquérir pour son ordre l'île de Rhodes, demeura en Chypre quelque temps encore après que Jacques de Molay en fut parti. Quand il arriva ensuite en Europe, il y vit avec effroi le sort d'un ordre, rival du sien, et dont il avait été long-temps jaloux, mais dont il avait tout récemment encore partagé les dangers et les combats à la Terre-Sainte. Quoique bien reçu par Philippe et par le pape, il se hâta de repartir pour le Levant avec tous ses chevaliers ; au mois de septembre 1309, il quitta la France, embarquant sur les galères de l'ordre quelques croisés que l'évêque de Rodez, légat du saint-siége, avait rassemblés par ses prédications. Après avoir passé l'hiver à Brindes, il vint débarquer dans l'île de Rhodes. La capitale de cette île lui ouvrit ses portes, le 15 août 1310, jour de l'Assomption, et l'ordre des Hospitaliers acquit ainsi une souveraineté dans le Levant, à

(1) Dupuy. *Condamnat. des Templ.*, p. 52. — *Contin. Nangii*, p. 63. — *Gio. Villani*, L. VIII, c. 122, p. 444. — *Bernardi Guidonis Vita Pontif.*, T. III, p. 576. — *Raynaldi Ann. Eccles.*, 1310, § 40.

(2) *Labbei Concilia Gener.*, T. XI, P. II, p. 1533.

Digitized by Google

l'époque même où son émule, l'ordre des Templiers, s'éteignait dans les supplices (1).

(1310.) Il ne restait plus pour décider du sort de cet ordre, et de celui du petit nombre de ses chefs qui étaient encore retenus dans les cachots de France, qu'à obtenir la sentence du concile de Vienne; mais les jugements contradictoires qu'avaient portés sur cette cause les conciles provinciaux de France et des pays étrangers, semblaient augmenter les difficultés au lieu de les aplanir. Clément V se fondant sur ce motif, quoiqu'il en eût d'autres peut-être auxquels il attachait plus d'importance, publia, le 4 avril 1310, une bulle pour ajourner le concile de Vienne au 1er octobre 1311, et pour y inviter en même temps les prélats et les souverains de toute la chrétienté (2).

(1) *Joh. Can. Sancti Victoris, Vita Clem.* V, p. 483. — *Cont. Nangii*, p. 60. — *Raynaldi Ann. Eccles.*, 1309, § 33-35 ; 1310, § 43.

(2) *Raynaldi Ann. Eccles.*, 1310, § 41.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIII.

Procès à la mémoire de Boniface VIII. Concile de Vienne ; dernières années et mort de Philippe-le-Bel. 1310-1314.

En vain les prélats réunis dans les conciles provinciaux de France, avaient sacrifié des centaines d'illustres victimes au ressentiment, à la haine ou à l'orgueil de Philippe-le-Bel, les bûchers sur lesquels on avait fait brûler tant de Templiers, ne lui suffisaient point encore ; il voulait étendre sa vengeance jusqu'au chef même de l'Église, afin de bien pénétrer ses sujets de la croyance que c'était un crime irrémissible, même dans un prêtre, même dans un pape, que de vouloir mettre des bornes à sa puissance, ou de lui résister. Dès le commencement de l'année 1309, il renouvela ses instances pour que Clément V condamnât la mémoire de Boniface VIII. Le ressentiment qu'il avait conçu contre le premier, pour l'avoir mal secondé ou l'avoir trompé, lorsque Charles de Valois briguait la couronne impériale, le rendait encore plus ardent à poursuivre une procédure qui devait humilier et tourmenter la cour d'Avignon.

(1309.) Clément V, en quittant Poitiers pour se rendre à Avignon, avait annoncé que dès qu'il y serait établi, il y admettrait tous les témoins prêts à déposer contre son prédécesseur. Reginald de Supino, chevalier, et l'un des chefs de l'expédition d'Anagni, se mit en route en effet au mois d'avril 1309, avec un nombre assez considérable de témoins qu'il avait rassemblés, et qu'il se proposait de faire entendre par le pape ; mais lorsqu'il approchait déjà d'Avignon, ses amis et les serviteurs du roi de France vinrent l'avertir, qu'à moins de trois lieues de cette ville, un corps d'hommes armés l'atten-

Digitized by

dait en embuscade, et qu'il serait infailliblement égorgé, s'il avançait suivi par tous les témoins qu'il conduisait avec lui. Ceux-ci, jugeant que ce n'était pas seulement les parents et les créatures de Boniface qui en voulaient à leur vie, mais que le pape lui-même verrait avec plaisir une catastrophe qui mettrait fin au procès qui le tourmentait, se dispersèrent, et déclarèrent qu'aucun motif ne les déterminerait plus à se mettre entre les mains de la cour d'Avignon. Reginald de Supino, après avoir cherché en vain à les retenir, revint à Nîmes, et ayant rassemblé à l'hôtel du trésorier tous les hommes les plus notables de la ville, il protesta devant eux et par les mains d'un notaire, contre l'empêchement qui avait été mis à la procédure, inculpant indirectement le pape d'avoir permis cette embuscade, qui, dit-il, était universellement connue dans Avignon (1).

Avignon et tout le pays situé à la gauche du Rhône n'appartenait point à la France, et Clément V avait peut-être espéré y trouver quelque indépendance; mais il n'y eut pas long-temps été établi qu'il s'aperçut qu'il y était tout autant entre les mains de Philippe qu'à Poitiers. Ni l'empereur, ni le comte de Provence, roi de Naples, ne songeaient à le protéger, et aucun souverain n'était alors en état de se mesurer avec le roi de France, ou n'en avait le désir. Clément V s'alarma donc des plaintes de Supino, ou peut-être de sa propre imprudence, et il écrivit le 23 mai à Charles de Valois, pour le prier de s'employer à calmer son frère. Il l'assurait qu'il avait à cœur, autant que personne, l'affaire de son prédécesseur Boniface; il en donnait en témoignage les jours et les nuits qu'il avait consacrés à ce travail, l'inquiétude, les soupirs, les angoisses cruelles que ce procès lui avait déjà coûtés; mais il ajoutait que cette affaire serait mêlée de périls infinis si Philippe n'en laissait pas sans partage la direction à l'Église (2).

Mais Philippe n'était pas homme à se contenter de paroles aussi vagues. Il écrivit de nouveau au pape, pour se plaindre

(1) L'acte aux preuves du différend, p. 288, en date du 25 avril 1309.

(2) *Bulla Clementis*. Preuves du différend, p. 290.

Digitized by Google

que l'affaire n'avançait point, que les preuves se détruisaient, que les témoins mouraient de vieillesse. Clément V, toujours effrayé de la puissance et de la violence du roi de France, répondit aussitôt le 23 août, avec une extrême humilité, protestant de son désir de satisfaire Philippe, et affirmant n'avoir connaissance que d'un seul témoin mort avant son interrogatoire (1). Il fit, du reste, préparer aussitôt une bulle qui fut publiée le 13 septembre, par laquelle il admettait à se présenter, tous ceux qui voudraient poursuivre la mémoire de Boniface, et rappelant que c'était Philippe, roi de France, son fils Louis, les comtes d'Évreux, de Saint-Paul et de Dreux qui l'en avaient sollicité, aussi bien que Guillaume de Plasian, chevalier et commissaire du roi, il leur assignait pour être entendus le premier jour judiciaire après la fête de la Purification de la Vierge (2).

Cette bulle, loin de satisfaire le roi, lui donna au contraire une offense nouvelle, par l'ambiguité des phrases que le pape avait employées. Philippe paraissait lui-même cité comme accusateur à la cour de Rome; et non seulement il ne voulait pas se soumettre à cet acte de juridiction, il ne voulait pas même qu'on lui supposât aucune animosité contre la mémoire de son adversaire. Il exigea donc que Clément V publiât une nouvelle bulle, le 2 février 1310, pour révoquer la précédente, autant qu'elle paraissait contenir une citation adressée à Philippe, et pour déclarer en même temps que le roi de France n'agissait que par zèle pour la vérité et pour la justice, en sorte qu'il avait bien demandé au pape d'entendre les accusateurs, mais qu'il n'avait jamais songé à s'associer à eux (3). Une autre bulle, publiée le 28 juin 1310, promit une sûreté entière, et le secret le plus absolu à tous les témoins qui voudraient déposer contre la mémoire du pape Boniface VIII (4).

Guillaume de Nogaret et Guillaume de Plasian demeurèrent bientôt seuls chargés de l'accusation : car les comtes d'É-

(1) Preuves du différend, p. 292.
(2) *Bulla apud Raynaldum Annal.*, 1309, § 4.
(3) Preuves du différend, p. 300.
(4) *Raynaldi Ann. Eccles.*, 1310, § 37, 38.

Digitized by Google

vreux, de Saint-Paul et de Dreux s'en retirèrent à l'exemple de Philippe, déclarant qu'ils s'en remettaient absolument à la prudence du Saint-Père (1). Cependant le roi, qui demandait que l'Église rendît témoignage à son impartialité, n'épargnait ni zèle, ni crédit, ni argent, pour faire réussir l'accusation, et les deux commissaires qui la poursuivaient en leur nom propre, rassemblèrent pendant les deux années 1310 et 1311, toutes les dépositions les plus rebutantes que pût leur fournir cette tourbe immonde qui suivait les tribunaux, et qui vivait de dénonciations et de calomnies.

(1310.) Quoique l'Église ait donné des ordres sévères pour détruire toutes les pièces de ce grand procès, elles ont été conservées par ceux mêmes qui font profession de lui être le plus dévoués : Dupuy, dans son histoire du différend de Boniface VIII et Philippe-le-Bel, les a reproduites, et Raynaldus a rendues publiques les bulles que la cour de Rome avait ordonné, sous peine d'excommunication, de supprimer; il est vrai que quoique toutes ces pièces existent, elles n'en sont guère plus connues; leur intolérable longueur, leurs répétitions infinies, suffisent pour rebuter le lecteur le plus intrépide; et quant à ceux qui en ont donné des extraits, ils se sont plutôt attachés à supprimer qu'à reproduire tout ce qui pouvait jeter quelque lumière sur ce grand scandale de la royauté et de l'Église.

Nous chercherons, au contraire, à résumer dans un petit nombre de pages, les pièces les plus importantes de ce procès, de manière à ce que nos lecteurs puissent, sinon reconnaître la vérité, du moins s'associer à l'espèce de doute que leur examen nous laisse. En effet, après avoir fait la part de la haine, celle de la calomnie, de la subornation; après avoir reconnu que plusieurs témoins affirment ce qui ne peut être, que plusieurs autres mettent tellement à découvert leur propre infamie qu'on ne peut leur prêter foi, lorsqu'ils attaquent l'honneur d'autrui, surtout lorsque leurs allégations sont par elles-mêmes invraisemblables, il reste encore une telle masse

(1) Preuves du différend, p. 301, 302.

Digitized by Google

de témoignages, que les mœurs et la croyance de Boniface en demeurent singulièrement suspects.

Les accusateurs produisirent d'abord les bases de l'accusation qu'ils se réservaient de prouver ensuite par des témoins. Parmi ces pièces, les deux plus importantes sont intitulées, l'une, *Articles et raisons de droit contre Boniface* (1), l'autre, *Articles des preuves contre Boniface* (2). On peut regarder l'une et l'autre comme répondant à ce que nous nommerions aujourd'hui l'acte d'accusation. Le premier document contient vingt-huit chefs différents d'hérésie ou de crime, le second en contient quatre-vingt-treize. Cependant ce dernier est plus court que le premier, auquel il n'ajoute aucune charge nouvelle. Les mêmes inductions, les mêmes accusations sont reproduites sous des formes différentes, et le nombre des chefs d'accusation n'est point égal à celui des articles, même du premier mémoire.

Boniface est accusé de n'avoir point cru à l'immortalité de l'âme ni à un jugement à venir; de n'avoir point cru à la présence réelle dans l'Eucharistie; d'avoir dit souvent qu'il ne voyait aucun péché dans aucune des souillures de la chair, et de s'être conduit en conséquence; d'avoir approuvé un livre d'Arnaud de Villeneuve, condamné par l'inquisition de Paris; d'avoir fait élever des statues en son propre honneur, au risque d'induire les peuples dans l'idolâtrie; d'avoir eu successivement plusieurs démons familiers qui lui furent donnés par plusieurs nécromanciens; d'avoir prétendu qu'un pape ne peut se rendre coupable de simonie, et d'avoir en conséquence fait vendre toutes les dignités ecclésiastiques par Simon de Spini, son banquier florentin; d'avoir fait commettre plusieurs meurtres en sa présence; d'avoir entre autres, pendant le jubilé, fait renverser par ses gardes, et tuer plus de cinquante pélerins qui se trouvaient sur son passage, comme il allait de Saint-Jean-de-Latran à Saint-Pierre; d'avoir forcé les confesseurs à lui révéler des péchés dont ils n'a-

(1) Preuves du différend, p. 325-346.

(2) *Ibid.*, p. 350-362.

Digitized by Google

vaient eu connaissanee que sous le sceau de la confession ; d'avoir mangé gras les jours de jeûne, et d'avoir permis à toute sa famille de manger de la viande ; d'avoir méprisé les moines, et de les avoir accusés d'être de faux hypocrites; d'avoir en même temps déprimé les cardinaux, et d'avoir refusé de les consulter sur les affaires de l'Église ; d'avoir cherché à mettre tous les rois en mouvement pour écraser ce qu'il appelait l'orgueil gallican ; d'avoir contribué à la perte de la Terre-Sainte, en détournant l'argent qui devait être destiné à sa défense ; d'avoir enfin détenu dans une dure prison, et probablement fait mourir son prédécesseur Célestin V.

Parmi les témoins en grand nombre qui furent produits pour soutenir cet acte d'accusation, et dont les dépositions nous ont été conservées, on remarque des moines de Saint-Grégoire de Rome, qui racontent comment ils étaient venus dénoncer au pape leur abbé pour ses doctrines impies. Cet abbé niait l'immortalité de l'âme, et affirmait que les péchés de la chair étaient un besoin innocent de la nature ; et Boniface, après leur avoir demandé s'ils avaient jamais vu revenir un mort, les avait renvoyés, en leur disant : « Allez, » croyez ce que croit votre abbé : vous êtes bien insolents » d'en vouloir savoir plus que lui (1). »

Plusieurs ecclésiastiques, et hommes de loi napolitains rapportèrent diverses conversations auxquelles ils avaient été présents, tandis que Boniface n'était encore que cardinal, et sur les circonstances desquelles ils se trouvèrent d'accord. Ils affirmèrent l'avoir entendu taxer d'absurdité et de contradiction les différents dogmes reçus par l'Église catholique, et dire qu'une telle croyance était bonne pour le vulgaire, mais qu'aucun homme vraiment lettré ne pouvait la conserver (2).

Un frère Bérard de Soriano affirma avoir vu de sa fenêtre Boniface, alors notaire apostolique, sacrifiant un coq au diable, qui lui avait apparu, et avait eu avec lui une longue conférence. Il prétendit l'avoir vu adorer pendant une heure

(1) Témoins 1 et 2. Preuves du différend, p. 526.
(2) Témoins 3-13. Preuves, p. 527-535.

Digitized by Google

une idole cachée dans sa chambre, derrière un rideau; il prétendit l'avoir entendu, huit jours encore avant sa mort, déclarer que l'âme meurt avec le corps, et blasphémer contre la Vierge et son fils (1).

Notto Bonaccorsi de Pise déclara qu'il avait lui-même plusieurs fois conduit, d'abord sa femme, ensuite sa fille, au pape Boniface; qu'il les avait vues au lit avec lui, et il ajouta des détails plus scandaleux encore, qu'il prétendit tenir de l'une et de l'autre (2). Guillaume Calatagirone, noble sicilien, prétendit avoir vu dans les mêmes circonstances la femme et la fille de Bonaccorsi; il indiqua Nicolas de Pise, chevalier du pape, comme ayant été un autre ministre des débauches de Boniface, et comme lui ayant également sacrifié la pudeur de sa femme et de ses enfants. Poursuivant ensuite de ses accusations, peut-être de ses calomnies, son patron jusqu'à sa dernière heure, il prétendit l'avoir entendu blasphémer sur son lit de mort, et que les dernières paroles qu'il proféra furent des imprécations contre la Vierge et contre Jésus-Christ (3).

Ces témoins, en confessant leur propre infamie, ôtent sans doute beaucoup de poids à leur déposition; mais presque tous ceux qui furent appelés à déposer s'accordèrent à dire que le bruit public accusait Boniface des vices les plus honteux. Plusieurs rapportèrent le même propos, qu'il semble avoir répété souvent : « Pourquoi voulez-vous que ces choses soient » plus criminelles que de frotter une de ses mains contre » l'autre? » Un d'eux raconta avec des circonstances qui ont un grand caractère de vérité, sa propre résistance, et le danger qu'il avait couru (4); et le religieux qui passait pour son confesseur, mais auquel il ne s'était pas confessé depuis trente ans, affirma que tous les vices qu'il avait eus dans sa jeunesse n'avaient fait que s'accroître en lui à mesure qu'il avançait en âge (5).

(1) Témoins n. 16. Preuves, p. 537.
(2) Témoins 18. p. 539.
(3) Témoins 19. p. 540.
(4) *Lello Thomassoni de Perouse*, 20e témoin, p. 542.
(5) *Rationes juris et articuli*, § 5, p. 329, Preuves.

Digitized by

Mais les témoins dont la déposition est en même temps la plus étrange et la plus digne de foi, sont ceux qui racontent la conversation de Boniface dans l'année du jubilé, en présence des ambassadeurs réunis de Florence, de Bologne et de Lucques. Après leur audience publique, ces témoins furent reçus par lui avec les ambassadeurs dans une salle du palais de Latran, dans laquelle était son lit, à côté de celle où il tenait le consistoire : à l'occasion de la mort d'un chevalier campanien qui lui fut annoncée, Boniface, disent-ils, prit plaisir à déclarer à haute voix que l'âme mourait avec le corps, que le monde était éternel, que le Christ était un simple homme, qu'il était un grand hypocrite, qui, n'ayant pu s'aider lui-même, pourrait moins encore aider les autres. Tous ces hommes graves et religieux demeuraient dans l'étonnement et le silence, tandis que le chef de l'Église leur tenait de semblables propos, aussi contraires à son intérêt qu'à son honneur. Un seul d'entre eux, Antoniolo de Galuzzi, ambassadeur de Bologne, lui répondit : « Ainsi donc, saint » père, nous n'avons rien de mieux à faire que de prendre » des plaisirs de ce monde, puisque nous n'en avons point à » attendre d'autre. » Et le pape répondit par sa comparaison habituelle de tous les plaisirs des sens avec une main qu'on frotte contre l'autre. Trois témoins, hommes graves et d'un rang élevé dans leur patrie, tous trois présentés au pape, et admis dans la suite des ambassadeurs, s'accordent pour faire cette déposition. L'un d'eux, Stefano Poggi, était le fils du chef de l'ambassade de Lucques (1).

La déposition de deux témoins siciliens de la suite de Roger de Loria n'est pas moins extraordinaire. Lorsque ce héros, après avoir si long-temps combattu pour l'indépendance de sa patrie, contre l'Église et contre la France, vint enfin, touché de remords, demander son absolution et se soumettre au pape, celui-ci répondit, disent-ils, aux expressions de dévotion et de repentance de l'illustre amiral, en niant tous les

(1) Ce sont les 3e, 12e et 13e témoins examinés par Bernard Guidonis, p. 550, 568 et 570.

Digitized by Google

dogmes de cette religion, à laquelle Loria sacrifiait alors même sa patrie ; en affirmant qu'il n'y avait point d'âme qui survécût au corps, point de rémunération, point d'autre but à la vie que les jouissances matérielles ; que Jésus-Christ n'était qu'un homme, mais que lui, pape, était bien plus puissant que le Christ, car il pouvait humilier et appauvrir les rois, les empereurs et les princes, tandis qu'il pouvait d'autre part donner les cités et les royaumes, et d'un pauvre chevalier faire un grand roi (1).

Rien n'est plus étrange et plus invraisemblable que le rôle que Boniface VIII aurait joué, d'après ces divers témoignages. Les mœurs du clergé étaient universellement mauvaises, celles de Clément V n'étaient pas moins dissolues que celles de Boniface VIII, et ce n'est pas cette partie de l'accusation qui doit causer notre étonnement ; de même l'incrédulité était très généralement répandue dans les écoles, surtout depuis l'introduction de la philosophie d'Averrhoès, et Boniface n'était pas le seul à ne point croire ce qu'il professait ; mais quelque incrédule qu'on le suppose, il était pape, tout son pouvoir était fondé sur la religion, qu'on assure qu'il prenait plaisir à détruire ; et s'il donna beaucoup de preuves de la violence de ses emportements, de son ambition insatiable, de son orgueil effréné, il en donna aussi de son esprit de conduite, qui le fit le plus habituellement réussir dans ses entreprises : il pouvait être un mauvais homme, mais il n'était pas un fou. Aurait-il, dans son orgueil, voulu attribuer à sa seule personne, les hommages que l'on rendait à sa dignité ? Voulait-il joindre la réputation d'esprit-fort à celle de théologien ? ou comme souverain, était-il jaloux du pape ? Il est impossible de s'arrêter à une opinion qui paraisse probable.

Le roi, les juges, les commissaires ne donnent, par leur caractère moral, aucune garantie de leur véracité ; mais, d'autre part, ils ne pouvaient, dans cette occasion, recourir à leur tactique habituelle ; ils ne pouvaient, en faisant souf-

(1) Ces témoins sont le 10e et le 11e, interrogés par le grand-inquisiteur Bernard Guidonis, p. 564, 566.

Digitized by Google

frir aux accusés des tourments infernaux, leur adresser des questions suggestives, et mettre ainsi dans leur bouche tout ce qu'ils voulaient y trouver.

Tous les témoins contre Boniface étaient volontaires, ils n'étaient point sous l'influence immédiate de la douleur ou de la crainte; et pour leur refuser toute croyance, il faudrait supposer non seulement qu'ils étaient gagnés à prix d'argent, mais encore qu'ils se donnaient pour autres qu'ils n'étaient en effet, et qu'ils jouaient des personnages d'emprunt; or quand on pense à leur nombre, à la puissance et à la richesse des cardinaux parents de Boniface, et à l'intérêt de l'Église entière à faire cesser ce scandale, il faut bien reconnaître que le rôle des faussaires serait devenu très difficile.

Au reste, il semble que les défenseurs de la mémoire de Boniface jugeaient eux-mêmes que tous les scandales accumulés contre lui ne pouvaient s'expliquer par la subornation des témoins et la calomnie judiciaire : aussi redoutaient-ils un examen qu'ils auraient provoqué s'ils avaient été sûrs de leur droit. L'instruction de la cause commença le 16 mars 1310. Clément V admit ce jour-là en plein consistoire, comme accusateurs, Guillaume de Nogaret et Guillaume de Plasian, secondés par deux ambassadeurs du roi de France. Les parents de Boniface se présentèrent, de leur côté, pour défendre sa mémoire (1), et de part et d'autre, les parties s'engagèrent dans la discussion d'exceptions préjudicielles. Nogaret et Plasian récusèrent un certain nombre de cardinaux qu'ils tenaient pour suspects; ils demandèrent à faire entendre leurs témoins; mais en même temps ils voulaient qu'on leur garantît que leurs noms seraient tenus secrets, à cause du danger auquel leur témoignage pourrait les exposer (2).

De leur côté, les parents de Boniface présentèrent, le 1er avril, une protestation, pour empêcher que Nogaret et Plasian, ennemis notoires de ce pape, fussent admis à l'accuser; que la mémoire d'un mort fût mise en jugement; que la foi

(1) Preuves du différend, p. 367.
(2) *Ibid.*, p. 372 et 387.

Digitized by Google

dans le souverain pontife fût ébranlée au grand scandale de l'Église; qu'enfin aucun autre qu'un concile prétendît juger celui qui n'avait point eu de supérieur sur la terre. Nogaret et Plasian répondirent que les lois par lesquelles l'Église romaine avait fondé l'inquisition, admettaient toute espèce d'accusateurs lorsqu'il s'agissait d'hérésie, tandis qu'elles refusaient à l'hérétique un défenseur. Ils en concluaient que puisque Boniface n'aurait pu faire soutenir sa cause par un avocat pendant sa vie, cette faveur ne devait pas lui être accordée davantage après sa mort. Ainsi les lois cruelles de l'inquisition se trouvaient retournées contre ceux qui en avaient été les premiers auteurs (1). Chacun de ces incidents donnait lieu à la production de pièces et de mémoires en réponse. Ces écritures étaient diffuses et pleines de répétitions; cependant le temps s'écoulait, et comme le sacré consistoire n'accordait pas plus de deux ou trois audiences chaque mois, la plus grande partie de l'année fut consommée sans qu'on eût beaucoup avancé.

Malgré ces lenteurs, vingt-trois témoins avaient été examinés dans les mois d'avril et de mai, par le pape ou ses commissaires; treize témoins avaient été examinés pendant les mois d'août et de septembre, par le grand-inquisiteur Bernard Guidonis. Les parents de Boniface ne paraissent pas avoir essayé de produire contre eux des motifs de suspicion légitime; les témoignages scandaleux s'accumulaient, et Clément V voyait croître son embarras.

Il ne pouvait condamner la mémoire de Boniface VIII sans anéantir, en quelque sorte, tout le gouvernement de l'Église. Les cardinaux nommés par Boniface n'auraient point alors été de vrais cardinaux; les conclaves qui lui avaient donné deux successeurs l'un après l'autre n'étaient point des conclaves; Clément V n'était point pape, et Benoît XI ne l'avait point été avant lui. Dans cette désorganisation universelle et de si longue durée, on ne retrouvait pas même les éléments avec lesquels on pourrait reconstituer l'Église. D'autre part,

(1) Preuves du différend, p. 392.

Digitized by Google

la cour de Rome, après avoir entendu des témoignages aussi scandaleux, ne pouvait réhabiliter la mémoire de Boniface VIII qu'en accusant Philippe et ses agents d'être des calomniateurs et des faussaires.

(1311.) Mais au commencement de l'année 1311, Philippe se ralentit lui-même dans ses poursuites, soit qu'il sentît à quel point elles pouvaient bouleverser l'Église, ou qu'apprenant les succès de Henri VII en Italie, il craignît de trouver en lui un rival qui retirât le saint-siége du servage. Il consentit donc à ce que ses ministres cherchassent les moyens de terminer honorablement cette longue controverse. Il lui suffisait que ses motifs et ceux de tous ses agents fussent déclarés purs et honorables par la cour de Rome, après quoi le pape pourrait, s'il le jugeait convenable, prononcer que l'hérésie de Boniface n'était point suffisamment prouvée. La minute d'une bulle qui contenait cette approbation fut préparée par la cour de France, et envoyée à Clément pour qu'il la signât (1). Cependant il ne put se résoudre à donner, comme on le lui demandait, la sanction du saint-siége à l'action de Nogaret; il dressa une bulle nouvelle qui fut expédiée le 27 avril 1311, et c'est celle-là qui termina le différend.

Cette bulle est le plus grand acte de déférence à une autorité étrangère, qui ait jamais été obtenu de la cour de Rome. Clément V, après avoir déclaré que les Français sont le peuple élu de Dieu, et que leurs rois ne se sont jamais écartés de la foi et de la défense de l'Église, expose que son fils Philippe ayant été fréquemment averti par des personnes de la plus haute autorité, que Boniface VIII n'était point entré par la porte dans la bergerie du Seigneur, et qu'il était engagé dans la dépravation hérétique, quoiqu'il eût désiré cacher la honte de son père, avait été forcé par leurs instances à demander la convocation d'un concile; mais il attestait sa conscience que c'était autant pour faire éclater l'innocence de Boniface, si, comme le roi l'espérait, il était innocent, que pour l'éloigner

(1) C'est la bulle sans date tirée d'un manuscrit de Saint-Victor et insérée aux Preuves du différend, p. 377-389.

Digitized by Google

de l'Église de Dieu, s'il était coupable. A la vérité, quelques personnes qui se présentaient pour défendre la mémoire et l'état de Boniface, affirmaient que le roi n'était animé que par la malignité de la haine ; que c'était lui qui avait fait produire ces accusations calomnieuses, comme il avait aussi fait arrêter ce même Boniface avec une audace sacrilége ; les mêmes hommes, disaient-ils, ayant tour à tour conspiré contre sa liberté et calomnié sa réputation (1).

Clément V expose ensuite qu'après avoir délibéré avec ses frères, il avait adressé au roi des exhortations paternelles, pour l'engager à renoncer aux dénonciations et aux accusations de cette espèce, et à laisser la suite de cette affaire à la seule décision du pape et de l'Église, en engageant par son crédit les autres dénonciateurs à en faire autant. Comme le roi s'y était longtemps refusé, Clément V avait dû faire commencer le procès. « C'est par une information suffisante sur » ce sujet, ajoute-t-il, que nous avons reconnu que, quoi- » que les dénonciateurs, objecteurs et affirmateurs susdits, ne » soient peut-être point déterminés par la vérité des accusa- » tions, sur laquelle nous n'avons aucune certitude, du moins » ce n'est point une malignité préalable, ce n'est point un » mauvais motif qui les a poussés, mais un zèle bon, sincère » et juste (2). » En conséquence, avec le conseil des cardinaux, et par l'autorité apostolique, il décharge le roi de tout blâme qu'il pourrait encourir à ce sujet.

Clément V raconte ensuite que Guillaume de Nogaret a déclaré en justice, en présence d'un consistoire public, qu'il n'avait jamais reçu du roi l'ordre d'arrêter, attaquer, ou insulter Boniface ; qu'il était seulement chargé de lui notifier les accusations intentées contre lui, et de lui demander la convocation d'un concile général ; que, pour parvenir à lui, il avait eu besoin de s'entourer d'un cortége composé des fidèles et des dévots de l'Église, dont il avait déployé le drapeau en tête de sa petite troupe ; qu'ensuite, loin d'avoir permis qu'on por-

(1) Bulla, p. 592-595. Preuves du différend.
(2) Bulla, p. 596.

Digitized by Google

tât des mains violentes sur Boniface, il l'avait préservé de tout outrage de la part de ceux qui étaient altérés de son sang. D'après cette déclaration, le pape prononce que, de quelque manière que se soit passée cette attaque contre Boniface, et ce pillage du trésor apostolique dont Guillaume de Nogaret est accusé, le roi en est entièrement innocent (1).

Après ces déclarations, dit-il, le roi se montrant fils de la bénédiction et de la grâce, a acquiescé à nos instances : les accusateurs, à sa demande, ont de même consenti à laisser la poursuite, la connaissance et la décision de cette affaire à nous-mêmes et à l'Église. Ceux qui s'étaient chargés de la défense de la mémoire de Boniface, s'en sont remis pour cette défense à notre office (2).

En conséquence, et par reconnaissance pour le roi et le royaume de France, qui ont montré tant de déférence à l'Église, le pape supprime toutes les sentences, constitutions, déclarations, toutes les excommunications, procès, interdits qui pourraient implicitement ou explicitement attaquer les droits et libertés du roi, de ses enfants, de son royaume, ou des accusateurs de Boniface, publiés depuis la Toussaint de l'an 1300. Il ordonne même de les effacer des livres capitulaires et des registres de l'Église romaine; prononçant l'excommunication contre toute personne, de quelque dignité qu'elle soit, qui en garderait copie (3).

Toutefois, par toutes ces déclarations, il ne touche point à l'affaire principale, ou à la poursuite de la mémoire de Boniface, qu'il se réserve de faire d'office, et il ne met point d'obstacle à l'apparition des témoins qui voudront déposer pour ou contre lui. Il excepte de l'absolution universelle Guillaume de Nogaret, Reginald de Supino, et treize autres personnes impliquées dans l'arrestation de Boniface, et le pillage de son trésor; mais à l'instante prière du roi, il accorde à Nogaret une absolution *ad cautelam,* sous condition qu'à la prochaine croisade il se rendra à la Terre-Sainte, pour y servir le reste de

(1) Bulla *ibid.,* p. 597.
(2) Bulla *ibid.,* p. 598.
(3) Bulla *ibid.,* p. 600.

Digitized by Google

sa vie, et qu'en attendant la croisade, il accomplira certains pélerinages (1).

Cette discussion, qui avait causé à Clément V une mortelle inquiétude, étant enfin terminée, il se montra empressé à satisfaire Philippe sur toutes ses autres demandes. Il avait ajourné au 1er novembre 1311, la convocation du concile à Vienne en Dauphiné. Trois objets étaient annoncés comme devant occuper ses délibérations; le jugement sur l'ordre des Templiers, la réforme de l'Église et le recouvrement de la Terre-Sainte; mais l'on savait que les deux derniers étaient toujours annoncés pour la forme, quoique le pape ou le roi songeassent fort peu à les faire réussir. De nombreuses lettres de convocation furent adressées à tous les rois, à tous les archevêques et évêques de la chrétienté (2). Pendant toute l'année, Clément V pressa les uns par sa correspondance, accorda des dispenses aux autres, et réussit enfin à rassembler environ trois cents prélats (3), tandis qu'il préparait avec activité l'ouvrage qu'il voulait soumettre à leurs délibérations.

Le procès des Templiers présentait de grandes difficultés; car si les plus graves accusations résultaient contre l'ordre des procédures faites sous l'autorité immédiate de Philippe-le-Bel, d'autre part, tous les conciles provinciaux qui avaient été rassemblés hors de son influence, avaient trouvé toutes ces charges vaines et calomnieuses. Cependant, puisque Philippe voulait bien renoncer à la poursuite de la mémoire de Boniface, il paraissait nécessaire au pape de compenser cette condescendance, en satisfaisant une autre des fantaisies royales; aussi Clément V adressa-t-il aux prélats qu'il jugeait les plus dévoués au saint-siége, et entr'autres au patriarche latin de Constantinople, aux évêques de Négrepont, de Famagouste, de Nicosie, d'Ilerda et de Vigo, l'ordre de faire traduire devant eux les templiers captifs, les uns en Orient, les autres en Espagne, « et pour avoir plus promptement la vérité tout

(1) Bulla *ibid.*, p. 601, 602. La même bulle est, par extrait seulement, dans Raynaldi, A. 1311, § 26-32.

(2) *Labbei Concil. Gener.*, T. XI, P. II, p. 1539 seq.

(3) *Raynaldi Annal.*, 1311, § 32. — *Gio. Villani*, L. IX, c. 22, p. 454.

Digitized by Google

» entière de leur bouche, d'employer les tourments et les » questions, dans le cas où ils ne confesseraient pas volontai- » rement, afin d'envoyer ensuite au saint-siége leurs déposi- » tions et leurs confessions aussi fidèlement que rapidement. » Le même jour, 29 août, d'autres lettres furent envoyées aux rois d'Aragon, de Castille, de Portugal et de Chypre, pour les solliciter de seconder les évêques par le déploiement de toute la puissance royale (1).

(1312.) Nous ne savons point si, ensuite de ces sollicitations, on réussit à arracher des confessions aux templiers étrangers à la France; mais déjà les dépositions formaient une masse si énorme, que leur examen devenait impossible. Deux mille témoins à charge avaient été entendus. « Aussi, dit un manuscrit du Vatican, cité par l'annaliste de l'Église, faut-il parler modestement de l'extinction de l'ordre des templiers, et n'en point rejeter la faute sur le pontife; car il est constant que, tant lui que le concile, n'ont fondé leur jugement que sur les allégations et les preuves qui leur étaient fournies (2). »

Le 16 octobre, Clément V prononça dans l'assemblée générale de l'Église son discours d'ouverture, où il traçait la marche que devait suivre le concile; mais après cette première session, il consuma l'hiver qui suivit dans des conférences particulières, sans assembler de nouveau les prélats qui représentaient l'Église. Pendant ce temps, Philippe, après avoir convoqué à Lyon, pour le 9 février 1312, les notables de son royaume, *afin de faire,* comme il l'annonçait, *triompher dans le concile l'affaire de Jésus-Christ* (3), arriva lui-même à Vienne, pour aiguillonner toujours plus le pape. D'après le récit de Bernard Guidonis, l'inquisiteur que Clément V avait chargé du procès des templiers, « le pontife appela le 22 mars, » beaucoup de prélats au consistoire secret, avec les cardi-

(1) *Clementis V epist.*, L. VI, ep. 108, 107, 116, 114, 120, 27 et 127. — *Raynaldi Annal.*, 1311, § 53.

(2) Manuscript. Vat., n. 6418, *de Concilio Viennensi*, p. 143. — *Apud Raynaldi Ann.*, 1311, § 54.

(3) Hist. du Languedoc, L. XXIX, c. 33, p. 152.

Digitized by Google

» naux, et là, par voie de provision plutôt que de condamnation, il cassa et annula l'ordre des templiers, en réservant à lui-même et à l'Église la disposition de leurs personnes et de leurs biens. Le 3 avril suivant, il célébra la seconde session du concile, dans laquelle cette abolition de l'ordre des templiers fut publiée par le souverain pontife, en présence du roi de France Philippe, à qui cette affaire tenait fort à cœur, de son frère le seigneur Charles, et des trois fils du seigneur roi, savoir, Louis, roi de Navarre, Philippe et Charles. C'est ainsi que fut anéanti l'ordre du temple, après avoir combattu cent quatre-vingt-quatre ans, et avoir été comblé de richesses, et orné des plus beaux priviléges par le siége apostolique (1). » Ce langage n'est point celui d'un juge bien convaincu de la culpabilité des prisonniers; et Ptolomée de Lucques, autre historien ecclésiastique, contemporain, ne paraît pas l'être davantage, lorsqu'il raconte que les prélats « requis par le souverain pontife, convinrent de prononcer jugement sur les templiers, sans leur accorder une audience de défense (2). »

La constitution apostolique pour la suppression de l'ordre est du 6 mars 1312. En la lisant, on sent qu'elle est une concession faite aux sollicitations d'une puissance ennemie, plutôt qu'un acte de justice. Clément V déclare « que les confessions obtenues en jugement de plusieurs frères rendent l'ordre très suspect; que, de plus, l'infamie divulguée, les soupçons véhéments, et surtout l'accusation portée avec clameur par les prélats, ducs, comtes, barons et communautés du royaume de France, ont causé un grand scandale, qui ne pourrait s'étouffer tant que l'ordre subsisterait.... D'après ces considérations, il le supprime de sa pleine puissance, et non par une sentence définitive; car il ne pourrait le faire, selon le droit, d'après les inquisitions et procès existants (3).

(1) *Bernardi Guidonis in vita Clement. V, Script. Ital.*, T. III, P. II, p. 463. — *Raynaldi*, 1312, § 1 et 2.

(2) *Ptolomæi Lucensis Hist. Eccl.*, L. XXIV, T. XI, *Scr. Ital.*, p. 1236. — *Conf. Nangii*, p. 65.

(3) *Raynaldi Annal.*, 1312, § 3.

Digitized by Google

Une autre constitution apostolique transmit aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem tous les biens des templiers, tels qu'ils existaient au moment de leur arrestation. Mais avant d'entrer en possession de ces biens, les hospitaliers furent obligés de payer des sommes très considérables tant au roi Philippe qu'aux autres seigneurs qui les avaient usurpés, en sorte que l'ordre, loin de se trouver enrichi par cette concession, demeura bien plus pauvre qu'auparavant (1).

La condamnation de l'ordre des templiers fut suivie de près de la déclaration faite par le concile, que Boniface VIII avait été un pontife légitime, et qu'il n'avait point été souillé d'hérésie. C'était l'issue qu'on devait attendre des négociations de l'année précédente ; cependant cette décision ne se trouve point parmi les actes du concile ; le récit de Villani, copié ensuite par saint Antonin, laisse beaucoup à désirer. D'après lui, indépendamment des raisons de droit et de théologie alléguées par divers cardinaux, l'innocence de Boniface fut prouvée par gage de bataille, qu'offrirent deux chevaliers catalans (2). Quant à l'annaliste de l'Église, il produit, comme décision du concile, l'apologie que les défenseurs de Boniface avaient présentée pour lui l'année précédente (3).

L'on ne croyait point pouvoir célébrer de concile sans annoncer le dessein de recouvrer la Terre-Sainte ; et celui de Vienne, qui venait de détruire un ordre armé pour la défense des saints lieux, avait besoin de se réhabiliter dans l'opinion publique, en annonçant une croisade. Philippe, son fils Louis, roi de Navarre, et ses deux autres fils, aussi bien qu'Édouard II, roi d'Angleterre, prirent donc l'engagement de passer avant six ans à la Terre-Sainte ; et ils obtinrent, à titre de croisés, pour faciliter leurs préparatifs de guerre, six années de décimes à lever sur leur clergé (4).

(1) *Raynaldi* 1312, 5, 6, 7, 8, 9.—*Concilia Labbei*, T. XI, P. II, p. 1557. — *Rymer*, T. III, p. 323. — *Gio. Villani*, L. IX, c. 22, p. 453.

(2) *Gio. Villani*, L. IX, c. 22, p. 454.—*Sancti Antonini archiep. Florent. Histor.*, P. III.

(3) *Raynaldi*, § 10-16.

(4) *Ibid.*, 1312, § 22. — *Cont. Nangii*, p. 65.

Digitized by Google

Le concile de Vienne s'occupa encore des bégards et béguines ; c'étaient des gens qui s'adonnaient à la vie religieuse, qui renonçaient au monde, qui se distinguaient par des habits simples et des moeurs sévères, mais chez lesquels les inquisiteurs avaient démêlé plusieurs opinions des anciens Vaudois relativement à la grâce, à l'inutilité de certaines pratiques religieuses, aux dangers d'obéir trop aveuglément aux prêtres, à la vision béatifique, à l'adoration de l'eucharistie, etc. Il ne semble point cependant que les bégards cherchassent à se séparer de l'Église, ou qu'ils donnassent à leurs enseignements des formes populaires propres à les répandre. L'inquisition, qui en avait découvert un assez grand nombre dans les provinces de Lyon et de Besançon, fut armée de nouvelles rigueurs pour les réprimer. Toutefois, il lui fut interdit d'agir sans le concours des évêques diocésains. Cette défense alarma les inquisiteurs de Toulouse et de Carcassonne, qui, sous le pontificat suivant, présentèrent en vain à la cour de Rome un mémoire pour la faire révoquer (1).

Telles furent les décisions du concile de Vienne, qui, ayant été réuni pendant sept mois presque entiers, n'eut cependant que trois sessions générales. Clément V, dans la troisième, célébrée pour sa clôture, le 6 mai 1312, accorda quelques grâces aux prélats qui y avaient assisté, et punit la désobéissance de ceux qui s'étaient absentés ; après quoi, il reprit le chemin d'Avignon (2). Philippe, de son côté, revint de Vienne à Lyon, pour y mettre la dernière main à un traité avec l'archevêque, par lequel il acquérait la souveraineté de cette ville.

Nulle part, en France, les bourgeois n'avaient obtenu une plus haute considération que dans Lyon, qui était alors la seconde ville des Gaules pour la population, la première pour le commerce. On y voyait des manufactures florissantes, et un grand nombre de riches marchands, dont plusieurs étaient venus d'Italie, pour chercher dans une ville libre, riche et

(1) *Raynaldi*, § 17 et 18. — *Clementina multorum*, L. V, tit. 3, c. 1. — Hist. du Languedoc, T. IV, L. XXIX, c. 35, p. 154.

(2) *Raynaldi*, § 26 et 30.

Digitized by Google

forte, une nouvelle patrie. Un des plus grands avantages de Lyon était de n'appartenir à personne. La ville était bâtie sur l'extrême frontière du royaume d'Arles, qui était censé uni à l'Empire, tandis que son château de Saint-Just était situé sur terre de France; d'ailleurs les droits de l'Empire sur l'ancien royaume d'Arles, séparé de la Germanie par un si long espace de pays et par plusieurs chaînes de montagnes, s'étaient réduits à n'être plus qu'un vague souvenir. Lorsque Henri VII, en 1310, s'était acheminé vers l'Italie pour y prendre la couronne impériale, ses ambassadeurs avaient signé, le 26 juin, à Paris, un traité avec Philippe, où il n'avait été fait aucune mention de ses droits sur le royaume d'Arles; et lui-même, qui avait passé par Lausanne, n'avait point essayé de se montrer à Lyon (1).

(1310-1314.) Les archevêques avaient profité du déclin de l'autorité impériale à Lyon pour augmenter la leur. Ils se prétendaient souverains de la ville, cependant ils partageaient cette souveraineté avec leurs chanoines, qui portaient le titre de comtes de Lyon; avec les bourgeois qui s'étaient formés en commune, et avec un officier que le roi de France envoyait pour rendre justice dans la partie de la ville située à la droite de la Saône. Ce dernier avait profité de la puissance de son maître et de la complication des droits de tous, pour usurper une autorité et des priviléges auxquels il n'avait point de droits. Pierre de Savoie, fils de Thomas III, comte de Maurienne, était depuis l'année 1307 archevêque de Lyon (2). Il avait fait usage du crédit de sa maison, qui comptait alors en même temps un grand nombre de princes belliqueux, et qui avait entretenu depuis un siècle une alliance étroite avec l'Angleterre, pour étendre les prérogatives de l'archevêché. Les bourgeois, vexés tour à tour par le prélat, par les chanoines et par les gentilshommes, avaient souvent recouru au lieutenant du roi de France, comme à leur protecteur. Cependant, soit qu'ils eussent reconnu que ce lieutenant ne son-

(1) *Olenschlager gesch.*, c. 16, p. 45. *Id.— Urkunde*, T. II, c. 10, p. 28.
(2) Guichenon, *Hist. gén. de Savoie*, T. I, p. 312.

Digitized by Google

geait qu'à les tromper, soit que les prêtres eussent acquis récemment une plus grande influence parmi le peuple, les Lyonnais se soulevèrent en 1310 contre les officiers du roi de France; le château de Saint-Just fut pris de force, et les bourgeois, d'accord avec leur archevêque, travaillèrent avec ardeur à relever leurs murailles pour se mettre en état de défense contre les Français (1).

Philippe saisit avec empressement cette occasion de faire un nouveau pas dans ses usurpations. Il avait ôté aux Lyonnais tout espoir d'être appuyés par l'empereur, en négociant avec Henri VII. Dans la semaine même où il avait signé avec celui-ci son traité d'alliance, il mit en mouvement l'armée qu'il destinait à soumettre cette grande ville; il choisit pour la commander son fils Louis, roi de Navarre, alors âgé de vingt-un ans, auquel il aurait voulu donner occasion de mériter quelque autre surnom que celui de Hutin, qui rappelait seulement ses désordres. Il lui donna pour conseils les deux comtes de Valois et d'Évreux, ses oncles, et il envoya ses jeunes frères avec lui. On assure que Louis, qui n'était pas encore chevalier, se conduisit avec beaucoup de modération et de sagesse. Les Lyonnais, effrayés de son approche, s'empressèrent de lui offrir leur soumission. L'archevêque, conduit à Paris et présenté au roi par le chef de sa famille, Amédée V, comte de Savoie, fit sa paix particulière, en sacrifiant la plupart des prérogatives de son Église et de sa ville archiépiscopale, qu'il échangea contre des avantages personnels (2). Cependant ce traité pouvait toujours être désavoué par l'Église, et l'archevêque s'adressa au pape pour qu'il y donnât ou y refusât son consentement. Clément V, toujours tremblant devant Philippe, renvoya le prélat au concile de Vienne. Dans le concile, il ne voulut ensuite ni approuver la cession de la souveraineté de Lyon, ni non plus la déclarer nulle, et c'est ainsi que, par un abandon tacite

(1) *Contin. Nangii*, 63. — *Raynaldi*, 1310, § 33. — Hist. consulaire de la ville de Lyon, par le P. Claude Ménestrier.

(2) *Contin. Nangii*, p. 63.—*Joh. Canon. Sancti Victoris in vita Clem.* V, p. 459. — Hist. du Languedoc, L. XXIX, c. 30, p. 150.

Digitized by Google

des droits de l'Église, la souveraineté de cette grande ville fut usurpée par la France (1).

L'occupation de Lyon par une armée française fut le seul événement militaire des dernières années du règne de Philippe-le-Bel. Les pays voisins de la France furent le théâtre, pendant cette période, de plusieurs événements importants; Philippe les observait, il les secondait ou les croisait quelquefois par ses négociations, mais il ne cherchait pas à les maîtriser par la force des armes; il n'aimait pas la guerre, et d'autre part il avait donné une telle idée de sa puissance, qu'aucun autre État ne se hasardait à provoquer son ressentiment.

Charles II, roi de Naples, était mort le 4 mai 1309. Ce fils du farouche Charles d'Anjou, frère de saint Louis, ressemblait peu à son père. Il n'avait ni sa bravoure, ni son ambition, ni sa cruauté; il s'était fait adorer à Naples par les courtisans, auxquels il prodiguait ses trésors, et auxquels il accordait sans mesure des titres de noblesse; il était même aimé du peuple, qui se plaisait à le voir entouré de sa belle et nombreuse famille, accueillant chacun avec bienveillance (2); mais il avait laissé tomber l'administration de son royaume et celle de ses finances dans un désordre déplorable; tandis qu'il anticipait sur ses revenus, qu'il laissait ses dettes s'accroître d'une manière effrayante, il s'adonnait à un libertinage qui allait croissant avec les années (3). Robert, le troisième de ses fils, qui se trouvait à la tête de sa famille par la mort de ses deux aînés, Charles-Martel et Louis, s'empara de la couronne au préjudice de Charobert ou Charles Robert, fils de l'aîné, qui était monté sur le trône de Hongrie. Pour faire confirmer cette usurpation, il arriva au mois de juin sur les côtes de Provence avec une flotte considérable, et il vint se présenter à Avignon à Clément V. Celui-ci ne fit aucune difficulté à reconnaître son titre; il le reçut avec affection; il mit, le 8 septembre 1309, la couronne de Sicile sur sa tête,

(1) *Bernardi Guidonis vita Clem.* V, p. 677. — *Raynaldi*, 1312, § 29.

(2) *Angelo di Costanzo. Istor. di Napoli*, L. IV, p. 241. — *Summonte, Historia di Napoli*, L. III, p. 362. — *Giannone*, T. III, L. XXI, c. 5, p. 178.

(3) *Gio. Villani*, L. VIII, c. 108, p. 439.

Digitized by Google

et il le déclara quitte des dettes énormes que son père avait contractées envers l'Église (1).

Philippe et Robert étaient cousins issus de germains ; le roi de Naples n'oubliait point qu'il était prince français, et il comptait au besoin sur l'appui de la France. Cependant Robert, par le zèle ardent qu'il témoignait en faveur des Guelfes, pouvait entraîner Philippe dans des hostilités que ce dernier ne cherchait point. A son retour en Italie, il s'y était conduit comme chef de ce parti ; il avait passé l'été de 1310 à Florence, occupé à faire exiler les Gibelins de toutes les villes de Toscane et de Romagne (2). A cette époque même, Henri VII entrait en Italie à la tête d'une petite armée d'aventuriers, la pauvreté de la maison de Luxembourg ne lui permettant pas de faire un armement plus considérable. Henri VII avait réussi à placer la couronne de Bohême sur la tête de son fils Jean, qui s'illustra plus tard dans les guerres de France (3). Mais craignant d'exciter la jalousie des princes allemands, s'il cherchait à s'agrandir davantage dans leur patrie, il avait entrepris une expédition hasardeuse en Italie, pour y faire valoir les droits presque oubliés de l'Empire. Quoiqu'il eût annoncé d'abord l'intention de tenir la balance égale entre les partis, il fut bientôt entraîné vers celui des Gibelins, qui lui montraient autant d'enthousiasme que les Guelfes lui témoignaient de défiance. L'Italie fut tout entière sous les armes ; d'une part on voyait Robert, les Florentins, les Guelfes et tous les amis des Français ; de l'autre, Henri VII les Gibelins et les Allemands. Les talents et le noble caractère de l'empereur l'aidaient à trouver chez ses partisans les ressources qu'il ne pouvait attendre de ses États héréditaires. Philippe voyait ces progrès avec jalousie, il s'attachait à desservir Henri à la cour pontificale, et il faisait parvenir de l'argent et des secours à ses ennemis (4).

(1) *Gio. Villani*, L. VIII, c. 112, p. 440. — Bouche, *Hist. de Provence*, T. II, p. 334-343.

(2) *Gio. Villani*, L. IX, c. 8, p. 447.

(3) *Olenschlager, Geschichte*, c. 12, p. 33.

(4) *Olenschlager*, c. 19, p. 54. — Albertini Mussati, *Hist. Augusta*, L. XVI, c. 3, p. 565.

Digitized by Google

Il n'empêcha pas cependant que Henri VII ne fût couronné à Saint-Jean-de-Latran, le 29 juin 1312, par trois cardinaux que le pape avait députés à cet effet (1); mais à peine un mois s'était écoulé depuis cette cérémonie, et déjà Henri était brouillé avec la cour de Rome. Plusieurs des seigneurs allemands, qui jusques alors avaient accompagné l'empereur, le quittèrent après son couronnement; ses ennemis se multipliaient et montraient plus d'audace. Il avait mis le roi Robert au ban de l'Empire; mais les sentences de ses tribunaux inspiraient peu de crainte, quand il n'avait pas de soldats pour les mettre à exécution. Le 12 mai 1313, Philippe écrivit à Clément V qu'il ne souffrirait pas que son parent et son allié fût dépouillé par l'empereur. Clément envoya trois cardinaux auprès de Henri pour l'empêcher d'attaquer le royaume de Naples; et le 6 septembre, il frappa d'anathème quiconque envahirait ce fief de l'Église (2). Mais déjà le danger que Philippe avait chargé le pape de prévenir n'existait plus : Henri VII était mort presque subitement, le 24 août 1313, dans l'État de Sienne, à Bonconvento. Le bruit se répandit aussitôt qu'un moine dominicain, son confesseur, Bernard de Montepulciano, l'avait empoisonné dans l'eucharistie, et que Henri, sollicité par son médecin de prendre immédiatement un vomitif, s'y était refusé par un motif religieux. Le crime n'est pas prouvé, mais le frère de l'empereur, l'archevêque Baudoin de Trèves, le regarda toujours comme constant; tous les seigneurs allemands qui se trouvèrent présents le crurent également; et en toute occasion ils maltraitèrent dès lors l'ordre des dominicains, chez lequel ceux que Henri inquiétait avaient si tôt trouvé un instrument (3).

Les affaires d'Espagne donnaient alors peu de souci à la France; à peine s'en occupait-on hors de la péninsule. En 1309, Ferdinand IV de Castille et Jacques II d'Aragon s'étaient

(1) *G. Villani*, IX, 42, 461. — *Cont. Nangii*, p. 66. — *Raynaldi*, 1312, § 36. — *Olenschlager*, 19 et 20, p. 83.

(2) *Raynaldi*, 1313, § 20.

(3) *Gesta Balduin*, L. II, c. 17, *apud Olenschlager*, c. 26, p. 67, nota. — *Joh. Canon. Sancti Victoris*, p. 461.—*Ptolem. Lucensis Hist. Eccl.*, p. 1240.

Digitized by Google

ligués contre les Maures de Grenade; ils avaient conquis sur eux Gibraltar, mais ils échouèrent dans les deux siéges d'Algéziras et d'Alméria (1). Trois ans après, Ferdinand IV mourut le 7 septembre 1312, et comme son fils Alfonse XI était âgé de moins de treize mois, avec sa minorité recommença une nouvelle période de désordres et de guerres civiles (2).

L'anarchie et les soulèvements de l'Angleterre occupaient davantage Philippe-le-Bel, qui avait marié sa fille à Édouard II. La noblesse, indignée du rappel de Gaveston, avait forcé en 1310 le monarque efféminé à se soumettre aux plus dures conditions, celles qu'on nomma les *Quarante articles*. Vingt-un commissaires du parlement avaient été chargés exclusivement de la direction des affaires, de l'administration du trésor, et de la distribution des grâces; et peu après Gaveston avait été de nouveau exclu du royaume. Quand ensuite il y revint, la reine Isabelle écrivit en 1312 à Philippe son père, pour se plaindre de ce que ce favori lui faisait perdre l'affection de son époux, et l'éloignait entièrement du lit nuptial. Le comte de Lancastre, fils d'Edmond, frère d'Édouard Ier, se mit à la tête des mécontents; une forte armée levée par la noblesse entreprit de forcer le roi à l'exécution des quarante articles qu'il avait promis, et qu'il n'observait point. Gaveston, qui s'était enfermé dans Scarborough, y fut assiégé et obligé de se rendre; comme on le conduisait au roi, selon la promesse que lui avait faite le comte de Pembroke, avec lequel il avait capitulé, le comte de Warwick l'enleva et lui fit trancher la tête. Édouard, tremblant dans Canterbury, demandait en vain de traiter; la médiation de Clément V fut repoussée. Celle du comte d'Évreux, oncle de la reine, qui se trouvait alors en Angleterre, et qui y avait été envoyé avec Enguerrand de Marigny, principal ministre de Philippe, engagea enfin les barons à poser les armes, mais seulement après

(1) *Mariana Rer. Hisp.*, L. XV, c. 9, p. 649. — De Marlès, *Hist. des Arabes d'Espagne*, T. III, p. 146.

(2) *Mariana*, L. XV, c. 11 et 12, p. 653. — *Çurita, Anales de Aragon*, T. I, L. V, c. 102, f. 430.

Digitized by Google

qu'Édouard eut juré de nouveau l'observation des quarante articles et eut publié une amnistie (1).

Pour contribuer à réconcilier son gendre avec ses sujets, Philippe invita Édouard II à visiter la cour de France, durant l'été de 1313, sous prétexte d'assister aux fêtes qu'il comptait donner en accordant l'ordre de chevalerie à ses trois fils. Édouard II s'embarqua à Douvres pour la France, le 23 mai, conduisant avec lui la reine Isabelle, et Hugues le Despenser, qui commençait à remplacer dans ses affections Pierre de Gaveston (2).

Le jour de Pentecôte, 3 juin 1313, avait été choisi par le roi Philippe pour accorder l'ordre de chevalerie à ses trois fils, au comte Hugues de Bourgogne, au comte Guy de Blois, et à un grand nombre de jeunes seigneurs de son royaume (3). « Il n'y a pas souvenir, dit le chanoine de Saint-Victor de » Paris, auteur contemporain, que jamais en France on ait » vu de pareilles fêtes; car tous les ducs, les comtes et les » barons de France s'y trouvaient présents; et, dans un seul » jour, ils changèrent trois fois d'habits. Tous les artisans y » marchèrent en procession, et ceux de chaque métier por» taient des ornements différents. De plus, les uns représen» taient l'enfer, d'autres le paradis, d'autres la procession du » renard, dans laquelle des animaux simulés de chaque es» pèce semblaient exercer les métiers divers. Toute la ville » était couverte d'étoffes précieuses de soie ou de lin, et dans » chaque rue on voyait des lumières infinies. Le jour donc de » Pentecôte, le roi fit ses trois fils chevaliers et beaucoup de » gentilshommes avec eux : le même jour, il donna un dîner » copieux. Le lendemain, ce fut le roi de Navarre. Le sur» lendemain, le roi d'Angleterre donna à dîner dans les jar» dins de Saint-Germain-des-Prés, qui avaient été noblement » arrangés pour cela; mais le même jour, le roi de France

(1) Rapin Thoyras, L. IX, p. 99-102. — Henri de Knyghton, L. III, p. 2532. — Th. Walsingham, p. 76. — *Rymer*, T. III, p. 334, 366. — *Contin. Nangii*, p. 66. — *Raynaldi*, 1312, § 28.

(2) *Rymer Act.*, T. III, p. 410.

(3) *Cont. Nangii*, p. 66.

Digitized by Google

» reçut les dames au Louvre. Le quatrième jour, Louis, » comte d'Évreux, donna à dîner; et le cinquième, Charles, » comte de Valois. Ce fut le quatrième jour que ces seigneurs » prirent la croix, dans l'île de Sainte-Marie (ainsi qu'ils s'y » étaient engagés au concile de Vienne). Nicolas, cardinal de » Saint-Eusèbe, et plusieurs prélats, présentaient des croix à » tous ceux qui en voulaient. Le roi de France, ses trois fils, » le roi d'Angleterre et tous les nouveaux chevaliers et barons » prirent la croix; ce que leurs femmes ayant vu, elles pri- » rent toutes la croix le lendemain, en y mettant pour con- » dition qu'elles ne passeraient point la mer sans leurs maris, » s'ils restaient par-deçà, et que leurs veuves seraient libres » de leurs vœux. Le cinquième jour, tous les artisans et les » bourgeois, les uns à cheval, les autres à pied, défilèrent » devant les fenêtres du palais, partant du cloître de Sainte- » Marie, en sorte que le roi et les nobles purent les voir de » leurs fenêtres. L'on estima qu'il y avait vingt mille chevaux » et trente mille fantassins; aussi le roi d'Angleterre et tous » les siens en furent stupéfaits, ne pouvant jamais croire que » d'une seule ville pût sortir une multitude telle, et si bien » armée (1). » Le chanoine de Saint-Victor n'était sans doute pas accoutumé à évaluer le nombre des soldats : il s'en fallait de beaucoup, en effet, que Paris pût mettre alors sur pied cinquante mille hommes de milice.

Pendant qu'Édouard assistait aux fêtes de Philippe, Enguerrand de Marigny était à Londres, et il cherchait à rétablir la paix entre le roi d'Angleterre et ses sujets : cependant, quand Édouard fut de retour à Londres, il écrivit lui-même, le 25 juillet, à son beau-père, que ni Thomas de Lancastre ni aucun des autres mécontents n'avaient voulu l'y attendre, en sorte qu'il avait été obligé de renoncer à tenir son parlement, comme il avait compté le faire (2). En même temps, il recevait la nouvelle des succès que les Écossais ne cessaient de remporter dans la guerre contre ses lieutenants. Les An-

(1) *Joh. Canonici Sancti Victoris*, p. 460.
(2) *Rymer*, T. III, p. 427.

Digitized by Google

glais étaient chassés de tout ce royaume, à la réserve de la seule forteresse de Stirling, et le mépris des Anglais pour leur roi s'augmentait de tous les revers de leurs armées (1).

La paix extérieure de la France semblait ne pouvoir être troublée que du côté de la Flandre. Lorsque le traité de 1304 avait mis fin à une guerre acharnée, l'un et l'autre parti, sentant vivement ce qu'il avait souffert, s'était prêté avec empressement à effacer la trace des vieilles offenses; mais au bout de peu d'années, et les Français et les Flamands sentirent leur vigueur renaître, et oublièrent les calamités passées : alors ils commencèrent à disputer sur les conditions du dernier traité, et à l'interpréter différemment. Robert, comte de Flandre, et son fils le comte de Nevers, furent cités au parlement de Paris, en 1311. Le second fut arrêté, et comme il parvint à s'échapper, il fut condamné par ses pairs, et ses biens furent confisqués. Ces rigueurs avaient pour objet d'effrayer le comte Robert, et d'obtenir de lui la cession de Lille, Douai et Béthune, qu'Enguerrand de Marigny négociait avec lui. Cette cession, convenue par le traité de 1304, mais seulement comme gage de l'exécution des autres conditions, était réclamée par les Français comme absolue; elle fut de nouveau promise par Robert au mois de juillet 1312, et, de nouveau, les Flamands se refusèrent à la tenir pour définitive, opposant toujours les promesses et les déclarations verbales d'Enguerrand de Marigny aux termes que celui-ci prétendait trouver dans le traité, et l'accusant de les avoir trompés (2).

Il paraît toutefois que les Français étaient en possession de ces trois villes; et que Robert, qui en demandait la rétrocession, vint enfin, en 1314, assiéger Lille, tandis que les habitants de Courtrai avaient chassé le bailli du roi. Philippe ordonna le rassemblement de quatre armées sous les ordres de ses deux fils et ses deux frères, pour envahir la Flandre. Cependant les négociations recommencèrent, une trêve d'une

(1) *Buchanani rerum Scoticar*, L. VIII, p. 245. — Thom. Walsingham, p. 78. — Rapin Thoyras, L. IX, p. 104.

(2) *Contin. Nangii*, p. 64.— *Raynaldi*, 1310, § 35. — Oudegherst, *Chron. de Fland.*, c. 143, f. 238.

Digitized by Google

année fut convenue, et le mouvement de tant de soldats n'eut d'autre résultat que d'augmenter l'embarras des finances du roi (1).

Cet embarras avait duré autant que le long règne de Philippe-le-Bel, et l'on ne saurait en assigner d'autre cause que l'absurdité des mesures financières qui lui étaient suggérées par ses ministres, et le désordre de la comptabilité. Son premier expédient, toutes les fois qu'il manquait d'argent, était toujours d'altérer les monnaies : pour le faire plus à son aise, il ne voulait pas exposer les espèces qu'il faisait fabriquer à la comparaison avec celles des États étrangers, et surtout avec les florins de Florence, qui étaient toujours de l'or le plus pur. Il interdit donc, par une ordonnance du 4 août 1310, l'importation de toute monnaie d'or battue hors de son royaume. « Les biens des contrevenants, dit-il, seront forfaits et acquis à nous, et leurs personnes seront à notre mercy (2). » Mais ceux qui essayaient à la coupelle, ou qui pesaient les monnaies royales, faisaient plus de tort encore au crédit de Philippe, en découvrant les fraudes qu'il commettait; aussi rendit-il, le 20 janvier 1311, une nouvelle ordonnance pour défendre tous ces essais, sous peine de confiscation (3). Toutefois, il y avait des espèces trop évidemment altérées pour qu'il pût maintenir leur crédit : il les chassa donc de la circulation, mais sans pourvoir en aucune manière à l'intérêt de leurs détenteurs. Par son ordonnance du 4 août 1310, il déclare que les deniers d'or, dits deniers à la reine, ont été contrefaits en divers lieux, en sorte que la plupart sont faux ; il ordonne en conséquence à chacun de s'en défaire avant le 1er septembre suivant, déclarant que, si après ce terme quelqu'un se trouve porteur de ces deniers sans les avoir fait percer, le coupable sera à sa mercy de corps et d'avoir (4). Aussitôt après, il fit battre des deniers noirs, qu'il nomma bourgeois ; et une mon-

(1) *Contin. Nangii*, p. 68.—Chron. de Saint-Denys, f. 146.—Oudegherst, *Chron. de Fland.*, c. 144, f. 239.

(2) Ordonn. de France, T. I, p. 478.

(3) *Ibidem*.

(4) *Ibid.*, T. I, p. 474.

Digitized by Google

naie d'or fin, qu'il nomma à l'agnel, ordonnant qu'ils fussent reçus dans tous les paiements, même quand le créancier aurait stipulé par contrat qu'il ne pourrait être remboursé qu'en une autre monnaie déjà déterminée (1).

Peu après, de nouveaux directeurs des monnaies furent nommés; le prix auquel ils achèteraient toutes les monnaies en cours, et qui dès lors furent défendues, fut fixé avec soin, tandis que l'ordonnance du 7 février 1311, régla seulement « qu'ils seroient tenus de faire bien et loyalement la nouvelle monnoie; et que par leur serment ils rendroient au roi tout le profit qui en proviendroit (2). » Cette monnaie bonne et loyale, en tant que tout le profit en était réservé au roi, ne satisfit nullement le peuple, qui refusa de recevoir des espèces fort inférieures en poids et en titre au cours qui leur était donné. Les nobles commencèrent eux-mêmes à se plaindre, et à témoigner à Philippe leur mécontentement (3). Celui-ci avait remarqué combien il est facile de détourner l'indignation publique sur quelques malheureux que l'administration accuse des maux dont le peuple se plaint. Il ne s'agissait donc pour lui que de choisir des victimes. Il avait tacitement permis la rentrée dans le royaume des juifs et des lombards, qu'il en avait précédemment exclus. Le 22 août 1311, il rendit une ordonnance pour chasser de nouveau tous les juifs, et pour faire grâce à leurs débiteurs d'une partie des créances que le fisc s'était déjà appropriées (4). Une autre ordonnance fut publiée le 19 septembre, pour expulser de même les marchands italiens. A ceux-ci il était enjoint de payer auparavant leurs dettes, tandis qu'il était défendu, sous peine de corps et de biens, de leur rien payer de ce qu'on leur devait, qui devait tout être consigné à la justice (5).

Cette violente attaque contre les capitalistes amena, comme on aurait pu s'y attendre, une augmentation démesurée du

(1) Ordonnance du 27 janvier 1311, T. I, p. 477.
(2) Ordonnance, T. I, p. 479.
(3) *Contin. Nangii*, p. 65.
(4) Ordonnance, T. I, p. 488.
(5) Ordonnance des rois, T. I, p. 489.

Digitized by Google

prix de l'argent. Philippe essaya aussi de le régler par des ordonnances. Il défendit d'exiger un intérêt supérieur à un denier par livre par semaine, ou à quatre par mois, ou à quatre sous par année, c'est-à-dire au vingt pour cent. Les prêts faits pour les foires de Champagne, qui revenaient tous les deux mois, ne furent pas soumis à la même règle : le roi fixa le report d'une foire à l'autre à cinquante sous pour cent livres, ou quinze pour cent par an. En même temps, il établit des peines sévères contre ceux qui voudraient se dérober à ce réglement par des ventes simulées ou d'autres contrats usuraires. Bientôt toutes ces règles furent renversées par le roi lui-même. Trois ordonnances consécutives, du mois de juillet 1311, du 30 janvier 1312, et du 8 décembre de la même année, dont la dernière prohibe, sous le nom d'usure, tout intérêt quelconque de l'argent, rendent témoignage en même temps et de l'ignorance du législateur, et de son impuissance (1).

En même temps, Philippe ne cessait point de rendre des ordonnances sur les monnaies; au mois de juin 1313, il déclara que toutes les monnaies blanches et noires faites hors du royaume, et toutes les monnaies blanches faites au coin du roi n'auraient plus cours à l'avenir dans ses États; que les monnaies d'or n'y auraient plus cours non plus, à l'exception des seuls deniers d'or à l'agnel, qui seraient pris chacun pour quinze petits sous tournois en monnaie noire. Dans le préambule de cette ordonnance, Philippe annonçait qu'il avait résolu, pour le commun profit du royaume, de *remettre et ramener à leur cours et ancien état ses monnoies et celles des prélats, ducs, comtes et barons qui ont droit de faire monnoie en leurs terres :* qu'il l'avait fait à la requête des seigneurs, *et de plenté de bonnes gens de ses bonnes villes* (2). En sorte qu'il rejetait sur les états-généraux la responsabilité d'une mesure non moins désastreuse que les précédentes. Tout le monde sentit cependant qu'en décriant la monnaie d'argent, et fixant à bas prix la monnaie d'or il avait donné

(1) Ordonnance, T. I, p. 484, 494 et 508.
(2) Ordonnance, T. I, p. 518.

Digitized by Google

une valeur fausse et arbitraire à la monnaie noire : tous les marchés retentirent de plaintes amères, beaucoup de marchands furent ruinés; mais l'habitude de l'obéissance était prise ; les espions rapportaient tous les murmures aux tribunaux ; ceux-ci les punissaient par la confiscation des biens et des châtiments corporels, et le mécontentement ne fut suivi d'aucune sédition (1).

Il semble qu'il y eut encore l'année suivante une assemblée des députés des bonnes villes, qui accordèrent au roi, pour la guerre de Flandre, un subside plus onéreux qu'aucun des précédents (2). C'était une gabelle de six deniers par livre, à percevoir tant sur l'acheteur que sur le vendeur par tout le royaume, et sur toutes les marchandises. Il fallut remplir les marchés de commis et de gardes, pour percevoir cet impôt vexatoire; et recourir à l'espionnage, à l'arbitraire et aux rigueurs de tout genre, afin de suivre et de taxer toutes les transactions pécuniaires les plus secrètes. Cette fois, la patience du peuple se lassa. Il y eut des soulèvements en Picardie et en Champagne pour s'opposer à cette perception, et Philippe, effrayé d'une résistance qui sembla prête à devenir universelle, révoqua son ordonnance, et renonça à la nouvelle gabelle (3).

Quoique le règne de Philippe-le-Bel eût déjà été long, ce monarque n'était point vieux. Né en 1268, il n'était âgé que de quarante-six ans quand il mourut; mais la toute-puissance semble user rapidement ceux qui en sont revêtus, le peuple croit presque toujours ses chefs plus âgés qu'ils ne sont, et l'administration de Philippe semblait prendre tous les caractères de la vieillesse. Après plusieurs années de paix, le désordre des finances allait toujours croissant; les exactions devenaient plus insupportables, le mécontentement était universel, et la France languissait de voir commencer un nouveau règne. Philippe s'apercevait de la défaveur où il était

(1) *Contin. Nangii*, p. 67.

(2) Chron. de Saint-Denys, f. 146.—Hist. du Languedoc, T. IV, L. XXIX, c. 38, p. 157.

(3) *Contin. Nangii*, p. 69.

Digitized by Google

tombé, et elle redoublait la cruauté naturelle à son caractère.

Philippe était soupçonneux, il croyait à la fréquence des crimes, il croyait surtout la terrible science des empoisonnements très répandue en France, aussi ne peut-on s'étonner qu'il ait été accusé de l'avoir pratiquée à son tour, lorsqu'on vit mourir d'une manière si opportune pour lui plusieurs de ses puissants ennemis. Après avoir perdu sa femme, il soupçonna, on ne nous dit point d'après quels indices, Guichard, évêque de Troyes, de l'avoir empoisonnée; il le fit arrêter et jeter dans un cachot en 1308, avec le consentement du pape, et l'y fit ensuite examiner par l'archevêque de Sens et les évêques d'Orléans et d'Auxerre. Il ne se trouvait pas de preuves suffisantes pour le condamner; cependant Guichard languit dans les fers jusqu'en 1313, qu'un homme déjà condamné au supplice s'accusa lui-même d'avoir fait périr la reine. Il semble que Philippe crut que cette confession avait été arrachée à ce misérable ou par les tourments, ou par quelque promesse trompeuse, car il ne permit point que Guichard fût rétabli dans son évêché (1). Presque dans le même temps, plusieurs femmes furent, les unes enterrées vives à Paris, les autres brûlées, parce qu'elles furent accusées d'avoir empoisonné la fille de Mathieu de Trie, d'après le désir du seigneur de l'Olme son mari (2).

Mais c'était surtout le sentiment religieux, qui, chez Philippe, ne se manifestait presque jamais que par des supplices. A ses attaques contre les papes, on l'aurait pris pour un esprit fort, son intolérance seule prouvait son orthodoxie. En 1310, il fit arrêter Marguerite de la Porette, femme savante et religieuse du Hainaut, établie à Paris, qui avait écrit un livre sur l'amour de Dieu, dans lequel l'inquisition découvrit les erreurs qu'on a reprochées plus tard à Fénélon et à madame Guion; elle ne voulut point les abjurer, pendant un an environ qu'elle fut livrée à des persécutions de tout genre. Enfin, elle fut brûlée sur la place de Grève, aux fêtes de Pentecôte.

(1) *Cont. Nangii*, p. 61 et 67. — *Gallia Christiana*, T. XII, p. 509.
(2) *Joh. Canon. Sancti Victoris*, p. 457.

Digitized by Google

Pour rendre le *sermon* complet, on brûla avec elle un juif converti, accusé d'être relaps, et on condamna à la prison perpétuelle un enthousiaste, ou un fou, qui se disait l'ange de Philadelphie (1). Le savant Arnaud de Villeneuve, provençal, médecin et professeur à Paris, effrayé des rigueurs de l'inquisition, s'enfuit alors en Sicile, où il mourut au service du roi Frédéric (2).

L'ordre des templiers était détruit, la plupart de ses chevaliers avaient péri sur les échafauds; mais jusqu'à la dernière année du règne de Philippe, le grand-maître et les grands dignitaires de l'ordre respiraient encore dans les cachots de France. Ils étaient au nombre de quatre : Jacques de Molay, le grand-maître que Philippe avait autrefois choisi pour tenir sur les fonts du baptême un de ses enfants; Guy, commandeur de Normandie, fils du dauphin d'Auvergne (3); le commandeur d'Aquitaine, et le visiteur de France. Ils furent traduits par ordre du pape devant une commission assemblée à Paris, et composée du cardinal d'Albano et de deux autres cardinaux, de l'archevêque de Sens et de quelques prélats versés dans le droit canon. Les procédures leur furent communiquées : on y voyait que tous quatre avaient avoué tous les crimes dont l'ordre était chargé. On les conduisit ensuite dans la place du parvis de l'église cathédrale de Paris, le 11 mars 1314, pour leur lire la sentence qui les condamnait à une prison perpétuelle; mais à peine le cardinal Albano avait achevé de lire, que Molay et le commandeur de Normandie protestèrent de leur innocence, et rétractèrent tous les aveux qu'on les accusait d'avoir faits, soit qu'on eût profité de leur ignorance de la langue latine pour falsifier les procès-verbaux, soit qu'ils ne se souvinssent pas même de ce qu'ils avaient pu dire pendant la violence des tourments. Les prélats, fort étonnés de cet incident, remirent les deux prisonniers au prévôt

(1) *Contin. Nangii*, p. 65.

(2) *G. Villani*, L. IX, c. 3, p. 448. — *Raynaldi*, 1310, § 39.

(3) Plusieurs historiens le disent fils du dauphin de Viennois. M. Lancelot a relevé cette erreur. Mémoires de l'Académie des Inscriptions, T. VIII, p. 682-708.

Digitized by Google

de Paris, avec ordre de les leur représenter le lendemain, après qu'ils en auraient délibéré. Mais Philippe, qui se trouvait alors à son palais, en ayant été informé, ne voulut point attendre une décision nouvelle. Il les déclara relaps, et sans consulter les prêtres, il les fit brûler tous deux le soir même, à l'heure de vêpres, dans l'île aux Juifs, aujourd'hui réunie à l'île de la Cité, entre son jardin et l'église des Frères ermites (1). Les deux martyrs se soumirent à ce supplice avec constance, et tant qu'il leur resta un souffle de vie au milieu des flammes, ils continuèrent à protester de leur innocence. La foule accourue pour jouir de leur supplice, en fut frappée d'étonnement et de pitié (2).

(1314.) Cependant les scènes d'horreur se multipliaient autour de la résidence de Philippe-le-Bel. Moins de quarante jours après le supplice du grand-maître du Temple, le 19 avril 1314, de nouveaux supplices, des supplices plus épouvantables encore signalèrent la découverte vraie ou prétendue de l'adultère des femmes des trois fils du roi.

Louis Hutin, roi de Navarre, avait, en 1305, épousé Marguerite, fille de Robert II, duc de Bourgogne. Philippe, comte de Poitiers, le second fils du roi, avait épousé, en 1306, Jeanne, fille de Othon IV, comte de Bourgogne, et en 1307, Charles, comte de La Marche, le troisième fils du roi, avait épousé Blanche, fille du même Othon (3). Toutes trois furent accusées en même temps d'avoir trahi la foi conjugale; leurs maris étaient parmi les plus beaux hommes de la chrétienté; on ne sait point quels exemples elles avaient pu avoir sous les yeux; car aucun historien ne nous a laissé même entrevoir quelle fut la vie domestique de Philippe; cependant leur silence même semble indiquer qu'il n'eut jamais ni maîtresse, ni favorite, ni fils naturel, et que ses mœurs étaient aussi sévères que son caractère. D'autre part, il était soupçonneux;

(1) Dulaure, *Hist. de Paris*, T. II, p. 283.

(2) *Contin. Nangii*, p. 67. — *Joh. Can. Sancti Victoris*, p. 461. — *Amalr. Augerius*, 449. — Bernard Guidonis, p. 678. — *Raynaldi*, 1313, 38, 39. — *Pauli-Æmilii*, L. VIII, 256. — Dupuy, *Cond. des Templiers*, p. 65.

(3) *Joh. Canon. Sancti Victor.*, p. 451, 453.

Digitized by Google

la moindre déviation de la décence lui paraissait recéler un crime, et celui qu'il dénonçait à ses tribunaux, livré à des bourreaux qui prolongeaient la torture jusqu'à ce qu'ils eussent arraché une confession, et à des juges résolus à trouver coupable celui que le roi tenait pour suspect, ne pouvait point espérer d'échapper à une condamnation.

Deux frères gentilshommes normands, Philippe et Gautier de Launay furent accusés d'avoir séduit Marguerite et Blanche; on leur en arracha la confession à Pontoise le 19 avril; ils avouèrent même que durant les trois dernières années, ils s'étaient rendus coupables à plusieurs reprises avec elles, dans des lieux et des jours sacrés; circonstance qui paraît plutôt suggérée à la torture par l'interrogateur, que devant résulter de preuves réelles; quoi qu'il en soit, s'ils avaient cru suspendre leurs tourments par leur confession, ils eurent lieu de s'en repentir; elle les livra à un supplice plus affreux encore; mutilés, écorchés, pendus par les aisselles, ils finirent leur vie dans d'atroces douleurs. Leurs aveux coûtèrent la vie à bien d'autres après eux; un huissier accusé de les avoir favorisés, fut le premier associé à leur supplice; mais ensuite les arrestations continuèrent parmi les hommes, les femmes, les nobles, les roturiers; on accusait les uns d'avoir consenti au crime, d'autres de l'avoir seulement connu. On les mettait aussitôt à la torture, et les bourreaux avaient tellement perfectionné leur art infernal, que ceux qui ne périssaient pas dans les tourments, finissaient toujours par avouer tout ce dont on les chargeait; alors les uns cousus dans des sacs étaient jetés dans les rivières, d'autres périssaient dans des supplices secrets, tandis que la corde ou le feu étaient réservés au plus grand nombre. L'évêque de Saint-George, de l'ordre de Saint-Dominique, fut accusé d'avoir assisté l'amour des princesses par des sortiléges; il fut livré à l'inquisition, après quoi sa destinée demeura inconnue. Marguerite et Blanche furent déclarées convaincues; on leur administra la tonsure, et on les enferma au château Gaillard d'Andely. Lorsque peu de mois plus tard, Louis Hutin parvint à la couronne, il fit étrangler sa femme Marguerite au mois d'avril 1315, pour pou-

Digitized by Google

voir se remarier. Charles se contenta de faire prononcer son divorce d'avec Blanche sous prétexte de parenté. Il la fit ensuite transférer au château de Gauroi près de Coutances, et il l'engagea enfin à prendre le voile dans l'abbaye de Maubuisson. La femme du second des princes français, Jeanne de Bourgogne, qui avait épousé Philippe, comte de Poitiers, avait été accusée de la même manière, et aurait partagé le sort de sa sœur et de sa cousine, si l'amour ou plutôt l'ambition de son mari ne l'avait sauvée. Elle lui avait apporté en dot le comté de Bourgogne, ou la Franche-Comté, qu'il aurait fallu rendre en la condamnant, à son frère Robert, déshérité en sa faveur. On ne nous dit point quel amant on lui avait supposé : mais déjà on l'avait enfermée au château de Dourdan. Le comte Philippe ne demanda point aux juges de la trouver coupable; le parlement de Paris, où le comte de Valois, le comte d'Évreux et beaucoup de grands seigneurs vinrent prendre séance, la déclara innocente, et Philippe la rappela à tous les honneurs de son rang (1).

On a raconté que lorsque Jacques de Molay fut envoyé au bûcher, il cita au tribunal de Dieu les deux hommes qui avaient si long-temps ensanglanté la France, et qui, par les supplices atroces qu'ils avaient ordonnés ou permis, semblaient prendre à tâche de dénaturer le caractère national; qu'il appela le pape Clément V à y comparaître sous quarante jours, le roi sous l'an et jour depuis son propre supplice (2). Ce récit, arrangé sans doute d'après l'événement, témoigne tout au moins de l'impression que faisaient sur le peuple les spectacles épouvantables dont Philippe le repaissait. Le pape et le roi moururent en effet, peu après les forfaits qu'ils avaient commandés.

Clément V, qui avait établi sa cour à Carpentras, dans le comté d'Avignon, se sentit le premier atteint d'une maladie qui pouvait devenir mortelle; il attachait son honneur à faire

(1) *Contin. Nangii*, p. 68. — *G. Villani*, L. IX, c. 65, p. 474. — Chron. de Saint-Denys, p. 146. — Bernardi Guidonis, p. 678. — *Pauli-Æmilii*, L. VIII, p. 257.

(2) *Ferreti Vicentini Hist.*, p. 1018.

Digitized by Google

entrer dans le corps du droit canon un nouveau livre de Décrétales ; Boniface VIII avait composé le sixième ; celui de Clément V devait être le septième ; il le publia dans un consistoire tenu le 21 mars ; mais il n'eut point le temps de le faire recevoir dans les écoles. Lorsqu'il sentit sa maladie s'aggraver, il voulut aller respirer l'air natal dans le diocèse de Bordeaux, et il avait à peine passé le Rhône qu'il mourut à Roquemaure, le 20 avril 1314. Au moment où il venait d'expirer, le trésor pontifical fut pillé par ses courtisans, et entre autres par son neveu. Le désordre fut si grand dans le palais, que le feu prit au catafalque entouré de cierges, où l'on avait exposé son corps, sans que personne restât auprès pour le garder; on le retrouva ensuite plus qu'à moitié consumé. On lui avait reproché la publicité de ses amours avec Brunissenda de Foix, femme de Hélie Taleyrand VII, comte de Périgord, qui, lorsqu'elle avait quelque grâce à demander au pape, lui présentait la requête sur sa poitrine découverte. On dit qu'elle lui coûtait plus que tous les secours à envoyer à la Terre-Sainte, et qu'en lui faisant éprouver un constant besoin d'argent, elle contribua à le tenir dans la dépendance de la cour de France (1).

Celui qui avait tant abusé de cette dépendance se sentit à son tour atteint d'une maladie de langueur, qui n'était accompagnée d'aucune fièvre et à laquelle les médecins ne savaient porter aucun remède : un accident de chasse aggrava son mal, ou peut-être en avait été la cause première ; un sanglier vint se jeter au travers des jambes du cheval du roi dans une forêt, et le renversa. Philippe se fit porter à Fontainebleau, lieu où il était né ; il y fit son testament, il confirma les droits à la couronne de Louis son fils aîné, et les apanages des deux autres, surtout du troisième, qui n'avait pas encore été investi du comté de La Marche. Il répéta ces exhortations aux vertus qu'il n'avait point pratiquées, à la modération, à la clémence, à la religion, dont les rois ne sont jamais avares sur leur lit

(1) *Gio. Villani*, L. IX, c. 58, p. 471. — *Chr. Fr. Francisci Pipini*, c. 49, p. 750. — *Ptolom. Lucensis Hist. Eccl.*, p. 1242. — Bernard Guidonis, 678. — *Amalr. Augerii*, 460. Hist. du Languedoc, XXIX, 59, 158.

Digitized by Google

de mort. Enfin, il expira le 29 novembre 1314, dans la trentième année de son règne, et la quarante-sixième de sa vie (1).

(1) *Contin. Nangii*, p. 69. *Gio. Villani*, IX, 65, 474. — Bernard Guidonis, 678. — Chr. de Saint-Denys, 147. — *Rymer*, T. III, p. 503. — Ordonn. de France, T. I, p. 550. — *Raynaldi*, 1314, § 26. — Hist. du Languedoc, L. XXIX, c. 42, p. 168.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIV.

Règne de Louis X dit Hutin. Les ministres de Philippe IV persécutés. Campagne de Flandre. Le roi meurt laissant sa veuve enceinte. Régence de Philippe comte de Poitiers. — 1314-1316.

La mort de Philippe-le-Bel, ou, si l'on veut, l'accession à la couronne de son fils Louis X, excitèrent dans la nation française les sentiments qui accompagnent presque toujours l'avénement au trône d'un nouveau monarque. On était fatigué, dégoûté, épouvanté de ce qu'on avait éprouvé pendant de longues années : on mettait son espérance dans ce qu'on ne connaissait point : on savait qu'un changement de souverain est presque toujours accompagné d'un changement de mesures, et l'on ne croyait pouvoir changer sans éprouver quelque amélioration. D'ailleurs, la joie que le peuple témoigne au commencement d'un nouveau règne, est pour le monarque qui monte sur le trône, une leçon délicate en même temps qu'énergique. Le peuple laisse voir ainsi tout son mécontentement de l'administration qui vient de finir, sans mêler à l'expression de ce jugement rien de haineux, rien d'acerbe : il condamne les mesures, et il laisse en paix la cendre du mort : il dit au nouveau roi que pour être aimé, pour être regretté, il doit suivre une autre ligne de conduite que son prédécesseur, mais en lui traçant ainsi ses devoirs, il en adoucit l'austérité par sa confiance ; il accepte comme des engagements de bien faire, les premières émotions que cause un pouvoir nouveau, les premières velléités de s'amender qu'excite l'entrée dans une carrière nouvelle. Une sorte de lien réciproque d'amour et de confiance est formé ainsi dans

Digitized by Google

les premiers jours du nouveau règne, entre le dépositaire du pouvoir, et ceux de qui tout pouvoir émane, ceux pour l'avantage de qui tout pouvoir doit être exercé. Ce lien est bientôt brisé; ces espérances sont bientôt déçues : mais le peuple, en offrant son amour, a montré qu'il ne tenait pas à lui que le pacte qu'il était si empressé d'accepter n'eût une plus longue durée.

Il était cependant difficile de remplir l'engagement que le jeune Louis X était supposé avoir contracté ainsi. Philippe-le-Bel était un homme orgueilleux, irascible, obstiné, surtout cruel et sans pitié; il l'était même avec l'aggravation la plus redoutable de toutes, car il paraît qu'il l'était en conscience. Il se regardait comme la fontaine de toute loi et de toute justice : quiconque s'opposait à lui était pour lui un coupable odieux; il croyait accomplir un devoir en le livrant aux plus épouvantables supplices; et les magistrats, en flattant ses ressentiments, l'avaient accoutumé à croire en lui-même, et à confondre ses passions avec ses devoirs. A ce caractère inexorable, à ces opinions despotiques, Philippe joignait encore une ignorance absolue de la nature et des causes de la richesse des nations, en sorte que le dommage qu'il causait à ses sujets pour se procurer de l'argent, était infiniment plus considérable que la valeur des sommes qu'il faisait entrer dans ses coffres. Mais Philippe s'occupait avec un intérêt constant du gouvernement de ses États; il avait une volonté, des plans, des projets qu'il suivait avec persistance, et s'il était haï, il était aussi un des monarques les plus redoutés qui eussent régné sur la France; aussi ses sujets, qui tremblaient devant lui, jouissaient à leur tour, avec une sorte d'orgueil, de la terreur qu'il inspirait aux étrangers. Tout devait changer lorsque Philippe-le-Bel mourut, le 29 novembre 1314, et tout changea en effet, sans que la nation y trouvât aucun avantage. A un monarque sévère, impérieux, ennemi du plaisir, succéda une cour brillante, dissipée, occupée uniquement de fêtes, et où l'autorité semblait moins appartenir au chef, que se partager entre tous les membres de la famille royale. Cette famille était alors assez nombreuse. Philippe

Digitized by Google

avait laissé deux frères, trois fils et une fille : un autre fils et deux filles étaient morts avant lui.

(1314.) Louis X, le fils aîné, était né le 3 octobre 1289, il était donc âgé de vingt-cinq ans; depuis l'âge de quinze ans il portait la couronne de Navarre, et en 1307 il avait été à Pampelune se faire reconnaître par les Navarrais : cette expédition et celle contre la ville de Lyon, qu'il avait soumise, s'étaient terminées d'une manière honorable; cependant il n'attira sur lui l'attention que par son goût pour le *hutin*, ou le désordre, qui lui avait valu son surnom. Ses deux frères, Philippe, né en 1293, et Charles, né en 1294, n'étaient pas moins que lui adonnés aux plaisirs et aux vices de la jeunesse. Sa sœur Isabelle, née en 1292, et mariée depuis 1309 à Édouard II, roi d'Angleterre, était appelée à une tâche difficile. Associée aux inconséquences et aux actes de lâcheté de son mari, menacée par ses sujets, impatients de porter un joug si honteux, dominée et humiliée par les favoris qui prenaient sa place, et entraînée à son tour par des passions impétueuses qu'elle ne cherchait pas à combattre; si elle avait été douée de quelque vertu elle aurait pu mériter de la gloire; elle ne se signala que par le crime et l'infamie.

Au milieu de ces jeunes gens, les oncles du nouveau roi devaient attirer à eux le pouvoir et la direction des affaires, en raison de leur expérience, et de la décision de leur caractère. Il y en avait deux, Charles de Valois, né en 1270, de deux ans plus jeune que Philippe IV, et fils comme lui d'Isabelle d'Aragon, et Louis, comte d'Évreux, né en 1276, de Marie de Brabant, seconde femme de Philippe III. Le feu roi avait souvent confié à ses deux frères, le commandement de ses armées; il les avait fait agir contre le pape Boniface, et il paraissait avoir une grande confiance en eux. Charles de Valois, surtout, avait paru l'objet de sa prédilection : des traités avaient été négociés, des guerres avaient été entreprises pour le faire monter tour à tour sur les trônes d'Aragon, de Constantinople et d'Allemagne; envoyé en Espagne, en Italie, en Flandre, il avait montré une grande ambition, de l'âpreté dans le caractère, de l'activité, mais aucun talent distingué.

Digitized by Google

Son neveu Louis, en montant sur le trône, s'empressa de lui abandonner la direction des affaires; et alors seulement on put s'apercevoir que son système de gouvernement n'était point celui qu'avait adopté son frère.

La politique de Philippe-le-Bel, sa défiance de tout esprit d'indépendance, et son irritabilité l'avaient porté à s'entourer uniquement de parvenus, et à leur donner une grande préférence sur les nobles. Les premiers reconnaissaient qu'ils n'étaient rien que par sa faveur, les seconds prétendaient être quelque chose indépendamment de lui. La route des emplois était ouverte à ceux qui se distinguaient dans l'étude du droit, et quiconque réunissait de l'érudition à de la souplesse, était presque sûr, quelle que fût sa naissance, de parvenir à la faveur du roi. Pierre Flotte, Enguerrand de Marigny, Guillaume de Nogaret, Guillaume de Plasian, devaient à ce double mérite leur élévation, et plusieurs autres avaient suivi leurs traces. D'autre part, quoique Philippe eût porté les coups les plus funestes au commerce, par ses lois sur les monnaies et sur l'usure, et par ses confiscations, il montrait cependant une sorte de faveur au bourgeois; il consultait les députés de ses *bonnes villes* plus volontiers que ceux de la noblesse; il les appela à voter la gabelle des cinq pour cent sur tous les achats et toutes les ventes, qu'il établit dans la dernière année de sa vie : il consulta, dans le même temps, la même assemblée de deux ou trois *des plus suffisantes personnes* de quarante-deux villes, pour s'entendre avec elles sur la réforme des monnaies (1). Il trouva les bourgeois tout glorieux d'être interrogés et comptés pour quelque chose, tout troublés du contact avec la majesté royale, en sorte qu'ils n'opposèrent jamais aucune résistance à ses volontés.

Cette conduite, qui s'accordait avec la politique et la défiance d'un roi jaloux de son autorité, et occupé uniquement de ses affaires, était secrètement désapprouvée par Charles de Valois, qui, dans chacun des ministres de son frère, avait cru voir un rival, et qui attribuait tous les mauvais succès qu'il

(1) Ordonn. des rois, T. I, p. 548.

Digitized by Google

avait eus dans les affaires, non à sa propre incapacité, mais aux obstacles que des envieux avaient toujours mis sur son chemin. La politique de Philippe n'était pas moins opposée aux goûts et aux habitudes de ses fils, qui ne s'associaient, pour leurs plaisirs, qu'avec de jeunes gentilshommes, qui méprisaient les roturiers et leur négoce, les légistes et leur science, et qui désiraient s'approprier les richesses des financiers. Aussi, au moment même où Louis monta sur le trône, il éloigna de ses conseils tous les ministres de son frère, il approcha de sa personne, ceux qui étaient le plus notés pour l'inimitié qu'ils leur portaient, et il laissa entrevoir qu'il ne tarderait pas à demander aux plus illustres d'entre eux un compte sévère de leur gestion. Enguerrand de Marigny, alarmé du sort qui le menaçait, recourut à Édouard II, qu'il avait tout récemment servi avec zèle durant sa mission en Angleterre. En effet, ce roi n'eut pas plus tôt appris la mort de son beau-frère, qu'en même temps qu'il ordonna des prières pour son âme, il écrivit le 20 décembre à Louis X pour recommander Enguerrand de Marigny à sa bienveillance (1).

Mais il n'était pas facile d'arriver à temps pour devancer les résolutions de Louis X : dans le mois qui suivit la mort de son père, et avant la fin de l'année 1314, il avait déjà commencé la persécution contre ses anciens serviteurs; il ôta d'abord les sceaux à Pierre de Latilli, évêque de Châlons-sur-Marne, pour les donner à Étienne de Maruges, chambellan de son oncle Charles de Valois. Il fit jeter Latilli dans un cachot, ayant obtenu pour son arrestation l'assentiment de l'archevêque de Reims, et il l'accusa d'avoir fait périr par des maléfices et le prélat auquel il avait succédé dans l'évêché de Châlons, et le roi Philippe. La lenteur des procédures criminelles dans les cours ecclésiastiques sauva Pierre de Latilli. Son procès ne commença devant le concile provincial de Senlis qu'en octobre 1315, il ne fut jugé que l'année suivante, après la mort du roi; et il fut acquitté (2).

(1) *Rymer Acta*, T. III, p. 503 et 504.
(2) *Gallia Christiana*, T. IX, p. 890. — *Concil. Gener. Labbei*, T. XI, p. 1623.

Digitized by Google

Immédiatement après Latilli, Louis X fit arrêter Enguerrand de Marigny, et il le retint prisonnier d'abord au Louvre, puis au Temple. « C'était, dit le continuateur de Nangis, un » homme gracieux, cauteleux, sage, rusé, qui avait beaucoup d'influence et d'autorité sur le peuple, et qui avait » été le premier et le principal conseiller de Philippe, au » point de diriger tout son gouvernement comme un autre » maire du palais (1). » Charles de Valois accusa Marigny d'avoir été l'instigateur des fréquents changements dans la monnaie, l'auteur des taxes oppressives qui avaient soulevé le peuple, et d'avoir détourné à son profit les sommes énormes qu'il levait ainsi sur la France : la voix publique, empressée d'avoir quelqu'un à accuser des maux qu'on avait soufferts, secondait les dénonciations de Charles de Valois; cependant on assurait qu'une offense privée avait excité le ressentiment de Valois; dans un conseil d'état tenu sous le règne de Philippe IV, à l'occasion d'une querelle entre des gentilshommes de Normandie, dont l'un, Tancarville, était allié à Marigny, le prince s'était emporté jusqu'à donner un démenti au ministre, qui avait répondu sans hésiter : *C'est vous-même qui avez menti.* Cette offense mortelle, étouffée au moment même par la présence du roi, coûta la vie à Marigny (2).

(1315.) Tous les officiers que Marigny avait employés pour la garde du trésor, tous les autres auxquels il avait confié quelque partie des affaires du roi, et entre autres les clercs de l'officialité et les laïques de la prévôté de Paris, furent arrêtés. Plusieurs d'entre eux furent mis à la torture, pour leur arracher des confessions; tous furent interrogés en secret dans les cachots où ils étaient retenus. Avec de tels moyens, les preuves ne pouvaient manquer long-temps; Jean d'Asnières remplit les fonctions d'accusateur public. Paul Émile de Vérone, qui au commencement du seizième siècle a écrit en beau latin l'histoire des rois de France, y a inséré un discours

(1) *Contin. Nangii*, p. 69.
(2) *Pauli-Æmilii Veronensis*, L. VIII, p. 258.

Digitized by Google

de ce d'Asnières avec la réponse de Marigny, où l'on reconnaît évidemment que l'auteur s'est proposé de copier, d'aussi près qu'il a pu, les harangues de Cicéron contre Verrès (1). Ces plaidoyers imaginaires ont été ensuite reproduits et arrangés par les historiens postérieurs. De même ils ont donné avec un grand détail l'histoire de la querelle de Valois avec Marigny, et celle de tout le procès, sans jamais citer leur autorité, de peur de faire reconnaître combien peu on pouvait lui accorder de confiance (2). Les historiens originaux sont en petit nombre, et leur relation est fort concise. Les chroniques de Saint-Denys nous parlent bien de Jean d'Asnières qui *proposa* contre Marigny, en prenant pour texte ces mots de l'Écriture : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam* (3). Mais le continuateur de Nangis nous apprend en même temps que, quoique Marigny demandât avec beaucoup d'instance une audience pour sa défense, le crédit du comte de Valois l'empêcha de jamais l'obtenir (4). Bernard Guidonis compare la fortune rapide et la chute de Marigny à celles de La Brosse, en sorte que, quoiqu'il le dise chevalier, et que d'autres le représentent comme gentilhomme normand, il le regarde comme un parvenu (5).

Toutefois, Louis Hutin paraissait résolu à traiter Marigny avec douceur ; il voulait se contenter de le reléguer dans l'île de Chypre, lorsque Valois produisit contre lui une nouvelle accusation. Il prétendit que Jacques Delor, magicien, avec sa femme et son valet, avaient, à la persuasion de la femme et de la sœur de Marigny, fait des images de cire, pour *envouter le roi, ses oncles et ses frères*, de telle sorte qu'à mesure que ces images se seraient fondues, *lesdits roi et comtes n'eussent fait chacun jour que amenuiser, sécher, et en brief de male mort mourir* (6). Tout espoir était perdu pour

(1) *Pauli-Æmilii Veronensis*, L. VIII, p. 258.

(2) Mézeray, edfol., T. II, p. 352. — Hist. des Ministres d'État, p. 567 et suiv. — Velly, *Hist. de France*, T. IV, p. 284.

(3) Chron. de Saint-Denys, f. 148.

(4) *Contin. Nangii*, p. 69.

(5) *Bernardi Guidonis in Clem.* V, p. 579.

(6) Chron. de Saint-Denys, f. 149.

Digitized by Google

un homme accusé de sorcellerie; les juges ne l'écoutaient qu'avec horreur, la fureur populaire le poursuivait, les bourreaux redoublaient de tortures pour lui arracher les confessions qu'on voulait; et aucune défense raisonnable n'était possible, pour se justifier d'un délit que la raison ne reconnaît point. Delor, pour se soustraire à la torture, se pendit dans sa prison, sa femme et son valet furent brûlés vifs : la femme et la sœur d'Enguerrand furent enfermées dans un cachot. « Enfin, Marigny, jugé devant les chevaliers, dit le » continuateur de Nangis, fut pendu au commun gibet des » larrons à Montfaucon, la veille de l'Ascension, 30 avril 1315, » sans cependant avoir rien avoué des maléfices ci-dessus, si » ce n'est qu'il avait contribué avec les autres aux exactions » et aux changements de la monnaie. » Jusqu'à la fin, il se plaignit de n'avoir point obtenu d'audience pour se défendre, quoiqu'on lui eût, au commencement, promis de l'entendre (1).

Raoul de Prêles, un des plus célèbres jurisconsultes du parlement de Paris, fut arrêté sur des soupçons tout aussi vagues, et enfermé dans les prisons de Sainte-Geneviève de Paris : aussitôt Louis, séquestrant ses biens, les distribua en don aux seigneurs de sa cour et à ses favoris; de Prêles fut appliqué à la torture, mais quelle que fût la violence et la multiplicité des tourments qu'on lui fit éprouver, il fut impossible de lui arracher aucune confession. On n'avait non plus aucune autre preuve pour le convaincre : il fut donc remis en liberté, mais ses propriétés demeurèrent confisquées, le roi ne voulant point redemander, ni les courtisans rendre ce qui avait été distribué dans la confiance que les bourreaux ne laisseraient pas la justice manquer de preuves (2).

Les préparatifs pour le second mariage du roi s'entremêlaient avec les supplices des ministres de son père. Peu de semaines après la mort de Philippe, il avait fait partir pour Naples Hugues de Boville, chevalier et son chambellan, pour

(1) *Contin. Nangii*, p. 70. — *Raynaldi*, 1315, § 3. — *Pauli-Æmilii Ver.*, p. 262.

(2) *Contin. Nangii*, p. 70.

Digitized by Google

demander au roi Robert sa nièce en mariage. On nommait cette princesse napolitaine Clémence de Hongrie, parce qu'elle était fille de Charles-Martel, frère aîné de Robert, qui avait porté le titre de roi de Hongrie, sans avoir jamais vu ce pays. Son fils, il est vrai, Charobert, frère de Clémence, avait depuis été reconnu par les Hongrois. Pour accomplir ce mariage, il fallait que Marguerite de Bourgogne, première femme de Louis, accusée d'adultère, laissât la place vide; Louis X l'épargna tant que se prolongea la négociation; quand il sut que Robert avait promis Clémence à ses ambassadeurs, il fit, au commencement d'avril 1315, étouffer Marguerite entre des linceuls, au château Gaillard, où elle était renfermée (1). Toutefois, jusqu'au mois de juillet, il ne vit point arriver sa nouvelle épouse. « Comme il l'attendait plus long-temps qu'il » ne l'aurait voulu, dit Jean, chanoine de Saint-Victor de » Paris, enflammé d'une ardeur de jeunesse, il lâcha le frein » à son incontinence; il était prodigue et dissipateur, et n'a- » vait que les goûts de l'enfance, quoiqu'il eût été à plusieurs » reprises châtié pour ce sujet par son père, tandis que celui- » ci vivait encore (2). »

Clémence cependant s'était embarquée à Naples pour venir le joindre; mais son vaisseau fut battu par la tempête, elle fit naufrage, elle perdit ses joyaux, ses robes de prix et l'argent de sa dot qu'elle apportait au roi. Cette dernière perte venait pour Louis très mal à propos; il avait trouvé, à ce qu'on assure, le trésor de son père vide, et c'était le principal motif de l'accusation contre Marigny, qui l'avait rétorquée contre Charles de Valois : il avait, faute d'argent, différé de se faire sacrer. Enfin, il s'était mis en route pour Reims, le 30 juillet, comptant sur l'argent de sa nouvelle épouse, lorsque Clémence le rejoignit en route, absolument dépouillée de tout. Louis, renonçant alors à des dépenses qui surpassaient ses moyens, célébra son mariage avec elle, le 3 août, à Saint-Lié, près de Troyes en Champagne : il se rendit

(1) Thom. Walsingham, *Hist. Angliæ*, p. 84. — *Gio. Villani*, L. IX, c. 65, p. 474. — *Contin. Nangii*, p. 70. — *Bern. Guidonis*, p. 678.

(2) *Joh. Canon. Sanct. Victor.*, p. 477.

Digitized by Google

ensuite à Reims, où le roi et la reine furent sacrés avec peu de pompe, le 15 août 1315, par les mains de l'archevêque de cette ville, Robert de Courtenay (1).

Avant de rassembler cependant les grands, qui se réunirent à Reims pour le sacre, et l'armée qui y était convoquée en même temps, pour porter la guerre en Flandre, Louis X avait été obligé de faire des concessions à son peuple et à sa noblesse, dont le mécontentement prenait un caractère toujours plus menaçant. La persécution des ministres du feu roi avait été représentée par Charles de Valois comme un sacrifice qu'il fallait faire à l'opinion d'un peuple qui avait souffert trop long-temps. Mais cette opinion ne prit point le change; elle plaignit Marigny, elle accusa la cruauté de Valois, et elle recommença à demander une autre garantie que des supplices.

Dans la province de Sens, une révolte avait éclaté parmi les paysans; mais là, elle paraissait dirigée plus encore contre l'autorité ecclésiastique que contre l'autorité royale. Les exactions de Philippe, archevêque de Sens, et frère d'Enguerrand de Marigny, l'avaient excitée; en employant les excommunications pour arracher à ses ouailles l'argent qu'il exigeait d'elles, il les avait réduites au désespoir : les avocats et les procureurs attachés à la cour de l'archevêché avaient tous montré la même rapacité. Les insurgés se choisirent entre eux des chefs, auxquels ils donnèrent, dit-on, les titres de roi, de pape et de cardinaux : ils leur firent prononcer l'absolution de ceux que l'archevêque avait excommuniés, ils forcèrent les prêtres à leur dire la messe, et à leur donner les sacrements. Les prêtres recoururent alors à Louis : ils lui persuadèrent que toute indulgence pour des hommes qui avaient secoué leur joug serait funeste, et ils l'engagèrent à punir ces mouvements séditieux par des exécutions capitales (2).

Mais dans le même temps, avec moins de tumulte, moins

(1) *John. Can. Sanct. Victor.*, p. 477. — *Cont. Nangii*, p. 70. — Chr. de Saint-Denys, p. 150. — *Gallia Christiana*, T. IX, p. 122. — *Bernardi Guidonis*, 679.

(2) *Contin. Nangii*, p. 70.

Digitized by Google

de désordre, et cependant plus d'efficacité, la noblesse avait, de son côté, formé des confédérations pour se faire rendre des priviléges et une indépendance que, pendant un siècle, les prédécesseurs de Louis avaient cherché à lui ravir au profit de l'autorité royale. Charles de Valois secondait les prétentions des gentilshommes, pour signaler son opposition à son frère, qui avait préféré se faire servir par des bourgeois ; et quant à Louis Hutin, il était peu instruit, il voyait mal les conséquences de ce qu'on lui demandait, et comme il n'avait pour compagnons de ses jeux que de jeunes gentilshommes, c'était aussi d'eux qu'il était disposé à recevoir ses idées.

Pour satisfaire la noblesse et pacifier le royaume, Louis Hutin publia donc, dans les premiers mois de son règne et avant son sacre, un grand nombre d'ordonnances destinées à rétablir ou raffermir les droits divers des ordres du royaume. Cette concession que l'autorité royale faisait à la puissance aristocratique aurait pu être le fondement de la liberté française, elle aurait pu correspondre à la grande charte d'Angleterre, si les nobles français avaient mieux su agir en corps, parler au nom de la nation plutôt qu'au nom de leurs provinces, et exiger non seulement des promesses, mais des garanties. Quoique les ordonnances de Louis Hutin fussent toutes dictées par l'aristocratie, il suffisait qu'elles missent des bornes à la toute-puissance, qu'elles reconnussent des droits indépendants du caprice du roi ou de ses ministres, pour qu'elles fussent favorables à la liberté nationale. Elles contiennent en effet plusieurs sanctions non moins avantageuses au peuple qu'aux gentilshommes ; mais elles ne donnent aucune sauve-garde aux droits qu'elles reconnaissent, elles ne laissent entrevoir nulle part une force qui puisse défendre les lois.

La première concession de Louis Hutin à ses sujets a été connue sous le nom de la Charte aux Normands ; il la leur accorda à Vincennes le 19 mars 1315, puis il la confirma, il la développa, il y ajouta dix articles nouveaux par une seconde ordonnance du 22 juillet de la même année, qu'on

Digitized by Google

appela la seconde Charte aux Normands (1). Au commencement de cette charte, il déclare qu'il a reçu la griève complainte des prélats, barons, chevaliers et menu peuple, sur les tailles et subventions à eux imposées contre leurs droits et franchises, depuis les temps de Saint-Louis. Pour y porter remède, il promet de ne plus altérer les monnaies, de ne plus exiger des nobles d'autre service que celui qu'ils doivent en raison de leur fief; de ne lever sur aucune personne d'autres tailles et subventions que celles qui sont dues par ancien usage; de ne plus faire enlever de vivres pour le roi sans lettres scellées de son sceau, de ne plus porter au parlement de Paris les causes décidées à l'échiquier de Normandie, « de ne » plus faire mettre à la question aucun franc homme de Nor» mandie s'il n'est violemment suspect de crime capital; et » encore sera-t-il traité si modérément qu'il n'en perde ni la » vie ni les membres. »

Les nobles du duché de Bourgogne, des évêchés de Langres et d'Autun, et du comté de Forez, présentèrent à leur tour leurs doléances, tant pour eux que pour les religieux et non nobles desdits pays; et ils obtinrent, au mois d'avril 1315, une ordonnance datée de Vincennes, dans laquelle Louis Hutin faisait droit article par article à leurs plaintes, quelquefois sans restriction, quelquefois avec de légères modifications (2). Cependant ceux-ci attaquaient non-seulement les abus des règnes des deux Philippe, mais aussi les réformes mêmes de saint Louis. Ils se faisaient rendre le droit des armes, celui de guerroyer et de donner gage de bataille, ils mettaient des limites aux *assurements,* ils rétablissaient enfin dans son ancienne vigueur l'organisation féodale. Toutefois cette ordonnance même était avantageuse au tiers-État, en fixant les variations de la monnaie, et en limitant les amendes, qui ne pourraient dépasser soixante livres pour les nobles, soixante sous pour les gens de pootte, ou les paysans. Cette ordonnance fut confirmée et développée par une seconde

(1) Ordonn. des rois de France, T. I, p. 551 et 587.
(2) Ordonn. de France, T. I, p. 557, en 14 articles.

Digitized by Google

rendue à Vincennes le 17 mai 1315, qui ne la changea pas matériellement (1).

Les nobles de Champagne se présentèrent à leur tour avec leur cahier de doléances; ils attaquaient également le système qui avait été suivi dès le temps de saint Louis; ils ne redemandaient pas les guerres privées, mais bien le droit de subinféoder leurs fiefs, le maintien de leurs justices, des garanties contre les acquisitions que le roi faisait dans leurs terres; enfin, ils stipulaient, mais seulement pour eux-mêmes, qu'aucun noble ne serait mis à la torture, si ce n'est sur les soupçons les plus véhéments; et qu'il ne serait point ensuite condamné s'il ne persistait dans sa confession un temps suffisant après la torture (2).

Les Picards commençaient à être désignés par un nom commun; cependant leur province n'avait pas des souvenirs récents d'indépendance. Ils n'avaient point été réunis en une seule souveraineté féodale. Une partie d'entre eux, dans le comté de Ponthieu, étaient même alors soumis au roi d'Angleterre; cette position leur donnait des désavantages pour traiter avec l'autorité royale, et demander des privilèges. Cependant les nobles du Vermandois et du bailliage d'Amiens s'assemblèrent aussi; ils réclamèrent sur les violations de leurs anciennes coutumes, qu'ils prétendaient avoir été en vigueur dans le temps de saint Louis, et ils obtinrent une ordonnance en date du 15 mai pour y porter remède (3). Quoiqu'ils ne demandassent qu'à revenir aux bonnes coutumes du saint roi Louis, ils attaquaient réellement les bases du système introduit par ce monarque; ils réclamaient surtout l'indépendance de leurs justices usurpées par les juges royaux; la liberté des guerres privées, sans être soumis à l'*assurement;* la liberté de fréquenter les tournois, le rétablissement, enfin, de la preuve par *gage de bataille,* dans le cas d'accusation capitale. Louis X leur accorda une partie de leurs demandes;

(1) Ordonn. de France, p. 567, en 34 articles.
(2) Ordonn. de France, T. I, 573, 576, 581.
(3) Ordonn. de France, T. I, p. 561.

Digitized by Google

il promit, quant aux autres, de faire consulter les registres de saint Louis, pour se décider en conséquence.

Les provinces de Languedoc, et sous ce nom l'on comprenait alors toutes celles qui faisaient usage de la langue provençale, ou les sénéchaussées de Toulouse, de Carcassonne, de Périgueux, de Rhodez, de Beaucaire et de Lyon (1), avaient au contraire d'autant plus de crédit auprès du roi, qu'elles étaient plus intimement liées les unes avec les autres, plus riches, plus puissantes, et que le peuple y exerçait, par l'entremise de ses consuls, une plus grande influence; aussi Louis rendit-il dans cette année trois ordonnances successives, pour rétablir dans leur entier les libertés du Languedoc. On sent en les lisant qu'elles ont été rédigées sur les instances d'un peuple plus civilisé, et que ses efforts ne tendent point à retourner à la barbarie. Les Languedociens ne demandent pas qu'on leur rende ou les guerres privées, ou les combats judiciaires, ou les tournois; ils n'insistent point sur le maintien des justices seigneuriales : ils requièrent seulement que personne ne soit détourné du juge de son domicile; ils exigent ensuite une règle précise sur les levées de deniers; le pardon de toutes les contraventions aux ordonnances de Philippe sur les monnaies; la mise en liberté sous caution des prévenus, à moins qu'il ne s'agisse de crimes énormes; enfin l'abolition de la torture, mais seulement en faveur des magistrats des villes et de leurs familles (2).

La province d'Auvergne et celle de Bretagne obtinrent aussi des priviléges; les habitants de la première firent valoir leur fidélité, et la discrétion avec laquelle ils s'étaient abstenus de rien demander pendant que le roi était dans l'embarras. Une ordonnance du mois de décembre les remit, sans plus de détails, *au même bon état* où ils étaient du temps de saint Louis (3). Le privilége de la Bretagne ne fut pas obtenu par le peuple, mais par le duc, qui avait surtout à cœur d'assu-

(1) Ordonn. de France, T. I, p. 617.
(2) Ordonn. de France, T. I, p. 553, 613 et 617.
(3) Ordonn. de France, T. I, p. 613 bis.

Digitized by Google

rer l'indépendance de ses tribunaux vis-à-vis des juges royaux (1).

En accordant des priviléges ou le redressement d'anciens abus à toutes ses provinces, Louis Hutin n'oublia point sa capitale; mais il paraît que le prévôt des marchands de Paris et les échevins, entre les mains desquels était dès lors le gouvernement municipal, réclamèrent seulement contre les droits injustes que les ministres de Philippe avaient établis sur la navigation de la Seine (2); et l'Université ne sollicita que le renouvellement du privilége des écoliers, d'être affranchis de toute juridiction autre que celle de leurs propres tribunaux (3).

C'est ainsi qu'en peu de mois Louis X détruisit par ses ordonnances tout ce système d'usurpation judiciaire, qui avait été suivi pendant près d'un siècle, sous les trois rois ses prédécesseurs, et qui avait dépouillé la noblesse féodale de son indépendance, au profit de la couronne; les guerres privées étaient de nouveau permises, les combats judiciaires étaient rétablis, les justices seigneuriales étaient soustraites aux empiétements des légistes; et Louis X ne savait probablement pas lui-même toute l'importance des lois qu'il venait de rendre. Mais la noblesse, qui, en l'effrayant ou l'étourdissant, l'avait engagé à faire un si grand pas en arrière, ne sut ou ne put pas profiter de tous ses avantages; elle ne demanda point l'assemblée périodique de ces États-généraux récemment institués, et qui peut-être lui causaient de la défiance, parce que Philippe-le-Bel les avait convoqués le premier; elle ne prit aucune mesure pour demeurer unie; et elle se trouva bientôt livrée de nouveau aux sourdes attaques des légistes, empressés de reconstruire à leur profit la prérogative royale.

Louis X cependant languissait de faire la guerre, soit qu'il prît son ardeur de jeunesse et son désir de changement pour de la bravoure et du talent militaire, soit qu'il crût que le commandement d'une armée raffermirait entre ses mains

(1) Ordonn. T. I, p. 620.
(2) Ordonn. T. I, p. 598.
(3) Ordonn. T. I, p. 623.

Digitized by Google

l'autorité royale. Philippe-le-Bel avait recommencé l'année précédente ses querelles avec les Flamands, il les avait suspendues ensuite par une trève d'une année, qui était sur le point d'expirer. Louis X fit citer le comte Robert de Flandre à venir en personne lui rendre hommage, et renouveler en même temps les trèves de l'année précédente. Au lieu d'obéir, Robert fit plusieurs courses pour enlever du butin, dans le Tournésis et la Châtellenie de Lille (1). Toutefois, comme les Français étaient fort irrités, et voulaient mettre la Flandre à feu et à sang, Louis, comte de Nevers et de Rhetel, et Jean de Namur, fils du comte de Flandre, arrivèrent à Paris pour la fête de l'Ascension, et furent aussitôt reçus dans la familiarité du roi, et associés à toutes ses parties de plaisir : cette inconséquence fut d'autant plus blâmée, que peu de jours après, les ambassadeurs du comte de Flandre qui venaient l'excuser de ce qu'il ne se rendait pas à Paris en personne, alléguant sa mauvaise santé, et l'inquiétude que lui causaient ses ennemis, furent fort mal reçus. Le procès contre leur seigneur continua : le 28 juin il fut déclaré contumace et rebelle, ses ambassadeurs furent chassés de la cour, mais ses fils y demeurèrent aussi bien reçus qu'auparavant (2).

La guerre de Flandre demandait beaucoup d'argent, et Louis Hutin, dont le trésor était vide, essayait de tous les expédients pour s'en procurer. Le premier auquel il eut recours doit faire honneur à sa mémoire. On lui conseilla de vendre la liberté aux serfs et gens de main morte qu'il avait sur ses domaines, moins il est vrai pour en faire de bons contribuables, en même temps que des sujets riches et industrieux, qu'afin de les engager à retirer de leurs cachettes les trésors qu'on l'assurait que tous ces vilains tenaient enfouis. Quoiqu'il en soit, le langage de l'édit qu'il rendit en leur faveur le 3 juillet 1313 est honorable pour l'autorité royale. « Comme, » selon le droit de nature, dit-il, chacun doit naître franc ; » et par anciens usages ou coutumes, qui de grande ancienneté

(1) Oudegherst, *Chron. de Flandre*, c. 144, p. 209.
(2) *Contin. Nangii*, p. 70.

Digitized by Google

» ont été introduites et gardées jusqu'ici en notre royaume, et » par aventure pour le méfait de leurs prédécesseurs, beau- » coup de personnes de notre commun peuple soient déchues » en lien de servitude de diverse condition, ce qui moult » nous déplaît; nous, considérant que notre royaume est dit » et nommé le royaume des Francs, et voulant que la chose » en vérité soit accordant au nom, et que la condition des gens » amende par nous, en notre nouveau gouvernement...... » Voulant aussi que les autres seigneurs qui ont hommes de » corps prennent exemple à nous de les ramener à franchise.... » nous voulons que franchise leur soit donnée à bonnes et con- » venables conditions (1). »

Malheureusement Louis s'adressait à des hommes qui, depuis plusieurs siècles, étaient avilis, opprimés et dépouillés. Le plus souvent ils n'avaient pas en réserve la moindre pièce de monnaie pour acheter le plus précieux des biens. Ceux qui avaient quelque pécule caché n'osaient point s'en défaire contre des promesses qui ne leur inspiraient aucune confiance; aussi Louis fut-il obligé d'écrire peu après, aux commissaires qu'il avait chargés de cet affranchissement : « Que comme il pour- » roit être qu'aucun, par mauvais conseil et par faute de bons » avis, tomberoit en déconnoissance de si grand bénéfice et » si grande grâce, si que il voudroit mieux demeurer en la » chétiveté de servitude que venir à état de franchise, nous » vous mandons et commettons que vous, de telles personnes, » pour l'aide de notre présente guerre, considérée la quantité » de leurs biens, et les conditions de la servitude de chacun, » vous en leviez si suffisamment et si grandement, comme la » condition et la richesse des personnes pourront bonnement » souffrir, et la nécessité de notre guerre le requiert (2). » Mais ceux qui n'avaient pas acheté volontairement la liberté ne se trouvèrent pas en état de l'acheter par force, et Louis X ne rassembla que fort peu d'argent par cet expédient.

En même temps il s'était adressé aux marchands italiens,

(1) Ordonn. de France, T. I, p. 583.
(2) *Spicilegium Acherii*, T. III, p. 707.

Digitized by Google

et il avait trouvé chez eux bien plus de moyens de le satisfaire. La prospérité dont ils jouissaient sous le gouvernement de leurs républiques, avait développé leur industrie et leur activité : leurs comptoirs étaient répandus dans tout l'Occident, et ils tenaient dans leurs mains presque tout le commerce de France. Louis X rendit un édit le 2 juillet 1315, par lequel il rappelait que ces marchands avaient précédemment été soumis à plusieurs taxes extraordinaires, mais que depuis trois ans ils n'avaient éprouvé aucune extorsion. Il ordonnait ensuite que désormais, pour pouvoir commercer dans son pays, ils lui payassent le cinq pour cent de leur capital, chaque année, pendant dix années de suite, les dispensant à cette condition des charges de l'*host* et de la *chevauchée*, et les mettant sur le même pied que les bourgeois indigènes du royaume (1). Huit jours après, une nouvelle ordonnance astreignit les Italiens à payer au roi deux deniers pour livre de chaque contrat qu'ils auraient fait, soit pour acheter, soit pour vendre. En même temps il les obligeait à n'avoir de comptoirs que dans les quatre villes de Paris, Saint-Omer, Nîmes et La Rochelle : partout ailleurs il ne leur était permis de vendre et d'acheter que dans le temps des foires (2).

Les juifs étaient toujours les plus grands capitalistes de l'Europe, et les persécutions auxquelles ils avaient été sans cesse exposés, les avaient réduits à ne pouvoir faire d'autre métier que celui d'usuriers. Philippe IV avait expulsé leurs personnes et confisqué leurs biens, par zèle pour la foi, à ce qu'il assurait, et en haine de l'usure. Louis, qui croyait se distinguer en faisant le contraire de ce qu'avait fait son père, les rappela, par son ordonnance du 28 juillet 1315, et leur permit d'habiter douze ans dans les villes où ils avaient eu autrefois des comptoirs; il leur fit rendre leurs cimetières, leurs synagogues et leurs livres saints; il les affranchit de toute poursuite pour tout fait antérieur à leur exil; enfin, et ce fut là sans doute la vraie cause de leur rappel, il les encouragea à récla-

(1) Ordonn. de France, T. I, p. 582.
(2) Ordonn. des rois, p. 584.

Digitized by Google

mer devant les tribunaux le recouvrement de celles de leurs anciennes créances que les commissaires royaux n'avaient point su découvrir, sous condition qu'ils n'en garderaient que le tiers pour leur peine, tandis que les deux tiers restants seraient dévolus au roi (1).

En même temps que Louis avait convoqué ses vassaux pour le sacre, à Reims, il avait ordonné à ses bonnes villes d'y faire assembler leurs milices, pour l'accompagner à la guerre de Flandre ; mais sa volonté avait cessé d'être la loi de l'État, comme l'était celle de son père : il était obligé de traiter avec ses sujets, presque en toute occasion ; et en effet, l'on nous a conservé sa convention avec la ville de Paris, pour l'aide qu'elle lui donnerait en sa guerre de Flandre, et cette convention est faite comme un traité de puissance à puissance. Des fondés de pouvoir furent nommés de part et d'autre, et ils convinrent que la ville fournirait quatre cents chevaux, et deux mille hommes de pied, dont la paye serait comptée d'avance tous les quinze jours par les Parisiens, sous condition cependant qu'ils ne seraient tenus à marcher, qu'autant que le roi marcherait lui-même, et que cette aide, convenue pour une seule fois, ne serait point convertie en un droit perpétuel (2).

Louis X publia, le 14 juillet, son manifeste contre les Flamands : il y récapitulait très longuement toutes leurs offenses passées ; il rappelait qu'en vertu de la bulle de Clément V, qui avait ratifié la paix de 1304, ils étaient excommuniés pour avoir violé ce traité. Il condamnait à un esclavage perpétuel tous ceux qui pourraient être pris hors du royaume, et à la mort, tous ceux qui seraient trouvés dans l'enceinte des frontières françaises : enfin il abandonnait au dénonciateur ou au premier occupant, les personnes et les biens de tous ceux qui porteraient aux Flamands des vivres et des munitions de guerre, ou qui commerceraient avec eux (3). Louis eut aussi le crédit de faire expulser les Flamands d'Angleterre,

(1) Ordonn. de France, T. I, p. 595.
(2) Ordonn. des rois de France, T. I, p. 602.
(3) *Rymer Acta,* T. III, p. 525.

Digitized by Google

en vertu du traité entre Philippe IV et Édouard Ier, par lequel chacun des deux rois s'était engagé à ne point recevoir dans son royaume les ennemis de l'autre (1).

Les succès de Louis, dans cette guerre, ne furent point proportionnés à tant de préparatifs. Il reçut l'oriflamme à Saint-Denis le 24 juillet, il se mit en route le 30, et, après avoir à peine accordé quelques jours à son mariage et à son sacre, vers le milieu d'août, il alla rejoindre son armée sur la Lys. Plus de dix mille cavaliers, et un nombre proportionné de fantassins s'y trouvaient rassemblés, entre Courtray et Lille. En même temps, Guillaume d'Avesnes, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, avait envahi la Flandre du côté de Waert et de Ruppelmonde. Mais les pluies qui avaient déjà détrempé le terrain au printemps avec une abondance inaccoutumée, et qui redoublèrent à la fin d'août, vinrent au secours des Flamands. Les soldats français pour aller d'une de leurs tentes à l'autre, enfonçaient jusqu'au genou dans la boue : même dans leurs pavillons ils ne pouvaient trouver un lieu sec pour se reposer : leurs charrois étaient embourbés, les vivres ne pouvaient plus arriver à leur camp, les maladies commençaient à se multiplier, les soldats perdaient courage, et Louis se vit contraint de brûler ses équipages, de lever son camp, et de congédier son armée. Après sa retraite, le comte de Flandre s'avança à son tour jusqu'à Cassel et Saint-Omer; tout l'Artois se crut alors à la veille d'une invasion : cependant les Flamands se retirèrent pour ne pas provoquer davantage l'animosité des Français (2).

L'extrême légèreté de Louis, son insouciance, son incapacité, frappaient tellement ceux qui l'approchaient, qu'on l'accusa universellement du mauvais succès de son expédition, et qu'il fut dès lors moins considéré encore qu'il ne l'était auparavant. Cependant le général le plus habile n'aurait pu répondre de l'intempérie des saisons, et l'on ne voit dans la conduite de Louis aucune faute militaire. De long-temps

(1) *Rymer Acta*, 1er septembre, T. III, p. 533, 538.

(2) *Cont. Nangii*, 70. — *Gio. Villani*, IX, 68, 475. — Oudegherst, *Chron. de Flandre*, c. 144, f. 239. — *Bernardi Guidonis*, 679.

Digitized by Google

aucune année n'avait été aussi pluvieuse ; mais les inondations du printemps avaient pu lui paraître une garantie de la sécheresse au mois d'août. Lorsque du mois d'avril au mois de juillet, la France fut désolée par des pluies froides presque continuelles, le clergé mit en vogue une pratique de dévotion qui a été depuis abandonnée. On fit à Paris, surtout dans les premiers jours de juillet, des processions continuelles, où toute la population était appelée, même de quatre à cinq lieues à la ronde. Le clergé marchait en tête, portant des reliques; ensuite venaient les hommes et les femmes, pêle-mêle ; mais les hommes étaient entièrement nus, tandis que les femmes n'avaient que les jambes nues. Cet exercice de piété fut imité dans les diocèses de Chartres, de Rouen, et ensuite dans le reste de la France ; mais, à ce qu'il semble, sans succès miraculeux, pas même celui d'augmenter la modestie des femmes (1).

La perte de la plupart des récoltes, et la mauvaise qualité de celles mêmes qu'on put sauver, furent les conséquences de cette humidité prodigieuse de la saison. Les boulangers faisaient entrer, dans le pain, des farines avariées, et toutes les substances qui, sans changer à l'extérieur l'apparence de leur pain, pouvaient contribuer à le rendre pesant. On les accusa d'en avoir mêlé de rebutantes ou de vénéneuses. Le gouvernement les sacrifia à la défiance et à la fureur du peuple, et la persécution exercée contre eux fit succéder la famine à la disette (2). Villani assure que dans la France septentrionale, dans les Pays-Bas et l'Allemagne, où la cherté des vivres se fit le plus sentir, et où leur qualité fut la plus mauvaise, les maladies contagieuses, produites par la misère, enlevèrent dans le cours de l'année 1316, un tiers des habitants (3).

La famine, la maladie, l'humiliation de la campagne de Flandre, redoublaient la fermentation parmi le peuple ; et

(1) *Contin. Nangii*, p. 70.

(2) Geoffroi de Paris, *Manuscrits du roi*, n. 6812, f. 88 verso col. 1, cité par Velly, T. IV, p. 294.

(3) *Gio. Villani*, L. IX, c. 78, p. 482. — Rapin Thoyras, L. IX, p. 108.

Digitized by Google

les grands, profitant de la faiblesse du gouvernement, et ressaisissant avec avidité les prérogatives dont ils avaient été dépouillés sous le règne du dernier roi, rendaient la confusion universelle. Les nobles de Champagne et de Vermandois profitaient de ce que les guerres privées étaient permises de nouveau, pour attaquer la comtesse Mathilde d'Artois, qu'ils regardaient comme ayant usurpé un héritage appartenant à son neveu. D'autres, rentrant dans le privilége de battre monnaie, falsifiaient d'autant plus leurs espèces, qu'ils espéraient moins continuer long-temps ce bénéfice. Charles de Valois leur avait, le premier, donné l'exemple de cette fraude. Louis X, averti par les clameurs des bourgeois, chercha à y porter remède. Le 19 novembre 1315, il décria toutes les monnaies des barons, ordonnant qu'elles n'auraient plus cours que dans les terres de chacun d'eux (1). Le 15 janvier 1316, il fixa à 54 sous la valeur du marc d'argent, dans la monnaie royale; vers le même temps, il fixa les rapports avec la monnaie du roi, de treize monnaies différentes, que trente-un évêques ou barons avaient droit de battre dans leurs baronnies (2).

Tandis que les conseillers de Louis X lui faisaient rendre des ordonnances, qui dénotent le plus souvent de bonnes intentions, mais qui ne remédiaient point au désordre, ils pouvaient presque se dispenser de veiller à la politique générale de l'Europe, tellement chacun des États voisins de la France se trouvait désorganisé et privé de chef. La mort de Henri VII fut suivie dans l'Empire par un interrègne de quatorze mois. Les princes autrichiens, fils d'Albert, se flattaient de faire rentrer la couronne impériale dans leur maison : la beauté et les qualités aimables de l'aîné de ces princes, Frédéric, la ruse et l'adresse du difforme Léopold, le second, semblaient avoir fait impression sur les électeurs, et avoir assuré au premier la majorité de leurs suffrages. Cependant Jean, roi de Bohême, fils de Henri VII, travailla avec tant d'ardeur contre

(1) *Contin. Nangii*, p. 71. — Ordonn. de France, T. I, p. 609.
(2) Ordonn. de France, T. I, p. 613 et 624.

Digitized by Google

lui, que dans la diète électorale, convoquée à Francfort au mois d'octobre 1304, Frédéric d'Autriche n'obtint que le moindre nombre des suffrages; les autres furent donnés au duc Louis de Bavière, frère cadet de l'électeur palatin Rodolphe, et souverain de la seule Bavière supérieure. Tous deux furent proclamés en même temps, et l'Allemagne comme l'Italie furent dès lors, pendant plusieurs années, désolées par la guerre civile (1).

L'Angleterre était, plus encore que l'Empire, hors d'état de se faire respecter des étrangers, ou d'inspirer aucune crainte à la France. Édouard II avait cru un moment qu'il lui suffirait d'appeler ses vassaux aux armes, et de les conduire en Écosse pour faire oublier sa pusillanimité efféminée. Il avait rassemblé une armée qu'on prétendait forte de cent mille hommes, pour délivrer la forteresse de Stirling, la seule que les Anglais tinssent encore dans ce royaume qu'Édouard I^er^ avait conquis. Robert Bruce l'attendait à Bannock-Burnes, à deux milles de Stirling, avec trente mille hommes; il profita des escarpements d'une petite rivière profondément encaissée, pour suppléer au nombre de ses soldats. Il fut attaqué par les Anglais, le 25 juin 1314; la bataille fut acharnée, mais le courage des Écossais l'emporta. Édouard II donna l'exemple de la fuite, et ne s'arrêta qu'après avoir couru quarante milles, et passé la Tweed. La perte des Anglais, que quelques uns ont portée à cinquante mille hommes, fut du moins si grande qu'elle leur ôta, pour plusieurs années, l'envie de combattre les Écossais (2). Après cette déroute, le pays fut affligé par une cruelle famine, causée par l'extrême humidité de l'année 1314. Toutes les calamités de l'Angleterre étaient attribuées à son roi, et Thomas, comte de Lancastre, le pre-

(1) *Gio. Villani*, L. IX, c. 66, p. 474.—*Cont. Nangii*, p. 69. — *Raynaldi Ann.* 1314, § 17.— Olenschlager, *Geschichte*, § 29-35, p. 75 à 90.—Schmidt, *Hist. des Allem.*, L. VII, c. 5, T. IV, p. 429. — Coxe, *Maison d'Autriche*, c. 7, p. 163.

(2) *Henr. de Knyghton de Event. Angliæ*, L. III, p. 2533.—*Cont. Nangii*, p. 68. — Rapin Thoyras, L. IX, p. 107. — *Buchanani rerum Scoticar*, L. VIII, p. 247.—Thom. Walsingham, p. 80.—*Raynaldi Ann. Eccles.*, 1314, § 27.

mier des princes du sang, acquit une grande popularité, en se mettant à la tête des mécontents qui s'efforçaient de réprimer les caprices d'un souverain méprisé.

L'Église enfin était sans chef, depuis la mort du pape Clément V, et cet interrègne se prolongea vingt-sept mois et demi, ou plus que le règne de Louis X. Vingt-trois cardinaux, qui se trouvaient à Carpentras au moment de la mort du pontife, y avaient été enfermés en conclave; mais bientôt ils s'étaient divisés en deux factions, acharnées l'une contre l'autre; et comme il semblait impossible que leurs suffrages se réunissent jamais, tous songeaient seulement à sortir de l'espèce de prison malsaine où ils étaient retenus : une querelle entre leurs valets, dans la ville, leur en donna l'occasion. La faction des Gascons, attaquant celle des Italiens, voulut piller les maisons des marchands de cette nation. Dans le tumulte, le feu fut mis d'abord à quelques boutiques, puis au palais même, où les cardinaux étaient renfermés. Ceux-ci furent obligés de s'échapper, le 22 juillet 1314, par une fenêtre. Ils se promirent bien d'abord de se réunir au bout de quelques semaines; mais chacun, en se voyant dehors de ce palais enflammé, s'éloigna le plus qu'il put d'une ville où il avait tant souffert, et l'on put croire, pendant toute l'année 1315, qu'il serait impossible de les réunir de nouveau (1).

(1316.) Le roi de France se regardait cependant comme responsable envers la chrétienté d'un interrègne qui semblait causé par l'espèce d'exil où il retenait la cour de Rome, loin de son siége naturel. Il envoya donc son frère, Philippe-le-Long, comte de Poitiers, à Lyon, pour tâcher d'y réunir les cardinaux. Philippe écrivit à chacun d'eux, pour les engager à venir se concerter avec lui, leur promettant, sous le sceau du serment, que s'ils voulaient se retirer ensuite, ils pourraient le faire en toute liberté. Les cardinaux, avant de se fier à ses promesses, voulurent les avoir rédigées par écrit, sous le sceau et le seing du prince français. Ils arrivèrent enfin

(1) *Raynaldi Ann., eccles.*, 1314, § 16. — *Cont. Naugii*, p. 68. — *Bern. Guidonis*, T. III. P. I, *Script. Ital.*, p. 678; et P. II *ibid.*, p. 464. — *Jo. Can. Sancti Victoris*, p. 477.

Digitized by Google

à Lyon, et Philippe put bientôt reconnaître qu'il y avait autant d'opposition que jamais entre les deux partis, dont l'un, formé des créatures de Clément V, voulait un pape gascon, l'autre voulait un italien, ou du moins un pontife qui ramenât le saint-siége en Italie (1). Comme Philippe travaillait en vain à les réconcilier, il reçut la nouvelle que son frère le roi de France venait de mourir à Vincennes, et qu'il devait lui-même revenir en toute hâte à Paris, s'il voulait profiter de la circonstance. Des prêtres aussitôt affirmèrent à Philippe que, pour le bien de l'Église, il pouvait et devait *saintement violer ses serments,* comme l'exprime l'annaliste de l'Église. Il enferma donc les cardinaux, le 28 juin, dans la maison des dominicains, où ils se trouvaient rassemblés, et il en fit murer les portes. Il donna au comte de Forez la garde du conclave, et l'ordre de redoubler de sévérité envers ses captifs, jusqu'à ce qu'ils fussent d'accord; et il repartit en hâte pour Paris (2).

C'était le 5 juin 1316 que Louis X, surnommé Hutin, avait succombé à une grosse fièvre. Le chanoine de Saint-Victor raconte « qu'il était à Vincennes, où, suivant ses goûts de jeu-» nesse, il s'était fort échauffé au jeu de la paume; après » quoi, ne consultant indiscrètement que l'appétit de ses sens, » il était descendu dans une cave très froide, où il se mit à » boire sans mesure du vin très frais. Le froid pénétra ses » entrailles, et il fut porté au lit, où il ne tarda pas à mou-» rir (3).

» En arrivant à Paris (le 12 juillet), continue le même his-» torien contemporain, Philippe résolut de se conduire en roi, » et de se mettre en possession du royaume, jusqu'à ce du » moins qu'il en fût ordonné autrement par les barons. Il » entra donc au palais royal, et il en fit fermer toutes les » portes, excepté une. La reine Clémence, qui était restée au

(1) *Gio. Villani*, L. IX, c. 79, p. 483.

(2) *Bern. Guidonis*, p. 678. — *Joh. Can. Sanct. Victor.*, p. 477. — *Raynaldi*, 1316, § 2.— *Cont. Nangii,* p. 71. — Bouche, *Hist. de Provence*, T. II, p. 347.

(3) *Johannis Canonici Sancti Victoris*, p. 477.

» bois de Vincennes dans la désolation, n'avait d'appui que
» dans le comte de Valois, qui lui avait promis qu'il la défen-
» drait fidèlement, ainsi que l'enfant qu'elle portait dans son
» sein. Elle dénonça alors à Philippe d'une manière formelle
» qu'elle était enceinte. Les barons du royaume ayant été
» convoqués, il fut finalement ordonné que le comte de Poi-
» tiers serait gouverneur du royaume de France, qu'il en
» percevrait tous les revenus, et qu'il fournirait à la reine le
» nécessaire. Si elle accouchait d'un fils, le comte retiendrait
» la garde du royaume pendant vingt-quatre ans, il adminis-
» trerait les guerres et les autres affaires, et il assignerait
» vingt mille livres de revenu à la reine, dont quatre mille
» lui resteraient en héritage. Dans la vingt-cinquième année,
» il résignerait librement le royaume à l'enfant royal, comme
» au vrai héritier, et dès lors il lui obéirait comme à son sei-
» gneur. Si au contraire il naissait une fille, le comte serait
» dès lors reconnu par tous comme roi, et il pourvoirait au
» sort de la jeune fille, selon que le droit et la coutume le re-
» quièrent. Ces choses ayant été convenues et promises, les
» princes et les barons lui firent hommage, comme le tenant
» pour gouverneur, excepté le duc de Bourgogne, qui voulut
» avoir en sa puissance, de peur qu'elle ne fût exposée à
» quelque fraude, sa nièce, fille de sa sœur, la feue reine de
» Navarre, que le roi Louis, de son vivant, avait reconnue
» pour légitime. Elle lui fut en effet remise à élever (1). »
Ces paroles, du seul contemporain vraiment intelligent qui nous ait donné des détails sur ces événements, sont dignes d'être textuellement rapportées ; elles nous font connaître l'ambition de Philippe, et sa détermination de s'emparer du pouvoir, quel que fût le droit du royaume, sur lequel l'historien n'exprime aucune opinion. Le continuateur de Nangis, moins détaillé et moins instruit, s'accorde cependant avec le chanoine de Saint-Victor, sauf qu'il assure que les fonctions de Philippe, comme gouverneur du royaume, devaient cesser quand le prince royal aurait atteint dix-huit ans (2).

(1) *Joh. Can. Sanct. Victor.*, p. 478.
(2) *Cont. Nangii*, p. 71.

Digitized by Google

La régence, en effet, dont Philippe s'emparait comme premier prince du sang, ne lui était nullement attribuée par les lois ou la pratique du royaume. Philippe-le-Long, après les couches de Clémence, devait se trouver vis-à-vis d'elle à peu près dans la même situation où, quatre-vingt-dix ans auparavant, s'était trouvé Philippe Hurepel vis-à-vis de Blanche; et celui-ci, pour avoir voulu contester la régence de la mère de saint Louis, fut traité de rebelle. La succession de Philippe au trône, de préférence aux filles de son frère, s'il n'y avait pas de fils, n'était pas établie d'une manière plus claire, ou par les lois, ou par de précédents exemples, ou par l'opinion. Aussi Philippe y comptait si peu, que sa première pensée fut de transiger sur ses droits. Jeanne, fille de son frère Louis et de sa première femme Marguerite, était alors âgée de quatre ou cinq ans. Elle avait deux puissants protecteurs dans son oncle Eudes, duc de Bourgogne, frère de Marguerite, et dans sa grand'mère Agnès, fille de saint Louis, qui vivait encore. Eudes se trouvait alors à Paris, et, le 17 juillet, il signa à Vincennes, avec Philippe, un traité qui fait voir combien ce dernier se croyait peu sûr de la couronne.

Par ce traité, il fut convenu que si Clémence, seconde femme de Louis X, accouchait d'une fille, le royaume de Navarre et les comtés de Champagne et de Brie passeraient en héritage aux filles; Philippe renonçant en leur faveur à ce qu'il pouvait y prétendre, sous condition qu'elles, de leur côté, renonceraient à toute prétention sur le royaume de France. Mais comme Philippe sentait bien que la renonciation du duc de Bourgogne, qui n'avait pas à la succession un intérêt direct, ne pourrait lier les deux princesses, il avait stipulé que *quand l'une et l'autre serait venue à droit âge de marier, selon la coutume du pays, elle feroit quittance de tout le remenant du royaume de France, et de la descendue du père, si bonne comme l'on pourroit*. Philippe se réservait ses droits au partage de la Navarre et de la Champagne, contre celle qui ne voudrait pas faire cette quittance, et *elles reviendroient à leur droit, tel comme elles le peuvent et doivent avoir, en toute la descendue du père*. Jeanne devait être remise à sa

Digitized by Google

grand'mère Agnès, pour être élevée; mais le duc de Bourgogne s'engageait à ce qu'elle ne fût point mariée sans l'agrément de Philippe, ou de celui qui gouvernerait le royaume de France. Le duc Eudes consentait encore, tant pour soi que pour sa mère et sa nièce, à ce que *Philippe tînt le gouvernement des royaumes de France et de Navarre, et des comtés de Champagne et de Brie, jusqu'à tant que ladite Jeanne et la fille de ladite Clémence, soient venues à leur âge,..... et doit ledit Philippe recevoir les hommages comme gouverneur, sauf le droit et l'hoire mâle, en toute chose, et sauf le droit des filles, en tant comme à elles peut appartenir* (1).

L'incertitude sur le droit héréditaire à la couronne, ne pouvait suggérer un traité plus contraire à l'intérêt de la France. Il laissait la monarchie sans roi pendant quinze ou dix-huit ans, et il tenait suspendue sur la tête de son administrateur provisoire, la crainte d'un procès ou d'une guerre civile, jusqu'à ce que les princesses, dont le droit à la couronne était contesté, fussent en âge de se marier. Toutefois la maison de Bourgogne y avait vu surtout l'avantage de retirer de la cour de France la jeune Jeanne, qu'on ne pouvait croire fort en sûreté parmi ceux qui avaient fait périr sa mère. De son côté, Philippe demandait seulement à être investi du pouvoir à quelque titre que ce fût, assuré que ceux qui ont des armées sont peu liés par des engagements écrits, et que le gouvernement de fait se légitime bientôt lui-même.

La régence de Philippe-le-Long, pendant la grossesse de la reine Clémence, dura quatre mois, du milieu de juillet au milieu de novembre. Son premier événement fut l'élection d'un pape, par les cardinaux que Philippe avait laissés enfermés à Lyon. Comme on redoublait de rigueur envers eux, pour les forcer à s'accorder, au bout de quarante et un jours, ils s'engagèrent, à ce qu'on assure, à proclamer le pape que nommerait le cardinal de Porto. Celui-ci, nommé Jacques Renaud d'Ossa, était fils d'un savetier de Cahors; sa figure

(1) Preuves à l'Hist. de Bourgogne, T. II, c. 224, p. 162, 163.—Secousse, Hist. de Charles-le-Mauvais, T. II, p. 2. — Hallam, *Europe au moyen âge*, T. I, p. 70.

Digitized by Google

était petite et ignoble, mais il s'était fait remarquer par l'étendue de son savoir et l'adresse de son esprit. Il avait d'abord été employé dans la chancellerie du roi Charles II de Naples; et l'on assurait qu'il avait abusé du sceau de son maître, pour se recommander lui-même, à l'insu du roi, au pape Clément V, de qui il avait obtenu successivement l'évêché de Fréjus, celui d'Avignon, et le cardinalat. On prétend qu'avec le même manque de foi, il avait promis en secret à chaque faction, de nommer le candidat qu'elle présentait, et qu'il les trompa toutes deux en se nommant lui-même. Cela ne l'empêcha point, dans ses lettres encycliques, de parler « des » secrets imperscrutables de la Providence, qui l'avait appelé » quand il s'y attendait le moins, et qu'il s'en sentait le plus » incapable, au soin suprême du troupeau du Seigneur. » Il fut élu le 7 août, et il fut couronné le 8 septembre dans l'Église de Sainte-Marie d'Avignon, sous le nom de Jean XXII (1). Philippe eut, dans sa courte régence, occasion de paraître, à la tête des armées, pour une querelle qui lui était presque personnelle. Sa femme était fille du comte Othon IV de Bourgogne, et de Mathilde d'Artois. Il avait hérité de la souveraineté d'Othon, tandis que Mathilde s'était mise, en 1309, en possession de l'Artois, au préjudice du fils de son frère, Robert, comte de Beaumont-le-Roger. Philippe-le-Bel avait alors prononcé *que la représentation n'avait pas lieu dans l'Artois;* probablement sans autre motif que le désir d'assurer à son second fils un riche héritage. Le comte Robert crut Philippe-le-Long trop occupé des affaires de la régence, pour qu'il pût défendre sa belle-mère. Il se réunit donc aux gentilshommes artésiens déjà soulevés contre elle; il tomba à l'improviste sur Gaultier de Châtillon, connétable de France, qui avait été chargé de la protéger, il s'empara d'Arras et de Saint-Omer, et il refusa de comparaître au parlement de Paris, où il avait été cité pour faire valoir ses droits (2).

Philippe alla prendre l'oriflamme à Saint-Denis le 30 oc-

(1) *Gio. Villani*, L. IX, c. 79, p. 482. — *Raynaldi*, 1316, § 7 et 8. — *Bernardi Guidonis*, p. 679. — *Amalr. Augerii*, p. 470.

(2) *Cont. Nangii*, p. 71.

Digitized by Google

tobre, pour marcher contre le comte de Beaumont. Il avait donné rendez-vous à Amiens, aux vassaux de la couronne, et il s'y trouva à la tête d'une armée assez nombreuse. Cependant il avait hâte de revenir à Paris, et il consentit à signer un compromis avec le comte Robert. De part et d'autre, les deux princes nommèrent des arbitres, et si ceux-ci ne réussissaient point à les arranger, la succession au comté d'Artois devait être réglée par les pairs de France, d'après les droits existants à la mort de Robert II, et sans aucun égard à ce qui avait été jugé postérieurement. Pendant ce temps, l'Artois devait être remis en dépôt entre les mains des comtes de Valois et d'Évreux, et Robert de Beaumont devait se constituer en prison à Paris. Il en sortit au bout de quelques mois, en acceptant les dédommagements que lui offrait Philippe devenu roi, et en épousant la fille du comte de Valois (1).

Philippe-le-Long avait à peine eu le temps de revenir de son expédition d'Artois, lorsque la reine Clémence accoucha, le 15 novembre 1316, d'un fils qui fut nommé Jean au baptême; mais il y avait déjà plusieurs semaines que cette princesse était malade d'une fièvre quarte. Le chagrin et le dérangement de sa santé avaient affaibli dans son sein l'enfant qu'elle portait, il mourut 5 jours après sa naissance. Les historiens modernes le comptent parmi les rois de France, et le nomment Jean Ier; mais leur axiome, *que le roi ne meurt jamais,* était inconnu à l'ancienne France; c'était alors le sacre qui faisait le roi, comme auparavant ce avait été l'élévation sur le pavois. Les contemporains nomment expressément Jean, *l'enfant qui devait être roi,* et disent de son successeur qu'il ne fut *changé en roi par l'onction sacrée,* que le 9 janvier de l'année suivante (2).

(1) *Cont. Nangii,* p. 72. — *Raynaldi Ann. eccles.*, 1316, § 15 et 17.

(2) Regnaturus, Joannesque vocatus..... inunctus in regem. *Cont. Nangii,* p. 72. — *Jo. Can. Sanct. Victoris*, p. 480. Le dernier nomme à plusieurs reprises Philippe, *comes Pictaviensis*, depuis la mort de son frère jusqu'à son retour du sacre; et alors seulement il le nomme roi.

Digitized by Google

CHAPITRE XXV.

Règne de Philippe V, dit le Long. — Autorité que s'arroge Jean XXII ; législation ; inquisition ; pastoureaux ; lépreux. — 1317-1321.

Depuis que la monarchie française avait été reconstituée, par l'élévation au trône de Hugues Capet, douze rois avaient successivement porté la couronne ; mais cette couronne avait constamment été transmise du père à l'aîné des fils, entre les survivants, sans passer une seule fois d'un frère à un frère, sans qu'il pût une seule fois se présenter une question sur le droit des femmes à la succession. L'exemple des rois de France antérieurs à Hugues Capet ne pouvait être donné en preuve de la législation de la France, quant à l'hérédité de la couronne, car cette législation avait été changée à cette époque. Si l'on peut reconnaître une loi de succession parmi les Mérovingiens, plutôt que le caprice des rois et la violence des peuples, cette loi admettait tous les enfants mâles à un partage égal des États héréditaires. Les Carlovingiens reconnaissaient qu'ils tenaient leur couronne d'une élection nationale, plutôt que du droit de succession ; cependant on les voit aussi se partager entre eux, à plusieurs reprises, l'héritage paternel, qui passe d'ailleurs sans interruption, de père en fils, à neuf rois de cette race. Au dixième siècle seulement, la plupart des souverainetés de l'Europe devinrent héréditaires pour les filles au défaut des fils. En France, depuis Pepin, tout au moins, au huitième siècle, jamais le cas ne s'était présenté, où une fille pût réclamer la succession au défaut de fils ; et même, au milieu des violences de la mo-

Digitized by Google

narchie mérovingienne, jamais un frère ou un neveu du dernier roi ne s'était trouvé en opposition avec sa fille.

Si aucun usage constant ne réglait en France la succession à la couronne, il y avait moins encore une loi explicite, une loi constitutionnelle, qui assurât le trône aux fils, à l'exclusion perpétuelle des filles. La France était, de tous les États de l'Europe, celui qui était le moins soumis à des lois. Le pouvoir législatif y avait cessé, dès le neuvième siècle. Il n'y avait plus eu dès lors de capitulaires : chaque province avait continué à se gouverner par des coutumes différentes, qui n'émanaient d'aucune autorité souveraine ; et les capitulaires des Carlovingiens, comme les lois barbares des Saliens, des Ripuaires, des Bourguignons, tombaient en désuétude, sans qu'on se fût donné la peine de les révoquer.

L'absence de toute loi constitutionnelle se révèle justement par l'allégation de ce paragraphe 62, article 6 de la loi salique sur la succession des aleux, que les jurisconsultes du temps présentèrent comme réglant la succession de la couronne, et auquel ils ne recoururent que parce qu'ils ne trouvaient rien de plus explicite dans toutes les lois de la monarchie (1). Cet article, désigné depuis emphatiquement par le nom de LOI SALIQUE, était déjà repoussé par l'usage, depuis sept siècles ; il ne réglait que la succession des aleux et ne s'était jamais appliqué à la couronne ; il ordonnait enfin que l'héritage fût partagé également entre les fils et les filles, et que la partie alors connue sous le nom de *terre salique*, en fût distraite pour être partagée entre les fils seulement. Certes il fallait plus que de l'ignorance, il fallait de la mauvaise foi, pour produire cet article comme loi constitutionnelle de la monarchie sur la succession au trône.

(1) *Lex Salica,* tit. 62, § 6. — Histoire de France, T. IV, p. 156.

De terra vero Salica in mulierem nulla portio hereditatis transit, sed hoc virilis sexus acquirit, hoc est filii in ipsa hereditate succedunt. Sed ubi inter nepotes aut pronepotes, post longum tempus de Alode terræ contentio suscitatur, non per stirpes sed per capita dividantur.

Cette loi était déjà éludée, dès le temps du moine Marculfe, au septième siècle, par la formule 10 de son second livre. T. IV, *ibid.*, p. 491.

Digitized by Google

L'opinion publique favorisait les droits des femmes, elle les avait appelées à la succession de toutes les monarchies d'Europe, de tous les grands fiefs de France. Le droit et l'intérêt des peuples qui demandent impérieusement que les femmes n'héritent point d'une souveraineté, dont leur mariage anéantit ensuite l'indépendance, avaient été universellement méconnus. Ce fut une usurpation heureuse que celle de Philippe-le-Long, puisque, favorisée par les circonstances, elle changea l'opinion publique, et elle fut acceptée par la nation, dont elle garantissait les intérêts plus encore que ceux de l'usurpateur. L'œuvre de la violence et de la fraude fut alors sanctionnée par l'assentiment du peuple et par tous les organes de la volonté nationale, en sorte que l'exclusion perpétuelle des femmes, du droit de succession à la couronne de France, devint réellement, à dater de cet événement, la loi fondamentale de la monarchie.

(1316.) Philippe-le-Long, comte de Poitiers, né en 1293, était alors âgé de vingt-quatre ans. Il avait déjà été à la tête des armées, il avait été chargé de missions importantes, et il avait une clientelle considérable. D'autre part, Jeanne, fille de son frère, née le 28 janvier 1311, était âgée de moins de six ans; elle était orpheline de père et de mère. Louis X l'avait reconnue pour légitime, mais cet acte même rappelait l'inconduite de sa mère, et le soupçon élevé sur son origine. Cette mère, Marguerite, après un procès scandaleux, avait été étouffée par ordre de son mari. La veuve de Louis X, Clémence de Hongrie, étrangère à cet enfant, et n'y prenant aucun intérêt, quitta la cour pour Avignon, et prit enfin, en 1318, le voile à Aix en Provence, dans le couvent des sœurs de Saint-Dominique (1). Jeanne n'avait donc pour protecteurs que son oncle Eudes, duc de Bourgogne, et son aïeule Agnès, fille de saint Louis. Ni l'un ni l'autre n'aspirait à la régence, ou ne pouvait attendre de grands avantages du couronnement de cet enfant. Ils firent valoir ses droits cependant, mais ce fut seulement pour se donner l'occasion de

(1) *Cont. Nangii*, p. 74. — *Joh. Canon. Sanct. Victor.*, p. 482.

Digitized by Google

transiger, et de sacrifier l'avantage de leur nièce au leur propre.

Les comtes de Valois et d'Évreux, oncles de Philippe-le-Long, et le comte de la Marche son frère, qu'on appelait alors *les royaux de France,* n'avaient aucun intérêt à asseoir Jeanne sur un trône d'où ils avaient peut-être contribué à arracher sa mère; mais ils n'étaient point prêts non plus à déclarer que les femmes n'avaient aucun droit au trône de France, et moins encore à celui de Navarre, qui avait déjà été transmis deux fois par des femmes, à la maison de Champagne, puis à celle de France.

D'autre part Philippe, qui s'était mis en possession du palais du Louvre dès le moment de la mort de son frère, qui depuis, et durant quatre mois, avait été l'administrateur du royaume, de l'armée et du trésor, n'hésita point, à la mort de l'enfant son neveu, d'annoncer ses prétentions à la royauté, et de convoquer les pairs du royaume, pour se faire couronner à Reims le 9 janvier suivant (1).

(1317.) De même que Philippe s'était emparé du Louvre à main armée, il fit aussi occuper par ses soldats les portes de Reims, et il les fit fermer pendant la cérémonie du sacre; aussi plusieurs des pairs ne voulurent point s'y rencontrer, et donner par leur présence leur sanction à ce qu'ils regardaient comme un acte de violence. Charles de la Marche, frère de Philippe, qui l'avait accompagné jusque là, partit le matin même, pour ne pas se trouver à la cérémonie. Les comtes de Valois et d'Évreux y assistèrent; mais ils ne cachèrent pas leur désapprobation, en sorte qu'on les rangeait parmi les opposants. Le duc de Bourgogne fit présenter, de concert avec sa mère, une protestation en faveur des droits de Jeanne; et il somma Pierre de Courtenai, archevêque de Reims, et les évêques, de ne point passer outre. Pour remplacer les pairs qui s'étaient absentés, Mathilde comtesse d'Artois et de Bourgogne, mère de la femme de Philippe, fut chargée de porter la couronne au sacre, et ce fut pour les grands seigneurs une nou-

(1) *Cont. Nangii,* p. 72.

Digitized by Google

velle cause de mécontentement. Cependant Édouard d'Angleterre avait reconnu Philippe, par les lettres même qu'il lui adressa pour se dispenser d'assister à son couronnement, et depuis cette cérémonie chacun s'empressa de prouver que le pouvoir de fait était le pouvoir légitime (1).

Philippe sentait toutefois le besoin de donner à son titre à la couronne une sanction nationale, et il convoqua les États généraux à Paris, pour le commencement de février. Mais cette assemblée avait encore si peu de consistance, que les historiens du temps ne reconnaissaient point en elle un des pouvoirs constitués de l'État; ils en parlent seulement comme d'une multitude réunie en présence de Pierre d'Arablay, chancelier, que le pape venait de faire cardinal. Beaucoup de grands et de nobles, avec la plupart des prélats et des bourgeois de Paris, s'y trouvaient (2). D'autre part les prélats, les seigneurs et les villes de Languedoc, et probablement des autres provinces, se dispensèrent d'y assister ou d'y envoyer. Ils ne voyaient dans ces assemblées sans pouvoir, qu'un objet de pompe et de dépense, et ils se contentaient de donner leur procuration à quelque courtisan, afin qu'il y parût pour eux (3). L'assemblée approuva le couronnement de Philippe, lui promit obéissance, ainsi qu'à Louis son fils, qui fut reconnu pour son successeur, et déclara que les femmes ne pouvaient succéder à la couronne de France. On demanda aussi à l'Université son assentiment à cette doctrine; elle le donna, mais elle ne voulut pas le confirmer par serment (4).

Philippe ne se sentait point cependant affermi sur le trône, jusqu'à ce que les princes du sang, les royaux de France, comme on les appelait, l'eussent reconnu. Au moment où il avait pris le titre de roi, il avait un fils et trois filles; mais son fils, âgé d'un an seulement, mourut le 18 février. Cet événement rapprochait du trône son frère Charles de la Mar-

(1) *Cont. Nangii*, p. 72. — *Jo. Can. Sanct. Victo.*, p. 480. — *Rymer Acta*, T. III, p. 585. — *Gallia Christiana*, T. IX, p. 125.

(2) *Cont. Nangii*, p. 72.

(3) Hist. du Languedoc, L. XXIX, c. 59, p. 175.

(4) *Cont. Nangii*, p. 72.

Digitized by Google

che, devenu héritier présomptif, d'après l'exclusion des femmes, qui venait d'être prononcée : il contribua probablement à faire agréer à Charles la succession de Philippe. Des mariages furent proposés pour concilier les intérêts des autres membres de la famille : il fut enfin convenu que le duc Eudes IV de Bourgogne épouserait la fille aînée de Philippe, avec cent mille livres de dot (1), et que Philippe, fils aîné du comte d'Évreux, épouserait Jeanne, fille de Louis X. Ces deux mariages furent célébrés le 18 juin 1318 *par paroles de présent*, quoique les époux fussent enfants, pour rendre leur union indissoluble (2). Dès lors il paraît que les princes cessèrent de contester à Philippe V son titre à la couronne.

Le nouveau roi avait pu compter dès le commencement sur l'appui de l'Église. Jean XXII s'était empressé de le reconnaître, et lorsqu'il avait été informé de ses différends avec les princes du sang, il leur avait envoyé l'archevêque de Bourges et le général des Dominicains, pour les réconcilier (3). Jean XXII, né dans les plus bas rangs de la société, d'une petite taille et d'une figure ignoble, était plein de confiance dans son habileté et dans son savoir, qui lui avaient déjà fait faire tant de chemin. Il se croyait appelé à régenter la France, où il voyait un roi jeune et de petite tête, et des princes brouillés entre eux; et il fixa sa résidence à Avignon, non point, comme son prédécesseur, pour y recevoir les ordres de Paris, mais pour être au contraire plus à portée d'en donner.

La première lettre de Jean XXII à Philippe V, du 18 janvier 1317, nous laisse entrevoir en même temps, et la confiance du pape en lui-même, et le caractère du roi auquel il s'adresse. Celui-ci sans doute ne méritait pas moins que n'avait fait son frère, les reproches de légèreté, d'inconséquence, et d'ignorance des affaires, qui lui sont adressés par ses contemporains. Jean XXII lui donne les conseils à peu près qu'il aurait donnés à un enfant. Il lui recommande de

(1) Preuves de l'Histoire de Bourgogne, T. II, § 226, p. 164.
(2) *Cont. Nangii*, p. 74. — *Jo. Can. Sanct. Victor.*, p. 481.
(3) *Raynaldi Ann. eccles.*, 1317, § 6.

Digitized by Google

ne point se laisser aller à l'habitude de parler à ses voisins pendant la messe, comme on a rapporté au pape qu'il avait coutume de faire; de porter désormais l'habit long de ses prédécesseurs, au lieu de cet habit court que Philippe avait adopté, comme facilitant les exercices du corps; de ne point consacrer les dimanches au bain et à la toilette, de ne point choisir ce jour-là, comme on assure qu'on le fait en France, pour accommoder sa barbe et ses cheveux, au mépris du culte divin; de lire lui-même les lettres que lui adressait le pape, les rois et les princes, et de les déchirer ensuite, ou de les conserver en lieu sûr, pour éviter que les secrets de l'État se divulguassent (1).

Le pape ne se croyait pas appelé seulement à faire l'éducation du roi, il tentait aussi de réformer celle du royaume : il entreprit de diriger l'instruction dans les écoles et les universités; soit qu'il crût rendre les peuples plus dociles en s'emparant exclusivement de leur enseignement, soit que, très instruit lui-même, son zèle pour le progrès des études fût désintéressé. Il écrivit à l'Université de Paris pour reprocher aux professeurs leur négligence dans les exercices publics, quelquefois leur ignorance, souvent leur abandon de la théologie pour les subtilités de la philosophie. Il ajouta que s'ils ne se hâtaient d'y porter remède, il leur enverrait des commissaires qui le feraient par la seule autorité de l'Église romaine (2). En même temps il donna commission à l'archevêque de Bourges, aidé par Jean de Clermont, chanoine de Paris, de réformer l'Académie d'Orléans; et il confirma les priviléges de l'Université de Toulouse, qu'il défendit contre la jalousie de celle de Paris (3). Il changea dans la même année toute l'organisation des évêchés du midi, érigeant le siége de Toulouse en archevêché, et établissant des évêchés nouveaux à Montauban, Saint-Papoul, Lombez, Rieux, Lavaur, Mirepoix, Saint-Pons et Alais. Un monarque plus jaloux de ses droits que Philippe V, ne lui aurait point

(1) *Raynaldi Ann. eccles.*, 1317, § 2 à 6.
(2) *Raynaldi Ibid.* § 15.
(3) *Raynaldi Ibid.* § 16.

Digitized by Google

permis de faire une telle révolution ecclésiastique, sans s'être concerté auparavant avec l'autorité royale (1).

Ce pontife, qui avait une si haute confiance en ses lumières, devait au reste faire payer cher à la France sa fausse science. Il croyait avec la foi la plus entière, à la sorcellerie et à la magie, aussi il contribua par toute l'autorité de la religion à répandre cette crainte superstitieuse, et à multiplier les supplices des sorciers. Jugeant sans doute que son élévation avait excité une vive jalousie, il se figura aussi être en butte aux maléfices de ses envieux. Une des premières victimes de ses terreurs, fut Hugues Géraldi, évêque de Cahors, qui avait joui d'un grand crédit auprès de son prédécesseur Clément V. Jean XXII le fit dégrader le 4 mai 1317, et il le livra ensuite au juge séculier d'Avignon, pour être écorché vivant, tiré à quatre chevaux, et enfin brûlé, en punition des sortiléges par lesquels on l'accusait d'avoir voulu faire périr le pape (2). De nouvelles terreurs assiégèrent bientôt Jean XXII, et il les apaisa par de nouveaux supplices. Il écrivit au roi Philippe et à son frère Charles, qu'on avait voulu le faire périr en piquant au cœur, ou en faisant fondre des images de cire faites à sa ressemblance, et que le crime était indubitable, puisque trois de ces images se trouvaient entre ses mains. D'effroyables tortures furent employées pour découvrir les coupables, et la cour pontificale fut coup sur coup épouvantée par d'atroces exécutions (3).

Une autre funeste conséquence de la confiance de Jean XXII dans son grand savoir, et de son caractère impitoyable, causa peut-être plus de douleurs encore. Il s'engagea avec toute la pédanterie d'un docteur, et toute l'irritabilité d'un souverain, dans une controverse ridicule avec les moines mendiants du tiers-ordre de Saint-François, et il fit brûler ceux qu'il ne pouvait convaincre. Ces moines avaient fait

(1) *Bernardi Guidonis Vita Pontif.*, p. 488 et p. 680. — Hist. du Languedoc, T. IV, L. XXIX, c. 52 à 56, p. 167 à 171. — *Raynaldi Ann. Eccles.*, 1317, § 12.

(2) *Bernardi Guidonis*, p. 680. — *Gallia christiana*, T. I, p. 138.

(3) *Raynaldi Annal.*, 1317, § 51-54.

vœu de pauvreté, s'engageant à ne posséder rien, ni en propre, ni en commun. On leur objecta que les aliments qu'ils mangeaient leur appartenaient tout au moins au moment où ils les mangeaient. Ils s'obstinèrent à le nier, et le pape s'obstina davantage encore à le leur prouver, les accusant, en même temps, de violer leur vœu, toutes les fois qu'ils mangeaient, puisqu'ils s'appropriaient ainsi une portion de la richesse mondaine, à laquelle ils avaient renoncé (1).

Ces subtilités auraient pu passer pour un exercice innocent de l'esprit, si la plus odieuse intolérance ne s'en était emparée. On donna les surnoms de *fraticelli*, de *béguards*, de *béguines*, aux moines et aux religieuses qui prétendaient à cette pauvreté absolue. L'annaliste de l'Église s'efforce de les faire considérer comme étrangers aux ordres monastiques, tandis que tous les écrivains contemporains les représentent comme appartenant au tiers-ordre de Saint-François. Dans les couvents de Béziers et de Narbonne, ces moines déclarèrent que le pape était l'Antechrist, et que tous ses cardinaux étaient hérétiques. En revanche, Jean XXII en fit brûler un grand nombre; mais plus il multipliait les supplices, plus il inspirait à ces enthousiastes le désir d'obtenir la couronne du martyre (2). Les exécutions commencèrent dès l'année 1316, elles devinrent toujours plus fréquentes pendant toute la durée du règne de Jean XXII, et elles excitèrent un ressentiment si vif contre lui, qu'elles firent naître plusieurs conspirations pour lui ôter la vie.

En 1318, vingt-cinq moines franciscains des couvents de Narbonne et de Béziers, accusés d'avoir réformé leur ordre, pour suivre à la lettre la règle de Saint-François, et d'avoir pris le nom de spirituels, furent mis en jugement à Avignon; quatre d'entre eux furent transférés à Marseille, et brûlés en 1318. Frère Bernard Délicieux, le chef de la réforme, convaincu d'avoir prêché contre la sévérité excessive de l'in-

(1) *Raynaldi Annal. eccles.*, 1317, § 27.

(2) *Jo. Can. Sanct. Victor.*, 1316, p. 478, 479. — Bernardi Guidonis, *Secunda vita Johannis*, p. 490. — *Cont. Nangii*, p. 73, 74. — *Rymer Acta Publica*, T. III, p. 630. — *Raynaldi Ann. eccles.*, 1317, § 56-61.

quisition, et d'avoir déclaré que si saint Pierre et saint Paul venaient à renaître, ils ne pourraient échapper à ses arrêts, fut condamné le 8 décembre 1319, malgré son grand âge et ses infirmités, à finir ses jours dans les prisons de l'inquisition de Carcassonne, nourri au pain et à l'eau, avec les fers aux mains et aux pieds (1). Vingt autres moines furent condamnés avec lui à une captivité perpétuelle. D'autres furent brûlés en 1319, et, dans les années suivantes, à Narbonne, Capestang, Lodève, Lunel, Béziers et Pézenas. A Narbonne, les bûchers furent allumés trois fois. Trois malheureux béguins ou béguines, c'est ainsi qu'on nommait les Franciscains des deux sexes, qui suivaient la réforme de Pierre-Jean d'Oliva, furent brûlés sur le premier, dix-sept sur le second; on ne sait pas le nombre de ceux qui périrent sur le troisième; dix-sept, tant hommes que femmes, furent brûlés à Lunel, neuf à Béziers (2).

(1318.) Ces persécutions, qu'on pouvait regarder comme exercées dans le sein même de l'Église, étaient indépendantes de celles auxquelles les hérétiques étaient en butte. Jean XXII en redoubla la rigueur, et il profita de l'ascendant qu'il avait pris sur Philippe V, pour donner un plus libre cours aux procédures des tribunaux de la foi. L'inquisition célébrait périodiquement en France ses effroyables sacrifices humains, qu'on y nommait *sermons publics*. Depuis le 3 de mars 1308 au 30 septembre 1319, il y eut à Toulouse seulement, six de ces grandes assises de l'inquisition. La dernière fut présidée par le frère Bernard Guidonis, l'un des historiens français de cette époque auquel nous avons eu le plus fréquemment recours. Il était inquisiteur à Toulouse, dès l'an 1308, et il prend dans cette occasion, avec le frère Jean de Beaune, le titre d'inquisiteur de la foi dans tout le royaume de France.

(1319.) Bernard Guidonis avait rassemblé à Toulouse, pour le sermon public du 30 septembre 1319, deux évêques, qua-

(1) Hist. du Languedoc, T. IV, L. XXIX, c. 67, p. 179.
(2) *Ibid.*, c. 71, p. 182.

Digitized by Google

tre grands vicaires, le sénéchal, le juge-mage, le viguier, et les consuls de Toulouse. Il était lui-même fondé de pouvoirs par trois autres évêques de la province. Il fit prêter serment à tous les juges séculiers qui se trouvèrent présents à l'assemblée, de conserver la foi de l'Église romaine, de poursuivre et de dénoncer les hérétiques, de ne confier aucun office public à des gens suspects pour cause d'hérésie; d'obéir enfin à Dieu, à l'Église romaine et aux inquisiteurs, en tout ce qui regarde les tribunaux de la foi. Ce serment fut suivi de la lecture d'une sentence d'excommunication lancée par l'archevêque de Toulouse et les inquisiteurs, contre tous ceux qui mettaient obstacle directement ou indirectement à l'exercice de l'inquisition.

Tous ceux que l'inquisition avait poursuivis depuis le 7 mars 1316, époque du dernier sermon public de Toulouse, furent appelés ensuite pour recevoir leur sentence. Ils étaient divisés en treize catégories qu'on introduisait successivement, en commençant par ceux que l'inquisition traitait avec le plus d'indulgence. En effet, vingt individus appelés les premiers furent admis à déposer les grandes croix jaunes, qu'on les avait précédemment obligés à porter sur leurs habits, pour appeler sur eux les insultes du peuple. Puis cinquante-six *enmurés*, ou condamnés au cachot, en furent délivrés, sous condition de porter les croix jaunes; cinq autres furent condamnés à divers pélerinages, sans avoir de croix; vingt prisonniers repentants durent entreprendre de nombreux pélerinages, en portant les croix jaunes; vingt-sept furent condamnés à une prison perpétuelle au pain et à l'eau. Entre ces cent vingt-huit condamnés, aucun n'avait été convaincu d'hérésie, mais seulement d'avoir favorisé les hérétiques, ou de leur avoir montré de la compassion; parmi eux se trouvaient plusieurs femmes. L'absolution de tous était attachée aux châtiments qu'on leur imposait comme pénitence. Les inquisiteurs appelèrent ensuite les prévenus de diverses catégories, morts avant ou pendant l'instruction de leurs procès. Ils étaient au nombre de treize; les biens de tous furent confisqués; les ossements des plus coupables furent déterrés et

Digitized by Google

brûlés. Quatorze hérétiques étaient en fuite ; ils furent condamnés à mort par contumace, et abandonnés au bras séculier. Enfin, il y en eut quatre seulement de livrés effectivement au bras séculier, pour être brûlés vifs. Parmi ceux-ci, se trouvait un accusé qui protestait que la confession qu'on lui avait arrachée par la violence des tortures, était fausse, mais qu'il préférait ne point recommencer sa défense, pour n'être pas livré de nouveau aux mêmes tourments. Les inquisiteurs lui offrirent de commuer son supplice en une prison perpétuelle, s'il voulait consentir à s'avouer coupable, et il refusa (1). Quelque grand que fût le nombre des prévenus qui furent présentés au peuple dans ce sermon public, ils appartenaient tous à une seule province archiépiscopale; chaque tribunal de l'inquisition avait les siens ; et au mois d'octobre de la même année, il y eut un *sermon* semblable à Narbonne, qui se termina en envoyant trois hérétiques au bûcher (2).

(1317-1321). Philippe V sacrifia, peut-être avec plaisir, un grand nombre de victimes à l'influence sacerdotale. Sous d'autres rapports, il est difficile de démêler quel fut le caractère de son administration. Doué de peu de fermeté et de peu de talents, il avait cependant joué le rôle d'un usurpateur, mais il en était embarrassé, et vis-à-vis des princes de son sang, et vis-à-vis des peuples ; aussi il cédait tour à tour aux passions de tous ceux qui l'entouraient. Il semble que rentrant dans le système de son père Philippe-le-Bel, il chercha un appui dans les États-généraux contre les princes du sang, dans les communes contre la noblesse, dans les légistes contre les prêtres ; mais aucun historien ne nous fait connaître ses intentions, et ses actes sont susceptibles d'interprétations différentes. Les États paraissent avoir été assemblés trois fois pendant son règne : en 1317, pour reconnaître son titre à la couronne, en 1319, à la chandeleur, pour la réforme des fi-

(1) Hist. du Languedoc, T. IV, p. 179, n. 13.

(2) Hist. du Languedoc, T. IV, L. XXIX, c. 66, p. 177. *Liber sententiarum inquisitionis Tholosanæ ab anno* 1307 *ad* 1323, *a Philippo van Limborch editum Amstelodami*, 1692. *In-folio*, p. 208 et seq.

Digitized by Google

nances ; et le 14 juin 1321, à Poitiers, *pour réformer,* disait-il dans ses lettres de convocation, *les abus dont ses sujets étoient grevés et opprimés en moult de manières, par le conseil des prélats, barons, et bonnes villes de son royaume.* Mais nous ne connaissons de ces tenues d'État, autre chose que les lettres de convocation (1).

Dans les États de 1317, les communes avaient demandé à Philippe de leur donner une organisation militaire, pour qu'elles pussent plus facilement défendre et leurs propres droits, et ceux du trône. En effet, par son ordonnance du 12 mars 1317, le roi chargea les baillis de douze ressorts divers, de nommer un capitaine-général de chaque province, et un capitaine de chaque ville ; il s'engageait à payer ces officiers. Ceux-ci devaient s'assurer que la milice de chaque ville eût des armes suffisantes. Cependant Philippe, de peur, disait-il, que les pauvres gens ne vendissent ou n'engageassent dans leurs nécessités, ces armes qu'ils auraient achetées de leurs deniers, voulait que son capitaine les tînt sous sa garde, pour les rendre aux propriétaires, seulement au moment où le public aurait besoin de leurs services. Il est peu probable que cette ordonnance donna beaucoup de satisfaction aux communes ; cependant elle alarma la noblesse, qui obligea Philippe d'y apporter, six semaines après, quelques modifications (2).

Philippe-le-Long, en assemblant les États, et en les consultant sur son administration, ne leur avait point rendu l'autorité législative ; au contraire, il multiplia les ordonnances, et il s'attribua à lui-même, ou plutôt aux hommes de loi qu'il consultait, une plus grande part dans la législation que ne l'avaient fait ses prédécesseurs. On peut, dans cette activité même, voir l'indication d'un retour de Philippe vers les légistes, dont la noblesse s'était montrée jalouse, lorsqu'elle avait engagé son frère à les maltraiter. Philippe, au contraire, sentait qu'il avait besoin d'eux, et que, comme il s'était em-

(1) Lettres de convocation adressées aux habitants de Narbonne, *Hist. du Languedoc, preuves,* § 78, p. 162.

(2) Ordonn. de France, T. I, p. 635, 636.

Digitized by Google

paré d'un trône qui, selon l'opinion commune, n'était pas à lui, il devait s'adresser aux prêtres de la loi, pour qu'ils justifiassent, par leurs décisions érudites, ce que sa propre conscience et celle du peuple condamnaient.

Ces ordonnances de Philippe-le-Long sont entre autres remarquables par un trait qui est propre au despotisme, c'est la confusion continuelle des intérêts de la personne du roi avec ceux du royaume, c'est en même temps la tentative de régler l'usage de la volonté souveraine, tout en ne lui reconnaissant aucune limite. Dans une ordonnance rendue à Bourges, le 16 novembre 1318, le roi s'ordonne à lui-même d'entendre la messe tous les matins, il interdit à tous ses officiers de lui parler pendant la messe, il règle la manière de faire son lit, et les draps qu'on devra y mettre, non sans laisser percer quelque défiance des projets qu'on pourrait former contre sa personne (1). Puis il passe de là à régler la résidence des officiers de justice, la comptabilité des trésoriers, les fonctions du chancelier, auquel il interdit de sceller des lettres contraires aux ordonnances, ou de conseiller au roi d'en accorder de telles (2).

Le 17 mai 1320, Philippe rendit à Paris une autre ordonnance, où l'on trouve une opposition non moins remarquable, entre ses caprices ou ses faiblesses qui causaient le désordre, et son intention de rétablir la régularité. « Pour ce que nous » avons donné, dit-il, si grande quantité d'argent et de » merrain sur les ventes de nos forêts, que le prix des ventes » et les émoluments d'icelles se sont tournés en ces dons,.... » nous avons ordonné que nous ne donnerons plus d'argent » ni de merrain sur nos ventes, et tournera tout le prix et les » émoluments d'icelles entièrement par devers nous (3).

Mais les rois qui n'ont aucun appui dans la constitution de leur pays, aucune volonté qui, en s'opposant à la leur, les

(1) « Nous ordonnons que nulle personne mécognue, ne garçon de petit état, ne entrent en notre garderobe, ne mettent mains, ne soient à notre lit faire, et qu'on n'y souffre mettre draps étrangers. » Art. 3, p. 670. Ordonnance du 16 novembre 1318.

(2) Ordonn. de France, T. I, p. 668.

(3) *Ibid.*, p. 708.

Digitized by Google

défende eux-mêmes contre les séductions de leurs courtisans, peuvent bien écrire dans leurs lois, *nous ordonnons que nous ne ferons plus;* ils font bientôt après ce qu'ils se sont interdit à eux-mêmes, et leurs lois restent seulement comme monument de leur inconséquence et de leur faiblesse.

Il est vrai que le roi qui ne peut mettre des bornes à ses propres volontés, prouve souvent, en violant celles de ses prédécesseurs, combien les siennes seront à leur tour impuissantes. Philippe-le-Long, par une ordonnance qu'il rendit à Pontoise le 29 juillet 1318, révoqua tous les dons qui avaient été faits par son père ou par son frère, « de terres, rentes, » châteaux, villes, bois, possessions et domaines, encore qu'ils » eussent été transportés à d'autres, par ceux à qui ils furent » faits, soit par achat, par échange ou autrement; et spécia- » lement tout ce que Pierre, seigneur de Chambli, Hugues de » Bouville, et les enfants de Jean de Bouville, toute la lignée » de Machault, Guillaume Flotte, les hoirs de Guillaume de » Nogaret et de Guillaume de Plasian, Hugues d'Angers, les » hoirs Oudart de Chambli, et les enfants de la dame Néaufle » ou leurs devanciers, tiennent ou ont tenu des dons de Phi- » lippe IV ou de Louis X (1).

Cette ordonnance a fondé en France la doctrine que les domaines de la couronne sont inaliénables; doctrine sage et juste dans un gouvernement constitutionnel, où la nation se réserve le contrôle des dépenses de son représentant, mais qu'il est difficile de concilier avec la toute-puissance d'un monarque absolu. L'énumération des vieux serviteurs et des favoris de deux règnes, qui avaient peu mérité du peuple, mais beaucoup du roi, et qui sont dépouillés du prix de leurs longs services, par un acte arbitraire, « sommairement allant en avant de plain, et en bonne foi, sans écrits et figure de jugement, » était peu faite pour augmenter le respect ou la confiance dans l'autorité royale; et le préambule hypocrite de cette ordonnance ne pouvait compenser son effet immoral. « Quand nous reçûmes de Dieu, y disait Philippe, le gouver- » nement de nos royaumes, le plus grand désir que nous eus-

(1) Ordonn. de France, T. I, p. 665.

Digitized by Google

» sions et ayons encore, fut et est de justice et droiture garder » et maintenir, sur lesquelles lesdits royaumes sont éta- » blis (1). »

Au reste, les nombreuses ordonnances de Philippe V, qui organisent le personnel, le travail et la compétence de la chambre des comptes (2) ; l'administration des eaux et forêts, l'office des receveurs (3), le personnel, l'heure des audiences, les heures du travail, et le paiement des gages ou honoraires du parlement, de la chambre des enquêtes, de celle des requêtes, et des poursuivants du roi (4), indiquent les progrès de l'ordre légal, et la substitution du despotisme fondé par les juges au despotisme conquis par les soldats.

Les finances étaient toujours la partie la plus défectueuse de ce système. Les Français qui avaient abandonné tous leurs autres droits, cherchèrent cependant encore à défendre leur argent contre la couronne, et Philippe reconnaissait leur droit à se taxer eux-mêmes ; mais ses actes étaient sans cesse en contradiction avec ses paroles, et ses revenus levés d'une manière vexatoire n'égalaient jamais ses prodigalités. « Les no- » bles hommes de la terre de Berry, dit-il dans une ordon- » nance rendue à Bourges, le 17 novembre 1318, considérant » les grands frais, mises et dépens, qu'il nous convient faire » et souffrir pour notre guerre de Flandre, de leur propre vo- » lonté et pure libéralité, nous ont octroyé et donné la quin- » zième partie de tous les fruits, issues et émoluments de leurs » terres pendant un an. » En retour, il déclare que cette libéralité ne pourra jamais tirer à conséquence, ou établir un droit nouveau en faveur de la couronne (5). Dans une autre ordonnance, rendue le 25 février 1319, sur la demande d'une assemblée des prélats, barons, chapitres et bonnes villes de son royaume, les plaintes universelles de ses sujets le forcèrent à faire quelques concessions. Il promit de ne point incorporer

(1) Ordonn. de France, T. I, p. 665.
(2) *Ibid.*, T. I, p. 703.
(3) *Ibid.*, p. 707, 712.
(4) *Ibid.*, p. 727.
(5) *Ibid.*, p. 677.

Digitized by Google

la gabelle du sel à son domaine, et de chercher les moyens de la réduire; de ne plus faire d'emprunt forcé, ni en son nom, ni au nom de sa femme ou de son fils; de ne plus mettre en réquisition les chariots et chevaux des paysans, si ce n'est pour son service personnel ou celui de la reine (1). Mais les étrangers ne profitaient point de ces garanties, qui ne défendaient que bien imparfaitement les nationaux. Au contraire, les Français étaient jaloux de la richesse des Lombards, Florentins, Lucquois et Génois, qui s'étaient emparés de presque tout le commerce de France, et ils applaudirent à une ordonnance du 14 février 1317, par laquelle Philippe soumit ces étrangers à une contribution extraordinaire aussi onéreuse dans son tarif que vexatoire dans ses formes (2).

(1317.) Dans ses rapports avec le reste de l'Europe, le règne de Philippe-le-Long fut marqué par peu d'événements. Il avait trouvé la France engagée dans une guerre avec les Flamands, qui fut pour lui une occasion de négociations et de levées de deniers, mais non d'exploits militaires. Les Flamands, se ressentant toujours de la disette de 1316, se montrèrent empressés à prolonger l'armistice, qui avait été conclu après la campagne de Louis Hutin. Les princes du sang crurent trouver, durant cet armistice, un moyen de réconcilier non les nations, mais les familles régnantes par un mariage. Louis, comte de Rethel, petit-fils et héritier de Robert III, comte de Flandre, offrait à la princesse qui lui donnerait sa main, un brillant établissement. Le comte d'Évreux le choisit pour époux de sa fille; bientôt le comte de Valois, jaloux de cette alliance, le demanda pour la sienne; et enfin Philippe-le-Long les supplanta tous deux, en le choisissant lui-même pour gendre. Les Flamands profitèrent de cette rivalité entre les princes français, pour élever leurs prétentions, gagner du temps, et faire prolonger la trève jusqu'aux fêtes de Pâques de 1319 (3).

(1) Ordonn. de France, T. I, p. 678.
(2) *Ibid.*, p. 630.
(3) *Cont. Nangii*, p. 72. — *Jo. Can. Sanct. Victoris*, p. 480. — Chron. de Saint-Denys, f. 153. — *Raynaldi*, 1317, § 6.

Digitized by Google

(1318.) Dans l'intervalle, Jean XXII avait envoyé deux légats en Flandre pour presser la pacification. Les Flamands les reçurent avec respect, comme porteurs des exhortations de l'Église et non de ses ordres; mais ne trouvant point de sûreté suffisante dans les conditions qu'on leur offrait, ils refusèrent de conclure (1). Alors Philippe fit citer au parlement Louis, comte de Nevers et de Rethel, héritier du comte de Flandre; et l'accusant d'avoir excité son père à la guerre, il confisqua ses deux comtés qui furent saisis par les gens du roi, sans que les vassaux de Louis opposassent aucune résistance (2).

(1319.) La paix semblait toujours éloignée; le comte de Flandre avait, en 1319, fait jeter en prison deux moines franciscains que le pape avait envoyés pour négocier, non pas avec lui, mais avec ses communes (3). Les hostilités avaient recommencé à l'expiration de la trève, et Robert III avait intention d'attaquer Lille; mais les Gantois, fatigués de la guerre, le contraignirent à écouter les propositions que lui portait le cardinal de Saint-Marcelin, légat du pape, et à promettre que l'année suivante il se rendrait à Paris, pour y donner les mains à un traité définitif.

(1320.) En effet, Robert III arriva à Paris au mois d'avril 1320, avec sa fille, veuve d'Enguerrand de Coucy, son fils Louis, comte de Nevers, et les députés des communes de Flandre. Robert fit hommage pour son comté à Philippe V. Mais dès que son suzerain eut accepté son serment de fidélité, Robert lui redemanda les trois villes de Béthune, Lille et Douai, qu'il prétendait n'avoir livrées en gage à Philippe-le-Bel, que d'après la promesse solennelle d'Enguerrand de Marigny, qu'elles lui seraient restituées contre le paiement d'une somme convenue. Philippe-le-Bel avait toujours nié cette promesse, et les deux princes s'aigrirent bientôt par des accusations mutuelles de mauvaise foi. Philippe V jura sur

(1) *Cont. Nangii*, p. 74. — *Jo. Can. Sanct. Victor.*, p. 481. — *Raynaldi* 1318, § 21.

(2) *Cont. Nangii*, p. 74. — *Jo. Can. Sanct. Victor.*, p. 481.

(3) *Cont. Nangii*, p. 75. — *Jo. Can. Sanct. Victor.*, p. 483.

Digitized by Google

l'âme de son père que jamais le comte de Flandre ne commanderait dans ces trois villes, et il demanda au comte de Valois, au comte de La Marche et à ses principaux barons de confirmer ce serment, aussi bien qu'au nouveau comte d'Évreux, Philippe, dont le père, oncle du roi, était mort le 19 mai 1319. Le comte de Flandre, effrayé de l'accord de tous les princes du sang contre lui, craignit que son sauf-conduit ne fût violé, et reprit, pendant la nuit, la route de la frontière (1).

Aussitôt que les députés des communes de Flandre apprirent son départ, ils dépêchèrent quelques uns d'entre eux pour le rejoindre, et l'engager à revenir. « On nous a donné » commission, lui dirent-ils, de prendre part à la paix que » vous ferez avec le roi, ce qui semble indiquer que nous » ne devons pas traiter sans vous; mais d'autre part nous » connaissons nos communes, et nous sommes bien sûrs que » si nous revenons à elles sans que la paix soit signée, elle » ne nous laisseront point de têtes à mettre dans nos capu- » chons; aussi ne bougerons-nous point d'ici que la paix ne » soit conclue. » Le comte fut troublé de ce message; en se brouillant avec ses riches et puissantes communes, il ne pouvait plus espérer de résister à la France. Il revint donc à Paris, il consentit à l'abandon des trois villes de la Flandre française, et il accepta les conditions que lui offrait Philippe, dont l'une était le mariage d'une fille du roi de France avec Louis, comte de Rethel, petit-fils du comte de Flandre (2)

Au reste, à cette époque même, le comte de Flandre se brouillait avec son fils. Il paraît que Robert était un homme soupçonneux et faible, qui accueillait avidement les rapports calomnieux de tous ses favoris. En 1280, il avait fait étrangler Yolande de Bourgogne, sa seconde femme, sur le soupçon qu'elle avait empoisonné un fils qu'il avait eu du

(1) *Jo. Can. Sanct. Victor.*, p. 484. — *Cont. Nangii*, p. 76. Oudegherst, c. 146, f. 242.

(2) *Jo. Can. Sanct. Victor.*, p. 484.— *Cont. Nangii*, p. 76. —Oudegherst, c. 146, f. 243. — *Gio. Villani*, L. IX, c. 120, p. 502. — *Raynaldi Ann. eccles.*, 1320, § 20.

Digitized by Google

premier lit. Il accusait à présent Louis, fils de cette Yolande, d'avoir voulu l'empoisonner lui-même; il le fit enlever et mettre en prison, aussi bien qu'un moine qu'il accusait de lui avoir prêté son ministère. Le moine mis à la torture n'avoua rien, et l'accusation tomba; mais le comte de Flandre n'en voulait pas moins faire passer son héritage à son second fils. Robert de Cassel. Tout se préparait pour la guerre civile; la ville de Bruges s'était déclarée pour le fils aîné; c'était aussi lui que protégeait le roi de France; heureusement les magistrats de Gand et d'Ypres interposèrent leur médiation; ils engagèrent le vieux comte à remettre son fils en liberté, et celui-ci, qui se retira auprès de Philippe V, promit de ne pas rentrer en Flandre du vivant de son père (1).

(1318.) Philippe V était beau-frère d'Édouard II d'Angleterre; comme allié et comme roi, on peut croire qu'il ne voyait pas avec indifférence les révolutions de cette île voisine; mais on ne trouve point qu'il y ait pris quelque part: heureux de n'avoir rien à craindre de ses voisins, de les savoir tous occupés dans leurs États, il se regardait ainsi comme affranchi de la moitié des soucis du trône; et tout le temps qu'il n'était point obligé de donner à la politique étrangère, il le considérait comme gagné pour ses plaisirs. Il consentit, à son avénement au trône, à ce qu'Édouard ne lui rendît point hommage en personne, pour son duché d'Aquitaine, comme il y était obligé, et il se contenta de recevoir cet hommage, le 16 juin 1318, de son représentant l'évêque d'Héreford (2).

Édouard, pour se dispenser de venir en France, avait allégué les troubles de son royaume, dont il n'osait point s'éloigner. En effet, il avait tellement révolté les Anglais par les honneurs funèbres qu'il avait rendus à Gaveston, et par ses efforts pour déshonorer son cousin Thomas, comte de Lancaster, le champion des droits du peuple, qu'il avait causé un soulèvement universel. Mais dès qu'il avait vu son peuple

(1) *Cont. Nangii*, p. 78. — *Gio Villani*, L. IX, c. 121, p. 505. — Oudegherst, c. 146, f. 242.

(2) *Rymer*, T. III, p. 714.

Digitized by Google

en armes, il s'était empressé de l'apaiser, en signant, le 9 août 1318, l'accord de Leek, par lequel il confirmait tous les priviléges nationaux, et rappelait le comte de Lancaster à sa cour (1).

(1319.) Les nobles Anglais, vainqueurs de leur roi, avaient placé auprès de lui le fils de l'un d'entre eux, Hugues le Despenser, fort beau jeune homme, qu'ils regardaient comme devant être, en quelque sorte, leur espion à la cour. Mais le père de Despenser s'aperçut bientôt que le roi s'attachait à son fils avec non moins de passion qu'il s'était attaché auparavant à Gaveston, et tous deux ne songèrent plus qu'à profiter de cette faveur nouvelle pour leur seul avantage. Ils se rendirent par là plus odieux encore à la noblesse, que n'avait été l'ancien favori (2). En même temps, la guerre avec l'Écosse durait toujours; Jean XXII secondait Édouard par les foudres de l'Église; il ne voulait point reconnaître la royauté de Robert Bruce, et il le menaçait de l'excommunication (3). Édouard avait grande confiance dans le pape; mais il sentait bien qu'il serait plus considéré de ses sujets, s'il pouvait passer auprès d'eux pour un guerrier fameux, et la difficulté était grande, car il reconnaissait en lui-même qu'il n'aurait jamais de cœur pour affronter le danger. Un moine de Poitou s'offrit à le tirer d'embarras : il lui apporta, avec beaucoup de mystère, une huile sacrée, que la Sainte-Vierge avait donnée, disait-il, au martyr saint Thomas; il suffisait d'en être oint pour devenir vaillant, demeurer invincible dans tous les combats, et accomplir enfin la conquête de l'Asie. Édouard II écrivit au pape pour savoir s'il pouvait s'en servir sans scrupule, et pour lui demander, dans ce cas, de lui envoyer un cardinal qui lui donnât cette onction sacrée. Jean XXII lui répondit que, dans tout ce qu'on lui rapportait sur cette huile, il ne voyait rien qui indiquât de la magie, ou l'invocation des diables : qu'Édouard pouvait donc s'en servir en sûreté de conscience,

(1) Rapin Thoyras, L. IX, p. 110. — Thom. Walsingham, p. 87. — *Raynaldi*, 1318, § 27. — *Rymer Acta*, T. III, p. 733.

(2) Rapin Thoyras, L. IX, p. 113.

(3) *Raynaldi Annal.*, 1319, § 21-23.

Digitized by Google

mais qu'il ferait bien, toutefois, de le faire en secret; d'autant plus qu'il ne lui enverrait point un cardinal pour la cérémonie, de peur de compromettre l'Église. Édouard ne comptant plus, en conséquence, ou sur son huile, ou sur son courage, ne se montra point à l'armée, et les Écossais lui enlevèrent la ville de Berwick qui avait résisté jusqu'alors (1).

(1320.) Au lieu de chercher de nouveaux combats, Édouard II résolut de venir en France rendre hommage à son beau-frère. Cet hommage avait quelque importance politique, car il équivalait à une reconnaissance de cette législation qui excluait les femmes, et, par conséquent, la sienne propre, de tout droit de succession à la couronne de France. Édouard envoya d'abord Hugues le Despenser à Philippe V, pour fixer avec ce dernier le lieu du rendez-vous. Il s'embarqua ensuite, le 19 juin 1320; il trouva le roi son beau-frère à Amiens, et les deux jeunes monarques, également avides de plaisir, également incapables de s'élever aux pensées sérieuses du gouvernement, passèrent un mois dans les fêtes auxquelles l'hommage du roi vassal servait de prétexte. Édouard II fut de retour à Douvres le 22 juillet (2). Cependant on prête toujours aux rois des pensées plus sérieuses que celles qui les occupent. Les mécontents d'Angleterre craignirent une ligue des deux beaux-frères contre eux; ils prirent les devants, et se rassemblant inopinément, ils ravagèrent les terres des deux Despenser, et forcèrent Édouard à les exiler du royaume (3). Une sorte de calme suivit le triomphe de leur parti; la guerre avec l'Écosse demeura aussi suspendue. Jean XXII, qui avait de nouveau excommunié Robert Bruce comme rebelle, le 16 juin 1320, voyant qu'il demeurait seul chargé des hostilités, ne voulut pas conserver des ressentiments, quand l'offensé n'en avait plus. Il écrivit, le 21 octobre, à Robert Bruce, en lui donnant le titre de roi d'Écosse, et l'appelant son fils chéri en Jésus-Christ. De son côté, Philippe V re-

(1) *Raynaldi Annal.*, 1319, § 20, 23. — Thom. Walsingham, p. 88. — *Buchanani. Rer. Scotic.*, L. VIII, p. 251.

(2) *Rymer Acta publica*, T. III, p. 818, 822, 839, 840.

(3) Rapin Thoyras, L. IX, p. 115. — Thom. Walsingham, p. 91.

Digitized by Google

nouvela les anciennes alliances de la France avec les Écossais (1).

Pendant toute cette période, la politique des Français sembla s'arrêter au pied des Pyrénées ; leurs historiens ne font mention d'aucun événement qui mêlât leurs intérêts avec ceux des Espagnols ; ce qui est d'autant plus étrange, que Philippe V avait pris le titre de roi d'un des royaumes de l'Espagne, la Navarre, et que, quelles que pussent être ses prétentions au trône de France, d'où il disait que les femmes étaient exclues de l'hérédité, il ne pouvait oublier que la Navarre était un fief féminin, puisque sa propre mère l'avait apporté à la maison de France. Les Navarrais ne firent aucun effort pour se soustraire à son usurpation ; aucun parti ne se déclara pour Jeanne sa nièce, et pendant tout son règne, tous les historiens gardent sur la Navarre le silence le plus absolu. La Castille était nominalement gouvernée par Alphonse XI, né en 1310, et dont la longue minorité fut pour ce pays une source de troubles et de guerres civiles. Don Pédro et don Juan, son oncle et son grand oncle, nommés régents en 1314, périrent tous deux le 26 juin 1319, devant Grenade, dans une bataille contre les Maures ; et la régence fut de nouveau disputée par les armes, entre d'autres princes du sang (2). En Aragon, don Jayme II, qui régnait depuis 1291, ne semblait pas moins oublié des Français, qu'il avait autrefois combattu. Il n'eut rien à démêler avec Philippe V, et le reste de l'Europe fit à peine attention au singulier spectacle que donnait sa cour. Son fils aîné, don Jayme, prince violent et vicieux, au moment où il allait épouser une princesse de Castille, déclara qu'il avait fait vœu de ne jamais régner et ne jamais se marier, renonça solennellement à tous ses droits, dans les cortès de Tarragone, et revêtit l'habit des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qu'il changea ensuite contre celui de Monteza. Il abdiqua ainsi sa grandeur, non par zèle religieux, mais pour se livrer

(1) *Raynaldi Ann. eccles.*, 1320, § 36, 39, 40.

(2) *Mariana, De rebus. Hispan.*, L. XV, c. 16, p. 659. — De Marlès, *Hist. de la domin. des Arabes et des Maures en Espagne*, T. III, p. 164-170.

Digitized by Google

sans contrainte à la crapule et à tous les genres de débauche (1).

Un autre souverain aragonais, don Sanche, roi de Majorque, fils de ce don Jayme qui avait été l'allié de Philippe III contre sa patrie, résidait le plus souvent à Montpellier, dont il partageait la seigneurie avec le roi de France; mais il y était sans cesse vexé par les officiers du monarque français, qui saisissaient tous les prétextes pour étendre les prérogatives de leur souverain. Don Sanche vint, en 1317, rendre hommage en personne à Philippe V, et il obtint à cette occasion le redressement de quelques abus; mais bientôt les vexations recommencèrent, et l'on a peine à comprendre comment les habitants de Montpellier n'étaient pas ruinés par le froissement continuel des deux juridictions (2).

L'Allemagne, entraînée dans une guerre civile par la double élection à l'empire de Louis de Bavière et de Frédéric d'Autriche, ne pouvait causer aucune inquiétude à la France. Le premier avait vu se déclarer en sa faveur presque tous les États des bords du Rhin, surtout les villes et les peuples libres, tandis que le second, outre les forces de ses États héréditaires, comptait sur l'appui de la noblesse dans tout l'empire, du pape, des prêtres, des Guelfes d'Italie, et de tous ceux qui suivaient plus habituellement l'impulsion de la France. L'impétuosité de Léopold d'Autriche, qui, avant de combattre le Bavarois, voulut écraser les Suisses, et qui fut lui-même défait, le 16 novembre 1315, à Morgarten, ruina le parti autrichien, qui fut long-temps à se remettre de cet échec, et qui, pendant toute la durée du règne de Philippe-le-Long, ne se signala plus en Allemagne que par des escarmouches; tandis que le même événement affermit l'indépendance des trois anciens cantons suisses, dont les libertés furent confirmées par Louis de Bavière (3).

(1) *Mariana, De reb. Hispan.*, L. XV, c. 16, p. 660. — *Çurita*, *Indices rerum ab Arag. reg. gesta.* L. II, p. 162.

(2) *Çurita, Annales de Aragon*, T. II, L. VI, c. 25, p. 30.—*Ejusd. Indices*, L. II, p. 161. — *Raynaldi Annales*, 1317, § 5.— Hist. du Languedoc, T. IV, L. XXIX, c. 51, p. 167.

(3) *Olenschlager*, *Geschichte*, § 36-39, p. 95-105. — *Müller*, *Geschichte der*

Digitized by Google

La France n'intervint point dans ces guerres civiles de l'Allemagne, mais Philippe V se laissa tenter par Robert, roi de Naples, et par le pape Jean XXII, de prendre part aux troubles de l'Italie. Le triomphe du parti guelfe dans cette contrée semblait devoir être le résultat nécessaire de la rivalité entre les deux prétendants à l'Empire. Il ne fallait plus, pour le rendre complet, que renverser quelques capitaines gibelins, qui s'étaient formé des principautés en Lombardie. C'est ce qu'entreprit Philippe de Valois, fils de Charles, et cousin-germain du roi. Ce prince, âgé de vingt-huit ans, et qui plus tard porta la couronne de France, passait pour avoir hérité des talents militaires qu'on avait prêtés assez gratuitement à son père. Dès qu'il annonça le projet de passer en Italie, la noblesse française, impatiente d'une longue paix, méprisant la bravoure et le talent militaire des Italiens, et avide de piller leurs richesses, s'empressa de se ranger sous ses étendards. Sept comtes, cent vingt chevaliers, et six cents gentilshommes à cheval, formèrent le noyau de son armée. Il devait agir de concert avec le cardinal Bertrand du Poiet, légat du pape en Italie, qu'on disait fils de Jean XXII, et non moins habile comme politique que comme guerrier. Ce légat avait déjà à Asti une armée de huit cents cavaliers provençaux ou gascons; Philippe de Valois vint l'y joindre au commencement d'août 1320, avec ses Français. Le dauphin de Viennais et le sénéchal de Beaucaire devaient bientôt le suivre avec de nouveaux corps d'armée, tandis que les Bolonais et les Florentins lui envoyaient aussi des renforts. Le présomptueux prince français crut indigne de lui d'attendre ces auxiliaires; il se hâta de marcher en avant, dans un pays coupé de canaux et de rivières, qu'il ne connaissait pas; il passa le Pô et la Sésia, impatient de se mesurer avec les Italiens, et sans se douter que Galeazzo et Marco Visconti, deux capitaines aussi habiles que vaillants, et pour qui la guerre était une science, non l'essor de la fougue et de la pétulance, pre-

Schweitz. B. II, c. 1, p. 33-46. — Coxe, *Maison d'Autriche*, T. I, c. 7, p. 162-174. — Schmidt, *Hist. des Allem.*, L. VII, c. 5, T. IV, p. 440.

Digitized by Google

naient leurs mesures pour l'envelopper. Arrivé à Mortara, il s'aperçut enfin qu'il ne pouvait plus ni avancer ni reculer. Les Visconti étaient maîtres du cours du Pô et du Tésin, des villes de Verceil, Novarre, Pavie, Tortone et Alexandrie. Leurs gendarmes, loin de reculer davantage devant les Français, avaient tout à coup fait éprouver à ceux-ci la supériorité de leurs armes et de leur discipline. Il ne tenait qu'aux Visconti de faire prisonnier Philippe de Valois, avec toute son armée : ils ne le voulurent pas. Entourés d'ennemis comme ils l'étaient, il ne leur convenait pas de provoquer le ressentiment de la France. Galeazzo Visconti vint lui-même à Mortara trouver le prince français ; il lui annonça que, loin de vouloir profiter de l'avantage qu'il avait sur lui, il était prêt à lui ouvrir lui-même les issues pour retourner en France, avec tout son monde ; qu'il le priait même d'accepter les présents qu'il lui apportait, en signe de son respect pour la maison de France, et de sa reconnaissance pour Charles de Valois, qui l'avait autrefois armé chevalier. Philippe, confus et humilié, accepta les présents, offrit en échange quelques châteaux que les Guelfes de Piémont lui avaient livrés, et rentra en France, dégoûté des guerres d'Italie (1).

Quoique cette expédition eût quelque chose d'humiliant pour les Français, elle ne leur avait point coûté de sang, et elle ne les laissait exposés à aucune inquiétude. Les voisins de la France sur toutes ses frontières la respectaient et la craignaient. La décision importante qui avait été prise par l'autorité nationale, sur la loi de succession, n'était contestée ni au dedans ni au dehors du royaume : aucun trouble, aucun abus criant d'autorité n'avaient encore signalé la malhabileté du roi ; et les ordonnances qu'il rendait semblaient plutôt indiquer qu'il suivait un plan régulier pour l'organisation de l'État. Mais tout le mérite de ces ordonnances appartenait à quelqu'un des conseillers du roi, qui n'en a point recueilli la gloire ; bientôt des actes d'un autre genre, émanés également

(1) *Giov. Villani*, L. IX, c. 107, 108, p. 495. — *Annales Mediolanenses*, c. 92, p. 698. — *Chron. Astense*, c. 101, p. 257. — *Contin. Nangii*, p. 77. — *Raynaldi*, 1320, § 10.

Digitized by Google

de Philippe et des légistes qu'il appelait à ses conseils, donnèrent à connaître le vrai caractère de ce roi, et le montrèrent tel qu'il était, pusillanime, ignorant, crédule et cruel.

Le premier scandale judiciaire fut donné par Henri Caperel, prévôt du Châtelet, qui fut accusé, en 1320, de s'être laissé gagner par un riche meurtrier qu'il avait condamné à mort, et d'avoir fait revêtir ses habits à un pauvre innocent, qu'il fit pendre à sa place. Sans trop approfondir cette accusation, Philippe V fit pendre le prévôt à son tour (1).

Bientôt un événement plus grave troubla le royaume, alarma le roi, et rappela le mouvement qui avait suivi la captivité de saint Louis en Égypte. Un prêtre et un moine, qu'on prétendit être tous deux déserteurs de leurs autels, avaient répandu une prophétie qui promettait la délivrance du saint sépulcre, et la conquête de Jérusalem aux bergers et aux pauvres en esprit. On ne saurait se figurer avec quel enthousiasme tout le peuple des campagnes courait à eux : des bergers, des enfants de treize à quatorze ans, abandonnant leurs troupeaux dans les champs, se groupaient autour de ces deux prédicateurs. Bientôt plusieurs milliers d'hommes se trouvèrent réunis. Mal vêtus, sans argent, la plupart sans chaussure, ils suivaient en procession l'étendard de la croix, marchant deux à deux en silence. Ils traversaient les villes et les châteaux, sans désordre, sans violence, demandant, pour l'amour de Dieu, un peu de pain à la porte des églises. Pendant quelque temps la charité suffit seule à pourvoir à leur subsistance; mais elle se lassait, les ressources s'épuisaient, le nombre de pénitents qui prenaient le nom de pastoureaux augmentait; bientôt ils souffrirent de la faim : alors ils commencèrent à prendre de force les aliments dont ils avaient besoin, partout où ils en trouvaient. Les riches, déjà irrités de voir abandonner leurs troupeaux et leurs cultures, recoururent aux magistrats : ceux-ci, qui n'avaient rien fait pour éclairer ou calmer ces pauvres gens, qui n'avaient pris aucun soin de pourvoir à leur subsistance, qui ne connaissaient d'autre moyen d'administrer que

(1) *Cont. Nangii*, p. 76.

Digitized by Google

par les supplices, firent saisir les pastoureaux partout où ils purent les atteindre sans trop de danger, et les firent pendre. D'autre part, toutes les fois que les pastoureaux se trouvaient en force, ils enfonçaient les prisons, et remettaient leurs camarades en liberté. C'est ainsi qu'une de leurs troupes arriva à Paris, où elle délivra d'abord quelques pastoureaux retenus dans la prison de Saint-Martin-des-Champs. Elle força ensuite le Châtelet, et le prévôt, ayant voulu lui résister, fut précipité du haut de l'escalier en bas, et grièvement blessé. Les pastoureaux se firent ouvrir ensuite Saint-Germain-des-Prés, mais ils n'y trouvèrent aucun prisonnier de leur troupe. Ils se retirèrent alors dans le Pré aux Clercs, s'y mettant en défense comme s'ils s'attendaient à être attaqués; mais le gouvernement était effrayé de leur nombre, et les laissa ressortir de Paris, sans les avoir molestés : ils prirent ensuite la route de l'Aquitaine (1).

La plupart des provinces de France n'ayant point de chronique à cette époque, on ne peut suivre la marche des pastoureaux au travers du royaume. On sait seulement qu'ils entrèrent, le 25 juin 1320, à Albi; le 29 juin à Carcassonne, et on évalue à quarante mille ceux qui traversèrent en même temps le Languedoc, en y entrant par le Bourdelais, la Gascogne et l'Albigeois. Ces malheureux, dont les magistrats et les prêtres demandaient l'extermination, étaient eux-mêmes animés d'une égale intolérance; on les avait nourris dans la haine des juifs, et le massacre des juifs leur paraissait être le premier acte de religion auquel ils fussent appelés. Partout où ils purent les atteindre, ils les livrèrent à des supplices effroyables. Les juifs du diocèse de Toulouse se réfugièrent, au nombre de plus de cinq cents, dans le château royal de Verdun sur la Garonne. Ils y furent bientôt assiégés, et comme les officiers royaux ne pouvaient engager aucun chrétien à prendre leur défense, les pastoureaux, les poursuivant dans la haute tour qui leur avait été assignée pour retraite, et mettant

(1) *Jo. Canon. Sanct. Victor.*, p. 485. — *Cont. Nangii*, p. 77. — *Amalrici Augerii*, T. III, P. II, p. 475. — *Bernardi Guidonis*, p. 682. — Chr. de Saint-Denys, f. 156.

le feu aux étages inférieurs, les réduisirent, avant de s'égorger tous les uns les autres, à jeter leurs enfants aux assaillants, dans l'espoir, bientôt trompé, qu'ils prendraient pitié de leur innocence (1).

Les juifs furent de même tous massacrés, et tous leurs biens furent pillés par les pastoureaux, à Auch, Gimont, Castel-Sarrasin, Toulouse, Rabastins, Gaillac, et dans plusieurs autres villes du Languedoc. Ces bandes fanatiques s'approchaient d'Avignon, et le pape effrayé prononça l'anathème, le jour de Pentecôte, contre quiconque marchait sous le drapeau de la croix, avant que la croisade fût décrétée par l'Église. Il somma en même temps le sénéchal de Beaucaire d'opposer la force à cette troupe insensée. Celui de Carcassonne prit des mesures plus énergiques encore; comme les pastoureaux se dirigeaient vers la mer, afin de s'embarquer à Aigues-Mortes, ce lieutenant du roi leur coupa tous les chemins, leur enleva les vivres, les empêcha également d'entrer à Aigues-Mortes ou de retourner en arrière; et les contint, dans ces plaines fiévreuses et pestilentielles, sans nourriture, sans logement, jusqu'à ce que la faim ou la maladie les eussent moissonnés, faisant pendre tous ceux qui s'écartaient de la troupe. Le plus grand nombre périt de misère; beaucoup d'autres furent attachés aux gibets, ou aux arbres de la campagne, et le reste réussit à s'échapper. Le gouvernement applaudit à ces exécutions, comme si tous les enseignements publics n'avaient pas contribué à entraîner ces pauvres gens dans leurs erreurs, ou comme si les ministres royaux n'étaient pas coupables, pour n'avoir point empêché leur rassemblement, pour n'avoir point veillé sur eux depuis qu'ils étaient réunis, pour n'avoir point essayé de les dissiper par la persuasion et la douceur (2).

Les officiers du roi avaient vengé les juifs sur les pastou-

(1) *Cont. Nangii*, p. 77. — *Jo. Can. Sanct. Victor.*, p. 486. — Hist. du Languedoc, T. IV, L. XXIX, c. 73, p. 184.

(2) Hist. du Languedoc, T. IV, L. XXIX, c. 75, p. 185. — *Raynaldi Ann. eccles.*, 1320, § 21, 22, 23. — *Jo. Can. Sanct. Victor.*, p. 486. — *Petri de Herentals, Vita Joh. XXII Script. Ital.*, T. III, p. 500.

Digitized by Google

reaux, mais ils n'avaient pas su ou pas voulu les défendre; et Jean XXII, dans le moment même où les juifs étaient poursuivis par la fureur populaire, lança contre eux de nouvelles bulles qui semblaient destinées à enflammer toujours plus ce zèle fanatique. Le 22 août 1320, il appela tous les évêques du midi *à tarir la source des détestables blasphèmes et de la perfidie des juifs,* en leur enlevant et faisant brûler tous les exemplaires du Talmud (1). Le même jour il adressa une autre bulle aux inquisiteurs de la foi à Carcassonne, pour leur ordonner de procéder désormais contre les sorciers et les magiciens, avec la même vigueur qu'ils l'avaient fait jusqu'alors contre les juifs, pour augmenter en conséquence leurs pouvoirs, et pour leur faire connaître toutes les cérémonies par lesquelles on entrait en commerce avec le diable, et qui devaient, en conséquence, être l'objet de leurs rigueurs (2).

Ainsi c'était au nom de la science, au nom de la religion, qu'on encourageait toutes les croyances les plus absurdes, toutes les craintes les plus fantastiques, et qu'on excitait à la cruauté contre ceux qu'une imagination troublée faisait redouter. Ces efforts constants pour rendre le peuple toujours plus fanatique eurent bientôt un résultat déplorable, un résultat qui, entre tant de forfaits, est peut-être encore la tache la plus honteuse de ce siècle.

(1321.) Philippe-le-Long avait résolu de visiter, dans l'année 1321, le comté de Poitou, qui avait été son apanage, avant qu'il parvînt à la couronne; et il avait convoqué à Poitiers, pour le 14 juin, octave de la Pentecôte, les États du royaume. Mais il y avait peu de jours qu'il avait ouvert cette assemblée, lorsque, le 24 juin, on lui rapporta « que » dans toute l'Aquitaine les fontaines et les puits étaient in- » fectés de poison par les lépreux, ou le seraient bientôt. On » ajoutait que déjà, dans les parties supérieures de l'Aqui- » taine, plusieurs lépreux avaient été brûlés, et qu'ils avaient » confessé, comme on les mettait sur le feu, qu'ils avaient

(1) *Raynaldi Annal.*, 1320, § 24-30.
(2) *Ibidem*, § 31.

Digitized by Google

» cherché, en répandant partout des poisons, ou à faire mou-
» rir tous les chrétiens, ou à les rendre tous semblables à
» eux. Ils comptaient, ajoutait-on, répandre ce maléfice
» dans toute la France et toute l'Allemagne (1). »

Les croisés avaient rapporté du Levant la lèpre, qui, encore aujourd'hui, y est commune ; la saleté et la pauvreté, compagnes de la barbarie, l'avaient ensuite rendue endémique chez les Français. D'ailleurs on confondait sous le nom de lèpre toutes les maladies de la peau : tous ceux qui en étaient atteints étaient relégués dans des maladreries, ou lazareths, bâtis aux portes de presque toutes les villes. Il ne fallait rien moins que l'état de déraison et de terreur dans lequel les autorités civiles et religieuses avaient entretenu l'esprit du peuple, pour que le vulgaire lui-même pût croire que des malheureux, qui sentaient à toute heure leur dépendance et leur faiblesse, songeraient à conjurer contre la partie saine et vigoureuse du genre humain. Il était absurde de supposer que leur souffrance commune leur donnât un esprit de corps, qu'ils eussent des assemblées ; que, comme on le racontait, ils eussent tenu quatre conciles généraux, où toutes les maladreries de la chrétienté, à la réserve de deux situées en Angleterre, avaient envoyé des députés. Mais le chef de l'État était lui-même aussi ignorant que ses sujets : il était accessible à toutes les superstitions, à toutes les terreurs, à toutes les fureurs de la populace ; il crut fermement à la conjuration des lépreux, et il donna l'ordre aux magistrats de les poursuivre. Ceux-ci, rivalisant de zèle avec les juges qui avaient servi Philippe-le-Bel, n'hésitèrent point à trouver dignes de mille morts ceux qui causaient la terreur du monarque. Bientôt, s'exaltant, s'enivrant par la vue des supplices, ils s'acharnèrent à obtenir par la torture la preuve légale des plus grandes absurdités, et ils mirent ainsi leur conscience en repos.

On arracha aux lépreux la confession qu'ils avaient été séduits par les juifs pour empoisonner les fontaines et les ri-

(1) *Contin. Nangii*, p. 78.

Digitized by Google

vières; qu'ils composaient leur poison avec du sang humain, de l'urine, et trois sortes d'herbes qu'ils ne savaient point nommer ; qu'ils y joignaient ensuite une hostie consacrée ; qu'après avoir séché ces ingrédients, et les avoir réduits en poudre, ils en faisaient des sachets, qu'ils attachaient à une pierre, pour les jeter au fond des rivières. Une autre fois, on ramassa un sachet qu'on assura qu'une femme lépreuse avait jeté, quand elle vit qu'on la poursuivait; l'on y trouva « la » tête d'une couleuvre, les pieds d'un crapaud, et des che- » veux de femme, imprégnés d'une liqueur très noire et » très fétide, qui faisait horreur à voir comme à sentir. » On n'essaya point l'effet que ces substances pourraient produire sur des animaux, mais on les jeta sur un brasier ardent; et comme elles ne flambèrent point, on en conclut que c'était un poison très violent. Au reste, loin de tenter s'il était possible d'empoisonner une fontaine ou une rivière; si les substances que les lépreux, mis à la torture, confessaient qu'ils avaient employées, étaient poisonneuses, on ne constata pas même le fait qu'il y eût eu un seul homme empoisonné, qu'il y eût eu une seule rivière ou une seule fontaine dont les eaux eussent causé un seul malaise (1).

Les juges seigneuriaux, les juges royaux, les juges ecclésiastiques, et le roi, qui s'était retiré précipitamment à Paris, procédèrent, à l'envi l'un de l'autre, comme si une démence universelle les avait frappés, contre ces malheureux, auparavant l'objet de la compassion publique. Un premier conte absurde fut appuyé par d'autres contes non moins absurdes : le roi de Grenade fut dénoncé comme premier auteur du complot. Pour détruire la chrétienté, il avait gagné les juifs; et ceux-ci, n'osant exécuter eux-mêmes la commission qu'il leur avait donnée, s'étaient adressés aux lépreux, leur avaient donné de l'argent, et en avaient promis davantage encore. Sur ces promesses, les lépreux s'étaient partagé entr'eux les royaumes, les contrées, et tous les biens temporels,

(1) *Contin. Naugii*, p. 78.—*Amalrici Augerii*, p. 476. —*Joh. Can. Sanct. Victor.*, p. 486. — Chr. de Saint-Denys, f. 137.

Digitized by Google

en sorte qu'on en brûla un à Tours, pendant les fêtes de Saint-Jean-Baptiste, qui prenait le titre d'abbé de Mont-Mayeur (1).

De tous les côtés, dans toute la France, on arrêtait tous les lépreux. Tous ceux qui avaient quelque signe de maladie de la peau étaient, par cela seul, regardés comme conjurés; leurs souffrances habituelles semblaient un motif suffisant pour leur en infliger de plus aiguës. Tous les juges également s'arrogeaient le droit de leur faire éprouver d'horribles tortures et de les livrer ensuite aux flammes. Les juges royaux réclamèrent d'abord, il est vrai, contre ce qu'ils déclaraient être une usurpation de leur juridiction. Ils prétendaient que les lépreux, en empoisonnant toutes les eaux, avaient conjuré, non seulement contre les particuliers, mais contre le roi et le royaume; en sorte que, comme coupables du crime de lèse-majesté, leur procès faisait partie des cas royaux, et que, lorsque les juges des barons ou ceux des prélats les faisaient brûler, le roi y perdait les profits judiciaires et les confiscations qui lui revenaient. D'après ce motif, Philippe V fit traduire à son tribunal l'évêque d'Alby et ses juges, pour lui payer l'amende, comme ayant usurpé la juridiction des juges royaux, et il demanda en même temps que tous les lépreux survivants fussent livrés entre ses mains. Mais réfléchissant ensuite que l'examen de son droit entraînerait des longueurs, et voulant, dit-il, *plus promptement laver la terre de la pourriture criminelle et superstitieuse des lépreux qui existaient encore,* il ordonna, par ses lettres expédiées à Crécy, le 18 août 1321, « que tous les juges justiciassent et fissent exécuter les lépreux » qui se trouvaient dans leurs districts respectifs, exerçant » sur eux le plein jugement de la vengeance : d'autant que, » par grâce spéciale, il retirait absolument de dessus eux sa » main, si elle avait pu les protéger (2). » Plus tard encore, il publia contre eux un édit qu'on regarda comme plus doux, par lequel il ordonna que les seuls lépreux coupables seraient

(1) *Contin. Nangii,* p. 78.

(2) Lettres de Philippe V aux sénéchaux de Toulouse et de Carcassonne. *Preuves de l'Hist. du Languedoc,* T. IV, § 79, p. 163.

livrés aux flammes; qu'on attendît même les couches des lépreuses coupables, avant de les faire brûler; tandis que tous ceux qui seraient reconnus pour innocents, seraient enfermés à perpétuité dans leurs lazareths, sans qu'on leur permît plus aucune communication avec le reste des hommes (1).

Les juifs qui avaient été rappelés en France, en 1315, par Louis X, et qui avaient payé à grand prix le privilége de ce roi, qui leur permettait d'y négocier pendant douze ans, se trouvèrent compris dans l'accusation contre les lépreux, comme les ayant séduits, et leur ayant fourni de l'argent et des poisons. Ce soupçon suffit pour faire renouveler contre eux une persécution universelle. En général, on ne se donna pas la peine de distinguer entre eux les innocents d'avec ceux qu'on nommait les coupables. « Dans plusieurs provinces, dit le » continuateur de Nangis, et surtout en Aquitaine, ils furent » tous brûlés sans aucune distinction. Dans le bailliage de » Tours, et dans un château royal nommé Chinon, on creusa » une fosse immense, dans laquelle on alluma un énorme » bûcher, et cent soixante juifs de l'un et de l'autre sexe y » furent brûlés tous ensemble. Plusieurs d'entr'eux s'élancèrent d'eux-mêmes, en chantant des hymnes, dans la fosse, » comme s'ils y étaient invités à noces. Beaucoup de femmes » jetèrent elles-mêmes leurs enfants dans le feu, de peur » qu'ils ne fussent pris pour être baptisés par les chrétiens et » les nobles qui assistaient à l'exécution. A Paris, ceux-là » seuls qui s'avouèrent coupables furent brûlés : les autres furent condamnés à un exil perpétuel. Quelques uns seulement, parmi les plus riches, furent retenus en prison, » jusqu'à ce qu'on eût vérifié le montant de leurs créances, » qui, avec tout le reste de leurs biens, furent réunies au » fisc royal. On assure que le roi retira de leurs dépouilles » cent cinquante mille livres (2). »

(1) *Contin. Nangii*, p. 78. — *Jo. Can. Sanct. Victor.*, p. 486.—*Raynaldi*, 1321, § 44. — Chr. de Saint-Denys, f. 157. — Hist. du Languedoc, T. IV, L. XXIX, c. 78, p. 187.

(2) *Contin. Nangii*, p. 78, 79.

Digitized by Google

Mais déjà ce roi ne pouvait plus jouir ni de l'argent que lui apportaient ces confiscations, ni des souffrances de ceux qu'il persécutait : tandis que la France, comme dans la dernière année du règne de Philippe-le-Bel, frémissait à la vue des supplices prolongés et épouvantables que le roi ordonnait de toutes parts, Philippe-le-Long était aussi, comme son père, marqué d'avance par la mort. Quand il signa, le 18 août, son ordonnance de Crécy contre les lépreux, il était déjà, depuis le commencement du mois, atteint d'une fièvre quarte jointe à une dyssenterie, que les médecins ne réussissaient point à vaincre. On dit alors que les malédictions de son peuple avaient attiré sur lui cette langueur, en punition des impôts intolérables auxquels il avait soumis les pauvres, et qu'il était sur le point de redoubler. Cédant lui-même à cette croyance, il ordonna de suspendre, durant sa maladie, la perception d'une partie de ces impôts. Mais ni cette ordonnance, ni les remèdes des médecins, ni les reliques de la sainte chapelle, qu'on lui apporta à baiser en grande cérémonie, ne lui procurèrent aucun soulagement. Il mourut enfin à Longchamp, où il avait été retenu plus de cinq mois au lit, le 3 janvier 1322, après avoir régné un peu plus de cinq ans, et avant d'avoir atteint sa trentième année (1).

(1) *Contin. Nangii*, p. 79. — *Jo. Can. Sanct. Victor.*, p. 487. — *Gio. Villani*, L. IX, c. 128, p. 506. — *Raynaldi Ann. eccles.*, 1322, § 22. — Chr. de Saint-Denys, f. 158. — Hist. du Languedoc, L. XXX, c. 1, p. 189.

Digitized by Google

CHAPITRE XXVI.

Règne de Charles IV, dit le Bel. Troubles de Flandre. Intrigues de Charles dans l'Empire. Révolution en Angleterre. Mort d'Édouard II. Mort de Charles, et fin des premiers Capétiens. — **1322-1328.**

(1322.) Le règne de Philippe V, marqué par des fautes, des actes de faiblesse, et surtout souillé par d'horribles et injustes supplices, ne laisserait que de tristes et honteux souvenirs, si ce prince n'avait, par un hasard heureux, fait proclamer la loi royale de France, la seule loi fondamentale des monarchies absolues, celle de la succession au trône; et si cette loi, qui ne fut due qu'à son intérêt personnel, ne s'était pas trouvée si bien d'accord avec les intérêts nationaux, qu'elle fut mise bientôt sous la sanction du point d'honneur et de tous les préjugés du peuple, et que d'autres monarchies se sont empressées de l'adopter. Philippe-le-Long ne soupçonnait point lui-même les conséquences de la règle qu'il fit établir; il ne s'était jamais élevé à des considérations générales. Avide du pouvoir suprême, et le regardant comme dévolu au plus fort, il avait profité de ce que sa belle-sœur était étrangère, malade et délaissée, pour s'emparer violemment de son palais et de la régence pendant sa grossesse; pour se faire continuer cette régence pendant la minorité de son fils, qu'il comptait prolonger jusqu'à vingt-cinq ans; pour se saisir enfin, à la mort de ce fils, du trône de France, en invoquant pour se justifier un usage dont il ne pouvait citer aucun exemple, et une loi abrogée, qui n'avait aucun rapport avec ses prétentions. Son usurpation était plus caractérisée encore quant au trône de Navarre, qui, d'après les exem-

Digitized by Google

ples les plus incontestables, celui entre autres de sa propre mère, appartenait à la ligne féminine. Mais quelque mal fondées que fussent les prétentions de Philippe, elles avaient été confirmées par la seule autorité compétente, la seule qui puisse sanctionner ou changer les lois constitutives d'une nation; la seule qui puisse donner de la légitimité au pouvoir de fait. Les représentants de la nation avaient été consultés dès le commencement du règne de Philippe; ils avaient reconnu ce prince comme roi des Français, et ils avaient proclamé comme loi fondamentale de la monarchie, comme loi qu'ils croyaient trouver dans le passé, et qu'ils rendaient obligatoire pour l'avenir, que les femmes étaient à perpétuité exclues du trône de France.

Cette loi qui avait obtenu d'une manière solennelle en 1317, l'assentiment du roi de fait, des prélats, des barons et des députés des communes de France, fut pour la première fois exécutée en donnant l'exclusion aux enfants du roi qui l'avait proclamée. Philippe V avait eu un fils et quatre filles; lorsque le 2 février 1317, il demandait aux États de prononcer l'exclusion perpétuelle des filles, il ne s'attendait pas que le 8 mars suivant, le pape devrait lui écrire pour le consoler sur la mort de ce fils (1). Il était jeune, et il se flatta peut-être que d'autres fils remplaceraient celui qu'il avait perdu. Du moins, n'essaya-t-il point de changer la loi qu'il avait introduite, ou d'assurer autrement le sort de ses filles. Son frère Charles recueillit sans aucun obstacle, sans aucune discussion, et comme héritier légitime, la couronne qu'il avait d'abord prétendu lui-même n'être point si exclusivement dévolue au sexe masculin (2).

(1) *Raynaldi Ann. eccles.*, 1317, § 7.

(2) *Cont. Nangii*, p. 79. — *Jo. Can. Sanct. Victor.*, p. 487. — *Raynaldi*, 1322, § 22. La princesse Jeanne, fille aînée de Philippe-le-Long, et femme d'Eudes IV, duc de Bourgogne, réclama seulement les biens dont son père était en possession avant de monter sur le trône, et en particulier le comté de Poitiers, et six mille livres de rente en terre en Champagne. La réclamation n'était probablement pas fondée, mais l'eût-elle été, elle avait peu de chances de faveur devant le parlement du nouveau roi : aussi ne prit-il que peu de jours pour l'examiner, et le 22 janvier rendit-il un arrêt qui déboutait

Digitized by Google

Charles, le troisième fils de Philippe-le-Bel, était alors âgé de vingt-huit ans; il avait reçu en apanage le comté de La Marche, réuni à la couronne avec celui d'Augoulême en 1303, à la mort de Hugues XIII de Lusignan, qui n'avait pas laissé d'enfants. Comme son père, Charles est désigné par le surnom de Bel, qui aurait pu être appliqué à toute sa famille. Sa femme, Blanche, fille de Othon IV, comte de Bourgogne, et sœur de Jeanne, veuve de Philippe V, était toujours enfermée au château Gaillard, en punition de l'adultère qu'elle avait confessé, et que son amant avait expié par un horrible supplice. Charles, qui avait perdu le fils qu'elle lui avait donné, désirait se remarier; mais il répugnait aux moyens violents qu'avait employés son frère Louis; d'ailleurs il voulait ménager la veuve de son frère, et sa belle-mère, la comtesse Mathilde d'Artois. La cour de Rome lui en fournit les moyens en cassant, le 19 mai, son mariage, quoiqu'il eût été contracté avec dispense de Clément V, parce que dans cette dispense, ne se trouvait pas mentionnée l'affinité spirituelle qu'on prétendit, sans pouvoir le prouver, qui existait entre les deux époux (1).

Charles IV se trouvant libre, demanda alors en mariage, sa cousine issue de germaine, Marie de Luxembourg, fille de l'empereur Henri VII, mort neuf ans auparavant, et sœur de Jean, roi de Bohême, que cette alliance attacha à la cour de France. Jean XXII accorda une dispense pour ce mariage, qui était bien plus contraire aux lois canoniques que celui qu'il venait de rompre; et cette flexibilité de la règle lorsqu'elle s'appliquait aux rois, excita assez de murmures. Le mariage fut célébré le 21 septembre 1322 (2), à Troyes en Champagne.

la duchesse de Bourgogne, et maintenait Charles dans la jouissance de tout ce qu'avait possédé son frère. Planche, *Hist. de Bourgogne*, L. X, c. 41, p. 175.

(1) *Raynaldi Ann. eccles.*, 1322, § 28. — *Cont. Nangii*, p. 79. — *Jo. Can. Sanct. Victor.*, p. 488. C'est la fin de ce fragment.

(2) *Raynaldi*, § 29. — *Cont. Nangii*, p. 79. — *Gio. Villani*, L. IX, c. 170, p. 523.

Digitized by Google

Le caractère du nouveau roi nous est à peine connu; la plupart des historiens français, qui, en écrivant la vie des papes, nous donnaient occasionnellement quelque lumière sur les rois, tels que Bernard Guidonis, Amalric Auger, et Jean, chanoine de Saint-Victor, nous abandonnent à l'avénement de Charles. Jean Villani n'accorde que de loin en loin quelques mots aux affaires de France. L'Angleterre manque à cette époque d'historiens. La France, enfin, n'en a point d'autre que le continuateur anonyme de Guillaume de Nangis, qui raconte avec assez de détail et d'intelligence ce qui est étranger au royaume, mais qui semble craindre de toucher aux affaires nationales, comme si elles étaient des secrets d'État. Le meilleur des historiens français du moyen âge, Froissart commence, il est vrai, son récit avant la fin de ce règne; mais ses premiers chapitres, sur un temps déjà éloigné de lui, sont remplis d'erreurs. Charles-le-Bel, le dernier des anciens Capétiens, est enveloppé presque de la même obscurité dont nous avons trouvé couverts les derniers rois de chacune des dynasties prêtes à s'éteindre. Comme on n'écrivait pas l'histoire pour les peuples, mais pour les princes, celui qui ne laissait pas de fils pour gardien de sa mémoire, ne trouvait pas non plus d'historien qui s'occupât de conserver le souvenir de ses actions.

Au moment où Charles IV parvint au trône, la France retentissait des cris des suppliciés. Les lépreux et les juifs étaient partout abandonnés à la fureur de leurs persécuteurs. Parmi les premiers actes du nouveau roi, on doit remarquer ses ordonnances relatives à ces deux classes de malheureux. Il admit sans l'ombre d'un doute la conjuration des lépreux, et la justice des supplices du plus grand nombre; mais il pourvut à ce que ceux qu'on avait réservés en vie parce qu'on n'avait trouvé aucun indice contre eux, et qu'on avait enfermés les uns dans les lazareths, d'autres dans les maisons désertes de quelques villages, n'y fussent pas réduits à mourir de faim. Ce n'est pas qu'il leur accordât aucun secours sur ses finances; il voulut seulement que les revenus des maisons de charité recommençassent à être employés à leur fournir des

Digitized by Google

aliments, et que, dans les villages où aucun fonds n'avait été destiné pour eux, les habitants fissent des quêtes en leur faveur, puisqu'on ne leur permettait plus de chercher eux-mêmes leur vie. Qu'on juge quel devait être l'état de ces malheureux, puisque le nouveau roi, voulant étendre sur eux les grâces qu'il jugeait utile d'accorder à l'occasion de son avénement à la couronne, se borna à cette recommandation en faveur de ceux qui avaient été reconnus innocents (1).

L'indulgence accordée aux juifs par le nouveau roi fut à peu près de même nature. Ceux qui avaient été réservés en vie étaient convenus de payer une somme considérable pour se soustraire aux supplices et aux confiscations; la part de ceux de la province de Languedoc fut fixée à quarante-sept mille livres, et Charles IV leur accorda gracieusement dans le premier mois de son règne, la permission de sortir durant le jour des prisons où ils étaient retenus, pour rassembler l'argent que leur demandait le fisc; et lorsqu'ils avaient payé leur part, la permission de recueillir le reste de leurs biens, et de sortir du royaume (2).

Tous les actes du nouveau roi n'étaient pas au reste des actes de grâce. Dès le 5 avril de la première année de son règne, il rendit une ordonnance pour reprendre tous les domaines *mal aliénés* par son père et ses frères, se fondant sur l'exemple que lui avait donné Philippe-le-Long, pour révoquer les grâces que celui-ci avait accordées (3). Il interdit à tous les officiers publics nommés par son frère, de faire usage de leur commission, sans en avoir auparavant fait renouveler le sceau, et sans avoir payé en conséquence les émoluments de sa chancellerie, qui faisait une partie importante de ses revenus (4). Enfin, il ordonna une refonte des monnaies, ayant pris pour cela, à ce qu'il assure, le conseil de ses bonnes villes; cependant on s'aperçut bientôt que cette

(1) Circulaire du 30 juillet 1322, dans les preuves de l'Hist. du Languedoc, T. IV, n. 79, p. 164.

(2) Preuves de l'Hist. du Languedoc, T. IV, n. 80, p. 164.

(3) Ordonn. de France, T. I, p. 762.

(4) Ordonn. du 16 novembre 1322, T. I, p. 774.

Digitized by Google

refonte cachait une falsification; le commerce en éprouva une perte notable, et la clameur populaire commença à accuser Charles de s'être pressé si fort de marcher sur les traces de son père (1).

Dans la ferveur d'un nouveau règne, Charles, pour regagner la faveur populaire, parla de projets de croisade; il avait pris la croix dès l'année 1313, avec son père et ses deux frères, et la dévastation du royaume catholique d'Arménie, conquis à cette époque par les musulmans, rallumait le zèle des chrétiens et celui du pape. Jean XXII adressa, le 22 juin 1322, une bulle à Charles IV, pour lui exposer les horreurs de cette guerre, et l'exhorter à porter des secours à ses frères d'Orient. Il lui accorda en même temps des décimes pendant quatre ans, d'abondantes indulgences, et la confiscation des biens d'un neveu du pape Clément V, qui avait pillé son trésor (2). Charles commença par percevoir l'argent qui lui était offert; puis, après quelque délai, il rassembla dans ses provinces du midi une petite armée; et par une résolution bizarre, il tira de ses prisons celui qu'il destinait à la commander. C'était Amalric, vicomte de Narbonne, qui avait été enfermé au Châtelet de Paris, pour avoir fait noyer un gentilhomme de ses vassaux, et en avoir fait pendre un autre, encore qu'ils eussent interjeté appel au roi de son jugement. Un acte de cruauté fut pris par un gouvernement faible pour un acte de vigueur, et Amalric fut jugé d'autant plus propre à commander une armée qu'il avait montré plus d'audace dans ses usurpations sur l'autorité royale. Un traité fut conclu à Paris, le 13 février 1323, par lequel le roi lui promettait deux cent mille livres par an, durant son expédition en Chypre et en Arménie; en le chargeant seul de la construction et de l'armement de vingt galères, deux navires et quatre galiotes, aussi bien que de la levée et de l'entretien de trois mille arbalétriers commandés par trente hommes d'armes (3).

(1) Ordonn. du 5 mai et du 15 octobre, T. I, p. 766, 769.—*Cont. Nangii*, p. 80.

(2) *Raynaldi Ann. eccles.*, 1322, § 30, 31.

(3) Preuves de l'Hist. du Languedoc, T. IV, n. 81, p. 167. — *Epistola Caroli IV ad Carcassonn. Episcop. Martene Thes. Anecdot.*, T. I, p. 1370.

Digitized by Google

Ces projets, et l'armement de ces vaisseaux occupèrent, pendant une partie de l'été, la noblesse de France. Plusieurs grands seigneurs s'engagèrent à marcher à cette expédition. Peu à peu leur ardeur se refroidit; la partie de la Cilicie habitée par des Arméniens, qu'on nommait alors Arménie inférieure, avait été changée en désert par les Turcs, et le projet de la reconquérir, qui était le but de la croisade, fut abandonné en silence (1).

(1323.) Presque au moment où Charles IV faisait sortir du Châtelet de Paris le vicomte de Narbonne, pour commander une armée, il y enfermait un autre grand baron du midi, Jourdain de Lille, sire de Casaubon, frère puîné de Bernard de Lille-Jourdain, dans le Toulousain. Ce baron ayant marié sa sœur à Arnaud d'Ossa, neveu du pape, croyait par cette alliance s'être mis au-dessus de toutes les lois. Déjà le roi lui avait fait grâce pour dix-huit crimes divers, dont chacun aurait mérité la mort; lorsque sur de nouvelles accusations de brigandage, de rapt et de meurtre, il fut cité au parlement de Paris. Quoiqu'il y parut entouré d'un brillant cortége des nobles de sa province, quoique Jean XXII fit ce qu'il put pour le protéger, il fut condamné à mort, et exécuté le 21 mai 1323. Il fut traîné à la queue des chevaux, et ensuite pendu. Ses seigneuries de Languedoc furent confisquées par le roi, celles du duché de Guienne furent saisies par Édouard II; cependant le 12 octobre, le pape en demanda la restitution en faveur de Bernard de Lille, frère du mort (2).

L'autorité, en multipliant les supplices, ne tarde pas à rendre un peuple cruel. Les Français applaudirent à la condamnation peut-être méritée de Jourdain de Lille, parce que, menacés sans cesse des échafauds, ils étaient bien aises que les grands n'en fussent pas plus à l'abri qu'eux. Ils applaudissaient également aux supplices multipliés qu'ordonnaient les prêtres, parce qu'on les avait accoutumés à croire que le cour-

(1) Hist. du Languedoc, T. IV, L. XXX, c. 3 et 5, p. 190, 191. — *Gio. Villani*, L. IX, c. 147, p. 514.

(2) *Cont. Nangii*, p. 80. — Chr. de Saint-Denys, p. 161. — *Rymer*, T. IV, p. 21. — Hist. du Languedoc, T. IV, L. XXX, c. 4, p. 191.

Digitized by Google

roux de la Divinité n'était apaisé que par des victimes humaines. Jean XXII s'acharnait toujours plus contre les moines mendiants. Le 26 février 1322, il avait adressé une bulle à neuf d'entre les archevêques de France, leur ordonnant d'examiner avec sévérité sur leur foi, tant les hommes que les femmes qui faisaient profession d'être du tiers-ordre de Saint-François (1); et les registres du Vatican nous apprennent qu'en effet, « à plusieurs reprises, beaucoup de frères mi-» neurs furent brûlés en divers lieux, aussi bien que beaucoup » de sœurs de l'ordre, à cause de leurs opinions sur la pau-» vreté évangélique (2). » La controverse avait quelque peu changé de nature, les malheureux enthousiastes que le pape faisait brûler sous le nom de fraticelles et de béguines, soutenaient que le Christ lui-même avait, avant saint François, fait vœu de pauvreté, et n'avait rien possédé en propre; le pape, d'autre part, par sa bulle du 4 novembre 1323, déclara une telle opinion hérétique, en sorte que ceux qui continuaient à l'affirmer avec obstination, devaient être livrés au bras séculier (3).

La persécution contre la sorcellerie n'était pas moins active; les accusations de maléfice se multipliaient, et elles étaient toutes accueillies par les tribunaux. La foi dans les sortiléges était affermie par ces condamnations mêmes, et ceux qui persécutaient les magiciens essayaient souvent ensuite d'avoir recours à la magie, quand ils éprouvaient quelque embarras ou que quelque passion leur faisait désirer une aide surnaturelle. Des cris qu'on avait entendus sous terre à Château-Landon, y firent découvrir un chat noir qu'on y avait enterré dans une cassette. La France entière en fut alarmée; un grand nombre de malheureux furent incarcérés, et traduits devant les inquisiteurs à Paris, pour donner quelque explication sur ce chat; on découvrit enfin qu'un abbé de Cîteaux, et quelques uns de ses chanoines, l'avaient

(1) *Raynaldi*, 1322, § 51.

(2) *Apud Raynaldi*, § 52. — *Bernardi Guidonis Vita Joh.* XXII, p. 491. — *Gio. Villani*, L. IX, c. 155, p. 517.

(3) *Raynaldi Annal.*, 1323, § 38-63. — *Bernardi Guidonis*, p. 490.

Digitized by Google

enfermé dans cette cassette, avec des vivres pour trois jours; qu'ils devaient l'en tirer ensuite pour l'employer dans une opération magique, par laquelle ils comptaient découvrir des effets qui leur avaient été volés. Les angoisses du chat noir furent cruellement vengées : deux religieux furent brûlés vifs; d'autres furent dégradés et condamnés à une prison perpétuelle (1). Dans la même année, d'autres accusations de sorcellerie furent portées au tribunal de l'inquisition à Paris, contre un moine de Morigny, près d'Étampes, et contre le sire de Parthenay, puissant gentilhomme du Poitou, que Charles IV fit arrêter, en saisissant tous ses biens, mais qui échappa au supplice par un appel à la cour de Rome (2).

La vénalité des prélats d'Avignon laissait en effet aux riches et puissants seigneurs des moyens d'échapper, même à cette accusation, la plus grave de toutes : mais ce n'était pas que le pape ou conseillât l'indulgence, ou cherchât à décréditer ces absurdes superstitions : au contraire, c'était lui qui, avec une haine implacable contre les sorciers, que redoublait sa terreur, employait toute l'autorité de l'Église à inculquer dans le peuple la croyance en eux. Il publia en 1327 une bulle, dans laquelle il disait : « Quelques fils de perdition, nourrissons d'iniquité, s'appliquant damnablement aux opérations coupables de leurs détestables maléfices, ont fabriqué quelques images de plomb, ou même de pierre, sous la figure ou le type royal, pour exercer sur elles, par des arts magiques, leurs horribles maléfices, leurs enchantements, leurs évocations des démons, et leurs autres œuvres exécrables et prohibées. » Il ajoutait que comme parmi les prévenus de ces crimes se trouvaient des ecclésiastiques, qui avaient décliné la juridiction des tribunaux français, il chargeait trois cardinaux de les examiner, pour les dégrader, et les renvoyer ensuite aux juges séculiers (3). Dans une seconde bulle de la même année, il s'étonnait ensuite des progrès que faisaient les sciences occultes, comme

(1) *Cont. Nangii*, p. 81. — Chr. de Saint-Denys, p. 161.
(2) *Cont. Nangii*, p. 81.
(3) *Raynaldi*, 1327, § 44.

Digitized by Google

si, par sa terreur même, il n'en avait pas été le principal promoteur. « Nous nous apercevons avec douleur, dit-il, » et nous en sommes troublés jusque dans nos entrailles, que » plusieurs qui ne sont chrétiens que de nom, ont laissé la » lumière de la vérité, et qu'ils sont tellement couverts des » nuages de l'erreur, qu'ils ont fait une alliance avec la mort, » et un pacte avec l'enfer; car ils immolent aux démons, ils » les adorent, ils fabriquent ou font fabriquer des images, » des anneaux, des miroirs, des fioles ou tout autre objet » auquel ils puissent lier magiquement les démons. Ils leur » demandent des réponses et en reçoivent d'eux; ils implo- » rent leur secours pour accomplir leurs désirs dépravés, et » en retour de la plus honteuse assistance, ils offrent une » honteuse servitude. O douleur! cette maladie pestilentielle » se répandant plus que de coutume dans le monde, infecte » toujours plus gravement le troupeau du Christ (1). »

(1324.) Avant la fin de la seconde année de son règne, Charles IV voulut visiter les provinces qui lui étaient soumises; les ordonnances qu'il publia dans différentes villes, nous donnent l'itinéraire de son voyage. Il était à Angers au mois de novembre 1323, à Toulouse au mois de février 1324, et il était de retour à Vaumain dans le Vexin au mois de mai de la même année. En passant à Montauban il rendit à cette ville les droits de commune, dont un arrêt du parlement l'avait privée le 9 septembre 1321 (2). Il fit ensuite son entrée à Toulouse, accompagné de la reine son épouse, du roi Jean de Bohème son beau-frère, du comte Charles de Valois son oncle, et de Sanche d'Aragon, roi de Majorque. Il est probable que pour honorer sa venue, les Toulousains imaginèrent d'ouvrir dans leur ville un concours de poésie en langue provençale. Sept bourgeois de Toulouse, qui se firent appeler *les sept trobadors de Tolosa,* invitèrent par une circulaire qui nous a été conservée, les poètes de leur langue à présenter à Toulouse, le 1er mai 1324, une pièce de poésie sacrée, pro-

(1) *Raynaldi*, 1327, § 45.
(2) Hist. du Languedoc, T. IV, L. XXX, c. 6, p. 123.

Digitized by Google

mettant de donner pour prix à la meilleure, une violette d'or et le titre de *docteur dans la gaie science*. Telle est l'origine des jeux floraux, par lesquels on s'est efforcé de conserver au moins l'ombre de l'ancienne poésie provençale (1). Mais les temps avaient changé, toutes les cours du midi avaient disparu, et avec elles les troubadours, les mœurs qui leur étaient propres, et leur genre de vie. Les bourgeois des communes qui les remplaçaient, valaient mieux peut-être, mais ils étaient beaucoup moins poétiques ; avec moins de loisir, ils avaient moins de rêveries, moins de passion pour le plaisir, moins de galanterie; ils accordaient moins d'estime aux flatteurs et aux parasites de cour, même quand ils leur reconnaissaient le talent de faire de jolis vers. L'ancienne poésie provençale était morte; l'Académie des jeux floraux ne réussit point à la ressusciter.

Au reste, les bourgeois de Toulouse avaient mal connu les goûts royaux de Charles IV, quand ils lui avaient préparé des concours de poésie pour lui faire honneur. Il n'est pas toujours agréable à ceux qui sont grands par les distinctions sociales, de se rapprocher de ceux qui ne sont grands que par les dons de la nature; et alors même que le poète ne recherche le prince que pour le flatter, le prince se sent quelquefois gêné de penser que cet homme qu'il n'a point fait ce qu'il est, le juge et le mesure. Les poètes provençaux devaient se réunir à Toulouse pour le 1er mai. Charles IV ne les attendit pas; il repartit au milieu de mars. A son arrivée à Issoudun, la reine Marie accoucha avant terme d'un fils qui mourut aussitôt. La mère de cet enfant ne lui survécut que peu de jours; elle fut enterrée à Montargis (2). Charles, qui désirait ardemment assurer sa succession, et qui avait déjà perdu deux fils en bas âge, de deux femmes différentes, n'attendit pas trois mois pour se remarier. Le 5 juillet suivant, il épousa sa cousine germaine, Jeanne, fille de Louis, comte d'Évreux ; quoiqu'il obtint au préalable une dispense du pape, les mariages entre

(1) Hist. du Languedoc, T. IV, L. XXX, c. 10, p. 196.
(2) *Cont. Nangii,* p. 82.— Hist. du Languedoc, L. XXX, c. 9, p. 196.

Digitized by Google

parents avaient été tellement décriés par l'Église romaine, que celui-ci causa beaucoup de scandale (1). En même temps, pour attacher aux intérêts de la France le roi de Bohême son beau-frère, qui aurait pu s'éloigner de lui à la mort de sa sœur la reine Marie, il fit épouser Blanche, fille de Charles de Valois, au fils de ce roi, nommé Wenceslas au baptême; mais qui avait changé de nom en l'honneur de son oncle, depuis qu'il était élevé en France, et qui fut depuis l'empereur Charles IV (2).

Nous aurons peu de chose de plus à dire sur Charles-le-Bel, sur sa famille, ou sur son administration intérieure; il nous reste à voir quel rôle il joua et fit jouer à la France, dans ses rapports avec le reste de l'Europe.

Les relations avec la Flandre participaient de la nature des affaires domestiques et des affaires étrangères. Le comté de Flandre était bien toujours le premier comté de France, et il reconnaissait toujours le ressort de la cour des pairs et du parlement de Paris : mais la vigoureuse résistance que les Flamands avaient opposée à Philippe-le-Bel et à ses fils, avait procuré à leur pays une indépendance réelle, et leur jalousie de la France devait plutôt les faire ranger parmi ses ennemis que parmi ses sujets.

(1322.) Louis, comte de Nevers, fils aîné du comte de Flandre, était mort à Paris le 12 juillet 1322, et son père, Robert III, était mort à Ypres, le 17 septembre de la même année, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Ce vieillard, devenu haineux et défiant durant son demi-radotage, s'était efforcé de déshériter son petit-fils Louis, comte de Réthel, en faveur de son second fils, et de son favori Robert, comte de Cassel. Louis qui avait épousé une fille de Philippe-le-Long, et qui vivait à la cour de France, partit en hâte pour la Flandre, à la nouvelle de la mort de son grand-père; il fut reçu avec faveur par les puissantes communes, qui avaient déjà embrassé le parti de son père contre le vieux Robert; il fut proclamé

(1) *Gio. Villani*, L. IX, c. 262, p. 560. — *Cont. Nangii*, p. 82.
(2) *Olenschlager, Geschichte*, c. 50, p. 132.

comme comte de Flandre, et il reçut à ce titre l'hommage de ses vassaux. Mais quand, après cette cérémonie, il revint à Paris, Charles IV le fit mettre en prison pour le punir de s'être autant pressé, et d'avoir pris possession de son comté, avant d'en avoir reçu l'investiture du roi de France. En même temps il donna ordre au parlement d'examiner si le droit de représentation était reconnu en Flandre, et si ce comté devait passer au fils du fils aîné, ou au second fils, Robert de Cassel, et à ses sœurs. Au bout de peu de jours cependant le roi fit remettre le comte Louis en liberté, et le parlement rendit un arrêt le 29 janvier 1323, par lequel il le reconnaissait pour comte de Flandre, aussi bien que pour comte de Nevers, au droit de sa grand'mère (1).

(1323.) Ce nouveau comte, élevé en France, était presque absolument français de mœurs et de caractère; il connaissait mal l'esprit indépendant de ses riches et industrieux sujets; et il méprisait la roture des Flamands, qui osaient prétendre à la liberté : il était confirmé dans ces sentiments par son principal conseiller, l'abbé de Vézelay, son vassal dans le Nivernais, mais l'ennemi héréditaire des Flamands, car il était fils de Pierre Flotte, chancelier de France, tué dans la guerre contre eux. Bientôt la défiance et la haine prirent la place de l'amour et du dévouement, dans les rapports entre le comte de Flandre et ses sujets. Le premier, au mépris de leurs priviléges, et sans se donner la peine de comprendre les intérêts de leur commerce, multipliait les péages et les entraves à la circulation des marchandises : il donna entre autres, à son grand-oncle, le comte Jean de Namur, la seigneurie du canal de l'Écluse, et il ne voulut point révoquer ou limiter ce don, quelques sollicitations que lui adressassent les bourgeois de Bruges, dont les débouchés se trouvaient interrompus. Ceux-ci, perdant patience, attaquèrent brusquement l'Écluse, au mois d'août 1323, prirent cette ville, la brûlèrent et emmenèrent prisonnier le comte de Na-

(1) *Cont. Nangii*, p. 80. — *Gio. Villani*, L. IX, c. 183, p. 529. — Oudegherst, *Chr. de Flandre*, c. 147, f. 244.

Digitized by Google

mur. Pour ne pas aigrir trop leur seigneur, ils laissèrent cependant ensuite échapper le comte, et ils acceptèrent l'amnistie que Louis leur offrait (1). Celui-ci, sans faire attention à la jalousie des communes contre les nobles, confiait tous les emplois à des gentilshommes flamands, qui, en cherchant à humilier les bourgeois, les aigrissaient seulement et les offensaient. Mais comme les villes possédaient seules toute la force et toute la richesse, dès qu'elles se soulevaient Louis était forcé de céder, et il s'estimait encore heureux que les bourgeois voulussent accepter ses amnisties (2).

(1325.) Au lieu de chercher dans sa propre politique la cause de ces fréquents soulèvements, Louis supposa que son oncle, Robert de Cassel, qui avait voulu lui enlever son héritage, en était le moteur; et comme il savait que Robert était alors à Warneston, à trois lieues de Lille, il ordonna à son secrétaire d'écrire aux habitants de cette bourgade, dont il se croyait sûr, de le tuer, comme un traître; le secrétaire obéit, mais il expédia en même temps un courrier à Robert de Cassel, pour qu'il eût à se mettre en sûreté; et quand son maître le sut, il lui répondit hardiment, qu'il avait mieux aimé sauver son honneur que lui obéir. Il fut jeté en prison; mais cette anecdote fut connue, et commença à aigrir les esprits. En même temps, de nouveaux impôts furent levés sur le peuple, toujours sous prétexte de payer le subside promis à la France; les députés des communes qui étaient assemblés à Courtrai, assurés qu'ils avaient déjà beaucoup plus payé qu'il ne fallait pour solder leur dette, demandèrent à voir les comptes. Louis, soit pour les intimider, soit pour faire disparaître ses registres, fit mettre le feu au faubourg de Courtrai, que ces députés habitaient. La flamme ne s'enfermant point dans les limites qu'il croyait lui avoir assignées, gagna la ville, qui fut consumée tout entière le 13 juin 1325. Les habitants, soulevés d'indignation, tournèrent leur rage con-

(1) *Cont. Nangii*, p. 82. — *Gio. Villani*, L. IX, c. 220, p. 544. — Oudegherst, *Chr. de Flandre*, c. 149, f. 247.

(2) Oudegherst, *Chron.*, c. 150, p. 250. — *Gio. Villani*, L. IX, c. 282, p. 566.

Digitized by Google

tre lui ; plusieurs de ses gentilshommes qui essayaient de le défendre furent tués autour de lui ; il fut enfin arrêté avec cinq chevaliers, deux damoiseaux et plusieurs soldats, et conduit à Bruges, où il fut retenu prisonnier dans la maison de ville ; vingt-sept de ses compagnons d'armes furent traduits en justice, condamnés comme incendiaires, et exécutés sous ses yeux (1). On estimait que Louis s'était rendu indigne de régner ; presque toutes les villes de la Flandre levèrent l'étendard de la rébellion, et offrirent la souveraineté au comte Robert de Cassel. Les Gantois seuls, toujours jaloux de Bruges, se déclarèrent pour leur comte et invoquèrent l'aide de la France. Robert, acceptant le commandement du parti contraire, retira de sa prison le secrétaire de son neveu qui lui avait sauvé la vie, et battit les Gantois, auxquels il tua cinq cents hommes (2).

(1326.) Charles IV envoya le bailli de Vermandois à Bruges, pour demander que le comte Louis fût remis en liberté ; n'ayant pu l'obtenir, il fit prononcer des anathèmes contre les Flamands, par les évêques de Tournay et de Térouanne ; il exhorta en même temps les Gantois à demeurer fidèles à leur comte, en leur promettant de puissants secours ; cependant lorsqu'il vit que les paroles seules ne pouvaient suffire pour faire triompher le parti qu'il affectionnait, il offrit sa médiation, et il réussit enfin, au mois de novembre 1326, à faire remettre en liberté le comte Louis, sous condition qu'il jurerait de maintenir tous les priviléges et libertés de Bruges, d'Ypres, et du Franc, et que les Gantois entreraient dans la ligue des villes libres (3).

Les sujets ont toujours une grande foi dans les serments des princes, parce qu'ils jugent d'eux d'après leurs propres sentiments. Ils ne soupçonnent jamais que ces princes prétendront n'avoir pas été libres, lorsqu'ils s'engageaient avec eux, parce qu'ils savent fort bien que les princes, forcés de céder aux

(1) *Cont. Nangii*, p. 83, 84. — Oudegherst, c. 150, f. 251. — *Gio. Villani*, L. IX, c. 308, p. 580.

(2) *Cont. Nangii*, p. 84. — *Raynaldi Ann. eccles.*, 1325, § 14.

(3) Oudegherst, *Chron. de Flandre*, c. 151, f. 252.

Digitized by Google

circonstances, sont encore plus libres lorsqu'ils jurent d'observer les priviléges de leurs sujets, que ces sujets ne l'ont été ou ne le seront jamais, lorsqu'ils jurent d'obéir aux princes. Cependant lorsque les souverains violent les serments qu'ils ont prêtés à leurs sujets, ils ne sont jamais punis, ni par la réprobation des autres souverains, ni par celle de l'Église, ni même par le déshonneur qu'ils méritent. En sortant des prisons de Bruges, le comte Louis se rendit directement à Paris pour porter ses plaintes au roi et au parlement sur la violence qu'il avait éprouvée. Ses serments, et le traité conclu avec lui sous la médiation de la France, furent regardés comme non avenus. Charles IV annonçait qu'il allait faire marcher de nombreuses armées pour le soutenir; le riche commerce que les Flamands faisaient avec la France allait être ruiné. Les communes se soumirent; elles consentirent à envoyer des députés à Arques, près de Saint-Omer, où Charles IV les attendait avec Louis : elles s'humilièrent et demandèrent grâce, et un traité y fut conclu, qui confirma leurs priviléges, sous condition que trois cents des premiers citoyens de ces villes, se rendraient en pélerinage, les uns à Jaint-Jacques de Galice, les autres à Saint-Giles de Provence, et le reste à Notre-Dame de Rochemadour, et que les Flamands paieraient dans certains termes, cent mille livres tournois à leur comte, et deux cent mille au roi de France (1).

(1322-1328.) Parmi les voisins de la France, quelques uns continuaient à attirer à peine son attention. Charles IV était roi de Navarre, comme l'avaient été son père et ses deux frères, et cependant c'est la période où l'histoire d'Espagne demeure la plus étrangère à l'histoire de France, où les deux nations sont le plus complétement séparées par les Pyrénées. Nous ne savons rien sur le gouvernement des Français en Navarre, pendant le règne de Philippe IV et de ses trois fils. En Castille, Alfonse XI fut déclaré majeur par les cortès de Valladolid, en 1322, au moment où il atteignait sa quinzième

(1) Oudegherst, c. 152, p. 254. — *Cont. Nangii*, p. 86. — *Raynaldi Ann. eccles.*, 1325, § 14, et 1326, § 11.

Digitized by Google

année ; mais cet acte législatif ne put lui donner ni la prudence, ni la force de l'âge ; aussi il se passa long-temps encore avant que les troubles de sa minorité fussent apaisés, et avant que les Castillans vissent finir les guerres civiles et les brigandages auxquels ils étaient depuis si long-temps en proie (1). En Aragon, Jayme II, quoiqu'il régnât depuis trente ans, était encore dans la vigueur de l'âge, mais il continuait à diriger toute son attention vers l'Italie. Il préparait en secret la conquête de la Sardaigne, qu'il voulait enlever à la république de Pise ; la conjuration qu'il avait ourdie avec quelques seigneurs sardes, éclata le 11 avril 1323, par le massacre de tous les Pisans établis dans cette île ; elle fut suivie d'une guerre acharnée que termina le traité du 10 juin 1326, par lequel les Pisans cédèrent la Sardaigne au roi d'Aragon. Don Jayme survécut plus d'une année à cette conquête ; il mourut le 2 novembre 1327, à l'âge de soixante-six ans, et il fut remplacé par son second fils Alfonse IV (2).

Sur leur frontière orientale, les Français ne s'apercevaient point qu'il se formait une nation nouvelle, les Suisses, dont la confédération ne comprenait encore que quelques montagnards des trois anciens cantons, déjà signalés par leur courage héroïque, et par leurs victoires sur les princes de la maison d'Autriche. Ces exploits d'un petit peuple, qui devaient avoir pour la France des résultats importants, en mettant entre les mains d'une race belliqueuse la garde des montagnes centrales de l'Europe, et en préparant une pépinière de soldats qui versèrent souvent leur sang pour les Français, furent alors confondus avec les soulèvements vulgaires que la tyrannie excitait tour à tour dans toutes les provinces, et qu'elle noyait bientôt dans le sang (3).

L'attention publique fut beaucoup plus vivement excitée par la guerre qui éclata en 1325, entre Édouard, comte de

(1) *Mariana, De rebus Hispan.*, L. XV, c. 18, p. 662.

(2) Hist. des Répub. Ital., c. 31, T. V, p. 122. — *Muntaner, Chronica dels Reys*, c. 292, f. 239. — *Çurita, Anales*, T. II, L. VI, c. 75, p. 81. — *Ejusd. Indices.*, L. II, p. 170.

(3) *Müller, Geschichte der Schweiz*, B. II, c. 1, p. 80.

Digitized by Google

Savoie, et Guigue VIII, dauphin de Viennais. La famille de ce dernier, quoiqu'elle ne gouvernât point encore toute la province nommée d'après elle Dauphiné, s'était élevée en importance; le dauphin avait épousé une fille de Philippe-le-Long; d'autre part le comte de Savoie avait de puissantes alliances en France; et ces deux seigneurs d'un pays qui parlait français, mais qui relevait de l'Empire, étaient à peine regardés comme étrangers à la France. Le comte de Savoie fut défait le 7 août 1325, dans la plaine de Saint-Jean-le-Vieux, au-dessous du château de Varey : plusieurs des grands seigneurs français qui lui avaient amené des secours, entre autres Robert, comte de Tonnerre, frère du duc de Bourgogne, Jean de Châlon, comte d'Auxerre, et Guichard de Beaujeu, y furent faits prisonniers. Le pape chargea l'évêque de Toulouse, et le grand-maître des hospitaliers, de rétablir la paix entre ces deux princes, et Charles IV s'occupa de faire recouvrer, moyennant rançon, la liberté aux prisonniers; l'une et l'autre négociation fut longue et difficile; ce ne fut pas avant le règne suivant que le comte de Tonnerre sortit de captivité, en donnant au dauphin une somme prodigieuse, et lui cédant une partie de ses seigneuries (1).

Tous ces événements paraissaient encore cependant de peu d'importance, à côté des révolutions de l'Empire, et de celles dont l'Angleterre fut le théâtre durant la même période. Depuis l'élection contestée du mois d'octobre 1314, l'Empire était toujours disputé entre Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche; le pape Jean XXII, qui se prétendait juge entre les candidats, profitait, de concert avec le roi Robert de Naples, de l'interrègne qu'il faisait durer, pour étendre sa domination sur l'Italie; il semblait même vouloir y fonder une principauté nouvelle, en faveur du cardinal du Poiet, qu'on croyait être son fils. Mais en 1322, les deux rivaux allemands, fatigués d'une guerre ruineuse, firent un dernier effort pour la terminer par une grande bataille. Frédéric introduisit en

(1) Hist. du Dauphiné, T. I, c. 20, p. 288. — Guichenon, *Hist. généal. de Sav.*, T. I, p. 377.— *Gio. Villani*, L. IX, c. 310, p. 581.— *Raynaldi*, 1326, § 17. — Chr. de Saint-Denys, f. 170.

Digitized by Google

Allemagne des bandes barbares de Valaques, de Cumans, de Bulgares et de Serviens, tandis que Louis fut puissamment secondé par son allié Jean, roi de Bohème. Les deux armées se rencontrèrent à Muhldorf, le 28 septembre 1322, et après un combat de sept heures, l'un des plus acharnés qu'eût vus l'Europe, l'armée autrichienne fut défaite, et Frédéric demeura prisonnier, entre les mains de son rival, avec la plus grande partie de sa noblesse (1).

(1323.) Les vainqueurs commencèrent par partager entre eux les prisonniers, pour s'enrichir par leur rançon : Frédéric demeura à Louis de Bavière, qui le fit garder dans sa forteresse de Traussnitz du haut Palatinat : mais son frère Henri, avec les nobles autrichiens, tombèrent en partage à Jean, roi de Bohème et à ses alliés. Jean voulait aussi que cette victoire sanctionnât l'échange qu'il désirait faire de son royaume de Bohème contre le palatinat du Rhin. Né dans le Luxembourg, élevé dans la langue française, aimant les fêtes et les plaisirs chevaleresques, il regardait la Bohème comme barbare, il ne pouvait en souffrir le séjour, et il désirait se rapprocher de la France. Il était venu à Paris avec son oncle l'archevèque de Trèves, pour les fêtes de Pentecôte de l'an 1323, où sa sœur Marie fut couronnée comme reine de France (2); et il aurait voulu établir sa cour à peu de journées de distance de cette capitale. Cependant lorsque les États de Bohème lui adressèrent leurs plaintes sur son projet de les abandonner, il jeta dans le feu l'acte d'échange avec la maison de Bavière, qu'il avait déjà dressé (3).

Tandis que la diète germanique, assemblée à Nuremberg, sanctionnait les titres de Louis de Bavière déjà affermis par la victoire, Jean XXII, à l'instigation, à ce qu'on croit, du roi de France, dans une bulle publiée à Avignon, le 9 octobre

(1) *Gio. Villani*, L. IX, c. 173, p. 524. — Olenschlager, c. 42, p. 111. — *Pez. Script. rer. Austriac.*, T. I, p. 1002.—*Raynaldi*, 1322, § 14.—*Cont. Nangii*, p. 82.

(2) *Cont. Nangii*, p. 81.

(3) Olenschlager, c. 43, p. 116. — *Dubravius*, *Hist. Boicæ gentis*, L. XX, p. 167.

Digitized by Google

1323, le déclarait coupable, pour avoir pris le titre de roi, et pour avoir conféré l'électorat de Brandebourg à son fils, avant d'avoir été reconnu par le saint-siége. Il lui donnait trois mois pour renoncer au titre royal et à l'administration de l'Empire, déliant en même temps ses sujets du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté (1). On assure que Charles IV espérait monter sur le trône impérial; que son beau-frère le roi Jean de Bohème, qui avait été jusqu'alors le principal soutien de Louis de Bavière, avait suggéré au roi de France ce projet ambitieux, et lui en avait garanti la réussite; qu'il lui avait promis de lui amener au mois de juillet, à Bar-sur-Aube, l'archevèque de Trèves son oncle, l'archevèque de Cologne, et beaucoup de princes allemands, qu'il engagerait dans le parti français; qu'enfin, Jean XXII s'était fié à ces assurances, lorsqu'il avait poursuivi avec acharnement les procédures contre Louis de Bavière. En effet, il frappait coup sur coup celui-ci par de nouvelles bulles, et il le déclara enfin excommunié, le 21 mars 1324 (2).

(1324.) Toutefois, la cour de France et celle d'Avignon montraient peu de connaissance des hommes, en faisant dépendre des projets d'une exécution aussi hasardeuse, de la constance d'un personnage tel que Jean, roi de Bohème. Ce prince, qui n'aspirait à d'autres vertus qu'à celles des chevaliers errants, brave, galant, brillant dans toutes les fètes, ravissant toujours les étrangers par les grâces de son accueil, mais inquiet, haïssant le séjour de ses États, ne songeant jamais à leur avantage, n'avait aucune suite dans ses projets; sa politique était toute sentimentale, elle reposait toute sur ses affections personnelles, et non sur l'intérêt des peuples qu'il était appelé à gouverner. En quittant la cour de France il n'aspirait qu'à mettre la couronne impériale sur la tête de Charles-le-Bel; dès qu'il eut passé le Rhin, et qu'il entendit les Allemands exprimer leur indignation contre les procédures

(1) *Raynaldi*, a. 1323, § 30. — Olenschlager, c. 47, p. 124. — *Gio. Villani*, L. IX, c. 226, p. 545.

(2) *Gio. Villani*, L. IX, c. 247, p. 553. — *Raynaldi*, 1324, § 26 et 13. — Olenschlager Geschichte, c. 51, p. 133.

Digitized by Google

violentes de la cour pontificale, et leur aversion pour le joug français, il ne fut pas moins indigné qu'eux, et il écrivit à Jean XXII qu'il ne se prêterait jamais à des projets dont le résultat serait de dépouiller les électeurs ses collègues de leurs plus beaux priviléges (1).

Une diète, que Louis de Bavière avait présidée au printemps, à Francfort, et où il avait exposé toute l'injustice et la précipitation des attaques de la cour d'Avignon contre lui, avait hâté l'explosion de cette jalousie germanique. Les Franciscains avaient secondé l'empereur élu, en associant leur querelle sur la pauvreté évangélique à la sienne; tandis que deux docteurs élevés à l'Université de Paris, Jean de Gand, et Marsile de Padoue, s'efforçaient dans les écrits qu'ils publiaient pour l'empereur, d'assigner les limites que ne devait point franchir l'autorité ecclésiastique (2). Des diatribes violentes contre le pape commençaient à circuler en Allemagne, les chapitres ne voulaient plus reconnaître leur évêque, s'il se déclarait attaché à la cour d'Avignon; celui de Freysingen chassa le sien; les bourgeois de Strasbourg jetèrent dans le Rhin un prêtre qui avait voulu afficher à l'église la sentence du pape contre l'empereur; ceux de Ratisbonne forcèrent les Dominicains à prier pour lui, en ne leur laissant parvenir des vivres qu'à cette condition (3).

Charles-le-Bel ne pouvait plus mal prendre son temps, pour la conférence à laquelle il avait invité les princes allemands, à Bar-sur-Aube; il s'y rendit cependant au mois de juillet 1314, avec une suite nombreuse, ne doutant point que l'éclat de sa cour ne frappât d'admiration les électeurs. Il se présenta ouvertement comme candidat à l'Empire; mais aucun des électeurs, des princes, des députés des villes qu'il avait invités, ne se rendit à Bar, à la réserve du seul duc Léopold d'Autriche, uniquement occupé de faire rendre la li-

(1) Réponse du pape, du 26 mai 1324. — *Raynaldi Ann. eccles.*, 1324, 17, 18.

(2) *Cont. Nangii*, p. 75. — Olenschlager Geschichte, c. 53, p. 136 et note 1; et c. 54, p. 139.

(3) Olenschlager, c. 55, p. 144.

Digitized by Google

berté à son frère, et qui s'était adressé au roi de France pour cela, comme on l'accusait de s'être adressé aussi au diable (1). Léopold promit de faire agir l'archevêque de Salzburg et l'évêque de Passau contre la Bavière, l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster sur le bas Rhin, l'évêque de Strasbourg en Alsace : il promit que son frère Frédéric abdiquerait l'Empire dès qu'il aurait recouvré la liberté, tandis qu'en retour Charles IV le ferait, lui Léopold, son vicaire impérial en Allemagne. Trente mille marcs d'argent furent avancés par la France, pour faciliter les armements des Autrichiens : mais, dans le même temps, le roi de Bohême, les trois électeurs ecclésiastiques, et la plupart des princes allemands s'étaient réunis à Cologne à la cour de Louis de Bavière, pour célébrer son mariage, et ils s'étaient engagés à repousser de toute leur force les projets ambitieux de la France (2).

(1325.) La constance dans leurs affections politiques n'était pas, il est vrai, la vertu des princes allemands : malgré toutes les sollicitations de Léopold, Charles-le-Bel n'envoya pas un seul soldat français au-delà du Rhin, mais il y fit passer beaucoup d'argent, et avant que l'année fût révolue, il y avait recouvré un grand nombre de partisans. Jean XXII le secondait de tout son pouvoir, et si les Franciscains représentaient ce pape comme l'Antechrist, les Dominicains et tous les autres prêtres voyaient en lui le vicaire de Dieu sur la terre. Louis de Bavière, qui avait entrepris, en 1325, le siége de Burgaw en Souabe, fut forcé à le lever par le duc Léopold, et y perdit tous ses bagages. Les électeurs de Mayence et de Cologne, croyant cet échec décisif pour le parti bavarois, convoquèrent une diète électorale, à Rensé près de Coblentz, pour donner un nouveau chef à l'Empire. Les légats de l'Église et les ambassadeurs de France annonçaient que le moment était venu de rendre le sceptre de Charlemagne au représentant français de ce monarque. Les négociateurs de

(1) *Albertus Argentinensis*, p. 123. — *Chron. Leobiense an.* 1324. — Olenschlager, c. 45, p. 120.

(2) *Alb. Argentin.*, p. 123. — Olenschlager, 56, 57, p. 145. — *Gio. Villani*, L. IX, c. 267, p. 561. — *Raynaldi Ann. eccles.*, 1324, § 26.

Digitized by Google

Charles IV cependant, qui se rendaient en bateau vis-à-vis de Rensé, pour avoir des conférences avec les électeurs, s'apercevant de la jalousie que de tels projets inspiraient aux Allemands, déclarèrent qu'ils demandaient la couronne impériale pour Charles IV seulement, non pour ses successeurs, et qu'ils entendaient bien qu'elle demeurerait élective. Mais Berchtold de Bucheck, frère de l'archevêque de Mayence, répondit que si Louis de Bavière devait perdre la couronne, l'Allemagne ne manquait pas de princes nés dans son enceinte et parlant sa langue, qui pussent le remplacer; et qu'il s'opposerait toujours de tout son pouvoir à l'élection d'un étranger, surtout d'un Français. Ces paroles entraînèrent l'archevêque de Trèves, le roi de Bohème, et bientôt après tous les électeurs : les négociateurs français furent alors forcés de se retirer (1).

Toutefois Louis de Bavière ne voulut pas s'exposer plus long-temps à des tentatives qui pouvaient avoir pour lui une si fatale issue. On dit qu'il hésita s'il se déferait de Frédéric d'Autriche, son compétiteur et son prisonnier, ou s'il se réconcilierait avec lui. Il se décida pour le parti le plus généreux; il employa son confesseur pour traiter avec Frédéric, et celui-ci ayant promis de reconnaître Louis comme roi des Romains, et de réconcilier avec lui la maison d'Autriche, le Bavarois vint le trouver à Traussnitz, communia avec lui, et le remit en liberté le 13 mars 1325, sans rançon, sans cession de provinces ou de forteresses, sans otage, et se reposant seulement sur son serment (2).

Louis de Bavière ne fut point trompé dans la pleine confiance qu'il avait accordée à Frédéric : ce ne fut pas cependant la faute du pape, qui, dans l'intérêt de la France, fit tout ce qu'il put pour ébranler sa foi. Dès qu'il apprit que Frédéric

(1) *Albert. Argentinensis*, p. 125. — Henric. Rebdorff. *Chron.*, p. 612. — Mutius, *Chron. German. in Struvio*, L. XXIV, p. 869. — Olenschlager Geschichte, c. 59-62, p. 150, 154.— *Raynaldi*, 1325, § 7.

(2) Olenschlager, c. 63, p. 155 et *Urkunden*, n. 44, p. 129. — *Pez.* T. I. *Rer. Austr.*, p. 1003. — *Gio. Villani*, L. IX, c. 293, p. 569. — *Raynaldi*, 1325, § 1. — Coxe, *Maison d'Autriche*, T. I, c. 7, p. 182. — Schmidt, *Hist. des Allem.*, L. VII, c. 5, T. IV, p. 460.

Digitized by Google

était sorti de prison, il lui écrivit, le 4 mai : « Qu'il se ré-
» jouissait de ce qu'il avait recouvré la liberté si c'était sans
» condition; mais que plusieurs hommes graves supposant
» qu'il n'était sorti de prison que moyennant des pro-
» messes odieuses à Dieu, désavantageuses pour lui, et péril-
» leuses pour la chose publique, il croyait convenable de
» l'avertir que toutes les promesses qu'il pouvait avoir faites
» à Louis, tous les serments par lesquels il les avait confir-
» mées, étaient de nulle valeur : qu'en effet, de sa souveraine
» autorité il les cassait et anéantissait; qu'en vertu de la
» sainte obédience, et sous peine d'excommunication, il lui
» défendait de les observer, tout comme de retourner dans
» les prisons de ce rebelle excommunié, s'il s'était engagé à
» l'alternative (1). »

Jean XXII écrivit aussi, le 30 juillet, au roi de France, pour lui recommander « de déposer enfin sa tiédeur, de
» veiller et d'agir car les choses étaient encore en tel point
» que son désir royal pouvait toujours être satisfait, tandis
» que bientôt peut-être il ne le pourrait plus : déjà le retard
» des subsides, pendant une année entière, avait beaucoup
» nui, car il avait rendu ceux qui devaient agir et plus tièdes
» et plus lents (2). » Charles IV se décida enfin, et fit passer des sommes considérables en Allemagne, surtout entre les mains de Léopold, à qui le pape avait aussi écrit pour le presser de recommencer les hostilités, d'autant qu'il n'avait point voulu reconnaître la convention de Traussnitz. Léopold partagea l'argent de la France avec Ladislas, roi de Pologne, qui accourut à son aide avec des nuées de Lithuaniens, de Russes, de Valaques, la plupart païens, appelés par le pape à dévaster l'Allemagne catholique. La condition de Louis de Bavière semblait plus dangereuse que jamais, mais Frédéric d'Autriche, loin de vouloir se joindre à ses ennemis, revint se mettre entre ses mains, déclarant qu'il était prêt à rentrer en prison, puisqu'il n'avait pas réussi à faire poser les armes

(1) Olenschlager Urkunden, n. 45, p. 132. — *Raynaldi*, 1325, § 2.
(2) Urkunden, n. 47, p. 135.

Digitized by Google

à son frère. Louis, fatigué de combats toujours renaissants, signa avec Frédéric, à Munich, au commencement de septembre 1325, un nouvel accord par lequel les deux princes convenaient de partager la dignité impériale, et d'administrer en commun l'Empire (1). Il semble que ce traité qui détermina enfin le duc Léopold à poser les armes, et à renoncer à l'alliance de la France, fut, peu de mois après, suivi d'un troisième, par lequel Louis abandonnait toute l'Allemagne à Frédéric, et se réservait seulement l'Italie. Toutefois, comme ces pactes étaient contraires à la constitution de l'Empire et aux droits des électeurs, les deux princes les tenaient aussi cachés qu'ils pouvaient, et c'est la cause de l'obscurité qui couvre aujourd'hui ces transactions, objet de controverse entre les Bavarois et les Autrichiens (2).

(1326.) La mort du duc Léopold d'Autriche, qui succomba, le 27 février 1326, à une fièvre chaude, mit enfin un terme aux intrigues et aux prétentions de la France. Ce prince belliqueux, infatigable, et qui nourrissait contre Louis de Bavière un ardent ressentiment, avait seul pu former et maintenir un parti français en Allemagne. Il semble que, par ses promesses, il avait flatté la vanité de Charles IV, plus encore qu'il n'avait éveillé son ambition. Il tirait de lui des sommes considérables qui nourrirent pendant plusieurs années les guerres civiles de l'Allemagne, mais il ne put jamais obtenir de lui un soldat; aussi le pape et le duc d'Autriche ne cessaient de reprocher au roi de France sa tiédeur, lorsqu'il s'agissait de la couronne impériale. Toutes ces négociations étaient apparemment ignorées des contemporains, car les plus anciens historiens de France n'en font aucune mention (3).

Après la mort de Léopold, la diète de l'Empire assemblée à Spire, au mois de mars 1326, reconnut Louis de Bavière comme monarque légitime, et l'exhorta à passer en Italie

(1) Olenschlager Urkunden, n. 50, p. 137.

(2) Olenschlager Gesch., c. 69, p. 169. — *Gio. Villani*, L. IX, c. 314, p. 582. — *Raynaldi*, 1326, § 6 et 7. — Coxe, *Maison d'Autriche*, T. I, c. 7, p. 182.

(3) *Cont. Nangii*, p. 85. — *Pauli Æmilii Veron. in Carolo IV*, p. 266.

Digitized by Google

avec une armée, pour faire repentir le roi de Naples et le pape des outrages qu'ils avaient faits aux Allemands (1). En effet, Louis de Bavière prit à Milan, le 30 mai 1327, la couronne de Lombardie, tandis que Frédéric, engagé avec ses frères cadets dans des querelles sur la succession de leurs aînés, et souffrant en même temps d'une maladie de langueur, retomba dans l'obscurité, et mourut enfin le 13 janvier 1330.

L'influence de Charles IV sur les révolutions d'Angleterre, pendant la même période, fut plus active; elle eut des conséquences plus importantes, mais elle ne peut de même être jugée que sur les rapports des étrangers. Le roi de France, comme un sultan dans son sérail, est entouré d'une obscurité profonde; nous ne trouvons ni des historiens français, ni des actes originaux qui nous fassent connaître ses projets, ses passions, les vues de ses ministres, pas plus que nous ne connaissons sa cour. C'est au dehors de son royaume que nous devons nous placer pour nous apercevoir de son existence, tout au moins d'après la crainte qu'il cause.

(1322.) Charles IV était à peine assis sur le trône de France, lorsqu'il reçut des lettres de son beau-frère Édouard II, roi d'Angleterre, en date de Glocester, 16 février 1322, par lesquelles celui-ci lui demandait de prompts secours en fantassins et en cavaliers, pour les opposer à ses barons, que son cousin Thomas de Lancastre avait soulevés dans le nord contre lui (2). Édouard avait adressé de semblables sollicitations à Charles, comte de Valois; aux comtes de Saint-Paul, d'Artois, d'Aumale, de Bar, au pape et aux cardinaux; cependant on ne doit point juger de ses dangers par son effroi; ses lieutenants avaient alors même l'avantage sur le comte de Lancastre, qui se retirait précipitamment vers l'Écosse. Celui-ci ayant été forcé de s'arrêter au passage d'une rivière, y fut vaincu et fait prisonnier, avec quatre-vingt-quinze barons ou chevaliers attachés à son parti (3). Il fut conduit au châ-

(1) *Olenschlager Geschichte*, c. 70, 71, p. 174, 178. — *Gio. Villani*, IX, c. 314, p. 583.

(2) *Rymer Acta*, T. III, p. 929.

(3) Rapin Thoyras, L. IX, p. 117. — Th. Walsingham, p. 94.

Digitized by Google

teau de Pomfret, où Édouard II le fit condamner, le 22 mars, par un petit nombre de pairs, entre lesquels siégeaient les deux Despenser, et lui fit trancher la tête. Thomas de Lancastre était fils d'Edmond, frère d'Édouard Ier, et aïeul de Blanche, de qui les rois de la maison de Lancastre ou de la Rose-Rouge firent dériver leurs droits. Avec lui périrent sur les échafauds, d'abord ses compagnons d'armes, ensuite tous ceux que, dans toute l'Angleterre, Édouard II soupçonnait d'être ses partisans (1).

Ce roi, l'un des plus faibles entre les hommes qui sont montés sur le trône, fut d'autant plus cruel, qu'il avait eu une plus grande peur; et quand cette peur fut dissipée, la destruction de ses ennemis lui inspira des projets de conquête. Il entra au mois de juillet en Écosse avec une puissante armée; il en ressortit au mois de septembre, sans avoir pu joindre ses ennemis, qui s'étaient réfugiés dans leurs marais ou leurs montagnes, tandis qu'il s'épuisait par des marches fatigantes où il perdit vingt mille hommes par la faim ou la maladie. Comme il se retirait avec l'armée qu'il avait conduite au travers des déserts, sans songer à ses approvisionnements, les Écossais sortirent de leurs retraites, l'atteignirent à Blackmoor, lui enlevèrent ses bagages, firent prisonnier le comte de Richmond, fils du duc de Bretagne, qui servait dans son armée, brûlèrent le couvent de Rippon, rançonnèrent celui de Béverley, et furent sur le point de le prendre lui-même. Découragé par ces revers, Édouard entra en négociation avec Robert Bruce, et, le 30 mai 1323, il signa avec lui une trêve qui devait durer treize ans (2).

Édouard II désirait vivement conserver l'amitié de son beau-frère : Charles IV, au contraire, partageant peut-être

(1) *Rymer*, T. III. — *Placita coronæ*, p. 936, 968. — *Gio. Villani*, L. IX, c. 136, p. 509. — *Cont. Nangii*, p. 80. — *Raynaldi*, *Ann.*, 1322, § 20. — Henr. de Knyghton, *De event. Angl.*, L. III, p. 2539, 2540.

(2) Rapin Thoyras, IX, p. 117. — Thom. Walsingham, p. 97. — H. de Knyghton, L. III, p. 2542. — *Rymer*, T. III, p. 1022. — *Cont. Nangii*, p. 80. — *Gio. Villani*, L. IX, c. 159, p. 520; c. 178, p. 526; c. 203, p. 533. — Hist. de Bretagne, L. IX, c. 90, p. 303. — *Buchanani Rer. Scotic.*, L. VIII, p. 233.

Digitized by Google

les ressentiments secrets de sa sœur, et méprisant son époux, ne prenait aucun soin de ménager le roi d'Angleterre. Il laissait libre carrière au parlement de Paris, aux sénéchaux de Périgueux, de Cahors et de Toulouse, pour empiéter sur les justices du duc d'Aquitaine. On nous a conservé un grand nombre de lettres d'Édouard à Charles, dans lesquelles il se plaint de ces vexations, et il témoigne ensuite son étonnement de ce que toutes ses réclamations demeurent sans réponse (1).

(1323.) Dans l'année 1323, les usurpations des officiers du roi continuèrent, le sénéchal de Toulouse, surtout, citait à son tribunal les feudataires du duché d'Aquitaine, les condamnait sous de faux prétextes, et se saisissait de leurs fiefs au préjudice du seigneur direct. Édouard continuait aussi à écrire lettres sur lettres à Charles IV pour se plaindre de tant d'injustices, mais il ne recevait point de réponse, ou tout au moins il n'obtenait point de redressement (2). En même temps Isabelle de France, qui jusqu'alors avait formé le lien entre les deux beaux-frères, commençait à les opposer l'un à l'autre. Humiliée et aigrie de la fortune du favori, Hugues le Despenser, qui chaque jour était comblé de nouvelles grâces, elle avait fini par chercher un consolateur : elle aimait Roger Mortimer, l'un des gentilshommes qui avaient combattu les Despenser, et qui, fait prisonnier par eux, avait été deux fois condamné à mort; elle réussit à le dérober au supplice, puis, au mois d'août 1323, elle le fit évader de la tour; mais n'attendant plus de ménagements des Despenser, et ne voulant plus leur en accorder, elle écrivit au roi de France son frère, pour se plaindre de la manière dont elle était traitée en Angleterre, où Édouard II, disait-elle, la considérait moins comme sa femme que comme sa servante (3).

Le parlement de Paris prenait à tâche de sanctionner

(1) *Rymer Acta*, T. III, p. 949-959, 990.

(2) *Epistolæ Edw. II ad Carol. IV*, 4 et 12 *April.*—*Rymer*, T. III, p. 1005, 1010.

(3) Rapin Thoyras, L. IX, p. 118. — Thom. Walsingham, p. 97. —*Rymer*, T. IV, p. 7, 8, 20, 22.

Digitized by Google

toutes les usurpations des officiers royaux; ennemi de la féodalité, il voulait ramener le duc d'Aquitaine à la même dépendance à laquelle il avait déjà réduit tous les autres feudataires. Dans toutes les causes portées devant lui, il condamnait invariablement les Gascons qui cherchaient à défendre les libertés de leur province. Édouard perdit patience; il n'avait pas encore rendu hommage à son beau-frère; il lui envoya, au commencement de mars 1324, son frère Edmond, comte de Kent, avec l'archevêque de Dublin, et un docteur en droit pour lui demander de fixer le lieu où il recevrait son hommage, espérant dans cette conférence obtenir enfin quelque redressement; mais en même temps il donna ordre de rassembler à Portsmouth, pour les fêtes de la Trinité, une quarantaine de vaisseaux, afin de transporter en Aquitaine assez de troupes pour y faire respecter son autorité (1).

(1324.) Sur ces entrefaites, les gens du roi de France prétendirent qu'un château que le seigneur de Montpezat, en Agénois, venait de bâtir sous le nom de *Sanctus Sacerdos*, était sur le territoire français; et le parlement de Paris ayant confirmé leurs prétentions, ils y mirent garnison. Le sire de Montpezat, secondé par le sénéchal de Gascogne, vint attaquer cette garnison, passa les soldats au fil de l'épée, renversa les murs du château, et en rapporta tous les meubles à Montpezat. A la nouvelle de cette insulte, Charles IV manifesta la plus violente indignation; il demanda que le sénéchal de Guienne et le sire de Montpezat lui fussent livrés, pour qu'il les punît à discrétion, et que le château de Montpezat fût confisqué à son profit. Édouard effrayé s'empressait d'offrir des réparations; il demandait seulement à sauver ses droits légitimes, à punir lui-même les coupables, et à garder, comme seigneur direct, la confiscation du fief de son vassal: il implora la médiation du pape; et dans les instructions qu'il donna, le 8 juillet, à ses ambassadeurs, on peut voir qu'il était disposé à toute sorte de sacrifices (2).

(1) *Rymer Acta*, 10 et 11 *Martii*, T. IV, p. 40.

(2) *Epistola Edw. ad Papam*, 8 *Maii*. — *Rymer*, T. IV, p. 49, 28 *Maii*. — *Ib.* p. 55. — *Ad legatos*, 8 *Julii*, p. 65. — *Contin. Nangii*, p. 82. — Hist.

Digitized by Google

Mais Charles voulait la guerre, il servait ainsi en même temps les ressentiments de sa sœur, et sa propre cupidité. Il donna à son oncle, Charles de Valois, le commandement de cette expédition. Celui-ci était arrivé en Languedoc au commencement de juillet, avec ses deux fils Philippe et Charles, Robert d'Artois, comte de Beaumont-le-Roger, et le seigneur Jean d'Anneblay, chevalier du roi : les milices du Languedoc furent rassemblées par leurs ordres, à Cahors, où Valois les passa en revue le 8 août, après quoi il fit son entrée en Guienne, par Agen, qui ne lui opposa aucune résistance (1). Édouard, à cette nouvelle, donna aussitôt des ordres rigoureux pour arrêter tous les Français qui se trouvaient en Angleterre, pour armer des vaisseaux, pour assembler des troupes (2); mais sous son faible gouvernement, tout ce qui était éloigné était bientôt oublié. Son frère Edmond, comte de Kent, qu'il envoya commander en Aquitaine, n'y trouva point de soldats; il fut obligé de s'enfermer dans la Réole, dont Valois entreprit le siége, après s'être emparé, sans coup férir, de Condom, de Bazas et de toutes les places du comté de Gaure. Vers le milieu de septembre, Edmond livra la ville aux Français, s'engageant à venir lui-même se constituer prisonnier, s'il ne pouvait déterminer son frère à accepter les conditions que lui imposait Charles-le-Bel. Montpezat fut ensuite pris et rasé ; le sire de ce château était déjà mort de douleur (3).

Édouard, si subitement attaqué par son beau-frère, s'en prit à sa femme de ces hostilités, et peut-être avec quelque raison ; il craignit qu'elle n'ouvrît aux Français les châteaux forts qu'elle possédait dans les comtés de Cornouailles, de Sommerset, Dorset, et Devonshire, et il donna ordre, le 18 septembre, qu'on introduisît dans tous ces lieux forts ses pro-

du Languedoc, T. IV, L. XXX, c. 11, p. 198. — *Raynaldi Ann.*, 1324, § 38.

(1) *Cont. Nangii*, p. 82. — Hist. du Languedoc, L. XXX, c. 12, p. 199.

(2) *Rymer*, T. IV, p. 71, 72, 73.— *Epistola Edw. II ad Papam*, 28 *Julii*. — *Ib.* p. 74.

(3) *Cont. Nangii*, p. 83. — Thom. Walsingham, p. 99. — Rapin Thoyras, L. IX, p. 123. — Hist. du Languedoc, T. IV, L. XXX, c. 12, p. 199.

Digitized by Google

pres soldats (1). En même temps, il écrivit à l'archevêque de Bordeaux, aux sept évêques de Guienne, à tous les nobles, à toutes les communes de cette province, pour leur exposer son bon droit, et les exhorter à la fidélité. Il écrivit encore au roi d'Aragon pour solliciter son assistance; au duc de Bretagne, pour revendiquer les priviléges des pairs de France, violés à son égard; à tous les cardinaux, pour leur envoyer une longue relation du commencement de la guerre, et de l'injustice qu'il avait soufferte (2). Mais quelque justes que fussent ses plaintes, il ne se trouvait en état de les soutenir par aucun effort vigoureux. Il fut donc réduit à accepter, le 12 novembre, la trêve que son frère avait signée, et la médiation du pape. Aussitôt il donna dans tous ses ports l'ordre de désarmer (3). De son côté, Charles de Valois licencia l'armée avec laquelle il avait déjà conquis la plus grande partie de la Guienne. Il laissa cependant des garnisons françaises dans les places dont il s'était rendu maître, tandis qu'il ne restait plus de garnison anglaise que dans les trois villes de Bordeaux, Bayonne et Saint-Séver (4). La trêve conclue par le comte Edmond expirait le 14 avril 1325. Si l'on en juge par la correspondance d'Édouard, il se préparait bien pendant l'hiver au renouvellement des hostilités; mais aucun des ordres qu'il donnait n'était exécuté, et à l'approche du printemps, il crut reconnaître qu'une nouvelle campagne lui enleverait le reste de la Guienne. Sur ces entrefaites, les ambassadeurs qu'il avait en France, d'accord avec les légats du pape, lui firent conseiller d'envoyer Isabelle sa femme auprès de son frère, pour être médiatrice entre eux. Malgré les raisons qu'il avait de se défier d'Isabelle, et l'offense qu'il lui avait tout récemment donnée, il y consentit, parce qu'il oubliait toujours en présence du danger immédiat, celui qu'il avait redouté auparavant. Isabelle quitta Londres pour Paris,

(1) *Rymer*, T. IV, p. 84.
(2) *Ibid.*, p. 87, 94, 98.
(3) *Ibid.*, p. 103.
(4) *Cont. Nangii*, p. 83. — Chr. de Saint-Denys, p. 164, 165. — *Gio. Villani*, L. IX, c. 268, p. 561.

Digitized by Google

le 8 mars, et la trève fut prolongée jusqu'au 2 juin, pour lui donner le temps de traiter de la paix (1).

(1325.) Isabelle, à ce que raconte Froissart, quand elle aborda son frère, voulut se mettre à genoux devant lui; elle lui porta ses plaintes contre son mari et le favori de celui-ci, et elle lui dit être bien informée « que si elle demeuroit au » pays guère de temps, le roi, par mauvaise ou fausse infor- » mation, la feroit mourir, ou languir à honte. » A quoi le roi répondit : « Ma belle sœur, apaisez-vous et vous confor- » tez; car, foi que je dois à Dieu, et à monseigneur Saint- » Denys, j'y pourvoirai de remède (2). »

Cependant la négociation dont elle était chargée éprouva peu de difficultés. Le 31 mai, elle signa, avec les ambassadeurs de son mari et les commissaires du roi de France, un traité qui portait qu'un sénéchal de Charles IV serait mis provisoirement en possession de toute la Guienne, avec promesse de la rendre au roi d'Angleterre, après l'hommage que celui-ci viendrait rendre au roi de France, à Beauvais, le 29 août. Ce traité fut ratifié par Édouard, le 13 juin. En même temps il donna des ordres pour le voyage à Beauvais qu'il allait entreprendre (3).

Mais Édouard, comme il était prêt à s'embarquer, commença à entretenir quelque doute sur l'accueil qui lui serait fait à la cour de son beau-frère : surtout Hugues Despenser songea avec inquiétude que son maître allait se trouver entouré par les gens qui le regardaient lui avec le plus de mépris ou de haine, et qui ne manqueraient pas de demander au roi le renvoi d'un favori qui le déshonorait. Arrivé à Langdon près de Douvres, Édouard écrivit à Charles, le 24 août, qu'une infirmité subite l'avait saisi en voyage, et qu'il demandait à

(1) *Epistolæ Edw. ad Pap.* 8 *Martii.*— *Rymer,* T. IV, p. 140, et 14 *Maii,* p. 144, 148.

(2) Chroniques de Froissart, édit. de Buchon, T. I, c. 7, p. 21; édit. de Sauvage, in-folio, c. 6, p. 4.

(3) *Rymer,* T. IV, p. 153, 157. — *Cont. Nangii,* p. 83. — Thom. Walsingham, p. 100. — Henr. de Knyghton, L. III, p. 2543. — *Gio. Villani,* L. IX, c. 313, p. 582. — Rap. Thoyras, L. IX, p. 125.

rendre l'hommage par son fils aîné Édouard, comte de Chester, à qui il céderait à cette occasion son duché d'Aquitaine et son comté de Ponthieu (1). Il paraît que Charles et Isabelle furent enchantés d'avoir le jeune Édouard entre leurs mains; car le roi de France répondit aussitôt, le 4 septembre, pour accepter cet arrangement. Le 2 du même mois, Édouard avait transmis à son fils le comté de Ponthieu; le 10, le duché d'Aquitaine; et, le 12, ce jeune prince, âgé seulement de treize ans, s'embarqua à Douvres pour la France (2).

Bientôt Édouard apprit avec plaisir que l'hommage de son fils avait été reçu par le roi de France, et que ses officiers avaient été mis en possession de l'Aquitaine, non pas toutefois de l'Agénois; il rappela alors sa femme et son fils auprès de lui, et il reçut avec étonnement leur réponse, qui lui fut transmise par Charles IV; ils disaient qu'ils ne se croyaient pas en sûreté en Angleterre. Le 1er décembre, Édouard répondit à Charles IV : « Quant à ce que vous nous avez mandé, très » cher frère, que vous avez entendu par gens dignes de » foi que notre compagne la reine d'Angleterre n'ose venir » par-devers nous, pour péril de sa vie, et doute qu'elle a » de Hugues le Despenser, certes, très aimé frère, il ne con- » vient pas qu'elle se doute de lui, ni de nul autre homme » vivant en notre Royaume; car, par Dieu, il n'y a Hugues » ni autre vivant en notre pouvoir, qui mal lui voulût, et nous » le pussions sentir, que nous le châtierions en manière que » autres en prendroient exemple; et ce est, et a été, et tou- » jours sera notre entière volonté, et assez en avons le pou- » voir, Dieu merci. Et, très cher et très aimé frère, sachez » certainement que nous ne pûmes oncques apercevoir, en » privé ni en apert, ni en dits, ni en faits, ni en contenance, » qu'il ne se porte en tout point vers notre compagne, comme » faire doit à sa très chère dame. Mais quand nous nous rap- » pelons les aimables contenances et paroles d'entre eux, les- » quelles nous avons vues, et les grandes amitiés qu'elle lui

(1) *Epistola Edw. II ad Carolum IV.* — *Rymer,* T. IV, p. 163.
(2) *Rymer,* T. IV, p. 161, 165, 168. — Thom. Walsingham, p. 101.

Digitized by Google

» tendit à son allée outre mer, et les aimables lettres qu'elle
» lui a tout récemment mandées, lesquelles il nous a mon-
» trées, nous ne pouvons en nulle manière croire que notre
» compagne puisse craindre telle chose de lui.... Par quoi,
» très cher et très aimé frère, nous vous prions encore, si
» spécialement comme nous pouvons, que pour l'honneur de
» vous et de nous, et de notre dite compagne, vous vouliez
» tant faire qu'elle revienne par-devers nous, à plus grande
» hâte qu'elle pourra, car certainement nous sommes moult
» désaise, pour la raison que tant avons été privé de sa com-
» pagnie (1). »

Isabelle cependant avait autre chose dans l'esprit que le soin de se mettre en sûreté : elle voulait rentrer en Angleterre, mais avec une armée : elle voulait y commander au nom de son fils; et, pour disposer de lui à sa volonté, elle résolut de rompre le mariage qu'Édouard II négociait alors même pour lui en Castille, et de le marier, au contraire, avec la fille de quelque seigneur dépendant de la cour de France, dont elle pût faire l'instrument de son ambition (2). Sur ces entrefaites, son oncle, Charles de Valois, qui tout récemment encore avait contribué à la faire revenir en France, par les succès qu'il avait obtenus dans la guerre d'Aquitaine, qu'elle était venue terminer, mourut de paralysie, le 16 décembre, âgé de cinquante-cinq ans. Pendant les règnes successifs des trois fils de Philippe-le-Bel, qu'on regardait comme peu attentifs aux affaires, et peu capables de conduire l'État, on avait considéré Charles de Valois leur oncle, comme le vrai chef de la monarchie; on l'avait vu tour à tour diriger les conseils et les armées de la France, et l'on savait surtout que c'était à lui qu'on devait attribuer la persécution de tous les anciens ministres de son frère, et le supplice d'Enguerrand de Marigny. Cet acte de cruauté pesait aussi sur sa conscience : pendant sa maladie qui dura plusieurs mois, il fit distribuer des aumônes à tous les pauvres de Paris, sous condition qu'ils prieraient

(1) *Epistol. Edw. ad Carol.* — *Rymer*, T. IV, p. 180.
(2) *Rymer*, T. IV, p. 175, 185, 186.

Digitized by Google

pour le seigneur Enguerrand et le seigneur Charles ; car, par une humilité tardive, il faisait mettre le nom de sa victime avant le sien (1).

La mort de Charles de Valois ne changea rien aux projets de la reine Isabelle ; elle avait retrouvé à la cour de France son amant Roger Mortimer, qui y était reçu et associé à toutes les fêtes qu'on donnait à Isabelle, avec plus d'éclat que la décence publique ne l'aurait comporté. Sa passion pour Mortimer augmentait l'aversion qu'elle ressentait contre son mari ; tandis que Mortimer, homme de parti, attaché à tous les amis du comte Thomas de Lancastre, et désireux de venger sa mort, voulait que l'amour de la reine secondât ses haines politiques. Édouard II, averti que la reine et son amant entretenaient une active correspondance avec tous les mécontents du royaume, et qu'ils se préparaient à l'attaquer à force ouverte, donna, le 8 février 1326, des ordres pour mettre les côtes d'Angleterre en état de défense, tout comme pour repousser et dissiper une armée avec laquelle elle tenterait un débarquement, *sauvant,* dit-il, *les corps de son fils et de la reine tant seulement* (2).

(1326.) En même temps, Édouard pressait Charles dans ses lettres de lui renvoyer tout au moins son fils, sans avoir égard *à la plaisance et volonté des femmes* (3). Charles, tout en favorisant les intrigues de sa sœur, feignait de craindre pour elle et pour son fils des dangers imaginaires ; il demandait ou faisait demander par le pape, des sûretés pour la mère et pour le fils, quoiqu'Édouard protestât qu'il était encore plein d'affection pour sa femme, et que quant à son fils, celui-ci était encore trop jeune pour qu'il lui fût même possible de se rendre coupable (4). Il semblait difficile de répondre aux protestations pacifiques d'Édouard, et à toutes ses

(1) *Cont. Nangii*, p. 84. — Chr. de Saint-Denys, f. 168. — *Pauli Æmilii Veron.*, p. 266. — *Raynaldi*, 1326, n. 21.

(2) *Rymer*, T. IV, p. 188.

(3) *Ibid.*, p. 194.

(4) *Epist. Edw. II ad Pap.* 13 *April.* — *Ib.* p. 200, 10 *Junii*, p. 208. — *Raynaldi*, 1326, § 13 et 14.

Digitized by Google

tentatives de réconciliation par une déclaration de guerre. Aussi Charles, sans renoncer à seconder les projets de sa sœur, sè crut-il obligé, pour ne point violer ouvertement la neutralité, de l'éloigner quelque temps de sa cour. Isabelle se rendit d'abord dans le comté de Ponthieu, qui avait été récemment cédé à son fils, et où elle croyait pouvoir assembler les soldats et les mécontents qu'elle transportait en Angleterre. Mais elle trouva les habitants trop attachés au gouvernement d'Édouard, pour se prêter à sa rébellion. Elle passa donc dans les États de Guillaume, comte de Hollande et de Hainaut, qui avait épousé sa cousine Jeanne, fille de Charles de Valois; elle convint avec lui que son fils Édouard épouserait Philippa, fille du comte de Hainaut, et en retour, pour cette brillante alliance, le comte de Hainaut lui donna pour chevalier son frère Jean, homme habile et vaillant, qui prit le commandement de la petite armée qu'avait rassemblée Isabelle, et qui accomplit pour elle la révolution (1).

Mais quoique Isabelle eût quitté la France, elle continuait à recevoir de son frère des soldats et de l'argent, et elle faisait, plus ouvertement que jamais, ses préparatifs de guerre. Le sénéchal de Toulouse et le comte de Cominges avaient rassemblé sur la frontière de Guienne la noblesse de Languedoc; Alfonse de la Cerda, fils de Ferdinand, qui avait disputé long-temps le trône de Castille, y fut envoyé par Charles IV pour la commander; et comme il n'y avait encore aucun prétexte pour commencer les hostilités contre l'Angleterre, les Français entrèrent en Guienne en annonçant qu'ils voulaient punir les désordres des fils naturels de quelques seigneurs gascons qui s'étaient livrés au brigandage : d'où vient que cette expédition fut nommée la guerre des bâtards (1).

Édouard II, qui se voyait de tous côtés menacé par la

(1) Froissart a fait de cet événement un récit romanesque, démenti par les actes authentiques. Voy. les notes de M.Buchon, c. 9, 10, 11, p. 25 et suiv. — *Cont. Nangii,* p. 84. — Thom. Walsingham, p. 101. — Rapin Thoyras, IX, p. 129.

(2) *Cont. Nangii*, p. 86. — Hist. du Languedoc, T. IV, L. XXX, c. 15, p. 202.

Digitized by Google

France, donna enfin, le 6 juillet, ordre de courir sus aux Français, tant sur terre que sur mer; il le révoqua le 10, sur de nouvelles espérances de paix qui lui furent données; mais Charles ayant réussi à le pousser à bout, et à lui faire commettre les premières hostilités, donna, le 16 août, l'ordre d'arrèter dans toute la France, tous les sujets de la couronne d'Angleterre, et de séquestrer tous leurs biens; Édouard répondit par un ordre semblable, le 26 août, et dès ce moment la guerre fut déclarée (1).

C'était à Dordrecht, en Hollande, qu'Isabelle avait donné rendez-vous aux chevaliers français et brabançons qu'elle avait engagés sous ses drapeaux; des vaisseaux étaient préparés pour leur embarquement; ils y montèrent le 23 septembre : deux jours d'orage les détournèrent quelque peu de leur route, mais en même temps les brouillards les dérobèrent à la marine anglaise, chargée de les surveiller; le troisième jour, vendredi 26 septembre, ils prirent terre à Orewell près d'Harwich, dans le comté de Suffolck; dès le lendemain, le roi en fut informé à Londres, et donna ordre de leur courir sus (2). La reine amenait avec elle environ mille cavaliers en armures de fer; c'était bien peu pour attaquer un si puissant royaume; aussi passa-t-elle quatre jours près d'Harwich, dans une grande anxiété, ne sachant si elle était entourée d'amis ou d'ennemis. Mais les Anglais étaient las de rougir pour leur roi; les deux Despenser étaient en haine au peuple, et ils excitaient la jalousie de la noblesse; Henri de Lancaster, *au tort col,* frère de ce comte Thomas à qui Édouard II avait fait trancher la tête, vint le premier joindre Isabelle, avec une grande compagnie de gendarmes. Il fut bientôt suivi par le comte de Norfolck, grand maréchal d'Angleterre, le comte de Leicester, les évêques d'Ély, de Lincoln, d'Hereford, de Dublin. « Après vinrent tant d'uns et » d'autres, comtes, barons, chevaliers et écuyers, à tout gens » d'armes, qu'il leur sembla bien qu'ils étoient hors de tout

(1) *Rymer,* T. IV, p. 216-229. — *Cont. Nangii*, p. 84.

(2) Froissart, c. 18, p. 41; et notes de Dassier. — Knyghton, *De event. Angl.*, L. III, p. 2544. — *Rymer*, T. IV, p. 231, 232.

Digitized by Google

» péril, et tous les jours leur croissoient gendarmes, ainsi » qu'ils alloient avant (1). »

Arrivée à Wallingford, Isabelle publia le 15 octobre une proclamation par laquelle elle protestait n'avoir pris les armes que pour mettre un terme à la tyrannie des Despenser, sur lesquels elle rejetait toutes les fautes de l'administration. Londres s'était soulevée; les Bardi, Florentins, banquiers de la cour, avaient été pillés par la populace; les partisans des Despenser avaient été massacrés, et l'évêque d'Exeter, avant de mourir entre les mains du peuple, avait passé par des tourments de tout genre. Comme l'invasion venait du levant, Édouard s'enfuit au couchant; mais nulle part il ne trouvait des moyens de résistance, nulle part ses partisans ne s'armaient pour lui. Le vieux Despenser s'enferma à Bristol espérant pouvoir défendre cette ville, et arrêter ainsi la marche de la reine qui poursuivait son mari; mais dès que les étendards de celle-ci parurent devant Bristol avant la fin d'octobre, le vieux Despenser, âgé de quatre-vingt-dix ans, lui fut livré; il fut traîné sur la claie, décapité, et ensuite pendu (2).

Édouard pendant ce temps, avec le jeune Despenser, voulait s'enfuir en Irlande; mais les vents acharnés à sa perte, le repoussèrent sur la côte, aussi souvent qu'il s'embarqua. Il fut enfin découvert le 16 novembre, par le comte Henri de Lancaster, dans l'abbaye de Neath au Glamorgan-Shire, et conduit à la reine à Hereford. Parmi les compagnons de sa fuite, le chancelier Baldock périt entre les mains de la populace; Hugues Despenser, et Simon Reading furent exécutés le 24 novembre; mais Isabelle de France voulut que le supplice du premier, où l'obscénité était jointe aux plus affreux tourments, rappelât au peuple l'accusation qui pesait sur lui et sur son mari (3). Ce dernier fut conduit par Lancaster, au château

(1) Froissart, c. 19, p. 42.

(2) Froissart, c. 21, p. 46. — *Gio. Villani*, L. X, c. 7, p. 606. — Thom. Walsingham, p. 104. — Rapin Thoyras, L. IX, p. 132. — *Rymer*, T. IV, p. 237.

(3) Froissart, c. 24, p. 52. — La sentence rapportée par Knyghton, L. III, p. 2547. — *Raynaldi*, 1326, § 16.

Digitized by Google

de Kenilworth, qui appartenait à ce seigneur, et il y fut retenu sous bonne garde près d'une année, tandis que son fils fut proclamé roi, sous le nom d'Édouard III, le 24 janvier 1327. Cependant la reine, qui affichait toujours plus sa passion pour Mortimer, craignit que la captivité d'Édouard II ne finît par toucher le comte de Lancaster, l'homme du royaume qu'il avait le plus offensé; elle le retira de ses mains, et le confia à la garde des chevaliers Maltravers et Gorney, qui se défirent enfin de lui, au mois d'octobre 1327, dans le château de Berkley. Ils avaient ordre de ne laisser voir sur son corps aucune trace de violence; ils imaginèrent donc de lui enfoncer dans le fondement un tuyau de corne, et d'y faire passer ensuite un barreau de fer rouge, qu'ils chassèrent dans ses entrailles. Ils firent voir alors le cadavre à des bourgeois de Bristol et de Glocester, qui attestèrent qu'il était sans blessure; mais les cris perçants de leur victime pendant son supplice, avaient révélé leur crime (1).

(1327.) La révolution qui plaçait Édouard III sur le trône des Anglais fut suivie de leur paix avec la France; elle fut conclue le 31 mars 1327 à Paris, à des conditions avantageuses pour l'Angleterre. « Par contemplation, est-il dit dans » le traité, de notre très chère dame, la reine d'Angleterre, » sœur du roi de France. » Les Français s'engagèrent à rendre tout ce qu'ils avaient conquis sur les Anglais en Aquitaine, ce qu'ils n'exécutèrent ensuite, il est vrai, qu'avec beaucoup de lenteur. La peine de mort prononcée par le parlement, contre quelques seigneurs gascons, fut convertie en bannissement, et les dommages et confiscations à payer par le duché d'Aquitaine, furent fixés à la somme de cinquante mille marcs sterling (2).

Ainsi fut terminée l'importante révolution qu'Isabelle de France opéra en Angleterre, secondée par les intrigues, l'ar-

(1) Rapin Thoyras, L. X. p. 147. — Thom. Walsingham, p. 108. — H. de Knyghton, L. III, p. 2551, 2552. — Froissart, notes, p. 50. — *Raynaldi*, 1327, § 43.

(2) Pleins pouvoirs, p. 264. — Traité, p. 279. — Ratification, p. 284 dans Rymer, T. IV. — *Raynaldi*, 1327, § 43.

Digitized by Google

gent et les soldats de Charles IV. Il ne reste aucun indice qui fasse peser sur le roi de France la moindre partie de la responsabilité du meurtre d'Édouard II, si ce n'est que les historiens français n'en témoignent aucune horreur; et que, dans le récit de Froissart, c'est la reine qui paraît comme l'héroïne. Le peuple tournait toute son indignation contre Édouard II, dont les mœurs excitaient un dégoût qui étouffait toute pitié. D'autres forfaits en grand nombre pesaient sur Philippe-le-Bel et ses enfants; mais l'opinion publique pervertie, pardonnait les crimes pour ne poursuivre que les péchés. On commençait, il est vrai, à croire généralement cette maison dévouée à la vengeance céleste, toutefois ce n'était pas pour de criantes injustices, pour d'atroces cruautés, tels que les supplices des Templiers et des Lépreux qu'on s'attendait à la voir punie. C'était d'abord la malédiction de Boniface VIII qui pesait sur elle; c'était ensuite les fréquentes violations des immunités ecclésiastiques, qu'on assurait avoir offensé Dieu; c'était enfin le mariage de tous les princes de France avec leurs proches parentes, qu'on croyait devoir attirer la vengeance du ciel sur leurs têtes; et ce châtiment, on croyait le reconnaître dans chacune des calamités qui frappaient la maison de France. Philippe-le-Bel, dont la beauté même annonçait la forte constitution, était mort à quarante-six ans, encore dans la force de l'âge. Il avait laissé trois fils parvenus à l'âge d'hommes, et non moins remarquables que lui par leur beauté; tous trois avaient été en même temps trompés par leurs femmes, et avaient révélé leur honte à l'Europe par des procès scandaleux. Le premier était mort à l'âge de vingt-six ans, laissant un posthume qui ne vécut que cinq jours; le second mourut âgé de trente ans, après avoir vu son fils mourir avant lui; le troisième avait déjà perdu ses deux fils, lorsque, dans sa trente-quatrième année, il tomba malade à Vincennes, le jour même de Noël 1327. Sa maladie, nous dit-on, fut longue et douloureuse, quoiqu'on ne nous en fasse pas connaître la nature. Il y succomba dans la nuit du 31 janvier au 1er février 1328, laissant sa troisième femme, Jeanne d'Évreux, désolée, veuve et grosse en même

Digitized by Google

temps ; et avec ce dernier coup parut s'accomplir le jugement dont la maison des Capet était depuis long-temps menacée (1).

(1328.) « Quand il aperçut que mourir lui convenoit, dit » Froissart, il devisa que s'il avenoit que la reine s'accouchât » d'un fils, il vouloit que messire Philippe-de-Valois, son » cousin germain en fût mainbourg (tuteur), et régent du » royaume, jusques à donc que son fils seroit en âge d'être » roi ; et s'il avenoit que ce fût une fille, que les douze pairs » et les hauts barons de France eussent conseil et avis entre » eux d'en ordonner, et donnassent le royaume à celui qui » avoir le devroit. Sur ce, le roi Charles alla mourir environ » la Chandeleur. Ni demeura mie grandement après ce, que » la reine Jeanne accoucha d'une fille (cette fille, nommée » Blanche, vint au monde le 1er avril 1328). De quoi le plus » du royaume en furent durement troublés et courroucés (2). » Le corps de Charles IV fut enseveli avec honneur à Saint-Denys, à côté de celui de Philippe V son frère, et son cœur fut déposé au couvent des Dominicains de Paris.

(1) *Cont. Nangii*, p. 87.— *Gio. Villani*, L. X, c. 59, p. 637.—*Raynaldi*, *Ann. eccl.*, 1328, c. 68. — H. de Knyghton, *de event. Angl.*, L. III, p. 2553. — Chron. de Saint-Denys, f. 171. — *Pauli Æmilii Veron.*, p. 267.

(2) Froissart, édit. de Buchon, c. 49, p. 121, T. I.

Digitized by Google

HISTOIRE
DES FRANÇAIS

DEPUIS

L'AVÉNEMENT DE PHILIPPE DE VALOIS JUSQU'A LA MORT
DE CHARLES VI.

PARTIE CINQUIÈME.

LA FRANCE SOUS PHILIPPE DE VALOIS ET CHARLES VI.

CINQUIÈME PARTIE.

LA FRANCE DEPUIS L'AVÉNEMENT DE PHILIPPE DE VALOIS JUSQU'A LA MORT DE CHARLES VI. 1328-1422.

CHAPITRE PREMIER.

Avénement à la couronne de Philippe VI ou de Valois. Sa guerre contre les Flamands. Hommage que lui rend Édouard III d'Angleterre. Sa brouillerie avec Robert d'Artois. — 1328-1331.

(1328.) Lorsque Charles IV, le troisième des fils de Philippe-le-Bel, mourut le 1er février 1328, il laissa grosse sa troisième femme, Jeanne d'Évreux, de qui il avait déjà une fille âgée seulement d'une année. La succession à la couronne de France devenait donc de nouveau douteuse; et les Français devaient bientôt décider encore une fois quel droit les femmes avaient chez eux à l'hérédité. Chez leurs ancêtres les Francs, ce droit aurait eu peu d'importance, car toutes les questions politiques étaient décidées par la force. Le plus belliqueux, le plus populaire d'entre les princes d'âge viril se serait saisi du trône vacant; reconnu ensuite par les soldats à l'assemblée du Champ-de-Mars, il aurait été obéi parce qu'il se serait montré fort, ou si quelque révolte avait éclaté contre lui, le droit entre deux compétiteurs aurait été décidé sur le champ de bataille, et celui qui serait demeuré vainqueur serait devenu légitime. Mais, dès le temps de Saint-Louis, ou même de Philippe-Auguste, une révolution s'était opérée dans les opinions et les habitudes du royaume, et l'autorité avait acquis la sanction du droit. La solennité que ces deux monarques avaient donnée aux jugements de la cour

Digitized by Google

des pairs et du parlement du royaume, l'importance qu'ils avaient attribuée aux formes, le crédit qu'eux et leurs successeurs avaient accordé aux légistes, avaient accoutumé les peuples à chercher, à respecter au-dessus du pouvoir de l'épée des notions abstraites de légitimité. Ils ne se résignaient plus à considérer la couronne comme la récompense du plus brave ou du plus heureux; ils demandaient à la loi d'être souveraine dans l'État : la puissance ne leur paraissait légitime que quand elle s'appuyait sur le droit, et qu'elle était sanctionnée par les interprètes de la loi.

On n'aurait pu désirer une révolution plus heureuse dans les sentiments nationaux, dans l'état politique des Français, que celle qui aurait substitué l'autorité de la loi à celle de la force, si la loi avait pu devenir en même temps indépendante et inflexible. Malheureusement il n'en était point ainsi; Philippe-le-Bel, durant son long règne, n'avait pas déployé moins d'activité et d'énergie pour maintenir les légistes dans une entière dépendance de l'autorité royale, que pour les élever au-dessus de tous les autres ordres de l'État. Aucun corps, aucun individu, ne restait debout devant le roi; les grands étaient subjugués et changés en courtisans; le clergé s'empressait à flatter le monarque, et nommait libertés de l'Église gallicane le privilége d'être soumis sans partage à l'autorité civile; les villes, pauvres, éloignées les unes des autres, toujours menacées par leurs anciens seigneurs, invoquaient le despotisme contre l'aristocratie; les campagnes étaient esclaves. Chacun tremblait devant le parlement, devant les tribunaux et les hommes de loi; mais ceux-ci avaient signalé l'accroissement de leur pouvoir par un grand nombre de jugements atroces; ils ne s'étaient agrandis que par leur servilité, par leur empressement à satisfaire tous les caprices du monarque; par la profession constante de la doctrine qui mettait son jugement au-dessus de toutes les lois. Les juges étaient en possession d'annoncer seuls à la nation ce qui était légal ou illégal, et leurs injustices, quelque criantes qu'elles pussent paraître, soutenues par tout l'appui de la puissance royale, avaient été jusqu'alors respectées. Toutefois le despotisme, en les

Digitized by Google

avilissant, s'était privé du soutien qu'il aurait pu leur emprunter. Ils avaient eux-mêmes fait fléchir la loi devant la volonté royale; lorsque le moment fut venu où la succession à la couronne donna matière à un procès, comme une succession privée, ils ne purent s'élever au-dessus de la puissance à laquelle ils avaient trop obéi; ils ne purent soumettre à leurs tribunaux ce trône même auquel ils s'étaient fait gloire jusqu'alors d'être servilement soumis.

Cette croyance des peuples à un droit autre que la force, qui n'avait cependant ni garant ni défenseur; cet appel de l'opinion à la justice, quand l'opinion ne pouvait se confier aux juges, contribuèrent à faire durer, pendant plus d'un siècle, les guerres civiles et étrangères qu'une succession contestée excita en France. Si l'importance d'une loi fondamentale, interprétée et appliquée par les tribunaux, n'avait pas été si bien établie dans l'opinion; si les droits héréditaires de la famille royale n'avaient pas paru si sacrés, si supérieurs aux intérêts nationaux, la succession aurait été décidée par la victoire, le règne de droit n'aurait jamais été opposé au règne de fait, et le vaincu n'aurait pas conservé des partisans, toujours prêts, par un sentiment consciencieux, à s'armer pour sa querelle. Si, au contraire, un tribunal vraiment indépendant, vraiment national, avait décidé du droit à la couronne; si un pouvoir autre que celui du roi, avait existé en France, pour faire respecter ses décrets, les prétendants au trône, après avoir exposé leurs titres avec liberté, se seraient soumis à un jugement fondé sur la justice; l'opinion publique aurait été éclairée et fixée par une discussion également publique, et le condamné n'aurait pas pu en appeler aux armes de la sentence de la loi. Mais la cour des pairs et le parlement avaient donné tant de preuves de leur servilité, de leur empressement à flatter le maître qui les appelait auprès de lui, que leur adhésion à l'un des prétendants à la couronne ne fut point considérée comme une garantie du bon droit de celui-ci. Le prétendant, qui se trouvait rejeté par eux, opposa les arguties des légistes aux décrets de juges suspects, et il transmit à ses enfants la défense d'une mau-

Digitized by Google

vaise cause, parce qu'il ne pouvait la croire bien jugée par de tels juges.

La loi de l'hérédité semble simple ; cependant les successions contestées ont donné lieu à des guerres plus longues et plus fréquentes que les élections contestées dans les royaumes électifs. La question qui se présentait alors, nous paraît aujourd'hui facile à décider, mais elle ne l'est qu'en raison de la règle qui fut établie à cette occasion même. Charles IV, avant de mourir, avait déjà perdu deux fils et deux filles ; sa troisième fille Marie, née en 1327, atteignit l'âge de quatorze ans, et mourut le 6 octobre 1341. Sa femme était grosse ; si l'exclusion des femmes était maintenue ; si les deux derniers rois n'étaient pas des usurpateurs, l'héritier du trône devait être le fils posthume de Charles IV, si sa veuve accouchait d'un fils, et, à son défaut, Philippe, fils de Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel, qui était incontestablement le plus prochain agnat dans la ligne masculine.

Mais quoique l'exclusion perpétuelle des femmes eût été prononcée en 1316, lorsque Philippe V succéda à Louis X, au préjudice de la fille de son frère, quoiqu'elle eût été confirmée en 1317 par l'assemblée des États du royaume, et de nouveau, en 1322, par la succession de Charles IV, au préjudice des filles de ses deux frères, la nation se souvenait fort bien que cette décision avait été emportée à main armée par Philippe V, qu'âgé de vingt-quatre ans, et soutenu par des soldats, il n'avait eu à combattre qu'une fille âgée de moins de six ans, orpheline de père et de mère ; que l'assemblée des États, en 1317, n'avait été ni nombreuse, ni entourée de beaucoup de considération ; que sa décision en faveur de celui qui était en possession du trône et qui avait la force en main, n'était, de la part de cette assemblée, qu'un acte d'obéissance ; que Charles IV avait de même fait valoir ses prétentions contre des enfants sans défense. La loi qui excluait les femmes de la couronne était sage il est vrai, et conforme aux intérêts des peuples, mais elle répugnait aux opinions alors dominantes. Quoique la succession des femmes fût d'origine très récente dans le droit public européen, elle s'introduisait alors même

Digitized by Google

partout. Les grands fiefs de la couronne, qui devaient naturellement être régis par la même loi que cette couronne, les six grandes pairies en particulier, qui, tout autant que le comté de Paris, pouvaient être désignées par le nom de *terre salique,* avaient passé en héritage à des femmes; aussi Froissart exprime-t-il probablement l'opinion commune quand il dit, en parlant de la préférence donnée à une ligne masculine éloignée, sur une ligne féminine plus proche : *ainsi alla le Royaume, ce semble à moult de gens, hors de la droite ligne* (1).

Si l'on regardait les femmes comme pouvant prétendre légitimement à la couronne de France, trois systèmes différents pouvaient être embrassés. Selon les uns l'usurpation de Charles IV devait être considérée comme sanctionnée par la possession; alors ses héritières naturelles devaient être, l'une après l'autre, ses deux filles, Marie et Blanche, dont la dernière était posthume. Après elles venaient les quatre filles alors vivantes de Philippe V, puis la fille de Louis X, et enfin Isabelle, sœur des trois derniers rois, et mère d'Édouard III d'Angleterre. Selon d'autres les deux derniers rois n'avaient pu, par leur usurpation, détruire le droit de Jeanne, fille de Louis X, alors âgée de dix-sept ans, et mariée à Philippe, comte d'Évreux, fils du second frère de Philippe-le-Bel, et le plus prochain agnat, après la branche de Valois. Après Jeanne, dans ce système, venaient les filles de Philippe-le-Long, et enfin celles de Charles IV; mais de troisièmes prétendaient que la loi de France excluait les femmes du trône, et non leur descendance masculine; que par conséquent le fils d'une fille de roi devait recueillir la succession avant un cousin germain, et qu'Édouard d'Angleterre, fils d'Isabelle, était le plus prochain fils d'une fille de France, les sept filles des trois derniers rois, plus rapprochées du trône qu'Isabelle, n'ayant point encore d'enfants. Ce système aurait été le plus dangereux de tous pour la tranquillité publique, puisqu'à mesure que les filles des trois derniers rois se seraient mariées, leurs fils au-

(1) Chronique de Jean Froissart. Éd. de Buchon, T. I, c. 4, p. 14.

Digitized by Google

raient eu des droits au trône supérieurs à ceux du roi régnant ; ce fut cependant celui qui trouva le plus de partisans, et qui fut le plus opiniâtrément soutenu, parce qu'il était favorable à un monarque riche et puissant (1).

La puissance, la richesse et l'activité de celui des prétendants au trône qui saurait le premier se saisir de l'autorité souveraine, devaient en effet décider de ce qu'on appellerait ensuite droit et légitimité. Philippe de Valois était âgé de trente-six ans, et au moment de la mort de son cousin il n'avait pour rivaux que des enfants, ou une princesse mariée dans un royaume étranger. Cette dernière était Isabelle, qui venait d'opérer une révolution en Angleterre contre son mari, qui l'avait terminée par un crime atroce, qui avait soulevé contre elle de nombreux mécontents, et qui ne réclamait pas la couronne pour elle-même, mais pour son fils Édouard III, âgé seulement de seize ans. Philippe de Valois avait hérité de la nombreuse clientelle formée par son père ; il était riche, il était connu des soldats, quoiqu'il eût acquis peu d'honneur dans son expédition d'Italie en 1320 ; il était, comme tous ceux de sa race, doué d'une noble figure ; il brillait dans les exercices du corps ; il était brave de sa personne, et l'on n'avait point eu encore occasion de remarquer à quel point il ignorait l'art de la guerre, à quel point il était étranger aux premières notions de l'administration. Orgueilleux, impétueux, nourrissant cependant de longues rancunes, il s'offensait pour les raisons les plus légères, et poursuivait jusqu'à la mort ceux dont il se défiait ; mais cette violence de son caractère ne se développa entièrement que quand il fut revêtu du pouvoir absolu. Jusqu'alors on n'avait guère remarqué que son goût pour le faste et sa prodigalité, qualités funestes dans les rois, mais chères aux courtisans. Philippe de Valois se mit en possession de la régence, en attendant les couches de Jeanne d'Évreux, veuve du dernier roi, et personne ne songea à la lui disputer.

(1) Mémoire de M. Bonamy sur le traité de Bretigny, Acad. des Inscript., T. XVII, p. 366 et 372. — Tables généalogiques des Maisons souveraines, race Capétienne, T. XIII.

Digitized by Google

Cependant les barons du royaume se rassemblèrent à Paris ; les docteurs de droit civil et canonique furent consultés : tous convinrent que les femmes étaient exclues de la succession au royaume de France ; mais les uns assurèrent que leur sexe seul les rendant incapables de monter sur le trône, elles transmettaient leurs droits à leurs fils ; les autres, qu'elles ne pouvaient transmettre un droit qu'elles n'avaient pas, et qu'elles devaient, en conséquence, faire place à la ligne masculine la plus prochaine. Les mêmes docteurs reconnaissaient que la couronne de Navarre avait été déjà portée par des femmes ; mais les filles des trois derniers rois avaient chacune leurs partisans, qui faisaient valoir, les uns des droits imprescriptibles, les autres les droits du dernier occupant. Il y eut entre eux des discussions assez vives, et rien ne fut décidé. Les barons se réservèrent d'agir selon leurs convenances, et ils attendirent les couches de la reine. Cependant le plus grand nombre préféraient la succession d'un prince français à celle d'un prince anglais, qui attirerait des étrangers dans le royaume. Ils reconnurent donc Philippe de Valois comme régent (1).

Cette régence ne pouvait manquer de décider de la possession de la couronne elle-même. La reine étant accouchée, le 1er avril, d'une fille qu'on nomma Blanche, Philippe, sans consulter une nouvelle assemblée de barons, prit aussitôt le titre de roi. Il avait mis à profit les deux mois de sa régence pour se rendre maître du trésor. Pierre Rémy, trésorier du dernier roi, passait pour avoir amassé une fortune immense ; on assurait qu'il ne possédait pas moins de 1,200,000 liv. Philippe le fit arrêter peu de jours après la mort de Charles IV, et lui demanda ses comptes, qui n'étaient pas aisés à fournir : sous ce prétexte, il le fit appliquer à la torture ; les tourments le firent confesser qu'il avait trahi le roi en Gascogne. Le peuple voyait toujours avec plaisir la chute d'un financier,

(1) *Continuatio Chronici Gugl. de Nangis*, *in Spicilegio Acherii*, T. III, p. 87. — Froissart, Éd. de Buchon, T. I, c. 49, p. 121. — Ordonn. de Philippe. Il s'intitule *Comes Valesiæ et Andegariæ, tenens regna Franciæ et Navarræ*, T. XII, p. 500 et 503.

Digitized by Google

les grands celle d'un bourgeois. Philippe fit condamner Rémy à être traîné à quatre chevaux, et pendu à un gibet neuf, qu'il avait lui-même fait construire. Ce malheureux fut exécuté le 25 avril ; ce fut un des premiers actes du nouveau règne. Philippe s'était déjà emparé de la fortune privée de Rémy, aussi bien que du trésor confié à sa garde (1). Cet argent venait à propos pour l'aider à écarter ses concurrents. Une ordonnance que Philippe avait rendue dans les premiers jours de sa régence, pour réformer le tribunal du Châtelet, régler le salaire des officiers de justice, obliger les juges à interroger les prisonniers dans les vingt-quatre heures, mais surtout garantir le secret des procédures, avait donné quelque contentement au peuple, et cependant elle avait mis la justice dans la dépendance du nouveau chef de l'État (2).

Philippe de Valois avait déjà traité avec un des concurrents dont il pouvait redouter la rivalité ; c'était son cousin Philippe d'Évreux, qui, dès l'année 1318, avait épousé Jeanne, fille de Louis X, avec la promesse d'être reconnu pour roi de Navarre. Les deux rois précédents avaient cependant retenu la possession de la Navarre aussi bien que celle de la Champagne et de la Brie, qui devaient former l'héritage de Jeanne, peut-être sous le prétexte de sa minorité. Philippe d'Évreux consentit avec joie à échanger des droits que depuis dix ans on violait sans scrupule, contre une couronne. Le régent lui promit la possession immédiate de la Navarre, sous condition qu'il confirmerait la renonciation déjà faite dix ans auparavant, au nom de sa femme, aux droits qu'elle pourrait avoir à la couronne de France ; qu'il renoncerait de même aux comtés de Champagne et de Brie, en échange contre quelques rentes qu'il lui assignait dans les comtés de la Marche et d'Angoulême (3). Le texte de ce traité, qui depuis donna lieu à de longues guerres civiles, n'a point été conservé. Il est probable que Philippe d'Évreux se regardait comme intéressé lui-même à maintenir la loi qui excluait les femmes de la

(1) *Cont. Nangii*, p. 87.
(2) Ordonn. de France, T. II, p. 1.
(3) *Cont. Nangii*, p. 88.

Digitized by Google

succession au trône de France ; car, d'après cette loi, sa ligne était appelée immédiatement après celle des Valois : il prit en conséquence le titre de roi de Navarre. Ses nouveaux sujets apprirent avec joie qu'ils allaient recouvrer une indépendance dont ils avaient été privés pendant cinquante-cinq ans ; mais la première explosion de leur contentement fut fatale à un peuple qui vivait au milieu d'eux, et que les derniers rois français avaient épargné pour en tirer de l'argent. Dix mille juifs furent massacrés en Navarre pendant les fêtes par lesquelles on célébrait la transmission de la couronne à Philippe d'Évreux (1).

L'autre concurrent de Philippe VI n'était point alors en mesure de lui donner beaucoup d'inquiétude. Édouard III, roi d'Angleterre, était âgé seulement de seize ans : l'administration des affaires était toujours entre les mains de sa mère, Isabelle de France ; celle-ci commençait à s'apercevoir combien elle était odieuse à la nation qu'elle gouvernait. Étrangère, et entourée d'étrangers, elle était souillée aux yeux des Anglais par le sang de son mari qu'elle avait versé, et par sa conduite licencieuse avec Roger de Mortimer son favori. Craignant à toute heure une rébellion, elle cherchait surtout à diminuer le nombre de ses ennemis et à éviter les chances d'une guerre étrangère. Elle traita d'abord dans ce but avec Robert Bruce, roi d'Écosse ; elle reconnut pleinement l'indépendance de son royaume ; elle lui rendit tous les titres, tous les joyaux de la couronne qu'Édouard Ier avait enlevés aux Écossais, et elle maria sa fille Jeanne à David Bruce, fils de Robert, qui devait lui succéder, et qui n'était âgé que de sept ans (2). Cette transaction, du 1er mars 1328, augmenta encore le ressentiment des Anglais : ils désiraient avec passion subjuguer l'Écosse, et ils croyaient le moment d'autant plus favorable, que Robert Bruce était malade ; en effet il ne tarda pas à mourir, laissant sa couronne à un en-

(1) *Mariana, de Rebus Hispan.*, L. XV, c. 19, p. 665. — Faryn, Hist. de Navarre, L. VIII, p. 410.

(2) *Rymer, Acta publica*, T. IV, p. 337. — *Giov. Villani*, L. X, c. 78, p. 647. — *Buchanani Rer. scot.*, L. VIII, p. 259.

Digitized by Google

fant. La fermentation croissait contre la reine ; un des adversaires qu'elle redoutait le plus était son beau-frère, Edmond, comte de Kent ; toute son habileté fut dirigée à l'entraîner dans un piége : elle réussit en effet au bout de peu de mois à l'impliquer dans une conspiration, pour laquelle il subit le dernier supplice (1).

Mais tandis qu'Isabelle se sentait si mal affermie sur le trône d'Angleterre, elle ne pouvait guère songer à disputer celui de France ; elle se contenta de protester pour la conservation de ce qu'elle appelait les droits de son fils ; elle écrivit le 28 mars, au nom d'Édouard III, aux principaux seigneurs Gascons, Navarrais, Languedociens, que le roi avait l'intention de recouvrer *son héritage et ses droits, en toutes les bonnes manières qu'il sauroit et pourroit,* qu'il les priait donc et les chargeait sur leur foi, de travailler secrètement à lui gagner le cœur des nobles et des communes qui n'étaient pas sous son obéissance, pour lui valoir quand le temps viendrait (2). Elle fit donner, le 16 mai, aux évêques de Winchester et de Chester de pleins pouvoirs, pour demander et recouvrer tous les droits qui lui appartenaient comme au légitime héritier du royaume de France ; elle fit donner, le 28 juin, des lettres de représailles pour arrêter les biens et les marchandises de tous les Français, comme gages de la réparation de quelques hostilités qu'ils avaient commises. Le 28 octobre cependant, les effets saisis furent relâchés sous caution, et les violences commises entre les deux royaumes furent déférées aux tribunaux (3).

Philippe VI ne conçut que peu d'inquiétudes de ces prétentions de sa cousine, qu'elle paraissait mal en état de faire valoir ; il jugea avec raison qu'après qu'il aurait agi quelque temps en roi, la nation se sentirait obligée en honneur à défendre son titre. Il parut seulement s'occuper de gagner la

(1) Thom. Walsingham, *Editio Camdeni Francofurti*, 1602, p. 129. — Henr. de Knyghton de Event, *Angliæ*, p. 2555. — Froissart, c. 50, p. 127. — *Cont. Nangii*, p. 93.

(2) *Rymer*, *Acta*, T. IV, p. 344 et 347.

(3) *Rymer*, T. IV, p. 354, 357, 369 et 372.

Digitized by Google

bienveillance de quelques princes, plutôt amis que feudataires de la France : il rendit au mois de juin une ordonnance en faveur du duc de Bretagne, par laquelle il reconnaissait que les tribunaux de ce duché ne relevaient point du parlement de Paris (1); il réconcilia le dauphin Guigues VIII avec le comte de Savoie, et par cette négociation il obtint la reconnaissance de ces deux princes. Tous deux relevaient de l'Empire, mais ils parlaient la langue française; ils regardaient la cour de France comme le lieu le plus signalé pour les fêtes et la magnificence, comme celui où les princes devaient acquérir la réputation de chevalerie, et où ils rencontreraient en même temps le plus de plaisirs. Cette supériorité d'élégance, cet attrait qu'avait Paris pour les princes étrangers, eurent pendant tout le siècle des effets signalés sur la politique (2).

La plupart des grands seigneurs de France avaient déjà rendu hommage au nouveau roi : il avait été sacré à Reims le 29 mai, par Guillaume de Trie, alors archevêque, et qui autrefois avait été son pédagogue (3). L'assemblée avait été nombreuse et brillante, et Louis Ier, comte de Flandre, qui y parut accompagné de quatre-vingt-six chevaliers, vêtus à sa livrée, et qui y reçut de Philippe l'ordre de chevalerie avant de porter devant lui l'épée du couronnement (4), profita de cette solennité pour demander au roi de le défendre contre les révoltes de ses sujets. En effet, les bourgeois de Bruges, d'Ypres et du Franc, dès qu'ils avaient appris la mort de Charles IV, avaient rappelé leurs anciens capitaines pour se remettre en possession de leurs libertés. Elles leur avaient été garanties au mois de novembre 1326 par le comte Louis, lorsqu'il sortit des prisons de Bruges; mais ce comte n'avait tardé que peu de semaines à se mettre sous la protection du roi de France pour violer ses serments (5). Les Flamands se flattaient que le nouveau roi, occupé chez lui, ou indifférent à leur que-

(1) Ordonn. de France, T. II, p. 17.
(2) Hist. du Dauphiné, T. I, p. 291. — *Gior. Villani*, L. X, p. 666.
(3) *Gallia Christiana*, T. IX, p. 124.
(4) Meyer, *Annalium Flandriæ*, L. XII, f. 131.
(5) *Voyez* ci-devant, p. 262.

relle, ne se hâterait pas de marcher au secours de leur comte. Mais Philippe VI ressentait aussi vivement que ses prédécesseurs cette jalousie des bourgeois, cette haine pour leur indépendance qui semblait innée chez les princes et chez les nobles. Il croyait essentiel pour l'affermissement de son autorité, même en France, d'apprendre aux communes qu'il était assez fort pour les humilier. Il jugeait surtout la leçon nécessaire aux villes de l'Artois et du Vermandois, où le commerce et la richesse nourrissaient des sentiments d'indépendance. Quelques barons conseillèrent à Philippe de différer son expédition jusqu'à une autre année où il se sentirait mieux affermi sur le trône; mais il préféra suivre l'avis de Gaultier de Châtillon, connétable de France, qui avait répondu que le temps de combattre était toujours propice pour qui avait le cœur à la bataille (1).

Il y avait d'ailleurs pour lui un avantage politique à se presser de paraître à la tête d'une armée ; c'était faire reconnaître son titre par un plus grand nombre de ses vassaux. La noblesse française était toujours empressée à suivre ses rois dans leur première expédition ; chacun désirait une occasion de se distinguer aux yeux de son nouveau souverain, et de tenter auprès de lui le chemin de la fortune. De plus, les gentilshommes regardaient la guerre avec les communes de Flandre comme soutenue pour une cause qui leur était personnelle : ils savaient que dans chaque ville de France les bourgeois soupiraient après cette liberté dont ils voyaient les Flamands en possession, et que s'ils ne la réclamaient pas les armes à la main, ils n'étaient arrêtés que par la terreur des supplices. Les gentilshommes enfin aimaient les guerres de Flandre pour le plaisir même qu'ils y trouvaient ; ils combattaient à cheval contre des gens à pied ; ils étaient armés de toutes pièces, et leurs adversaires exposés de toutes parts à leurs coups : le danger était petit et la récompense considérable ; car après la victoire ils comptaient que les opulentes villes de Flandre leur

(1) *Cont. Nangii*, p. 89.—Oudegherst, *Chron. de Frandres*, c. 153, f. 257, — Meyer, *Annal. Fland.*, L. XII, f. 132.

Digitized by Google

seraient abandonnées pour être mises au pillage. Ces riches étoffes, ces vêtements somptueux, ces armes qu'ils avaient souvent convoitées des yeux, sans oser même en demander le prix, ne leur coûteraient plus que le plaisir de verser du sang.

Aux fêtes de son sacre, Philippe avait convoqué la noblesse ou l'armée féodale du royaume, donnant l'ordre qu'elle eût à se trouver à Arras pour le 22 juillet; elle obéit avec empressement; et de long-temps la France n'avait vu une si belle armée : on y comptait cent soixante-dix bannières rangées sous dix divisions. Les maréchaux de France et de Navarre, et le grand-maître des arbalètriers, conduisaient la première; le comte d'Alençon, frère du roi, la seconde; le grand-maître des Hospitaliers, venu d'outre-mer, la troisième; le connétable Gaultier de Châtillon, la quatrième; le roi la cinquième, et il avait auprès de lui Philippe d'Évreux, roi de Navarre, le duc de Lorraine, les comtes d'Évreux et de Bar, et Milès des Noyers, qui portait l'oriflamme. Eudes IV, duc de Bourgogne, commandait la sixième; Guigues, dauphin de Viennois, la septième; les trois autres marchaient sous les ordres du comte de Hainaut et du roi Jean de Bohême, du duc de Bretagne, de Robert d'Artois, comte de Beaumont et de Louis I^er^, duc de Bourbon, fils du frère de saint Louis. En voyant tant de noblesse rangée sous ses étendards, Philippe s'applaudit de s'être hâté de faire la guerre et d'avoir légitimé son titre à la couronne, par l'assentiment de tous ces princes (1), dont plusieurs, quoique feudataires de l'Empire et étrangers à la France, venaient se ranger sous ses étendards.

Quoique les Flamands fussent privés de l'assistance de la puissante commune de Gand et de celle de toute la noblesse du pays, qui s'était réunie à leurs ennemis, ils ne se laissèrent point décourager. Nicolas Zonnekin de Bruges, Zeyher Jansson, Winock de Fière, et Lambrecht Boonen, leurs bourgmestres qui s'étaient mis hardiment à leur tête dans

(1) Meyer, *Ann. Fland.*, L. XII, f. 132. — Oudegherst, *Chr. de Fland.*, c. 153, f. 358. — *Hist. de Bretagne*, L. IX, p. 305. — *Hist. du Languedoc*, T. IV, l. XXX, p. 206. — *Hist. du Dauphiné*, T. I, p. 291.

Digitized by Google

leur résistance aux vexations de leur comte, entreprirent aussi de conduire leur armée. Ils les réunirent d'abord à Cassel, où ils prirent position sur une montagne en dehors de la ville. En dérision des Français, ils firent peindre un coq sur leurs étendards : l'usurpateur du trône de France, disaient-ils, n'entrerait dans leur ville que quand ce coq aurait chanté. Les Français, quoique provoqués, n'osèrent point attaquer une position qu'ils jugeaient trop forte; ils se contentèrent de dévaster les campagnes. Des hauteurs de Cassel, les Flamands voyaient, dans la nuit, leurs villages en feu, aussi loin que leur vue pouvait s'étendre. La patience des Flamands fut la première à se lasser, après que les deux armées furent restées près d'un mois en présence. Zonnekin comprit que ses compatriotes ne pouvaient abandonner plus long-temps leurs affaires; il essaya donc de surprendre le camp français : déguisé en marchand de poisson, il s'y introduisit pour en connaître la disposition, et il en parcourut les divers quartiers. Le lendemain, 23 août 1328, il partagea en trois corps les seize mille hommes qu'il avait sous les armes; il les fit sortir en silence de son camp retranché : le soir, à l'heure où il savait que ses ennemis avaient coutume de souper, il en conduisit un au quartier de Philippe, tandis que les deux autres se dirigeaient sur les tentes du roi de Bohême et du roi de Navarre. Il parvint sans obstacle jusqu'au pavillon du roi de France, qu'il surprit à souper, désarmé avec toute sa gendarmerie. Les chevaliers eurent grand'peine à retenir l'ennemi, tandis que Philippe s'échappait par derrière, sautait sur un cheval, et s'enfuyait au galop. Un grand nombre de ceux qui s'étaient exposés pour lui tombèrent sous les coups des Flamands; les Français, sortant de leur tentes, accouraient pour prendre part au combat, mais en désordre, étonnés par les cris et la présence de l'ennemi au milieu de leur camp. Les deux autres corps de Flamands avaient aussi pénétré jusqu'au lieu qui leur avait été assigné : toutefois les comtes de Hainaut et de Bar, qui étaient plus éloignés des quartiers attaqués, et qui n'avaient point déposé la cuirasse comme les Français, accoururent au bruit, avec leur gen-

Digitized by Google

darmerie en bon ordre; ils tombèrent sur les Flamands déjà fatigués d'un premier combat, de leur course et du poids de leur armure. La plupart, en effet, avaient endossé la cuirasse comme des cavaliers, et sans avoir été blessés, ils succombaient à l'épuisement. Les Français, dispersés par la première attaque, eurent alors le loisir de s'armer et de revenir à la charge. Les Flamands, entourés de toutes parts, accablés par le nombre, sentirent que leur heure était venue : déjà Zonnekin avait été tué; les autres ne se démentirent pas; aucun ne chercha son salut dans la fuite ou ne se sépara de ses compagnons. Trois corps d'armée avaient pénétré dans le camp français, trois monceaux de morts marquèrent leur place; les gentilshommes n'accordèrent de quartier à personne : treize mille morts furent comptés sur le champ de bataille. En sortant de Cassel, les Flamands n'avaient que seize mille combattants (1).

Après leur victoire, les Français entrèrent à Cassel, qu'ils pillèrent, et où ils exercèrent d'horribles cruautés. Poperingen, Ypres, Bergues, leur ouvrirent successivement leurs portes; les chefs populaires, retirés à Bruges, comptaient encore s'y défendre; mais les femmes de la ville se soulevèrent, leur reprochèrent de vouloir causer la ruine de leur patrie, et les forcèrent à se retirer. Bruges ouvrit alors ses portes à Louis, comte de Flandre, qui se hâta d'y préparer pour Philippe la plus brillante réception. « Beau cousin, lui dit celui-» ci, je vous remets en votre comté, que vous aviez perdue; » gardez que vous ne la perdiez de nouveau, faute d'y faire » bonne justice, et que vous ne me forciez à vous la repren-» dre. » Il licencia ensuite son armée, et revint en France (2).

Le conseil que Philippe VI avait donné en partant au comte Louis ne fut point négligé; les seigneurs ne connaissaient qu'une manière de faire bonne justice, celle de se montrer sans pitié. Tous ceux qui avaient eu quelque part

(1) Froissart, T. I, c. 69, p. 123. — *Giov. Villani*, L. X, c. 37, p. 656. — *Cont. Nangii*, p. 90. — Oudegherst, c. 153, f. 258. — Meyer, L. XII, f. 132.

(2) *Giov. Villani*, p. 657. — Oudegherst, f. 258. — *Cont. Nangii*, p. 90.

Digitized by Google

au soulèvement de la Flandre, tous ceux qui conservaient quelque reste de cet esprit énergique avec lequel, un quart de siècle auparavant, les Flamands avaient brisé le joug de Philippe-le-Bel, furent poursuivis avec un acharnement impitoyable. On compta qu'en trois mois dix mille Flamands périrent, presque tous par d'horribles supplices. Les fortifications de la plupart des villes furent renversées, tous leurs priviléges furent abolis; le comte les obligea de se racheter d'une ruine complète par d'énormes contributions. Zeyher Jansson, fait prisonnier près d'Ostende, eut tous les membres brûlés avec un fer rouge, puis les bras et les jambes brisés, avant qu'on lui coupât la tête à Bruges; Guillaume-le-Chauve, qui avait passé à la cour de Brabant, pour implorer la commisération du duc pour sa patrie expirante, fut livré par celui-ci à Philippe de Valois, qui le tint vingt-quatre heures suspendu à la roue, les poings coupés, et le fit ensuite traîner par quatre chevaux jusqu'à une potence éloignée, où il finit ses tourments (1).

(1329.) Philippe VI, de retour à Paris, crut pouvoir mettre à profit l'éclat de sa victoire de Cassel, et la terreur qu'il avait inspirée aux Flamands pour obliger Édouard III à renoncer à ses prétentions, et à le reconnaître comme son suzerain. Il lui avait envoyé une première sommation, en 1328, par des prélats; il lui en envoya une seconde, en 1329, par des seigneurs séculiers (2). En même temps il fit passer aux gentilshommes de Languedoc l'ordre de s'assembler à Bergerac, et de s'y former en corps d'armée pour occuper la Guyenne, si Édouard III n'accomplissait pas ses devoirs envers son suzerain (3). Isabelle, dont les embarras allaient croissant chaque jour, qui venait, le 19 mars, de faire périr le comte de Kent, mais qui n'osait poursuivre ses vengeances contre le comte de Lancaster et les autres seigneurs mécontents, encore qu'elle sentît bien tout ce qu'elle avait à craindre d'eux, ne

(1) *Cont. Nangii*, p. 90. — Oudegherst, c. 154, f. 259. — Meyer, L. XII, f. 133. — *Giov. Villani*, L. X, c. 87, p. 657.

(2) Froissart, c. 51, p. 130. — *Cont. Nangii*, p. 91.

(3) Hist. du Languedoc, T. IV, l. XXX, p. 209.

Digitized by Google

crut pas devoir s'exposer plus long-temps aux dangers d'une brouillerie avec la France. D'après son conseil, son fils Édouard écrivit, le 14 avril, à Philippe, qu'il y avait long-temps qu'il se proposait d'aller lui rendre l'hommage qu'il lui devait; que les troubles de son royaume l'en avaient jusqu'alors empêché; mais que, quoiqu'ils ne fussent point encore apaisés, il ne voulait pas différer plus long-temps (1). En effet, le 26 mai il s'embarqua à Douvres, pour venir rencontrer Philippe, qui lui avait donné rendez-vous à Amiens. L'hommage fut rendu, le 6 juin, dans l'église cathédrale de cette dernière ville, en présence de plusieurs pairs de France et d'Angleterre. Les deux rois protestèrent chacun de leur côté, Philippe, qu'il ne recevait point l'hommage pour les provinces que ses prédécesseurs avaient détachées de la Guyenne, et entre autres pour l'Agénois; Édouard, qu'il ne renonçait à aucun des comtés qui avaient précédemment fait partie de son duché (2). Les historiens anglais ont prétendu que Philipppe, après cet hommage, songeait à arrêter Édouard III, dont il redoutait le bon droit sur sa couronne, et que celui-ci se déroba au danger par une prompte fuite. Ce récit est peu vraisemblable, et il est démenti par la bonne harmonie qui continua plusieurs années encore à subsister entre les deux rois.

Dans le même temps, le prince qui, avec plus de droit qu'Édouard, aurait pu disputer la couronne à Philippe VI, le comte d'Évreux, Philippe, partit pour la Navarre avec Jeanne, sa femme, afin de prendre possession de ce royaume, qu'il acceptait en dédommagement d'une plus vaste hérédité. Tous deux furent couronnés à Pampelune le 5 mars. Ils y reçurent l'hommage de leurs nouveaux sujets, et ils s'engagèrent, par serment, envers eux, à respecter leurs priviléges nationaux. Les Navarrais, après avoir été si long-temps privés de leur indépendance, se réjouissaient de voir de nouveau leurs sou-

(1) Sa lettre datée de Walyngford, dans Rymer, T. IV, p. 381.

(2) *Rymer*, T. IV, embarquement du roi, p. 387; Hommage, p. 389. — Froissart, c. 52, p. 135. — *Cont. Nangii*, p. 91. — Thom. Walsingham, p. 130. — Henr. de Knyghton, p. 2555.

Digitized by Google

verains tenir leur cour dans leur pays ; ils comptaient que les impôts qu'ils payaient seraient enfin dépensés parmi eux, que le luxe des grands ranimerait leur commerce, que la vigilance du roi réformerait les abus de l'administration. Mais Philippe d'Évreux, accoutumé aux plaisirs de la cour de France, ne put long-temps supporter la rudesse de ces pauvres et libres montagnards : il lui semblait qu'il y vivait en exil dans une terre barbare ; l'ennui l'emporta sur le sentiment de sa dignité ; et, quoiqu'il eût promis aux Navarrais de ne plus les quitter, au bout de peu de mois il revint en France avec sa femme, prenant pour prétexte qu'il avait à y prononcer une sentence arbitrale entre les comtes de Foix et d'Armagnac (1) : dès lors il préféra vivre comme sujet à la cour de son cousin, plutôt que de demeurer souverain dans ses montagnes (2).

Philippe VI était en possession paisible du trône ; aucun ennemi ne semblait même songer à le menacer. Le pape Jean XXII, toujours établi à Avignon, s'était hâté de reconnaître ses droits, de le féliciter sur la victoire qu'il avait remportée à Cassel, de célébrer la piété dont il donnait des preuves, en faisant du vieux Testament sa lecture habituelle (3). L'empereur Louis IV de Bavière avait assez à faire à lutter contre le pape, contre les guelfes d'Italie et contre les princes allemands, qui, dans leurs petits États, prétendaient chacun à la plus absolue indépendance. Vers la fin de l'année 1329, Louis IV, qui avait fait en aventurier la guerre en Toscane et en Lombardie, reçut à Trente la nouvelle que Frédéric d'Autriche, son compétiteur, était mort : aussitôt il quitta l'Italie pour l'Allemagne, où il voulait tenter de rétablir son autorité (4). En Castille, Alfonse XI était parvenu à sa dix-huitième année ; il avait déclaré qu'il voulait gouverner par lui-même, qu'il voulait être l'ami de Jean, prince de

(1) Hist. du Languedoc, L. XXX, p. 207.

(2) Mariana, L. XV, c. 20, p. 666-667. — Faryn, Histoire de Navarre, L. VIII, p. 412.

(3) *Raynaldi Annales eccles.*, 1328, § 70-71.

(4) *Giov. Villani*, L. X, c. 146, p. 691.

Digitized by Google

Biscaye, dont l'ambition avait troublé sa minorité, qu'il voulait lui donner sa sœur en mariage. Il l'avait invité à un festin à Toro, le jour de la Toussaint 1327, pour célébrer leur réconciliation, et là, sans provocation nouvelle, il l'avait fait assassiner sous ses yeux. Mais cette perfidie royale avait multiplié les résistances à son autorité (1). L'Aragon était, depuis l'année 1327, gouverné par un nouveau roi, Alfonse IV, qui, pendant tout son règne, ne fut guère occupé que de ses guerres contre les Génois. Robert, roi de Naples, et son neveu Charobert, roi de Hongrie, tous deux issus de la maison de France, étaient fidèles à leurs affections de famille. Les rois de Navarre, de Bohême, de Majorque, préféraient la cour de Philippe VI au séjour de leurs propres États; David Bruce, encore enfant, régnait en Écosse sous la protection de la France.

La paix publique laissait à Philippe VI, fort de la crainte qu'il inspirait, le loisir de s'occuper de l'administration de son royaume. Mais aucune pensée élevée, aucun désir de réforme, aucun amour pour ses peuples ne le dirigeait dans le brusque exercice qu'il faisait de son pouvoir. Il ignorait tous les principes d'un bon gouvernement; il ne songeait pas même qu'il eût des devoirs à remplir envers ses sujets, ou d'autres intérêts à consulter que les siens : sa seule pensée était d'accroître la magnificence royale; il faisait consister toute sa grandeur dans son faste; et c'était là, en effet, ce qu'admiraient en lui les rois courtisans de Bohême, de Navarre et de Majorque, qui préféraient sa capitale à celle de leurs propres États : pour satisfaire à ce besoin de pompe et de luxe, son avidité était insatiable; et la paix dont il jouissait lui parut surtout avantageuse, parce qu'elle facilitait les levées d'argent sur ses sujets.

Il commença d'abord par s'occuper des monnaies; et en défaisant l'ouvrage de ses prédécesseurs, il obtint le même profit qu'eux par un expédient tout contraire. En effet, Philippe IV et ses fils avaient affaibli ou falsifié les monnaies

(1) Mariana, L. XV, c. 19, p. 664.

Digitized by Google

qu'ils mettaient en circulation, de manière à les faire recevoir par le public pour le double du prix qu'elles valaient réellement. Mais lorsqu'une fois la monnaie faible était en circulation, le roi perdait à l'y maintenir plus qu'aucun de ses sujets, car toutes les rentrées du trésor se faisaient en monnaie légère. Il lui convenait donc de la ramener au cours qu'elle avait eu sous saint Louis. Le décri des monnaies et leur réduction à moitié prix équivalaient pour lui au doublement de tous les impôts et de toutes les redevances qu'il avait à percevoir. Philippe VI rendit dans ce but, le 21 mars 1329, une ordonnance qui fixait des termes, au bout desquels le florin royal d'or ne vaudrait plus que 28 sols, puis 21 sous, et enfin 16 sous, et ainsi des autres monnaies. Il annonçait avoir rendu cette ordonnance de l'avis des prélats, barons, et députés des bonnes villes (1). Et en effet, comme chacun avait souffert de la détérioration des monnaies, chacun s'attendait aussi à trouver un avantage égal à l'édit qui les ramènerait à l'ancien taux. L'expérience seule devait apprendre au peuple qu'il perdrait autant à la hausse qu'à la baisse, et Philippe VI ne lui épargna pas cette expérience : quatre autres ordonnances furent rendues sur les monnaies dans cette même année (2), et dès cette époque les variations dans leur valeur se succédèrent avec une effrayante rapidité.

Les affaires ecclésiastiques tenaient toujours le premier rang entre celles qui, par leur complication, demandaient toute l'attention royale ; on ne pouvait les résoudre que par un heureux mélange de prudence et de fermeté. Les juges royaux, empressés à étendre la juridiction de leurs tribunaux, se plaignaient d'avoir sans cesse à lutter contre les prétentions des juges ecclésiastiques, et surtout des officiaux des évêques : ceux-ci, sous prétexte, tantôt de protéger les personnes religieuses, tantôt de se réserver la punition des péchés, tantôt d'avoir seuls autorité pour connaître les causes où le serment était déféré, étendaient la juridiction de leurs tribunaux sur

(1) Ordonn. de France, T. II, p. 27.
(2) *Ibid.*, p. 34, 37, 42, 43.

Digitized by Google

tous les genres de procès ; et pour y ramener les parties, frappaient d'excommunication les juges laïques qui, selon eux, empiétaient sur leurs droits. A toute heure ces excommunications venaient troubler l'action des tribunaux du royaume. Quoique ceux-ci fussent loin d'offrir des garanties rassurantes, les justiciables redoutaient davantage encore les lenteurs et la vénalité des tribunaux ecclésiastiques, et surtout l'encouragement qu'ils offraient au parjure ; et les barons, troublés dans l'exercice de leurs justices seigneuriales, avaient le même intérêt que le Parlement à empêcher les officialités de tout envahir.

Par ses lettres du 1er septembre 1329, Philippe VI convoqua à Paris les prélats et les barons de son royaume, pour fixer des bornes entre les deux juridictions. L'assemblée fut ouverte le 15 décembre. Pierre de Cugnières, avocat du roi, exposa les griefs des laïques, qui étaient distribués en soixante-six articles. Les puissances spirituelle et temporelle étaient, disait-il, représentées par les deux glaives, et il insista sur ce qu'elles devaient demeurer séparées. Au bout de huit jours, dans une nouvelle séance, l'archevêque élu de Sens lui répondit. Il convint que les deux glaives représentaient, en effet, les deux puissances ; mais il affirma que toutes deux appartenaient au pape, et il en donna pour preuve que, lorsque saint Pierre coupa l'oreille du serviteur du grand sacrificateur, Jésus-Christ lui dit bien de remettre l'épée dans le fourreau, mais non pas de la poser (1). Le roi parut pencher pour les ecclésiastiques, et promit de ne diminuer en rien leur juridiction et leurs priviléges ; cependant il fit décréter par cette assemblée, le jour de Noël, douze articles qui limitaient jusqu'à un certain point les usurpations des prélats (2).

Philippe VI était violent, rancuneux, cupide et cruel, mais fort dévot, et il croyait ne pouvoir donner des preuves plus méritoires de son zèle pour la religion, qu'en maintenant rigoureusement ce qu'il regardait comme la pureté de la foi. Il rendit dans ce but, au mois de novembre 1329, deux or-

(1) *Raynaldi Ann. eccles.*, T. XV, a. 1329, § 75-76.
(2) *Cont. Nangii*, p. 93. — Hist. de Bretagne, L. IX, c. 100, p. 306.

Digitized by Google

donnances, pour remettre en vigueur celles de saint Louis sur l'extirpation de l'hérésie. Il y enjoignit à tous les ducs, comtes, barons, sénéchaux et juges du royaume de France, de prêter main-forte au grand-inquisiteur et à tous les tribunaux de l'inquisition, toutes les fois qu'ils en seraient requis (1). L'appréciation de ce qui constituait l'hérésie présentait cependant des difficultés que n'avait encore jamais rencontrées l'Église de Rome. Le pape Jean XXII avait un tour d'esprit nouveau dans un pape, et que jusqu'alors on n'avait presque rencontré que dans les hérésiarques; au lieu de s'occuper à défendre les doctrines reçues, et à prévenir tout progrès et tout changement, il avait lui-même l'esprit novateur. Il se croyait très savant en théologie, mais il était surtout subtil et opiniâtre; il se plaisait à discuter les questions les plus abstruses, et il les décidait souvent d'une manière contraire à celle des autres docteurs de l'Église. C'est ainsi qu'il se prononça contre ce que les moines nommaient la pauvreté évangélique, et contre leur prétention de n'être pas même propriétaires du pain qu'ils mangeaient. Ses motifs étaient raisonnables, mais sa violence l'était bien peu. Il aliéna par là les ordres mendiants, et surtout les franciscains, dont il avait condamné le 20 avril le général Michel de Césène, comme hérétique (2). En retour, ce même général et tous ses moines firent retomber sur Jean XXII l'accusation d'hérésie; ils secondèrent puissamment l'empereur Louis de Bavière, qui avait déjà embrassé la protection du docteur Occam dans une autre querelle de l'école, celle entre les réalistes et les nominaux. Dans cette seconde querelle, Jean XXII était demeuré fidèle aux opinions d'Albert-le-Grand, de saint Thomas, de saint Bonaventure, qui, depuis un siècle, enseignaient dans les écoles la philosophie des réalistes. Occam, au contraire, était le novateur. Moine cordelier, attaché d'abord à la faculté de théologie de Paris, il avait été obligé de se réfugier d'abord à Oxford, ensuite à Munich, pour y professer cette philosophie des nominaux,

(1) Ordonn. de France, T. II, p. 40-41.
(2) *Raynaldi Ann. eccles.*, 1329, § 21, 73.

Digitized by Google

qui, tout obscure qu'elle était, a préparé les voies à des progrès plus réels (1).

Les deux sectes persécutées par le pape se réunirent pour faire élire un anti-pape par l'empereur. C'était un moine franciscain de l'Abruzze, Pierre de Corvare, qui, le 22 mai 1328, fut couronné à Rome sous le nom de Nicolas V. La carrière politique de cet anti-pape ne fut pas longue; mais les opinions dont il fut momentanément le représentant, celle des franciscains sur la pauvreté évangélique et celle des nominaux, se répandaient dans les écoles les plus célèbres, et elles y ébranlaient l'autorité jusqu'alors illimitée du chef de l'Église. Déjà, toutefois, Jean XXII commençait à agiter une troisième question qui lui causa plus de trouble et de mortification encore : c'était celle de la vision béatifique. Il prétendait que, jusqu'au jugement dernier, les âmes des bienheureux ne verraient point Dieu face à face, et il n'accordait d'avancement qu'aux théologiens qui soutenaient les mêmes opinions. La plupart des docteurs plus célèbres dans l'Église avaient adopté une opinion contraire : l'école de théologie de Paris, la Sorbonne, qui avait un grand poids dans le monde chrétien, commençait à donner à entendre que le pape était hérétique, et Philippe VI, qui se croyait appelé à venger Dieu, mais qui était poussé en sens contraire par des autorités également imposantes, hésitait à décider qui donc il devait brûler (2).

La mort de quelques princes, survenue vers le même temps, excita des disputes sur leur succession, qui pouvaient troubler le repos de la France. Édouard, comte de Savoie, qui relevait uniquement de l'Empire, mais que son goût pour les plaisirs et la magnificence attirait à la cour de France, mourut le 4 novembre 1329 à Gentilly, auprès de Paris (3). Il laissait une fille nommée Jeanne, mariée au duc de Bretagne, qui réclama sa succession. Mais les Savoyards ne pouvaient voir sans inquiétude la souveraineté de leur pays passer

(1) Munier Romilly. Coup d'œil sur la lutte des réalistes et des nominaux. *Genève*, 1824, p. 92.

(2) *Cont. Nangii*, p. 93.

(3) Guichenon, *Hist. de Savoie*, T. I, p. 380.

Digitized by Google

à une princesse devenue étrangère, dont la résidence était fort éloignée d'eux, et qui les entraînerait, pour les affaires de la Bretagne, dans des guerres auxquelles ils n'avaient aucun intérêt. Les trois États de la Savoie s'assemblèrent; ils déclarèrent que, d'après les usages de leur pays, les femmes avaient toujours été exclues de la succession; ils s'adressèrent à Aymon, frère d'Édouard, qui était alors à Avignon auprès du pape Jean XXII, et ils l'invitèrent à se hâter de venir recueillir la succession de son frère (1). Rien n'était plus difficile que d'établir la légitimité de ce droit de succession, qu'on prétendait varier avec chaque seigneurie, et qu'on soutenait par un grand étalage d'érudition légale, quoiqu'au fond il fût toujours décidé par la force ou par la convenance. La duchesse de Bretagne refusa d'abord de se soumettre à cette décision des États; elle affirma que l'exclusion des femmes qu'on invoquait contre elle ne se trouvait écrite nulle part dans les lois du pays; elle fit alliance avec Guigues VIII, dauphin de Viennois, pour envahir la Savoie de concert avec lui, et la partager ensuite à certaines conditions; mais comme la duchesse de Bretagne n'avait elle-même point d'enfants, et qu'elle était séparée de l'héritage qu'elle réclamait par toute l'étendue de la France, elle se laissa rebuter par la difficulté de son entreprise, et elle céda, pour de l'argent, à son oncle Aymon, ses droits à la succession (2).

Pendant le même temps un autre procès de succession était décidé d'une manière absolument contraire; Robert d'Artois, comte de Beaumont, petit-fils de Robert II, comte d'Artois, qui lui-même était fils du frère de saint Louis, était le plus prochain héritier mâle et en ligne directe du comté d'Artois. Cependant, à la mort de son aïeul, en 1302, il avait été supplanté par la sœur cadette de son père, Mahault, femme d'Othon IV, comte de Bourgogne. Parvenu à l'âge de vingt-un ans, il avait réclamé contre cette usurpation, et avait été condamné, le 3 octobre 1307, par un ar-

(1) Guichenon, T. I, p. 386.

(2) Hist. de Bretagne, L. IX, c. 101, p. 307. — Hist. du Dauphiné, T. I, p. 293.

Digitized by Google

rêt du Parlement, fondé sur ce que la représentation n'avait, disait-on, pas lieu en Artois, en sorte que la fille cadette devait y être préférée au fils du fils aîné. Cependant, depuis que l'Artois avait été séparé du domaine royal, et érigé en comté par saint Louis, on n'avait vu dans la succession aucun exemple de cette bizarre exception aux lois communes : aussi était-il facile de reconnaître que l'arrêt du Parlement était dû à la faveur du roi. Philippe-le-Bel avait fait épouser à ses deux fils les deux filles de Mahault; il avait voulu leur garantir en dot les deux comtés de Bourgogne et d'Artois, au préjudice même du fils de cette Mahault. Les juges n'avaient point résisté; ils avaient condamné l'héritier légitime luttant contre le fils d'un roi redouté. Robert s'était soumis tant que Philippe-le-Bel avait vécu : il était dangereux de lutter contre lui; mais à sa mort, sous Louis X, et de nouveau sous Philippe V, Robert avait profité des troubles de l'Artois pour essayer de rentrer dans ses droits. Les gentilshommes de l'Artois avaient pris les armes en sa faveur; ils avaient été vaincus par Philippe V, qui défendait, en cette occasion, l'héritage de sa femme. La cause avait été ensuite soumise de nouveau au Parlement de Paris, les pairs y avaient été appelés, et, le 18 mai 1318, ce tribunal avait condamné Robert encore une fois, en donnant gain de cause au roi (1).

(1330.) Mais les rois de France gendres de Mahault étaient morts; Mahault était morte aussi, le 27 octobre 1327, et Jeanne, sa fille, veuve de Philippe V, qui lui succéda dans les comtés de Bourgogne et d'Artois, mourut à son tour le 21 janvier 1330. Tandis que les trois filles de celle-ci, mariées au duc de Bourgogne, au comte de Flandre et au dauphin de Viennois, commençaient à se disputer sa succession (2), Robert d'Artois crut le moment venu de réclamer la sienne, dont il avait été si injustement dépouillé. Toutes les circonstances, en effet, paraissaient le favoriser : il avait épousé la sœur de Philippe de Valois; il avait aidé puissamment ce

(1) Mémoire pour servir à l'histoire de Robert d'Artois par Lancelot. *Acad. des Inscript.*, T. X, p. 582.

(2) Hist. du Dauphiné, T. I, p. 294. — Hist. de Bourgogne, L. X, p. 180.

Digitized by Google

prince à monter sur le trône, et pendant les deux premières années du règne de Philippe, il avait paru être son confident et son principal ministre (1). A la bataille de Cassel, il avait conduit l'arrière-garde, qui était le plus gros corps de l'armée après celui que commandait le roi en personne; il s'y était distingué, et en récompense, au mois de janvier 1329, sa terre avait été érigée en comté-pairie de France (2).

Il n'était peut-être pas étrange que Robert d'Artois s'attendît à ce que la faveur du roi, son beau-frère, fît désormais pencher pour lui la balance de la justice, comme elle avait penché contre lui quand un autre roi avait voulu s'enrichir à ses dépens. Pour revenir d'une chose jugée par plusieurs arrêts du Parlement, il fallait, il est vrai, qu'il produisît des titres nouveaux; mais on a quelque lieu de supposer que le roi lui-même lui donna à entendre qu'il ne se rendrait pas difficile sur la nature des preuves, pourvu que Robert lui fournît un prétexte de défaire ce qui avait été fait par ses prédécesseurs (3). En effet, au moment même où Édouard III rendait hommage au roi de France, le 6 juin 1329, Robert demanda la permission de faire entendre des témoins pour réformer les deux arrêts du Parlement, qui avaient conféré un grand fief du royaume à la ligne féminine, au préjudice de la ligne masculine. Les témoins étaient destinés à établir que dès l'époque du mariage de son père, la succession au comté d'Artois lui avait été assurée, mais que les pièces qui prouvaient son droit avaient été soustraites, pendant sa minorité, par Thierry de Hérisson, évêque d'Arras, favori et ministre absolu de Mahault, sa tante. Philippe VI accorda, le 7 juin, cette faveur spéciale à son beau-frère (4).

Cinquante-cinq témoins furent en effet entendus; ils déposèrent que lorsque Philippe d'Artois avait épousé Blanche, fille du duc de Bretagne, en 1280, Robert, comte d'Artois,

(1) Chron. de Froissart, c. 54, p. 145.

(2) Mémoire de Lancelot, T. X, p. 593.

(3) Mémoire de Lancelot, p. 600, citant la p. 44 de la copie originale du procès.

(4) Mém. de Lancelot, *ibid.*, p. 601.

Digitized by Google

son père, s'était engagé à ce que son comté passât à ses enfants. Cette clause était vraisemblable, si en effet il existait dans l'Artois quelque coutume contraire au droit de représentation, et si l'héritier légitime courait risque d'être exclu de la succession par la mort prématurée de son père. Mais, pendant la durée de l'instruction, il y a tout lieu de croire que quelque intrigue secrète de cour, peut-être l'influence de la reine, qui était sœur du duc Eudes IV de Bourgogne, alors en possession de l'Artois, changea les dispositions de Philippe VI. Dès ce moment toutes les actions de Robert furent représentées sous le jour le plus odieux : on prétendit que c'était par des crimes exécrables qu'il travaillait à recouvrer l'héritage qu'il n'aurait pas dû perdre. Il fut accusé d'avoir empoisonné Mahault, sa tante, à Saint-Germain-en-Laye, lorsqu'elle y était venue, au mois d'octobre 1329, pour défendre ses droits auprès de Philippe VI, et qu'elle y était morte; d'avoir empoisonné de même la reine Jeanne, fille de Mahault, veuve de Philippe V, qui était morte inopinément à Roye, le 21 janvier 1330, après avoir été mise en possession de l'Artois (1). On ajoutait que tous les témoins qui, pendant ce temps, déposaient devant le Parlement, avaient été subornés par le comte Robert ou par sa femme, sœur du roi, et que quatre pièces différentes qu'il avait produites, pour prouver que son père, mort avant son aïeul, avait eu l'investiture du comté d'Artois, à l'époque de son mariage, étaient fausses. Elles avaient, disait-on, été fabriquées par une demoiselle de Divion, autrefois maîtresse de l'évêque d'Arras, qui avait transporté les sceaux d'anciens actes sur ceux qu'elle avait produits en justice, et qu'elle disait avoir été soustraits par l'évêque son amant.

Ce fut seulement au milieu de décembre 1330 que Robert d'Artois produisit les quatre lettres sur lesquelles il fondait ses droits. Le duc et la duchesse de Bourgogne, qui avaient déjà obtenu possession provisionnelle de l'Artois, les suspectèrent aussitôt de fausseté. Comme le roi leur était favorable, ils

(1) Mém. de Lancelot, *ibid.*, p. 604.

Digitized by Google

obtinrent sans peine que la demoiselle de Divion, ses servantes, et beaucoup de notaires et de clercs qu'elle avait, disait-on, employés, fussent arrêtés, questionnés et mis à la torture : ils y avouèrent tout ce que le duc de Bourgogne avait intérêt à leur faire dire. Leurs dépositions donnent une idée fort scandaleuse du dévergondage de mœurs et de principes de Robert d'Artois, de Jeanne de Valois sa femme, et de tous ceux qui formaient leur cour ; elles prouvent trop cependant pour mériter une entière croyance : si tant de gens, tant de temps, tant de soins, avaient été employés pour fabriquer ces quatre titres, comment arrivait-il qu'ils fussent demeurés si imparfaits, que, comme on assurait, on en reconnaissait la falsification à la première vue ? On doit se souvenir que les dépositions étaient uniquement l'ouvrage des greffiers, qui obtenaient ensuite, pour chaque paragraphe, l'assentiment des prévenus par la torture : aussi, en lisant ce volumineux procès, on n'arrive point à la conviction ; on éprouve seulement le doute et la pitié (1). Ce n'était pas ainsi, cependant, que se décidaient les juges, accoutumés à regarder de telles dépositions comme des preuves satisfaisantes. Le 23 mars 1331, le Parlement rendit un arrêt par lequel il déclarait fausses les lettres produites par Robert d'Artois, et ordonnait qu'elles fussent cancellées (2).

Soit que Philippe usât de ménagements envers un prince de son sang qui était aussi son beau-frère, soit qu'il doutât lui-même de la réalité des accusations intentées contre lui, et qu'il hésitât à le perdre par un procès criminel, il laissa passer assez de temps encore avant de le poursuivre. Ce fut seulement le 8 août 1331 que Robert d'Artois fut ajourné, pour la fête de saint Michel prochaine, pardevant la cour garnie de pairs, afin d'y répondre sur l'accusation de faux. Il fit défaut ; mais la demoiselle Divion, accusée d'être sa complice, fut brûlée le 6 octobre 1331. De nouveaux ajournements suivirent de deux mois en deux mois. Robert, au lieu de se

(1) Mémoire de Lancelot. *Acad. des Inscript.*, T. VIII, p. 669, T. X, p. 571 et T. XL, p. 170.

(2) Mémoire de Lanc., *Acad. des Inscript.*, T. VIII, p. 675.

Digitized by Google

présenter, s'était retiré à Bruxelles, et sa femme en Normandie. Enfin, l'arrêt de bannissement fut prononcé contre lui, le 8 avril 1332, par le roi, séant en Parlement avec un grand nombre de pairs, et il fut publié le 19 mai suivant, dans tous les carrefours de Paris (1).

Le procès de Robert, qui se lia plus tard aux guerres désastreuses des Anglais contre Philippe de Valois, ne troublait point encore la paix du royaume. L'administration du nouveau roi semblait prospère, mais ses ordonnances étaient contraires à tout sage principe d'économie, et elles continuaient à ruiner sourdement ses sujets. Dans l'année 1330 il rendit trois ordonnances, pour décrier les monnaies qui avaient cours sous ses prédécesseurs, les ramener à la valeur qu'elles avaient du temps de saint Louis, et en mettre en cours de nouvelles qui, sous la même dénomination, valaient deux fois plus que les anciennes (2). En même temps il rendit trois autres ordonnances pour forcer tous les marchands à baisser le prix de leurs marchandises, et tous les hommes de peine à baisser celui de leurs travaux, en proportion de l'accroissement de valeur de la monnaie. Les baillis et les sénéchaux devaient taxer soit les denrées, soit les salaires dans tous les marchés, et faire subir à tous les prix deux rabais successifs, chacun d'un quart du principal (3). Ainsi l'autorité se mettait partout à la place de la libre concurrence; le commerce était entravé et bouleversé, mais les impôts levés en forte monnaie se trouvaient doublés, tandis que le trésor royal ne payant, pour les choses qu'il achetait, que des prix réduits de moitié, n'éprouvait aucun inconvénient de ce que la monnaie avait augmenté dans son poids et dans son titre.

La présence de la cour pontificale à Avignon augmentait pour le roi de France la tentation de se mêler des affaires ecclésiastiques. Il y a lieu de croire que Philippe VI eut la pensée de renouer avec Jean XXII les négociations entamées par son prédécesseur, pour se faire donner à lui-même la couronne

(1) Second mémoire de Lancelot, T. X, p. 617.
(2) Ordonn. de France, T. II, p. 45, 56, 57.
(3) Ordonn. de France, T. II, p. 49, 50, 58.

Digitized by Google

impériale, ou pour en disposer en faveur de quelqu'un des siens. C'est apparemment dans ce but qu'il prit à tâche d'aigrir toujours plus le pape contre Louis de Bavière, et qu'il se détermina enfin à avoir une conférence avec lui, lorsqu'il crut que le monarque allemand était presque terrassé par son adversaire. Depuis que Louis était retourné à Munich, décrié parmi les Gibelins même qu'il avait compromis, ruinés, et quelquefois indignement trahis, l'anti-pape qu'il avait fait nommer se trouvait en Italie chaque jour plus délaissé par ses partisans, qui se réconciliaient les uns après les autres avec l'Église. Ce pontife des Gibelins, des moines franciscains et des philosophes nominaux demanda enfin un asile au comte Boniface de Donoratico son ami, qui entreprit de le protéger et de faire sa paix avec Jean XXII (1).

Le pape essaya d'abord d'engager ce seigneur toscan à lui livrer son hôte, lui offrant pour cela de brillantes récompenses et l'absolution de tous les serments qu'il avait pu lui prêter (2); mais n'ayant pu le déterminer à cette perfidie, il traita avec lui; il convint de recevoir en grâce Pierre de Corvare, qui déposerait le nom de Nicolas V, de l'absoudre et de lui accorder une pension de 3000 florins de revenu. L'anti-pape fit en effet son abjuration d'abord à Pise, puis le 25 août à Avignon, où il avait été conduit. Le pape en témoigna beaucoup de joie, l'embrassa avec cordialité, et lui donna son absolution; mais il le retint en prison le reste de sa vie, se dispensant ainsi de lui payer la pension qu'il lui avait promise (3).

Pendant ce temps, Philippe VI annonçant qu'il voulait se rendre en pélerinage à Marseille, au tombeau de saint Louis, évêque de Toulouse, s'était acheminé vers la Provence, avec une suite peu nombreuse. Arrivé à Avignon, il y passa huit jours, et il y eut de longues conférences avec Jean XXII. L'un et l'autre s'efforcèrent de tenir secret l'objet qu'ils y avaient traité (4); mais Philippe, lorsqu'il fut de retour à Paris, fit

(1) *Annal. ecclesiast.*, T. XV, a. 1330, § 1.

(2) *Annal. ecclesiast.*, § 8.

(3) *Ibid.*, § 7-27. — *Giov. Villani,* Lib. X, c. 162, p. 702. — *Cont. Nangii*, p. 93.

(4) *Cont. Nangii,* p. 93. — *Giov. Villani,* L. X, c. 160, p. 701.

Digitized by Google

publier tous les procès du pape contre l'empereur. A cette occasion le roi Jean de Bohême avait quitté la cour de France, où jusqu'alors on aurait pu le prendre bien plutôt pour un courtisan français que pour un monarque indépendant; il s'était présenté en Italie comme réformateur et pacificateur de cette contrée. Le 31 octobre 1330, la ville de Brescia lui avait déféré la seigneurie, et en peu de mois sa domination s'était étendue sur les plus puissantes communes de la haute Italie (1).

En même temps que Philippe portait ses vues ambitieuses sur les États de l'Empire, il lui restait quelques différends à terminer avec l'Angleterre, et il voulait profiter des embarras où se trouvait la reine Isabelle, pour les régler d'une manière qui lui fût avantageuse. Ces différends provenaient, de ce que plusieurs châteaux, saisis réciproquement sur les frontières de l'Aquitaine, n'avaient point été restitués conformément aux conditions de la dernière paix; d'autre part, le paiement de plusieurs sommes d'argent avait été stipulé, et n'avait point été effectué (2). Enfin, la nature de l'hommage qu'Édouard III avait rendu, était contestée : Philippe prétendait que c'était un hommage lige, et les Anglais, que c'était un hommage simple (3). Quoique les deux rois désirassent terminer ce différend à l'amiable, et que les négociations entre eux parussent fort avancées, les Anglais qui se trouvaient en Aquitaine y faisaient des préparatifs de guerre, et la ville de Saintes se remplissait de soldats. Philippe donna commission à son frère, le comte d'Alençon, de pourvoir à la sûreté de cette frontière; et celui-ci, dépassant les ordres qu'il avait reçus, attaqua Saintes par surprise, s'en empara, en chassa les habitants, et en rasa les maisons et les murailles (4).

Dans d'autres circonstances, cette violence aurait rallumé

(1) *Gio. Villani*, L. X, c. 168, p. 705.
(2) *Rymer*, T. IV, p. 437.
(3) Froissart, T. I, c. 53, p. 140.
(4) *Cont. Nangii*, p. 94.

Digitized by Google

la guerre entre les deux monarchies ; mais la reine Isabelle sentait son pouvoir trop chancelant à l'intérieur, pour oser provoquer au dehors un puissant ennemi. Elle venait de nommer comte de la Marche son favori Roger de Mortimer. On voyait ce jeune seigneur, qui devait tout son crédit à sa beauté et à la passion qu'il avait inspirée à la reine, accaparer toutes les richesses, toutes les grâces dont la couronne pouvait disposer. La reine, qui montrait si peu de retenue dans ses mœurs, était la même personne qui s'était souillée par le meurtre effroyable de son mari, par le supplice du comte de Kent, son beau-frère, par la mort ou l'exil d'un grand nombre de nobles, sacrifiés depuis la révolution pour maintenir son pouvoir usurpé. Le peuple anglais frémissait d'indignation contre elle, et chaque jour elle était exposée à le voir se soulever ; une explosion pouvait éclater (1).

(1331.) Il convenait à Isabelle, qui ne pouvait ignorer cette fermentation, de conserver à tout prix la paix avec la France. Dans ce but, elle nomma, au mois de janvier 1331, de nouveaux négociateurs chargés d'aplanir toutes les difficultés qui subsistaient encore entre les deux royaumes, et de proposer une union entre les deux maisons royales, par le mariage de sa fille avec le fils aîné de Philippe VI (2). Le 30 mars, elle fit donner, par son fils, une déclaration, dans laquelle il reconnaissait que l'hommage qu'il avait rendu, deux ans auparavant, à Amiens, quoiqu'exprimé en termes généraux, devait être tenu pour un hommage lige, puisque c'était un tel hommage qu'il devait en effet (3). Le 4 avril enfin, elle fit partir, pour la France, Édouard III son fils, alors âgé de dix-huit ans et demi, sous prétexte d'accomplir un pèlerinage, mais dans le vrai, pour lui procurer une entrevue avec Philippe VI, à Saint-Christophe en Hallatte. Dans cette entrevue, qui eut lieu le 13 avril, Philippe admit, comme suffisante, l'explication qu'Édouard III avait donnée sur la na-

(1) *Knyghton, de Event. Angliæ,* p. 2556. — Thom. Walsingh., p. 131.
(2) *Rymer,* T. IV, p. 592, 411, 465.
(3) *Rymer,* T. IV, p. 477, 481. — Froissart, T. I, c. 53, p. 142.

Digitized by Google

ture de son hommage ; il reconnut qu'il devait des dédommagements aux Anglais, pour la violence de son frère le comte d'Alençon, lorsqu'il avait détruit la ville de Saintes, et il les fixa à la somme de 30,000 livres tournois, à acquitter en un seul paiement. Il rappela les bannis qui s'étaient réfugiés auprès des Anglais en Gascogne, et ayant, de son côté, obtenu toutes les satisfactions qu'il désirait, les deux rois se séparèrent pleinement réconciliés. Édouard III débarqua à Douvres, de retour de cette conférence, le 20 avril, après une absence de quinze jours seulement (1).

Quoiqu'Édouard III ne dût accomplir sa dix-neuvième année que le 13 novembre suivant, comme depuis long-temps on lui avait fait jouer un rôle politique, il commençait probablement à croire qu'il était en état de conduire lui-même les affaires; et les jeunes gens qui l'entouraient le pressaient de se montrer roi en effet, et de s'attribuer un pouvoir dont ils espéraient être les ministres. Ils excitèrent surtout sa jalousie contre Roger de Mortimer, et ils lui révélèrent bientôt les bruits honteux qui couraient sur lui et sur sa mère. La grossesse de la reine, qu'elle ne pouvait plus dissimuler, vint confirmer les soupçons répandus contre elle et le mécontentement d'Édouard III (2). Il assembla un parlement à Nottingham; la reine et Mortimer s'étaient logés dans le château avec une garde de cent quatre-vingts chevaliers; ils avaient laissé dans la ville Édouard III, dont il semble qu'ils commençaient à se défier : mais celui-ci, qui avait gagné secrètement le gouverneur du château, y entra de nuit, par un souterrain, le 19 octobre, avec une troupe de gens armés; il arrêta Roger de Mortimer, malgré sa résistance, dans l'appartement attenant à celui de la reine, qui implorait son fils pour lui. Mortimer fut ensuite condamné à mort par les pairs, et exécuté, à Londres, le 30 octobre; on y laissa deux jours son corps suspendu au gibet. La reine fut enfermée au château de Rising : elle y vécut encore vingt-huit ans dans la

(1) *Rymer Acta*, T. IV, p. 480-487. — *Rapin Thoyras, Hist. d'Angl.*, L. X, p. 61.

(2) Froissart, T. I, c. 50, p. 128.

Digitized by Google

captivité, traitée néanmoins avec les égards qu'on accordait à son rang (1).

Quoique la disgrâce de la reine Isabelle ne changeât pas immédiatement les rapports entre la France et l'Angleterre, elle fut une cause d'éloignement entre les deux souverains. Isabelle était française, et elle avait besoin de la France pour se soutenir contre le mécontentement des Anglais; ses ennemis, au contraire, dès qu'ils commencèrent à entrer dans les conseils d'Édouard, prirent à tâche de l'éloigner des compatriotes de sa mère; ils éveillèrent sa jeune ambition, et lui persuadèrent de chercher de la gloire aux dépens de ses voisins. Toutefois ce ne fut pas sur la France qu'il dirigea d'abord ses projets de conquête. L'amour-propre national des Anglais s'était attaché à la soumission de l'Écosse; ils ne considéraient point quelle avait été l'injustice des guerres d'Édouard I[er] contre ce royaume; ils étaient blessés de l'insolence d'un voisin si faible qui avait osé leur résister; ils voulaient punir, comme une révolte, ses efforts pour maintenir son indépendance, et le motif principal de leur exaspération contre Mortimer, c'était d'avoir rendu la paix à l'Écosse, et d'avoir donné une sœur du roi en mariage à David Bruce. Pour renouveler la guerre, ils appelèrent de France Édouard Baillol, fils de celui qui, vingt-huit ans auparavant, avait disputé la couronne à Robert Bruce, et ils lui promirent de puissants secours, pour l'aider à remonter sur le trône de ses pères. Baillol, secondé en effet par un bon nombre d'aventuriers anglais, débarqua en Écosse le 1[er] août 1332; il dissipa les troupes de son adversaire dans deux combats meurtriers où les principaux chefs du gouvernement furent tués. Il se fit ensuite couronner à Scone, le 25 août 1332, tandis que son compétiteur, David Bruce, qui n'était âgé que de huit ans, fut envoyé par ses partisans à la cour de Philippe VI, comme en un lieu de sûreté. Ceux qui avaient à cœur l'indépendance de l'Écosse ne

(1) *Knyghton, de Event. Angl.*, p. 2556-2558. — Froissart, c. 50, p. 129. — Thom. Walsingham, p. 130. — *Cont. Nangii*, p. 93. — *Giov. Villani*, L. X, c. 151, p. 695.

Digitized by Google

se soumirent point cependant ; ils continuèrent au nom de Bruce, la guerre contre Édouard Baillol (1).

Pendant ce temps, Philippe VI, au lieu de s'occuper des intérêts généraux du royaume, semblait ne songer qu'à humilier son beau-frère, qui se vantait de l'avoir mis sur le trône, ou à le dépouiller au profit d'un autre. Après avoir fait déclarer fausses les lettres produites par Robert d'Artois, il avait fait autoriser le confesseur de ce prince, par ses supérieurs ecclésiastiques, à révéler la confession qu'il avait reçue de lui (2). La femme de Robert, quoique sœur du roi, se trouvait plus compromise encore que lui dans le procès intenté aux faussaires, et les arrêts du Parlement la couvraient de honte aux yeux de tout le royaume. La sœur de Robert, comtesse douairière de Foix, fut accusée d'impudicité ; et Gaston de Foix, fils de cette princesse, fut autorisé par le roi, au mois de novembre 1331, à la faire arrêter, et à la retenir prisonnière au château d'Orthez en Béarn (3). Tout annonçait que Philippe VI était résolu à ruiner entièrement une famille qu'il avait d'abord comblée de ses faveurs, et à laquelle on assurait qu'il devait de la reconnaissance. Dans cette querelle, c'était le mari de sa sœur qu'il sacrifiait au frère de sa femme : il voulait assurer à celui-ci, qui était Eudes IV, duc de Bourgogne, les deux comtés d'Artois et de Bourgogne ; mais Eudes n'était point tranquille possesseur d'un héritage auquel il avait peu de droits : les seigneurs francs-comtois refusaient de se soumettre à lui ; ils invoquaient l'aide du comte de Flandre, et du dauphin de Viennois, ses beaux-frères, qui pouvaient, au même titre que lui, se porter héritiers de la Franche-Comté. Déjà de grands rassemblements de soldats se faisaient sur les bords de la Saône ; toutefois, avant qu'ils en vinssent aux mains, Philippe VI réussit à les pacifier ; à sa persuasion, les seigneurs francs-comtois consentirent enfin à faire hommage au duc Eudes IV et à la comtesse Jeanne (3).

(1) *Buchanani rer. Scot.*, L. IX, p. 262-266. — Thom. Walsingham, p. 131. — Knyghton, p. 2560.

(2) *Cont. Nangii*, p. 94-95.

(3) Hist. du Languedoc, L. XXX, c. 32, p. 211.

Digitized by Google

Dans le même temps, l'administration domestique ne présentait rien de bien digne de remarque; Philippe, suivant toujours de fausses notions d'économie politique, ou peut-être croyant ainsi favoriser sa noblesse, avait interdit le prêt à intérêt. Il avait ordonné que tout débiteur pût se libérer envers les marchands italiens qui lui avaient vendu à terme, ou les banquiers qui lui avaient prêté de l'argent, en leur remboursant seulement le capital qu'il devait, sans aucun intérêt. Bientôt les avides courtisans, qui entouraient Philippe VI, trouvèrent que cette injuste faveur n'était point encore suffisante. Pour se pourvoir de magnifiques équipages, leur vanité, leur faste et leur imprévoyance leur avaient fait contracter des engagements au-dessus de leurs forces. Quand le moment de payer fut venu, ils trouvèrent que leurs créanciers leur faisaient la plus criante injustice de redemander leur argent. C'était, disaient-ils, une conjuration du bas-état pour ruiner la noblesse française; ils obtinrent d'abord un ordre du roi, pour que tous leurs créanciers fussent mis en prison et leurs biens séquestrés. Puis, par une nouvelle ordonnance du 12 janvier 1331, « tout débiteur fut déclaré libéré, quand il aurait payé, sous quatre mois de terme et sans intérêt, les trois quarts du principal à son créancier (1). »

Autant Philippe VI cherchait à complaire à sa noblesse, autant il manifestait d'éloignement pour les bourgeois, et il saisissait avec empressement toutes les occasions de les priver de leur liberté. Dès le temps de Philippe-le-Bel, la ville de Laon avait perdu ses droits de commune : il est probable qu'elle fit, auprès du nouveau monarque, quelques tentatives pour les recouvrer; mais loin de se laisser fléchir, Philippe VI rendit, au mois de mars 1331, une ordonnance par laquelle il déclarait que non seulement la ville de Laon ne recouvrerait point sa charte de commune, mais qu'aucune espèce d'administration populaire n'y serait soufferte; le prévôt seul, nommé par le roi, devait y réunir tous les pouvoirs. L'expérience ayant déjà prouvé dans d'autres villes, ajoutait

1) Ordonn. de France, T. II, p. 59.

Digitized by Google

l'ordonnance, que c'était le meilleur moyen de maintenir la tranquillité (1). Vers le même temps, Philippe supprima l'administration municipale de Toulouse, en punition de ce que les capitouls avaient vengé avec une extrême sévérité un membre de leur collége, qu'un des étudiants de l'Université avait frappé d'un poignard au visage (2). D'autre part, il est vrai, il accorda, au mois d'août quelques priviléges à l'école de médecine de Montpellier (3). Cette ville ne relevait qu'en partie de lui; il en partageait la seigneurie avec Jacques II, roi de Majorque, de qui il reçut l'hommage, le 28 avril de cette année, pour la partie de Montpellier qui appartenait à ce petit roi (4).

Philippe VI avait surtout à cœur d'être réputé bon chevalier : cette qualification était attachée à la bravoure, mais plus encore à la galanterie, à la libéralité, à une certaine élégance de manières, dont la noblesse était juge, et qu'elle croyait lui appartenir exclusivement. Les romans de chevalerie, qui formaient la lecture unique des cours et des châteaux, avaient changé les mœurs de la nation, en enseignant à tous les gentilshommes, à toutes les dames, quelle était la perfection qu'ils devaient atteindre ou tout au moins admirer; les sentiments, les pensées du reste de la nation, indignes d'être comparés à la chevalerie, n'étaient pas seulement écoutés. Froissart, l'historien de ce siècle, s'était surtout formé par la lecture des livres de chevalerie, et quoique son esprit actif cherchât la vérité historique, elle se modifiait pour lui par le besoin qu'avait son imagination de la rattacher à la chevalerie; quand il écrivait, son seul but était de plaire aux chevaliers et aux nobles dames. La cour de France était supérieure à toute autre par le luxe qu'on y étalait, le culte des plaisirs, l'orgueil aristocratique qui en écartait tous les parvenus, la courtoisie qu'on y observait entre les égaux; aussi le roi Jean de Bohême, le plus chevaleresque

(1) Ordonn. de France, T. II, p. 77.
(2) Hist. du Languedoc, L. XXX, c. 43, p. 218.
(3) Ordonn. de France, p. 71.
(4) Hist. du Languedoc, L. XXX, c. 30, p. 210.

Digitized by Google

des princes de ce siècle, ne pouvait s'en détacher. Au mois de juin il quitta l'Italie, qui se donnait volontairement à lui, pour venir jouir de ses succès à la cour de Philippe VI (1). Rappelé au mois de novembre dans son royaume, par l'invasion des rois de Hongrie et de Pologne, il ne put pas y tenir, et après s'être montré quelques semaines à ses armées, il revint en France, seul pays où il lui semblait qu'on pût vivre (2).

Il n'est peut-être point étrange que Philippe VI, homme médiocre de sens et de caractère, ignorant tout ce qu'il aurait fallu qu'apprît un roi, et manquant complétement de justesse d'esprit pour s'instruire par l'expérience, eût, plus qu'aucun homme de son siècle, les préjugés de son siècle, et crût tous les devoirs d'un roi compris dans ceux d'un chevalier. Il ne pouvait y avoir de plus belle occasion de faire briller sa chevalerie aux yeux des rois de Bohême, de Navarre, de Majorque, d'Écosse et des autres princes qui s'empressaient autour de lui, qu'en les conduisant à une croisade. Philippe VI demanda donc au pape d'en faire prêcher une. Son intention n'était cependant pas alors de transporter les croisés en Asie, mais d'attaquer d'abord les musulmans à Grenade, et de les chasser d'Espagne, avec l'aide des rois d'Aragon et de Castille : après quoi ces mêmes rois l'auraient accompagné en Syrie, pour délivrer le tombeau du Christ, et porter des secours au roi d'Arménie. Philippe avait annoncé à la cour d'Avignon qu'il pouvait compter sur la coopération des rois d'Angleterre, d'Écosse, de Navarre, du dauphin de Viennois et du comte de Savoie. En retour, Jean XXII lui accorda une bulle, le 5 décembre 1331, par laquelle il assignait, au printemps de l'année 1334, le départ de l'armée croisée; il invitait tous les chrétiens à se préparer à cette sainte expédition, et il ordonnait pour son succès des prières et des prédications publiques. Mais nous verrons plus tard que quand on en vint aux détails de l'exécution, les concessions que

(1) *Giov. Villani*, L. X, c. 181, p. 713.
(2) *Ibid.*, c. 195, p. 719.

Philippe VI demandait à l'Église, comme prix du service qu'il voulait lui rendre, étaient si exorbitantes que le pape fut forcé de les rejeter, et que l'expédition fut abandonnée (1).

Au reste, à cette époque même, le pouvoir du pape, comme chef de l'Église, se trouvait fort ébranlé. Jean XXII s'attachant toujours plus à ses subtiles distinctions sur la vision béatifique, avait, contre l'opinion tenue par le reste de l'Église, prêché lui-même, dans l'Avent, que les élus ne seraient point admis à voir Dieu jusqu'après le jugement dernier. Cette assertion avait excité une grande rumeur parmi les théologiens; la Sorbonne, à Paris, avait prononcé que si le pape avait affirmé cette proposition, il était tombé dans l'hérésie, mais qu'on devait croire qu'il n'avait pu l'énoncer qu'en forme de doute, et pour exciter une discussion philosophique (2). Bientôt Jean XXII, effrayé, se mit lui-même à couvert derrière cette distinction, que l'école de théologie de Paris lui avait suggérée. Toutefois, dans le même temps, Michel de Césène, général des franciscains, soutenait que le pape n'était point infaillible, qu'il pouvait errer, même en matière de foi (3). En sorte que cette suprématie sur l'Église universelle, à laquelle le pontife de Rome s'était lentement élevé, attaquée en même temps par les écoles de théologie et par les ordres mendiants, qui avaient si long-temps combattu pour elle, semblait menacée de sa subversion.

(1) *Raynaldi*, *Annal. eccles.*, A. 1331, § 29-30.
(2) *Raynaldi*, ib. § 43. — *Cont. Nangii*, p. 95.
(3) *Raynaldi*, ib. § 10.

CHAPITRE II.

Magnificence de Philippe de Valois; il veut commander une croisade, détrôner l'Empereur, chasser les Anglais d'Aquitaine. La guerre d'Écosse, les négociations de Bretagne, les troubles de Flandre, l'aliènent toujours plus d'Édouard III. La guerre est enfin déclarée entre la France et l'Angleterre. — **1332-1337.**

Philippe VI, ou de Valois, était un roi tel que la noblesse française semblait désirer que fussent ses chefs : pénétré de l'idée de la grandeur et de la gloire de la France et de sa propre gloire, étonné, émerveillé de toute son importance, se rendant en quelque sorte un culte à lui-même, il se croyait le devoir de signaler chaque jour, dans chacune de ses actions, son immense supériorité sur tous les autres rois de la terre. *Il tenoit grand état et étoffé,* dit Froissart, *et faisoit grandes livrées et grands dépens,* car le faste lui paraissait le premier des devoirs de la royauté ; tous les dons qu'il faisait devaient être splendides et dépasser l'attente de celui qui les recevait, pour imprimer en lui plus fortement l'idée de la magnificence royale ; soit qu'il séjournât à Paris, soit qu'il voyageât de ville en ville et de château en château, sa pompe ne devait jamais être diminuée ; il ne devait jamais paraître comme un autre homme, ni laisser oublier qu'il était le roi des rois, le roi qu'entouraient tant d'autres têtes couronnées. Comparée à ce devoir qu'il s'était imposé, toute idée d'économie aurait paru sordide, toute attention pour faire cadrer les dépenses avec les revenus lui aurait semblé indiquer un esprit mesquin. Les faveurs royales, comme une pluie abondante, devaient désaltérer sans cesse les rois et les princes étrangers qui s'étaient

Digitized by Google

faits ses courtisans; les nobles, les seigneurs et toute la chevalerie qui se pressait autour de lui. Les roturiers, les vilains, paieraient ensuite comme ils pourraient; ils semblaient placés à une si immense distance au-dessous du trône et de la noblesse, qu'il n'était plus possible de conserver pour eux aucune sympathie; leurs espérances trompées, leur souffrance, leur misère, étaient plutôt un objet de raillerie : tout au plus un seigneur éprouvait, pour ses paysans mourant de faim parce qu'il les avait dépouillés, le regret qu'il aurait senti pour ses chevaux qu'il aurait crevés dans quelque exploit de galanterie.

C'était une partie du faste royal de Philippe, que le déploiement d'une autorité illimitée, que l'affectation de ne prendre conseil de personne, de mettre sa volonté à la place de la loi, de ne reconnaître dans le royaume ni droits autres que les siens, ni liberté, ni résistance; de ne communiquer avec son peuple sur aucune des affaires d'État; de ne chercher jamais à éclairer l'opinion publique sur les résolutions qu'il avait prises. Le despotisme paraissait à Philippe une partie de la gloire de la France; et sa noblesse, quoiqu'elle eût été en possession auparavant de priviléges, de garanties, de droits dignes d'être maintenus; quoiqu'elle eût souvent à souffrir dans sa sûreté, dans sa fortune, des caprices du pouvoir absolu, partageait toutes les vanités du monarque, et les avait peut-être excitées; elle préférait à la liberté, l'obéissance jointe au pouvoir de commander et d'opprimer à son tour; elle s'enorgueillissait de l'éclat du trône; elle s'enivrait de plaisirs dans les fêtes royales; elle se vantait de tenir le premier rang en Europe pour la courtoisie, l'élégance des manières, l'adresse dans tous les exercices chevaleresques et la valeur; et quoique ces qualités brillantes fussent souvent séparées de celles qui devaient leur donner du prix, que la courtoisie fût sans loyauté, l'élégance sans probité, sans indépendance de caractère, l'adresse sans développement de l'esprit, la valeur sans connaissance de l'art de la guerre, la noblesse française occupait cependant en Europe le rang auquel elle avait prétendu : on la regardait comme le centre de toute chevalerie,

Digitized by Google

comme la dispensatrice de la gloire, et les gentilshommes de tout le reste de l'Europe montrèrent à plusieurs reprises, et pendant tout le quatorzième siècle, leur sympathie avec les nobles français.

Le mariage de Jean, fils aîné de Philippe VI, qui était alors âgé de quatorze ans, et qu'il avait nommé duc de Normandie, avec Bonne, fille de Jean, roi de Bohême, fut une des occasions où la cour de France se proposa d'éblouir l'Europe par sa magnificence et par la rapide succession de ses plaisirs : il fut célébré à Melun, au mois de mai 1332. Aux fêtes de Saint-Michel de la même année, le roi arma son fils chevalier, et ce fut une occasion nouvelle de déployer tout le luxe de la cour. Le même jour, il donna en mariage sa fille Marie au fils du duc de Brabant. Les rois de Bohême et de Navarre, les ducs de Bourgogne, de Bretagne, de Lorraine, de Brabant, de Bourbon, et une foule de seigneurs français, assistèrent à la cour plénière. Le vendredi suivant, 2 octobre, tous ces princes suivirent le roi dans la chapelle royale; il s'y trouvait encore beaucoup de prélats, de chevaliers et de notables de Paris. Le prédicateur annonça alors au nom du roi, à sa congrégation, que Philippe se proposait de partir incessamment pour la Terre-Sainte, afin d'y combattre les infidèles; et il invita tous les assistants à étendre les mains vers les saintes reliques, pour jurer ainsi obéissance au prince royal pendant l'absence de son père, et s'engager également à le couronner immédiatement, si le roi venait à périr dans la croisade. Tous les assistants étendirent en effet la main vers les reliques; ensuite ils s'approchèrent l'un après l'autre de l'autel, pour répéter leur serment individuellement (1).

Pour subvenir aux dépenses de ces fêtes, et pour se préparer à son expédition, Philippe s'occupait à rassembler de l'argent, mais il semblait ne connaître pour cela que des moyens violents et bizarres, qui, au milieu de la paix, indiquaient déjà la détresse. Il ordonna à tous ses barons et tous

(1) *Cont. Nangii*, p. 96.

Digitized by Google

ses prélats de lui remettre le tiers de leur vaisselle d'argent, pour l'employer à battre monnaie (1). Il soumit à une double amende ceux qui appelleraient pour cause d'erreur des arrêts du Parlement, s'ils étaient ensuite condamnés (2). Il entra en traité avec les peuples de la sénéchaussée de Carcassonne, sur les conditions auxquelles il protégerait leurs manufactures de lainage : il avait commencé par mettre une gabelle de douze deniers par pièces de drap qui se fabriquerait dans la province; mais en retour, et à la demande du fabricant, il avait prohibé l'exportation des laines et de toutes les matières premières qu'il employait pour son industrie. Les propriétaires de moutons réclamèrent sur ce qu'on soumettait ainsi les produits de leurs troupeaux au monopole d'un petit nombre de fabricants; ceux-ci, à leur tour, affirmèrent que, si on ne leur maintenait pas les matières premières à bon marché, ils ne pourraient pas continuer leur industrie. Les principes de l'économie politique étaient trop peu connus pour qu'on les prît pour règle dans la décision de ce différend; mais Philippe VI connaissait une autre manière de se décider dans les questions d'administration. « Combien me donnerez-vous, demanda-t-il aux fabricants, pour que je vous conserve le monopole des laines de la province? Combien me donnerez-vous, demanda-t-il aux propriétaires de moutons, pour que je le supprime? » Les premiers ne purent réussir à rassembler entre eux que quarante mille livres; les seconds en offrirent cent cinquante mille, payables en cinq ans, que le roi accepta, et le monopole fut supprimé (3).

Philippe avait donné la plus grande publicité à son engagement de marcher à la croisade; il voulait que toute la noblesse d'Europe honorât en lui le généreux champion de la croix. Cependant il était loin de se charger gratuitement de cette vaste entreprise : au commencement de cette année, ses ambasssadeurs à Avignon présentèrent à Jean XXII le cahier

(1) Ordonn. des Rois, T. II, p. 83.

(2) *Ibid.*, p. 80.

(3) Hist. du Languedoc, L. XXX, c. 38, p. 212. — Ord. de France, T. II, p. 89.

Digitized by Google

des conditions qu'il attachait à son armement, pour ce qu'il appelait la cause de Dieu. Il y en avait vingt-sept : il demandait entre autres le rétablissement du royaume d'Arles en faveur de son fils, la concession de la couronne d'Italie à Charles, comte d'Alençon, son frère; la disposition de tout le trésor amassé par le pape Jean XXII, dont l'avarice était connue; le droit de percevoir pendant dix ans les décimes de toute la chrétienté; le droit enfin de distribuer pendant trois ans tous les bénéfices ecclésiastiques de son royaume (1). En même temps il ajournait son départ au mois d'août de l'année 1335; et comme il pouvait dans l'intervalle se présenter quelque obstacle qui le forçât à renoncer à son expédition ou à la différer, il voulait que le droit de juger de la validité de cet obstacle fût déféré non au pape, mais à deux prélats de son royaume. Jean XXII, effrayé de demandes aussi exorbitantes, sentit à quel point le saint-siége avait compromis son indépendance, en s'établissant à Avignon sous la main de la France, et il donna commission au cardinal Bertrand du Poiet, son légat en Italie depuis treize ans, et qu'on croyait être son fils, de prendre des mesures pour qu'il pût venir fixer sa résidence à Bologne. Toutefois le roi Jean de Bohême eut bientôt connaissance du projet du légat. Les plus puissantes communes de la Lombardie avaient déféré leur seigneurie à ce roi, et on aurait cru qu'il dépendait de lui seul de devenir souverain de toute l'Italie; mais Jean de Bohême semblait n'avoir à cœur que la grandeur du roi de France, et non la sienne propre; il revint en hâte à Avignon pour détourner Jean XXII de la pensée d'aller en Italie, pour renouer les traités commencés, et pour déterminer le pape à donner au comte d'Alençon cette couronne d'Italie que Philippe VI lui demandait, et dont le Bohémien aurait presque pu disposer (2).

Les négociations recommencèrent en effet entre le pape et Philippe sur les conditions de la croisade; mais tandis que le

(1) *Giov. Villani*, L. X, c. 196, p. 719.—*Raynaldi Ann. eccles.*, 1332, § 1.
(2) *Giov. Villani*, L. X, c. 211, p. 728.

Digitized by Google

dernier s'occupait d'une expédition si lointaine, les germes d'une guerre plus prochaine et plus redoutable commençaient à se faire apercevoir autour de lui. Édouard III abandonnait la politique qu'avait suivie sa mère; et, pour flatter les passions des Anglais, il ne songeait plus qu'à soumettre l'Ecosse, quoiqu'il sût bien que le roi de France mettait un grand prix à maintenir l'indépendance des Écossais. Édouard Baillol, malgré ses premières victoires, avait éprouvé de leur part plus de résistance qu'il n'en avait attendu : aussi, pour s'assurer le secours du roi d'Angleterre, il avait donné à Rochsburg, le 23 novembre 1332, une déclaration par laquelle il reconnaissait que l'Écosse était un fief de la couronne d'Angleterre, et il se disait lui-même son homme-lige (1). Les rois hésitent rarement à sacrifier ce qu'une nation doit avoir de plus cher, l'indépendance, lorsqu'à ce prix ils s'affermissent sur le trône; mais souvent en jugeant de leurs sujets par eux-mêmes, et en préférant l'intérêt à l'honneur, ils font un mauvais calcul. Ceux des Écossais qui ne résistaient que mollement à Baillol, coururent aux armes quand ils ne virent plus en lui qu'un lieutenant de l'Angleterre. Baillol, entouré d'ennemis qui avaient redoublé d'acharnement depuis que l'honneur national était compromis par lui, éprouva dans les derniers jours de l'année une sanglante défaite (2). Pendant ce temps, David Bruce, avec sa femme, sœur d'Édouard III, était à la cour de Philippe; en son nom des secours d'armes et d'argent étaient envoyés aux Écossais; des communications journalières étaient entretenues entre l'Écosse et la France; de nombreux aventuriers français, impatients de la paix, allaient combattre les Anglais sous les drapeaux de Bruce; les deux nations étaient sans cesse aux prises, et les deux gouvernements s'aliénaient toujours plus l'un de l'autre (3). Leur animosité était même assez marquée pour que le pape Jean XXII se crût obligé d'écrire à Philippe et à Édouard qu'ils ne devaient point oublier

(1) *Rymer Acta*, T. IV, p. 536. — Thom. Walsingham, p. 133.
(2) *Buchanani rer. Scot.*, L. IX, p. 267.
(3) *Cont. Nangii*, p. 97.

Digitized by Google

leur engagement de marcher ensemble à la croisade, et le devoir qui en résultait de maintenir la paix entre les deux royaumes (1).

(1333.) Édouard avait accompli sa vingtième année; il se sentait des talents pour la guerre; il était secondé par son parlement, qui l'avait exhorté à ramener l'Écosse à la même dépendance à laquelle son aïeul Édouard Ier l'avait réduite (2). Au milieu d'avril 1333, il rassembla son armée à Newcastle-sur-Tyne, et vers le 9 mai il commença le siége de Berwick, ville qu'Édouard Baillol lui avait cédée, mais que les partisans de Bruce occupaient toujours (3). Philippe, de son côté, voulut envoyer des secours aux assiégés : il leur destina dix vaisseaux qu'il fit charger d'armes et de vivres; mais les vents contraires les ayant forcés à relâcher au port de l'Écluse, les chefs de l'expédition vendirent leur cargaison, et ne firent passer à Berwick qu'une petite partie de son produit (4). Cependant les deux rois continuaient à correspondre sur un ton de confiance. Édouard avait annoncé à Philippe la nécessité où il prétendait être de déclarer la guerre aux Écossais pour réprimer leurs brigandages sur les frontières d'Angleterre (5). Philippe n'en avait pas témoigné de ressentiment; mais il avait redoublé d'activité pour faire partir, soit des côtes de France, soit de celles de Flandre, des secours destinés aux Écossais (6). Archibald Douglas, régent d'Écosse pour le roi Bruce, avait enfin, avec l'aide de la France, rassemblé une nombreuse armée, avec laquelle il s'approcha de Berwick pour en faire lever le siége; il livra bataille aux Anglais le 19 juillet, sur la colline de Halidon : les Écossais furent défaits, le régent lui-même fut tué avec la plus grande partie de sa noblesse, et le lendemain la ville

(1) *Raynaldi Annales*, 1332, § 25. — *Rymer Acta*, T. IV, p. 517.

(2) Froissart, c. 56, p. 155.

(3) Froissart, c. 58, p. 159, et la note de M. Buchon, qui relève ses erreurs.

(4) *Cont. Nangii*, p. 97.

(5) *Rymer*, T. IV, p. 557.

(6) *Rymer*, p. 556.

Digitized by Google

de Berwick capitula ; après quoi Édouard licencia son armée (1).

La haine que Philippe avait conçue contre son beau-frère, Robert d'Artois, acquit vers cette époque un nouveau degré de violence, par les révélations des témoins examinés pour l'instruction de son procès. Selon eux, ce prince avait eu recours à des cérémonies magiques pour nuire au roi. Toute la science scolastique du pape Jean XXII n'avait servi qu'à le persuader plus fortement de l'intervention des puissances infernales lorsqu'elles étaient invoquées par les sorciers ; il avait eu une grande part à accréditer cette opinion en France. Phillipe VI croyait fermement à la magie ; l'idée que son beau-frère avait conjuré contre lui les esprits rebelles à Dieu le remplissait en même temps d'horreur et d'effroi. Robert d'Artois et sa femme Jeanne de Valois n'avaient pas une foi moins entière dans la puissance des enchantements, et l'on ne saurait guère douter que, dans l'amertume de leur ressentiment, ils n'aient eu recours aux imposteurs qui leur promettaient de servir leur vengeance avec une puissance surhumaine. Il fut prouvé par la déposition de plusieurs témoins, qu'un sorcier avait promis à Robert de faire des *brefs* ou écrits qui, placés sous la tête du duc de Bourgogne, le feraient dormir d'un sommeil si profond qu'on pourrait l'enlever et le transporter où l'on voudrait. Robert ne s'était pas cependant reposé si complétement sur ces promesses, qu'il n'eût en même temps pris à sa solde des assassins de profession, par lesquels il comptait faire tuer le duc de Bourgogne, le chancelier, le grand-trésorier, le maréchal de Trie et le comte de Bar. Ces assassins s'avancèrent jusqu'à Reims ; mais ils retournèrent sur leurs pas quand ils surent que leur projet était éventé, et que la justice était déjà à leur recherche (2).

Peu après, Robert avait eu recours à une manœuvre qui, selon les croyances du temps, était plus effroyable encore et

(1) Froissart, c. 58, p. 162. — Thom. Walsingham, p. 132. — Knyghton, L. III, p. 2562. — *Buchanani*, L. IX, p. 270. — *Giov. Villani*, L. X, c. 222, p. 735.

(2) Mémoires de l'Acad. des Inscriptions, T. X, p. 621 *et suiv.*

Digitized by Google

plus criminelle. Dans le courant d'octobre **1333**, il avait appelé à lui, à Namur, où il résidait alors, frère Henri Sagebran, moine de l'ordre de la Trinité, chapelain d'un seigneur qui était alors à son service; et après lui avoir fait jurer qu'il garderait sous le sceau de la confession le secret qu'il allait lui confier, « il ouvrit, dit le témoin, un petit étui, et en tira » une image de cire enveloppée en un couvre-chef crêpé, » laquelle image étoit à la semblance d'une figure d'un jeune » homme, et étoit bien de la longueur d'un pied et demi, » ce semble, au déposant; et si la vit bien clairement par le » couvre-chef, qui étoit moult délié, et avoit autour le chef » semblance de cheveux, ainsi comme un jeune homme. — » Le moine voulut y toucher. N'y touchez, frère Henri, lui » dit Robert; il est tout fait, icelui est tout baptisé; l'on me » l'a envoyé de France tout fait et tout baptisé; il n'y faut » (manque) rien à cestui, et est fait contre Jean de France » (fils aîné du roi), et en son nom et pour le grever. Ce vous » dis-je bien en confession; mais j'en voudrois avoir un autre, » que je voudrois qui fût baptisé. — Et pour qui est-ce? dit » frère Henri. — C'est contre une diablesse, dit Robert, c'est » contre la reine, non pas reine, mais diablesse; tant comme » elle vit elle ne fera rien de bien, mais ne fera que me gre- » ver, tant comme elle vit je n'aurai pas de paix; mais si » elle étoit morte et son fils mort, j'aurois ma paix aussitôt » avec le roi; car de lui ferois-je tout ce qu'il me plairoit, » je ne m'en doute mie. Si vous prie que vous me le bapti- » siez, car il est tout fait, il n'y faut (manque) que le bap- » tême : j'ai tout prêts les parrains et les marraines, et tout » ce dont il est besoin, fors le baptême. Il n'y a rien de plus » à y faire qu'à baptiser un enfant, et dire les noms qui lui » appartiennent. » Frère Henri, qui déposa sur toutes ces circonstances le **31** janvier **1334**, comme il était dans les prisons de l'évêque de Paris, affirma qu'il avait refusé son ministère pour de pareilles opérations, disant qu'elles ne convenaient point à si haut homme comme Robert était, et que Robert avait répondu : « J'aimerois mieux étrangler le diable » que le diable m'étranglât. » Un autre prêtre déposa qu'il

Digitized by Google

avait été également sollicité pour le baptême de ce *voult*, ou simulacre en cire, et qu'il s'y était également refusé (1). Ces deux prêtres et les autres agents que Robert d'Artois avait employés pour ces sortiléges furent arrêtés dans les derniers jours de l'année 1333, et conduits dans les prisons de l'évêque de Paris. La terreur de Philippe fut extrême en apprenant ces nouvelles; car il ne doutait point que si le *voult* était une fois bien fait et baptisé par un bon prêtre, on ne fît mourir de mort lente celui qu'il représentait, en laissant cette image fondre au soleil, ou en la perçant d'une épingle à l'endroit du cœur. Mais la terreur de Robert ne fut guère moindre : l'horreur qu'inspiraient les opérations magiques pouvait le perdre; il craignit d'être livré au roi de France; et, dans les premiers jours de l'année 1334, il passa en Angleterre déguisé en marchand, là, se jetant aux pieds d'Édouard III, il lui demanda de protéger sa vie. Philippe, averti du lieu de sa retraite, tourna sa colère contre sa sœur, femme de Robert, et il la fit arrêter avec ses enfants : elle fut enfermée à Chinon, les enfants à Nemours, puis au château Gaillard, et tous les pairs de France furent appelés à jurer qu'ils ne donneraient ni secours ni conseil à Robert d'Artois et à ses enfants. Parmi ceux qu'on prétendait l'avoir servi, une femme fut brûlée, d'autres furent condamnés à l'amende honorable, à la prison perpétuelle ou au bannissement : on assure que Robert d'Artois en avait fait périr plusieurs de crainte des révélations qu'ils pourraient faire (2).

Pendant le treizième siècle on avait vu s'élever dans l'ancien royaume d'Arles une souveraineté nouvelle, celle des comtes de Viennois, qu'on nommait dauphins, parce qu'ils portaient un dauphin dans leurs armes. Ils avaient réuni successivement les comtés de Vienne, d'Albon, de Gap et d'Embrun, et ils partageaient la seigneurie de Grenoble avec l'évêque de cette ville. Guigues VIII régnait comme dauphin depuis l'année 1319; il avait épousé une des filles de Phi-

(1) Mémoires de l'Acad. des Inscriptions, T. X, p. 626-630.
(2) *Ibid.*, p. 631. — *Cont. Nangii*, p. 97. — Froissart, c. 54, p. 147.

Digitized by Google

lippe V ; dès lors il avait fréquenté la cour de France ; et quoiqu'il ne relevât point de la couronne, il était presque considéré comme un seigneur français. Il était alors en guerre avec le comte de Savoie : à la fin de juillet 1333, il fut tué au siége du château de la Perrière : ce fut, à ce qu'affirmèrent les prêtres, une juste punition de ses mauvaises mœurs (1). Comme il ne laissait point d'enfants, son frère Humbert II, qui était alors à la cour de Naples, revint au mois de décembre pour prendre possession de sa souveraineté. Il régna seize ans sur le Dauphiné ; inconsidéré, dissipateur, vaniteux, il n'aurait laissé d'autre réputation que celle de ses fautes, si au bout de ce terme il ne s'était pas rendu mémorable en cédant cette belle province à la couronne de France (2).

Les négociations pour la croisade s'étaient continuées entre le pape et Philippe VI ; enfin celui-ci avait rabattu quelque chose de ses prétentions, et Jean XXII avait consenti à le proclamer comme chef de cette expédition sacrée, qu'il faisait prêcher dans toute la chrétienté. Il lui avait accordé pour six ans les décimes du royaume de France, réservant à l'Église romaine celles du reste de la chrétienté. Il avait reçu, le 26 août, en plein consistoire, le serment que Philippe faisait prêter par ses ambassadeurs, de passer en Syrie, sous trois ans, à la tête d'une armée française (3). L'archidiacre de Rouen avait ensuite prêché la croisade devant la cour ; et, le 1er octobre, Philippe VI avait pris la croix, aussi bien que le patriarche de Jérusalem et beaucoup de grands seigneurs (4). Cependant cet engagement sacré qu'avait pris le roi ne produisit guère d'autre changement dans sa conduite que de le rendre plus âpre encore à demander de l'argent à ses sujets. Il avait pris occasion du mariage de sa fille au duc de Brabant et de la chevalerie de son fils, pour demander

(1) Hist. du Dauphiné, T. I, p. 295. — *Giov. Villani*, L. X, c. 225, p. 736. — *Raynaldi*, *Ann. eccles.*, 1333, § 22.
(2) Hist. du Dauphiné, T. I, p. 301.
(3) *Raynaldi*, *Ann. eccles.*, 1333, § 1 et 2.
(4) *Cont. Nangii*, p. 96.

Digitized by Google

une aide féodale à tout le royaume. Les peuples du Languedoc la refusèrent, parce que, disaient-ils, ils étaient gouvernés par la loi romaine, non par la loi féodale. Ce différend fut porté au Parlement de Paris, qui prononça, le 2 décembre 1334, qu'en Languedoc comme ailleurs tous les lieux du domaine immédiat du roi étaient tenus à l'aide féodale (1). Aucune demande, aucune saisie des créanciers des contribuables, ne pouvait mettre obstacle à la perception de cette contribution, car Philippe avait ordonné que les créances du fisc fussent prélevées sur les biens des débiteurs avant toutes les autres (2).

Sur ces entrefaites, la controverse suscitée par le pape sur la vision béatifique prit tout à coup un nouveau degré de chaleur; plusieurs cardinaux s'étaient prononcés pour l'opinion soutenue par Jean XXII; un dominicain qui avait osé l'attaquer dans un sermon prêché à Avignon, avait été, par ses ordres, jeté en prison; le pape avait ensuite envoyé deux religieux à Paris pour tâcher d'obtenir une décision de la Sorbonne conforme à ses vues; l'un était le général nouveau qu'il avait donné aux franciscains, et l'autre un dominicain. Le premier prêcha sa doctrine devant l'Université; mais une rumeur violente s'éleva aussitôt parmi les écoliers; les vingt-neuf docteurs de la Sorbonne s'assemblèrent : ils prononcèrent que cette doctrine était hérétique, et ils signèrent et scellèrent tous leur déclaration. Philippe fit alors avertir le général des franciscains que s'il ne se rétractait pas, il le ferait brûler comme Paterin; il proféra en même temps quelques menaces contre le pape lui-même; il déclara que c'était aux docteurs de théologie et non aux légistes à décider des articles de foi, et annonça qu'il ne souffrirait en France d'hérésie d'aucune espèce. Le général des franciscains se rétracta publiquement, puis, avec son compagnon, il repartit pour Avignon, et rendit compte au pape de sa mission et du danger qu'il avait couru (3). Le pape, effrayé à son tour, écrivit à Philippe le

(1) Hist. du Languedoc, L. XXX, c. 36, p. 212.
(2) Ordonn. de France du 8 décembre 1333, T. II, p. 95.
(3) *Cont. Nangii*, p. 96. — *Gio. Villani*, Lib. X, c. 228, p. 759.

Digitized by Google

18 novembre ; il n'abandonnait point toutefois encore son opinion, mais il rappelait au roi que la question avait paru douteuse à saint Augustin et à plusieurs des Pères de l'Église, et il le priait de permettre qu'on discutât avec liberté sur une partie de la doctrine chrétienne qui n'était point encore éclairée, et que sans doute Philippe ne se croyait pas appelé à décider par ses seules lumières (1).

(1334.) Bientôt Jean XXII sentit redoubler ses craintes sur cette accusation d'hérésie que la Sorbonne laissait peser sur lui ; il savait que l'ordre presque entier des franciscains s'était déjà déclaré contre lui, à l'occasion de sa précédente querelle sur la pauvreté évangélique ; il savait que Louis de Bavière, auquel il refusait le titre d'empereur, accueillait et excitait tous ses ennemis ; il s'apercevait que tous les prélats de sa cour voyaient eux-mêmes avec inquiétude la route dans laquelle il s'était engagé ; et, le 3 janvier 1334, il lut devant le sacré consistoire une profession de foi, dans laquelle il déclarait n'avoir jamais voulu ni enseigner ni croire, quant à la vision béatifique, aucune chose contraire à la Sainte Écriture ou à la foi orthodoxe, et révoquer expressément tout ce qu'il aurait pu dire, ou dans ses sermons, ou dans ses conférences, qui se trouverait n'y être pas conforme (2). Cette demi rétractation ne satisfit point encore les théologiens ses ennemis : bientôt il sut que le cardinal Napoléon Orsini, de concert avec Louis de Bavière et quelques prélats d'Allemagne, travaillait à faire assembler un concile, avec la mission expresse de condamner un pape hérétique (3). Pour les prévenir, Jean XXII donna des déclarations toujours plus précises de sa soumission aux doctrines de l'Église. En même temps il fut saisi d'une maladie à laquelle, à son âge, il ne pouvait éviter de succomber, car il avait près de quatre-vingt-dix ans. Déjà réduit à la dernière extrémité, il fit lire, le 3 décembre, devant un grand nombre de cardinaux, une déclaration par laquelle il reconnaissait la vision béatifique comme arti-

(1) *Raynaldi*, *Annal. eccles.*, 1333, § 46-47.
(2) *Raynaldi*, ibid., 1334, § 28.
(3) *Raynaldi*, ibid., 1334, § 31.

Digitized by Google

cle de foi, dans les termes mêmes dans lesquels il l'avait combattue, et il révoquait tout ce qu'il avait pu dire de contraire, affirmant en même temps qu'il n'avait jamais énoncé ses opinions à cet égard, comme décision sur la foi, mais comme doute philosophique destiné à éclairer la discussion. Il mourut le lendemain, 4 décembre 1334 (1).

Il y avait déjà trente ans que la cour romaine avait abandonné Rome; mais Clément V, se conformant aux volontés de Philippe IV, avait traîné son exil dans différentes villes de France, tandis que Jean XXII avait fixé son siége à Avignon, dont il était souverain; et pendant un pontificat de dix-neuf ans, avait fait de cette ville une nouvelle capitale de la chrétienté. Sa cour s'était peuplée de prélats français, et les cardinaux étaient désormais aussi attachés au séjour de la Provence que ceux qui avaient élu son prédécesseur l'étaient au séjour de l'Italie. Ils y avaient cependant perdu leur ancienne indépendance, et le pape, au lieu d'être considéré comme le père commun des chrétiens, était devenu suspect aux autres nations comme n'étant qu'une créature de la France. Jean XXII s'était figuré qu'un des moyens de recouvrer l'autorité qui lui échappait, c'était d'amasser un trésor considérable : son avarice avait souvent été honteuse; on l'accusait de laisser, pendant des années, les églises vacantes, pour percevoir pendant plus long-temps les fruits des bénéfices : de plus, lorsqu'il nommait à un archevêché, il avait toujours soin de faire, à l'occasion d'un seul remplacement, une promotion entre cinq ou six prélats, dont l'un prenait la place que l'autre avait laissée vacante, parce que la chambre apostolique percevait les premiers fruits de chacun des bénéfices qui changeaient ainsi de détenteur (2). De cette manière, il réussit à accumuler un trésor tel qu'aucun souverain n'en avait encore possédé de semblable. Villani affirme, d'après son frère, banquier du pape, qui avait été appelé à le compter, qu'il montait à 25 millions de florins, équivalant à 300

(1) *Cont. Nangii*, p. 97. — *Gio. Villani*, L. XI, c. 19, p. 763. — *Raynaldi*, T. XV, 1334, § 39.

(2) *Cont. Nangii*, p. 94.

Digitized by Google

millions de francs, quoique l'argent fût alors quatre fois plus rare qu'aujourd'hui, et s'échangeât pour une valeur quatre fois plus grande des commodités de la vie (1). Cette richesse ne contribua cependant jamais au pouvoir réel du pape, tandis que son avarice avilit le clergé, ébranla la discipline ecclésiastique, et fut une des causes principales de l'affaiblissement du pouvoir pontifical.

Les vingt-quatre cardinaux qui se trouvaient alors à Avignon, et qui furent enfermés au conclave, accomplirent beaucoup plus tôt qu'ils ne s'y étaient attendus eux-mêmes l'élection dont ils étaient chargés. Ils étaient divisés en deux factions, dont chacune était très décidée à repousser le candidat que l'autre offrait. Obligés cependant d'aller chaque jour au scrutin, c'était pour eux un objet d'étude de ne laisser point percer d'obstination, en même temps qu'ils éviteraient de rien terminer. Dans ce but, sans s'être entendus par avance, chacun nomma, le 20 décembre, le cardinal qu'il croyait le moins propre à réunir les suffrages des autres, comme étant le moins puissant, le moins en évidence : c'était Jacques Fournier de Saverdun, dans le comté de Foix, qui avait été moine de Cîteaux, et qu'on regardait comme un bon théologien, mais comme fort étranger aux affaires du monde. Les électeurs, l'élu et le public, furent également étonnés de cette nomination, que personne n'avait voulu faire. Elle n'en fut que plus utile à l'Église, qui, de long-temps, n'avait eu un pape aussi modéré ou aussi homme de bien (2).

Il n'y avait encore à cette époque, dans l'occident de l'Europe, que des étincelles de guerre, qui semblaient pouvoir bientôt s'étouffer. Édouard Baillol, vainqueur en Écosse, poursuivait dans les bois et les montagnes les partisans de David Bruce et de l'indépendance nationale ; mais il ne les trouvait nulle part rassemblés en assez grand nombre pour leur livrer bataille. Édouard III, pour le seconder, s'était

(1) *Giov. Villani*, L. XI, c. 20, p. 765.

(2) *Giov. Villani*, L. XI, c. 21, p. 766. — *Cont. Nangii*, p. 97. — Hist. du Languedoc, L. XXX, c. 40, p. 215. — *Raynaldi, Ann. eccles.*, T. XVI, § 1-4.

Digitized by Google

avancé jusqu'à Berwick et Rocksburgh, dont il avait augmenté les fortifications; il n'avait cependant point passé la frontière, et, de ce côté, la guerre semblait terminée (1). Dans les Pays-Bas, une violente querelle avait éclaté entre le comte de Flandre et le duc de Brabant, à l'occasion de la ville de Malines, que le premier avait achetée du comte de Gueldres, et que le second affirmait que ce comte ne pouvait point vendre. Le roi de Bohême, l'évêque de Liége, les comtes de Hainaut et de Gueldres embrassèrent le parti du comte de Flandre; le roi de Navarre, le comte d'Alençon, frère de Philippe, et les comtes de Bar et d'Étampes promirent leurs secours au duc de Brabant. Philippe VI vit avec inquiétude cette division parmi les seigneurs de sa cour, et les princes qu'il regardait presque comme ses sujets. Il y avait eu déjà quelques combats entre eux lorsqu'il les engagea à reconnaître sa médiation; il fixa des dédommagements payables en argent pour les droits contestés, et il unit les deux maisons de Flandre et de Brabant par un triple mariage (2).

Philippe, qui poursuivait son beau-frère, Robert d'Artois, avec une haine implacable, et qui croyait avoir à redouter pour ceux qui lui étaient chers, ou les poignards de ses assassins, ou les maléfices de ses sorciers, apprit avec colère que, depuis qu'il s'était réfugié à la cour d'Édouard III, celui-ci lui avait donné, ou songeait à lui donner le comté de Richmond, fief qui avait toujours été dans la famille du duc de Bretagne, et qui était devenu vacant par la mort de l'oncle du duc régnant (3). Il savait que Robert se vantait d'avoir entraîné les pairs à donner la régence à Philippe, et de lui avoir ainsi ouvert le chemin du trône; qu'il affirmait pouvoir aussi bien défaire ce qu'il avait fait, et qu'il pressait Édouard de faire valoir ses droits à la couronne de France. Philippe, s'attendant à une guerre avec l'Angleterre, sentait combien, dans cette circonstance, l'indépendance du duc de Bretagne pourrait lui devenir préjudiciable. Ce duc était alors Jean III,

(1) Knyghton, L. III, p. 2565.
(2) *Cont. Nangii*, p. 97. — *Meyer*, *Annal. Fland.*, L. XII, f. 135.
(3) Froissart, T. I, c. 55, p. 154.

Digitized by Google

qui régnait depuis vingt-deux ans, et qui, marié successivement à une sœur de Philippe de Valois, à une princesse de Castille et à une princesse de Savoie, n'avait point eu d'enfants. Son frère Guy de Penthièvre, mort depuis peu d'années, n'avait eu qu'une fille, Jeanne de Penthièvre, qu'on nommait *la Boiteuse;* il avait un autre frère, il est vrai, Jean de Montfort, né d'une seconde femme de son père; mais il s'était toujours montré l'ennemi de sa belle-mère et de son frère du second lit, et il n'avait que peu d'affection pour sa nièce Jeanne de Penthièvre. Philippe sut profiter de la jalousie du duc contre tous ses héritiers, et du ressentiment qu'il éprouvait contre Édouard III à l'occasion du comté de Richmond, pour l'engager à céder le duché de Bretagne à la couronne de France, en échange contre le duché d'Orléans, qui lui serait assuré pour le reste de sa vie. Toutefois cette négociation ne put être dérobée à la connaissance des Bretons, qui manifestèrent aussitôt la plus violente opposition au sacrifice projeté de leur indépendance; en même temps, Édouard III reçut l'hommage du duc Jean III, comme comte de Richmond, et le projet d'échange fut abandonné (1).

Dans ce temps-là Philippe se livrait toujours plus à sa colère contre l'Angleterre; il molestait chaque jour Édouard III en Aquitaine, par de nouveaux procès, et il semblait chercher des occasions de lui faire la guerre. Édouard, qui avait à cœur de soumettre les Écossais avant de s'engager dans de nouvelles entreprises, donna à trois reprises, au mois de mars, au mois de septembre et au mois de novembre, de pleins pouvoirs à ses ambassadeurs pour terminer tous les différends qu'il avait avec le roi de France, et pour suspendre ainsi des procédures qui lui causaient de l'inquiétude (2).

(1335.) Plus Édouard avait lieu de soupçonner la mauvaise volonté de Philippe VI à son égard, et plus il était empressé de subjuguer l'Écosse avant que les mécontentements mutuels entre les deux couronnes fissent éclater la guerre.

(1) *Cont. Nangii*, p. 98. — Hist. de Bretagne, L. IX, p. 308. — *Rymer*, T. IV, p. 603, 611, 619. — Daru, T. II, L. IV, p. 72.

(2) *Rymer*, T. IV, p. 603, 626 et 629.

Digitized by Google

Au mois de juin 1335, il rassembla son armée à Newcastle-sur-Tyne (1); mais avant de la conduire en Écosse, il donna ordre au commandant de Douvres de s'assurer s'il se faisait à Calais quelque armement en faveur des Écossais. Toutefois il ne voulait pas paraître se méfier de la France; aussi donnait-il seulement l'ordre d'armer, dans ce cas, des vaisseaux anglais pour arrêter au passage et détruire les rebelles d'Écosse qui auraient fait des préparatifs de guerre sur les côtes de Picardie (2).

Édouard entra ensuite en Écosse, au mois de juillet, avec une puissante armée, tandis que sa flotte occupait le golfe ou Frith de Forth. Il s'avança, en ravageant le pays, jusqu'à Perth, dont il entreprit le siége. Le comte de Namur, qui lui amenait un renfort, tomba dans une embuscade que lui avaient dressée les Écossais, et fut fait prisonnier; cependant, comme il se vanta de l'amitié qu'avait pour lui le roi de France, Randolf, qui commandait les Écossais, le remit en liberté par courtoisie, et l'accompagna même jusqu'à peu de distance du camp anglais, où il fut lui-même arrêté (3). La fortune s'acharnait contre les Écossais : tous les régents qui prenaient, les uns après les autres, le commandement des partisans de David Bruce, étaient ou tués ou faits prisonniers. Les comtes d'Athol et de Moroay étaient venus faire hommage à Baillol; Perth s'était rendu; les Écossais, retranchés dans leurs marais et leurs montagnes, se seraient soumis à Baillol, si celui-ci avait été fidèle à l'honneur national; mais ils repoussaient Baillol, vassal de l'Angleterre, et ils ne perdaient pas courage. Chaque jour on leur annonçait l'arrivée des puissants secours que Philippe VI leur destinait, et Édouard lui-même, alarmé des bruits qui circulaient à cet égard, écrivit, le 2 août, à ses barons de se tenir prêts pour repousser les armées qu'on disait que l'*étranger* préparait pour envahir l'Angleterre (4).

(1) *Rymer*, T. IV, p. 650.

(2) Lettre de Newcastle, du 28 juin, dans Rymer, p. 651.

(3) *Cont. Nangii*, p. 98. — *Buchanani*, L. IX, p. 274. — Thom. Walsingham, p. 134. — *Giov. Villani*, L. XI, c. 38, p. 776.

(4) *Rymer*, T. IV, p. 658, 659.

Digitized by Google

Philippe en effet se disposait à la guerre, et déjà il avait écrit au pape Benoît XII que ses traités avec les Écossais lui imposaient l'obligation de les secourir. Benoît lui répondit, dans les derniers jours de juillet, qu'il ne pouvait juger de l'étendue des obligations que le roi de France avait contractées; mais qu'il ne le verrait pas sans une extrême douleur s'engager dans une guerre avec un prince chrétien, tandis qu'il avait voué ses armes au service de Dieu et de la croisade; que la jalousie des princes étrangers et les troubles qui avaient déjà éclaté parmi ses sujets, rendraient peut-être la guerre qu'il voulait entreprendre plus dangereuse et plus longue qu'il ne semblait le prévoir, tandis que s'il voulait se faire médiateur entre les rois d'Angleterre et d'Écosse, personne n'aurait plus de crédit sur eux, et personne ne trouverait un plus grand avantage à les réconcilier (1).

Benoît XII écrivit en même temps aux rois d'Angleterre et d'Écosse pour les exhorter à la paix. Philippe, de son côté, se conformant au conseil que lui avait donné le pape, envoya, au mois de septembre, des ambassadeurs à Édimbourg, chargés d'offrir sa médiation (2). Elle procura tout au moins un court répit aux Écossais : un armistice fut signé entre eux et les Anglais, qui devait durer jusqu'au 25 janvier de l'année suivante (3).

Tandis que Benoît ne donnait à Philippe que des conseils pacifiques, Philippe prenait à tâche d'empêcher Benoît de rendre la paix à l'Église et à l'Empire. Il avait à peine eu le temps d'apprendre son couronnement, qu'il lui avait demandé de prolonger jusqu'à dix ans le droit de percevoir les décimes de l'Église, que lui avait accordé Jean XXII, de lui remettre le trésor immense de ce pontife, en considération de ce qu'il n'avait été amassé que pour la guerre sainte, de le nommer son vicaire en Italie, et de rétablir le royaume d'Arles en faveur de son fils aîné. Benoît avait tout refusé, sauf le trésor de Jean XXII, qu'il avait promis de remettre à Philippe au mo-

(1) *Raynaldi*, *Ann. eccles.*, T. XVI, a. 1335, § 37.
(2) *Rymer*, T. IV, p. 667.
(3) *Ibid.*, p. 676, 681. — Thom. Walsingham, p. 134.

Digitized by Google

ment où celui-ci partirait pour la croisade. Il est probable qu'il augurait déjà que ce moment n'arriverait jamais (1).

Cependant pour persister dans ses refus, pour oser secouer le joug imposé à ses prédécesseurs par les rois de France, Benoît sentait le besoin d'être appuyé par un potentat qui pût se faire respecter; il fit le premier des avances à Louis de Bavière, pour le réconcilier à l'Église. Cet empereur, fort orthodoxe, fort désireux de vivre en paix avec le saint-siége, avait vainement envoyé quatre ambassades successives à Jean XXII pour offrir sa soumission : elles avaient toutes été repoussées, et cependant il avait été poursuivi par des excommunications qui avaient fait pulluler autour de lui les rébellions et les guerres civiles : sur la demande de Benoît, il envoya une cinquième ambassade solennelle à Avignon, qui y fit son entrée le 28 avril 1335 (2). Pour gagner un appui à la cour du pontife, les ambassadeurs de Louis avaient commission d'offrir à Humbert, dauphin de Viennois, le titre de roi de Vienne, pourvu qu'il s'attachât aux intérêts du Bavarois. Humbert répondit qu'il n'accepterait cette offre qu'après la réconciliation de Louis avec le saint-siége (3). Les ambassadeurs se déclaraient prêts à acheter cette réconciliation par les concessions les plus étendues; ils avaient accepté toutes les conditions imposées par Benoît XII, quelque onéreuses, on pourrait dire quelque honteuses qu'elles fussent; ils avaient obtenu, le 5 octobre, une audience très favorable du pape, et l'on ne doutait point que le jour de la réconciliation solennelle ne fût fixé dès le lendemain. Mais Philippe VI et Robert, roi de Naples, étaient déterminés à empêcher que l'Empereur ne fût reçu dans le sein de l'Église. Quand ils virent que leurs remontrances n'étaient point écoutées, que les reproches qu'ils adressaient au pape, d'admettre un hérétique dans son amitié, demeuraient sans effet, Philippe fit saisir, dans toute la France, tous les biens et tous les revenus des cardinaux. Ceux-ci, alarmés pour ce qu'ils avaient de plus cher,

(1) *Olenschlager, Geschichte der Romischen Kayserthum*, c. 110, p. 255.
(2) *Olenschlager, Gesch.*, c. 111, p. 254.
(3) Valbonnas, Hist. du Dauphiné, p. 306, 307.

Digitized by Google

remplirent de leurs clameurs la cour pontificale. Benoît XII ne put résister seul à tous ses prélats, qui accusaient sa tolérance de leur ruine. Il fut contraint de renvoyer les ambassadeurs impériaux sans avoir rien terminé (1).

(1336.) Malgré cette marque de déférence, Philippe avait pu reconnaître que le nouveau pape supportait impatiemment le joug de la France ; qu'il songeait à retourner en Italie pour y recouvrer la situation indépendante de ses prédécesseurs, et tenir ensuite la balance plus égale entre les divers souverains. Il crut donc convenable d'avoir une conférence avec lui pour l'affermir dans ses intérêts, et il annonça qu'il ferait au printemps de l'année 1336 un pélerinage de dévotion à Avignon. La guérison de son fils Jean, duc de Normandie, qu'il regardait comme ayant été sauvé par miracle d'une maladie mortelle, peut-être d'un sort jeté par Robert, lui en fournit le prétexte (2). Cependant il estimait que le pélerinage d'un roi devait être accompli avec une pompe royale. Des approvisionnements immenses furent ordonnés sur sa route ; les rois de Bohême et de Navarre, et un grand nombre de ducs et de comtes, s'engagèrent à le suivre. Il paraît qu'il partit de Paris avant la fin de l'année 1335, pour donner plus de temps à la visite de ses provinces : il s'arrêta, en effet, à Limoges, à Cahors, à Toulouse, à Montpellier, et il arriva seulement le 3 mars à Avignon (3). Il rencontra dans cette dernière ville le roi don Pédro IV d'Aragon, surnommé le *Cérémonieux*, qui venait de succéder à Alfonse IV son père, mort le 24 janvier précédent (4). Il y trouva aussi un petit roi, cousin de don Pédro, mais en guerre avec lui ; c'était don Sanche I[er], roi de Majorque, et seigneur de Montpellier, qui ne se soutenait que par la protection de la cour de France.

(1) *Albertus Argentinensis*, p. 126. — *Olenschlager*, c. 112, p. 258. — *Raynaldi, Ann. eccles.*, 1335, § 5-7.

(2) *Cont. Nangii*, p. 98.

(3) Froissart, T. I, c. 60, p. 167. — Hist. du Languedoc, L. XXX, c. 44, p. 219, et note 20.

(4) Mariana, L. XVI, c. 4, p. 672.

Digitized by Google

L'amour de la pompe et la dévotion avaient eu autant de part que la politique au pélerinage de Philippe. Lorsqu'il se présenta au pape, il y eut, dit Froissart, grandes fêtes et grandes solennités à leurs approchements et leurs assemblées; d'autre part, le 29 mars, jour de vendredi saint, Benoît XII fit, en présence de tous les rois et de tous les seigneurs, un sermon sur la Passion, qui causa une émotion si vive, que Philippe voulut recevoir de nouveau la croix des mains du pape, et que son exemple fut suivi par les rois de Bohême, de Navarre et d'Aragon, et par la foule des ducs, des comtes et des chevaliers qui étaient présents (1). Aussitôt après, Philippe donna des ordres dans tous ses ports sur la Méditerranée, pour qu'on lui préparât des vaisseaux de transport et des vivres pour soixante mille hommes, et il écrivit au roi de Hongrie, au roi de Naples, au roi de Chypre et aux Vénitiens, qu'il ne tarderait pas à se mettre en route à la tête des croisés (2).

Cependant le principal but du séjour de Philippe auprès du pape n'avait pas été de réunir les princes chrétiens contre les infidèles, mais au contraire de les diviser. Louis de Bavière, qui n'avait point voulu accorder au second fils du roi de Bohême l'héritage de la Carinthie et du Tyrol, que réclamait sa femme, était entré en guerre avec la maison de Luxembourg. Il avait attaqué Charles, fils aîné du roi de Bohême et margrave de Brandebourg; il avait réussi à réunir tous les princes de l'Empire contre lui, et il avait eu partout des succès. Benoît XII s'en réjouissait; il mettait dans l'Empereur tout l'espoir de l'indépendance du saint-siége; il avait envoyé auprès de lui l'évêque de Maguelone, pour faire une enquête sur sa vie et sur ses mœurs, et justifier ainsi sa réconciliation à l'Église (3). La grande affaire de Philippe, pendant son séjour à Avignon, fut de l'empêcher. Un grand nombre de cardinaux français, dont tous les revenus provenaient des Églises de France, avaient été introduits dans le sacré collége par les

(1) Froissart, c. 60, p. 168.
(2) Froissart, c. 61, p. 171.
(3) *Olenschlager*, c. 115, p. 264. — *Albertus Argentin.*, p. 126-127.

Digitized by Google

derniers papes. Ils étaient assidus à faire leur cour à Philippe, à Villeneuve, ville bâtie vis-à-vis d'Avignon, mais sur le territoire de France, où le roi avait choisi son habitation : ils apprirent bientôt de sa bouche ce qu'ils avaient à faire pour jouir en paix de leurs revenus. Benoît XII se voyant abandonné par son collége, fut réduit à écrire à Louis de Bavière, le 14 mai, qu'il ne pouvait le réconcilier à l'Église, parce qu'il venait d'apprendre que, contre sa promesse, il était entré en ligue avec les ennemis du roi de France (1). Après avoir obtenu du pape ce qu'il désirait, Philippe revint à Paris, où il était de retour le 22 mai.

On peut à peine comprendre comment un pape pouvait accuser un empereur d'être hérétique parce qu'il avait fait alliance avec les ennemis de la France; mais de plus le reproche n'était pas même fondé, car la France était alors en paix, ou plutôt elle n'était troublée que par une guerre privée en Franche-Comté, entre le duc de Bourgogne et le comte de Châlons, qui prétendaient tous deux à la seigneurie de Salins (2), guerre à laquelle l'Empereur ne prit aucune part. Il est probable que le pape entendait lui reprocher la guerre qu'il avait déclarée aux enfants du roi Jean de Bohême, quoiqu'il s'agît uniquement dans cette affaire des intérêts de l'Allemagne; au reste, le roi Jean de Bohême, à son retour d'Avignon, accourut au secours de son fils. Par un mélange d'adresse et de décision, il réussit a rompre la ligue de ses adversaires; il sacrifia la Carinthie à la maison d'Autriche, et à ce prix il fit signer à Ens, le 9 octobre, un traité par lequel les rois de Hongrie et de Bohême, les ducs d'Autriche, le marquis de Moravie et le comte de Tyrol, s'engageaient mutuellement à se défendre les uns les autres (3).

De retour à Paris, Philippe reprit ses négociations avec l'Angleterre. Le mécontentement réciproque entre les deux rois allait toujours croissant. Philippe prenait avec chaleur le parti de David Bruce, roi d'Écosse, auquel il avait donné

(1) *Raynaldi, Annal. eccles.*, 1336, § 29.
(2) *Cont. Nangii*, p. 99. — Hist. du Dauphiné, T. I, p. 308.
(3) *Olenschlager*, c. 114, p. 264.

Digitized by Google

refuge à sa cour. Il n'avait pu obtenir pour ses partisans que des armistices qui avaient été renouvelés de mois en mois pendant l'hiver, mais que les Anglais ne voulurent plus continuer après le milieu d'avril (1). Les Écossais n'avaient point pu ensemencer leurs terres; ils souffraient horriblement de la famine; leur désespoir redoubla leurs forces : ils attaquèrent à Kilblane Comyne, lieutenant de Baillol, le battirent, tuèrent ses capitaines les plus distingués, et envahissant ensuite les frontières d'Angleterre, y enlevèrent les vivres que leur pays ne fournissait plus (2). Des différends avaient aussi éclaté entre les rois d'Angleterre et de Navarre pour une abbaye située dans les Pyrénées, sur laquelle tous deux prétendaient avoir des droits, et ils avaient donné lieu à quelques hostilités (3). De toutes parts la haine mutuelle éclatait par des actes d'agression plus ou moins patents, et les deux princes, en continuant à négocier, au lieu de se rapprocher, s'aigrissaient de plus en plus.

Plusieurs fiefs avaient été saisis en Aquitaine par Charles IV durant la dernière guerre. Lorsqu'Édouard III rendit hommage à Philippe, il fut convenu que des commissaires examineraient les droits réciproques sur ces fiefs; que ceux qui appartenaient à Édouard comme duc d'Aquitaine lui seraient restitués; que, dans les cas douteux, la décision serait soumise au Parlement de Paris, qui devrait s'adjoindre six pairs avant de rendre un arrêt. Cependant le sénéchal de Philippe, en Agénois, se refusait à procéder par ces voies légales, et il expulsa de vive force Aymeric de Durfort, vassal d'Édouard III, des terres contestées. Édouard en fit, le 11 avril, de vives plaintes à Philippe (4). Ce n'est pas qu'il désirât rompre; au contraire, il donna encore, le 6 juillet, des pouvoirs à ses ambassadeurs pour terminer tous leurs différends, pour traiter aussi avec David Bruce, et pour aplanir tous les obstacles qui pourraient s'opposer au passage des deux rois à la

(1) *Rymer*, T. IV, p. 684, 685.
(2) *Buchanani rerum Scot.*, L. IX, p. 275.
(3) *Cont. Nangii*, p. 99.
(4) *Rymer*, T. IV, p. 696.

Digitized by Google

Terre-Sainte (1). Cet espoir ne tarda pas à s'évanouir; et le 24 août, il écrivit à ses prélats et à ses barons que, ne pouvant obtenir aucune justice de Philippe, il les invitait à se réunir le 23 septembre à Nottingham, pour lui donner conseil en parlement sur ce qu'il avait à faire dans ces circonstances difficiles (2). Bientôt après, il fut averti que Philippe faisait des armements sur la côte de Normandie, et que les vaisseaux de la république de Gênes, que ce roi avait nolisés sous prétexte de transporter son armée en Terre-Sainte, étaient destinés à attaquer l'Angleterre ou à secourir les Écossais (3). Édouard écrivit donc le 6 novembre, à tous les baillis de ses ports de mer pour leur recommander de réunir à Portsmouth, le 7 décembre, tous les vaisseaux qu'ils pourraient avoir, afin de résister aux ennemis qui le menaçaient, et qui avaient déjà commis sur mer plusieurs déprédations contre ses sujets (4).

Dans ces lettres diverses, Édouard III, par respect pour son suzerain, ne nommait point encore le roi de France; celui-ci, de son côté, semblait éviter de se montrer en première ligne, et vouloir que les hostilités fussent commencées non point par des Français, mais par des Flamands. Ceux-ci avaient conservé le caractère d'un peuple indépendant, encore que Philippe disposât de leur comte comme s'il n'était qu'un simple lieutenant. Ce comte ne pouvait supporter la libre fierté de ses riches et puissants bourgeois de Gand, d'Ypres et de Bruges; au lieu de résider dans son pays, comme avaient fait ses ancètres, il vivait presque constamment à Paris; et quoique le commerce de ses sujets fût la source la plus abondante de ses revenus, il aurait vu sa ruine avec plaisir, comme acheminement à leur soumission. La plus grande industrie des Flamands était alors la manufacture des étoffes de laine; les foulons et tous les ouvriers employés dans cette fabrique assujettis à leurs chefs, et accoutumés à une sorte

(1) *Rymer*, T. IV, p. 704.
(2) *Rymer*, p. 705.
(3) *Rymer*, p. 708-709.
(4) *Rymer*, T. IX, p. 716.

Digitized by Google

de discipline, avaient toujours paru au premier rang les armes à la main, dans toutes les émeutes où les Flamands avaient eu à défendre leurs droits contre les entreprises de leur comte. Les étoffes de Flandre étaient presque uniquement fabriquées avec des laines d'Angleterre, en sorte que la prospérité du pays dépendait de la conservation de la paix avec les Anglais (1). Sans égard pour les convenances de ses sujets, Louis I[er] de Flandre, à la suggestion de Philippe, fit arrêter en un jour tous les Anglais qui se trouvaient en Flandre. Édouard, par représailles, ordonna, le 5 octobre, que tous les Flamands qui se trouvaient en Angleterre fussent également arrêtés; mais en même temps il écrivit, le 10 octobre, au comte de Flandre et aux bourguemestres des trois grandes villes, pour se plaindre de cette violence (2). Louis, qui voulait, par un même acte, plaire à son roi, et humilier des sujets qu'il jugeait trop riches, ne donna aucune attention à ces plaintes. Mais les villes de Flandre étaient gouvernées par des magistrats nommés par les bourgeois, animés de leur esprit, fidèles à leurs intérêts, et qui, sans ambition personnelle, sans espoir de gloire, mus seulement par le sentiment du devoir, par l'amour de la patrie, dont l'existence était liée, à leurs yeux, au maintien du commerce comme à celui de la liberté, n'hésitaient jamais à s'exposer aux plus imminents dangers pour la défense de leurs justes droits. Ces généreux citoyens comprirent de quelles calamités leur patrie était menacée, et dès lors ils commencèrent les négociations qui devaient assurer l'appui de l'Angleterre à leurs antiques priviléges.

Édouard III avait recouru à la médiation du pape, pour détourner le fléau d'une guerre qui paraissait prête à éclater. Benoît XII, à son tour, écrivit à Philippe, le 22 novembre, pour l'engager à accepter cette médiation (3). Il semble qu'ébranlé par le sentiment des chances redoutables qu'il allait courir, Philippe hésita aussi un moment s'il ne sacrifierait point les

(1) Oudegherst Chr. de Fland., c. 156, f. 262. — *Meyer, Ann. Flandriæ*, L. XII, f. 136.

(2) *Rymer*, T. IV, p. 711-713.

(3) *Raynaldi Ann. eccles.*, 1336, § 42.

Digitized by Google

Écossais, ses alliés. Édouard lui offrait, à ce prix, de lui céder l'avantage sur toutes les contestations où il était personnellement intéressé. Des préliminaires furent dressés sur cette base; Philippe y apposa même sa signature; toutefois, soit qu'il fût saisi d'un sentiment de honte et de remords sur l'abandon de ses alliés, ou que l'ambition reprît en lui le dessus, il rappela le même jour les ambassadeurs anglais pour leur dire que, quoiqu'il n'eût point parlé des Écossais, il entendait qu'ils fussent compris dans la pacification; les ambassadeurs se récrièrent sur ce changement des bases convenues, et la négociation fut rompue (1).

La terrible guerre qui mit aux prises la France et l'Angleterre pendant plus d'un siècle allait enfin commencer : les deux rois, malgré les égards qu'ils se témoignaient encore, semblaient déterminés à en venir aux mains. Tous les efforts du pape pour les rapprocher, tous ses avertissements sur les dangers auxquels ils exposaient leur couronne, tous ses reproches sur l'expédition sainte à laquelle ils s'étaient voués, et qu'ils abandonnaient, demeuraient sans effet. Quoique Édouard fût celui qui se prétendait lésé, soit par l'invasion de l'Agénois, qu'il réclamait comme partie du duché de Guyenne, soit par son exclusion du trône de France, auquel il croyait avoir des droits par sa mère Isabelle, c'était lui cependant qui était le plus disposé à des mesures pacifiques. Il sentait l'immense disproportion de ses forces avec celles de Philippe VI, et il était découragé par le souvenir de toutes les guerres que ses prédécesseurs avaient soutenues contre la France depuis le temps de Henri II.

Philippe, au contraire, semblait poussé à commencer cette lutte si désastreuse pour lui, et par sa haine contre le comte Robert, qu'il voyait avec dépit reçu à la cour d'Édouard, et par ce vague désir de chevalerie et de gloire militaire qui faisait le caractère de sa cour. Après avoir chassé de France Robert d'Artois, son beau-frère, après avoir mis en prison sa sœur et ses neveux, il aurait voulu qu'il ne restât plus à l'en-

(1) *Raynaldi*, *Ann. eccles.*, 1336, § 43.

Digitized by Google

nemi qu'il avait terrassé un lieu où reposer sa tête, soit que son orgueil fût offensé de la résistance de son vassal et de l'arrogance des propos de Robert, qu'on prétendait s'être vanté de lui avoir donné la couronne, soit qu'il se crût en danger par les arts magiques auxquels il affirmait que Robert avait recouru contre lui. Dans le temps même où les deux rois mettaient le plus d'aigreur dans leur correspondance, Philippe écrivit au sénéchal de Gascogne, lieutenant d'Édouard, à Bordeaux, le 26 décembre, que son maître était tenu, *par foi et loyauté,* en sa qualité de pair de France, de lui livrer Robert *son ennemi mortel, et de le faire conduire en lieu du royaume si sûr, qu'il pût envoyer de ses gens pour le recevoir et emmener* (1). Comme Édouard ne répondit point à cette espèce de sommation, Philippe fit publier, le 7 mars 1337, une défense *à tous les hommes liges et francs, de quelque état qu'ils soient, demeurant dans le royaume ou dehors, de prêter audit Robert conseil, confort, aide, secours, en quelque manière que ce soit, ou de souffrir qu'il demeure en leurs terres.* Édouard comprit que cette défense le regardait; mais comme il n'avait point reçu Robert dans un fief dépendant de la couronne de France, au lieu de répondre pour faire sentir combien était infamante l'action qu'on lui demandait de faire, il ordonna, par ses lettres du 23 avril 1337, que ses divers palais royaux fussent tous ouverts à Robert pour ses plaisirs (2).

(1337.) A cette époque les deux rois n'observaient déjà plus de ménagements l'un pour l'autre. Philippe VI avait pris à sa solde beaucoup d'infanterie légère et de galères génoises, pour les employer contre l'Angleterre; il avait réconcilié le duc de Bourgogne avec le comte de Châlons, pour ôter aux Anglais l'espérance d'exciter contre lui une diversion dans la Franche-Comté (3); et comme son faste et son imprévoyance le réduisaient aux expédients pour se procurer de l'argent, même avant l'ouverture de la première campagne, il fit arrêter, le

(1) Mém. de Lancelot, *Acad. des Inscriptions*, T. X, p. 610.
(2) *Rymer*, T. IV, p. 747.
(3) *Cont. Nangii*, p. 100.

Digitized by Google

10 avril, tous les marchands italiens qui trafiquaient dans son royaume, et il exigea de chacun d'eux une rançon arbitraire avant de le remettre en liberté. Il commença aussi, en même temps, à altérer les monnaies qu'il avait, dans les premières années de son règne, rétablies sur l'ancien pied, par des mesures si violentes (1). Enfin, il prit à sa solde Gaston II, comte de Foix, et il donna ordre aux divers sénéchaux du Languedoc de se mettre à la tête de la noblesse et des milices de la province, avant le milieu de mai, pour saisir, au nom du seigneur suzerain, le duché de Gascogne (2).

Philippe VI sentait aussi qu'avant de commencer la guerre, il lui convenait de s'assurer de la Bretagne, et il renouvela avec le duc Jean III les négociations entamées trois ans auparavant. Ce duc n'osa plus braver le mécontentement de ses sujets en renouant le traité pour vendre au roi la Bretagne, sa souveraineté; mais il écouta volontiers des propositions pour en garantir la succession à sa nièce, Jeanne de Penthièvre, de préférence à son frère du second lit, Jean de Montfort, qu'il détestait, et pour attacher en même temps la première inviolablement à la France; il fallait pour cela marier Jeanne à quelque prince du sang français, dont la fidélité ne laissât point de doute.

Philippe VI proposa d'abord Charles, fils du roi de Navarre, qui devint ensuite célèbre sous le nom de Charles-le-Mauvais, et qui, ayant lui-même des prétentions au trône de France, était le plus dangereux époux qu'il pût choisir pour Jeanne-la-Boiteuse. Comme celle-ci, cependant, avait dix-huit ans, et que Charles de Navarre n'en avait que cinq, le duc de Bretagne la repoussa; Philippe VI, dont la sœur aînée avait été mariée au duc de Bretagne, proposa ensuite le fils puîné de la troisième, qui était mariée au comte de Blois; il fut accepté. Ce jeune homme, alors âgé de dix-sept ans, et nommé Charles de Blois, fut, à ce qu'il paraît, dès lors, marié à la comtesse de Penthièvre, et traité comme héritier présomptif

(1) *Giov. Villani*, L. XI, c. 71, p. 808.
(2) Hist. du Languedoc, L. XXX, c. 17, 18, p. 221.

Digitized by Google

de la Bretagne. Cependant on n'a point conservé son contrat de mariage, et lorsque Jean de Montfort réclama plus tard l'héritage de son frère, il affirma qu'aucun traité n'avait disposé de la succession de la Bretagne (1).

De son côté, Édouard ne songeait plus qu'à se préparer à la guerre ; les habitants de Bayonne s'étaient plaints à lui que les Français leur avaient déjà enlevé plusieurs vaisseaux. Il leur répondit, le 30 mars, qu'il ne ferait aucune paix ou aucune trève avec le roi de France, sans stipuler pour eux une indemnité ; en même temps il les avait invités à armer en guerre le plus de vaisseaux qu'ils le pourraient (2). Il avait envoyé l'évêque de Lincoln en ambassade auprès de son beau-père, le comte de Hainaut, pour demander ses conseils et son assistance (3). D'après l'avis de ce comte, il chargea le même évêque, avec les comtes de Salisbury et de Huntingdon, d'aller visiter les seigneurs des Pays-Bas et de la Basse-Allemagne, pour les engager dans une ligue contre la France (4). Leur suite était nombreuse et brillante : la plupart des jeunes chevaliers et poursuivants d'armes qui la formaient avaient un œil couvert de drap vermeil, en conséquence d'un vœu qu'ils avaient fait aux dames d'Angleterre, de ne voir que d'un œil jusqu'à ce qu'ils eussent fait quelque prouesse en France (5). Ils commencèrent à Valenciennes, où ils étaient arrivés au milieu de mai, à négocier avec les seigneurs du voisinage, et ceux-ci montrèrent beaucoup d'empressement à entrer à la solde de l'Angleterre (6). L'évêque de Lincoln promettait quinze florins de Florence par mois pour chaque cavalier, ou *armure de fer*, comme on les désignait alors, que les seigneurs de la Basse-Allemagne mettraient à son service ; et du 24 mai au 1er juin, il obtint les

(1) Lobineau, *Hist. de Bretagne*, L. IX, c. 108 et 109, p. 309. — Daru, *Hist. de Bretagne*, T. II, L. IV, p. 74.

(2) *Rymer*, T. IV, p. 742.

(3) Froissart, c. 62, p. 173.

(4) *Rymer*, p. 744, 745.— Leurs pleins pouvoirs sont du 15 avril.

(5) Froissart, c. 63, p. 180.

(6) *Rymer*, T. IV, p. 754.

Digitized by Google

engagements des ducs de Brabant et de Gueldre, des comtes de Hainaut et de Zélande, du marquis de Juliers, de l'archevêque de Cologne et du sire de Fauquemont, qui tous promirent qu'ils enverraient défier le roi de France, et qu'ils envahiraient ses frontières avec une puissante armée (1).

Il était surtout important pour Édouard d'assurer ses communications avec ces nouveaux alliés, et la Flandre semblait lui en offrir les moyens. Il ne pouvait se flatter, il est vrai, d'attirer le comte Louis à son alliance. Ce prince, entièrement dévoué à la France, ne recherchant d'autre honneur que la faveur du roi, ne pouvant pardonner à ses bourgeois de Flandre leur liberté et leurs richesses, et leur préférant ses pauvres et humbles vassaux du Nivernais, qui jamais ne s'étaient opposés à aucune de ses volontés, vivait le plus souvent à Paris, pour y briller dans les fêtes de la cour, à l'aide des revenus mêmes de ceux qu'il méprisait tant. Mais les Flamands, peu humiliés par ses mépris, sentaient seulement que la haine de leur comte triompherait enfin de leurs priviléges, surtout s'il réussissait à les engager dans une guerre contre l'Angleterre, qui entraînerait la ruine de leur commerce et de leurs manufactures de lainage. Parmi les plus ardents défenseurs des libertés publiques, on remarquait à Gand un homme doué de rares talents, et surtout d'une grande force de caractère, qui réussit à organiser le parti populaire, à se mettre à sa tête, et à étendre de là son influence sur les deux autres villes de Bruges et d'Ypres. On le nommait Jacquemart, ou Jacob d'Arteveld; il était propriétaire d'une brasserie considérable d'hydromel, et sa richesse, ainsi que le nombre d'ouvriers qu'il employait, lui donnaient les moyens de se faire craindre et obéir. Froissart, qui n'avait d'estime et de respect que pour la noblesse, et qui ne comprenait ni l'enthousiasme de la liberté, ni l'influence du talent et de l'éloquence sur des roturiers, assure qu'Arteveld était toujours suivi d'une soixantaine de valets prêts à exécuter ses ordres, et que la crainte qu'ils inspiraient avait seule

(1) Froissart, c. 64, p. 181. — *Rymer*, p. 755-783.

Digitized by Google

fondé son pouvoir. Ce pouvoir était plus grand que celui qu'avait jamais exercé aucun comte de Flandre, parce que le peuple, rempli d'enthousiasme pour celui qu'il regardait comme son libérateur, s'empressait d'exécuter toutes ses volontés. Arteveld avait assemblé les bourgeois de Gand, pour délibérer avec eux sur les moyens de sauver leurs manufactures. Les officiers du comte, pour se délivrer de l'inquiétude qu'il leur causait, résolurent, dans la nuit suivante, de le faire tuer; mais leur tentative causa une sédition si violente dans la ville, que, pendant la nuit du 29 décembre, tous ces officiers prirent le parti de s'évader. Ils furent bientôt suivis par tous ceux qui s'étaient fait remarquer par leur servilité, par les agents du fisc, par ceux enfin qui s'enrichissaient de la ruine de leurs concitoyens. Ils évacuèrent la ville les uns après les autres, et se retirèrent à Saint-Omer. Arteveld fit alors séquestrer tous leurs biens; mais, faisant deux parts de leurs revenus, il en attribua une seulement au fisc, et l'autre à l'entretien de leurs familles. Il recueillit aussi les revenus dont les officiers du comte avaient abandonné la perception, et il établit dans les finances l'ordre qu'il jugea le plus avantageux (1).

L'évêque de Lincoln ne dédaigna point de traiter avec ce bourgeois, qui levait contre son souverain l'étendard de la révolte; il vint s'établir à Gand, avec une partie de sa suite, pour négocier avec Arteveld, tandis que les autres membres de l'ambassade anglaise se rendirent à Ypres et à Bruges, pour attacher à leur parti les magistrats et la bourgeoisie de ces deux villes. Cependant ces mêmes bourgeois, qui avaient de fait secoué le joug de leur seigneur, et combattu contre ses officiers, étaient effrayés de l'idée de lui déclarer la guerre, de contracter alliance avec ses ennemis et ceux du royaume. Le souvenir de leurs guerres précédentes leur avait laissé la plus violente animosité contre les Français, qu'ils avaient toujours vus empressés à marcher au secours de leurs oppresseurs. Toutefois ils ne pouvaient oublier qu'ils faisaient partie

(1) Froissart, c. 65, p. 183. — *Meyer, Annalium*, L. XII, f. 137.

Digitized by Google

du royaume de France, et ils se glorifiaient de ce que leur comté était le premier comté-pairie du royaume. Pour calmer ces scrupules, Arteveld fit sentir à Édouard qu'il devait requérir l'aide des Flamands, non point comme roi d'Angleterre, mais comme roi de France. « Puisqu'il prétend avoir des droits au trône de France, dit aux ambassadeurs ce hardi citoyen de Gand, qu'il parle en roi de France; qu'il interpose son autorité royale entre nous et notre comte, pour le maintien de nos priviléges, et nous nous empresserons de lui obéir, tandis que nous ne voulons point, en faisant alliance avec le roi d'Angleterre, être à la fois rebelles envers notre seigneur, et traîtres envers notre suzerain. » Pendant que ces négociations se poursuivaient, le comte de Flandre, qui en avait été averti, trouva moyen d'attirer à Ruremonde, ville dont la garnison lui était absolument dévouée, un collègue d'Arteveld, Zeyer, chevalier de Courtrai, établi à Gand, et qui avait donné l'hospitalité dans sa maison à l'évêque de Lincoln.

Philippe et Louis crurent frapper d'effroi les séditieux, en lui faisant immédiatement trancher la tête. Cet acte de vigueur, ou, à ce que les Flamands prétendirent, de perfidie, souleva au contraire ceux qui hésitaient encore. L'alliance avec l'Angleterre fut conclue. Le comte, qui était arrivé jusqu'à Bruges, et qui avait planté ses étendards dans la place du marché, y fut rencontré par Arteveld à la tête des milices de Gand, parmi lesquelles les foulons se distinguèrent par leur animosité. Après quelques escarmouches, le comte, voyant que toute la ville allait se déclarer contre lui, se retira à Cadsand, dont il renforça la garnison, puis il revint plus tard à Paris (1).

Tout annonçait la guerre, mais elle ne commençait point. Édouard III était encore le 12 juin à Berwick sur le Tweed, d'où il donnait des ordres pour assembler et approvisionner une flotte à Portsmouth, avec laquelle il annonçait vouloir passer dans son duché d'Aquitaine (2). Il écrivit le 27 juin

(1) Froissart, c. 66, p. 187. — Oudegherst, *Chron. de Fl.*, c. 156, f. 263. — *Meyer, Annal. Fland.*, L. XII, f. 137.

(2) *Rymer*, T. IV, p. 762.

Digitized by Google

aux villes de ce duché, pour les remercier du zèle qu'elles montraient pour lui, et des sacrifices qu'elles avaient déjà faits. Il leur annonçait qu'il travaillait de tout son pouvoir à conserver la paix avec le roi de France; mais il protestait aussi qu'il ne signerait aucun traité sans pourvoir à leur sûreté (1). Toutefois, le même jour, il écrivit au génois Nicolas Ususmaris, qu'il avait engagé à son service comme vice-amiral, et qui était alors devant Bordeaux, de rassembler tous les vaisseaux de guerre qui étaient épars dans les mers d'Aquitaine, et de se diriger vers l'Angleterre, en longeant les côtes de France, de manière à reconnaître les ports de Normandie et de Picardie, où Philippe faisait armer des vaisseaux contre lui, de les y attaquer et de les détruire, car déjà les Français, non contents de commettre sur mer plusieurs actes d'hostilité, avaient porté le meurtre et l'incendie jusque sur les côtes d'Angleterre (2). Ses envoyés, parcourant toute la frontière orientale de la France, depuis la Hollande, le long du Rhin, jusqu'à la Suisse et à la Savoie, concluaient, dans toutes ces contrées, des traités de subsides avec les seigneurs et les petits princes, pour les armer contre la France (3). Enfin, le 21 août, Édouard, rappelant que les Français avaient déjà attaqué les lieux de sa domination à Jersey, à Guernesey et en Aquitaine, fit proclamer la guerre dans la ville de Rochester (4), et le 26 du même mois il proposa à l'empereur Louis de Bavière une alliance contre Philippe, que pour la première fois il désigna par ces mots : *Philippe se prétendant roi de France* (5).

Édouard paraissait sentir l'immense responsabilité qu'il contractait envers sa nation, en commençant une guerre aussi hasardeuse; en effet, il envoya, le 28 août, à ses prélats et à ses lieutenants dans tous les comtés d'Angleterre, une circulaire qu'il les chargea de lire au peuple assemblé, pour lui

(1) *Rymer*, T. IV, p. 768.
(2) *Rymer*, ibid., p. 769.
(3) *Rymer*, ibid., p. 775 et suivantes.
(4) *Rymer*, ibid., p. 793.
(5) *Rymer*, ibid., p. 798.

Digitized by Google

faire connaître les griefs qu'il avait contre Philippe, les avances qu'il lui avait faites pour avoir la paix, et les concessions auxquelles il avait consenti (1). Philippe, au contraire, attachait son orgueil à n'être comptable envers personne; aussi ne fit-il aucun effort pour éclairer son peuple sur le but des hostilités qu'il allait commencer, ou pour se concilier l'opinion publique. D'une part, il avait donné sa flotte à commander à son grand-trésorier Nicolas Behuchet, qui avait brûlé Guernesey, et commis à Portsmouth diverses hostilités (2); d'autre part, il avait fait attaquer la Guyenne par Raoul Brienne, connétable de France, avec une armée rassemblée au mois de juillet à Villeneuve d'Agénois, sans avoir publié aucune déclaration de guerre, et sans que les Français sussent pourquoi ils allaient être exposés à de si funestes calamités (3).

En rompant les négociations, Édouard III annonça publiquement les prétentions qui devaient donner à Philippe la plus mortelle offense. Le 7 octobre, il prit à Westminster le titre de roi de France; il déclara que ce royaume lui était dévolu légitimement par droit de succession, et il nomma, pour le représenter en France, comme ses vicaires-généraux, le duc de Brabant, le marquis de Juliers, et les comtes de Hainaut et de Northampton (4).

Le comte d'Alençon, frère de Philippe, avait rassemblé une armée à Boulogne pour s'opposer à la descente des Anglais, qu'on croyait devoir suivre leur déclaration de guerre (5); mais Édouard ne parut point sur cette côte; seulement deux de ses capitaines, le comte de Derby et le sire Gautier de Mauny, qui s'étaient distingués en Écosse, entreprirent, le 10 novembre, de se rendre maîtres de Cadsand. Le comte de Flandre attachait la plus haute importance à la conservation

(1) *Rymer,* T. IV, p. 804.
(2) *Cont. Nangii,* p. 100.—Thom. Walsingham, p. 146.—H. de Knyghton, p. 2550.
(3) Hist. du Languedoc, L. XXX, c. 52, p. 223.
(4) *Rymer*, T. IV, p. 818, et seq.
(5) *Cont. Nangii,* p. 100.

de cette place, située entre l'île de Walcheren et la ville de l'Écluse. Il en avait confié la garde à son frère Guy, bâtard de Flandre, qui y commandait cinq mille hommes de bonnes troupes. La petite flotte anglaise parut à midi devant Cadsand ; elle portait seulement cinq cents cuirassiers et deux mille archers (1). Guy de Flandre, qui l'avait vu approcher, avait rangé ses troupes sur le rivage ; aucun défi ne fut prononcé ni de part ni d'autre ; aucune sommation ne fut adressée entre ces guerriers qui, pour la première fois, se regardaient en ennemis. Mais les Anglais, secondés par le vent et la marée, s'avancèrent à pleines voiles en poussant un cri de guerre ; en même temps, les archers, rangés sur leurs vaisseaux, firent une décharge générale, et les cuirassiers s'élancèrent à terre. L'impétuosité de cette attaque mit les Flamands en désordre ; le bâtard de Flandre fut fait prisonnier ; ses meilleurs capitaines furent tués, et les Anglais, poursuivant les fuyards dans les rues et dans les maisons, jonchèrent la place de plus de quatre mille morts ; puis ils pillèrent et brûlèrent cette ville florissante, et après l'avoir entièrement détruite, ils se rembarquèrent immédiatement, laissant au continent ce premier et terrible avant-coureur des fureurs de la guerre qui commençait (2).

(1) Froissart, c. 68, p. 194.

(2) Froissart, c. 69 et 70, p. 195. — *Giov. Villani*, L. XI, c. 71, p. 809. — *Cont. Nangii*, p. 100. — *Meyer*, L. IX, p. 137.

CHAPITRE III.

Édouard III se détermine à attaquer la France du côté des Pays-Bas; son entrevue avec l'empereur Louis IV; lenteur et manque de zèle de ses alliés. Son entrée dans le Vermandois. Les armées en présence sans combattre. Défaite de la flotte française à l'Écluse. Siége de Tournai; trève de six mois.—1338-1340.

Nous sommes accoutumés à considérer les Français et les Anglais comme deux peuples rivaux, que la situation des pays qu'ils habitent appelle d'avance à l'inimitié, que le choc constant de leurs intérêts a dû aigrir, que toutes leurs institutions excitaient l'un contre l'autre, et dont la haine est aussi ancienne que leur existence historique. Mais ce préjugé n'est nullement confirmé par l'histoire; l'éternelle ennemie de la France, comme on s'est souvent plu à appeler l'Angleterre, ne nourrissait contre la France, jusqu'à l'époque où nous sommes parvenus, aucun sentiment d'inimitié. De longues guerres avaient été soutenues, il est vrai, par les rois d'Angleterre, de la famille des ducs de Normandie et des comtes d'Anjou, pendant les douzième et treizième siècles contre les rois de France; mais c'étaient des querelles entre des princes tous également français d'origine et de langage, pour des intérêts français, pour des possessions en France; et ceux mêmes qui combattaient sous les étendards d'Angleterre étaient pour la plupart Normands, Poitevins et Gascons. Aucune animosité n'existait alors entre les Anglais et les Français; les premiers, traités en peuple conquis, opprimés par leurs maîtres, et ne songeant qu'à l'extermination de leurs tyrans, ne portaient point leur haine hors de chez eux; les seconds n'avaient rien

eu à démêler avec les insulaires, et les connaissaient à peine. Le roi d'Angleterre, toute sa cour, tous les nobles de sa nation, ne parlaient d'autre langue que le français, et se glorifiaient de leur origine française. A l'époque même où nous sommes parvenus, le roi d'Angleterre était encore un prince français; toute sa noblesse était française; le langage de tous les chefs de l'armée, de même que celui de la loi, de même que celui qu'employait le gouvernement pour toute sa correspondance, était toujours le français. Enfin tous ceux qui avaient quelque autorité sur la nation, regardaient la noblesse de France avec un sentiment de fraternité.

(1338.) La guerre qui commença cette année, entre Philippe de Valois et Édouard III, quoique souvent interrompue par des traités, se prolongea de générations en générations avec un degré d'acharnement et de férocité, dont on trouverait difficilement ailleurs des exemples; c'est à elle qu'il faut attribuer cette haine profonde que les flatteurs des deux peuples ont soigneusement maintenue, qui les a souvent entraînés dans une fausse et dangereuse politique, et qui a compromis jusqu'à nos jours les intérêts de l'humanité et de la civilisation. C'est à partir de cette époque que le souvenir d'effroyables calamités, d'humiliations profondes et de triomphes insultants, s'est mêlé dans le cœur de tout Français et de tout Anglais avec celui des combats de leurs ancêtres, et que les trompeurs des nations ont fait de cette haine qu'ils cultivaient comme une vertu, la base du patriotisme de l'une et de l'autre.

Lorsque l'on examine cependant les motifs qui, au quatorzième siècle, mirent aux deux peuples les armes à la main, on est loin d'y trouver une cause suffisante pour tant d'animosité; quels qu'eussent été les procédés qui avaient aigri successivement les deux rois, quelle que fût la cause première de leur différend, ou le but vers lequel tendait leur politique, lorsqu'ils éclatèrent, ce fut pour décider, par la force, leur droit de succession. Édouard III se déclara roi de France, il en prit le titre et les armes, et il prétendit y avoir droit, non

comme anglais, mais comme fils d'une princesse de France. On aurait dû s'attendre à ce que, dans cette affaire, qui lui était toute personnelle, les Anglais ne prissent aucun intérêt, tandis que les Français pouvaient se trouver offensés de ses prétentions. C'était la querelle d'un homme avec une nation. En effet, l'Angleterre ne pouvait rien gagner à ce que son souverain fût en même temps souverain de la France; elle pouvait au contraire y perdre beaucoup. La réunion des deux monarchies entraînait presque nécessairement la perte de son indépendance, de sa constitution et de sa liberté; de tous les avantages attachés à ce que son gouvernement fût national et résidât chez elle. La France, au contraire, quoiqu'elle dût profiter ensuite de cette fusion, qui lui aurait asservi un jour l'Angleterre sans combat, ne pouvait qu'être blessée des prétentions d'Édouard III. Un étranger se présentait pour être, malgré eux, le roi des Français. Peu importait que la succession des femmes fût ou non repoussée par leurs lois ou par leurs mœurs, que leur exclusion du trône fût un acte de prudence ou d'injustice; cet acte ne pouvait être accompli que par ceux-là seuls qu'il concernait. La France avait reconnu Philippe; tous les corps qui avaient quelque droit à exprimer la volonté nationale s'étaient déclarés pour lui; ils l'avaient fait au moment où ils jouissaient de quelque indépendance, lorsqu'il s'agissait de lui déférer, non la couronne, mais la régence. Le silence enfin et l'acquiescement de la nation pendant dix ans, sans qu'il y eût un seul soulèvement, une seule résistance à l'autorité, une seule protestation contre son illégitimité, semblaient montrer que si la France n'avait pas choisi son roi, du moins elle l'adoptait complétement. Les réclamations d'un étranger contre cet assentiment universel avaient quelque chose d'offensant pour l'honneur national.

Toutefois, quand on étudie l'histoire du quatorzième siècle chez les écrivains contemporains et dans les monuments de l'époque, on est étonné de voir cette guerre de succession se présenter sous un aspect tout opposé. Ce fut, en effet, la lutte d'une nation contre un homme; mais ce fut celle de la nation anglaise contre le roi de France. Encore que les institutions

des deux pays ne semblassent point très différentes, l'esprit qui les animait était tout autre. La nation anglaise s'était conservée vivante, et ses rois, qui ne trouvaient de force qu'en elle, sentaient la nécessité de l'associer à leurs passions et à leurs projets; ils lui demandaient conseil sur toute chose; ils lui rendaient compte de leurs actions, ils la pénétraient des sentiments dont ils étaient animés eux-mêmes, et ils trouvaient ensuite des ressources infinies dans son énergie. La nation française, au contraire, était plongée dans un assoupissement mortel; les rois avaient cru leur orgueil intéressé à ce qu'un voile impénétrable entourât le trône et ses conseils. Ils ne s'adressaient jamais à la nation; ils la croyaient faite pour obéir, non pour s'associer à eux. Ils voulaient que leurs ordres partissent inattendus, du sanctuaire, comme des éclairs, au milieu du silence universel.

Lorsqu'ils étaient mécontents, lorsqu'ils éprouvaient des revers, ils voulaient qu'un supplice préparé dans les ténèbres effrayât la nation, sans qu'ils eussent pris soin de l'informer auparavant du délit qu'ils voulaient punir, ou de la preuve qu'ils en avaient acquise : la grandeur royale consistait, aux yeux des rois français, comme aux yeux des monarques de l'Orient, dans la distance incommensurable qui séparait le prince des sujets. Ils voulaient que ceux qui ne devaient qu'obéir fussent dans l'impossibilité d'arrêter sur eux leurs regards, de les prévoir, de les comprendre; ils voulaient anéantir en eux toute volonté propre, toute passion politique. Les rois français ne tardèrent pas long-temps à recueillir les fruits de ce système de gouvernement. Avec une puissance et une richesse infiniment supérieures à celles de leurs adversaires, avec des armées bien plus considérables, avec une bravoure égale et l'avantage de faire la guerre dans leurs propres foyers, ils demeurèrent dans une infériorité constante, parce qu'ils ne voulurent pas voir qu'il faut qu'une nation vive, qu'il faut qu'elle veille pour se défendre.

A notre tour, en écrivant l'histoire de cette époque, nous devons éprouver la conséquence de ce que la guerre du quatorzième siècle était nationale pour les Anglais, et personnelle

pour les rois de France. C'est à l'Angleterre qu'il nous faut recourir pour tous les papiers d'État qui nous font pénétrer dans les conseils des princes; pour tous les discours, tous les traits caractéristiques qui nous font connaître les hommes, jusqu'à l'époque où le malheur força enfin la nation française à s'occuper de ses affaires, et à leur donner un peu plus de publicité. Un continuateur anonyme de Guillaume de Nangis nous a bien laissé une chronique latine de Philippe VI; mais ce moine, enfermé dans son couvent, ne connaissait ni les hommes ni les intérêts nationaux; il enregistre assez fidèlement les événements, sans qu'ils lui causent ni plaisir ni peine, ni crainte ni espérance. Mort au monde d'après ses vœux, il était le digne historien d'une nation que le despotisme tenait assoupie. Un autre historien, plus vivant, plus dramatique, nous a laissé, il est vrai, un récit piquant, animé, détaillé du même règne; c'est Froissart, qu'on regarde avec raison comme le premier entre tous les anciens historiens français. Mais Froissart, pour tous les temps qui précèdent la bataille de Poitiers, en 1356, n'a fait autre chose que remanier, et remettre dans un meilleur style la chronique de Jean-le-Bel, chanoine de Saint-Lambert de Liége, qui, à cette époque, était un ennemi de la France (1). Froissart lui-même, né à Valenciennes, attaché à la maison de Hainaut, et à la reine d'Angleterre, femme d'Édouard III, était, par ses affections, plus Anglais que Français; ou plutôt peut-être son enthousiasme pour la chevalerie, les fêtes militaires et la galanterie, avait remplacé en lui tout sentiment national. Dans le même temps encore, un historien italien, Jean Villani, avec son esprit si juste, son caractère si droit, sa recherche si scrupuleuse de la vérité, nous fait voir la France souffrante; mais non plus que les autres, il ne nous fait point voir les sentiments, les vœux, les projets de la France, car la France obéissait et ne pensait pas.

Pendant l'hiver qui précéda la campagne de 1338, le pape Benoît XII fit encore quelques efforts pour opérer une

(1) Prologue de Froissart, T. I, p. 2.

réconciliation entre les deux monarques ; malgré sa naissance française, son séjour en France, et son entourage de cardinaux français, il n'oubliait point son caractère de père commun des fidèles, et il travaillait à la paix, non point pour l'avantage de Philippe, mais pour celui de la chrétienté. Deux cardinaux-légats furent envoyés par lui, l'un au roi d'Angleterre, l'autre au roi de France. Le premier avait surtout commission de détourner Édouard de ses projets d'alliance avec l'empereur Louis de Bavière ; le second, de retirer à Philippe les décimes qui avaient été accordées pour la croisade, et dont il voulait faire usage pour combattre un prince chrétien (1). Édouard répondit au légat du pape : « Que, selon la louable coutume de son royaume, il n'entreprenait pas des affaires si importantes sans avoir consulté les prélats, les grands et les sages de la nation, aussi bien que ses confédérés. » Cependant, par déférence pour le saint-siége, il promettait de ne commettre aucune hostilité contre la France avant le 1er mars ; et il annonçait que, lorsqu'il aurait consulté son parlement, qui s'assemblait le 3 février, il prolongerait peut-être cet armistice (2).

En effet, Édouard, après avoir pris conseil de son parlement, prorogea la trève jusqu'au 24 juin, fête de saint Jean-Baptiste (3) ; mais il est probable qu'il agissait ainsi, moins par condescendance pour le pape qu'afin d'avoir le temps de terminer ses préparatifs. De tous côtés il rassemblait des vaisseaux ; il enrôlait des cuirassiers, des archers ; il faisait recueillir des vivres et de l'argent (4) ; il chargeait en même temps les évêques d'instruire le pauvre peuple, dans leurs exhortations pastorales, de la nécessité où il se trouvait d'aggraver malgré lui les tailles et les impositions, pour défendre le droit et l'honneur national (5). Il sollicitait l'alliance du dauphin, Humbert de Viennois, auquel il promettait de le

(1) *Raynaldi Ann. eccles.*, 1337. § 7, 12, 13, 14, 21, 22, 23.
(2) *Rymer*, T. IV, p. 833 et 837.
(3) *Rymer*, T. V, p. 2, 14, 15.
(4) *Rymer*, T. V, p. 4, 6, 8, 12.
(5) *Rymer*, T. V, p. 20, 21.

faire nommer roi par l'Empereur, tandis que Philippe sommait ce même dauphin de se rendre à son armée, pour y faire le service des fiefs qu'il tenait de lui en Normandie et en Auvergne (1). Il faisait aux Écossais les offres les plus avantageuses, prèt à traiter ou avec la nation en masse, ou avec chaque chef séparément, de pardon, de trève ou de paix, pourvu qu'ils se séparassent de la France. Ce fut en vain : les Écossais firent savoir à Philippe qu'ils ne traiteraient jamais, sans son consentement, de paix ou d'armistice avec Édouard (2).

De son côté, Philippe ne mettait pas moins d'activité dans ses préparatifs de guerre : il se proposait de se rendre maître de la Guyenne avant qu'Édouard arrivât d'Angleterre pour la secourir, et il avait donné le commandement de l'armée qu'il rassemblait dans ce but en Languedoc, au seigneur d'Erguery, et au Gallois de la Baume, Savoyard qui commençait à se distinguer dans les armes. Ces capitaines, sans se soucier de l'armistice accordé par Édouard à la sollicitation du pape, assiégèrent, au mois de février, le château de Madaillan, et au mois d'avril la Penne en Agénois (3). Cependant la noblesse du Languedoc ne se rendait point avec empressement à cette armée ; elle se plaignait que les commissaires du roi refusaient aux soldats, quand ils étaient sous les drapeaux, la paye accoutumée, et Philippe trouva enfin nécessaire d'appeler auprès de lui deux députés de chacune des sénéchaussées de Toulouse, Beaucaire, Nîmes, Carcassonne, Beziers, Périgueux, Cahors, Rhodez et Bigorre. Ces députés consentirent à faire quelques réductions sur la solde qui, cependant, demeura encore exorbitante (4), tandis qu'en retour, le roi

(1) *Rymer,* T. V, p. 10. — Hist. du Dauphiné, T. I, p. 313-314.

(2) *Rymer*, T. V, p. 27, 30, 40. — Froissart, T. I, c. 75, p. 209. — *Buchanani rer. Scot.*, L. IX, p. 277.

(3) Hist. du Languedoc, L. XXX, c. 53, p. 224.

(4) Le simple piéton devait recevoir 12 deniers tournois par jour ; l'arbalétrier, 15 deniers ; l'écuyer, 6 sous 6 deniers ; le simple chevalier, dix sous ; le chevalier banneret, 20 sous ; le simple gentilhomme servant à pied, 2 sous. Le soldat fournissait à ses frais son cheval et ses armes. Comme à cette époque le marc d'argent valait huit francs, il faut multiplier par six ces soldes

accorda plusieurs indemnités et priviléges à la noblesse des provinces du midi; en particulier il rendit à ses justices seigneuriales une indépendance que jusqu'alors lui et ses prédécesseurs s'étaient efforcés de limiter (1).

Mais malgré toute l'activité des deux souverains et leur animosité l'un contre l'autre, qui leur faisait désirer les combats, leurs préparatifs n'avançaient que lentement; l'industrie manquait dans toutes les villes, les munitions de guerre et de bouche, les approvisionnements n'arrivaient point au temps promis; rien n'était organisé dans l'un ou l'autre royaume pour la surveillance des travaux, pour la régularité de la correspondance; personne ne remplissait ses engagements avec ponctualité; tous les services étaient en retard, et l'argent qui aurait suffi pour une campagne, si elle avait commencé à l'époque fixée, se trouvait épuisé pendant les mois que les corps s'attendaient l'un l'autre avant que les troupes fussent entrées en action. Dès le 6 mai, Édouard avait déclaré l'armistice rompu par les hostilités des Français dans l'Agénois (2); cependant, quoiqu'une partie de sa flotte l'attendît depuis long-temps, il ne put s'embarquer que le 16 juillet. Le 22 du même mois il vint débarquer à Anvers (3). Son projet était alors de réunir ses forces avec celles de l'Empereur, Louis IV de Bavière, qu'il savait n'être pas moins que lui irrité contre la France, puis de soulever les Pays-Bas, dont presque tous les princes, qui étaient ses parents, s'étaient engagés à le servir, et avaient déjà reçu sa solde, enfin d'entrer en France par la Picardie ou l'Artois.

Mais les retards qu'avaient éprouvés les préparatifs du roi d'Angleterre avaient singulièrement refroidi les alliés qu'il comptait trouver sur le continent: ceux-ci avaient montré

diverses pour avoir le poids d'argent en monnaie actuelle, puis de nouveau par quatre, pour avoir sa valeur échangeable d'après la rareté des métaux. Ainsi la paye des simples piétons équivalait à 24 sous par jour; celle d'un simple chevalier à 12 francs.

(1) Ordonn. de France, T. II, p. 120.

(2) *Rymer*, T. V, p. 35.

(3) *Rymer*, T. V, p. 65-66. — *Giov. Villani*, L. XI, c. 83, p. 817.

beaucoup d'empressement, quand il s'agissait de stipuler qu'ils recevraient la solde de l'Angleterre; ils ne laissaient plus voir que crainte et que lenteur dès qu'on leur demandait d'agir. Jean III, duc de Brabant, était cousin d'Édouard III; le comte de Hainaut et de Hollande, Guillaume, était frère de sa femme; le marquis de Juliers et l'Empereur Louis IV avaient épousé deux autres sœurs de Guillaume et de la reine d'Angleterre; mais ces princes avaient tous aussi quelque lien de parenté avec le roi de France : ils s'empressèrent de se rendre auprès d'Édouard; à la mi-août il y eut à Halle en Hainaut une espèce de congrès où se trouvèrent le duc de Brabant, le comte de Hainaut, le sire Jean de Hainaut, son oncle, seigneur de Beaumont, le duc de Gueldre, le marquis de Juliers et le sire de Fauquemont. Édouard vit avec inquiétude qu'aucun de ces seigneurs n'était prêt à entrer en campagne; pressés par lui d'accomplir leurs engagements, ils finirent par lui dire qu'ils ne pourraient défier le roi de France, et entrer en guerre avec lui, si auparavant leur seigneur suzerain, l'Empereur Louis IV, ne l'avait pas défié. « Mais, ajoutèrent-ils, l'Empereur a le meilleur droit du monde pour défier Philippe, à l'occasion des usurpations de celui-ci dans le Cambresis, et nous travaillerons de tout notre pouvoir à l'y déterminer (1). » Dans le vrai, chacun de ces seigneurs possédait quelque fief en France, et ne voulait pas s'exposer à le faire confisquer en provoquant Philippe, tandis qu'ils ne courraient plus ce danger s'ils attaquaient la France comme soldats de l'Empire, et d'après les ordres de leur chef (2).

Les Flamands n'étaient pas mieux préparés à commencer les hostilités. Philippe et le comte Louis de Flandre leur avaient fait des concessions importantes pour désarmer leur courroux. Le comte était venu à Bruges au mois d'avril, et à Gand au mois de juin; il avait confirmé tous les priviléges que les Flamands avaient obtenus dès le milieu du douzième siè-

(1) Froissart, T. I, c. 71, 72, 73, p. 198, 203.
(2) Olenschlager, c. 117, p. 270.

cle de leur comte Philippe d'Alsace ; il avait apporté des chartes de Philippe de Valois, qui redressaient les griefs dont les Flamands n'avaient cessé de se plaindre dès l'an 1305. Il avait renoncé à plusieurs des tailles extraordinaires qu'il avait précédemment imposées, et il avait enfin fait publier l'absolution du pape, pour les interdits et les excommunications prononcées à l'occasion des précédentes rébellions. Le comte de Flandre demandait seulement que ses sujets renonçassent à leur alliance avec les Anglais, et il leur permettait de s'engager à demeurer neutres (1).

D'après cette concession un traité avait été signé le 10 juin, entre les ambassadeurs d'Angleterre et les Flamands, par lequel Édouard s'engageait à respecter leur neutralité, à ne point passer par leur pays pour attaquer la France, et cependant à protéger leurs personnes et leurs biens, lorsque le commerce les attirerait en Angleterre (2). Jacques d'Arteveld, il est vrai, n'était point la dupe de ces concessions que la peur arrachait au comte, et la politique à Philippe VI. Il avertissait ses concitoyens que leurs maîtres ne tarderaient pas à leur reprendre ces mêmes dons par lesquels ils les aliénaient de leurs vrais amis. Les défiances mutuelles furent suivies de nouvelles violences ; et, avant la fin de l'année, le comte Louis s'échappa de Dixmude, où se trouvaient rassemblés les députés de la basse Flandre, persuadé qu'un complot y était formé pour l'arrêter, et le mettre sous la garde d'Arteveld. Il s'enfuit jusqu'à Saint-Omer, abandonnant tous ses équipages (3).

Édouard n'avait point amené une armée anglaise suffisante pour entrer seul en campagne. Ses alliés des Pays-Bas ne voulant agir que de concert avec l'empereur, il fallut ajourner toute opération militaire jusqu'après son entrevue avec celui-ci. Il commença par lui envoyer le marquis de Juliers, leur beau-frère à l'un et à l'autre, pour réveiller son ressentiment contre la France, et fixer avec lui le lieu du rendez-vous. Louis IV semblait n'avoir pas besoin d'un nouvel ai-

(1) Meyer, *Annal. Fland.*, L. XII, f. 138.
(2) *Rymer,* T. V, p. 53, 89.
(3) Meyer, *Annal. Fland.*, L. XII, f. 138.

guillon; il parlait de s'avancer jusqu'à Avignon, à la tête d'une armée allemande, de chasser d'auprès de Benoît XII tous ses conseillers français, et de conquérir enfin par la force des armes cette réconciliation à l'Église, qu'il n'avait pu obtenir par la soumission (1). Il avait successivement assemblé deux diètes de l'Empire, l'une à Cologne, le 19 avril, l'autre à Francfort, le 18 mai. Il y avait trouvé les États d'Allemagne sensibles aux affronts qu'il avait reçus; tous convenaient que l'indépendance de l'Empire était anéantie si le saint-siége s'arrogeait le droit de méconnaître le choix des électeurs, lorsqu'il ne convenait pas à la France. Le duc d'Autriche et l'archevêque de Cologne, qui avaient été long-temps ses ennemis, partageaient son ressentiment. Tous les princes semblaient d'accord avec lui, à la réserve du seul roi de Bohême, qui passait pour un courtisan plutôt que pour un allié de Philippe (2). Les six autres électeurs se rassemblèrent le 15 juillet, dans les champs de Renzé, et s'engagèrent par serment à maintenir contre toutes les usurpations de l'Église et des puissances étrangères, l'indépendance de leur patrie et celle de leur dignité électorale (3).

Une nouvelle diète fut convoquée à Coblentz, pour le 3 septembre : deux trônes y étaient élevés sur la place du marché. Louis IV de Bavière monta sur l'un, Édouard III d'Angleterre sur l'autre, dans toute la pompe de leur dignité impériale et royale; ils étaient entourés par plus de dix-sept mille gentilshommes, barons et cavaliers armés. L'Empereur tenait de sa main droite le sceptre, et de sa gauche le globe, et un chevalier allemand élevait une épée nue sur sa tête. Un clerc donna lecture des cinq constitutions impériales qui avaient été rendues par la dernière diète de Francfort; le but de ces décrets était de mettre des bornes aux usurpations du pape, et de faire reconnaître aux peuples que Louis IV de Bavière était investi de la plénitude de la puissance impériale.

(1) *Olenschlager Rom. Keyserth.*. c. 118, p. 271. — *Giov. Villani*, L. XI, c. 83, p. 817.

(2) Olenschlager, c. 121, 122, p. 278.

(3) Olenschlager, c. 123, p. 281, et *Urkunde*, n° 67.

Édouard III se leva ensuite, et, s'adressant à l'empereur comme au défenseur de la justice dans toute la chrétienté, il accusa devant lui Philippe de France, qui, disait-il, non-seulement lui retenait injustement la Normandie, l'Aquitaine et l'Anjou, enlevés à ses ancêtres; mais encore la couronne de France, qui était son héritage maternel. Louis prit à son tour la parole; il accusa Philippe de lui avoir refusé tout hommage et tout devoir féodal, pour les fiefs qu'il tenait de l'Empire. Ayant ensuite consulté les princes qui l'entouraient, il prononça que Philippe demeurerait déchu de toute protection de l'Empire, et de toute participation à ses libertés, jusqu'à ce qu'il eût restitué à Édouard l'héritage de sa mère, et accompli envers l'Empereur ses devoirs féodaux. Pour mettre le roi d'Angleterre mieux en état de recouvrer ses droits, et pour affranchir les princes des Pays-Bas qui le seconderaient, de toute obligation envers Philippe, Louis prononça ensuite qu'il nommait Édouard vicaire impérial dans toute la partie de l'Empire située à la gauche du Rhin, et au-delà de Cologne, ordonnant à tous les princes des Pays-Bas de lui obéir à la guerre pendant sept années à venir (1).

En se levant de son trône, Édouard distribua de riches présents à l'Empereur, aux princes et aux nobles de l'Allemagne qui lui avaient promis leur assistance; il était cependant aigri au fond du cœur du rôle qu'on lui avait fait jouer dans cette cérémonie, où il avait paru plutôt comme suppliant devant le tribunal d'un supérieur, que comme monarque indépendant. Il paraît qu'il avait été surpris, et qu'on ne lui avait point annoncé d'avance quel serait le langage de l'Empereur, mais Louis, de son côté, n'avait pas été moins mécontent de ce qu'un simple roi avait disputé avec lui sur l'étiquette, et avait prétendu traiter d'égal à égal avec le chef du monde chrétien (2).

(1) *Martini Poloni Continuator. col.* 1455. *Apud Olenschlager*, c. 127. p. 293. — *Walsingham Ypodigma Neustriæ*, p. 513.

(2) Olenschlager, p. 294. — Th. Walsingham, p. 146. — *Cont. Nangii*, p. 100. — *Giov. Villani*, L. XI, c. 83, p. 817. — Notes de Dassier sur Froissart, c. 74, p. 207. — Notes de Buchon, *ibid.*, p. 215.

Immédiatement après cette entrevue, Louis IV repartit pour Francfort, et Édouard pour Malines, puis pour Anvers, où il passa le reste du mois de septembre (1). La saison de combattre était passée, et toutes les dépenses qu'il avait faites jusqu'alors, dans la vue d'attaquer la France, étaient demeurées sans fruit. Il voulut du moins se mettre en mesure de commencer de bonne heure la campagne suivante, et dans ce but il convoqua, comme vicaire de l'Empire, pour le 12 octobre, à Hertz, dans le comté de Looz, une diète des princes des Pays-Bas; il y rendit la justice, et y exerça toutes les fonctions réservées aux empereurs. Il somma ensuite les princes de se trouver en armes, l'année suivante, sous les drapeaux de l'Empire, pour recouvrer Cambray, que le roi de France détenait injustement à l'empire germanique; mais, malgré son impatience d'entrer en campagne, il fut obligé de leur accorder jusqu'à la mi-juillet pour se trouver au rendez-vous. Il fit après cela venir auprès de lui sa femme, Philippa de Hainaut, et il établit sa cour à Anvers, où il passa l'hiver (2).

Pendant ce temps, Philippe, qui s'était attendu à une invasion des Anglais, avait donné ordre à sa noblesse de se trouver en armes le 22 août, à Amiens. Il y vint lui-même à cette époque pour commander l'armée assez nombreuse qui s'y était rassemblée; mais lorsqu'il sut qu'Édouard était parti pour l'Allemagne, et qu'aucun ennemi ne s'approchait des frontières, il congédia ses soldats au commencement d'octobre, et revint à Paris (3). Cependant il renvoya en Languedoc le comte de Foix, qui s'était trouvé au camp d'Amiens, en lui donnant la commission de reprendre le siége de Penne en Agénois commencé au mois d'avril précédent et ensuite abandonné. Plus tard, le 30 novembre, il y envoya le roi de Bohême, qu'il nomma son lieutenant en Languedoc. Le château de Penne capitula au mois de janvier, et c'est à sa conquête que se bornèrent les faits militaires de l'année (4).

(1) *Rymer*, p. 82-83.

(2) Froissart, c. 76-77, p. 215. 216.

(3) *Cont. Nangii*, p. 101.

(4) Hist. du Languedoc, L. XXX, c. 57. 59, p. 227.

(1339.) Jusqu'alors Philippe avait seul recueilli quelqu'avantage de la guerre; il avait fait, en Guyenne, des conquêtes assez insignifiantes il est vrai, sur les lieutenants d'Édouard III, tandis que celui-ci n'avait pas même osé mettre le pied sur le sol français. Cependant Philippe ne pouvait se dissimuler qu'un orage redoutable grondait autour de la France, que Louis de Bavière, reconnu pour souverain par une grande partie de l'Allemagne et de l'Italie, avait associé son ressentiment à celui d'Édouard, et que les princes les plus belliqueux des bords du Rhin et de la Franche-Comté avaient pris l'engagement de seconder le monarque anglais dans son attaque contre la France. Il prit à tâche, pendant l'hiver, de dissoudre cette ligue, mais tandis que toutes les démarches d'Édouard étaient publiques, toutes celles de Philippe étaient secrètes; elles ne sont indiquées ni par les historiens du temps ni par les pièces officielles, et il est très difficile de percer l'obscurité qui les couvre.

Avant tout Philippe avait besoin d'argent pour ramener à lui les Allemands, auxquels Édouard avait jusqu'alors prodigué les trésors de l'Angleterre, mais ne mettant jamais aucun ordre dans ses finances, il les avait déjà absolument épuisées pour payer l'armée qu'il avait, l'année précédente, rassemblée à Amiens. Il commença par presser les rentrées de toutes les impositions ordinaires, puis il rendit deux ordonnances, par lesquelles il doubla la quantité d'espèces frappées avec le même poids de métaux précieux, portant le marc d'argent de 4 fr. 10 sous à 9 fr., et le marc d'or de 54 fr. à 108 fr., sous prétexte que le peuple souffrait de la rareté des monnaies (1). Pendant tout le reste de son règne Philippe continua à altérer les monnaies plusieurs fois par année, sans autre règle ou autre motif que de les affaiblir quand il avait de grands paiements à faire, et de les fortifier quand il avait beaucoup à recevoir.

Philippe recommença en même temps à agir sur les cardinaux français pour contraindre le pape à se conformer à ses

(1) Ordonn. de France, T. II, p. 131, 138, 142.

volontés. Benoît XII avait du penchant pour Louis de Bavière; il le croyait injustement persécuté; il se réjouissait secrètement de ses succès, qui lui paraissaient devoir rendre quelque indépendance à l'Église; mais il semble que Benoît manquait de fermeté dans le caractère; que n'ayant d'ailleurs point de parents qui lui prêtassent de l'appui, les cardinaux, qui l'avaient long-temps considéré comme inférieur à eux en naissance, en talents, en crédit, ne s'étaient point encore accoutumés à lui obéir, et l'entraînaient au contraire le plus souvent contre son gré; ceux qui étaient dévoués ou vendus à la France, le forcèrent d'interdire à Édouard de prendre le titre de vicaire impérial, et aux habitants des Pays-Bas de lui obéir à ce titre. Benoît écrivit encore à Louis qu'il le frapperait d'excommunication, et qu'il accorderait à Philippe les décimes de la chrétienté pour le combattre, s'il apprenait qu'il persistât dans ses projets pour envahir la France; mais en même temps il ranima les espérances qu'il lui avait précédemment données de le réconcilier à l'Église; et ce malheureux prince, dont la dévotion était extrême, et dont l'âme était tourmentée de remords pour avoir si long-temps combattu le saint-siége, se montra prêt à abandonner ses vrais amis pour se soumettre à ses persécuteurs (1).

L'Allemagne était dans un état cruel de fermentation et d'anarchie; les prêtres, ennemis de Louis de Bavière, publiaient dans toutes les églises les actes que la cour de Rome émettait successivement contre lui, et les peuples entendant sans cesse retentir les malédictions du pape, croyaient voir les gouffres de l'enfer ouverts devant eux. Les princes séculiers, au contraire, sensibles à l'avilissement de l'Empire, menaçaient les prêtres, et les forçaient même quelquefois, l'épée à la main, à se rétracter. Dans la diète où ils se réunirent à Francfort, au mois de mars, ils renouvelèrent les décrets déjà rendus l'année précédente, par lesquels ils avaient déclaré que le droit d'élire un empereur appartenait sans partage aux électeurs germaniques; qu'une fois élu, il ne dé-

(1) Olenschlager, c. 128, p. 294. — *Raynaldi Ann. eccl.*, 1338, § 64.

pendait d'aucune autorité sur la terre, et que le pape n'avait aucun droit de sanctionner ou d'annuler son élection, ni de nommer un vicaire impérial pendant la vacance de l'Empire (1). Mais tandis que les électeurs et les princes allemands déployaient toute leur vigueur pour soutenir les droits impériaux, l'Empereur se manquait à lui-même par l'effet du trouble qu'il sentait dans sa conscience. Au lieu de maintenir la parole qu'il avait donnée à Édouard III de le joindre au printemps pour entrer en France avec une armée nombreuse, il accueillait, au contraire, avec bienveillance le roi Jean de Bohême, que Philippe avait envoyé à la diète de Francfort pour rompre l'accord de l'Allemagne. Ce roi arrivait avec les trésors que lui avait confiés Philippe, pour gagner les princes allemands, et avec les promesses trompeuses que Benoît XII adressait à l'Empereur. Aucun homme n'avait plus que lui le talent de plaire et de manier les esprits à son gré; sa vaillance, son adresse dans les combats, ses qualités chevaleresques, sa courtoisie et sa franchise inspiraient en même temps de l'admiration et de l'affection. On se plaisait avec lui; on le croyait, on était trompé, moins peut-être parce qu'il voulait décevoir que parce qu'il ne savait pas lui-même ce qu'il voulait, et que presque toujours il agissait à la suggestion et pour le compte de quelqu'autre. Après avoir regagné toute la confiance de l'Empereur, il lui prêta de nouveau serment de fidélité; il fit aussi prêter ce serment par son fils, Charles, margrave de Moravie, puis il repartit pour Francfort avec ce fils, et cinq cents cavaliers qu'il conduisait comme auxiliaires au roi de France (2).

Il y a lieu de croire que Jean de Bohême persuada à l'Empereur que sa dignité serait compromise s'il allait joindre l'armée du roi Édouard, à la solde duquel il paraîtrait s'être mis; en conséquence, Louis fit dire à Édouard qu'il n'irait point se réunir à lui, malgré ses engagements précis, et il lui renvoya les subsides qu'il avait déjà reçus de lui. Il partit

(1) Olenschlager, c. 129, p. 297.
(2) Olenschlager, c. 129, p. 299.

en même temps pour l'Italie, où il comptait joindre ses troupes à celles de Mastino de la Scala, seigneur de Vérone, et attaquer avec avantage les Guelfes; mais quand il se fut engagé, avec six mille hommes, dans les défilés du Tyrol, Jean Henri, comte de Tyrol, second fils du roi de Bohême, lui ferma les chemins, et le força à retourner honteusement en arrière (1).

Ainsi Philippe avait réussi, par le dévouement et l'adresse du roi de Bohême, à déjouer les projets d'Édouard III. Celui-ci avait passé, sans fruit, l'hiver dans les Pays-Bas; il y avait dissipé les sommes immenses qu'il avait eu tant de peine à lever sur l'Angleterre. Il avait cru ne pouvoir acquérir de considération auprès des riches et industrieux habitants du Brabant, qu'en leur donnant une haute idée de sa richesse. Il avait étalé beaucoup de luxe; il avait tout payé largement (2); il avait prodigué l'argent aux princes allemands qui faisaient de la guerre un métier mercenaire; mais comme ceux-ci se mettaient à l'enchère, Philippe l'emportait toujours auprès d'eux par des manœuvres secrètes, car tandis que son rival les payait pour agir et pour s'exposer, il les payait seulement pour se tenir tranquilles. En effet, le duc de Brabant, sur lequel Édouard avait surtout compté, ne cessait de négocier avec la France (3). Tous les autres seigneurs, qui s'étaient engagés à se ranger dès le mois de juin sous les drapeaux d'Édouard, n'y étaient pas encore arrivés au commencement de septembre; le roi anglais les attendait à Vilvorde, à deux lieues de Bruxelles; il y avait sous ses ordres seize cents cuirassiers, et dix mille archers d'excellentes troupes venues d'Angleterre; mais leur solde était ruineuse pour lui, et les mois s'écoulaient sans qu'il en pût tirer aucun parti (4). Philippe, jugeant qu'Édouard serait enfin obligé de commencer l'attaque avec ses seules forces, croyait essentiel d'interrompre,

(1) Olenschlager, c. 130, p. 300. — Schmidt, *Hist. des Allem.*, T. IV, L. VII, c. 7, p. 515.

(2) Froissart, c. 76, p. 212.

(3) Froissart, c. 77, p. 216.

(4) Froissart, c. 78, p. 217.

autant que possible, toute communication entre cette petite armée et l'Angleterre, pour l'empêcher de recevoir ou des renforts ou des munitions. La bourgeoisie était trop opprimée en France pour que le commerce ou l'industrie pussent y fleurir, et la marine n'avait pu faire de progrès sans commerce; les matelots y étaient donc peu nombreux, peu habiles et peu hardis; leurs vaisseaux mal construits et mal manœuvrés; mais Philippe avait engagé à sa solde des vaisseaux espagnols, que leurs capitaines louaient alors au plus offrant. Il avait aussi appelé, des mers d'Italie, vingt galères de Gênes et vingt de Monaco, sous les ordres d'Aitone Doria, et de Barbavara, corsaire de Porte-Vénéré (1). A cette flotte étrangère il joignit tout ce qu'il put rassembler de vaisseaux français, des côtes de Bretagne, de Normandie et de Picardie, et il mit le tout sous les ordres de Hugues Quieret, amiral de France, et de Pierre Béhuchet, son trésorier, leur donnant l'ordre d'intercepter tous les convois qui, d'Angleterre, pourraient venir dans les Pays-Bas (2). Ceux-ci, ayant tenu la mer depuis quelque temps, et n'ayant connaissance d'aucun armement anglais prêt à traverser le canal, surprirent Southampton un dimanche matin, pillèrent la ville, massacrèrent les hommes, abandonnèrent les femmes aux outrages des soldats, et embarquèrent à la hâte, sur leurs vaisseaux, le butin qu'ils avaient rassemblé (3).

Cependant Louis de Bavière, humilié d'avoir été joué par le roi de Bohême, envoya le marquis de Brandebourg, son fils, à Édouard, avec une centaine de lances (4). Cet exemple encouragea les autres alliés de ce roi; le duc de Gueldre, les marquis de Juliers et de Misnie, les seigneurs Jean de Hainaut, de Fauquemont, de Blankenheim, vinrent successivement le joindre; l'évêque de Lincoln fut alors chargé d'aller défier Philippe, et au mois de septembre les hostilités commencèrent. Gautier de Mauny, qui avait fait vœu aux dames d'An-

(1) *Georgii Stellæ Annal. Genuens.*, T. XVII, p. 1071.
(2) Froissart, c. 78, p. 219.
(3) Froissart, c. 80, p. 226.
(4) Olenschlager, c. 131, p. 302.

gleterre qu'il serait le premier à entrer en France, s'étant détaché de l'armée avec un petit nombre de chevaliers, s'empara en effet, par surprise, de Thun-l'Évêque, près de Cambray (1).

Philippe ne s'était pas attendu à voir commencer la campagne au mois de septembre; cependant il donna rendez-vous à sa noblesse à Saint-Quentin. Outre les seigneurs de son royaume, les rois de Bohême et de Navarre, le dauphin de Viennois, le comte de Savoie et le comte de Genève s'y rendirent (2). Chaque gentilhomme, chaque comte, chaque duc conduisait ses vassaux, et l'armée se trouva ainsi formée. Philippe prévit que les Anglais dirigeraient leurs attaques sur Cambray. Avec le consentement de Guillaume d'Auxerre, évêque de cette ville impériale, qui détestait Louis de Bavière, il y avait mis garnison française (3). Il y envoya, pour la commander, le Gallois de la Baume, brave chevalier de Savoie, et grand-maître des arbalétriers, avec un renfort de deux cents lances (4). Il garda auprès de lui tout le reste de ses troupes, dans le voisinage de Saint-Quentin.

Édouard se trouvait à la tête de près de vingt mille hommes d'armes, parce que les vassaux de l'Empire, considérant l'occupation de Cambray par la France comme une provocation, s'étaient rangés sous ses étendards. Il sortit de Valenciennes le lundi 20 septembre, et s'avança vers Cambray (5). La guerre, aux yeux des deux nations, autorisait tous les moyens de se nuire réciproquement. Édouard ne cherchait pas des soldats pour les combattre, mais seulement des propriétés de l'ennemi pour les piller ou les détruire. Les malheureux paysans étaient vraiment ceux auxquels il faisait la guerre. Avançant régulièrement autour de Cambray, dans toute l'étendue du pays

(1) Froissart, c. 79, p. 220.

(2) *Cont. Nangii*, p. 101. — Hist. du Dauphiné, T. I, p. 316. — Guichenon, *Hist. de Savoie*, T. I, p. 392.

(3) *Gallia Christiana*, T. III, p. 43.

(4) Froissart, c. 80, p. 225.

(5) Froissart, c. 81, p. 228. — Lettre d'Édouard, dans une note à Froissart, p. 231.

Digitized by Google

qu'occupaient ses troupes, il faisait brûler tous les villages, toutes les maisons écartées; il enlevait tout ce qui pouvait être emporté; mais le bétail dont il n'avait pas besoin, il le faisait tuer sur place; les blés qu'il ne pouvait faire charrier après lui, il les brûlait dans leurs meules. Il se vantait que ses gens « ardoient et détruisoient communément en large douze lieues » ou quatorze de pays, et que tout icelui pays de Cambresis » est moult nettement détruit, comme de blés, de bétail et » d'autres biens (1). » Le 25 septembre, il passa la frontière de France à Marcoing, et entra dans l'Artois, continuant à tout brûler et tout détruire devant lui. En ce moment, le comte de Hainaut s'approcha de lui, et lui déclara « qu'à cette fois » il ne chevaucheroit plus avec lui; qu'il étoit prié et mandé » du roi de France, son oncle, à qui il ne vouloit point de » haine, mais l'iroit servir au royaume, en telle manière » comme il avoit servi Édouard en l'Empire. » Édouard lui répondit seulement « Dieu y ait part (2). » En effet, ce seigneur croyait être obligé par sa loyauté à passer d'un camp dans l'autre pour combattre d'abord les Français dans l'Empire, puis les Anglais en France, et l'un et l'autre roi agréèrent ses services.

Au lieu de pénétrer dans l'Artois, Édouard, tournant à l'est, et passant entre Cambray et Saint-Quentin, entra dans la Picardie, s'avança jusqu'à l'Oise, qu'il passa le 16 octobre, près d'Origny, et il brûla cette jolie petite ville. Des partis anglais s'étaient avancés tour à tour vers Laon, vers Péronne, vers Saint-Quentin, et partout ils avaient répandu la désolation. Cependant les alliés d'Édouard se fatiguaient; les vivres et l'argent commençaient à leur manquer, et ils l'engageaient à songer à sa retraite, lorsque le grand-maître des arbalétriers, le roi de Bohême, et le duc de Lorraine, lui firent demander la bataille au nom du roi de France. Philippe, qui avait eu successivement son quartier-général à Saint-Quentin, à Péronne, à Noyon, ou plutôt peut-être à Nouvion, demandait à Édouard de choisir un champ de bataille où il n'y eût

(1) Lettre d'Édouard à l'archevêque de Canterbury et autres de son conseil. *Rob. d'Avesbury*, p. 46 *et suiv.* Note à Froissart, p. 232.

(2) Froissart, c. 85, p. 240.

ni bois, ni marais, ni rivière, qui donnât l'avantage à l'un ou à l'autre parti, et de l'y attendre le jeudi 21 octobre. Édouard prit alors position à la Flamengerie, non loin de la Capelle. Philippe s'avança jusqu'à Buiron-Fosse, à deux petites lieues de distance; le pays était ouvert, et sans avantage de part ni d'autre; et comme la bataille semblait inévitable, des gens de guerre arrivaient sans cesse à l'une et à l'autre armée, pour avoir part aux dangers, au butin et à la gloire d'une action générale entre deux si grands rois. Froissart assure que l'on comptait jusqu'à cent mille hommes dans l'armée du roi de France; jusqu'à quarante-quatre mille dans celle du roi d'Angleterre (1).

Ce n'était plus pour le jeudi, mais, d'après un nouveau défi de Philippe, pour le samedi 23 octobre, que les deux armées se préparaient à la bataille. Les Anglais, après avoir laissé leurs chevaux et leurs bagages dans un petit bois derrière eux, se rangèrent à pied sur le terrain, en trois divisions que commandaient le duc de Gueldre, le duc de Brabant et le roi d'Angleterre. Les Français formèrent aussi trois divisions, mais à cheval, pour charger l'ennemi avec leur nombreuse et brillante gendarmerie. Dans l'une et l'autre armée, tous ouïrent dévotement la messe, se confessèrent et communièrent pour se préparer à affronter la mort. Toutes deux cependant attendaient l'ennemi, aucune n'allait le chercher, et les heures s'écoulaient dans cette attente mutuelle. Déjà le soleil était parvenu au milieu de sa course; l'approche du danger, l'émotion, rendaient les soldats attentifs au moindre bruit, quand un lièvre, chassé de son gîte, passa devant un bataillon français; les soldats s'agitèrent en poussant de grands cris pour le faire courir plus vite. A l'ouïe de ces cris, d'un bout à l'autre de l'armée, on se persuada que l'attaque avait commencé; les soldats rattachèrent leurs bassinets, empoignèrent leurs glaives; les seigneurs appelèrent autour d'eux les poursuivants d'armes qui montraient le plus d'empressement à se signaler en ce jour, et leur donnèrent l'ordre de chevalerie.

(1) Froissart, c. 86, 90, p. 242-252.

On les appela dans la suite les chevaliers du Lièvre. Aucune autre occasion de se distinguer ne devait en effet leur être offerte ce jour-là. Plusieurs des seigneurs qui entouraient Philippe, lui remontraient qu'il ne pouvait rien gagner à la bataille, qu'Édouard manquant de vivres et d'argent, allait être forcé à la retraite, et que le peu de fruit qu'il avait recueilli d'une campagne si dispendieuse, découragerait ses alliés tout autant qu'une défaite. Les plus jeunes répondaient, il est vrai, que ce serait une grande honte pour les Français, que de refuser le combat à des ennemis qui étaient venus les braver sur leur propre territoire, quand ils avaient dans leur armée les quatre rois, de France, de Navarre, de Bohême et d'Écosse, six ducs, trente-six comtes, et quatre mille chevaliers. La discussion se prolongeait dans le conseil de guerre; de bonnes raisons étaient alléguées de part et d'autre; quelqu'un en assigna une absurde, elle entraîna aussitôt tout le monde; il produisit une lettre du roi Robert de Naples, réputé grand savant, et par conséquent grand astrologue, qui annonçait que le cours des astres était contraire à son cousin Philippe, s'il combattait contre Édouard. Il fut résolu de ne point attaquer. Édouard, qui s'était préparé à combattre à pied, ne pouvait pas attaquer non plus. Le soir, lorsqu'il vit que les Français renonçaient à la bataille, il commença sa retraite vers Avesnes, en Hainaut, dont il n'était pas éloigné. Le lendemain il congédia les Allemands et les Brabançons, et le 1er novembre il était de retour à Bruxelles (1).

Dans cette courte campagne Édouard avait pillé, ravagé, brûlé, avec la plus grande cruauté, le Cambresis et le Vermandois; mais quelque dommage qu'il eût causé à ces deux provinces, ses succès avaient bien peu répondu à ses espérances, aux immenses préparatifs qu'il avait faits ou aux trésors qu'il avait prodigués dans les Pays-Bas et en Allemagne. Il s'était attiré le courroux de Benoît XII, qui, avant son expédition, lui avait interdit de prendre le titre de vicaire im-

(1) Froissart, c. 92-93, p. 236. — *Cont. Nangii,* p. 101. — *Giov. Villani,* L. XI, c. 84, 85, 86, p. 817, 818. — Thom. Walsingham, p. 143. — Knyghton, L. IV, p. 2574-2575.

périal ou de marcher contre Cambray (1), et qui depuis son retour le menaçait de publier contre lui les anathèmes de l'Église, pour s'être allié à Louis de Bavière, et avoir reconnu comme empereur un prince en qui le saint-siége ne voulait voir qu'un usurpateur (2). En Aquitaine les Français avaient remporté plusieurs avantages : ils avaient pris les châteaux de Blaye et de Bourg, et ils avaient fait prisonniers dans le premier le sire de Caumont et le frère du sire d'Albert (3). Ils avaient ensuite attaqué Bordeaux, et s'étaient vus sur le point de s'en rendre maîtres; mais les habitants, qui, dans leur premier effroi, avaient demandé une suspension d'armes, saisis tout à coup d'une fureur qu'on n'explique point, étaient tombés en trahison sur les assiégeants, au mépris de l'armistice, leur avaient tué beaucoup de monde, et avaient mis le reste en déroute (4).

A son retour à Bruxelles, Édouard y réunit en diète tous les seigneurs des Pays-Bas, pour convenir avec eux des mesures à prendre pour la continuation de la guerre. C'est là que fut négocié, par l'adresse d'Arteveld, un traité entre le duché de Brabant et le comté de Flandre, ou plutôt entre les villes libres et industrieuses de ces deux États; elles se réunissaient pour la défense de leurs libertés communes, et elles soumettaient tous les différends qui pourraient éclater entre elles à l'arbitrage de douze députés des deux pays qui devaient se réunir trois fois par année (5). Édouard rendait à Arteveld les plus grands honneurs; il l'admettait à sa confiance la plus intime, et ce grand citoyen se montrait en effet supérieur aux nobles et aux rois avec lesquels il était appelé à traiter. Autant il avait déployé d'éloquence populaire pour soulever le peuple, de fermeté pour le contenir, autant dans les conseils des rois il montrait d'étendue dans ses vues politiques, et aux armées de valeur et de talent militaire. Il ne

(1) *Raynaldi Annal.*, 1339, § 9.
(2) *Ibid.*, § 10, 11, 12.
(3) *Cont. Nangii*, p. 101.
(4) Walsingham, p. 147.
(5) Le traité fut signé à Gand, le 3 décembre. — *Meyer*, L. XII, f. 140.

s'était point pressé de rompre avec Philippe ou avec le comte de Flandre; comme l'un et l'autre avaient annoncé le désir de négocier et de faire des concessions, il avait cherché si, sans tirer l'épée, il ne pourrait pas faire recouvrer à sa patrie tous ses droits. Il avait fait demander à Philippe de rendre aux Flamands les trois villes de Lille, Douai et Béthune, que la France leur retenait injustement, dès le temps de Philippe-le-Bel. N'ayant pu lui persuader de consentir à cette restitution, il essaya également de faire comprendre au comte Louis que jamais une occasion si favorable ne se présenterait à lui pour recouvrer l'héritage de ses ancêtres, que celle que lui offrait l'amitié des Anglais; mais Louis dépendant de la France par ses comtés de Nevers et de Rhétel, n'osait pas mécontenter son maître (1); alors Arteveld revint vers ses compatriotes. « Tant que notre comte, leur dit-il, sera attaché à la cour de France, où les bourgeois sont méprisés, où le commerce est exposé au pillage des chevaliers, où les libertés des villes sont traitées d'usurpation sur les droits de la noblesse et du trône, il n'aura jamais de respect pour nos priviléges. Édouard III nous est déjà assez connu par son séjour au milieu de nous, pour que nous soyons assurés qu'il comprend mieux ce que sont des hommes libres. Il se dit roi de France aussi bien que Philippe; il en prend le titre dans ses actes publics, dans ses monnaies, sur ses drapeaux. Le droit est douteux, il ne dépend pas de nous de l'éclaircir; mais nous ne manquons ni à nos traités, ni à nos serments en nous attachant à celui des deux rois de France qui nous montre de l'affection, et qui remplit à son tour les engagements que son aïeul avait contractés envers nous. » Les Flamands, en effet, avaient souscrit envers la chambre apostolique des engagements pour deux millions de florins payables dès qu'ils entreprendraient quelques hostilités contre le roi de France; mais ils se persuadèrent aisément qu'ils n'étaient point tenus à les payer lorsqu'ils déclaraient la guerre à l'un des deux prétendants au trône de France en faveur de l'autre (2).

(1) *Meyer, Ann. Fland.*, L. XII, f. 139.

(2) Froissart, c. 95, 96, p. 265. — *Cont. Nangii*, p. 101. — *Meyer, Ann. Fland.*, L. XII, f. 139. — *Raynaldi Ann. eccl.*, 1339, § 17.

(1340.) Édouard chercha d'abord à faire entrer le comte de Flandre dans son nouveau traité avec les Flamands; il chargea ses négociateurs, dans les pleins pouvoirs qu'il leur donna, d'une part de confirmer les libertés et priviléges des Flamands dans ses deux royaumes de France et d'Angleterre; d'autre part de promettre Isabelle, sa fille, au fils aîné du comte Louis, avec la concession, en sa faveur, du comté d'Artois (1). Mais le comte n'ayant point voulu séparer ses intérêts de ceux de Philippe, Édouard signa, le 28 janvier 1340, à Gand, un traité avec les seuls magistrats des villes de Flandre, par lequel, comme roi de France, il reconnaissait tous leurs droits; il abolissait les engagements qu'ils avaient pris envers Philippe-le-Bel, sous la sanction de l'Église; il leur promettait la restitution de Lille, Douai, Avesnes, Béthune, et il s'engageait à y ajouter encore Tournay et Térouanne, villes françaises, mais qui, par leur position, leurs mœurs et leurs institutions municipales, semblaient appartenir à la Flandre (2).

Les Flamands, en reconnaissant Édouard comme roi de France, lui assuraient un avantage bien plus réel que ceux qu'il avait remportés dans la campagne précédente. Il en prit occasion pour adresser une proclamation aux prélats, pairs, nobles et communes de France, rappelant ce qu'il appelait ses droits, comme plus proche héritier mâle du dernier roi Charles IV, frère de sa mère, et l'usurpation de son cousin, Philippe de Valois, qui avait profité de son jeune âge pour saisir et détenir injustement le royaume de France. Il déclarait que, se fiant en Dieu et dans l'assistance des gens de bien, il avait repris le nom et le gouvernement de ce royaume, et qu'il était déjà reconnu par les Flamands, dont il proposait l'exemple à l'imitation des autres Français, d'autant plus qu'il promettait de conserver les bonnes lois et coutumes de son ancêtre saint Louis, de s'abstenir de vexer ses sujets par l'altération des monnaies, ou par des taxes inusitées, et de

(1) *Anvers*, 13 novembre. — *Rymer*, T. V, p. 134, 152, 153.
(2) *Rymer*, T. V, p. 153, 155. — *Meyer*, XII, f. 139.

les gouverner, non d'après ses caprices, mais d'après les conseils de ses prélats, de ses grands, et du peuple de France (1).

Peu de jours après avoir publié ce manifeste, Édouard repassa en Angleterre, pour y consulter son parlement; mais il laissa à Gand la reine Philippa, sa femme, avec les comtes de Derby et de Salisbury, et il promit d'y être de retour pour les fêtes de la Saint-Jean (2). Les Français, qui tenaient garnison sur les frontières, profitèrent de son absence pour faire des courses dans les Pays-Bas. Les uns partirent du Thiérache, pour attaquer et incendier Chimay, qui appartenait à Jean de Hainaut (3); d'autres repoussèrent Grignard de Mauny, qui tenait garnison à Thun-l'Évêque, et qui fut tué dans une escarmouche (4). D'autres enfin, avec le consentement de Philippe, surprirent et pillèrent la ville de Haspre, qui appartenait à Guillaume, comte de Hainaut, quoique ce jeune seigneur, fils d'une sœur de Philippe de Valois, et frère de la reine d'Angleterre, fût en paix avec la France, et, qu'après avoir, comme vassal de l'Empire, suivi Édouard en Cambresis, il eût passé ensuite au camp français pour seconder Philippe dans la défense du Thiérache. Mais encore que le pillage d'Haspre satisfît le ressentiment des habitants de Cambray, il fut plus nuisible qu'utile à la France, parce qu'il rangea le comte de Hainaut parmi ses ennemis (5).

Ce jeune prince était fier, belliqueux, et nourri de pensées chevaleresques. Il crut que son oncle le méprisait, et il assembla ses barons à Mons, pour consulter avec eux sur les moyens de se faire respecter ou de se venger. D'après leurs avis il envoya l'abbé de Crespy porter à Philippe des lettres de défi, qui étaient signées de lui et de tous les barons et chevaliers des Pays-Bas. « Dites à ce jeune fou, répondit » Philippe, que je ne sais à quoi tient que je ne brûle tout » son pays (6). » Ce dédain ne fit qu'accroître le ressentiment

(1) A Gand, le 6 février. — *Rymer*, T. V, p. 158, 160, 163.
(2) Froissart, c. 67, p. 269. — *Rymer*, T. V, p. 140, 141, 174.
(3) Froissart, c. 98, p. 273.
(4) Froissart, c. 99, p. 275.
(5) Froissart, c. 100, p. 277.
(6) Froissart, c. 101, p. 281.

des Hennuyers. Le comte de Hainaut, secondé par son oncle Jean, et par le sire de Fauquemont, rassembla dix mille cuirassiers, et le samedi de la semaine sainte il vint attaquer Aubenton. Quoique cette ville, qui s'était enrichie par l'établissement d'une manufacture de draps, fût sur ses gardes, et que plusieurs bons chevaliers, avec trois cents cuirassiers, y fussent entrés pour la défendre, elle fut prise de vive force, complétement pillée, et brûlée (1). Les Hennuyers brûlèrent encore une quarantaine de villages dans les environs, après quoi le comte licencia son armée et passa en Angleterre, pour conclure une alliance plus étroite avec son beau-frère Édouard III (2).

Philippe avait donné à son fils Jean, duc de Normandie, le commandement de l'armée qu'il rassemblait à Saint-Quentin, et qu'il destinait à punir les Hennuyers et les Flamands; une autre armée, qui s'assemblait en Languedoc, sous les ordres de Bertrand, comte de Lille Jourdain, devait achever la conquête de la Gascogne; enfin Hugues Quieret, amiral de France, avec la flotte qu'il avait déjà commandée l'année précédente, et qui avait reçu des renforts, devait garder le canal, et intercepter le retour d'Édouard dans les Pays-Bas (3). Mais les préparatifs de guerre n'étaient jamais terminés pour l'époque prescrite; les munitions, les vivres, les armes, tout était en retard, et les vassaux commandés n'arrivaient que lentement au camp. Toutefois ces lenteurs ne donnaient point de relâche aux malheureux habitants du théâtre de la guerre. Avant que les grandes armées pussent entrer en campagne, les commandants des garnisons françaises à Tournay, Lille, Douai, Béthunes, faisaient ce qu'ils nommaient des chevauchées, pour s'enrichir par le butin, et approvisionner leurs forteresses. Ils partaient de nuit, à l'improviste; ils entraient dans le pays ennemi; ils rassemblaient tout le bétail des paysans, le chassaient devant eux, et rentraient dans la ville sans avoir échangé un coup de lance. Mathieu de Roye, Ma-

(1) Froissart, c. 102, 103, p. 284. — *Cont. Nangii*, p. 101.
(2) Froissart, c. 104, p. 290.
(3) Froissart, c. 106, p. 293.

thieu de Trye, maréchal de France, et Godemar du Fay, commandèrent une de ces chevauchées, qui répandit la terreur autour de Courtrai. Ils n'avaient pas moins de mille armures de fer et trois cents arbalétriers, et ils rassemblèrent un immense butin (1). Arteveld voulait réprimer ces courses, ou les venger sur les Tournaisiens. Mais les Anglais, commandés par les comtes de Salisbury et de Suffolck, auxquels il avait donné rendez-vous près d'Audenaerde, en s'y rendant, tombèrent dans une embuscade devant Lille, où ils furent défaits, et leurs deux chefs furent faits prisonniers (2).

Avant la fin d'avril, Philippe fit encore une tentative pour se réconcilier avec les Flamands. Il leur fit offrir de les affranchir de toutes leurs dettes envers lui, de faire supprimer les censures ecclésiastiques qu'ils avaient encourues, de leur laisser la jouissance de leur neutralité et de leur commerce, s'ils voulaient seulement se détacher d'Édouard. Ils répondirent que tout ce que Philippe leur offrait, leur était déjà accordé par Édouard, et qu'ils n'avaient pas besoin de recevoir les mêmes concessions d'un autre. Alors les évêques de Cambray, de Tournay et de Térouanne, prononcèrent, par l'autorité de Benoît XII, une sentence qui mettait la Flandre sous l'interdit; les prêtres flamands s'y soumirent : aucun d'eux n'osa plus dire la messe dans les églises, sonner les cloches, bénir les noces, porter les sacrements aux malades, administrer le baptême, ou rendre aux morts les derniers devoirs. Le peuple demeura dans la consternation jusqu'à l'époque où Édouard fit arriver en Flandre des prêtres anglais, qui, sans respect pour l'anathème, recommencèrent à célébrer pour les fidèles le service divin (3).

Cependant le duc de Normandie, avec six mille cavaliers et huit mille fantassins, entra dans le Hainaut pour le mettre à feu et à sang : le comte était absent et n'avait point laissé

(1) Froissart, c. 107, p. 296.

(2) Froissart, c. 108, p. 298. — *Cont. Nangii*, p. 102. — *Giov. Villani*, L. XI, c. 108, p. 836. — Thom. Walsingham, p. 148. — Knyghton, p. 257. — *Meyer*, L. XII, f. 140.

(3) *Meyer*, L. XII, f. 141.

d'armée à lui opposer; quelques uns de ses chevaliers signalèrent bien leur hardiesse dans quelques escarmouches, mais ils ne purent empêcher que tous les villages ne fussent brûlés, toutes les richesses du pays détruites, et les paysans réduits au dernier désespoir (1). Le duc de Normandie n'attaqua aucune ville, excepté le Quesnoy; et il en fut repoussé par des *canons et bombardes* placés sur les murs. C'est la première fois que ces instruments d'un nouveau système de guerre sont nommés, mais ils le sont sans étonnement, sans réflexion, sans description de ces armes si meurtrières, et qui devaient exercer une si redoutable influence (2). En effet, ce n'était point une découverte, une chose inouïe, qui frappât d'étonnement ceux qui la voyaient pour la première fois : l'usage de l'artillerie arrivait d'Orient avec le commerce des Arabes; l'importation en était faite lentement, mais dans plusieurs lieux à la fois; avant d'éprouver ses effets, chacun en avait déjà entendu parler; et comme elle était loin alors de faire les ravages qu'on lui voit faire aujourd'hui, personne ne soupçonnait encore l'importance de cette arme nouvelle.

Le duc de Normandie vint ensuite assiéger Thun-l'Évêque, château qui incommodait fort les habitants de Cambray. Le comte de Hainaut, qui avait été solliciter des secours, d'abord auprès d'Édouard III, puis de Louis de Bavière, revint dans son pays pendant que ce siége durait encore. Ses vassaux de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et ses alliés vinrent en foule se ranger sous ses étendards, et Jacquemard d'Arteveld lui amena les nombreuses milices des villes de Flandre; de son côté, le duc de Normandie recevait sans cesse des renforts; son père lui-même, le roi Philippe, vint joindre l'armée française, sans vouloir en prendre le commandement. L'Escaut séparait les deux armées, et ni l'une ni l'autre n'osait le passer en présence de l'ennemi; le comte de Hainaut fit évacuer Thun-l'Évêque au travers du fleuve, et reçut avec honneur dans son camp la garnison qui avait si bravement défendu ce

(1) Froissart, c. 110, p. 304.
(2) Froissart, c. 111, p. 310.

château. Mais il aurait voulu profiter de l'ardeur de ses soldats pour livrer bataille; leur nombre était disproportionné à ses finances, et il ne se sentait pas moins ruiné par leur oisiveté qu'il n'aurait pu l'être par l'invasion de l'ennemi. Il proposa à Philippe un armistice de trois jours, pendant lequel l'un ou l'autre, au choix du roi de France, passerait l'Escaut, pour qu'ils pussent ensuite combattre à armes égales. Philippe lui répondit qu'il était bien aise de lui voir manger ainsi tout son bien, et qu'il ne combattrait que quand il y trouverait sa convenance (1).

Sur ces entrefaites, Édouard mit à la voile de Londres le 22 juin, avec la flotte qu'il avait travaillé tout le printemps à rassembler, et sur laquelle il avait fait monter ses meilleurs soldats (2). La flotte française, que Philippe avait destinée à lui disputer le passage, tenait la mer, sous les ordres de Hugues Quieret, Pierre Béhuchet et Barbavara de Porto-Vénéré; on prétend qu'on y comptait plus de cent quarante gros vaisseaux, et qu'elle était montée par plus de quarante mille hommes (3). Mais les commandants français n'avaient que peu d'expérience de la mer, et cependant ils ne voulurent pas écouter les conseils de Barbavara, qui n'était à leurs yeux qu'un corsaire, peu digne de faire entendre sa voix devant tant de chevaliers. Déjà l'année précédente l'insolence aristocratique avec laquelle ils avaient traité les matelots, en avait fait déserter la plus grande partie; et l'irritation de ceux-ci contre la noblesse avait fait éclater, à leur retour à Gênes, une révolution qui avait dépouillé cet ordre de ses prérogatives (4).

Hugues Quieret, le grand-amiral, et Pierre Béhuchet, le trésorier de la couronne, avaient choisi entre Blankenberg et l'Écluse, sur cette côte entourée de bancs de sable, une anse, ou un passage étroit, où leurs vaisseaux se touchaient presque, et présentaient de loin une forêt de mâts. Il leur semblait y être fortifiés de toute part, parce qu'ils ne couraient pas le

(1) Froissart, c. 115-119, T. I, p. 321.
(2) *Rymer*, T. V, p. 195.
(3) Froissart, c. 120, p. 333.
(4) *Georgii Stellæ Annales Genuenses*, T. XVII, p. 1072.

risque d'être tournés. En vain Barbavara leur représentait qu'ils s'exposaient à un danger bien plus grand, en étant serrés de sorte à ne pouvoir manœuvrer, ils ne voulurent jamais suivre son conseil ou son exemple, et s'avancer dans la haute mer. Édouard, en arrivant en face de cette forêt de mâts qui lui barraient le chemin de l'Écluse, manœuvra quelque temps pour prendre l'avantage du vent et du soleil, tandis que les Français immobiles croyaient que le courage lui manquait pour les attaquer. Tout à coup il vint donner sur eux à pleines voiles : ses troupes de débarquement, réparties sur ses vaisseaux, se tenaient prêtes à seconder les marins : les archers anglais firent bientôt reconnaître leur supériorité ; et, dès qu'on put venir à l'abordage, les Anglais attachèrent par des crochets leurs vaisseaux à ceux de leurs adversaires ; les troupes de terre, dont leur flotte était chargée, purent alors combattre de pied ferme. La bataille fut longue et obstinée, elle dura dès six heures du matin jusqu'à midi ; mais elle tourna bientôt tout à l'avantage des Anglais. Comme leurs adversaires s'étaient mis en un lieu où ils ne pouvaient ni manœuvrer ni s'éloigner, leur défaite entraîna leur perte presque totale. Le seul Barbavara, qui avait pris le large, échappa avec sa division, tandis que les deux amiraux français périrent, que tous leurs vaisseaux furent pris ou coulés à fond, et que la perte de leur côté fut estimée à trente mille hommes (1).

Le jour même de cette grande bataille, le 24 juin 1340, la flotte triomphante d'Édouard entra dans le port de l'Écluse, et la nouvelle de sa victoire fut rapidement portée à trente lieues de distance, aux deux armées qui se trouvaient en présence dans le Cambresis. Mais au lieu de les pousser à quelque action d'éclat, elle les engagea seulement à s'éloigner l'une de l'autre. L'état des finances des princes ne leur permettait pas de tenir leurs soldats long-temps rassemblés, et l'approche de nouveaux combats était pour eux un motif de licencier

(1) Froissart, c. 120-122, p. 333. — *Giov. Villani*, L. XI, c. 107, p. 857. — *Cont. Nangii*, p. 102, 104. — Thom. Walsingham, p. 148. — Hist. de Knyghton, p. 2578. — Lettre d'Édouard du 9 juillet. Ap. Rymer, p. 195. — *Meyer, Ann. Fland.*, L. XII, f. 141.

pour un peu de temps leurs gens de guerre. Philippe se retira à Arras; il distribua une partie de ses soldats dans les places frontières, donnant à Godemar du Fay le commandement de Tournay, qu'il regardait comme la plus exposée (1). Le comte de Hainaut se rendit à Gand avec les seigneurs des Pays-Bas, pour rejoindre Édouard, qui y était revenu auprès de sa femme. A Valenciennes, ces seigneurs, assemblés sur la place du marché, en présence du peuple, furent harangués par Arteveld, qui les engagea à conclure une alliance perpétuelle entre la Flandre, le Hainaut et le Brabant : dans une autre diète qu'Édouard présida à Villevorde, tous convinrent de se réunir en armes devant Tournay, le 22 juillet, pour attaquer cette ville (2).

Philippe fut bientôt averti du projet des Anglais et des Flamands, et il fit passer à Tournay quelques seigneurs de sa cour avec un bon nombre de preux chevaliers (3). De son côté, Édouard vint, le 23 juillet, établir son quartier à Chin-lez-Tournay, ayant dans son armée quatre mille gendarmes anglais, neuf mille archers, une brillante cavalerie allemande et la puissante milice des villes de Flandre (4). Il distribua les quartiers des ducs de Brabant et de Gueldres, des marquis de Juliers, de Brandebourg et de Misnie, de manière que la ville fût cernée de tous côtés.

Quoique secondé par un si grand nombre de combattants, Édouard ne se faisait plus illusion sur les succès qu'il pouvait attendre : aussi, pour amener du moins promptement son entreprise à une conclusion quelconque, écrivit-il le 26 juillet au roi de France, qu'il nommait seulement Philippe de Valois, pour lui proposer un combat décisif, ou seul à seul, ou chacun à la tête de cent chevaliers, ou avec leurs deux armées, de manière toutefois que la guerre fût terminée avant dix jours. Le roi français prétendit ne pas se reconnaître sous la désignation de Philippe de Valois; il reprocha à Édouard de

(1) Froissart, c. 124, p. 343.
(2) Froissart, c. 123, p. 340 et c. 125, p. 345.
(3) Froissart, c. 126, p. 347.
(4) Froissart, c. 127, p. 348. — *Meyer*, L. XII, f. 142.

forfaire à son hommage, et il lui déclara que pour le rejeter hors de son royaume, il ne prendrait pas conseil de son ennemi, mais qu'il choisirait le temps qui lui conviendrait à lui-même (1).

Philippe, en effet, n'avait aucun motif de presser la décision de la guerre. Son lieutenant, en Languedoc, le comte de Lille Jourdain, poussait ses conquêtes en Aquitaine; pendant qu'Édouard se consumait devant Tournay, il assiégeait Condom et Bordeaux, et ne trouvait dans le pays aucun chef qui osât lui tenir tête (2). En même temps le comte de Douglas s'était, à la sollicitation de Philippe, mis à la tête des Écossais, et après avoir chassé devant lui les Anglais épars en Écosse, il avait fait une invasion dans les comtés de Northumberland et de Durham, qu'il avait ravagés jusqu'à trois journées de distance des frontières (3). Bientôt après il avait surpris par stratagème le fort château d'Édimbourg, où il s'était introduit avec douze valeureux compagnons sous le déguisement d'un marchand de charbon (4).

Les Anglais avec leurs alliés ne pouvant engager Philippe à livrer bataille, assiégeaient Tournay, ou plutôt s'efforçaient de réduire par la famine la nombreuse garnison enfermée dans cette ville; ils demeurèrent deux mois devant ses murs; mais dans leur armée les Brabançons n'étant excités contre ceux de Tournay par aucune animosité, se relâchaient de la vigilance qui leur était recommandée; ils avaient laissé sortir de la ville au travers de leur quartier, les bouches inutiles, et ils laissaient souvent aussi entrer quelques vivres dans la place où ils avaient des amis (5). Philippe s'était approché jusqu'à trois lieues de Tournay, ayant dans son armée les rois de Bohême, de Navarre, d'Écosse; les ducs de Lorraine, de Bretagne, de Bourgogne et de Bourbon; les comtes de Flandre, de Savoie, de

(1) *Rymer*, T. V, p. 198, 199.

(2) Hist. du Languedoc, L. XXX, c. 66, 67, p. 232. — Froissart, c. 129, p. 355.

(3) Froissart, c. 130, p. 357.

(4) Froissart, c. 131, p. 359.

(5) Froissart, c. 132, p. 363 et c. 139, p. 383.

Genève, de Montbelliard, de Forez, d'Alençon et un grand nombre d'autres seigneurs (1). Mais une rivière et des marais difficiles séparaient les deux armées, et les chevaliers ne se rencontraient que dans des escarmouches peu importantes. Pour forcer le roi de France à sortir enfin de son inaction, Robert d'Artois essaya de surprendre Saint-Omer à la tête d'un corps d'armée, formé principalement de milices flamandes; déjà il s'était rendu maître des faubourgs de cette ville, lorsqu'il y fut attaqué par le duc de Bourgogne et le dauphin d'Auvergne : il y perdit dix-huit cents hommes, et il fut forcé à une prompte retraite (2). La déroute de ce corps d'armée répandit un sentiment de découragement et d'insubordination parmi les milices : Robert d'Artois n'inspirait aux Flamands aucune confiance; les noms de traître, de sorcier, d'empoisonneur, qui lui étaient donnés par les Français, avaient fait impression sur leurs ennemis. D'ailleurs, il les avait trompés en les assurant qu'il avait à Saint-Omer des intelligences, et il fut obligé de se dérober par la fuite à leur ressentiment. Bientôt la fermentation gagna le camp des Flamands devant Tournay; les Anglais ne l'avaient pas même remarquée, lorsque tout à coup, au milieu de la nuit, toute cette multitude, comme si elle était frappée d'une terreur panique, se mit en grande hâte à replier ses tentes et ses pavillons, à les charger sur ses chariots, et à repartir pour la Flandre, sans que personne l'eût attaquée ou songeât à la poursuivre (3).

Bientôt après, le duc de Brabant avertit Édouard qu'il remarquait parmi ses sujets les symptômes d'une fermentation toute semblable, et qu'il ne dépendrait probablement pas de lui de les retenir long-temps encore au siége de Tournay. Le trésor d'Édouard était complétement épuisé par les frais de son expédition et les subsides qu'il avait payés à tant de prin-

(1) Froissart, c. 132, p. 364.

(2) Froissart, c. 141, p. 390. — *Cont. Nangii*, p. 102. — *Giov. Villani*, L. XI, c. 110, p. 837. — Oudegherst, *Chr. de Fland.*, c. 159, f. 267. — *Meyer*, L. XII, t. 142.

(3) Froissart, c. 142, p. 393.

ces rassemblés dans son camp. Il avait perdu une bonne partie de son duché de Guyenne ; il avait exposé le nord de l'Angleterre aux ravages des Écossais ; et quoiqu'il eût détruit la flotte française et ruiné le Tournaisis, il n'avait pas fait une seule conquête, et il commençait à sentir combien il avait peu de chances de s'emparer jamais de la couronne de France : aussi désirait-il trouver quelque expédient pour terminer cette campagne avec honneur. Philippe ne le désirait pas moins, car il était secrètement informé qu'il n'y avait plus dans Tournay de vivres que pour peu de jours, et il ne croyait pas pouvoir, sans un grand danger, forcer, pour livrer bataille, les passages qui le séparaient des Anglais (1).

Les deux rois accueillirent donc avec un égal empressement les tentatives de médiation que fit, auprès de l'un et de l'autre, Jeanne de Valois, sœur du roi de France, mère du comte de Hainaut, et belle-mère du roi d'Angleterre, de l'empereur Louis de Bavière et du marquis de Juliers. Cette princesse, si proche parente des chefs des deux armées, allait sans cesse d'un camp à l'autre pour exhorter les princes à la paix (2). Le pape Benoît XII la secondait de tout son pouvoir ; il avait envoyé, dans ce but, des légats aux deux rois, et il les conjurait, dans ses lettres, de mettre un terme aux souffrances de leurs sujets (3).

Enfin, Jeanne détermina son frère, son fils et ses gendres à nommer des plénipotentiaires, qui se réunirent, le 23 septembre, dans la chapelle d'Espléchin, au milieu des champs, à peu de distance des deux armées. La conférence se continua le lendemain, puis le surlendemain, 25 septembre, jour où une trêve de six mois fut signée (4). Les plénipotentiaires de la France étaient le roi de Bohême, l'évêque de Liége, le duc de Lorraine, les comtes de Savoie et d'Armagnac ; ceux de l'Angleterre et de ses alliés étaient les ducs de Brabant et de Gueldres, le marquis de Juliers, le comte de Hainaut et

(1) *Giov. Villani,* L. XI, c. 111, p. 838.
(2) Froissart, c. 143, p. 396.
(3) *Raynaldi Ann. eccl.,* 1340, § 26-31.
(4) Froissart, c. 144, p. 398.

le sire de Beaumont, son oncle. Toute hostilité entre les deux puissances devait cesser dans les Pays-Bas immédiatement; au bout de vingt jours en Aquitaine, et au bout de vingt-cinq jours en Écosse; chaque parti devait conserver ce qu'il possédait au moment de la signature du traité; le commerce devait être rétabli entre les deux pays; les prisonniers relâchés, sous promesse de rentrer dans leurs prisons à la fin de la trève, à moins qu'un congrès, qui devait se réunir à Arras, ne la convertît en paix définitive; si quelque ville était assiégée par les gens de l'un ou de l'autre roi, en Gascogne, en Aquitaine, dans les îles de Gersey et de Guernsey, *ou ailleurs,* le siége devait être levé; mais quatorze commissaires, sept de chaque part, estimeraient les vivres de la garnison, qui se trouveraient dans la place, pour la remettre en même état à l'expiration de la trève (1). Comme la ville de Tournay, objet principal des combats, n'était pas même nommée dans le traité, Philippe ne jugea point que cette clause s'appliquât à elle, et il la fit approvisionner pour deux ans, ce qui, plus tard, lui fut reproché comme un manque de foi (2).

Après la signature de la trève, l'un et l'autre roi licencia son armée; Édouard alla rejoindre, à Gand, la reine Philippa, qu'il y avait laissée, et avec elle il repassa en Angleterre, où il arriva le 30 novembre 1340 (3). Philippe de Valois vint à Lille, où il accueillit à sa cour ceux qui avaient si vaillamment défendu cette frontière, et il leur accorda des récompenses. Pour témoigner en particulier aux habitants de Tournay combien il était satisfait de leur patience et de leur courage, il leur rendit dans toute sa plénitude leur droit de commune, qui avait été supprimé par un de ses prédécesseurs, et il leur promit qu'au lieu de nommer désormais un gentilhomme pour les gouverner, il abandonnerait sans partage

(1) *Rymer*, T. V, p. 205. — *Cont. Nangii*, p. 103. — Froissart, c. 144, p. 398. — Oudegherst, c. 159, f. 269. — *Meyer*, L. XII, f. 143.—*Raynaldi*, 1340, § 33.

(2) *Giov. Villani*, L. XI, c. 111, p. 838.

(3) *Rymer*, T. V, p. 216. — Thom. Walsingham, p. 150. — Knyghton, p. 2578.

l'administration de leur ville au prévôt et aux jurés qu'ils nommeraient eux-mêmes. Après avoir, par cette concession, répandu la joie dans la province, il revint à Paris avec les seigneurs de sa cour (1).

(1) Froissart, c. 146, p. 403.

CHAPITRE IV.

Prolongation de l'armistice. Guerre pour la succession de Bretagne, à laquelle Philippe et Édouard prennent part. Trève de Malestroit. Négociation pour l'achat du Dauphiné. Détresse du roi de Majorque. Désordre des finances en France. Supplice de plusieurs seigneurs. Administration intérieure. — **1341-1344.**

(1341.) La trève qui avait été signée auprès de Tournay n'était stipulée que pour six mois; mais les deux peuples dont elle suspendait les combats, avaient de fortes raisons de croire que, si elle n'était pas bientôt suivie d'un traité de paix, du moins elle serait prolongée indéfiniment. En effet, c'était en vain qu'Édouard III avait fait des efforts prodigieux, et des sacrifices d'argent qui avaient épuisé ses finances; en vain il avait réussi à unir dans sa ligue contre la France, l'Empereur et la plupart des princes de l'Allemagne et des Pays-Bas; en vain il avait, dans une grande bataille navale, détruit la marine française, et noyé plusieurs milliers de soldats, il n'avait pu pénétrer plus avant, de quelques lieues, sur le territoire français, et tous ses efforts avaient échoué devant la première ville qu'il avait assiégée. Robert d'Artois, qui l'avait poussé à la guerre, lui avait donné à entendre qu'il était maître de soulever en France de nombreux partisans; mais il l'avait suivi en Flandre sans s'y distinguer par aucun exploit, et sans qu'un seul Français se déclarât en sa faveur. Les Flamands avaient, il est vrai, reconnu le titre d'Édouard à la couronne de France; mais quoique ces peuples fissent nominalement partie du royaume, ils étaient animés contre les Français par une haine antique, autant que par

leur attachement à leurs priviléges, et par la défiance que leur comte leur inspirait. Leur soulèvement ne pouvait être considéré comme la défection d'une province française, et Édouard n'avait aucun lieu de se flatter que leur exemple serait suivi; ce n'est pas qu'il eût remarqué que l'amour de la patrie, le zèle pour son indépendance, le dévoûment à la race royale, ou l'attachement à la personne de Philippe de Valois eussent beaucoup d'influence sur la masse des Français; au contraire, Édouard pouvait voir que parlant français comme Philippe, descendant comme lui de saint Louis, et doué de qualités au moins aussi brillantes que son compétiteur, il ne leur aurait pas répugné comme roi : mais la nation n'avait ni volontés, ni passions publiques; elle attendait les événements, et elle les subissait sans avoir la pensée de les diriger; d'ailleurs la guerre se faisait alors avec tant de fureur et de rapacité, qu'elle ne pouvait permettre aux peuples d'hésiter entre leurs amis et leurs ennemis. Les soldats d'Édouard n'attendirent point de savoir si les habitants des campagnes qu'ils traversaient seraient favorables ou contraires à leur maître, pour piller leurs récoltes, incendier leurs maisons, réduire leurs personnes en servitude, et les contraindre, à force de coups et de mauvais traitements, à se racheter au plus haut prix. Il fallait bien que les peuples, traités en ennemis, devinssent ennemis; ils se défendaient, non parce qu'on en voulait à leur roi ou à l'honneur de leur nation, mais parce qu'on attaquait leurs biens et leurs vies. Comme aucune neutralité, aucun choix n'était possible, la rigueur seule des hostilités rendait la guerre nationale.

D'autre part, Philippe avait déjoué l'attaque de son compétiteur, mais il n'avait pas lieu de s'applaudir de ses succès militaires; sa flotte, quoique très supérieure en nombre à celle des Anglais, n'avait pu soutenir leur choc sans éprouver un désastre épouvantable; son armée, avec une égale supériorité de forces, s'était trouvée, deux années de suite, en présence de l'armée anglaise, sans avoir jamais osé en venir aux mains. Il y avait, dans l'éclat de la cour de Philippe, dans la pompe dont l'entouraient les rois et les ducs qui ve-

naient se ranger sous ses étendards, quelque chose qui flattait l'orgueil de la noblesse française; elle se plaisait à ces camps de parade; mais en présence de l'ennemi, elle n'avait montré que peu d'ardeur pour le combat, ou peu de zèle pour Philippe, et celui-ci, de son côté, paraissait craindre de mettre ou sa valeur ou son dévoûment à l'épreuve.

Ainsi l'un et l'autre roi semblait avoir peu d'avantages à attendre de la guerre, peu de motifs pour se presser de la renouveler. Philippe, en particulier, avait montré de l'empressement à se prêter aux conseils pacifiques de sa sœur, la comtesse douairière de Hainaut; et après que celle-ci eut réussi à faire signer la trève, dans la chapelle d'Espléchin, il lui proposa aussitôt d'entreprendre une autre négociation qui servirait à la consolider. La comtesse était mère de l'impératrice d'Allemagne, femme de Louis de Bavière. Philippe proposa à sa sœur de se rendre auprès de ce dernier, pour l'attacher aux intérêts de la France; il écrivit lui-même à sa nièce, qu'il appelait, dans sa lettre, dominatrice de l'Allemagne; il la pressait de travailler, pour le bien des deux monarchies, à rétablir l'ancienne harmonie entre la France et l'Empire, et il lui faisait les promesses les plus solennelles d'employer désormais tout son crédit auprès du pape pour réconcilier Louis de Bavière à l'Église (1).

Louis de Bavière accordait, en effet, la plus implicite confiance à sa femme; d'ailleurs sa conscience était tourmentée par les excommunications dont la cour de Rome l'avait accablé. Il n'y avait aucun sacrifice qu'il ne fût prêt à faire, aucun allié qu'il ne fût prêt à abandonner, si, à ce prix, il pouvait gagner la faveur de l'Église. Se confiant pleinement aux assurances que lui donnait la comtesse de Hainaut, au nom du roi de France, il rompit tout à coup avec Édouard, en lui reprochant d'avoir, sans le consulter, signé la trève d'Espléchin; il révoqua le vicariat de l'Empire, qu'il lui avait accordé (2), et il s'unit à Philippe d'une étroite alliance, don-

(1) Olenschlager, c. 133, p. 307.

(2) Lettre du duc d'Autriche, Rymer, T. V, p. 258. — Lettre de l'empereur Louis, du 25 juin. *Ibid.*, p. 262. — Lettre d'Édouard en réponse, 14 juillet, p. 264. — Thom. Walsingham, p. 160.

nant commission à ses ambassadeurs de se présenter, avec ceux de France, à la cour d'Avignon, pour obtenir l'absolution du pape. En effet, dans une audience publique, les ambassadeurs français sollicitèrent Benoît XII de rendre sa faveur à un prince que son maître avait reconnu pour loyal et orthodoxe. Mais, quoique Benoît XII fût favorablement disposé pour l'Empereur, il lui sembla que l'Église ne pouvait, sans s'avilir, se laisser ainsi dominer par le roi de France, changer au moindre signe qu'elle recevait de lui, et déclarer un empereur tantôt hérétique, tantôt orthodoxe, selon le caprice de Philippe. Il repoussa donc, avec quelque hauteur, les demandes des ambassadeurs français : ceux-ci ne désiraient point de réussir; ils voulaient, au contraire, que l'Empereur, tout en se croyant obligé envers eux, demeurât dans la crainte et la dépendance. Ainsi, tandis que le pape dissimulait sa bonne volonté, et le roi de France sa mauvaise, l'absolution ne fut point accordée, et le procès demeura en suspens jusqu'à la mort de Benoît XII (1).

Les négociations continuaient cependant entre Édouard et Philippe. Le premier, au mois de janvier, avait donné des ordres pour que la trève qu'il avait conclue fût religieusement observée soit par les Anglais sur mer, soit par ses lieutenants en Gascogne, sur terre; toutefois, comme on l'avait prévenu que le comte de Foix, excité par *Philippe de Valois, son ennemi et son rebelle,* songeaient à envahir la Guyenne, il exhorta ses lieutenants à se tenir prêts à le repousser par les armes (2). Du 10 avril au 14 juillet, Édouard donna à plusieurs reprises des pleins pouvoirs à divers députés pour transiger avec Philippe, même sur son droit à la couronne, et pour convenir avec lui ou d'une paix ou d'une trève. Nous ne connaissons autre chose de ces négociations, si ce n'est que la trève fut prolongée, d'abord jusqu'au 29 août, ensuite jusqu'au 24 juin de l'année suivante (3).

Cependant de nouvelles causes d'inimitié étaient survenues

(1) Olenschlager, c. 134, p. 309.
(2) *Rymer*, T. V, p. 218, 219.
(3) *Rymer*, T. V, p. 242, 251, 260, 266, 279, 281.

Digitized by Google

entre les deux rivaux, de nouvelles espérances s'étaient présentées à Édouard, et il avait trouvé sur les côtes de France un allié qui lui avait offert des facilités pour recommencer la guerre. Les ducs de Bretagne étaient de tous les feudataires de la France, ceux qui s'étaient maintenus les plus indépendants du pouvoir royal. Pairs de France comme ducs de Bretagne, et pairs d'Angleterre comme comtes de Richmond, ils ménageaient en même temps l'une et l'autre couronne. Jean III, duc de Bretagne, avait, il est vrai, suivi Philippe à l'armée devant Tournay; cependant Édouard lui écrivit avec affection durant la trève, pour lui recommander les bourgeois de la ville de Bayonne (1). Il n'est pas probable que ces lettres fussent jamais présentées, car comme Jean III revenait de la campagne de Tournay, avant d'être rentré dans ses États, il tomba malade à Caen, et il y mourut le 30 avril 1341(2).

La succession au duché de Bretagne présentait une question embarrassante. Jean III n'avait jamais eu d'enfants. L'aîné de ses frères, Guy de Penthièvre, né de la même mère que lui, était mort en 1331 (3); il avait laissé une fille nommée Jeanne, que le duc avait mariée à Charles, fils puîné de Guy de Blois et de Marguerite, sœur de Philippe de Valois. Le second, Jean, comte de Montfort, né d'une seconde femme d'Arthur II, était alors dans la force de l'âge. Jean III avait toujours montré une grande aversion pour son frère consanguin et pour sa belle-mère; il avait fait épouser à sa nièce Charles de Blois, pour lui laisser le duché de Bretagne, et lui assurer en même temps l'appui de Philippe de Valois. Aujourd'hui que le droit de la représentation des lignes est bien établi, on n'hésiterait pas à faire passer la fille du frère aîné avant le frère cadet; mais l'on affirmait qu'en Bretagne, quoique les filles ne fussent point exclues de la succession, elles ne pouvaient y prétendre qu'après tous les fils, et l'on en inférait qu'une nièce ne pouvait être appelée à la couronne,

(1) Le 11 février 1341. *Rymer*, T. V, p. 228.
(2) Hist. de Bretagne, L. IX, c. 115, p. 311.
(3) Hist. de Bretagne, L. IX, c. 102, p. 307.

dans le cas où une fille ne le serait pas. Il paraît que ce doute arrêta Jean III à son lit de mort; que dans ce moment-là, *pour ne pas charger son âme*, il ne confirma point ce qu'il avait fait précédemment en faveur de Charles de Blois, et qu'il laissa la question indécise, si même il ne se prononça pas pour le comte de Montfort (1).

Ce dernier, au moment où il apprit la mort de son frère, se présenta devant Nantes, et il y fut reçu comme seigneur par les bourgeois. Sept des évêques de Bretagne se déclarèrent aussi pour lui; mais les deux autres embrassèrent la cause de Charles de Blois, et la plus grande partie de la noblesse se rangea bientôt du même côté (2). Montfort convoqua une assemblée des États à Nantes, pour y faire reconnaître ses droits par tous les vassaux du duché; mais avant qu'elle fût réunie, il courut à Limoges, ville dont il était vicomte, et où le duc Jean III avait déposé son trésor. Il y fut reçu sans difficulté par les bourgeois, et il se mit en possession de ce trésor, qui était considérable (3). Il revint ensuite à Nantes, où les exécuteurs testamentaires du duc le mirent en possession d'un autre trésor qui était conservé dans la cathédrale (4). Mais tandis que cet argent lui donnait les moyens d'affermir son autorité, il vit avec inquiétude que les nobles qu'il avait convoqués aux États de la province, refusaient de s'y rendre. Le sire de Léon était le seul qui se fût conformé à son invitation (5).

Un sentiment contraire à Montfort commençait, en effet, à se manifester en Bretagne. C'était moins encore du zèle pour Charles de Blois, que de la répugnance à ce qu'une question de droit fût décidée par surprise ou par force. Montfort, au contraire, était pressé de prendre possession du

(1) Hist. de Bretagne, L. IX, c. 116, p. 311. — Daru, Hist. de Bretagne, T. II, L. IV, p. 78.

(2) Hist. de Bretagne, L. IX, c. 117, p. 311. — Froissart, T. II, c. 147, p. 1.

(3) Froissart, c. 148, p. 4. — Hist. de Bretagne, L. IX, c. 118, p. 311.

(4) *Rymer*, T. V, p. 258.

(5) Froissart, c. 148, p. 5.

duché, bien sûr que son titre en vaudrait mieux, quelle que fût l'autorité supérieure qui vînt à décider ensuite. Ayant soldé un grand nombre de gens de guerre avec l'argent accumulé par son frère, il attaqua Brest, où commandait Garnier de Clisson, cousin du dernier duc. Ce chevalier ayant été blessé mortellement dans une sortie, la place se rendit (1). Rennes, que Montfort attaqua ensuite, se rendit aussi à composition, après que Henri de Spinefort, qui y commandait, eut été fait prisonnier. Hennebon, Vannes et Auray capitulèrent à leur tour (2).

Charles de Blois, pendant ce temps, au lieu d'agir avec une égale activité, s'était contenté de recourir au roi Philippe, pour qu'il lui fît rendre justice; et celui-ci, qui voulait favoriser son neveu, se trouva, pour la seconde fois, appelé à se prononcer contre l'exclusion des femmes, dans les grands fiefs de la couronne, dans le temps même où il ne portait lui-même cette couronne qu'en fondant son droit sur l'exclusion des femmes. Les prétentions de Robert d'Artois et celles de Jean de Montfort, qu'il condamnait, étaient précisément de la nature de celles qu'il avait fait valoir pour succéder à Charles IV. Il fit sommer Jean de Montfort de se présenter devant la cour des pairs, pour entendre décider entre lui et Charles de Blois. Il semble que Jean de Montfort, prévoyant quelle sorte de justice lui serait rendue, commença dès lors à rechercher la protection d'Édouard III (3).

Toutefois Montfort se rendit à Paris avec une suite de quatre cents chevaliers; des écritures volumineuses furent produites de part et d'autre par Charles de Blois et par lui. Les règles de la succession, établies par la loi de Moïse, par celle des empereurs romains, par la loi des fiefs, par la loi que suivait la couronne de France, furent alléguées en faveur de Montfort; Charles de Blois fit valoir de son côté les coutumes qui réglaient les successions des sujets, soit en Bretagne même, soit dans les États limitrophes. Mais ni l'un ni l'autre ne pou-

(1) Froissart, c. 149, p. 6. — Hist. de Bretagne, L. IX, c. 120, p. 312.
(2) Froissart, c. 150, p. 10.
(3) Froissart, c. 151, p. 19.

vait invoquer des exemples tirés de l'histoire de Bretagne, ni des règles prises dans ses lois. Il fallait raisonner par induction, et rien n'était moins concluant que l'une et l'autre plaidoirie (1). Les juges, il est vrai, avaient pour se décider une autre règle que la justice ou les exemples. Charles de Blois était neveu de Philippe, et promettait de maintenir la Bretagne dans une plus grande dépendance de la couronne. Un arrêt rendu à Conflans, le 7 septembre 1341, par la cour de Parlement *suffisamment garnie de pairs*, lui donna gain de cause (2). Montfort, qui s'y était attendu, et qui ne voulait pas s'exposer à être arrêté jusqu'à ce qu'il eût livré ses places fortes, repartit sans prendre congé du roi, avant que l'arrêt fût prononcé, et vint rejoindre sa femme à Nantes (3).

Le duché de Bretagne ayant été adjugé à Charles de Blois par l'arrêt de Conflans, Philippe l'exhorta à ne point tarder à s'en mettre en possession, et à rassembler pour cela tous ses amis en armes. De son côté, Montfort, déterminé à la résistance, s'adressa à Édouard; il passa en Angleterre, où il était déjà introduit à la cour de Windsor, six jours après que l'arrêt de Conflans eut été prononcé. Il y reçut d'Édouard, le 24 septembre, l'investiture du comté de Richmond, comme légitime successeur de son frère (4); et Froissart assure qu'il promit dès lors de reconnaître Édouard comme roi de France, et de tenir en fief la Bretagne de lui, pourvu que celui-ci s'engageât en retour à l'aider, défendre, et garder, comme son homme, de tout son loyal pouvoir (5).

La guerre qui allait commencer entre Charles de Blois et Montfort, encore que les rois de France et d'Angleterre y prissent part comme auxiliaires des deux prétendants à la couronne ducale, n'était point regardée comme contraire à

(1) Preuves de l'hist. de Bretagne, T. II, p. 479.

(2) Hist. de Bretagne, L. X, c. 1, p. 315, et Preuves, p. 486.

(3) Froissart, c. 153, p. 22.— *Cont. Nangii*, p. 105.—Hist. de Bretagne, L. IX, c. 128-130, p. 314, L. X, c. 1-4, p. 315, et Preuves, p. 479-490. — *Daru*, T. II, L. IV, p. 84.

(4) *Rymer*, T. V, p. 280.

(5) Froissart, c. 151, p. 19.

l'armistice qui venait d'être renouvelé. Philippe ne se chargeait point de mettre à exécution la sentence du Parlement; il laissait Charles terminer son affaire lui-même, et l'expédition à laquelle celui-ci se préparait n'était considérée que comme une guerre privée; cependant, s'étant recommandé à tous ses parents, il avait obtenu l'assistance du duc de Normandie, son cousin, héritier présomptif du royaume; du comte d'Alençon, son oncle, frère du roi Philippe; du comte de Blois, son frère; des ducs de Bourgogne et de Bourbon, et de plusieurs autres seigneurs, tels que Louis d'Espagne, Jacques de Bourbon, le comte d'Eu, et d'autres avec lesquels il avait des relations d'amitié ou de parenté (1). A l'aide de tous ses amis, il mit sur pied une armée où l'on comptait cinq mille cuirassiers, trois mille arbalètriers, qu'en ce temps-là on appelait Génois, parce que les plus habiles venaient des montagnes de la Ligurie, et un corps nombreux d'infanterie française. Cette dernière, cependant, composée d'hommes asservis et sans cesse humiliés, menacés, opprimés, et en qui on avait cherché à éteindre tout esprit de résistance, était si mauvaise qu'on n'en tenait aucun compte, et que les historiens ne trouvent point qu'il vaille la peine d'en dire le nombre. L'armée de Charles, où l'on voyait le fils aîné du roi, le connétable de France, et tant de grands personnages, se rassembla à Ancenis; elle entra en Bretagne par Chantoceaux, château qui, après quelques jours de siége, se rendit à composition (2).

Les Français s'approchèrent ensuite de Nantes; ils prirent, pillèrent et brûlèrent Carquefou, à quatre lieues de cette ville. S'avançant ensuite jusqu'aux portes, ils y livrèrent plusieurs escarmouches aux bourgeois. Ceux-ci surprirent un jour un convoi de provisions qu'on menait au camp, et l'introduisirent dans leurs murs; mais tandis qu'ils couvraient son entrée, ils furent chargés si vigoureusement par les Français, qu'un grand nombre d'entre eux furent tués ou blessés. Henri

(1) Froissart, c. 154, p. 26.

(2) Froissart, c. 155, p. 29. — *Cont. Nangii,* p. 105. — Hist. de Bretagne, L. X, c. 6, p. 318.

de Léon, qui les commandait, se hâta de les retirer du combat, en laissant plus de deux cents prisonniers entre les mains de Charles de Blois. L'effroi fut grand à Nantes dans la bourgeoisie; les prisonniers appartenaient aux meilleures familles de la ville, et l'on pouvait juger du sort qui leur était réservé par un acte de férocité que venait de commettre le duc de Normandie. Trente chevaliers bretons, pris au château de Val-Garnier, venaient d'être amenés à son camp. Il les avait fait tous égorger, et lancer leurs têtes par des balistes dans la ville de Nantes (1). Des fils de bourgeois avaient bien moins de chances encore d'échapper à sa cruauté. Les Nantais voulaient dérober leurs enfants à ce danger; ils s'attroupaient, ils parlaient de se rendre, et Montfort, effrayé, les soupçonnait déjà de vouloir traiter à ses dépens. Il accusa violemment Henri de Léon d'avoir occasionné ce malheur, en précipitant sa retraite et en abandonnant une partie de ses compagnons d'armes. Ces reproches n'eurent d'autre effet que de changer en ennemi le plus puissant entre les gentilshommes de Bretagne qui avaient pris son parti (2). Les uns racontent qu'alors Henri de Léon, d'accord avec les bourgeois, livra en trahison une porte de Nantes à Charles de Blois, qui entra dans la ville, et arrêta le comte de Montfort dans son château; d'autres, au contraire, que Montfort lui-même offrit de traiter, et que, trompé par les promesses du duc de Normandie, il vint dans son camp, et y fut fait prisonnier. La seule chose que le public sut avec certitude, c'est que, vers les fêtes de la Toussaint, Charles de Blois fut maître de Nantes; qu'il respecta les propriétés des bourgeois dont il reçut l'hommage, et que le duc de Normandie, ayant licencié son armée, ramena Montfort prisonnier à la tour du Louvre, à Paris (3).

La captivité de Montfort et la prise de Nantes semblaient

(1) Hist. de Bretagne, L. X, c. 9, p. 319. — *Meyer, Ann. Fland.*, L. XII. f. 144.

(2) Froissart, c. 186, p. 31.

(3) Froissart, c. 187, p. 35. — Lobineau, Hist. de Bret., L. X, c. 8-11, p. 319. — Daru, Hist. de Bret., T. II, L. IV, p. 87.

devoir entraîner la ruine de son parti ; mais la comtesse Marguerite sa femme, sœur du comte Louis de Flandre, n'en désespéra pas. Elle avait, comme dit Froissart, courage d'homme et cœur de lion ; elle s'était chargée de défendre Rennes, tandis que son mari défendait Nantes ; et lorsqu'elle apprit qu'il était prisonnier, quoiqu'elle s'attendît à ce que Philippe le fît mettre à mort, elle releva le courage de ses amis et de ses soldats, en leur montrant son fils : « Ha ! sei- » gneurs, leur disait-elle, ne vous déconfortez mie, ni éba- » hissez, pour monseigneur que nous avons perdu. Ce n'étoit » que un seul homme ; voyez-ci mon petit enfant, qui sera, » si Dieu plaît, son restaurateur, et qui vous fera des biens » assez. » Après avoir raffermi dans son parti les habitants de Rennes, avoir augmenté la garnison de cette ville, et l'avoir pourvue de munitions, elle s'en vint avec son fils à Hennebon, port de mer, où elle pouvait espérer de recevoir plus aisément des secours d'Angleterre, et elle y passa l'hiver (1).

La trève durait toujours entre la France et l'Angleterre ; mais les espérances de paix s'étaient dissipées ; de nouvelles offenses avaient été données mutuellement ; les deux rois s'accusaient de mauvaise foi, et d'ailleurs les hostilités n'étaient suspendues que sur un théâtre toujours plus restreint. L'Écosse avait d'abord été comprise dans la trève entre Philippe et Édouard ; puis il semble qu'à l'un de ses renouvellements, les deux rois s'abstinrent, de concert, d'y comprendre les Écossais. Édouard languissait de se venger d'eux, et Philippe n'était pas fâché d'occuper son rival dans son île. Édouard, averti que les Écossais avaient pris le château de Stirling, et avaient ainsi achevé d'expulser les Anglais de leur pays, convoqua ses vassaux à Newcastle-sur-Tyne pour le 24 janvier 1342, afin de former l'armée qu'il destinait à envahir l'Écosse (2). Il était lui-même arrivé sur cette frontière dès le mois de novembre, et il y séjourna jusqu'au mois de février. Ses troupes y souffrirent beaucoup de la cherté des vivres, et ne lui

(1) Froissart, c. 138, p. 38. — Lobineau, Hist. de Bret., L. X, c. 12, p. 320.

(2) *Rymer*, T. V, p. 290. — Froissart, c. 139, p. 40.

rendirent que peu de services. Les deux comtés de Northumberland et de Durham avaient été ravagés, en effet, l'été précédent, par le jeune roi David II, qui avait débarqué le 4 mai 1341 dans son royaume, à son retour de France, et qui, depuis que l'armée anglaise était réunie, s'était retiré dans la forêt de Geddart, où il évitait tout combat. Édouard, désespérant de l'y forcer, rentra enfin en négociation avec lui, et conclut un nouvel armistice (1).

(1342.) La mort de Benoît XII, survenue le 25 avril 1342, devait aussi contribuer à éloigner les espérances de paix. Ce pontife, homme de bien, l'avait sincèrement désirée; il s'était proposé de tenir la balance égale entre tous les souverains; il avait toujours eu en vue de réconcilier Louis de Bavière à l'Église; et quoiqu'il n'eût réussi dans aucun de ses projets, les États en guerre n'oubliaient point qu'ils avaient en lui un père commun, et ils étaient toujours prêts à le choisir comme médiateur et comme arbitre. Mais au bout de onze jours, Benoît XII fut remplacé par Clément VI, auparavant nommé Pierre Roger, moine limousin, élevé à Paris, et successivement abbé de Fécamp, évêque d'Arras, archevêque de Sens, et enfin de Reims (2). Jean, duc de Normandie, héritier présomptif de la couronne de France, avait été présent à Avignon pendant cette élection : il est probable qu'il y eut beaucoup de part; et, pour montrer la satisfaction qu'elle lui donnait, il conduisit par la bride la mule du pape à la cérémonie de son installation (3). Le nouveau pontife, en effet, était une créature du roi de France, et il ramena le saint-siége à cet état de dépendance des monarques français que Philippe-le-Bel s'était proposé d'assurer, en fixant le séjour des papes en Provence.

Clément VI, en montant sur le trône, regarda cependant comme son premier devoir de faire quelque démonstration du désir qu'il avait de travailler à la réconciliation des rois de France et d'Angleterre. Il leur envoya, le 30 juin, les cardi-

(1) Froissart, c. 161, p. 49.

(2) *Raynaldi Ann. eccles.*, 1342, § 6.

(3) *Raynaldi*, 1342, § 7.

naux de Préneste et de Tusculum comme légats, avec commission de les exhorter à la paix, et même de les obliger, par son autorité apostolique, à proroger leur trève. Cependant les lettres qu'il leur adressait en même temps ne contenaient que des lieux communs sur les avantages de la paix. Elles ne pouvaient avoir, et elles n'eurent en effet aucune influence (1). Clément envoya aussi un légat en Flandre, avec commission de relever les Flamands de l'excommunication qu'ils avait encourue par leur rébellion, mais sous condition qu'ils reconnaîtraient leur faute, et qu'ils en solliciteraient le pardon. Le retour du comte Louis en Flandre, où il avait été reçu avec honneur par ses sujets, avait sans doute fait supposer à Clément qu'ils étaient prêts à rentrer sous le joug : une discorde civile semblait même sur le point d'éclater entre les trois grandes villes de Gand, Ypres et Bruges d'une part, les moindres villes et les villages de l'autre. Le comte Louis avait accordé aux premières le privilége de pouvoir seules travailler aux manufactures de laine, et il avait fait fermer les ateliers dans tous les villages. La fermentation dans ceux-ci était extrême : déjà des drapeaux y étaient préparés pour marcher contre les villes. Jacques Arteveld prévint l'explosion de la conspiration, en attaquant à Hardenbourg, et tuant devant sa maison l'un de ses chefs. Bientôt Arteveld fut accusé à son tour et mis en prison à Gand; mais de toutes les parties de la Flandre ses partisans se réunirent en armes, et le remirent en liberté; alors le comte de Flandre, désespérant de ramener ses sujets à l'obéissance, les quitta pour revenir à Paris (2). Il est probable que ce fut dans ces circonstances que le légat du pape, chargé d'offrir leur pardon à des sujets rebelles, arriva à Gand. Les Flamands répondirent qu'ils n'avaient aucun pardon à solliciter; qu'ils avaient été fidèles à Édouard, qu'ils reconnaissaient pour roi de France, et qu'ils ne pouvaient professer un repentir qu'ils ne sentaient pas. Sur cette réponse, Clément VI ordonna à son légat de les

(1) *Raynaldi*, 1342. § 9, 10 et 11.
(2) *Meyer*, *Annal. Fland.*, L. XII, f. 145.

frapper d'anathème, faisant ainsi épouser à l'Église la cause de la France, et considérant la révolte contre Philippe comme une révolte contre Dieu (1).

La guerre avait recommencé en Bretagne; Charles de Blois avait passé l'hiver à Nantes avec peu de troupes; mais au printemps le duc de Normandie, les ducs de Bourgogne et de Bourbon, les comtes d'Alençon, de Blois, de Guines, et beaucoup d'autres seigneurs, étaient venus le rejoindre ou lui avaient envoyé leurs soldats. Louis de la Cerda, arrière-petit-fils d'Alfonse X de Castille, et qu'on désignait communément par le nom de Louis d'Espagne, comme étant l'héritier légitime du trône de Castille, fut choisi pour être maréchal de l'armée. D'après son conseil, Charles de Blois vint mettre le siége devant la ville de Rennes. Un gentilhomme breton, nommé Guillaume de Cadoudal, y commandait pour la comtesse de Montfort; il repoussa avec beaucoup de bravoure les premières attaques des Français, et il obtint sur eux plusieurs avantages (2); mais les bourgeois de Rennes ne voulant point exposer leurs fortunes et leur vie pour une succession contestée, pressèrent Cadoudal de se rendre, puisqu'il voyait que les forces de la France ne pouvaient tarder à accabler la comtesse et ses partisans, et, n'ayant pu ébranler sa constance, ils se saisirent de sa personne, et entrèrent en négociation avec Charles de Blois : ils consentirent à lui ouvrir les portes de la ville au commencement de mai, sous condition que Cadoudal et tous les partisans de la comtesse pourraient se retirer auprès d'elle à Hennebon (3).

Ni la prise de Rennes, ni la défection de plusieurs gentilshommes bretons qui avaient précédemment suivi sa bannière, ne firent perdre courage à la comtesse. Elle envoya Amaury de Clisson au roi Édouard pour se recommander à lui, avec son fils, et lui demander des secours, protestant en même temps qu'elle le reconnaissait pour roi de France, et qu'elle

(1) *Raynaldi*, 1342, § 12, 13, 14.

(2) Froissart, c. 170, p. 68.

(3) Froissart, c. 172, p. 72. — Lobineau, Hist. de Bret., L. X, c. 15, p. 321.

lui ouvrirait en cette qualité toutes les places qu'elle possédait dans le duché. Édouard était alors à Londres ; il semblait n'y être occupé qu'à donner des fêtes à la comtesse de Salisbury, dont il était amoureux. Il lui avait généreusement rendu son mari, fait prisonnier près de Lille deux ans auparavant, mais qu'il avait échangé le 20 mai contre le comte de Murray, écossais (1). Cependant les plaisirs ne pouvaient point le distraire complétement de la politique ; il saisit avec empressement l'occasion que lui offrait la comtesse de Montfort de s'assurer une entrée en France. Il donna immédiatement ordre à Gaultier de Mauny de conduire à son secours trois ou quatre mille archers, puis, le 20 juillet, il nomma son cousin Guillaume Bohun, comte de Northampton, son lieutenant dans le royaume de France, et plus particulièrement dans le duché de Bretagne (2).

Le secours anglais fut long-temps retardé par des vents contraires, et la comtesse de Montfort, avant de le recevoir, fut réduite à de grandes extrémités. Charles de Blois vint, avec l'armée française, l'assiéger à Hennebon, après avoir brûlé sur sa route Saint-Aubin du Cormier (3). Les portes de Hennebon étaient, comme de coutume, entourées de barrières ou de palissades ; et les jeunes gens qui voulaient acquérir la réputation de bravoure venaient y combattre entre les pieux qui les séparaient. Les défenseurs de Hennebon montraient tout autant d'empressement que les assaillants pour cette espèce de jeu où l'on risquait sa vie, presque sans aucune chance d'influer sur le sort de la guerre. Un jour la comtesse, qui du haut d'une tour élevée observait le camp ennemi pendant ces petits combats, remarqua que tous les chevaliers français s'étaient avancés jusqu'aux barrières, ou pour escarmoucher eux-mêmes à leur tour, ou pour être spectateurs des coups de lance qui se portaient à travers la palissade. Elle prit avec elle aussitôt trois cents chevaux, et, sortant par une autre porte qui n'était point gardée, elle vint se jeter sur le camp

(1) Froissart, c. 160, p. 48, et c. 171, p. 71.
(2) *Rymer*, T. V, p. 330, 331.
(3) Lobineau, Hist. de Bret., L. X, c. 16, p. 321.

ennemi, d'où elle mit en fuite les valets qui y étaient seuls demeurés : en un instant le feu fut mis par elle de toutes parts aux tentes et aux équipages des seigneurs français. Ceux-ci, qui étaient rangés en amphithéâtre autour des barrières, furent tout à coup rappelés par les cris de leurs valets; et en se retournant ils virent des torrents de noire fumée s'élever du côté de leurs logements. Sans comprendre encore quel ennemi avait pu les attaquer, ils quittèrent le combat pour marcher en hâte de ce côté. La comtesse n'avait pas assez de forces pour les attendre, et elle s'enfuit à son tour; mais le chemin par lequel elle était venue lui était barré; elle ne put rentrer dans la ville, et elle chercha un refuge dans le château d'Auray. Pendant cinq jours ses fidèles compagnons d'armes à Hennebon furent dans la plus mortelle inquiétude sur elle, d'autant plus que les chevaliers français, se rapprochant des barrières, leur criaient : « Allez, seigneurs, allez quérir votre » comtesse; certes elle est perdue, et vous ne la trouverez mie » en une seule pièce. » Toutefois, la cinquième nuit, la comtesse ayant considérablement recruté ses troupes, passa sans être aperçue à côté du camp français; mais au moment où les portes d'Hennebon lui furent ouvertes, les fanfares des trompettes et des nacaires annoncèrent aux deux partis son retour (1).

Henri de Léon, qui s'était brouillé avec le comte de Montfort, et qui était accusé de l'avoir trahi à Nantes, était alors auprès de Charles de Blois; son oncle Guy, évêque de Léon, était, au contraire, à Hennebon, auprès de la comtesse : mais il exhortait sans cesse, elle et ses défenseurs, à se soumettre à la fortune, et à éviter les malheurs réservés à une ville prise d'assaut. Ses paroles acquirent bien plus de poids une fois que les machines des assiégeants eurent commencé à renverser les maisons de la ville : les bourgeois, effrayés, demandaient une capitulation; et l'évêque, sortant de la place, eut une longue conférence avec son neveu Henri, dans laquelle il était à peu

(1) Froissart, c. 174, p. 76. Les nacaires étaient des timbales de cuivre, dont l'usage était emprunté aux Maures.

près convenu des conditions auxquelles il lui livrerait la forteresse. La comtesse les refusait encore ; mais la plupart des seigneurs enfermés avec elle étaient résolus à l'abandonner. Celle-ci, connaissant le danger croissant de sa situation, mettait tout son espoir dans le secours qu'elle attendait des Anglais ; elle avait toujours les yeux fixés « aval la mer par une » fenêtre du chatel, quand commença à crier et à faire grand » joie, et disoit tant comme elle pouvoit : *Je vois venir le se-* » *cours que tant ai désiré ;* deux fois le dit : chacun de la ville » courut tantôt qui mieux mieux aux fenêtres et aux créneaux » des murs, pour voir que c'étoit ; et virent grand foison de » nefs petites et grandes, bien bastillées, venir par devers » Hennebon. » C'étaient Amaury de Clisson et Gaultier de Mauny, qui, après avoir tenu la mer pendant soixante jours, débarquèrent enfin dans l'anse que forme le Blavet en se jetant dans l'Océan (1).

La plupart des seigneurs, qui étaient entrés en traité avec Charles de Blois, se rattachèrent à la comtesse dès que l'arrivée du renfort anglais la mit en état de continuer la guerre ; il n'en fut pas de même de l'évêque qui leur avait servi d'entremetteur : « L'évêque messire Guy de Léon en fut durement » courroucé, dit Froissart, et dit : Seigneurs, donc se départira » notre compagnie, car vous demeurerez deçà devers madame, » et je m'en irai par delà, par devers celui qui plus grand » droit y a ce me semble. Lors se partit l'évêque de Hennebon, et défia madame et tous ses aidants, et s'en alla à messire Louis d'Espagne (maréchal de l'armée de Charles de » Blois), qui le reçut à bon gré et liement (2). »

Gaultier de Mauny, l'un des plus braves chevaliers du siècle, ne demeura pas long-temps oisif à Hennebon. Dès le lendemain de son arrivée, il se mit à la tête d'une sortie pour détruire les machines qui incommodaient le plus les assiégés. Les Bretons et les Anglais rivalisèrent de zèle ; les machines furent brûlées, le feu fut même mis au camp avant que l'ar-

(1) Froissart, c. 176, p. 80.
(2) Froissart, c. 177, p. 84.

mée française fût sous les armes pour se défendre ; et Mauny, reculant ensuite avec ordre et en combattant, ramena sa troupe victorieuse dans Hennebon, sans l'avoir laissé entamer. Après cet échec, Louis d'Espagne vit bien qu'il ne gagnerait rien à continuer le siége. Il ramena donc sa division de l'armée à Charles de Blois, qui l'avait quitté depuis quelque temps pour assiéger Auray. La comtesse put alors jouir à Hennebon d'un assez long intervalle de repos, et mettre cette ville en état de défense. Elle en témoigna hautement à ses libérateurs sa joie et sa reconnaissance : « Qui adonc, dit Froissart, vit » la comtesse descendre du chatel à grand chière, et baiser » messire Gaultier de Mauny et ses compagnons, les uns après » les autres, deux ou trois fois, bien put dire que c'étoit une » vaillante dame (1). »

Cependant elle n'avait guère amélioré sa condition, et celle de la Bretagne était toujours déplorable. Froissart, qui prend surtout plaisir à décrire « les rencontres où l'on pou» voit voir d'une et d'autre part, belles envahies, belles res» cousses, beaux faits d'armes et belles prouesses, » a raconté avec beaucoup de détail toutes les attaques des villes et des châteaux de Bretagne. Presque toujours leur résultat était, « que la ville étoit assez tôt gagnée par force, et tantôt robée et » mise à l'épée, sans mercy, hommes et femmes et enfants, et » les églises arses et bruslées. » Ce fut le sort de Conquêt, de Dinant, de Guérande, d'Auray et de Vannes, qui furent prises par Louis d'Espagne (2). Celui-ci embarqua ensuite ses troupes, et les transporta dans la Basse-Bretagne, « pour aller » ardoir et rober tout le pays, et trouvèrent si grand avoir » que merveille seroit à raconter. » Gaultier de Mauny les y poursuivit ; mais, de son côté, il s'occupa « à maisons et villes » ardoir, et à gagner du butin, » jusqu'à ce que les paysans Bas-Bretons, réduits au désespoir, s'étant réunis à lui pour se défaire de son adversaire, il atteignit Louis d'Espagne auprès de Kemperlé, et le mit dans une si complète déroute, que

(1) Froissart, c. 177, p. 87.
(2) Froissart, c. 178, p. 88.

Digitized by Google

de sept mille hommes qu'il avait embarqués, à peine en put-il ramener trois cents (1).

Louis d'Espagne, qui, dans cette rencontre, avait été grièvement blessé, se fit transporter à Rennes, où il lui fallut passer six semaines à se guérir de ses blessures. Pendant ce temps, Charles de Blois avait assiégé et pris la ville de Carhaix, après quoi il ramena son armée, qui avait reçu de nombreux renforts, devant Hennebon, dont il recommença le siége. Bientôt après, Louis d'Espagne vint l'y rejoindre. « Si le virent, dit Froissart, tous les seigneurs moult volontiers, et » le reçurent à grand joie ; car il étoit moult honoré et aimé » entr'eux, et tenu pour très bon homme d'armes et vaillant » chevalier, et tel étoit-il vraiment.... Un jour vint ledit » messire Louis d'Espagne, en la tente messire Charles de » Blois, et lui demanda un don, présents grand foison de grands » seigneurs de France, qui là étoient, en guerdon de tous les » services que faits lui avoit. Ledit messire Charles ne savoit » mie quel don il vouloit demander, car s'il l'eût su, jamais ne » le lui eût accordé. Si lui octroya légèrement, pourtant qu'il » se sentoit moult tenu à lui. Quand le don fut octroyé, messire » Louis dit : Monseigneur, grand mercy ; je vous prie donc et » requiers que vous fassiez ci venir tantôt les deux chevaliers » qui sont en votre prison à Faouet, messire Jean le Boutel- » lier et messire Hubert de Fresnay, et les me donnez pour » faire ma volonté : c'est le don que je vous demande. Ils » m'ont chassé, déconfit et navré, et tué messire Alfonse mon » neveu que je tant aimois ; si ne m'en sais autrement venger » que je leur ferai couper les têtes par-devant leurs compa- » gnons, qui léans sont enfermés (2). »

Les romans de chevalerie avaient accoutumé à demander et à octroyer ces dons d'une chose inconnue, et à regarder ensuite l'engagement qu'on avait pris en aveugle comme sacré. Charles de Blois, quelque douleur qu'il en eût, fit donc venir ces deux chevaliers, qui avaient été surpris dans leurs

(1) Froissart, c. 181, p. 95.
(2) Froissart, c. 187, p. 109.

tentes, blessés qu'ils étaient, par le châtelain de Faouet; et les ayant vainement recommandés à la merci de Louis d'Espagne, il les lui donna. Celui-ci voulut avoir le plaisir de les voir, et de leur annoncer lui-même, qu'il leur ferait couper la tête après son dîner; il alla ensuite se mettre à table. Mais heureusement on était déjà instruit à Hennebon du sort qui leur était réservé; et pendant que les Français prenaient leur repas, Amaury de Clisson avec trois cents cuirassiers et mille archers, les vint attaquer dans leur camp; et reculant presque aussitôt, mais en bon ordre, il les attira, combattant toujours, jusque devant les fossés d'Hennebon. Pendant le même temps, Gaultier de Mauny était sorti par une poterne, avec cent hommes d'armes et cinq cents archers; il avait marché droit sur la tente de Charles de Blois; il y était entré sans coup férir, car toute l'armée était aux prises avec Clisson, il avait enlevé les deux chevaliers, et il était rentré dans la ville sans rencontrer d'ennemis (1).

Peu après, Charles de Blois leva de nouveau le siége d'Hennebon, où il n'avait fait aucun progrès; il renvoya la plus grande partie de son armée, qu'il n'avait plus le moyen de payer, et avec le reste il continua la petite guerre dans les districts de la Bretagne qui obéissaient à la comtesse de Montfort. Quelques uns de ses gens ayant surpris en voyage un riche marchand de la ville de Jugon, ils le menacèrent de le faire mourir par un si terrible supplice, que le malheureux consentit à trahir ses compatriotes. Il fut relâché après avoir donné son fils en ôtage; et, en effet, à l'heure convenue, de nuit, il ouvrit une porte dont il était maître, aux Français, qui pillèrent la ville. Le traître, pour ne point se découvrir, s'était enfui avec les bourgeois au château; mais il n'avait pu cacher toutes les traces de sa déloyauté; il fut pendu par les gens du château avant que ceux-ci voulussent ouvrir, par capitulation, leurs portes à Charles de Blois (2).

Cependant Philippe n'avait point voulu renouveler la trêve

(1) Froissart, c. 188, p. 112.
(2) Froissart, c. 190, p. 117.

entre lui et Édouard, qui avait été précédemment prolongée jusqu'au 20 avril; et il avait donné ordre à l'évêque de Beauvais, qui commandait pour lui en Languedoc, de recommencer les hostilités sur les frontières de Gascogne, et d'assiéger Sainte-Baseilhe (1). Édouard, averti de cette détermination en même temps qu'on lui annonçait que Clément VI lui envoyait un légat *à latere* pour l'engager à la paix, se regarda comme joué par Philippe et par le pape. Il fit dire au légat de ne point se donner la peine de passer la mer pour venir le trouver, puisqu'il ne tarderait pas lui-même à descendre en France avec une armée, afin d'y traiter, comme il voyait bien qu'il lui convenait de le faire, les armes à la main (2).

Avant de s'embarquer lui-même, Édouard chargea Robert d'Artois de conduire en Bretagne une avant-garde de son armée; il lui donna pour collègues dans le commandement les comtes de Salisbury, de Suffolk et de Pembroke. Leur flotte, composée de quarante-six vaisseaux grands ou petits, partit de Southampton à la fin de juillet (3). Philippe, qui était averti de l'équipement de cette flotte, avait, de son côté, pris à sa solde trente-deux gros vaisseaux espagnols; il y avait fait monter trois mille archers génois et mille hommes d'armes; et les mettant sous les ordres de Louis d'Espagne, il lui avait commandé de fermer le passage aux Anglais. Les deux flottes se rencontrèrent dans l'après-midi près de Guernesey, elles s'attaquèrent aussitôt avec fureur, et leur combat fut sanglant; mais il était encore indécis lorsque l'obscurité les força à le suspendre. Pendant la nuit elles furent assaillies par une violente tempête, qui les contraignit à s'écarter pour chercher leur sûreté. Les Anglais, qui n'avaient que de petits vaisseaux, gagnèrent la côte de Bretagne, et prirent terre près de Vannes; tandis que Louis d'Espagne, inquiet pour ses pesants navires prit le large, et fut bientôt poussé par les vents jus-

(1) Hist. du Languedoc, L. XXX, c. 78, p. 240.

(2) Sa lettre de la Tour de Londres, du 8 août 1342. — *Rymer*, T. V, p. 337.

(3) Froissart, c. 192, p. 126. — Mais il retarde le départ jusqu'à Pâques 1343, époque où Robert d'Artois était déjà mort.

que dans le golfe de Biscaye. Ce ne fut qu'à grand'peine, et après plusieurs jours, qu'il put enfin revenir débarquer à Guérande (1).

Après avoir pris terre, avec les Anglais sous ses ordres, Robert d'Artois entreprit le siége de Vannes. Charles de Blois avait donné le commandement de cette ville à Henri de Léon et Olivier de Clisson. La ville était forte, la garnison nombreuse, et les bourgeois ne concevaient aucune inquiétude : cependant la comtesse de Montfort et Gaultier de Mauny vinrent joindre Robert d'Artois pour presser ce siége. Pendant long-temps les assaillants se bornèrent à combattre aux barrières ceux des chevaliers de Vannes qui venaient les y rencontrer; mais après que leurs machines eurent commencé à faire du dommage à la ville, ils donnèrent un assaut général qui dura du matin jusqu'au soir. Les Anglais s'étaient présentés sur trois points à la fois; et quoiqu'ils n'eussent pénétré par aucun, la garnison était rendue de fatigue, lorsqu'à l'entrée de la nuit Robert d'Artois fit sonner la retraite. Dès que les assaillants furent rentrés dans leurs tentes, Robert d'Artois leur y fit distribuer du vin et des vivres, en les exhortant à ne point se désarmer. Lorsqu'il crut la garnison de Vannes endormie, il conduisit de nouveau deux de ses divisions à l'assaut, des torches à la main, et en allumant de grands feux pour éclairer la muraille. Les assiégés, réveillés en sursaut, coururent là où ils voyaient le feu. Pendant ce temps une troisième division se dirigeait dans l'ombre vers une partie éloignée des murs, et s'en emparait par escalade sans rencontrer de résistance. Lorsque les assiégés virent l'ennemi dans leurs rues, ils crurent le mal plus grand encore qu'il n'était. « Les chevaliers, dit Froissart, n'eurent mie loisir d'eux retraire au chatel; mais montèrent tantôt à cheval, et partirent par une poterne, et se mirent sur les champs pour eux sauver, et furent tous ceux heureux qui purent issir. Toutefois le sire de Clisson, messire Henri de Léon, le sire de Lohéac et le sire de Tournemine se sauvèrent, et une partie

(1) Froissart, c. 195, 196, p. 131.

» de leurs gens ; et tous ceux qui furent trouvés et atteints des » Anglais furent morts ou pris, et fut la cité de Vannes toute » courue et robée ; et entrèrent dedans toute manière de » gens, et mêmement la comtesse de Montfort, de lez messire Robert d'Artois, en grande joie et en grande liesse (1). »

Après la prise de Vannes, la comtesse de Montfort retourna à Hennebon avec Gaultier de Mauny et plusieurs de ses chevaliers bretons, tandis que les comtes de Salisbury, de Pembroke, de Suffolk et de Cornouailles entreprirent, avec la plus grande partie de l'armée anglaise, le siége de Rennes. Robert d'Artois enfin demeura chargé de la garde de Vannes, où il croyait n'avoir plus rien à redouter (2). Mais les sires de Clisson et de Léon, honteux de s'être laissés surprendre, ne songeaient qu'à se venger. Ils appelèrent à eux tous les chevaliers de Bretagne qui partageaient leur ressentiment, avec tous les soldats qu'ils pouvaient mettre sur pied, et ils assemblèrent ainsi une armée de douze mille hommes qui parut devant Vannes avant que Robert d'Artois eût eu le temps de réparer les brèches ouvertes et les palissades détruites dans le dernier assaut. Leur attaque fut si brusque qu'ils se rendirent maîtres en peu de temps et des barrières du faubourg et des portes de la ville. Pendant que le massacre et le pillage recommençaient dans Vannes, et que les mêmes bourgeois qui avaient souffert peu de jours auparavant les outrages du parti de Montfort, souffraient ceux du parti de Blois, Robert, grièvement blessé, ressortit par une poterne ; et n'espérant trouver ni repos ni médecins dans cette partie si ravagée de la Bretagne ; il s'embarqua aussitôt pour repasser la mer. La navigation envenima ses plaies ; il languit encore quelque temps à Londres, et il y mourut enfin vers le milieu de novembre.

Froissart donne des regrets à sa mémoire ; « car il étoit » courtois chevalier, preux et hardi, et du plus noble sang » du monde. » Il ne semble pas même songer qu'il fût digne de blâme pour avoir, d'après un intérêt privé, porté les armes

(1) Froissart, c. 199, p. 137. — Thom. Walsingham, p. 160.
(2) Froissart, c. 200, p. 141.

contre son roi et sa patrie. Quant à l'accusation bien plus grave et bien plus faite à cette époque pour soulever tous les préjugés contre lui, celle d'avoir employé contre la reine et l'héritier présomptif du trône, ses ennemis, le poison, l'assassinat, et les arts infernaux de la magie, il est digne de remarque que personne n'y faisait plus d'attention. Apparemment que l'arrêt du parlement qui condamnait Robert d'Artois, était jugé calomnieux par ceux qui connaissaient la servilité des juges (1).

Avant la mort de Robert d'Artois, Édouard III s'embarqua le 5 octobre à Sandwich, avec une nombreuse armée qu'il conduisit en Bretagne, et à la tête de laquelle il vint attaquer Vannes : cette malheureuse ville, la seconde en importance dans la province après Nantes, eut ainsi le malheur d'être assiégée trois fois dans la même année (2).

Édouard ne séjourna cependant pas long-temps devant Vannes. Après avoir détaché une partie de son armée pour en presser le siége, il vint d'abord rejoindre le comte de Salisbury, qui assiégeait Rennes; puis continuant sa route, il vint mettre le siége devant Nantes, où Charles de Blois se trouvait enfermé, et d'où il envoyait messages sur messages à Philippe VI et au duc de Normandie pour en obtenir des secours. Les siéges des villes considérables n'étaient alors proprement que des blocus; quoiqu'il y eût souvent de petits combats aux barrières, ce n'était point par ce moyen qu'on espérait prendre la place : rarement on essayait de faire brèche à la muraille, et l'on n'attendait que de la famine la soumission des assiégés. Édouard ayant assez de monde pour couper en même temps tous les vivres aux trois premières villes de la Bretagne, et pour avoir encore une division disponible, marcha avec cette division sur Dinant qu'il prit d'assaut et qu'il livra au pillage, retenant dans ses prisons Pierre Porteboeuf, vaillant chevalier, qui avait commandé dans cette ville (3).

(1) Froissart, c. 202, p. 144. — *Rymer Acta*, p. 344, 349. — Hist. de Bretagne, L. X, c. 48, p. 330. — Sur les dix dernières années de la vie de Robert d'Artois, *voyez* le dernier Mémoire de M. Lancelot. — *Acad. des Inscript.*, T. X, p. 635-663.

(2) *Rymer*, T. V, p. 343.

(3) Froissart, c. 207, p. 157.

Toutefois le duc de Normandie n'oubliait pas son cousin Charles de Blois : il rassemblait son armée à Angers, et les grands vassaux de la couronne étaient accourus pour se ranger sous ses étendards; on y voyait les sires de Montmorency et de Saint-Venant, maréchaux de France; les comtes d'Alençon et de Blois; le duc de Bourbon, Jacques de Bourbon, comte de la Marche, son frère, les comtes de Boulogne, de Vendôme, de Dammartin; les sires de Craon, de Coucy, de Sully, de Fiennes, de Roye; un nombre infini de barons, et plus de quarante mille soldats. Comme cette armée s'approchait de Nantes, Édouard rappela la division qu'il avait devant cette ville, et le duc de Normandie se réunit sans obstacles à Charles de Blois. Ils continuèrent à s'avancer vers Vannes; Édouard avait pris une forte position en avant de cette ville pour en couvrir le siége, et lorsqu'il sut quelle direction suivaient ses ennemis, il rappela encore à lui la division qui avait assiégé Rennes (1); alors les deux armées se trouvèrent en présence; celle des Français était quatre fois plus nombreuse, mais celle des Anglais occupait une position si avantageuse, qu'il était difficile de l'y attaquer. Le duc de Normandie se figura d'abord qu'il pourrait assiéger en quelque sorte les Anglais dans leur camp et leur couper les vivres; bientôt il s'aperçut que le pays n'en fournissait pas plus pour lui que pour eux. Des pluies glacées inondaient les deux camps; la mortalité était grande parmi les chevaux, et on s'attendait à voir ses ravages atteindre les hommes à leur tour; les soldats manifestaient hautement leur découragement et leur ennui de la guerre. C'était un moment propice pour des négociations : les légats du pape en profitèrent pour proposer et faire accepter une trève. Le traité fut conclu à Malestroit le 19 janvier 1343. Il portait que les deux rois enverraient à Avignon des ambassadeurs pour traiter de la paix en présence du pape, que toute hostilité serait suspendue entre eux jusqu'à la Saint-Michel de l'année 1346; que les Écossais, les Hennuyers et les Flamands seraient compris dans la trève,

(1) Froissart, c. 209, p. 160.

aussi bien que les deux prétendants au duché de Bretagne, mais que s'il éclatait quelque hostilité entre ces deux derniers, la trève ne serait pas censée rompue pour cela, à moins que l'un ou l'autre des deux rois ne s'en fût mêlé (1). Philippe VI, qui s'était avancé jusqu'à Ploermel pour soutenir son fils, put signer la trève en personne (2).

Froissart, qui prend plaisir à conter des aventures guerrières, nous a laissé de longs détails sur la campagne de Bretagne, mais il nous fait à peine connaître l'histoire du reste du royaume ou celle du roi. Une seule ordonnance de cette année nous a été conservée : elle fut rendue à Vincennes le 26 juin 1342, pour enjoindre aux officiers des monnaies de retrancher un cinquième de la quantité d'argent fin contenue dans les espèces en cours, sans changer leur apparence extérieure (3). Aucun autre monument, aucun historien contemporain, ne nous apprennent ou l'action du gouvernement sur les provinces, ou les souffrances du peuple. Cependant, à cette époque même, Philippe poursuivait dans l'ombre et le secret des négociations destinées à étendre dans le midi les possessions de la couronne. Il portait surtout ses vues sur les domaines du roi de Majorque en Languedoc, et sur ceux du Dauphin de Viennois en Dauphiné.

Jacques II, roi de Majorque était un prince imprudent, ami du plaisir, et si enorgueilli de son titre royal, qu'il se croyait l'égal des plus grands potentats, et qu'il refusait en même temps l'hommage qu'il devait au roi de France pour ses possessions en Languedoc, et au roi d'Aragon pour ses possessions en Espagne. Dès l'année 1341, Philippe VI, pour le rappeler à l'obéissance, donna ordre aux milices de Languedoc de saisir tout ce que Jacques II possédait en France, savoir : la moitié de Montpellier et les vicomtés d'Omelas et de Carlat. Jacques possédait de plus les îles Baléares, le Roussillon et la Cerdagne, qu'il tenait en fief du roi d'Aragon, son cousin et son beau-frère. Il s'adressa à celui-ci, lui proposant de dé-

(1) Froissart, c. 211, p. 164. — *Rymer*, p. 337.

(2) Hist. de Bretagne, L. X, c. 59, p. 332.

(3) Ordonn. de France, T. II, p. 178.

clarer, de concert avec lui, la guerre à la France. Pierre IV, qu'on a surnommé le *cérémonieux*, n'était pas homme à se laisser engager dans une si folle entreprise; mais ambitieux, impitoyable et de mauvaise foi, il regarda la brouillerie de son beau-frère avec la France comme une circonstance favorable pour le dépouiller lui-même. Il lui écrivit le 29 mars 1342, que, loin de vouloir l'aider à soutenir d'injustes prétentions contre Philippe VI, il entendait obtenir de lui des réparations pour avoir fait battre monnaie à Perpignan. Il l'ajourna, en conséquence, à sa cour, pour rendre compte de sa conduite. Jacques effrayé de trouver un ennemi en celui qu'il avait cru son protecteur, se hâta de demander la paix à la France, et vint à Paris à la fin de l'année pour rendre hommage au roi. Philippe lui pardonna pour cette fois, mais sans lui rendre son amitié et sans renoncer au projet de s'agrandir à ses dépens, projet qu'il exécuta plus tard (1).

La succession du Dauphin donnait lieu à des négociations plus importantes. Quoique Humbert II, souverain du comté de Viennois, fût encore jeune, il avait perdu, depuis la mort de son fils, l'espoir d'en avoir d'autres, et il avait commencé à nourrir dans sa pensée le projet de vendre par avance sa succession à quelque roi qui consentît à l'aider à en manger la valeur de son vivant. Il se croyait religieux, parce qu'il était bigot, passionné pour les pompes de l'Église, et très assidu à la cour du pape. Il était dissipateur, inquiet; il formait sans cesse de grands projets, et il était incapable d'en exécuter aucun. Pour se procurer de l'argent, il commença par mettre en vente les portions de son héritage qui ne faisaient pas corps avec sa souveraineté. Des terres considérables lui étaient échues en Normandie comme héritage de la reine Clémence de Hongrie, veuve de Louis Hutin et sœur de sa mère. Il les vendit en 1341 à l'évêque de Beauvais pour une somme que celui-ci s'engageait à payer en douze ans (2). Ce premier traité lui inspira le désir d'en conclure d'autres

(1) Hist. du Languedoc, L. XXX, c. 75, 76, p. 238.
(2) Hist. du Dauphiné, T. I, p. 321.

de même nature; et comme il rencontra le duc de Normandie au couronnement du pape Clément VI, il lui proposa de lui vendre sa succession éventuelle (1). Le duc Jean accueillit cette proposition avec empressement, et en fit part à son père. Philippe députa aussitôt Guillaume Flotte, chancelier de France, et Pierre de Cugnière, avocat du roi, pour négocier sur cette base; un traité fut conclu pour acheter l'héritage du Dauphin, en faveur de celui des enfants de France que le roi désignerait, moyennant la somme de cent vingt mille florins d'or une fois payés, et d'autres avantages. Le contrat qui terminait ce marché fut passé au bois de Vincennes le 23 avril 1343. Le Dauphin n'avait alors que trente et un ans.

(1343.) Quoique l'époque probable de la mort d'Humbert II fût encore fort éloignée, le duc de Normandie mettait une grande importance à ce traité. Son frère Philippe, duc d'Orléans, avait d'abord été désigné pour être le futur Dauphin; mais Jean préféra garder cette succession pour lui-même ou pour l'un de ses fils; il continua donc à négocier avec Humbert II, et il engagea Philippe VI à s'avancer au mois de juillet 1343 jusqu'à Sainte-Colombe, vis-à-vis de Vienne, pour s'aboucher avec ce prince. En même temps il tint la main à ce que les sommes qui lui étaient promises fussent acquittées, et à ce que la France eût pour lui tous les genres de complaisance, afin de l'attacher à ses intérêts (2). Ces précautions n'étaient point superflues : Humbert II avait pris goût à manger de son vivant sa succession. A peine avait-il conclu son traité avec Philippe, qu'il vendit à Guillaume Roger, frère du pape, toutes les terres qu'il possédait en Auvergne (3). Ce n'était pas tout : il commençait à se figurer qu'il n'avait pas obtenu un assez bon prix de la succession éventuelle du Dauphiné, et que quelque autre souverain aurait pu la payer plus cher encore que le roi de France. Dans cet espoir, il entra en traité avec le gouvernement de

(1) Hist. du Dauphiné, c. 85, p. 326.
(2) *Ibid.*, c. 87, p. 327.
(3) *Ibid.*, c. 93, p. 329.

Naples. Le roi Robert, petit-fils du frère de saint Louis, était mort le 19 janvier 1343 (1). Sa petite-fille Jeanne, avec son mari André de Hongrie, lui avait succédé dans ce qu'on nommait le royaume de Sicile, quoique cette île n'en fît pas partie, et dans la souveraineté de la Provence. Ils avaient trouvé son trésor rempli de grandes richesses, qu'ils étaient disposés à employer avec bien moins de prudence que leur aïeul. On sut qu'Humbert avait dit dans son conseil qu'il n'était pas tellement lié envers la France, qu'il ne fût encore à temps de s'en dégager, et qu'il avait envoyé des négociateurs à Naples pour y chercher de meilleures conditions; mais le duc de Normandie, qui le veillait avec défiance, trouva moyen de le rengager plus étroitement à lui (2).

Dans le même temps Philippe laissait accomplir la ruine de l'autre souverain du midi de la France, avec lequel il avait traité l'année précédente. Pierre IV, roi d'Aragon, se croyant assuré que la France ne défendrait point son vassal, le roi Jacques II de Majorque, résolut de le dépouiller, quoique ce prince fût son ami, son cousin et son beau-frère, et que des traités de famille l'obligeassent à le défendre. Il l'appela à Barcelonne comme pour traiter de leurs intérêts, puis feignant tout à coup d'avoir découvert un complot de son beau-frère pour l'enlever de sa capitale, le transporter dans un château de l'île de Majorque, et envahir ensuite ses États de concert avec les rois de France, de Sicile et de Maroc, il le chassa avec ignominie. Il rendit, le 21 février 1343, une sentence par laquelle il confisquait tous ses fiefs au midi des Pyrénées; le 25 mai il débarqua dans l'île de Majorque, et en chassa Jacques, qui avait essayé en vain de s'y défendre (3). Il entra ensuite avec une armée dans le Roussillon et la Cerdagne, et en conquit la plus grande partie; mais comme Perpignan lui opposait une résistance obstinée, et que ses troupes avaient besoin de repos, il accorda le 19 août, aux

(1) *Giov. Villani*, L. XII, c. 9, p. 883.
(2) Hist. du Dauphiné, c. 95, p. 330.
(3) *Zurita, Indices*, L. III, p. 188.— Hist. du Languedoc, L. XXX, c. 84, p. 243.

instances du pape, une trève qui devait durer jusqu'à la fin d'avril de l'année suivante. Jacques II, réduit à engager une partie de ses domaines pour sauver l'autre, offrit tour à tour à Philippe et à la cour d'Avignon, de lui vendre les seigneuries de Montpellier, d'Omelas et de Carlat; et le roi d'Aragon engagea Philippe, non seulement à repousser toutes ces propositions, mais encore à interdire, le 5 septembre, à ses sujets, de fournir aucun secours en chevaux, en armes ou en vivres aux ennemis du roi d'Aragon (1).

Le roi de Majorque était parent et allié de Gaston II, comte de Foix, seigneur puissant sur cette frontière, et qui jouissait d'une assez grande réputation militaire. Mais l'invasion, en Castille, d'Abul Hasan, roi de Fez et de Maroc, avait réveillé l'enthousiasme des guerres contre les musulmans; quoique ce roi et son allié, le roi de Grenade, eussent été défaits dans une bataille sanglante, le 31 juillet 1339, à Vadacelito, près de Tarifa (2), les princes d'Espagne et les princes français, du pied des Pyrénées, continuaient à considérer comme un devoir de conscience de combattre les Maures. Gaston de Foix était parti, au printemps de cette année, avec la noblesse la plus belliqueuse de la province, pour la Castille, afin de prendre part au siége d'Algésiras. Avant la prise de cette ville, il était revenu à Séville, où il était mort, au mois de septembre, des fatigues qu'il avait éprouvées à ce siége. Son fils, Gaston III, qu'on surnomma Phœbus, à cause de sa beauté, était âgé seulement de douze ans : le roi de Majorque ne pouvait rien espérer de lui. La mère de Gaston II, Jeanne d'Artois, languissait encore dans une prison, à laquelle son fils l'avait condamnée : après la mort de ce prince, son frère, l'évêque de Lavaur, intercéda pour elle. En 1344, cette princesse, sœur de Robert d'Artois, fut remise à Philippe de Valois, qui la retint encore quatre ans prisonnière dans le

(1) Hist. du Languedoc, L. XXX, c. 85 et 86, p. 244.— *Zurita, Indices*, L. III, p. 189.

(2) Morlès, Hist. des Arabes d'Espagne, T. III, p. 208. — *Giov. Villani*, L. XI, p. 832. — Mariana, L. XVI, c. 6, p. 676.

château de Lourdes en Bigorre, et qui, seulement en 1348, lui rendit la liberté (1).

Le siége d'Algésiras, qui dura vingt mois, fut encore funeste à un autre prince français, Philippe d'Évreux, roi de Navarre, qui, vers la fin de juillet, s'y rendit avec une flotte équipée en Normandie. Le roi de France avait prêté au roi de Castille cinquante mille écus pour ce siége, et il avait permis à un grand nombre de ses chevaliers de s'embarquer pour s'y rendre avec son cousin le roi de Navarre. Édouard d'Angleterre avait donné la même permission à plusieurs des chevaliers qui s'étaient tout récemment illustrés dans la guerre de Bretagne, et, entre autres, au comte de Salisbury; mais le climat du midi de l'Espagne avait été funeste à tous ces guerriers du Nord : au bout de peu de semaines, presque tous étaient repartis malades, et le roi de Navarre mourut, le 16 septembre, des fièvres qu'il avait gagnées à ce siége. Il laissait, pour succéder à la couronne, un fils, âgé seulement de onze ans, qui devint ensuite célèbre sous le nom de Charles-le-Mauvais (2). Les trésors de la Castille étaient épuisés par ces longs combats; les soldats étaient moissonnés par les maladies, par le fer des Maures, et par leur artillerie, qui, à cette occasion, se trouve, pour la première fois, mentionnée dans les guerres d'Espagne. Mais les assiégés souffraient davantage encore : la famine les contraignit enfin à se rendre, le 26 mars 1344, et une trève de dix ans fut en même temps conclue entre les Castillans et les Maures (3).

(1344.) Plus la chrétienté entière avait paru s'intéresser au siége d'Algésiras, et à la guerre contre les Maures, plus le roi d'Aragon excitait d'indignation en profitant de ce que ses voisins étaient occupés ailleurs, pour accabler et dépouiller son beau-frère. Mais Pierre-le-Cérémonieux n'était susceptible d'aucun sentiment généreux : malgré les instantes sollicitations du pape, il réunit par un acte solennel, du 29 mars 1344, tous les États du roi de Majorque à la couronne d'A-

(1) Hist. du Languedoc, L. XXX, c. 81, p. 241.

(2) Mariana, L. XVI, c. 11, p. 681. — *Annal. eccl. Rayn.*, 1343, § 37.

(3) Mariana, L. XVI, c. 11, p. 681. — *Giov. Villani*, L. XII, c. 30, p. 909.

ragon; il entra dans le Roussillon au mois de mai, et entreprit successivement le siége de toutes les places fortes, qu'il soumit avec d'autant plus de facilité que Philippe arrêta l'ardeur de ses sujets français, qui voulaient porter des secours au roi de Majorque, et leur interdit de lui donner aucune assistance. Jacques II, ne se voyant plus de ressources, se rendit au camp de son cousin, devant Perpignan, s'avoua coupable, et se soumit à tout ce qu'il voudrait ordonner de lui. Pierre IV fit son entrée dans Perpignan le 16 juillet; il accomplit la conquête du Roussillon, et il envoya le roi de Majorque dans ses prisons de Barcelonne. Il lui rendit, cependant, la liberté au mois de novembre, et lui permit de se retirer dans sa seigneurie de Montpellier (1).

(1343.) Les contributions que Philippe avait fournies au roi de Castille pour le siége d'Algésiras, la guerre contre les Anglais, celle de Bretagne, l'achat de l'héritage du dauphiné de Viennois, mais bien plus que toutes ces causes, le luxe et les désordres de la cour avaient dissipé les finances. Dès le commencement de l'année 1343, Philippe se trouvait dans l'embarras, et l'un de ses premiers soins, après avoir signé, le 13 janvier, le traité de Malestroit, fut de remplir de nouveau son trésor. Il rendit à Paris, le 20 mars 1343, une ordonnance pour établir, au profit du fisc, le monopole du sel dans tout le royaume. Velly assure que des pasquinades du temps l'appelèrent, à cette occasion, l'*auteur de la loi salique* (2). Par cette ordonnance il nommait six commissaires auxquels il confiait l'établissement des greniers ou gabelles de sel, leur donnant la faculté de nommer des commis ou gabeliers, pour garder les greniers à sel dans tous les lieux où ils jugeraient convenable d'en établir, de fixer leurs appointements, de les destituer à volonté, de juger sans appel toutes les contraventions et toutes les causes auxquelles la vente du sel pourrait donner lieu, les soustrayant à toute autre juridiction, et en particulier à celle de la Chambre des comptes et

(1) Hist. du Languedoc, L. XXX, c. 85 *et suiv.*, p. 244. — *Zurita, Indices*, L. III, p. 190. — Mariana, L. XVI, c. 12, p. 682.

(2) Velly, Hist. de France, T. IV, p. 497.

du Parlement; et en même temps que cette ordonnance leur attribuait un pouvoir aussi illimité sur tous les contribuables, elle ne leur donnait absolument aucune règle sur la manière de distribuer le sel à chaque famille, et elle n'en fixait pas même le prix (1).

Mais cet expédient ne suffisait point pour rétablir les finances, d'autant plus que, durant la guerre, Philippe avait tellement altéré les monnaies que les rentrées du trésor royal se trouvaient réduites au quart ou au tiers de leur ancienne valeur. Philippe se proposait donc de faire deux choses : d'une part, selon sa pratique ordinaire, après avoir falsifié la monnaie quand il avait de grands paiements à faire, il voulait la rétablir sur l'ancien pied, quand il avait beaucoup à recevoir; d'autre part, il désirait introduire en France une nouvelle invention fiscale, qui venait d'être établie en Castille à l'occasion de la dernière invasion des Maures, et que les rois imitaient dans le reste de l'Europe avec une étonnante rapidité : c'était le fameux *alcavala* ou impôt du vingtième de la valeur de chaque marchandise, perçu au moment de la vente à chaque fois qu'elle passait de mains en mains (2). Ce droit ruineux, qui a multiplié les percepteurs sur chaque marché, qui a soumis toutes les transactions de la vie à un espionnage continuel, qui a multiplié les délations, les parjures et les fraudes de tout genre, a été la cause la plus puissante de la destruction de toute industrie en Espagne. Philippe VI hésitait à prendre sur lui seul l'odieux de cette mesure; il aima mieux le rejeter en partie sur les représentants du peuple. Tout esprit de liberté lui paraissait tellement éteint, qu'il croyait n'avoir à craindre, de leur part, aucune résistance. Cependant il n'était pas fâché que ses sujets s'accoutumassent à considérer toute convocation des États-généraux comme l'avant-coureur d'une calamité nouvelle; et s'il y avait quelque mal à faire, il préférait qu'il fût fait par eux. Au mois d'août 1343, il convoqua donc, à Paris, une assemblée des États-généraux ou des

(1) Ordonn. de France, T. II, p. 179.
(2) Mariana, L. XVI, c. 9, p. 676.

notables. Les historiens du temps n'ont pas daigné en faire mention, mais les lettres adressées aux principales villes du Languedoc, pour les inviter à envoyer chacune deux députés à cette assemblée, se sont conservées. On sait aussi que les représentants de cette province exposèrent tout ce qu'elle avait souffert de la cherté extraordinaire des vivres, des pirateries des Catalans et des Génois, enfin de l'altération des monnaies. Le roi promit de rétablir celles-ci sur le pied où elles étaient du temps de saint Louis, pourvu qu'on lui accordât en retour une subvention de quatre deniers par livre, sur la valeur de toute marchandise vendue dans le royaume. Les Languedociens, prévoyant qu'un tel impôt entraînerait la ruine absolue de leur industrie, offrirent une somme fixe annuelle pour s'en racheter. Pour la sénéchaussée de Toulouse, cette somme monta à 17,800 liv. tournois. Le reste du royaume se soumit, et il fut déclaré, comme si cela pouvait dépendre du souverain, que cet impôt serait payé par l'acheteur (1).

Le roi publia ensuite à Paris, le 22 août 1343, son ordonnance sur les monnaies. Dans le préambule, il déclarait qu'il avait eu *délibération sur ce sujet, avec plusieurs prélats, barons et bonnes villes de son royaume*. Rien n'atteste cependant que ce fussent les députés aux États qui eussent tracé la marche violente et injuste qui fut suivie. Le roi ordonna, en effet, que jusqu'au 22 septembre les monnaies conserveraient leur cours; qu'à dater de ce jour elles perdraient les deux cinquièmes de leur valeur; puis, le 28 mars, elles perdraient un nouveau cinquième; et enfin, en septembre de l'année suivante, elles perdraient un dernier cinquième. Ainsi le blanc denier à la fleur de lis, qui courait alors pour quinze deniers, devait être réduit à neuf deniers, puis à six, et enfin à trois, sans aucun dédommagement pour ceux qui auraient le malheur d'en être détenteurs à ces différentes époques (2).

Ceux qui avaient des marchandises en magasin refusèrent de les vendre, comme on devait s'y attendre, lorsqu'ils ap-

(1) Hist. du Languedoc, L. XXXI, c. 1, p. 249.
(2) Ordonn. de France, T. II, p. 182.

prirent que la monnaie dans laquelle ils seraient payés perdrait tout son prix entre leurs mains. Une famine artificielle allait être la conséquence de cet acte de despotisme ; on chercha à la prévenir par une injustice non moins criante. Une ordonnance du 12 septembre contraignit tous les marchands et tous les fermiers à porter au marché tous les blés qu'ils avaient dans leurs greniers, sous peine de confiscation ; elle interdit en même temps aux bourgeois de faire des approvisionnements de blé pour plus de quinze jours (1). Des mesures aussi tyranniques et aussi absurdement calculées durent inévitablement causer des famines partielles, et des soulèvements du peuple ; mais aucun historien n'a parlé ni de ces lois ni de leurs effets. Nous savons seulement que Philippe, par une nouvelle ordonnance du 5 novembre, retarda quelque peu le terme jusqu'à l'échéance duquel la mauvaise monnaie était reçue dans son trésor sur l'ancien pied ; mais il déclara, dans le préambule, qu'il le faisait pour l'amour de Dieu, puisqu'à rigueur de droit il pouvait exiger immédiatement tous les paiements en monnaie forte (2).

Malgré la trève de Malestroit, ni Charles de Blois, ni la comtesse de Montfort, ne s'abstenaient de toute hostilité. Mais leurs expéditions l'un contre l'autre tenaient plus du brigandage que de la guerre. D'ailleurs il avait été convenu d'avance qu'elles ne seraient point considérées comme des infractions du traité entre les deux rois (3). Tout à coup la province fut alarmée par un acte de tyrannie de Philippe, qui la surprit bien plus que quelques attaques de châteaux.

L'illustre maison de Clisson s'était partagée entre les deux prétendants au duché de Bretagne. Olivier, chef de la maison, s'était attaché à Charles de Blois, et Amaury à la comtesse de Montfort : tous deux s'étaient distingués dans les armes ; et Olivier, dans le cours de la campagne précédente, avait tour à tour perdu et reconquis la ville de Vannes ; puis il avait été fait prisonnier, aussi bien qu'Henri de Léon, de-

(1) Ordonn. de France, T. II, p. 189.

(2) *Ibid.*, p. 195.

(3) Hist. de Bretagne, L. X, c. 60, p. 333.

vant cette même ville, par Gaultier de Mauny. Pendant la trêve, Charles de Blois, qui avait dans ses prisons le comte de Stafford, offrit à Édouard de le lui donner en échange contre Henri de Léon; Édouard ne voulut pas y consentir, et il offrit de rendre plutôt Olivier de Clisson, ce qui fut accepté. Toutefois il semble que l'espèce de faveur montrée dans cette occasion à Olivier, excita la défiance de Philippe. On a ajouté que le comte de Salisbury, jaloux de l'amour d'Édouard pour sa femme, s'en était vengé sur le malheureux Clisson, en révélant à Philippe un accord secret conclu entre ce gentilhomme et Édouard. La faveur dont Salisbury continua à jouir auprès d'Édouard rend cependant cette circonstance fort invraisemblable (1). Quoi qu'il en soit, peu après la trêve, Philippe invita les chevaliers de Bretagne qui s'étaient distingués sous ses drapeaux, à un grand tournoi à Paris. Dès qu'Olivier de Clisson y fut arrivé, il fut arrêté, enfermé au Châtelet de Paris, et peu de jours après, il eut la tête tranchée, sans aucune forme de procès. Quatorze autres seigneurs de Bretagne, les sires d'Avaugour, de Laval, de Malestroit, père et fils, de Montauban, de Quedillac, trois frères des Brieux, Duplessis, Malart, Senédavi, de Morillon et de Cablac, qui s'étaient illustrés dans la dernière campagne, furent arrêtés au même tournoi, et eurent la tête tranchée le 29 novembre, sans plus de formalité. Au commencement de l'année suivante, Philippe ordonna à ses gens d'arrêter encore Godefroy de Harcourt, frère du comte de ce nom, et sire de Saint-Sauveur et de plusieurs villes de Normandie. Harcourt, averti que le roi en voulait à sa tête, se sauva en Brabant, auprès du duc, qui était son cousin, et qui le reçut avec affection; mais tous ses châteaux situés dans le Cotentin furent séquestrés par le roi, et trois de ses amis, qui essayèrent de se défendre quand on voulut les arrêter, les sires de Rochetesson, de Bacon, et de Percy, furent décapités à Paris, toujours sans jugements, la veille de

(1) *Chron. anonyme de Fland.*, p. 173, 174, citée dans une note de Dacier à Froissart. T. II, p. 168.—Lobineau, Hist. de Bretagne. L. X, c. 61, p. 333.—Daru, T. II, L. IV, p. 98.

Pâques 1344. Un frère du sire de Malestroit, nommé Henri, qui était prêtre, et qui avait aussi été conduit au Châtelet, fut réclamé par l'évêque de Paris. Philippe obtint d'abord du pape qu'il fût dégradé; mais n'osant ensuite employer les officiers royaux à lui infliger un supplice, de peur d'encourir quelque peine canonique, il le fit attacher sur une échelle, au mois de septembre 1344, et lapider par le peuple (1).

Ces exécutions, sans formalités de justice, répandirent la terreur en Bretagne. « Tous ceux qui parler en oyoient, dit » Froissart, étoient tous émerveillés et n'en savoient que sup» poser, et en parloient l'un à l'autre les barons et les che» valiers de France. » Mais le respect pour l'autorité royale avait étouffé en eux tout respect pour les droits des citoyens; ce que le roi avait fait, ils supposaient toujours qu'il avait eu de bonnes raisons pour le faire; et plutôt que de l'accuser d'une odieuse tyrannie, ils aimaient mieux soupçonner ses victimes d'une trahison dont on ne leur indiquait pas même la nature. Les parents des suppliciés, il est vrai, ne raisonnaient pas ainsi. Jeanne de Belleville, veuve d'Olivier de Clisson, à la première nouvelle du supplice de son mari, se présenta avec quarante chevaliers devant un château où commandait le Galois de la Heuse, l'un des officiers de Charles de Blois, et, sans laisser percer aucun des sentiments dont elle était agitée, elle y demanda l'hospitalité. Le commandant, qui reconnaissait en elle une grande dame de son parti, et qui ne savait rien de l'arrestation de son mari, la reçut avec respect; mais à peine eut-on abaissé pour elle le pontlevis, que, donnant du cor, elle fit arriver au galop une embuscade qu'elle avait cachée dans le bois voisin; elle fit arrêter tous ceux qui se trouvaient dans le château, et les fit égorger sous ses yeux comme un sacrifice aux mânes de son mari, malgré les prières de ses chevaliers eux-mêmes. Repartant ensuite avec la plus grande hâte, elle se rendit à Hennebon, auprès de la comtesse de Montfort, à laquelle elle présenta

(1) Froissart, c. 212, p. 167, avec les notes. — Hist. de Bretagne, Lobineau, L. X, c. 61, 64, p. 333. — Daru, T. II, L. IV, p. 100. — Meyer, *Annal. Fland.*, L. XII, f. 143.

son fils, Olivier de Clisson, âgé seulement de sept ans, qu'elle lui demanda d'élever pour leur vengeance commune. Le jeune Clisson fut placé à côté du jeune comte de Montfort; ils reçurent la même éducation; ils furent long-temps fidèles aux mêmes ressentiments. Le temps vint cependant où Clisson se brouilla avec son protecteur, lui voua une haine implacable, et, changeant de parti, s'attacha à la France, qui l'éleva enfin au rang de connétable (1). Tous les parents des autres suppliciés allèrent offrir leur bras à la comtesse de Montfort, et lui demandèrent de les aider à se venger.

(1344.) L'armistice était si mal observé en Bretagne, que les occasions de combattre ne pouvaient manquer à ceux qui avaient été si mortellement offensés; cependant le seul fait d'armes dont on nous ait conservé la connaissance fut une attaque, non point de la comtesse, mais de Charles de Blois : ce dernier a été depuis inscrit au rôle des saints, et ce sont les témoins assermentés, sur la déposition desquels sa canonisation fut prononcée, qui nous apprennent comment il surprit Quimper pendant la trève, au commencement de l'année 1344. Il vint débarquer avant le jour ses soldats au pied du mur, sur une plage que le flux devait couvrir dès six heures du matin. Il avait compté pouvoir entrer par là sans résistance; mais les bourgeois éveillés le repoussèrent du mur; il fut obligé de livrer un assaut qui se prolongea six heures entières. Si le flux avait coulé à son heure accoutumée, Charles aurait été noyé avec toute son armée; mais il ordonna à la mer de s'arrêter; la mer obéit, assure-t-on : il ordonna ensuite à ses soldats, dès que les murailles furent emportées, d'égorger sans pitié tous les habitants laïques; mais il leur défendit en même temps de toucher aux ecclésiastiques, sous peine de la corde, et ils obéirent mieux encore. Il se mit ensuite en prières dans la cathédrale, tandis que ses soldats violaient les femmes et les massacraient ensuite. Quatorze cents habitants de Quimper étaient déjà baignés dans leur

(1) Lobineau, Hist. de Bretagne, L. X, c. 62, p. 334. — Daru, Hist. de Bretagne, T. II, L. IV, p. 101.

sang, lorsqu'un de ces soldats féroces fut ému de compassion en voyant un enfant s'attacher à la mamelle de sa mère qu'on avait égorgée; il interrompit les prières de Charles pour venir le lui conter, et celui-ci fit cesser le carnage (1).

Peu de temps après, le général qui avait commandé les armées de Charles de Blois, reçut du pape, comme récompense, une distinction qui a fondé en quelque sorte un droit nouveau de l'Église. C'était Louis d'Espagne, petit-fils de ce Ferdinand de la Cerda, que la France avait opposé quelque temps aux rois de Castille. Le 15 novembre 1344, Clément VI le déclara roi des îles Fortunées, qu'un navigateur venait de découvrir, à la charge, il est vrai, de les conquérir et de les convertir (2). C'est le premier usage que le pape ait fait du droit en vertu duquel ses successeurs ont disposé plus tard des immenses régions de l'Amérique et des Indes, en faveur des rois d'Espagne et de Portugal.

Malgré les atrocités commises en Bretagne, malgré les sanglantes exécutions ordonnées par Philippe de Valois, la trève durait encore. A la première nouvelle qu'Édouard III avait eue du supplice de Clisson et des autres seigneurs, et de l'explication qu'en donnaient les courtisans de Philippe, lesquels disaient qu'ils avaient été convaincus de s'être vendus au roi d'Angleterre : « Il avoit été, dit Froissart, durement courroucé » de ces nouvelles, et avoit emprené de faire le pareil du » corps de messire Henri de Léon, qu'il tenoit prisonnier, et » l'eût fait en sa colère, ce n'eût été son cousin le comte de » Derby, qui l'en reprit durement, et lui démontra devant » son conseil tant de belles raisons pour honneur garder et » son courage affrener, et lui disoit : Monseigneur, si le roi » Philippe fait sa hativeté et sa félonie, de mettre à mort si » vaillants chevaliers que ceux étoient, n'en veuillez pour ce » blesser votre courage; car au vrai considérer votre prison» nier n'a que comparer en cet outrage; mais le veuillez

(1) Lobineau, Hist. de Bretagne, L. X, c. 70, p. 335. — Information pour la canonisation de Charles de Blois, témoins 41 et 46. — Preuves de l'Hist. de Bret. Lobin., T. II, p. 560.

(2) *Ann. eccles.*, 1344, § 39, 50. — Thom. Walsingham, p. 165.

» mettre à rançon raisonnable. » Édouard se laissa fléchir en effet ; il mit à rançon pour dix mille écus Henri de Léon, et il le chargea en même temps de porter un message à Philippe pour lui reprocher d'avoir *mis à mort vilaine si vaillants chevaliers,* et d'avoir ainsi rompu la trêve (1). Mais Philippe répondit que, loin d'avoir fait périr ces chevaliers en haine d'Édouard, c'était au contraire pour les punir de s'être rendus coupables de brigandages qui auraient pu être considérés comme des hostilités, et pour imprimer à ses sujets une terreur salutaire qui les empêchât de violer la trêve. Il chargea le pape de faire à Édouard la même réponse (2). Pour le moment, Édouard s'en contenta ; il aurait en quelque sorte justifié Philippe, s'il avait reconnu qu'Olivier de Clisson et ses compagnons d'infortune étaient sous la protection anglaise. Il donna donc le 24 mars, et de nouveau le 4 août 1344, des ordres d'observer scrupuleusement la trêve (3).

Philippe, tranquillisé sur les attaques des Anglais, s'occupa de remettre à sa manière l'ordre dans le royaume. Le décri des monnaies qu'il avait ordonné mettait aux prises tous les intérêts ; il n'y avait pas un seul contrat à long terme dans toute la France, pas un seul paiement dû ou exigé qui ne fît naître des difficultés ; il chercha, dans les derniers mois de l'année 1343, à les trancher par diverses ordonnances (4) ; ensuite, loin de se laisser décourager par son mauvais succès, il ne songea plus qu'à se mettre en état de faire, avec plus de promptitude encore, de nouvelles opérations sur les monnaies, et pour cela qu'à augmenter le nombre de ses monnayeurs. Dans ce but, par une ordonnance du mois de février 1344, il leur accorda de nouvelles exemptions et de nouveaux priviléges (5).

Plus qu'aucun de ses prédécesseurs, Philippe voulait surtout paraître magnifique ; il faisait souvent des dons considérables

(1) Froissart, c. 214, p. 174.
(2) *Raynaldi Ann. eccles.*, 1344, § 61.
(3) *Rymer,* T. V, p. 413 et 420.
(4) Ordonn. de France, T. II, p. 189, 191, 195, 196, 197.
(5) *Ibid.*, p. 197.

à ses courtisans; mais bientôt après il se repentait, et aurait voulu trouver moyen de revenir en arrière. Par une ordonnance du 8 juillet, il chargea la chambre des comptes d'exiger de tous ses donataires une déclaration par écrit et sous serment de ce qu'ils auraient déjà reçu de lui, et de la lui communiquer avant de permettre que sa donation nouvelle reçût son exécution (1); et le 29 octobre une nouvelle ordonnance, adressée à la même chambre, interpréta les donations qu'il avait déjà faites, de telle sorte qu'elles s'entendissent seulement des revenus des terres qu'il avait données, mais que la terre elle-même lui demeurât (2).

Philippe essaya aussi de ranimer le commerce, en publiant, au mois de juillet 1344, une ordonnance sur les foires de Champagne, dont il remettait en vigueur les anciens priviléges. Dans ces foires, tous les marchands étrangers, qu'ils fussent Italiens, Provençaux, Allemands, ou même mécréants, pouvaient amener leurs marchandises en franchise de droits; toute garantie était donnée tant à leurs personnes qu'à leurs biens, pour la venue, le séjour et le retour. Un tribunal particulier, dont les juges se nommaient gardiens des foires, devait, avec l'aide des six ou huit principaux marchands, décider sommairement et sans appel toutes les causes qui naîtraient dans les foires, et les marchands qui les fréquentaient étaient soustraits à toute autre juridiction; enfin, pour attirer plus sûrement les chalands étrangers, les fabricants de draps des dix-sept villes les plus industrieuses du royaume ne pouvaient vendre leurs draps chez eux qu'après les avoir auparavant exposés en vente aux foires de Champagne (3).

Enfin une dernière ordonnance du mois de décembre 1344 compléta et régularisa la juridiction du Parlement en cas d'appel; elle abrégea les délais judiciaires, et elle pourvut à l'appel régulier des causes à tour de rôle. C'est la seule peut-être de ce règne où l'on reconnaisse une intention sage et bien-

(1) Ordonn. de France, T. II, p. 200.
(2) *Ibid.*, p. 210.
(3) *Ibid.*, p. 200.

faisante dans le législateur, et une connaissance approfondie de la matière dont il disposait. C'est que tous les autres actes de l'administration étaient l'ouvrage capricieux ou arbitraire du roi ou de ses courtisans, qui ne prenaient conseil que de leurs passions, de leurs besoins ou de leurs fantaisies; mais l'organisation judiciaire était une matière à la fois difficile et peu attrayante. Les conseillers ordinaires du roi n'y prenaient aucun intérêt, et ils laissèrent préparer aux magistrats eux-mêmes une ordonnance qui leur semblait ne regarder qu'eux (1).

(1) Ordonn. de France, T. II, p. 210.

CHAPITRE V.

Renouvellement de la guerre. Succès des Anglais en Guyenne. Mort de Jean de Montfort en Bretagne, de Jacques d'Arteveld en Flandre, du comte de Hainaut en Frise. Le Dauphin de Viennois se met à la tête d'une croisade. États-généraux. Siége d'Aiguillon. Campagne d'Édouard III en Normandie. Défaite des Français à Crécy. — 1345-1346.

(1345.) La guerre avait été suspendue entre les deux royaumes; mais la haine et les prétentions rivales ne l'étaient pas. Édouard était arrivé à se persuader qu'il avait réellement des droits à la couronne de France. Philippe, qui ne pouvait contenir sa colère quand il rencontrait le moindre obstacle à l'accomplissement de ses volontés, qui se regardait lui-même comme une sorte de divinité, à laquelle tous les mortels devaient la plus humble obéissance, frémissait de rage de ce qu'un homme était assez hardi pour lui disputer même sa dignité royale. Des deux parts les guerriers avaient pris goût au pillage et à la licence des camps; les paysans, les bourgeois, traités par les soldats avec une horrible barbarie, détestaient la guerre; mais ils avaient aussi des vengeances à exercer, et le ressentiment des outrages qu'ils avaient éprouvés de la part de l'ennemi les associait aux haines et aux projets belliqueux de leurs monarques.

Les dépenses de la guerre, pour peu qu'une campagne fût active, étaient sans proportion avec les revenus des deux rois. Édouard n'avait pu transporter une armée d'abord en Flandre, puis en Bretagne, que parce qu'il avait mis d'avance beaucoup d'ordre et de sagesse à accumuler ses revenus, et

que, pendant la campagne, il avait obtenu des aides abondantes de ses peuples; cependant son trésor avait été bien vite épuisé, et l'impossibilité de continuer de tels efforts lui avait fait accepter la trève.

Philippe, beaucoup plus riche, avait d'autre part beaucoup moins d'ordre et de prudence; il faisait consister sa grandeur à ne pas calculer d'avance, à ne pas laisser voir que les événements pussent lui causer de la gène, à ne réduire en rien son faste et sa magnificence. Pendant la trève, il avait apesanti la main sur ses peuples; il avait eu recours aux expédients les plus oppressifs et les plus ruineux pour remplir son trésor; mais son faste insensé dissipait à mesure les richesses qu'il recueillait; et quoique les hostilités eussent été suspendues pendant plus de deux ans, il n'avait point fait d'apprêts pour le moment où elles devaient se renouveler.

Édouard III, qui avait employé ce temps de répit avec plus de sagesse, adressa, le 24 avril 1345, des lettres-patentes à son cousin Guillaume de Bohun, comte de Northampton, qu'il avait nommé son lieutenant en Bretagne. « Comme Philippe » de Valois, lui disait-il, a occupé notre royaume de France, » et nous le retient en dépit de Dieu et de la justice; comme » il a violé sans même nous défier, la trève que, par respect » pour le souverain pontife, nous avions accordée avec lui, et » qu'il avait prêté sur son âme le serment d'observer, nous » vous donnons pouvoir de le défier, lui et tous ses adhérents, » tout comme de le poursuivre tant par terre que par mer, » par tous les moyens possibles, pour recouvrer nos justes » droits (1). » Le 26 mai, Édouard écrivit aussi à Clément VI pour lui annoncer qu'il allait recommencer les hostilités. Il lui disait « que, comme il était sur le point d'envoyer à Avi- » gnon ses ambassadeurs pour traiter de paix, il avait été » averti que des nobles de Bretagne, qui lui étaient attachés, » avaient été arrêtés par ordre de Philippe, contre la forme » de la trève, et livrés tyranniquement à une mort ignomi- » nieuse; qu'en même temps, en Bretagne et en Gascogne,

(1) *Rymer*, T. V, p. 448.

» ses sujets et ses châteaux avaient été ravagés, et que des » complots avaient été ourdis dans ses domaines pour les lui » enlever (1). » Et le 14 juin, il adressa des lettres circulaires à toutes les corporations de son royaume pour leur notifier les mêmes plaintes (2). Philippe jugea qu'il était au-dessous de sa dignité de rien répondre à ces accusations. Toutefois le pape, à sa suggestion sans doute, entreprit de le justifier par une bulle fort longue qu'il adressa d'Avignon, le 21 juillet, à Édouard. Il lui reprochait de n'avoir point envoyé, comme il s'y était engagé, des négociateurs munis de pouvoirs suffisants pour traiter de la paix avec ceux que Philippe avait choisis, et il répétait la protestation de Philippe, que les nobles qu'il avait fait périr l'avaient mérité par leurs brigandages commis en Bretagne, et que d'ailleurs ils avaient déclaré eux-mêmes qu'ils n'étaient point alliés d'Édouard (3).

De part et d'autre, ces déclarations n'étaient, après tout, que de vaines paroles : les deux rois voulaient la guerre : Édouard par ambition, Philippe par colère; et quelle qu'eût été la conduite de leur adversaire, ils ne se seraient pas abstenus du combat. Philippe VI, en faisant tomber les têtes, avec un effrayant mystère, de ceux qu'il soupçonnait de l'avoir trahi, s'était figuré qu'il répandrait la terreur parmi sa noblesse; il ne fit ainsi qu'assurer à Édouard, en France, des partisans plus zélés qu'il ne devait s'attendre à y trouver. Godefroi de Harcourt, après avoir vainement tenté de fléchir Philippe par l'entremise du duc de Brabant, apprenant le supplice de ses amis et le séquestre de ses terres (4), se détermina enfin à recourir, pour demander vengeance, à l'ennemi de son roi. Il passa en Angleterre, et fit hommage à Édouard, le 13 juin 1345, à Westminster, des terres qu'il reconnaissait tenir de lui en Normandie comme roi de France, et que son ennemi lui avait ôtées (5). Presque dans le même

(1) *Rymer*, T. V, p. 453.
(2) *Ibid.*, p. 459.
(3) *Ibid.*, p. 465.
(4) Froissart, T. II, c. 246, p. 250.
(5) *Rymer*, T. V, p. 459.

temps, quelques serviteurs obscurs de Jean de Montfort réussirent à le faire sortir de sa prison du Louvre, en habit de marchand, et à le conduire en Angleterre, où, le 20 mai, il fit, comme duc de Bretagne, hommage-lige à Édouard III (1).

En recommençant la guerre, Édouard III était déterminé à la rendre plus générale. Ne renonçant point aux espérances que lui avaient données les troubles de Flandre, et ses alliances en Allemagne et dans les Pays-Bas, c'était le théâtre qu'il s'était réservé pour attaquer lui-même la France par la frontière du nord; mais en même temps il renvoya le comte de Montfort en Bretagne pour y continuer la guerre contre Charles de Blois, tandis que Henri de Lancaster, comte de Derby, son cousin, passa en Guyenne, pour défendre cette province, ou attaquer, selon les circonstances, le Périgord et la Saintonge. Derby conduisit avec lui trois cents chevaliers, six cents hommes d'armes, et deux mille archers à Bayonne, où il débarqua vers le milieu de juillet 1345. Il réunit cette troupe à Bordeaux à celles que fournissait la province, et entrant ensuite dans le Périgord, il s'avança jusqu'à Moncuq, à une lieue de Bergerac, avec l'intention d'assiéger cette dernière ville (2).

Philippe avait donné le commandement du Périgord, du Limousin et de la Saintonge, à Bertrand, comte de Lille-Jourdain, qui avait établi son quartier à Bergerac. Il l'avait autorisé à appeler à lui les gentilshommes et les milices de la province; mais on ne voit pas qu'il eût fait aucun autre préparatif de guerre, qu'il eût assemblé une armée ou arrêté un plan de campagne; il attendait, au milieu des fêtes de sa cour, que les attaques des Anglais le fissent sortir de son inertie; alors il envoyait devant lui quelque prince du sang, puis il marchait lui-même; et la noblesse, qui avait étalé son faste à Paris, se sentait obligée de l'étaler encore à l'armée; elle pressurait ses paysans pour tirer d'eux de l'argent,

(1) *Rymer*, T. V, p. 452. — H. de Knyghton, p. 2585. — Lobineau, Hist. de Bretagne. L. X, c. 74, p. 336.

(2) Froissart, c. 215, T. II, p. 182. — Thom. Walsingham, p. 165. — Hist. du Languedoc, T. IV, L. XXXI, c. 10, p. 254.

et ses vassaux, pour qu'ils prissent eux-mêmes les armes; et une cohue brillante, nombreuse, désordonnée, se pressait autour du roi, et s'appelait une armée. C'est ainsi que, lorsque Philippe fut averti que les Anglais attaquaient le Périgord, il envoya le duc de Bourbon, au mois de septembre, à Cahors et à Agen, où ce duc demeura jusqu'à la fin de l'année pour faire armer le Languedoc. En même temps le duc de Normandie, depuis le commencement de septembre à la fin d'octobre, visitait les villes de Tours, Poitiers, Limoges et Angoulême, pour y mettre en mouvement la noblesse et les hommes d'armes : de cette manière, Philippe, lorsqu'il arriva lui-même à la fin de septembre à Angoulême, put y rassembler une armée, qui transporta plus tard, au mois de décembre, son quartier à Châtillon-sur-Indre, mais qui ne s'approcha jamais de l'ennemi (1).

Le 21 août, jour où Derby était arrivé à Moncuq, Gaultier de Mauny s'approcha de lui après dîner, et lui dit : « Monseigneur, si nous étions droites gens d'armes et bien apperts, » nous boirions à ce souper des vins de ces seigneurs de France, » qui se tiennent en garnison à Bergerac. Si, répondit le comte » de Derby tant seulement, jà pour moi ne demeurera. Les » compagnons qui ouïrent le comte et messire Gaultier ainsi » parler, mirent leurs têtes ensemble, et dirent l'un à l'autre : » Allons nous armer, nous chevaucherons tantôt devant Bergerac. Il n'y eut plus fait ni plus dit, tous furent armés, » et les chevaux ensellés et tout montés; et quand le comte » Derby vit ses gens de si bonne volonté, si fut tout joyeux, » et dit : Or, chevauchons au nom de Dieu et de saint Georges » devers nos ennemis (2). » Il avait raison, en effet, de compter sur ses bons chevaliers; le même soir, il enleva les faubourgs de Bergerac, qui sont séparés de la ville par la Dordogne. Un corps nombreux de fantassins, qui les occupait, fut jeté en désordre dès sa première attaque. La noblesse avait tellement pris à tâche de tenir les roturiers dans la sujétion et la crainte,

(1) Hist. du Languedoc, L. XXXI, c. 14, 15, p. 256.
(2) Froissart, c. 217, p. 186.

de les accabler de mépris, de punir comme un délit chez eux toute manifestation d'audace, d'indépendance ou de résistance, qu'ils étaient devenus non moins lâches devant leurs ennemis que devant leurs maîtres; cependant ils ne pouvaient prendre la fuite sans rompre les rangs des chevaliers et les entraîner dans leur déroute (1). Maître des faubourgs, Derby fit avancer par la Dordogne de grands bateaux de Bordeaux, sur lesquels il vint donner l'assaut aux palissades qui ferment la ville du côté de la rivière. A la fin de la journée, il s'en était rendu maître; à minuit, Lille-Jourdain, à la tête de ses chevaliers, sortit de la ville pour se retirer à la Réole; et le lendemain 24 août, les bourgeois se rendirent. Derby les reçut à merci, et leur fit prêter serment de fidélité au roi d'Angleterre (2).

Derby poursuivit ensuite ses conquêtes, attaquant les petites villes et les châteaux du Périgord et de l'Agénois, dans lesquels Lille-Jourdain se sentant trop faible pour tenir la campagne, avait distribué ses soldats. Chacune de ces petites places avait des murs et des fossés, et les habitants, pour sauver leurs propriétés, souvent leur vie, prenaient ordinairement le parti de les défendre. Les uns cependant envoyèrent d'avance leurs clés à Derby pour obtenir un meilleur traitement, comme firent ceux du Lac et de Langon; d'autres furent pris d'assaut, comme Madurand, Lamousie, Levèse, Beaumont en Laillois, Montagrier; alors la place était livrée au pillage, et la plupart des habitants massacrés; d'autres enfin, comme Lille et Bonneval, capitulèrent après avoir offert quelque résistance. Les Anglais n'osèrent pas attaquer Bourdeilles; et en s'approchant de Périgueux, ils se laissèrent surprendre pendant la nuit, et enlever dans leurs logements le comte d'Oxford, qui fut ensuite échangé : enfin, revenant sur leurs pas, ils reçurent encore à composition Auberoche et Libourne; après quoi Derby, ayant laissé des garnisons dans les places conquises, ramena ses troupes à Bordeaux pour les reposer (3).

(1) Froissart, c. 218, p. 188.
(2) Froissart, c. 220, 221, p. 190.
(3) Froissart, c. 224, 226, p. 199.

Dès que le comte de Lille-Jourdain sut que l'armée anglaise était rentrée dans ses cantonnements, il voulut avoir sa revanche, d'autant plus irrité contre eux qu'ils avaient pris Lille, capitale de son comté. Il appela à lui les comtes de Périgord, de Carmaing, de Comminges, de Bruniquel, et tous les barons de Gascogne qui s'étaient attachés au parti français. Tous ces seigneurs étaient impatients comme lui de sortir de l'humiliation où le comte de Derby les avait tenus pendant toute la campagne. Ils rassemblèrent parmi leurs vassaux entre dix et onze mille hommes, et ils vinrent mettre le siége devant Auberoche, dont toutes les issues se trouvèrent fermées avant que les trois chevaliers anglais qui y commandaient eussent prévu l'attaque qui les menaçait. Quatre grands engins, que Lille-Jourdain avait fait venir de Toulouse, lançaient dans Auberoche des quartiers de rocher qui faisaient de larges trouées dans les logements, et tuaient beaucoup de monde. Les Anglais firent partir de nuit un jeune page chargé de demander au comte Derby de prompts secours; mais arrêté par les Français, et reconnu, il fut mis dans la fronde de l'engin, et lancé dans Auberoche, où il tomba mort aux pieds des capitaines qui l'avaient envoyé (1). Cependant Derby fut averti, par les espions qu'il avait dans le camp français, de la détresse d'Auberoche. Il se mit en route de Bordeaux avec le petit nombre de soldats dont il pouvait disposer; mais il ne trouva point à Libourne le comte de Pembroke, auquel il avait donné rendez-vous, et qui devait venir de Bergerac. Il l'attendit toute une journée sans en avoir de nouvelles. Il n'avait avec lui que trois cents lances et six cents archers. Il ne savait comment, avec cette poignée d'hommes, oser en attaquer dix mille, ni comment aussi se résigner à ne pas secourir ses compagnons d'armes, réduits dans Auberoche à la dernière détresse. A la persuasion de Mauny, il s'avança à l'ombre d'un petit bois qui le dérobait aux Français; et au moment où ceux-ci se mettaient à table pour souper, il fondit sur leur camp. Il y avait, en effet, si peu de discipline et si peu de vigilance

(1) Froissart, c. 228, p. 209.

dans l'armée des Français, que Derby était au milieu de leurs tentes avant que leurs chefs sussent qu'il était sorti de Bordeaux. Le comte de Lille-Jourdain fut grièvement blessé, et pris dans son pavillon. Le comte de Périgord fut aussi pris dans le sien avec le sire Roger son oncle ; le sire de Duras fut tué : neuf comtes ou vicomtes demeurèrent prisonniers des Anglais, avec un nombre infini de barons et chevaliers. La noblesse de Languedoc n'avait de long-temps éprouvé un tel échec ; chacune de ses grandes familles y perdit quelqu'un de ses membres, mort ou captif, et il lui en coûta plus de cinquante mille livres sterling pour racheter tous les prisonniers (1). Le 23 octobre, jour où ce combat fatal fut livré, on assure que le duc Jean de Normandie se trouvait, avec une armée française, à dix lieues de distance d'Auberoche ; mais qu'il n'avait pas voulu s'approcher davantage, n'estimant pas qu'il y eût parmi les Anglais aucun chef digne de se mesurer avec lui.

Cependant, après la défaite des siens, le duc de Normandie, au lieu de s'avancer à la rencontre de Derby pour les venger, recula à son tour jusque sur l'Indre, tandis que Sainte-Baseilhe, la Roche-Milon, Montségur, Aiguillon et la Réole ouvraient successivement leurs portes aux Anglais. Derby devait ses conquêtes autant à son humanité qu'à ses talents militaires ; car il ne refusa jamais de recevoir à merci les bourgeois qui voulaient se rendre, et de leur donner sûreté pour leurs personnes et pour leurs biens (2). Aussi à mesure que le duc de Normandie reculait, les villes qu'il venait d'évacuer s'empressaient-elles d'ouvrir leurs portes aux Anglais. Montpezat, Castel-Moron, Villefranche, et enfin Angoulême, se rendirent ainsi l'une après l'autre, après quoi Derby ramena son armée en quartier d'hiver à Bordeaux (3).

La guerre ne se poursuivit point en Bretagne avec autant d'activité. Avant l'évasion du comte de Montfort, Édouard y

(1) Froissart, c. 230, p. 216. — *Giov. Villani,* L. XII, c. 47, p. 927. — Hist. du Languedoc, L. XXXI, c. 10, p. 255.

(2) Froissart, c. 232-239, p. 221.

(3) Froissart, c. 243, 245, p. 243.

avait envoyé Thomas d'Agworth avec cent hommes d'armes et deux cents archers, qui, le 17 juin, remporta dans la lande de Cadoret quelques avantages sur Charles de Blois (1). Mais lorsque Montfort, arrivé plus tard en Bretagne avec les comtes de Northampton et d'Oxford, alla mettre le siége devant Quimper, il y fut repoussé. Découragé par ce mauvais succès, et affaibli par sa longue captivité, il tomba malade à Hennebon, et y mourut le 26 septembre. Philippe en prit occasion pour confisquer sa terre de Montfort-l'Amaury, qui appartenait à son fils, et la donner au duc de Normandie. Après la mort de Montfort, le comte de Northampton attaqua successivement Carhaix et la Roche-de-Rien, et il s'en rendit maître après des combats acharnés, puis il mit ses troupes en quartiers d'hiver (2).

C'était par le nord qu'Édouard comptait faire sa principale attaque contre la France : aussi, s'étant embarqué, le 3 juillet, à Sandwich, entra-t-il dans le port de l'Écluse, avec le prince de Galles son fils, et un grand nombre de barons et de chevaliers d'Angleterre (3). Il y fut reçu par Jacob d'Arteveld, ce bourgeois de Gand, qui, depuis neuf ans, était à la tête du gouvernement de la Flandre, au nom des trois villes alliées de Gand, d'Ypres et de Bruges. Il avait eu le talent de maintenir jusqu'alors l'accord dans les conseils de ces nouvelles républiques, d'administrer leurs finances avec ordre et économie, de leur tracer une ligne politique qui, en garantissant leur indépendance, ne les brouillait pas ouvertement avec leur comte, au nom duquel les ordres étaient encore donnés, quoiqu'il eût été obligé de se retirer à la cour de France. Mais au moment de l'arrivée d'Édouard en Flandre, la situation d'Arteveld commençait à se compliquer : les trois villes qui avaient attiré à elles tout le gouvernement, ne s'étaient pas contentées d'assurer leur liberté, elles avaient prétendu à des priviléges exclusifs; elles avaient voulu con-

(1) Froissart, c. 215, p. 182. — Thom. Walsingham, p. 165.

(2) Lobineau, Hist. de Bret., L. X, c. 77-81, p. 337. — *Secunda Cont. Nangii in Spicilegio Acherii*, p. 106.

(3) *Rymer*, T. V, p. 472.

centrer dans leurs murs les manufactures de draps de laine qui faisaient la principale richesse du pays, et elles avaient interdit aux manufacturiers des petites villes de faire autre chose que des draps étroits. En même temps les tisserands avaient voulu fixer ou réduire le salaire des foulons, et il y avait eu, à Gand, une bataille entre ces deux corps de métiers, dans laquelle cinq cents artisans étaient demeurés sur la place. Il paraît qu'Arteveld fit ce qu'il put pour modérer les prétentions des tisserands, et s'opposer à leur monopole, car il excita contre lui leur ressentiment et celui de leur doyen Gérard Denys : il était loin cependant de vouloir se joindre à leurs adversaires, qui, se voyant opprimés par leurs concitoyens, étaient déjà prêts à recourir au pouvoir absolu du comte de Flandre. Les habitants de Dendermonde avaient reçu celui-ci dans leurs murs; ils s'étaient mis en rébellion ouverte contre le gouvernement des trois villes, et ils avaient recouru aussi au duc de Brabant, qui leur avait offert sa médiation (1).

Tel était l'état de la Flandre lorsqu'Édouard III entra dans le port de l'Écluse, et y fut reçu par les consuls de Gand, Ypres et Bruges. Il les fit venir sur sa galère, où il eut plusieurs conférences avec eux : il leur représenta que la maison des comtes de Flandre avait toujours montré peu de respect pour leur liberté; que s'ils voulaient assurer celle-ci, ils devaient dépouiller formellement cette maison d'une souveraineté dont elle avait toujours abusé : au lieu du comte Louis, il leur offrait, pour chef, son fils, le jeune prince de Galles, auquel il donnerait le titre de duc de Flandre. Arteveld entra, sans balancer, dans ce projet; il sentait que, pour de nouvelles institutions, il faut un nouveau souverain, qui soit reconnaissant de ce qu'on lui donne, tandis que l'ancien demeure irrité de tout ce qu'on lui a ôté. Il voyait bien qu'on ne pouvait reconnaître en paroles, et combattre de fait le souverain légitime, sans un mensonge continuel, qui déconsidérait l'administration; qu'on laissait ainsi un chef dans l'inté-

(1) *Meyer, Annal. Fland.*, L. XII, f. 146.

rieur de l'État à tous les conspirateurs contre la liberté, qui les protégerait, s'ils échouaient, et les récompenserait s'ils réussissaient. En même temps il avait besoin d'un appui extérieur, tel que celui qu'offrait le roi d'Angleterre, pour contenir les factions qui commençaient à éclater, et empêcher les citoyens de s'opprimer les uns les autres. Mais les autres consuls des villes de Flandre, qui se trouvaient à l'Écluse avec Arteveld, ne portaient pas leurs vues si loin, ils n'avaient pas hésité à faire la guerre à leur comte, et ils s'effrayaient de l'idée de le déposer.

Édouard avait été pour eux un protecteur bénévole; mais ils ne savaient point ce qu'il deviendrait quand il serait leur maître; d'ailleurs ils étaient jaloux d'Arteveld, ils trouvaient que ce brasseur de bière s'érigeait en souverain, et ils jugeaient qu'il s'attribuerait auprès d'Édouard tout le mérite de la révolution qu'il voulait opérer en sa faveur. Les consuls qui se trouvaient à l'Écluse déclarèrent donc au roi d'Angleterre qu'ils ne pouvaient rien faire sans l'accord de toute la communauté, qu'en conséquence chacun d'eux se retirerait dans sa ville, pour consulter la bourgeoisie, et que, dans un mois, ils seraient de retour pour lui répondre (1).

Arteveld, avant de retourner à Gand, séjourna quelque temps à Bruges et à Ypres pour amener à son opinion les conseils de ces deux villes. Pendant ce temps, les autres consuls de Gand, dont l'un des plus influents était Gerard Denys, doyen des tisserands et ennemi personnel d'Arteveld, revinrent à Gand, assemblèrent la bourgeoisie sur la place du marché, lui exposèrent les propositions d'Édouard III, mais en même temps excitèrent la jalousie du peuple contre Arteveld, l'accusèrent de s'attribuer l'autorité souveraine, et de faire un mauvais usage des revenus publics. C'était le 19 juillet; la fermentation dans toute la ville était extrême, quand, à midi, Jacob d'Arteveld rentra dans Gand. « Ainsi qu'il » chevauchoit par la rue, dit Froissart, il s'aperçut tantôt » qu'il y avoit quelque chose de nouvel contre lui; car ceux

(1) Froissart, c. 247, p. 251. — *Meyer, Annal. Fland.*, L. XII, f. 146.

» qui se souloient incliner, et ôter leurs chaperons contre lui, » lui tournoient l'épaule, et rentroient en leurs maisons. Ici » il commença à douter, et sitôt qu'il fut descendu en son » hôtel, il fit fermer et barrer portes et huis de fenêtres. A » peine eurent ses varlets ce fait, quand la rue où il demeu- » roit fut toute couverte, devant et derrière, de gens, spé- » cialement de menues gens de métier. Là fut son hôtel » environné et assailli devant et derrière, et rompu par force. » Pendant ce temps, Arteveld se présenta à une fenêtre; il harangua le peuple; il rappela les services qu'il avait rendus; il promit le compte de tout l'argent qui avait passé par ses mains; il s'humilia, il pleura : ce fut en vain. Le peuple lui répondait : Descendez, et ne nous sermonnez plus, car il vous faut mourir. Il referma la fenêtre, espérant encore s'échapper par derrière, et se réfugier dans une église; mais son hôtel était déjà forcé et rempli de peuple; Gérard Denys l'attendait au bas de l'escalier, et lui porta le coup de mort, au milieu de ces furieux, qui voulaient le déchirer (1). Environ soixante-dix personnes furent encore tuées après lui, et parmi eux son frère et son neveu. On soupçonna le duc de Brabant, qui voulait donner sa fille en mariage au fils du comte de Flandre, d'avoir suscité ce mouvement populaire.

Dès qu'Édouard III apprit la mort de Jacob d'Arteveld, qu'il nommait son compère, il regarda la Flandre comme perdue pour lui; et, ne doutant point qu'elle ne se soulevât tout entière, il repartit en hâte de l'Écluse pour Sandwich, où il débarqua le 26 juillet (2). Il voulait se venger des Flamands, et il projetait déjà de saisir les personnes et les biens de ceux qui étaient établis en Angleterre; mais des députés de Bruges, d'Ypres, de Courtray, d'Audenarde et du Franc, qui l'avaient suivi, ne tardèrent pas à se présenter à lui à Westminster; ils l'assurèrent qu'ils étaient déterminés à persister dans son alliance; qu'ils ne voulaient point, à la vérité, déposséder leur comte de son héritage, mais qu'ils seraient charmés de

(1) Froissart, c. 248, p. 254. — *Meyer, Annal. Fland.*, L. XII, f. 146. — *Chr. de Fland. anon.*, p. 177. — *Giov. Villani*, L. XII, c. 46, p. 926.
(2) *Rymer*, T. V, p. 474.

faire épouser à son jeune fils une princesse d'Angleterre ; d'ailleurs ils regrettaient la mort d'Arteveld, à laquelle ils n'avaient point eu de part, et dont ils reconnaissaient les importants services. Édouard vit bien qu'il ne gagnerait rien à se brouiller avec eux ; il renonça à venger la mort de son compère, et les Flamands demeurèrent fidèles à son alliance (1).

Dans le même temps, un autre événement important diminuait l'influence qu'Édouard III avait jusqu'alors exercée dans les Pays-Bas : un de ses plus fidèles alliés, dans cette contrée, était son beau-frère, Guillaume II, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, qui prétendait aussi à la seigneurie de la Frise ; ce comte avait violé les priviléges des Frisons, et ceux-ci avaient secoué son autorité. Pour les réduire, il entra dans la Frise avec une puissante armée ; mais, s'étant imprudemment engagé dans un marais, ses troupes y furent mises en déroute, et, lui-même, il fut tué par les insurgés, le 26 ou 27 septembre 1345 (2). Il ne laissait point d'enfants, et ses trois sœurs, mariées à l'Empereur, au roi d'Angleterre et au margrave de Juliers, paraissaient ses héritières naturelles : seulement il s'agissait de savoir si elles partageraient entre elles l'héritage ou si elles succéderaient par ordre de primogéniture. Cette question brouilla les trois beaux-frères : Louis de Bavière déclara, le 15 janvier 1346, les quatre comtés de Hainaut, Hollande, Zélande et Frise, réunis à l'Empire, par extinction de la ligne masculine ; après quoi il en investit, par un titre nouveau, sa femme et Guillaume de Bavière, son second fils (3). Jean de Hainaut, sire de Beaumont, oncle du dernier comte, et qui avait eu une grande part aux révolutions d'Angleterre, au commencement du règne d'Édouard III, abandonna, à cette occasion, le parti anglais pour s'attacher à la France (4). Philippe, qui n'aimait pas plus l'Empereur que le roi d'Angleterre, et qui, au commencement de cette même année, l'avait fait attaquer

(1) Froissart, c. 249, p. 258. — *Meyer*, L. XII, f. 146.
(2) *Giov. Villani*, L. XII, c. 53, p. 934.
(3) Olenschlager, c. 153, p. 347.
(4) Froissart, c. 250, p. 261.

par le roi de Bohême, et avait excité une nouvelle guerre civile en Allemagne, préféra cependant voir ces comtés entre les mains d'un prince bavarois plutôt que des Anglais; il se réconcilia donc de nouveau avec Louis de Bavière, et il reconnut son fils Guillaume comme successeur du comté de Hainaut (1).

La guerre d'Angleterre n'avait point distrait Philippe de Valois et son fils de la poursuite de leurs projets sur l'héritage du dauphin de Viennois. Jean s'était abouché, à Avignon, avec le dauphin Humbert; il lui avait persuadé de réformer l'acte par lequel il avait désigné le duc d'Orléans pour être son successeur, et de donner plutôt le Dauphiné à son propre fils Charles, héritier présomptif de la couronne (2). Pour engager le pape à sanctionner ce nouvel arrangement, le duc de Normandie donna son consentement à ce que Guillaume Roger, neveu de Clément VI, achetât les terres que le dauphin possédait en Languedoc. Il avait ensuite encouragé Humbert dans l'exécution de tous les projets bizarres ou extravagants par lesquels celui-ci dissipait rapidement le prix de son héritage. Humbert, qui ne possédait pas un port sur aucune mer, promit d'abord à Louis d'Espagne de faire construire, pour lui, une flotte avec laquelle il pourrait tenter la conquête des îles Canaries, dont le pape lui avait fait don (3). Mais bientôt Humbert conçut un autre projet, qui convenait mieux encore à celui à qui il avait vendu son héritage : c'était de se mettre à la tête d'une croisade contre les Turcs. L'expérience apprenait que le climat des côtes d'Asie épargnait rarement les croisés. Cependant, pour rendre son opération plus certaine, Clément VI ne consentit à nommer Humbert II généralissime de la croisade contre les Turcs, qu'autant que celui-ci s'engagerait à se trouver à Négrepont, dans la saison des fièvres, au milieu d'octobre, et à demeurer trois ans, sans discontinuer, dans le Levant. Peut-être encore faut-il applaudir à l'humanité du pape, qui, jugeant

(1) Olenschlager, c. 152, p. 344.
(2) Hist. du Dauphiné, c. 97, p. 332.
(3) *Ibid.*, c. 103, p. 334.

Digitized by Google

bien qu'il envoyait à une mort presque certaine tous ceux qui s'engageraient sous ce général incapable et extravagant, ne chercha point à en augmenter le nombre, et lui permit d'entreprendre la conquête de l'empire turc avec cent chevaliers seulement (1). Il avait une autre raison, il est vrai, pour restreindre le nombre des croisés. Il écrivit, le 11 mai, à Philippe de Valois qu'il avait expressément déclaré que les indulgences de la croisade ne seraient point accordées aux Français sujets de Philippe qui voudraient passer en Orient, parce que leur devoir, dans ces temps de trouble, était de demeurer en France pour combattre les Anglais (2).

Quoique Humbert n'eût pas encore dissipé tout le prix de son héritage, il avait de nouveau besoin d'argent. Il se mit donc à vendre à l'enchère, à tous les bourgeois des villes de ses États, des exemptions et des priviléges; il engagea le roi de France à anticiper un de ses paiements, et, le 2 septembre, il partit enfin de Marseille pour Venise avec quatre vaisseaux. Marie de Baux, sa femme, s'y embarqua avec lui. Au commencement d'octobre, il repartit de Venise pour Négrepont, où il fut joint par quatre vaisseaux du pape, deux de la république de Venise et deux des chevaliers de Rhodes (3). Il n'y a, dans les historiens nationaux, aucune relation de ce que fit le dauphin en Orient (4); il paraît seulement qu'il brûla aux Turcs quelques vaisseaux marchands à Smyrne; qu'il courut, pendant quelque temps, la mer Égée, et qu'à la fin de la campagne de 1346, il conclut, avec l'autorisation du pape, une trève avec les Turcs (5).

En France, la campagne de 1345, contre les Anglais, avait été assez malheureuse pour enseigner à Philippe qu'il était enfin nécessaire d'accorder quelque attention aux plain-

(1) Diplôme de Clément VI, du 26 mai 1345. *Raynaldi Ann. eccles.*, § 6 et 7.

(2) *Raynaldi*, 1345, § 3 et 4.

(3) Hist. du Dauphiné, c. 112, p. 337.

(4) Cette expédition est racontée incidemment dans *Georgii Stellæ Annales Genuenses*, T. XVII, p. 1088.

(5) *Raynaldi Annal. eccles.*, 1346, § 65, 66. — Hist. du Dauphiné, c. 126, p. 341.

Digitized by Google

tes qui s'élevaient en même temps de toutes les parties du royaume. Il convoqua donc les États de la langue d'Oïl à Paris, pour le commencement de février 1346, tandis que son fils, Jean, duc de Normandie, convoquait ceux de la langue d'Oc à Toulouse. Les historiens du règne de Philippe n'ont j'amais fait mention de ces assemblées des États; on y trouvait si peu d'esprit de corps, d'indépendance ou de patriotisme, que la nation ne recueillait presque jamais quelque fruit de leurs doléances. Toutefois l'assemblée du 2 février, quoique probablement elle ne durât qu'un jour, ne fut pas absolument sans efficace. Une ordonnance, rendue par Philippe, le 15 du même mois, nous apprend que « cette assem- » blée de prélats, barons, chapitres et bonnes villes de son » royaume, lui avait témoigné que la gabelle du sel et les » impositions de quatre deniers par livre étaient moult dé- » plaisantes au peuple, et que tant par icelles, comme pour » les prévôts, fermiers, et les excessifs nombres des sergents, » et les commissaires envoyés par le royaume sur plusieurs » cas, ledit peuple se trouvait moult aggravé (1). » Pour y porter remède, il régla donc que les emprunts forcés, faits en son propre nom, au nom de sa femme et de son fils, cesseraient immédiatement; que les réquisitions de chevaux, de fourrages et de vivres, que tous les officiers civils et militaires, et tous les seigneurs se permettaient de faire sans payer, demeureraient interdites à tous, sauf aux princes de son lignage. Il se réservait toujours, cependant, le droit de prendre, « pour les nécessités de son hôtel, de sa chère com- » pagne la Reine, et de ses enfants, » tous les chevaux et toutes les propriétés mobilières de ses sujets, qui seraient à sa convenance. Il supprima plusieurs juridictions opposées que s'attribuaient ses maîtres des requêtes et ses maîtres d'hôtel; il supprima aussi, sans indemnité, beaucoup de places de sergents et d'autres, qui étaient une occasion de vexations pour le peuple; il abolit des lettres de répit et d'État, qu'il avait accordées à beaucoup de courtisans, pour les soustraire

(1) Ordonn. de France, T. II, p. 238.

Digitized by Google

aux actions de leurs créanciers devant les tribunaux ; il témoigna enfin son regret de ne pouvoir abolir aussi la gabelle; mais il déclara du moins que ce n'était qu'une taxe temporaire, qui n'était point incorporée à son domaine (1) .

(1346.) Les États de Languedoc s'assemblèrent à Toulouse, le 17 février, sous la présidence du duc de Normandie; on y vit les prélats, les barons et les députés des villes, des sénéchaussées de Toulouse , Carcassonne, Beaucaire, Périgord, Quercy , Agénois, Rouergue et Bigorre. Ils accordèrent un fouage de dix sous par feu, dont le tiers était payable dans chacun des mois d'avril, mai et juin, pour les frais de la guerre. Le duc de Normandie leur promit en retour de les assembler de nouveau à la fin de mai pour aviser avec eux aux moyens de supprimer la gabelle et l'imposition de quatre deniers par livre sur toutes les ventes (2).

Mais les promesses faites aux États-généraux étaient oubliées dès que l'assemblée était dissoute. Le continuateur de Nangis se plaint qu'à la fin de l'année l'oppression était plus grande encore qu'à son commencement. La gabelle et l'impôt sur les ventes portaient la désolation dans tous les ménages; toutefois ils ne causaient pas encore autant de souffrance et de mécontentement que les nouvelles ordonnances sur les monnaies, rendues le 13 juin, le 2 octobre et le 17 décembre (3). Par elles, tout le système monétaire du royaume était de nouveau bouleversé; toutes les anciennes monnaies étaient mises hors de cours, pour en introduire d'autres beaucoup plus faibles, et en même temps les bourgeois étaient obligés de payer les monnayeurs pour un travail qui les ruinait. Cependant l'argent levé par tant de voies odieuses était prodigué aux nobles, aux chevaliers, aux courtisans, pour être dissipé par le jeu et le vice. Philippe VI donnait lui-même l'exemple du faste qu'il encourageait à sa cour; et le trésor public était toujours dans le même état de pénurie (4).

(1) Ordonn. de France, T. II, p. 239, 241.
(2) Hist. du Languedoc, L. XXXI, c. 17, p. 258.
(3) Ordonn. de France, T. II, p. 242, 249, 250, 252.
(4) *Cont. Nangii*, p. 108.

Digitized by Google

Philippe songeait cependant à réparer les revers que ses lieutenants avaient éprouvés l'année précédente. Deux puissantes armées devaient s'assembler en même temps, l'une à Toulouse, sous les ordres du duc de Normandie, qui y avait donné rendez-vous, pour le 3 février, aux seigneurs du Poitou, de la Saintonge, du Quercy, du Limousin et de l'Auvergne; l'autre à Orléans, qu'il comptait commander lui-même. Pour former celle-ci, c'était aux grands seigneurs, presque tous alliés de la maison royale, qu'il s'adressait. Il ne leur donna pas précisément des ordres; mais les princes qui aimaient la guerre, qui mettaient leur orgueil à y paraître avec un grand train, se faisaient un plaisir autant qu'un devoir d'amener, sous l'étendard royal, une brillante chevalerie. Le duc Eudes de Bourgogne et son fils, qui était comte d'Artois et de Boulogne, amenèrent entre eux mille lances; ils étaient, il est vrai, les plus puissants vassaux de la couronne. Le duc de Bourbon et son frère, Jacques, comte de Ponthieu, conduisirent un nombre presque aussi considérable de gens d'armes; puis le comte d'Eu et de Guines, connétable de France; le comte de Tancarville, le dauphin d'Auvergne, les comtes de Forez, de Dampmartin, de Vendôme; les sires de Coucy, de Craon, de Sully, de Fiennes, de Beaujeu, de Roye, de Châlons, et l'évêque de Beauvais; après tous ceux-là on aurait pu noter encore beaucoup de barons et de chevaliers. Bientôt Philippe, changeant d'avis, réunit ces deux armées en une seule, sous le commandement de son fils. On estima alors qu'elle formait bien cent mille hommes, nombre souvent attribué aux armées dont on n'a point de dénombrement (1).

Avec des forces aussi redoutables, le duc de Normandie entreprit, dès le commencement du printemps, de reconquérir les places qu'il avait perdues dans l'automne précédente. Il prit en effet Miremont et Villefranche, et vint mettre le siége devant Angoulême; mais méprisant la politique ou l'humanité du comte de Derby, il pilla et brûla les deux premières villes, et en massacra toute la garnison (2). Derby, qui n'é-

(1) Froissart, T. II, c. 251, p. 264.
(2) Froissart, c. 252, p. 266.

Digitized by Google

tait pas assez fort pour tenir la campagne, résolut d'épuiser la furie du duc de Normandie par de longs siéges. Averti que ce prince n'avait pas laissé un habitant dans Villefranche, en Agénois, il y envoya quatre de ses chevaliers, quatre-vingt gens d'armes et trois cents archers, avec ordre de s'y fortifier de nouveau. En même temps il fit entrer dans Aiguillon, le comte de Pembroke, Gaultier de Mauny, et beaucoup de ses meilleurs chevaliers et de ses soldats de choix, en leur donnant l'ordre de s'y défendre à outrance (1). Les Anglais assiégés à Angoulême ne pouvant espérer de secours, demandèrent au duc une trève pour célébrer la fête de l'Annonciation de la Vierge, et ils profitèrent de cette trève pour sortir en bon ordre, traverser le camp français, et se retirer à Aiguillon, sans que le duc, qui se regardait comme lié par sa parole, y mît obstacle. Pendant que ce siége durait encore, le sénéchal de Beauvais, son lieutenant, avait pillé Saint-Jean-d'Angely. Le duc prit encore Damassan, Tonneins, et le port Sainte-Marie, puis il revint mettre le siége devant Aiguillon (2).

Les Anglais avaient dans Aiguillon quarante chevaliers, quatre cent vingt cuirassiers et deux fois autant d'archers. La place, n'ayant que peu d'étendue, n'aurait pas pu contenir plus de monde; cette petite troupe arrêtait cependant toute l'armée française, qui resta devant ses murs depuis la fin d'avril jusqu'au 20 août. Comme il y avait impossibilité à faire combattre à la fois cent mille assiégeants contre quinze cents assiégés, le duc de Normandie aurait dû attaquer en même temps plusieurs places, pour occuper toute son armée, mais il aurait ainsi perdu le spectacle de cette grande multitude d'hommes obéissants, qui flattait sa vanité. Il préféra donc donner assaut sur assaut, divisant son armée en quatre corps, qui devaient combattre chacun à leur tour, de manière à ne laisser à ceux de la ville aucun instant de repos. Mais les Anglais résistèrent à cette fatigue; ils repoussèrent avec avantage toutes les attaques, et ils détruisirent, à plusieurs repri-

(1) Froissart, c. 253, p. 268.
(2) Froissart, c. 255, p. 274.

Digitized by Google

ses, les machines de guerre que les Français avaient construites, ou qu'ils avaient fait venir de Toulouse (1).

Les assiégés ne pouvaient espérer que le comte Derby, avec le peu de troupes qu'il avait sous ses ordres, essayât de marcher à leur secours; mais Édouard III ne les oubliait point : il avait résolu de passer lui-même la mer avec le prince de Galles, son fils, qui avait accompli seize ans, et auquel il voulait faire faire ses premières armes, et il avait rassemblé à Southampton la plus brillante armée qu'il lui fût possible de mettre sur pied. On y voyait sept comtes, trente-cinq barons, un grand nombre de chevaliers, quatre mille hommes d'armes, dix mille archers anglais, six mille fantassins irlandais et douze mille Gallois, en tout trente-deux mille hommes (2). Édouard s'embarqua le 2 juillet 1346 (3). Froissart assure que son intention était de prendre terre en Gascogne, et qu'il cingla trois jours dans cette direction, mais que les vents l'ayant rejeté jusque sur les côtes de Cornouailles, Godefroi de Harcourt lui persuada de se diriger plutôt vers la Normandie, et de débarquer dans la presqu'île de Cotentin, où ses fiefs étaient situés. Il y prit terre, en effet, le 12 juillet, à la Hogue-Saint-Vast (4).

Philippe ne s'était point attendu à cette attaque, et n'avait pris aucune précaution pour la repousser. Édouard put donc s'avancer en Normandie, sans y rencontrer de résistance. Il avait divisé son armée en trois colonnes, qui marchaient peu éloignées l'une de l'autre, fourrageant et pillant le pays, ne faisant que de très petites journées, s'arrêtant dès dix ou onze heures du matin, et se réunissant, pour passer la nuit, toutes trois en un même quartier. Elles ne s'écartaient que fort peu des côtes, et la flotte les suivait : « Et trouvoient, dit Froissart, le pays si plentureux et si garni de tous vivres, qu'il » ne leur convenoit faire nulle pourvoyance, fors que de vins, » et si en trouvoient-ils assez par raison. Si n'étoit pas de mer-

(1) Froissart, c. 257-263, p. 279-292.
(2) Froissart, c. 264, p. 294.
(3) *Rymer*, T. V, p. 518.
(4) Froissart, c. 264, 265, p. 292, 297. — *Cont. Nangii*, p. 107.

Digitized by Google

» veille si ceux du pays étoient effrayés et ébahis, car avant » ce ils n'avoient jamais oncques vu hommes d'armes, et ne » savoient que c'étoit de guerre ni de bataille. Si fuyoient de- » vant les Anglais de si loin qu'ils en oyoient parler, et lais- » soient leurs maisons et leurs granges toutes pleines; ni ils » n'avoient mie art ni manière ni du sauver ni du gar- » der (1). »

Le 14 juillet, Édouard III s'empara de Barfleur, le 18, de Valognes; il entra ensuite dans Cherbourg, Montebourg, Carentan, Saint-Lô, et, le 26 juillet, il arriva devant Caen. Il avait pillé chacune des villes qu'il avait traversées, et le plus souvent il avait forcé tous les habitants à monter sur ses vaisseaux, pour ne laisser derrière lui personne qui pût se tourner contre lui (2). Philippe avait envoyé en hâte le comte de Guines, son connétable, et le comte de Tancarville à Caen, pour défendre cette place : c'était une des plus riches et des plus populeuses villes de France. Froissart assure qu'elle était trois fois plus grande que Saint-Lô, après nous avoir appris que celle-ci contenait huit mille habitants. Les fortifications de la cité étaient mauvaises, mais il y avait un bon château, où commandait Robert de Warignies. Les deux comtes mirent en délibération s'ils n'abandonneraient pas la partie de la ville bâtie au-delà de l'Orne, afin de se défendre derrière cette rivière ; mais ils reconnurent bientôt qu'il y avait si peu d'eau dans son lit qu'on pouvait, presque partout, la passer à gué; d'ailleurs les bourgeois de Caen montraient tant d'empressement à se battre, et tant de confiance en eux-mêmes, que le connétable consentit à les mener à l'ennemi. « Toutefois, dit » Froissart, si très tôt que les bourgeois de la ville de Caen » virent approcher ces Anglais, qui venoient en trois batailles » drus et serrés, et aperçurent ces bannières et ces pennons » à grand foison ventiler et baloyer, et ouïrent ces archers » ruire, qu'ils n'avoient point accoutumé de voir ni de sentir, » si furent si effrayés et déconfits d'eux-mêmes, que tous ceux

(1) Froissart, c. 270, p. 310.

(2) Froissart, c. 265-270, p. 297. Lettre de Michel de Northburgh, en note, *ibid.*, p. 299. — *Giov. Villani*, L. XII, c. 62, p. 943.

Digitized by Google

» du monde ne les eussent mie retenus, qu'ils ne se fussent » mis à la fuite. Si se retraïst chacun vers leur ville, sans » arroi, voulust le connétable ou non. » Dans ce désordre, les comtes de Guines et de Tancarville se réfugièrent, avec environ vingt-cinq chevaliers, sous une porte élevée à l'entrée du pont. Mais comme ils voyaient de là les Anglais s'élancer dans les rues, au milieu des bourgeois, tuant toujours, sans vouloir en prendre aucun à merci, ils cherchèrent des yeux s'ils connaîtraient quelqu'un parmi les assaillants; bientôt ils virent passer Thomas Holland, chevalier borgne, qu'ils avaient rencontré dans les guerres de Grenade; ils l'appelèrent, et se rendirent à lui pour avoir la vie sauve (1).

Le pillage de la ville de Caen fit tomber entre les mains des Anglais un traité qui avait été conclu à Vincennes, le 23 mars 1339, entre les députés de la province de Normandie et Philippe VI. Les premiers s'étaient figuré qu'ils pourraient renouveler la conquête d'Angleterre; ils avaient promis de l'entreprendre à leurs frais, sous la conduite de Jean, duc de Normandie, fils du roi, avec quatre mille hommes d'armes, cinq mille arbalétriers et quinze mille fantassins; et ils demandaient, pour récompense, que, dans le partage des biens de la nation anglaise, qui devait être dépouillée de toute propriété, tout ce qui appartenait au roi d'Angleterre passât au duc de Normandie; tout ce qui appartenait aux églises, nobles barons et villes d'Angleterre, fût partagé, dans la même proportion, entre les églises, nobles barons et villes de Normandie (2). La lecture de ce traité excita dans Édouard la plus violente colère; il le fit publier parmi sa troupe; il en envoya copie en Angleterre, et il donna ordre que, le lendemain, tous les habitants de Caen qui avaient échappé au premier massacre, où cinq mille d'entre eux avaient déjà péri (3), fussent passés au fil de l'épée, et que leur ville fût réduite en cendre. Ce ne fut qu'à grand'peine que Godefroi de Harcourt réussit à le fléchir. Aussitôt qu'il eut obtenu

(1) Froissart, c. 271, 272, p. 312, 314. — Knyghton, L. IV, p. 2585.
(2) *Rymer*, T. V, p. 504.
(3) Knyghton, L. IV, p. 2586.

Digitized by Google

révocation de cet ordre, « il fit chevaucher sa bannière de » rue en rue, et commanda, de par le roi, que nul ne fût » si hardi, sur le hart, qu'il boutât feu, occît homme ni » violât femme. Quand ceux de Caen ouïrent ce ban, ils re- » cueillirent les Anglais en leur hôtel, sans rien forfaire, et » ouvroient leurs coffres et leurs écrins, et abandonnoient » tout ce qu'ils avoient, pourvu qu'ils fussent assurés de leur » vie. Nonobstant ce, et le ban du roi et du maréchal, si y » eut dedans la ville de Caen, moult de vilains meurtres et » pillements, de voleries, d'arsures et de larcins faits, mais y » conquirent les Anglais si fier avoir que merveille serait à » penser (1). »

Encouragé par ces succès, Édouard résolut de pénétrer jusqu'au cœur de la France, de menacer Paris, peut-être avec l'espoir d'y exciter quelque sédition, et tout au moins d'humilier Philippe, en lui faisant sentir son impuissance. Après avoir séjourné trois jours à Caen, et renvoyé sa flotte en Angleterre, avec son butin et les plus marquants entre ses prisonniers, il s'approcha de la Seine. Il prit d'abord Louviers, qui déjà alors « étoit une des villes de Normandie où » l'on faisoit la plus grande plenté de draperie, et étoit » grosse, riche et marchande. Si entrèrent les Anglais de- » dans, et la conquirent à peu de frais, car elle n'étoit point » fermée. Si fut toute courue, volée et pillée sans déport. » Les Anglais s'approchèrent ensuite de Rouen, où commandaient les comtes de Harcourt et de Dreux; mais quoique ceux-ci fussent entourés de beaucoup de chevaliers, ils firent couper les ponts de la Seine pour éviter le combat. Les Anglais, ne pouvant passer la rivière, remontèrent le long de sa rive gauche, brûlant Vernon, Verneuil, le Pont-de-l'Arche; mais en même temps les Français remontaient sur la rive droite, coupaient d'avance tous les ponts, et rendaient toute communication impossible. Édouard fit enfin choix de Poissy pour y construire un nouveau pont : il y arrêta son armée; il y célébra, le 15 août, avec beaucoup de solennité,

(1) Froissart, c. 272, p. 314-320.

Digitized by Google

la fète de l'Assomption; et en même temps il envoya des partis pousser leurs ravages jusqu'aux portes de Paris. Ses maréchaux brûlèrent alors Saint-Germain, Montjoie, Saint-Cloud, Boulogne et Bourg-la-Reine (1).

Philippe ne s'était point attendu à être attaqué ainsi au centre de ses États, et ses habitudes de dissipation le laissaient peu en mesure de porter remède aux événements imprévus. Il avait consacré toutes ses ressources, en argent, en armes, en soldats, à former l'armée d'Aquitaine, qui, occupée alors au siége d'Aiguillon, au confluent du Lot et de la Garonne, à cent cinquante lieues de distance, ne pouvait arriver à temps pour défendre Paris. Il crut plutôt devoir recourir à ses alliés d'Allemagne, au roi de Bohême, aux comtes de Salm, de Saarbruck, de Namur, au sire Jean de Hainaut, qui lui étaient tous dévoués (2). Mais sa politique perfide avait, alors même, allumé un grand incendie en Allemagne, et il ne pouvait attendre de cette contrée l'assistance qu'il en aurait obtenue, s'il avait bien voulu la laisser en paix.

Philippe, en effet, ne pouvait souffrir qu'il y eût un souverain en Europe qui eût la prétention de lui être supérieur en rang. Il haïssait Louis de Bavière, parce que ce prince s'intitulait Empereur; il voulait l'humilier; il n'avait songé qu'à lui susciter des rivaux en Allemagne, des persécutions à la cour d'Avignon; tandis que Louis de Bavière, dont la conscience timorée ne pouvait trouver de repos sous les excommunications du pape, n'avait cessé de faire des offres de réconciliation à Philippe, de soumission à Clément VI. Au commencement de cette année, une autre influence que celle de la France avait excité encore la jalousie de la cour d'Avignon contre l'Empereur. Le 18 septembre 1346, André, roi de Naples, avait été étranglé avec le consentement, si ce n'est d'après l'ordre de sa coupable épouse. Son frère, le roi Louis

(1) Froissart, c. 273, p. 321. — *Giov. Villani*, L. XII, c. 63, p. 943. — *Cont. Nangii*, p. 107. — Knyghton, p. 2587. — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.*, p. 166, *ejusdem Ypodigma Neustriæ*, p. 317.

(2) Froissart, c. 269, p. 308.

Digitized by Google

de Hongrie, avait juré de venger sa mort : il s'était allié, dans ce but, avec l'empereur Louis de Bavière, et l'Italie s'attendait à voir ces deux souverains descendre les Alpes du Tyrol et de la Carniole, avec deux puissantes armées demi-barbares, qui puniraient peut-être l'Église des outrages dont son chef avait abreuvé l'Empereur. Clément, pour effrayer Louis, renouvela, au mois de janvier, sa sentence d'excommunication contre lui (1); il la fit suivre, le 13 avril, par une bulle plus terrible encore, dans laquelle il lui interdisait de se défendre davantage, ou de présenter de nouvelles appellations; il confisquait tous ses biens; il déclarait ses fils et ses neveux incapables de posséder jamais aucun emploi public, civil ou ecclésiastique, et il invitait tous les princes de la terre à le dépouiller de ses États (2).

Clément VI avait ensuite exhorté les électeurs de l'Empire à s'assembler pour faire un nouveau choix; il avait appelé à Avignon le roi Jean de Bohême, qui était devenu aveugle, et son fils, Charles, margrave de Moravie. C'est à ce dernier, alors âgé de trente ans, qu'il destinait la couronne impériale. Il lui fit prêter un serment qui, s'il l'eût observé, l'aurait réduit à n'être qu'un lieutenant du pape en Allemagne; il l'avait ensuite recommandé chaudement aux électeurs, aux villes et aux États de l'Empire, et il avait, en effet, réussi à le faire élire, à Rensé, sous le titre de Charles IV, roi des Romains, le 11 juillet 1346 (3).

Philippe n'avait point été consulté dans ces dernières négociations; il aurait préféré que l'Allemagne demeurât en paix, pendant qu'il était pressé par les armes d'Édouard III, ou si l'on nommait un nouvel empereur, il aurait choisi Jean de Bohême, de préférence à son fils. Mais, entraîné par les événements, privé de son crédit par les deux campagnes désastreuses de ses lieutenants en Gascogne et en Normandie, il ne pouvait plus arrêter une impulsion qu'il avait contribué à

(1) *Olenschlager Romischen Kayserthum*, c. 154, p. 349. — *Raynaldi*, 1346, § 1.

(2) Olenschlager, c. 155, p. 351. — *Raynaldi Ann. eccles.*, 1346, § 3-8.

(3) Olenschlager, c. 156, p. 352.

Digitized by Google

donner lui-même, et il était obligé de seconder une révolution qui le compromettait, pour conserver l'affection de la maison de Luxembourg, dont les secours lui étaient nécessaires (1).

Cependant Louis de Bavière, ayant reçu dans le Tyrol la nouvelle de cette élection, était revenu en hâte avec l'armée destinée à son expédition d'Italie, pour chasser celui que les Allemands nommaient le roi des prêtres. Une diète à Spire déclara nulle l'élection de Charles IV; des ligues se formèrent entre les princes allemands, pour maintenir contre lui l'indépendance de l'Empire; les habitants d'Aix-la-Chapelle avaient fermé leurs portes à Charles quand il avait voulu se faire couronner chez eux. Il avait été chercher un asile dans l'armée de l'évêque de Liége, alors en guerre avec ses bourgeois; mais, le 25 juillet, il avait été défait honteusement par eux. Enfin, quatre semaines après son élection, ne trouvant plus, dans toute l'Allemagne, une ville qui voulût le reconnaître, il entra en France avec son père et les chevaliers de son parti: heureux de trouver un refuge dans l'armée de Philippe, de recevoir de lui une solde pour faire vivre ses partisans, et quelque avance d'argent pour satisfaire l'archevêque de Cologne, qui le pressait de rembourser les frais de son couronnement (2).

Les désastres de la maison de Luxembourg n'étaient pas bien connus en France, et l'arrivée à Saint-Denis de l'Empereur, du roi de Bohême, du duc de Lorraine et d'un grand nombre de seigneurs allemands, avec environ cinq cents cavaliers, à l'époque même où les Anglais brûlaient les villages des environs de Paris, releva le courage de Philippe de Valois et de ses soldats. Cependant les bourgeois de Paris commençaient à montrer leur mécontentement de ce que le roi avait attiré la guerre jusqu'à leurs portes. Celui-ci ayant ordonné de démolir les maisons bâties le long des murs d'enceinte, qui pouvaient nuire à la défense, il y eut un soulève-

(1) Olenschlager, c. 157, p. 355.
(2) Olenschlager, c. 161, 360.

Digitized by Google

ment qui menaçait de devenir général : ce n'était pas le moment de hasarder une brouillerie avec le peuple, et le roi de Bohême s'interposa pour faire révoquer l'ordre (1).

Le départ du roi pour Saint-Denis donna lieu à une nouvelle explosion de mécontentement, comme à de nouvelles alarmes. Plusieurs bourgeois vinrent à lui, « en eux jetant » à genoux, et dirent : Ah, cher sire et noble roi ! que voulez-vous faire ? Voulez-vous ainsi laisser et guerpir la bonne » cité de Paris ? et si vos ennemis sont à deux lieues près, » tantôt seront en cette ville, quand ils sauront que vous en » serez parti ; et nous n'avons ni n'aurons qui nous défendra » contre eux (2). » Toutefois, Philippe sentait que le moment était venu de combattre pour l'honneur de la France. Les provinces qui, jusqu'à son temps étaient demeurées à l'abri de toute insulte ennemie, étaient, sous ses yeux, cruellement ravagées, et les milices qu'il appelait sous ses étendards, en marchant pour le joindre, tombaient dans les embûches des Anglais. C'est ainsi que les bourgeois d'Amiens rencontrèrent, dans le Beauvoisis, Godefroi de Harcourt, qui conduisait l'avant-garde anglaise, et furent défaits avec perte de douze cents hommes (3).

Édouard avait accompli sa bravade en pénétrant jusqu'aux portes de Paris, et ravageant les plus belles provinces de France ; mais sa position commençait à devenir critique : il avait devant lui une armée plus considérable que la sienne, et qui grossissait tous les jours, et derrière lui un pays qu'il avait si cruellement ravagé, qu'il ne pouvait plus y trouver de vivres, et que la population entière, réduite au désespoir, veillait l'occasion de se venger. Son intention était de traverser la Picardie, et de se rapprocher du comté de Ponthieu, héritage de sa mère, où il comptait trouver des partisans. Il mettait aussi son espérance dans les Flamands, qui, excités par Hugues de Hastings, avaient assiégé Béthune pendant trois semaines, sans pouvoir s'en rendre maîtres, et qui, lors-

(1) *Giov. Villani,* L. XII, c. 63, p. 945.
(2) Froissart, c. 273, p. 324.
(3) Froissart, c. 274, p. 325.

Digitized by Google

qu'ils furent avertis de son approche, s'avancèrent jusqu'à Gravelines (1). Le 16 août, lendemain de l'Assomption, le pont qu'il avait fait jeter sur la Seine fut achevé, et il traversa cette rivière (2); mais il avait encore à continuer une marche de flanc, en présence de l'armée française, et ensuite à passer la Somme, avant de pouvoir retrouver ses vaisseaux. Il passa devant les murs de Beauvais sans vouloir les attaquer; il ne put cependant empêcher les chevaliers de son arrière-garde d'aller escarmoucher aux barrières qui entouraient les portes (3). Il établit ensuite son quartier à Airaines, où il demeura trois jours, tandis que ses maréchaux étaient occupés à reconnaître tous les bords de la Somme pour y surprendre un pont qui ne fût pas gardé, ou y découvrir un gué.

Philippe, de son côté, était parti de Saint-Denis, et il avait suivi les Anglais jusqu'à Coppigny-l'Esquissé, à trois lieues d'Amiens. Il avait déjà huit mille cavaliers et soixante mille fantassins, entre lesquels six mille étaient des arbalétriers génois (4). Chaque jour il lui arrivait des renforts, aussi il ne se pressait point de livrer bataille; il voulait enfermer Édouard dans un pays ennemi, le harasser, l'affamer, et ne l'attaquer ensuite que lorsqu'il l'aurait affaibli par l'inquiétude et la misère. Il avait fait fortifier les ponts de Remy, de Long en Ponthieu et de Pecquigny, sur la Somme, et couper tous les autres; il avait enfin chargé Godemar du Fay, de garder, avec mille hommes d'armes et cinq mille fantassins, le passage de la Blanchetache, au-dessous d'Abbeville, où la rivière, déjà près de son embouchure, est guéable deux fois par jour, pendant le reflux de la mer. Ce fut vers ce passage, qui lui avait été indiqué par un de ses prisonniers, qu'Édouard se dirigea. Il partit d'Airaines le 23 août, au matin, pour Oisemont, où il coucha, et, le même jour, Philippe entra à Airaines, où il trouva les tables de ses ennemis encore dres-

(1) *Giov. Villani,* L. XII, c. 64, p. 946. — *Meyer, Annal. Fland.,* L. XII, f. 148.

(2) Rob. d'Avesbury, p. 137.

(3) Froissart, c. 275, p. 327.

(4) *Giov. Villani,* L. XII, c. 63, p. 946.

Digitized by Google

sées et couvertes de provisions. Persuadé qu'Édouard ne pouvait point passer la Somme, il ne le poursuivit pas plus loin ce jour-là (1).

Édouard se trouva, le 24 août, à l'aube du jour, à Blanchetache, sur le bord de la rivière, attendant avec impatience que le flux se fût écoulé. Les eaux étaient encore trop hautes pour qu'il pût s'engager dans le lit du fleuve, quand il vit paraître sur l'autre bord Godemar du Fay avec sa troupe, qu'il avait renforcée de deux mille bourgeois de Tournay et de quatre mille d'Abbeville. « Mais le roi d'Angleterre, dit » Froissart, ne laissa mie à passer pour ce, ainsi commanda » à ses maréchaux tantôt férir en l'eau, et ses archers traire » fortement aux Français qui étoient en l'eau et sur le rivage. » Lors firent les deux maréchaux d'Angleterre chevaucher » leurs bannières au nom de Dieu et de Saint-Georges, et eux » après : si se férirent en l'eau de plein élan, les plus bache- » lereux et les mieux montés devant. Là eut en la rivière fait » mainte jouste, et maint homme renversé d'une part et » d'autre. Là commença un fort hutin, car messire Godemar » et les siens défendoient vaillamment le passage (2). » Ils furent enfin enfoncés; les Anglais passèrent; Godemar et ses gendarmes trouvèrent un refuge dans les murs d'Abbeville; mais la plupart des fantassins furent tués ou pris. A peine, cependant, les Anglais avaient-ils atteint la rive droite de la Somme que les coureurs français, ceux du roi de Bohême et du roi des Romains parurent sur la rive gauche. Philippe les suivait de près; mais avant qu'il fût parvenu jusqu'à la Somme, le flux avait recommencé à couler, et il n'y avait plus moyen de passer le gué (3).

Dans la dernière partie de sa retraite, l'armée d'Édouard avait beaucoup souffert; elle avait souvent manqué de vivres, que le pays ne fournissait point en suffisante abondance, et elle ne pouvait sans danger continuer une marche précipitée (4). Le roi

(1) Froissart, c. 278, p. 338.
(2) Froissart, c. 279, p. 339.
(3) Froissart, c. 280, p. 340. — *Cont. Nangii*, p. 107.
(4) *Giov. Villani*, L. XII, c. 65, p. 947.

Digitized by Google

d'Angleterre résolut donc d'attendre Philippe dans le Ponthieu, pays qui devait lui appartenir, et d'y livrer bataille sur son propre sol. Ses maréchaux étaient parvenus jusqu'à la mer, et s'étaient emparés des deux villes de Crotoy et de Rue; pour lui, arrivé le 25 août, à midi, lendemain du jour où il avait passé la rivière, assez près de Crécy en Ponthieu, il s'y était logé en plein champ. Après s'être assuré que Philippe était retourné de Blanchetache à Abbeville, où il avait un pont sur la Somme, et qu'il n'avait point encore paru sur la rive droite, il renvoya ses soldats dans leurs tentes, leur recommandant de prendre du repos, pour être plus prêts à combattre le lendemain à l'aube du jour, quand la trompette les appellerait (1).

« Quand tous ses gens furent partis de lui, dit Froissart, » Édouard entra en son oratoire, et fut là à genoux et en orai- » son devant son autel, en priant dévotement Dieu qu'il le » laissât lendemain, s'il se combattoit, issir de la besogne à » son honneur. Après ces oraisons, environ minuit, il alla » coucher; et le lendemain se leva assez matin, par raison, » et ouït messe, et le prince de Galles son fils, et s'accommu- » nièrent. » Il ordonna ensuite à ses soldats de prendre les armes; il voulut que tous ses gendarmes combattissent à pied, et il fit enfermer tous ses chars et ses chevaux dans un grand parc, près d'un bois, derrière son armée. Il fit trois divisions de cette armée : dans la première, forte de huit cents hommes d'armes, deux mille archers et mille Gallois, il plaça son fils sous la direction du comte de Warwick, de Godefroi de Harcourt et de plusieurs de ses meilleurs chevaliers; il donna la seconde au comte de Northampton, et il se réserva le commandement de la troisième. Après avoir assigné à chacun son poste, il parcourut les rangs en exhortant ses Anglais, d'un visage joyeux, à penser à leur honneur, et à défendre son droit. A midi, comme il n'avait point encore de nouvelles de l'approche des Français, il les invita « à ce que » tous ses gens mangeassent à leur aise, et bussent un coup...

(1) Froissart, c. 282, p. 345.

Digitized by Google

» après quoi ils s'assirent tous à terre, leurs bassinets et leurs » arcs devant eux, et eux reposant pour être plus frais et plus » nouveaux quand leurs ennemis viendroient (1). »

Philippe regardait comme au-dessous de sa grandeur d'avoir de tels ménagements pour ses troupes; c'était par des ordres impérieux et par des menaces qu'il croyait devoir les entraîner au combat, sans consulter leurs besoins ou leur fatigue. Il avait couché le jeudi et le vendredi dans Abbeville, aussi bien que les principaux seigneurs de son armée, mais la plus grande partie de ses troupes était restée dans les champs et les villages voisins. Le samedi matin 26 août, il partit d'Abbeville, lorsqu'il faisait déjà grand jour, pour aller chercher l'ennemi, dont il était à près de cinq lieues. Une grosse pluie commença presqu'en même temps, et l'accompagna pendant toute sa marche. Quatre chevaliers, qu'il avait envoyés devant pour reconnaître la position des Anglais, vinrent à sa rencontre, et lui rapportèrent qu'ils les avaient trouvés frais et dispos, l'attendant sur la place où ils voulaient lui livrer bataille. Ils lui avaient conseillé, en même temps, de donner à ses troupes, avant que d'attaquer, le repos d'une nuit. Philippe sentit que ce conseil était sage, et il ordonna de faire halte; mais les grands seigneurs de France, qui commandaient les différents corps d'armée, mirent leur vanité à se dépasser les uns les autres, pour se loger le plus proche possible de l'ennemi. « Ni aussi le roi, ni ses maréchaux ne purent adonc être maîtres de leurs gens, car il y » avoit si grands gens et si grand nombre de grands seigneurs, » que chacun vouloit là montrer sa puissance. Si chevauchèrent en cet état, sans arroi et sans ordonnance, si avant » qu'ils approchèrent leurs ennemis, et qu'ils les voyaient en » leur présence (2).

» Les Anglais, sitôt qu'ils virent les Français approcher, » se levèrent moult ordonnément, sans nul effroi, et se rangèrent en leurs batailles : celle du prince tout devant, leurs

(1) Froissart, c. 284, p. 349.
(2) Froissart, c. 286, p. 355.

Digitized by Google

» archers mis en manière d'une herse, et leurs gens d'armes » au fond de la bataille. Le comte de Northampton et le » comte d'Arundel, et leur bataille, se trouvoient sur l'aile, » bien ordonnément avisés, et pour conforter le prince si » besoin étoit... Quand le roi Philippe vint jusque sur la place » où les Anglais étaient de là arrêtés et ordonnés, et il les vit, » le sang lui mua, car il les haïssoit... et dit à ses maréchaux : » Faites passer nos Génois devant, et commencer la bataille, » au nom de Dieu et de monseigneur Saint-Denis (1). »

Ces Génois étaient les mêmes qui montaient les galères que des exilés d'un parti vaincu à Gênes, avaient conduites en France, et que Philippe avait prises à son service. Il les avait fait venir, après le débarquement d'Édouard, sous la conduite de leurs deux amiraux, Charles Grimaldi et Antoine Doria ; car ces montagnards liguriens avaient la réputation d'être en même temps les meilleurs archers et les meilleurs marins de l'Europe (2). Le reste de l'infanterie de Philippe était fort inférieure en qualité à celle des Anglais. Ceux-ci, peut-être par une suite de leur hostilité contre la noblesse normande, qui s'était établie et fixée chez eux, avaient conservé plus d'indépendance de caractère : accoutumés à se servir sans cesse de l'arbalète, leurs armes leur donnaient du courage, et la noblesse les respectait et les craignait. Les gentilshommes français, au contraire, ne permettaient jamais à leurs serfs de faire usage d'aucune arme ; ils les maintenaient dans la terreur et l'avilissement, et ne pouvaient au besoin en faire des soldats. Ce n'étaient que les bourgeois des villes qui formaient l'infanterie nationale ; leurs habitudes casanières avaient moins fortifié leur corps que celui des paysans, et les rendaient moins propres aux fatigues de la guerre ; leurs armes et leur discipline étaient pour eux des gênes inaccoutumées. Toutefois, quand ils avaient combattu pour leur liberté, ils avaient souvent montré un brillant courage ; mais, sous les Valois, ils se sentaient opprimés, humiliés, et la

(1) Froissart, c. 287, p. 387. — Thom. Walsingham, *Hist. Angl.*, p. 166.
(2) *Giov. Villani*, L. XII, c. 65, p. 946 ; et c. 66, p. 948.

Digitized by Google

force du caractère ne suppléait plus en eux à la faiblesse du corps. La noblesse, accoutumée à mépriser les vilains et l'infanterie bourgeoise, étendait le même mépris à l'infanterie étrangère que le roi avait prise à sa solde.

La grosse pluie qui était tombée tout le matin avait mis la plupart des arcs des Génois hors de service (1). Aussi, quand on leur ordonna de commencer l'attaque, « ils eussent eu, » dit Froissart, aussi cher que néant de commencer adonc la » bataille; car ils étoient durement las et travaillés d'aller à » pied ce jour, plus de six lieues, tous armés, et de leurs » arbalêtes porter; et dirent adonc à leurs connétables qu'ils » n'étoient mie adonc ordonnés de faire nul grand exploit de » bataille. Ces paroles volèrent jusqu'au comte d'Alençon, » qui en fut durement courroucé, et dit : On se doit bien » charger de cette ribaudaille qui faillit au besoin. » Malgré leurs représentations, et encore que la soirée fût déjà avancée, les Génois eurent ordre d'attaquer, et ils le firent avec beaucoup de résolution, en poussant de grands cris; mais les Anglais, qui les avaient attendus en silence, et qui avaient caché la corde de leurs arbalètes dans leurs chaperons pour la préserver de la pluie, firent bientôt voir la supériorité de leurs archers. Les Génois tombaient en foule sous la grêle de flèches qui les accablait; d'ailleurs Villani nous apprend qu'Édouard avait entremêlé à ses archers « des bombardes qui, » avec du feu, lançoient de petites balles de fer, pour effrayer » et détruire les chevaux; et que les coups de ces bombardes » causèrent tant de tremblement et de bruit, qu'il semblait » que Dieu tonnoit, avec grand massacre de gens et renver- » sement de chevaux (2). » Les Génois perdirent enfin courage, et voulurent fuir; « mais une haie de gendarmes fran- » çais, dit Froissart, montés et parés moult richement, leur » fermoit le chemin. Le roi de France par grand mutalent, » quand il vit leur pauvre arroi, et qu'ils se déconfissoient,

(1) *Cont. Nangii*, p. 108.

(2) *Giov. Villani*, L. XII, c. 65, 66, p. 947, 948. Cette première mention de l'artillerie dans une bataille est d'autant plus digne d'attention, que Villani, qui mourut deux ans après, n'a pu faire d'anachronisme.

Digitized by Google

» ainsi commanda et dit : Or tôt, tuez toute cette ribau-» daille, car ils nous empêchent la voie sans raison. Là vissiez » gendarmes de tous côtés entre eux férir et frapper sur eux, » et les plusieurs trébucher et cheoir parmi eux, qui oncques » puis ne se relevèrent; et toujours traioient les Anglais en » la plus grande presse, qui rien ne perdoient de leurs traits, » car ils empalloient et féroient parmi le corps ou parmi les » membres gens et chevaux, qui là cheoient et trébuchoient » à grand méchef (1). »

Le propos atroce de Philippe n'était pas seulement une explosion de colère, ce fut un ordre exprès, qui, par son exécution, entraîna la perte de la bataille (2). On rapporta au roi Jean de Bohême, qui, tout aveugle qu'il était devenu, se tenait armé à cheval au milieu de sa troupe, « que tous les » Génois sont déconfits, et a commandé le roi à eux tous tuer. » et toutefois entre nos gens et eux a si grand toullis que mer-» veilles, car ils chéent et trébuchent l'un sur l'autre, et nous » empêchent trop grandement. » Le roi de Bohême, qui comprit dans quel danger se trouvait l'armée, s'adressa alors à ses compagnons : « Je vous prie et requiers très spécialement, » leur dit-il, que vous me meniez si avant que je puisse férir » un coup d'épée. » En effet, ses chevaliers lièrent les freins de leurs chevaux au sien, et tous ensemble se précipitèrent

(1) Froissart, c. 287, p. 357.

(2) Ce massacre des auxiliaires génois est si odieux, qu'on a besoin pour le croire des témoignages de tous les contemporains. Voici comment s'exprime Villani : *Li cavalieri franceschi e loro sergenti, veggendoli fuggire, credettono gli haressino traditi, ellino medesimi gli incidevano, che pochine scamparono,* L. XII, c. 66, p. 949. Le continuateur de Nangis dit : *Sed Januenses cogentes cordas ad invicem, arcus tendere nullatenus poterant, quia restrictæ fuerant pro pluvia, ut dictum est.... Quod videntes nostri Gallici, et non advertentes causam dictam, crediderunt quod dicti balistarii dolose se fingerent, et trahere non curarent, eis imponentes quod ad talem simulationem faciendam pecunias a parte altera recepissent, eos trucidare et interficere cœperunt, nullam eorum excusationem recipere volentes, cum tamen se validis clamoribus excusarent.* Cont. Nangii, p. 108. — Les Génois qui s'étaient engagés au service de France, étaient des exilés qui s'étaient rangés sous les drapeaux de la noblesse, et qui s'étaient enrôlés dans les fiefs des montagnes de la Ligurie. *Uberti Folietæ. Genuens. Hist.*, L. VII, p. 445.

Digitized by Google

sur les ennemis, frappant devant eux en aveugles. Ils allèrent si avant qu'ils y furent tous tués, et qu'on les retrouva le lendemain autour de leur seigneur, avec leurs chevaux tous liés ensemble (1). Le fils de Jean, Charles, roi des Romains, ne montra pas tant de résolution. Dès qu'il vit le désordre croissant, il tourna bride, et se mit en sûreté. Les princes français qui avaient engagé la bataille par leur imprudence, et surtout le comte d'Alençon, frère du roi; les comtes de Blois, de Harcourt, d'Aumale, d'Auxerre, de Sancerre, de Saint-Pol, payèrent bravement de leur personne. Ils se précipitèrent sur les Anglais; la plupart traversèrent les archers disposés en échiquier, et vinrent frapper contre la ligne des gendarmes que commandait le prince de Galles. La seconde division, commandée par les comtes de Northampton et d'Arundel, vint le soutenir. Il y eut un moment où l'effort des Français parut si redoutable au comte de Warwick, qui se tenait auprès du jeune prince, qu'il envoya solliciter Édouard d'avancer aussi avec la troisième division; mais celui-ci, qui, de la butte d'un moulin où il était placé, jugeait mieux de l'ensemble de la bataille, ne voulut pas faire donner sa réserve. Il répondit « qu'il vouloit laisser à l'enfant gagner ses éperons, et que » l'honneur de la journée fût sien. »

En effet, bientôt il devint évident que la bataille était perdue pour les Français. Les grands seigneurs qui, à la tête de la chevalerie, s'étaient acharnés sur les Anglais, et qui n'avaient point été suivis par le gros des gendarmes, tombaient rapidement les uns après les autres; « car trop grand foison » de gendarmes, richement armés et parés, et bien montés, » ainsi que on se montoit adonc, furent déconfits et perdus » par les Génois, qui trébuchoient parmi eux, et s'entouloient (embarrassaient) tellement qu'ils ne se pouvoient lever » ni ravoir. Et là, entre les Anglais, avoit pillards et ribauds, » Gallois et Cornouaillois, qui poursuivoient gendarmes et » archers qui portoient grandes coutilles, et venoient entre » leurs gendarmes et leurs archers, qui leur faisoient voie, et

(1) Froissart, c. 288, p. 361.

Digitized by Google

» trouvoient ces gens en ce danger, comtes, barons, chevaliers et écuyers ; si les occioient sans merci, comme grands sires qu'ils fussent (1). » C'est ainsi que périrent le roi de Bohême, le duc de Lorraine, les comtes d'Alençon, de Flandre, de Nevers, de Blois, de Harcourt avec ses deux fils, d'Aumale, de Bar, de Sancerre, le seigneur de Thouars, les archevêques de Nîmes et de Sens, le grand-prieur de l'hôpital de Saint-Jean, le comte de Savoie, six comtes d'Allemagne, et un nombre infini d'autres seigneurs et hauts barons (2). Pendant cette déconfiture, Philippe avait persisté à se tenir à portée du trait ; son cheval avait même été tué sous lui. Les sires Jean de Hainaut, de Montmorency, de Beaujeu, d'Aubigny et de Montsault, étaient seuls restés autour de lui avec environ soixante cavaliers. Si les Anglais avaient fait un mouvement en avant, à la poursuite des fuyards, ils l'auraient pris inévitablement ; mais étonnés d'avoir remporté la victoire sur une si grande multitude, ils ne bougèrent jamais de leur place. Jean de Hainaut, prenant enfin la bride du cheval de Philippe, l'entraîna loin du champ de bataille. Le roi se reposa quelques heures au château de la Broye, puis il en repartit à minuit, et au point du jour il entra dans Amiens (3).

Ainsi fut perdue la bataille de Crécy : la France n'avait de long-temps éprouvé de si fatale défaite (4). Édouard, qui chargea deux de ses chevaliers, avec trois hérauts d'armes et deux clercs, de visiter le champ de bataille et d'y compter les morts, fut informé par eux qu'ils y avaient trouvé onze princes, quatre-vingts bannerets, douze cents chevaliers, et trente mille soldats. Le lendemain de la bataille deux corps d'armée, qui, s'étant fourvoyés, n'avaient pu y assister, celui des bourgeois de Rouen et de Beauvais, et celui de l'arche-

(1) Froissart, c. 293, p. 371.

(2) Lettre de Michel de Northburgh, dans *Rob. d'Avesbury*, p. 136, et dans les notes de Froissart, p. 377. — *Giov. Villani*, L. XII, c. 66, p. 950.

(3) Froissart, T. II, c. 292, 293, p. 369, 371.

(4) *Cont. Nangii*, p. 108. — Thom. Walsingham, *Hist. Angliæ*, p. 166. — *Ejusd. Ypodigma Neustriæ*, p. 517. — Knyghton, *de Event. Angliæ*, L. IV, p. 2587. — *Meyer*, *Ann. Flandriæ*, L. XII, f. 148. — Olenschlager, c. 162, p. 362. — *Paulus Æmilius Veronensis*, L. IX, p. 281.

Digitized by Google

vêque de Rouen et du grand-prieur de France, tombèrent encore entre les mains des Anglais, et furent presque absolument détruits. Après cette boucherie, Édouard accorda trois jours de trève aux Français pour ensevelir les morts. Il passa lui-même à Crécy toute la journée du dimanche. Le lundi il se mit en route pour Boulogne et Wissant, où il se reposa un jour; après quoi il conduisit son armée devant Calais, dont il entreprit le siége le 3 septembre (1). De son côté, Philippe avait recueilli une partie de ses fuyards à Amiens, et il avait appris d'eux l'étendue de ses pertes, entre autres la mort de son frère le comte d'Alençon; il avait aussi reconnu l'impossibilité d'y réorganiser son armée, en sorte qu'il donna congé à ses gendarmes, et qu'il s'achemina lui-même vers Paris (2).

(1) Froissart, c. 295, p. 379.
(2) Froissart, c. 296, p. 382.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Le Poitou abandonné aux ravages des Anglais. Édits fiscaux. Négociations avec le comte de Flandre. Captivité de Charles de Blois. Siége et prise de Calais. Trève. Peste. Achat de Montpellier. Cession définitive du Dauphiné. Nouveau mariage et mort de Philippe VI. — **1346-1350.**

(1346.) La bataille de Crécy avait entièrement changé la situation respective des rois de France et d'Angleterre. Lorsqu'Édouard avait débarqué dans une province ennemie, et qu'il s'était aventuré avec une armée peu nombreuse jusqu'au cœur de la France, il avait fait une tentative hardie, et peut-être imprudente. Il avait, il est vrai, humilié son adversaire, et ravagé ses plus belles provinces; mais il s'était bientôt trouvé dans la situation la plus critique, et, pendant une retraite difficile, il avait sans doute regretté plus d'une fois de s'être engagé si avant. Le passage de la Somme n'avait pu s'effectuer sans de grands dangers; et, une fois cette rivière passée, Édouard ne se trouvait point encore en sûreté; car il ne devait point trouver de flotte Anglaise ni à Wissant ni à Boulogne; aussi il ne se détermina à combattre à Crécy que parce qu'il ne pouvait reculer davantage sans ruiner son armée. Philippe aurait pu l'anéantir s'il avait montré, en l'attaquant, non pas de l'habileté dans l'art militaire, mais seulement quelque attention aux règles les plus simples de cet art; au contraire, Philippe, qui prenait tour à tour pour règle de ses actions l'orgueil et la colère, montra un mauvais cœur plus encore qu'une mauvaise tête, dans les fautes consécutives qui entraînèrent sa ruine. Il conduisit jus-

Digitized by Google

qu'en vue de l'ennemi des troupes haletantes de fatigue, baignées par la pluie, épuisées par la faim et la soif, et dont les armes étaient hors de service; il ordonna l'attaque contre l'avis de ses officiers et son propre jugement, parce qu'en voyant les Anglais il ne put contenir la haine qu'il sentait pour eux; et, dès le premier échec, il ordonna le massacre de ses propres soldats. Toute son armée combattit dès lors contre elle-même, et ne forma plus qu'une affreuse cohue, dans le temps même qu'elle était sous le trait de ses ennemis. C'est pour s'être conduit avec tant d'ineptie et de férocité qu'il perdit la plus puissante armée que les rois de France eussent encore conduite, la fleur de sa noblesse, et tous les plus distingués entre les princes ses alliés.

Après la bataille, Édouard, maître de la campagne, maître de la mer, dont il n'était qu'à deux lieues, pouvait à son choix s'avancer de nouveau en France ou s'arrêter dans la province qu'il occupait, et se rendre maître des places voisines : toutes ses inquiétudes étaient terminées, toutes celles de Philippe commençaient, et la terreur succédait à son arrogante confiance.

Dans cette guerre, où Édouard ne poursuivait que son avantage personnel, ses droits comme prince français, non comme souverain de l'Angleterre, il conservait toujours, toutefois, dans sa conduite quelque chose du chef d'un peuple libre; il sentait le besoin d'être appuyé par l'opinion publique; aussi ne négligeait-il aucun moyen pour former cette opinion, et pour associer tous les Anglais à sa cause. Les peuples n'avaient alors ni journaux, comme les modernes, ni assemblées publiques, comme les anciens, qui pussent les mettre au fait des événements, et les initier dans les affaires nationales. La religion seule faisait rencontrer l'homme avec l'homme, et les moines étaient les seuls orateurs auxquels il fût permis de parler en public. Édouard ne négligea point leur assistance, pour communiquer aux Anglais les sentiments qu'il voulait rendre populaires. Avant l'ouverture de la campagne, dès le 15 mars, il avait écrit au provincial de l'ordre de Saint-Dominique et au prieur de celui de Saint-Augustin,

Digitized by Google

pour leur recommander d'annoncer dans tous leurs discours, dans toutes les congrégations des religieux de leur ordre, quels étaient ses droits, qu'il exposait lui-même avec beaucoup de détails, et quels étaient ses motifs pour reprendre les armes (1). Après la bataille de Crécy, il écrivit, sous la date du 6 septembre, à tous les maires et tous les baillis de ses bonnes villes d'Angleterre, et à tous les lieutenants des comtés, pour leur annoncer sa victoire, aussi bien que sa détermination d'assiéger Calais (2). Philippe, au contraire, dans la prospérité comme dans l'infortune, s'enveloppait dans un silence orgueilleux. Il ne publiait aucun appel, ou à son peuple, ou aux puissances étrangères; il considérait toutes les affaires publiques comme des secrets d'État, dans lesquels aucun œil profane ne devait pénétrer; aussi ne reste-t-il rien d'officiel de lui relatif à cette guerre terrible, ni dans le recueil de ses ordonnances, par lesquelles il imposait à ses sujets de nouveaux fardeaux pour la supporter, ni dans le recueil des pièces diplomatiques entre la France et l'Angleterre, ni dans sa correspondance avec la cour d'Avignon (3). Cette contenance silencieuse, qui ne peut se comparer qu'à celle que garde habituellement la Porte ottomane, glaçait également les historiens, qui s'apercevaient que tout leur demeurait caché. Le continuateur de Nangis raconte les calamités publiques, sans paraître y prendre intérêt. Froissart est bien plus animé, il est vrai; mais c'est qu'il se place toujours dans le camp anglais; car, quoiqu'il annonce qu'il veut conserver la mémoire des actions valeureuses faites d'une et d'autre part, c'est, durant ce règne et le suivant, sur les Anglais, qu'il appelle tout l'intérêt de ses lecteurs.

Toutefois, encore que Philippe ne fît rien pour exciter l'enthousiasme ou réveiller le patriotisme de ses sujets, la guerre devenait nationale, parce que les Français n'avaient

(1) *Rymer*, T. V, p. 496.

(2) *Rymer*, T. V, p. 525.

(3) On ne trouve rien non plus dans les recueils de pièces détachées, tels que le *Spicilegium Acherii*, et le *Thesaurus Anecdotorum*, des PP. Martene et Durand.

Digitized by Google

point à choisir entre la résistance et la soumission. Les Anglais venaient en France, surtout pour *gagner,* selon l'expression favorite des anciens chevaliers ; aussi toutes les villes où ils entraient étaient *pillées* et *volées ;* celles même du comté de Ponthieu, qu'Édouard regardait comme son héritage, n'étaient pas plus épargnées que les autres. Tous les hommes de marque étaient entraînés sur les vaisseaux pour être mis à rançon ; les femmes étaient violées, et les villes célébraient l'humanité du vainqueur, quand les bourgeois n'étaient pas massacrés et les maisons brûlées : aussi toutes les fois que de bonnes murailles donnaient aux bourgeois l'espérance qu'ils pourraient se défendre, ils se défendaient avec obstination, non pas pour le roi, dont ils ne se souciaient point, ou pour la France, dont ils ne se souciaient guère, mais pour eux-mêmes, pour sauver leur tête, leur famille, leurs biens, comme aussi pour sauver leur cité, pour laquelle seule ils sentaient du patriotisme, et au salut de laquelle ils étaient souvent disposés à faire de généreux sacrifices.

Le 3 septembre 1346, Édouard arriva devant Calais ; et comme il reconnut bientôt qu'il ne pourrait faire de brèche aux murailles, il annonça sa détermination de se rendre maître de cette ville par la famine, et d'en poursuivre le blocus pendant tout l'hiver. Pour cela, il s'occupa aussitôt d'assurer des quartiers commodes à ses soldats. Il fit tracer auprès de Calais moins un camp qu'un ville nouvelle, où les Anglais étaient logés dans des maisons de bois, distribuées dans des rues régulières ; leurs ais et leurs planches avaient été apportés d'Angleterre, et chaque jour de nouveaux vaisseaux approvisionnaient les assiégeants de tout ce dont ils avaient besoin ; de sorte que, loin de souffrir des intempéries de la saison, ils se reposaient dans ces logements des fatigues de la campagne. Les bourgeois de Calais savaient bien qu'Édouard en voulait, si ce n'est à leur vie, du moins à toutes leurs propriétés ; en sorte qu'ils n'avaient d'autre parti à prendre que de se défendre vaillamment. Jean de Vienne, brave chevalier de Bourgogne, était leur capitaine ; il avait avec lui plusieurs bons chevaliers de l'Artois : son premier

Digitized by Google

soin fut de s'assurer si chaque famille bourgeoise avait une suffisante provision de vivres, et de renvoyer celles qui n'avaient pas moyen de subsister. Dix-sept cents personnes furent ainsi mises hors des portes. Selon Froissart, Édouard les laissa passer, et leur accorda même une aumône : selon Knyghton, historien anglais contemporain, il les retint entre le camp et les fossés, où ces malheureux périrent de faim et de misère (1).

La France avait alors même une puissante armée sur pied : c'était celle avec laquelle le duc de Normandie faisait le siége d'Aiguillon. Il était demeuré quatre mois avec cent mille combattants, à ce qu'on assurait, devant cette forteresse, où Gaultier de Mauny lui tenait tête avec non moins de bravoure que d'habileté, quoiqu'il n'eût pas trois mille hommes sous ses ordres. Philippe, comte d'Artois et de Boulogne, fils unique du duc Eudes IV, de Bourgogne, avait suivi le duc de Normandie à ce siége. Il y périt, emporté par son cheval, qui se renversa sur lui. Il ne laissait qu'un fils âgé de quelques mois, en qui s'éteignit, quinze ans plus tard, la maison de Bourgogne. C'est ainsi que les désastres mêmes de la guerre profitaient souvent au roi, en lui ouvrant de riches successions (2).

Le duc de Normandie, irrité de la mort de son cousin, jura qu'il ne leverait point le siége d'Aiguillon qu'il ne se fût rendu maître de cette place, et qu'il n'en eût puni les habitants ; mais il est peu prudent de vouloir régler par des serments les opérations d'une campagne. Peu après, des ordres pressants arrivèrent au duc de Normandie, de la part de son père, pour ramener l'armée près de Paris, que menaçaient alors les Anglais. Le siége d'Aiguillon fut levé le 20 août, six jours avant la bataille de Crécy (3).

(1) Froissart, c. 297, p. 384. — Knyghton, L. IV, p. 2593.

(2) Froissart, c. 298, p. 387.

(3) Froissart, c. 298, p. 387. — *Robert d'Avesbury*, p. 141 *et suiv.*, rapporte une lettre du comte de Derby, qui donne les dates précises ; Notes à Froissart, T. II, p. 279. — *Cont. Nangii*, p. 108. — Hist. du Languedoc, T. IV, L. XXXI, c. 18, p. 259, et c. 20, p. 261, et note 21, p. 570.

Digitized by Google

Dès que le siége fut levé, Gaultier de Mauny, le vaillant chevalier qui avait défendu Aiguillon avec tant de gloire, fit demander au duc de Normandie de lui accorder un sauf-conduit pour traverser la France avec vingt chevaliers seulement, et pour se rendre auprès d'Édouard en Picardie. Le duc fut touché de cette marque de confiance, et accorda le sauf-conduit demandé, tandis que Mauny, en échange de cette faveur, remit en liberté, sans rançon, un riche chevalier bourguignon qu'il avait fait prisonnier, et qu'il savait être cher à son adversaire. Il partit sur cette assurance; mais en traversant Orléans, il y fut arrêté par ordre de Philippe VI. En vain le duc sollicita son père de ne pas violer la parole qu'il avait donnée, et de lui rendre Mauny : Le roi n'en voulut rien faire, pour « quêtes ou pour prières que le duc son fils » en fit, et répondit qu'il le feroit mettre à mort; et qu'il le » tenoit pour son trop grand ennemi. » Ce ne fut qu'assez long-temps après que Philippe, voyant que son fils était déterminé à s'abstenir de combattre si sa parole n'était pas respectée, fit remettre Gaultier de Mauny en liberté (1).

Il est probable que Philippe, en rappelant son fils de devant Aiguillon, avait eu l'intention de lui faire prendre part à la bataille dans laquelle il comptait écraser son adversaire; mais sa défaite à Crécy abattit son courage; peut-être aussi son trésor était-il épuisé, et n'était-il pas en état de maintenir plus long-temps une si grande armée sur pied; du moins lorsqu'il fut averti qu'Édouard prenait ses quartiers d'hiver en France, et avait disposé son camp de manière à bloquer Calais, licencia-t-il également, comme si la campagne était finie, et l'armée du nord, qui avait été battue à Crécy, et l'armée du midi, qu'il avait rappelée du siége d'Aiguillon. Cependant le résultat de l'ordre donné au duc de Normandie fut de répandre jusqu'aux bords de la Garonne le découragement et la terreur que la défaite de Crécy avait causés sur les bords de la Somme, et d'ouvrir les provinces du midi aux conquêtes des Anglais. Le comte de Derby, qui, vers le mi-

(1) Froissart, c. 300, p. 393.

Digitized by Google

lieu d'août, était encore à la Réole, convoqua à Bergerac les gentilshommes gascons du parti anglais pour en faire une petite armée; il la conduisit d'abord en Agénois pour rafraîchir les garnisons de Villeneuve, Tonneins et Aiguillon, puis, le 12 septembre, il entra en Saintonge avec un corps d'armée composé de mille hommes d'armes (1). Il y soumit plusieurs petites places; il attaqua ensuite Taillebourg sur la Charente, et un chevalier qu'il aimait ayant été tué à l'assaut, Derby, après avoir pris la place, en fit massacrer tous les habitants. Il traita de même Montreuil-Bonnin, où se trouvaient réunis deux cents ouvriers monnoyeurs du roi. L'obstination de ceux-ci à se défendre, et le massacre universel qu'ordonna le comte de Derby, tenaient peut-être à la haine qu'on ressentait contre ces artisans de fraude, que le roi employait à la ruine de son pays. Saint-Jean-d'Angely se rendit à composition; Niort se défendit avec succès. Poitiers, très grande ville mal peuplée, fut, le 4 octobre, prise d'assaut et pillée : une partie des habitants s'échappa par celles des portes que ne gardait pas l'ennemi; mais environ six cents vieillards, femmes et enfants, qui n'avaient point été assez prompts à fuir, furent massacrés par les Anglais dans les rues. Le comte de Derby laissa ensuite Poitiers sans garnison et sans habitants, ne jugeant pas qu'il pût défendre une aussi grande ville : il ramena ses troupes à Saint-Jean-d'Angely, puis à Bordeaux, et à la fin de l'année il s'embarqua pour l'Angleterre (2).

Pour ajouter encore au sentiment des calamités de la France, on y reçut bientôt la nouvelle que son plus fidèle allié, David Bruce, roi d'Écosse, était en même temps accablé par le malheur. Philippe de Valois l'avait sollicité d'attaquer l'Angleterre, pendant qu'il n'y restait pour la défendre aucun guerrier de marque, tous les plus braves, assurait-il, avaient suivi leur roi sur le continent. David Bruce, en effet, rassembla une armée de près de quarante mille hommes; mais

(1) Lettre du comte de Derby, dans les Notes à Froissart, T. II, p. 280.

(2) Froissart, c. 301-303, p. 396-404. — Thom. Walsingh., *Hist. Angliæ*, p. 167. — Knyghton, L. IV, p. 2592.

Digitized by Google

avant qu'il eût passé la frontière d'Écosse, une discorde funeste avait éclaté dans son camp : Réginald, qu'on nommait le roi des îles, y fut tué, de nuit, dans sa tente, avec sept seigneurs de sa suite, par le comte de Ross, son ennemi. Malgré la fermentation que causa, parmi les Écossais, cet assassinat, David Bruce voulut s'avancer dans le Northumberland, et commença à le ravager, lorsque, le 17 octobre, il rencontra à Neville-Cross, près de Durham, Percy et Guillaume de la Souche, avec douze cents hommes d'armes, trois mille archers et cinq mille fantassins, que la reine d'Angleterre envoyait pour le combattre. Autant les Écossais étaient supérieurs en nombre aux Anglais, autant ils leur étaient inférieurs en armures, en discipline, et surtout en confiance les uns dans les autres. Après une bataille obstinée, ils furent complétement défaits; David Bruce lui-même fut fait prisonnier avec plusieurs des premiers seigneurs de son royaume; la plupart des autres furent tués, et l'on évalua à quinze mille le nombre des morts (1).

Les seuls actes du gouvernement qui apprissent aux Français les événements de la guerre où leur roi était engagé, étaient les édits fiscaux que publiait Philippe dès qu'il était pressé par le besoin. La bataille de Crécy fut en effet suivie de plusieurs édits de cette nature. Le roi commença par altérer les monnaies, qu'il affaiblit d'un dixième; mais la défiance universelle était excitée; on crut à des falsifications secrètes bien plus considérables; et les marchands ne voulurent plus recevoir que des monnaies étrangères, auxquelles ils donnèrent un prix arbitraire. Philippe publia, le 16 janvier 1347, une nouvelle ordonnance dans laquelle il déclarait qu'il n'appartenait qu'à lui seul « de faire monnoyer telles monnoies, et » leur donner tel cours pour tel prix, comme il lui plairoit » et sembleroit bon. » Il menaçait des peines les plus sévères tous ceux qui oseraient recevoir ou donner des monnaies, soit étrangères, soit françaises, pour quelque prix que ce fût, au-

(1) Froissart, c. 304-306, p. 405-415. — Th. Walsingham, p. 167. — Knyghton, L. IV, p. 2590. — *Giov. Villani,* L. XII, c. 75, p. 969. — *Buchanani,* L. IX, p. 282. — *Rymer,* T. V, p. 530.

Digitized by Google

tres que celles qu'il avait les dernières mises en cours, comme si l'or et l'argent, pour être marqués d'une empreinte, pouvaient cesser d'avoir une valeur quelconque (1).

(1347.) Le roi voulut aussi donner plus d'activité à la gabelle : dans ce but, il fixa le salaire de tous les officiers qui y étaient employés ; ce salaire variait selon l'état de la personne : il montait à six sous par jour, si elle était *honnête,* à cinq sous, si elle ne l'était pas, et il pouvait s'élever de trente jusqu'à cinquante sous pour les généraux de la gabelle (2). En même temps, enfin, une aide à payer par toutes les personnes non nobles fut exigée dans tout le royaume. Toutefois, comme compensation, l'ordonnance qui l'établissait supprimait les prises ou réquisitions en nature, qui ruinaient les malheureux laboureurs ; mais on avait beau promettre que les *prises* n'auraient plus lieu, ce pillage journalier, exercé par les officiers royaux, n'était pas même suspendu (3).

Le tiers-état était trop pauvre pour que le roi, à quelque point qu'il le pressurât, pût en tirer beaucoup d'argent : aussi essaya-t-il de dépouiller de préférence les étrangers. Le 12 février 1347, il fit arrêter tous les Lombards et les Italiens qui négociaient dans son royaume ; il les accusa d'exercer l'usure au mépris des lois, et il confisqua tous leurs biens (4). Enfin Philippe réunit à Paris, le 25 mars, dimanche des Rameaux, une grande assemblée de prélats, barons et députés des bonnes villes de son royaume. Il leur demanda de le seconder puissamment dans la campagne qu'il allait commencer, d'autant qu'il était résolu à ne point faire de paix ou de trève avec son ennemi qu'il ne se fût vengé de la défaite de Crécy. Il obtint, en effet, un subside des prélats et du clergé, auxquels il n'avait pas osé prendre leur bien sans le demander ; et se trouvant, par ces expédients divers,

(1) Ordonn. de France, T. II, p. 254. — *Id.* des 20 janvier et 24 février, p. 256. — *Id.* du 21 juillet, p. 263.

(2) Ordonn. du 15 janvier 1347, p. 253.

(3) Ordonn. du 15 mai, T. II, p. 262.

(4) Hist. du Languedoc, L. XXXI, c. 24, p. 264.

Digitized by Google

en état de rassembler de nouveau son armée, il alla en grande pompe prendre l'oriflamme à Saint-Denis; il le remit ensuite au duc de Bourgogne (1).

Édouard avait continué pendant tout l'hiver à bloquer Calais; mais ses soldats avaient éprouvé très peu d'incommodités dans les bonnes maisons de bois qu'il avait fait élever pour eux, et qui formaient une ville nouvelle; il s'y trouvait lui-même si bien, qu'il y avait fait venir la reine sa femme. Il ne donnait point d'assaut à la place; il ne permettait à ses troupes que de légères escarmouches autour des portes, tout juste ce qu'il en fallait pour les tenir en haleine; en même temps il les faisait vivre dans l'abondance, ses approvisionnements lui arrivant régulièrement d'Angleterre, tandis que les vivres commençaient à manquer dans Calais, où l'on ne pouvait plus en introduire du dehors qu'avec des dangers infinis (2).

Édouard profitait en même temps du voisinage de la Flandre pour resserrer ses liens d'amitié avec les Flamands. Obligé d'abandonner le projet qui avait coûté la vie à Arteveld, de se faire donner à lui-même le comté de Flandre, il voulait du moins s'attacher Louis II, héritier de ce comté, en lui faisant épouser Isabelle, une de ses filles. Louis, surnommé de Mâle, du lieu de sa naissance, était fils aîné du comte qui avait été tué à Crécy; il n'avait que quinze ou seize ans à l'époque de cette bataille, où il avait été blessé; il s'était fait rapporter à Amiens, où Philippe l'avait fait chevalier, et avait reçu son serment comme comte de Flandre. Pendant ce temps, le duc de Brabant, qui, de son côté, songeait à lui faire épouser une de ses filles, et qui avait du crédit auprès des consuls des villes de Flandre, engagea ceux-ci à rappeler leur jeune comte, avec des promesses vagues d'obéissance et de fidélité; d'autre part, il engagea ce comte à accepter leur offre, pour essayer ainsi s'il ne serait pas possible de réveiller dans ses sujets leur attachement héréditaire.

(1) *Giov. Villani*, L. XII, c. 85, p. 966.
(2) Froissart, c. 309, p. 421.

Digitized by Google

Louis de Mâle rentra donc en Flandre au commencement de novembre 1346 ; il y fut accueilli avec de grandes démonstrations de joie, et les villes lui offrirent de riches présents ; mais, en même temps, à la suggestion des comtes de Northampton et d'Arundel, ambassadeurs du roi d'Angleterre, elles lui représentèrent que la Flandre, qui ne subsistait et ne nourrissait son immense population que par ses manufactures de laine, ne pouvait se passer du commerce d'Angleterre, d'où les laines lui venaient ; que l'alliance du roi Édouard était pour les Flamands une nécessité ; qu'afin de consolider cette alliance, ils désiraient voir leur jeune comte prendre une fille du roi Édouard pour femme. Louis de Mâle répondit avec beaucoup d'indignation qu'il n'épouserait jamais la fille de celui qui avait tué son père. La querelle s'échauffa entre le comte et ses sujets, et ceux-ci, qui regardaient les Français comme leurs plus cruels ennemis, voyant leur seigneur déterminé à les seconder, finirent par l'arrêter, pour le retenir, selon la phrase alors usitée, en prison courtoise (1).

Le comte, se sentant le plus faible, eut recours à la ruse ; il promit de suivre le conseil de ses sujets, et d'épouser la princesse d'Angleterre. Un rendez-vous fut donné à la famille de celle-ci, à Bergues-Saint-Vinox, pour le 1er mars ; le roi Édouard et la reine s'y trouvèrent, d'une part, avec toute leur cour ; le comte Louis y vint, de l'autre, avec les magistrats des communes de Flandre. Le roi, tenant le comte par la main, prit Dieu à témoin que, soit le jour de la bataille de Crécy, soit le lendemain, il n'avait ni vu son père, ni entendu parler de lui ; en sorte qu'il était innocent de sa mort. Les articles du mariage furent ensuite signés (2), et un jour fut pris pour la célébration, après que la princesse serait arrivée d'Angleterre. Cependant le comte Louis revint à Gand avec ses sujets ; et comme il se montrait fort content de sa nouvelle alliance, on commença à le garder avec un peu moins de soin, lorsqu'il

(1) Froissart, T. II, c. 310, p. 423. — *Meyer, Annal. Fland.*, L. XIII, f. 149.

(2) Ils sont dans *Rymer*, sous la date du 3 mars, T. V. p. 554.

Digitized by Google

allait à la chasse au héron, dont il paraissait être passionné. Il était allé à cette chasse de grand matin, le 28 mars, dans la semaine même où il devait épouser la princesse. Au moment où un héron se leva, il lâcha un faucon dessus, et commença, selon l'usage, à le poursuivre, au grand galop, avec le cri de chasse, *hoie! hoie!* mais dès que la légèreté supérieure d'un excellent cheval l'eut mis à quelque distance de ses gardes, il continua à courir droit devant lui, sans jamais se retourner, jusqu'à ce qu'il eût gagné les frontières d'Artois, où il se mit en sûreté sous la protection du roi de France (1).

La guerre avait recommencé en Bretagne; et pendant la campagne précédente, il y avait eu de petits faits d'armes entre les deux partis; mais Charles de Blois d'une part, la comtesse de Montfort de l'autre, furent, pendant toute l'année 1346, presque abandonnés à leurs seules forces, tandis que, dans les provinces situées ou plus au midi, ou plus au nord, de puissantes armées anglaises et françaises se trouvaient opposées les unes aux autres. Au commencement de l'année 1347, Thomas d'Hagworth, chevalier anglais, qui était venu joindre la comtesse à Hennebon, ayant reçu un renfort amené par Jean de Hartwell, et le titre de lieutenant d'Édouard en Bretagne (2), résolut de se distinguer par quelque exploit. De concert avec un Bas-Breton nommé Tannegui du Châtel, il attaqua le fort château de la Roche-de-Rien, et s'en rendit maître à l'aide des habitants, qui avaient fait leur commandant prisonnier, pour l'empêcher de se défendre. Charles de Blois jura de se venger de ces bourgeois infidèles; il appela à lui, dans sa ville de Nantes, ses plus dévoués serviteurs de Bretagne et de Normandie; il rassembla ainsi plus de quatre cents chevaliers, douze cents armures de fer, et douze mille fantassins, avec lesquels il se présenta au mois de juin devant la Roche-de-Rien, pour en entreprendre le siége. Hagworth, après avoir approvisionné cette forteresse, était revenu à Hennebon; mais dès qu'il sut qu'elle était attaquée par Charles

(1) Froissart, c. 311, p. 427. — *Cont. Nangii*, p. 109. — *Meyer*, *Annal. Fland.*, L. XIII, f. 150.

(2) Sa nomination dans *Rymer*, T. V, p. 540.

Digitized by Google

de Blois, il rassembla le plus de monde qu'il put, et marcha à sa délivrance. Arrivé à deux lieues de l'ennemi, il partagea sa troupe, dont il laissa une moitié sous les ordres de Hartwell, tandis qu'avec l'autre il vint, dans la nuit du 18 juin, tomber à l'improviste sur le camp de Charles de Blois. Il commença par y causer beaucoup de trouble, et y tuer assez de monde; mais les Français s'étant ralliés plus tôt qu'ils n'avaient coutume de faire, entourèrent Hagworth, l'accablèrent sous le nombre, et le firent prisonnier. Lorsque Hartwell, qui commandait une troupe de même force, en fut averti, il voulut se retirer: mais un chevalier breton, nommé Garnier de Cadoudal, que venait de lui envoyer la comtesse, lui conseilla de profiter de la sécurité que cette victoire devait inspirer aux Français, pour les attaquer une seconde fois à l'aube du jour. Il le fit en effet, et avec tant de succès qu'il fit prisonnier Charles de Blois, avec plusieurs des principaux seigneurs de Bretagne, tandis que les sires de Laval, de Rohan, de Châteaubriand, de Malestroit, de Rougé, avec plus de deux cents chevaliers et de quatre mille soldats français, furent tués. Thomas d'Hagworth recouvra la liberté, et reprit le commandement de l'armée. Charles de Blois fut envoyé captif en Angleterre, et les deux partis, qui continuèrent la guerre en Bretagne, n'eurent plus en tête que deux princesses, la femme de Charles de Blois et la veuve de Jean de Montfort (1).

Ainsi les Français éprouvaient désastres sur désastres; toutes leurs provinces de l'occident avaient été tour à tour témoins de leurs défaites. Calais en même temps était toujours plus resserré; des bastides élevées par Édouard, au lieu nommé aujourd'hui le Risban, à l'embouchure du port, rendaient impossible d'introduire par mer aucun nouveau convoi. Vers la fin de juin, messire Jean de Vienne, qui commandait pour la France à Calais, avait écrit à Philippe une lettre qui tomba

(1) Froissart, c. 313, 314, p. 432-440. — Lettre de Thomas d'Hagworth au chancelier. *Ibid.*, p. 435. —Th. Walsingham, *Hist. Angl.*, p. 168. — *Ejusd. Ypodigma Neustriæ*, p. 518. — Knyghton, L. IV, p. 2593. — *Giov. Villani*, L. XII, c. 92, p. 971. — Lobineau, Hist. de Bretagne, L. X, c. 85-92, p. 338, 341.

Digitized by Google

entre les mains des Anglais, dans laquelle il demandait avec instance des secours, sans lesquels, comme il n'avait plus de vivres dans la ville, il ne conservait d'autre espoir que de périr les armes à la main dans une sortie (1).

Durant la quinzaine de Pâques, Philippe avait déjà appelé ses vassaux à se réunir à lui, pour marcher à la délivrance de Calais; mais ils étaient tellement découragés par les défaites précédentes, et le royaume était tombé dans une telle anarchie, qu'on ne tint presque aucun compte de ses ordres. Il fut obligé d'assigner à ses chevaliers un nouveau rendez-vous. Ce fut à Amiens pour le 20 mai, fête de la Pentecôte; et l'armée commença, en effet, à se rassembler, mais avec beaucoup de lenteur. On y voyait les deux fils du roi, ducs de Normandie et d'Orléans, les ducs de Bourgogne et de Bourbon, les comtes de Foix, d'Armagnac, de Forez, de Valentinois, Louis de Savoie, Jean de Hainaut, et une multitude de soldats, que, selon l'usage, on estima à cent mille hommes, pour se dispenser de les compter. Ce ne fut point avant le milieu de juillet qu'ils furent prêts à marcher (2).

Il y avait pour l'armée française une difficulté extrême à s'approcher de Calais. La ville était séparée de la terre par de vastes marais, au travers desquels Philippe devait d'autant moins s'engager, que tous leurs passages étaient occupés et fortifiés par les Anglais. Il fallait donc suivre les dunes, ou du côté de Boulogne, ou de celui de Gravelines. Le roi Édouard occupait le premier passage avec toute son armée, et il l'avait si bien fortifié qu'il était comme impossible de le forcer. Les Flamands étaient maîtres du second. Philippe fit tout ce qu'il put pour rattacher ceux-ci à son alliance; il leur offrit les plus grands avantages pour leur commerce; la restitution de Lille, de Béthune, de Douai, des faveurs de cour pour les jeunes gens, de l'argent pour les magistrats; mais la fuite du jeune comte de Flandre avait excité leur colère et leur défiance, et avait jeté le pouvoir entre les mains des partisans

(1) *Robert d'Avesbury*, p. 156. — Note à Froissart, p. 444. — Knyghton, L. IV, p. 2593.

(2) Froissart, c. 315, p. 441.

Digitized by Google

les plus ardents de l'Angleterre ; ils ne voulurent jamais croire à la bonne foi de Philippe ; ils rejetèrent toutes ses offres, sous lesquelles ils soupçonnaient autant de piéges ; et faisant, au contraire, avancer leurs milices, ils mirent le siége devant Aire, et ils brûlèrent tout le pays jusqu'aux portes de Saint-Omer et de Térouanne (1).

Philippe de Valois ne put donc s'approcher de Calais que par la route de Boulogne. Il partit d'Arras pour Hesdin, Blangis, et enfin le mont de Sangatte, entre Calais et Wissant, où il arriva le 27 juillet. Les habitants de Calais, déjà réduits à une grande détresse, purent distinguer alors ses étendards flottant sur ce monticule (2). Mais leur joie fut de courte durée : ces étendards n'allèrent pas plus avant. Philippe fit reconnaître les deux passages qui se trouvaient devant lui, et les trouva également impraticables : le pont de Nieulay, au travers des marais, était couvert de logements ennemis, et le passage des dunes le long de la mer était dans toute son étendue sous le tir des vaisseaux anglais (3). Philippe, n'osant attaquer des positions aussi fortes, envoya quatre chevaliers à Édouard pour le défier, et lui proposer le combat dans un lieu où les avantages fussent égaux des deux parts. Édouard n'eut pas l'imprudence de sacrifier sa supériorité à une vaine bravade. Mais le défi était tellement dans les mœurs du siècle, que, dans une lettre qu'il écrivit à l'archevêque d'York, il s'efforce de donner à entendre que, si la bataille n'eut pas lieu, ce fut la faute des Français, et non point la sienne (4). Philippe essaya aussi de traiter par l'entremise de deux légats du pape; des commissaires furent nommés de part et d'autre, et les conférences durèrent trois jours. Mais pendant ce temps Édouard fortifiait toujours plus soigneusement les passages par lesquels les Français pouvaient arriver jusqu'à lui, et les habitants de Calais souffraient toujours plus cruellement de la famine. Les

(1) *Robert d'Avesbury*, p. 153.—Froissart, note, p. 442.—*Meyer*, L. XIII, f. 151.

(2) Froissart, c. 316, p. 446.

(3) Froissart, c. 317, p. 448.

(4) Froissart, c. 318, p. 450 ; et la lettre en note, p. 452.

Digitized by Google

négociations se rompirent enfin, et Philippe, voyant l'impossibilité de forcer son passage, abandonna le 2 août, avant le jour, les hauteurs de Sangatte, et licencia son armée (1).

Le désespoir des habitants de Calais, quand ils virent partir, sans avoir rien fait pour eux, ceux qu'ils avaient attendus comme leurs libérateurs, fut déchirant : toutes leurs provisions étaient épuisées; plusieurs souffraient déjà les angoisses de la faim. Jean de Vienne, commandant de la place, demanda une conférence à Gaultier de Mauny, et il lui offrit de lui livrer Calais avec tout ce qui y était contenu, pourvu qu'Édouard accordât la vie sauve à tous les habitants, et aux chevaliers la liberté de se retirer où ils voudraient; mais la pitié pour les malheureux, et l'estime du courage des vaincus, se rencontraient rarement chez les guerriers du moyen âge. Édouard était irrité contre les habitants de Calais, pour leur longue résistance, « pour lui avoir fait tant de contraires » et de dépits, le sien fait dépenser, et grand foison de ses » gens fait mourir; il vouloit donc que tous se missent en sa » pure volonté, pour rançonner ceux qu'il lui plairoit ou » pour faire mourir. » Toutefois, lorsqu'il eut donné cette réponse à Gaultier de Mauny, celui-ci reprit avec courage : « Monseigneur, vous pourrez bien avoir tort, car vous nous » donnez mauvais exemple. Si vous nous vouliez envoyer en » aucune de vos forteresses, nous n'irions mie si volontiers, » si vous faites ces gens mettre à mort; car ainsi feroit-on » de nous en semblable cas. Cet exemple amollia grandement » le courage du roi d'Angleterre; car le plus des barons l'aidèrent à soutenir. Donc, dit le roi, Seigneurs, je ne veux » mie être tout seul contre vous tous. Gaultier, vous en irez » à ceux de Calais, et dire au capitaine que le plus grand » grâce qu'ils pourront trouver ni avoir en moi, c'est qu'ils se » partent de la ville de Calais six des plus notables bourgeois, » en purs leurs chefs, et tous déchaux, les harts au col, les » clefs de la ville et du châtel en leurs mains, et de ceux je » ferai ma volonté, et le demeurant, je prendrai à merci (2). »

(1) Froissart, c. 319, p. 455. — *Cont. Nangii,* p. 109.
(2) Froissart, c. 320, p. 458.

Digitized by Google

Jean de Vienne, de retour à Calais avec cette réponse, « fit sonner la cloche pour assembler toutes manières de gens » en la halle. Au son de la cloche vinrent hommes et fem- » mes ; car moult désiroient à ouïr nouvelles, ainsi que gens » si astreints de famine, que plus n'en pouvoient porter.... » Quand ils ouïrent le rapport, ils commencèrent tous à crier » et à pleurer tellement, et si amèrement, qu'il n'est si dur » cœur au monde, s'il les eust vus ou ouïs eux demener, qui » n'en eust eu pitié ; et n'eurent pour l'heure pouvoir de ré- » pondre ni de parler... Un espace après se leva en pied le » plus riche bourgeois de la ville, qu'on appelait sire Eus- » tache de Saint-Pierre, et dit devant tous ainsi : Seigneurs, » grand pitié et grand meschef seroit de laisser mourir un tel » peuple qui ici a, par famine ou autrement, quand on y » peut trouver aucun moyen ; et si seroit grand aumône et » grand grâce envers Notre-Seigneur, qui de tel meschef le » pourroit garder. Je, en droit moi, ai si grand espérance » d'avoir grâce et pardon envers Notre-Seigneur, si je meurs » pour ce peuple sauver, que je veux être le premier, et me » mettrai volontiers en pur ma chemise, à nu-pied, et la hart » au col, en la merci du roi d'Angleterre : quand sire Eus- » tache de Saint-Pierre eut dit cette parole, chacun l'alla » adorer de pitié, et plusieurs hommes et femmes se jetoient » à ses pieds, pleurant tendrement.

» Secondement un autre très honnête bourgeois et de » grand affaire, et qui avoit deux belles demoiselles à filles, » se leva, et dit tout ainsi qu'il feroit compagnie à son com- » père sire Eustache de Saint-Pierre, et appeloit-on celui-ci » sire Jean d'Aïre. Après se leva le tiers, qui s'appeloit sire » Jacques de Vissant, qui étoit riche homme de meubles et » d'héritage, et dit qu'il feroit à ses deux cousins compagnie, » aussi fit Pierre de Vissant son frère, et puis le cinquième, » et puis le sixième. »

Jean de Vienne remit à Gaultier de Mauny les six bourgeois qui s'étaient offerts volontairement ; il rendit témoignage à leur honorable caractère, et le pria de les recommander au roi. Édouard, entouré de tous les grands seigneurs

Digitized by Google

de sa cour, les attendait sur la place devant son logement. « Sire, lui dit Mauny, voici la représentation de la ville de » Calais à votre ordonnance. Le roi se tint tout coi, et les re» garda moult fellement, car moult haïssoit les habitants de » Calais pour les grands dommages et contraires que, au » temps passé, sur mer, lui avoient faits. Ces six bourgeois » se mirent tantôt à genoux par devant le roi, et dirent ainsi, » en joignant leurs mains : Gentil sire et gentil roi, voyez » nous-ci six, qui avons été d'ancienneté bourgeois de Calais, » et grands marchands ; si vous apportons les clefs de la ville » et du châtel de Calais, et les vous rendons à votre plaisir, » et nous mettons en tel point que vous nous voyez, en votre » pure volonté, pour sauver le demeurant du peuple de Ca» lais, qui a souffert moult de grievetés. Si veuillez avoir pi» tié de nous et merci, par votre très haute noblesse. — Cer» tes, il n'y eut adonc en la place seigneur chevalier ni vail» lant homme qui se pût abstenir de pleurer de droite pitié, » ni qui pût de grand pièce parler... Le roi les regarda très » ireusement ; car il avoit le cœur si dur, et si épris de grand » courroux, qu'il ne put parler ; et quand il parla il com» manda que on leur coupât tantôt les têtes. Tous les barons » et chevaliers qui là étoient en pleurant prioient si acertes » que faire pouvoient au roi, qu'il en voulust avoir pitié et » merci ; mais il n'y vouloit entendre. Sire Gaultier de Mauny » parla à son tour pour eux ; mais Édouard répondit, en » grinçant des dents, qu'il n'en seroit pas autrement. Adonc » fit la noble reine d'Angleterre grand humilité, qui étoit » durement enceinte, et pleuroit si tendrement de pitié que » elle ne se pouvoit soutenir. Si se jeta à genoux par devant » le roi son seigneur, et dit : Ha ! gentil sire, depuis que je » repassai la mer en grand péril, si comme vous savez, je » ne vous ai rien requis ni demandé. Or vous prie-je hum» blement, et requiers en propre don, que pour le fils Sainte» Marie et pour l'amour de moi, vous veuillez avoir de ces » six hommes merci. Le roi attendit un petit à parler, et re» garda la bonne dame sa femme, qui pleuroit à genoux » moult tendrement ; si lui amollia le cœur, car enuis (avec

Digitized by Google

» peine) l'eust courroucée au point où elle étoit ; si dit : Ha, » dame, j'aimasse trop mieux que vous fussiez autre part » que ci. Vous me priez si acertes que je ne vous le ose refu- » ser, et combien que je le fasse avec peine, tenez, je les » vous donne, si en faites votre plaisir. La bonne dame dit : » Monseigneur, très grand merci. Lors se leva la reine, et fit » lever les six bourgeois, et leur ôter les cordes d'entour le » col, et les emmena avec elle en sa chambre ; et les fit re- » vêtir et donner à dîner tout aise, et puis donna à chacun » six nobles (écus), et les fit conduire hors de l'ost, à sau- » veté, et s'en allèrent habiter et demeurer en plusieurs vil- » les de Picardie (1). »

La condition des habitants de Calais, auxquels Édouard avait fait grâce, était encore bien dure. Il retint en prison Jean de Vienne et les chevaliers qu'il voulait mettre à rançon, et il donna à tout le reste des habitants l'ordre d'évacuer la ville, à la réserve d'un prêtre et de deux vieillards qu'il y retint pour indiquer les bornes des héritages. Il voulait les distribuer à une colonie anglaise qu'il y établissait, pour en renouveler absolument la population ; il ne donnait même de maisons à des Anglais, que sous condition qu'ils ne pourraient les vendre qu'à d'autres Anglais. Toutefois, il s'aperçut bientôt qu'il n'aurait de cette manière qu'une population d'aventuriers et de misérables, sur laquelle il pourrait moins compter que sur les anciens bourgeois de Calais. Ceux-ci, en effet, étaient attachés à leur ville, à leur sol natal, à leurs concitoyens, mais nullement à Philippe de Valois, et assez peu à la France. C'étaient pour les bourgeois de Calais, pour les hommes avec lesquels il avait vécu, pour lesquels il avait combattu, qu'Eustache de Saint-Pierre avait généreusement offert sa vie, non pour la race des Valois, qu'on ne pouvait guère que haïr ou mépriser. Il en donna la preuve, car, deux mois après la prise de Calais, il profita de la trêve pour rentrer dans cette ville, et faire serment de fidélité à Édouard, qui lui rendit

(1) Froissart, c. 321, p. 462. Tous les autres historiens que nous avons également consultés, sont comparés, et appréciés avec justesse dans une note de *M. Dacier*, *Ibid.*, p. 466-468.

Digitized by Google

presque toutes les propriétés qu'il avait confisquées sur lui. Plusieurs autres Français rentrèrent de même dans Calais, et recouvrèrent leurs héritages, aux mêmes conditions (1).

Édouard, après la prise de Calais, renvoya en Angleterre une partie de ses soldats, pour se refaire des fatigues du siége. Philippe fit alors quelques démonstrations comme s'il voulait attaquer de nouveau les Anglais; du moins Édouard écrivit-il, le 8 septembre, dans cette persuasion, à tous les shériffs de ses comtés d'Angleterre, pour leur demander de lui faire passer en hâte des renforts (2). Mais les deux adversaires étaient également fatigués de la guerre. Le livre des comptes du trésorier d'Édouard fait voir que cette expédition, qui avait duré seize mois et demi, lui avait coûté 127,201 livres sterling (9 millions 640,000 francs). Elle avait complétement épuisé toutes ses ressources (3), et il avait besoin d'un long repos pour remettre de l'ordre dans ses finances. Philippe, qui, depuis le renouvellement des hostilités, n'avait éprouvé que des revers, commençait à craindre que sa noblesse ne se dégoûtât d'une guerre qui n'avait de motifs que ses droits personnels, et il languissait d'interrompre cette série de calamités. Le pape Clément VI, toujours dévoué à la cour de France, offrit à propos aux deux rivaux une médiation que tous deux désiraient. Les cardinaux de Naples et de Clermont, qui avaient échoué dans leurs négociations, tandis que Calais se défendait encore, les renouvelèrent après sa chute. Les deux rois envoyèrent comme commissaires, les plus grands seigneurs de leur cour, lesquels, le 28 septembre, signèrent en leur nom une trève qui devait durer jusque quinze jours après la prochaine fête de saint Jean-Baptiste; c'était un terme de dix mois environ. Pendant cet intervalle de temps, chacun devait demeurer en possession de ce qu'il occupait; chacun conservait ses alliés, et la trève s'étendait aussi bien à la Flandre, à

(1) Mémoires de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres, T. XXXVII, p. 537.

(2) *Rymer*, T. V, p. 586.

(3) Dans les notes de Froissart, T. II, p. 478. D'après Adam Smith, T. I, p. 400, la livre sterling d'alors en valait 3 d'aujourd'hui, ou 75 francs.

Digitized by Google

l'Écosse, et à la Bretagne, qu'aux pays immédiatement soumis à la domination des deux rois (1). Après la signature de cette trève, Édouard repassa en Angleterre le 12 octobre; et quelque repos fut accordé aux provinces qui avaient souffert de si cruelles dévastations (2).

Cette même année, si fertile en événements pour la France et l'Angleterre, ne l'avait été guère moins pour le reste de l'Europe. Une fermentation violente semblait avoir remué tous les États à la fois. L'Italie, fatiguée de se voir ballottée, souvent ensanglantée par les factions et les caprices de deux cours qui lui étaient étrangères, des papes d'Avignon et des empereurs d'Allemagne, avait tout à coup accordé des hommages, et pour un moment du moins son obéissance, à un homme doué de grands talents, qui était né dans son sein, mais dans une condition obscure. Colas de Rienzo, qui s'intitula tribun de Rome, et qui demanda au monde chrétien d'obéir, après quatorze siècles, aux vieux souvenirs de la république romaine, brilla pendant cinq mois comme un météore lumineux, puis il s'éteignit tout à coup dans une profonde obscurité (3). Dans le royaume de Naples, le crime de Jeanne, qui avait fait étrangler son mari, avait soulevé l'indignation de ses sujets eux-mêmes; elle avait été obligée d'abandonner à des supplices effroyables tous ses confidents, tous ses agents; mais leur mort n'avait point suffi pour calmer le ressentiment du roi Louis de Hongrie, frère de son mari. Tour à tour il avait menacé d'embarquer à Zara son armée vengeresse, ou de lui faire faire le tour du golfe de Venise. Jeanne, au milieu de ses terreurs, venait de se marier, le 20 août 1347, à son cousin, Louis de Tarente, comme elle prince de la maison de France, et son complice dans le crime. Le 3 novembre, le roi de Hongrie partit de Bude à la tête de son armée; ayant traversé sans obstacle la haute Italie, le 11 janvier 1348, il entra dans Bénévent. Le 15, la faible et coupable Jeanne s'embarqua à Naples avec son nouveau mari, qui n'avait pas

(1) *Rymer*, T. V, p. 588. — Froissart, c. 323, p. 475.
(2) *Rymer*, T. V, p. 594.
(3) *Hist. des Répub. Italiennes.*

Digitized by Google

livré un combat pour la défendre, et le 20 janvier elle arriva à Nice (1). Elle était souveraine du comté de Provence, où elle venait chercher un refuge, mais elle y paraissait aussi en prévenue, devant son juge, le pape Clément VI, qui avait évoqué à lui la poursuite du meurtre d'André.

(1348.) Jeanne voulait gagner la bienveillance de cette cour, en même temps elle avait besoin d'argent, car tout le trésor du roi Robert, son aïeul, était déjà dissipé. La cour de Rome, habituée au séjour d'Avignon, semblait déterminée à s'y fixer pour jamais; toutefois elle regrettait de s'y trouver sous une domination étrangère, et elle aurait voulu acquérir sur la ville et sur sa banlieue tous les droits de la souveraineté. Un traité fut alors négocié entre la reine Jeanne et le pape Clément VI, qui satisfaisait tous les désirs de l'un et de l'autre. Le 19 juin 1348, Jeanne vendit au pape, avec l'autorisation de Louis de Tarente son mari, la ville d'Avignon, ses faubourgs et tout son territoire, pour le prix de 80,000 florins, qu'elle déclara avoir reçu comptant, ajoutant que si la souveraineté de cette ville se trouvait valoir davantage, elle faisait don du surplus à l'Église (2).

La souveraineté de cette riche ville valait en effet bien davantage, mais la reine Jeanne recevait aussi du pape une compensation de grand prix quoiqu'elle ne fût pas stipulée dans le contrat. Clément VI, qui avait évoqué à lui le jugement de l'assassinat du roi André, déclara que la reine en était innocente; il la rétablit dans tous ses droits et prérogatives; il couronna aussi son second mari, Louis de Tarente, et il la renvoya, vers le milieu d'août, de Marseille à Naples, avec dix galères génoises, non plus comme une fugitive criminelle encore souillée par l'assassinat de son mari, et méprisée pour ses débordements, mais comme une reine brillante d'innocence autant que de jeunesse et de beauté, et comme la favorite de l'Église (3).

(1) *Giov. Villani*, L. XII, c. 114, p. 996.

(2) Le contrat de vente rapporté dans Bouche, *Hist. de Prov.*, T. II, p. 374.

(3) *Matteo Villani*, T. XIV, L. I, c. 18, p. 24. — *Angelo di Costanzo*, T. I, L. VI, p. 370. — Summonte, *Hist. di Napoli*, T. II, L. III, p. 432.

Digitized by Google

Le lecteur se rappelle qu'Avignon ne faisait point alors partie de la France, non plus que le reste de la Provence ou le Dauphiné. Le Rhône servait de limite entre le royaume d'Arles, relevant de l'Empire, et la France; mais la souveraineté des empereurs sur le royaume d'Arles était devenue alors purement nominale. Ils ne tiraient jamais ni argent ni soldats d'un pays tellement éloigné d'eux. Toutefois, Clément VI désira affranchir la nouvelle résidence de la cour pontificale, même de ce reste de dépendance. Les circonstances rendaient la chose facile; le 11 octobre 1347, l'empereur Louis de Bavière avait été frappé d'apoplexie à la chasse (1); cette mort subite avait relevé les espérances de son compétiteur, Charles IV, roi de Bohême; celui-ci, qu'on nommait communément le roi des prêtres, s'empressa de se concilier la faveur de l'Église, par une concession qui lui coûtait si peu; et en confirmant la vente d'Avignon faite au pape, il détacha cette ville irrévocablement de l'Empire, et la céda à l'Église en franc-aleu (2).

Dans le même temps environ, Pierre IV, roi d'Aragon, qui s'était fait un jeu de violer les priviléges de ses peuples, après avoir excité contre lui un soulèvement général, organisé selon les lois propres à ce royaume, sous le nom d'union, venait de triompher de ces mécontents, et se faisant apporter le livre des lois d'Aragon, il avait fait couler son sang sur le chapitre qui contenait l'autorisation aux peuples libres de ce royaume d'organiser leur résistance aux volontés royales; déclarant qu'il effacerait par le sang d'un roi ce privilége de l'union, qui avait coûté tant de sang au peuple (3).

Mais la fermentation violente causée par la guerre, en France et en Angleterre, par la rivalité de deux empereurs en Allemagne, par l'invasion des Hongrois pour venger le roi

(1) Olenschlager, c. 168, p. 372.— *Giov. Villani*, L. XII, c. 105, p. 985. — *Raynaldi Annal. eccles.*, 1347, § 9.

(2) *Raynaldi Ann. eccles.*, 1348, § 11. — *Vitæ Rom. Pont.*, T. III, P. II, p. 560.

(3) *Zurita, Indices rerum ab Arag. Reg. gest.*, p. 199. — *Hieron. Blanca*, p. 671. — Mariana, L. XVI, c. 13, p. 684.

Digitized by Google

André à Naples, par l'oppression du peuple en Aragon, s'apaisa tout à coup pour faire place à un silence de mort, à un état de stupeur, de terreur, qui arrêta l'explosion de toutes les passions, et qui laisse un vide dans l'histoire. C'était l'effet d'une peste terrible, qui, apportée du Levant en Europe, ravageait successivement toutes les contrées, et faisait taire les ressentiments, suspendait les vengeances, confondait les projets d'ambition, en présence de la mort. Ce fléau épouvantable, qui frappa l'Europe entière au milieu du quatorzième siècle, est connu dans l'histoire sous le nom de peste de Florence, parce que lorsqu'il atteignit cette florissante république, elle comptait un nombre de littérateurs, d'orateurs, de poètes, qui tous avaient contribué aux progrès de l'esprit humain, qui tous sont chers à notre souvenir, et qui, nous transmettant dans leurs écrits le tableau de cette effrayante calamité, dont les uns furent les témoins, d'autres les victimes, recueillent encore aujourd'hui, après cinq siècles, le tribut de notre compassion pour leurs souffrances et celles de leurs concitoyens. Mais la peste de 1348 moissonna seulement des milliers de victimes à Florence, elle en moissonna des millions en France : toutefois, ces dernières tombèrent sans être rappelées par l'histoire, sans être plaintes par la postérité. Il n'y avait aucune illustration parmi elles, il n'y avait aucun avantage à attendre d'elles pour l'espèce humaine, aucun effort pour atteindre un but utile, aucun progrès. Parmi ceux que le fléau destructeur abattit en peu de jours, de beaucoup le plus grand nombre avaient vécu dans la crainte, la souffrance et l'avilissement, opprimés par des maîtres avides et cruels, qui les distinguaient à peine des bœufs employés comme eux au labourage : quelques autres étaient frappés dans cette classe même des maîtres; les noms de ceux-là étaient historiques, mais ils ne l'étaient devenus que par le mal qu'ils avaient fait. La mort prématurée de plusieurs des victimes de la peste à Florence arrêta peut-être pour un peu de temps les progrès que le genre humain aurait faits dans la connaissance du beau, dans la morale, dans la liberté; la mort de quatre à cinq millions de Français, qui

Digitized by Google

périrent à la même époque, ne fit que diminuer le nombre des opprimés qui souffraient, des oppresseurs qui faisaient souffrir.

Les historiens contemporains semblent avoir eux-mêmes le sentiment du peu de valeur des vies qui furent perdues par ce fléau. Froissart, si copieux dans ses détails, ne parle pas même de la peste, sauf dans cette seule phrase : « Car dans » ce temps une maladie que l'on nomme épidémie couroit, » dont bien la tierce partie du monde mourut (1). » Le moine de Saint-Denis qui a continué la chronique de Nangis, est à peu près le seul Français qui ait cherché à faire comprendre ce que la France souffrit dans cette année de calamités. « Il y » eut, dit-il, dans cette année 1348, et dans la suivante, à » Paris, dans le royaume de France, et encore aussi dans tout » le reste de l'univers, une telle mortalité parmi les hommes » et les femmes, et plus parmi les jeunes gens que parmi les » vieillards, qu'on pouvait à peine les ensevelir. Leur maladie » durait rarement plus de deux ou trois jours, le plus souvent » ils mouraient subitement, tandis qu'on les croyait encore » sains. Celui qui était sain aujourd'hui, demain était porté à » la fosse ; un gouflement paraissait tout à coup aux aisselles » ou à l'aine, et dès qu'il se formait, c'était un signe infail- » lible de mort. . . . .

» On n'avait jamais entendu, jamais vu, jamais lu que, dans » les temps anciens, une telle multitude de gens fût morte : » le mal semblait provenir et de l'imagination et de la con- » tagion ; car, quand un sain visitait un infirme, il était bien » rare qu'il échappât : aussi dans plusieurs villes et villages, » les prêtres s'éloignaient pour ne pas administrer les mou- » rants ; dans beaucoup de lieux, sur vingt hommes, il n'en » restait pas deux en vie : dans l'Hôtel-Dieu de Paris, la » mortalité fut telle, que pendant long-temps on en emporta » chaque jour cinq cents morts dans des chars, au cimetière » des Innocents (2). »

(1) Froissart, T. III, c. 5, p. 22.
(2) *Cont. Nangii*, p. 110.

Digitized by Google

La maladie avait commencé en Provence, dès 1347, et de là elle se répandit dans le Languedoc : on calcule que, dans ces deux provinces, elle avait emporté les deux tiers des habitants; que, dans tout le royaume de France, elle en emporta le tiers. Il est vrai que plus le fléau est horrible, et plus ceux qui en rendent compte sont disposés à l'exagérer encore. Il durait en général huit mois dans chacune des contrées qu'il visitait. La contagion avançait par une sorte de progrès régulier, de province en province; ce ne fut guère qu'au mois d'août 1348, qu'elle atteignit Paris et Rouen (1).

Le sentiment de la souffrance redoubla la cruauté du peuple : il voulait s'en prendre à quelqu'un des maux qu'il éprouvait; il accusa les Juifs d'avoir empoisonné les puits et les fontaines, et d'avoir ainsi fait naître la peste. En plusieurs lieux, la multitude s'ameuta contre eux, les arrêta, et les jeta sur des bûchers. L'on vit souvent, lorsque ces forcenés entraînaient des familles juives à cette mort cruelle, les mères précipiter elles-mêmes leurs enfants dans les flammes, préférant les voir périr avant elles, plutôt que de s'exposer à ce qu'ils leur survécussent, pour recevoir le baptême et être élevés par leurs persécuteurs (2).

Ce fut par un même sentiment d'effroi religieux qui prenait un caractère de fureur, que Philippe VI, supposant que la peste était une punition des blasphèmes du peuple, et voulant apaiser le courroux de Dieu, rendit une ordonnance qui redoublait la sévérité de la punition des blasphémateurs. Il ordonnait que, pour chaque récidive, on coupât d'abord une lèvre, puis l'autre, et enfin la langue; et il punissait aussi ceux qui avaient entendu des blasphèmes ou des jurements et qui ne les avaient pas dénoncés (3). Mais tandis qu'il se faisait un mérite de sévir avec tant de cruauté contre ceux à qui la passion arrachait des paroles imprudentes, il continuait sans remords son brigandage sur les monnaies, qui ruinait à la fois

(1) Hist. du Languedoc, L. XXXI, c. 29, p. 267.

(2) *Cont. Nangii*, p. 110. — *Vitæ Roman. Pontificum apud Muratori*, T. III, P. II, p. 556, 566, 576, 588. — Froissart, T. III, c. 5, p. 21.

(3) Ordonnances, T. II, p. 282.

Digitized by Google

tous ses sujets. Dans le cours de l'année 1348, on ne trouve pas moins de onze ordonnances qui, tantôt réduisent, tantôt élèvent le cours de telle ou telle monnaie, tantôt la prohibent entièrement (1). Il est impossible d'apercevoir un système ou un but dans ces changements journaliers; il faut sans doute les attribuer à l'inquiétude et à l'impatience qu'éprouvaient en même temps le peuple et le roi. Le premier se plaignait avec raison des pertes qui lui étaient infligées, et le second, qui n'avait aucune idée raisonnable de finance, défaisait, pour imposer silence aux clameurs populaires, ce qu'il avait fait la veille, et aggravait ainsi le mal. Ce fut sans doute aussi pour faire cesser ces justes clameurs, qu'au lieu de réprimer les abus qui se commettaient dans la perception des impôts, Philippe, en un même jour, le 28 janvier 1348, destitua tous ses trésoriers, tous ses receveurs, tous ceux qui percevaient pour lui les taxes, et déclara seulement qu'après avoir examiné leur conduite, il pourvoirait d'autres emplois ceux qu'il aurait reconnus pour s'être bien comportés (2).

La trève entre les Anglais et les Français était passablement observée, plus encore en raison de l'épuisement des deux partis, que de leurs dispositions pacifiques; cependant les hommes que la guerre avait ruinés, et ceux qui s'étaient désaccoutumés de toute honnête industrie, continuaient à faire des courses sur le pays ennemi pour enlever du butin : on les nommait brigands, mais on les regardait comme de futurs soldats, et au lieu de les punir, on les encourageait. Le brigand Bacon, languedocien, qui avait enlevé plusieurs châteaux aux Anglais, et entre autres celui de Comborn, que le troubadour Bertrand de Born avait illustré, finit par être récompensé par Philippe, qui l'appela auprès de lui, et lui donna une place d'huissier d'armes dans sa maison (3). Croquart, autre brigand du parti français en Bretagne, et Raoul de Cahors, du parti anglais, acquirent en même temps une grande renommée et d'immenses richesses, en surprenant des châ-

(1) Ordonn. de France, T. II, p. 278 à 294.
(2) Ordonn. de France, T. II, p. 281.
(3) Froissart, T. II, c. 324, p. 480.

Digitized by Google

teaux, en pillant des villages et de petites villes, et en soumettant à la torture les plus riches habitants, pour les forcer à leur payer des rançons. Ainsi les malheureux bourgeois trouvaient à peine plus de repos et de sécurité dans la paix que dans la guerre, et lorsqu'ils tombaient entre les mains des partisans, ils avaient plus à craindre encore de leur cruauté et de leurs caprices, qu'ils n'auraient eu de la part des soldats réguliers (1).

Cependant, sur la demande du pape, Édouard avait nommé, le 5 mai, des commissaires pour prolonger la trève (2). Une proclamation, du 6 août, annonça qu'elle était prolongée pour une année (3). Édouard avait alors besoin de repos pour suivre les négociations importantes qu'il avait entamées avec d'autres contrées. Il voulait marier sa fille Jeanne au fils aîné du roi de Castille, et il la recommandait en même temps à la femme d'Alfonse XI et à Éléonore de Gusman sa maîtresse : il comptait que ce mariage serait le gage d'une alliance intime entre la Castille et l'Angleterre; et la princesse Jeanne étant morte avant sa conclusion, il proposa de lui substituer une autre de ses filles (4). En même temps il recevait les propositions de l'archevêque de Mayence, et des électeurs de Brandebourg et de Saxe, qui lui offraient la couronne impériale. Ces électeurs se croyaient si sûrs de son acceptation, que, dès le 7 janvier, ils annonçaient son élection à l'Allemagne. Presque tous les princes et toutes les villes répugnaient à reconnaître pour roi des Romains Charles IV, qu'ils nommaient le roi des prêtres, et qui leur semblait leur rappeler le joug de Rome (5). Charles, qui était alors dans le voisinage du Rhin, fut obligé de se retirer comme un fugitif jusqu'en Bohême, tandis que la bourgeoisie se déclarait partout contre lui, même dans les villes qu'il traversait; que les princes lui demandaient l'argent qu'il leur avait

(1) Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XII, c. 96, 97, p. 342.
(2) *Rymer*, T. V, p. 623.
(3) *Rymer*, T. V, p. 629, 635.
(4) *Rymer*, T. V, p. 601, 606, 612, 642.
(5) *Rymer*, T. V, p. 622. — Olenschlager, c. 174, p. 387.

Digitized by Google

promis pour les attacher à son parti, et que les Bohémiens eux-mêmes semblaient prêts à se soulever (1). Mais le parlement d'Angleterre montra beaucoup d'éloignement pour l'acceptation de cette couronne, qui aurait entraîné Édouard dans de nouvelles guerres. En même temps le marquis de Juliers vint à Londres de la part de Charles IV; il rappela au roi anglais, en lui présentant l'exemple de Louis de Bavière, beau-frère d'Édouard et oncle du marquis, dans quel dédale de difficultés il allait se précipiter; il lui fit sentir combien ses entreprises sur l'Allemagne et l'Italie le détourneraient de celles de France, et seraient favorables à Philippe de Valois: il lui promit, au nom de Charles IV, que les droits de sa femme sur l'héritage de Hainaut seraient protégés contre la maison de Bavière; il donna à entendre que Charles pourrait même l'assister contre la France, et il engagea enfin Édouard à écrire, les 23 et 29 avril, aux électeurs, pour décliner leurs offres, et accepter l'amitié de Charles IV (2).

Ce dernier profita de ce répit pour répandre de l'argent parmi les États de l'Empire, pour faire des propositions à ses adversaires, et affaiblir leur parti. Philippe, qui commençait à sentir pour la maison de Luxembourg la jalousie qu'il avait nourrie auparavant contre celle de Bavière, demeurait neutre dans ces cabales; mais l'ancien parti bavarois s'efforçait de se donner un nouveau chef. Il offrit, au commencement de juin, la couronne à Frédéric-le-Sévère, margrave de Misnie; mais Charles IV, qui en fut averti, acheta son désistement au prix de dix mille florins. Le même parti mit alors en avant le comte Gonthier de Schwartzburg, capitaine d'une bande d'aventuriers, qui s'était mise successivement à la solde de plusieurs princes, dans les guerres civiles d'Allemagne, et qui avait une réputation honorable de bravoure, de loyauté et de talents militaires. Il était alors âgé de quarante-cinq ans (3). La couronne lui fut solennellement promise le 1er jan-

(1) Olenschlager, c. 175, p. 388.
(2) Olenschlager, c. 176, p. 389.
(3) Olenschlager, c. 181, p. 399.

Digitized by Google

vier 1349, et l'élection fut accomplie par quatre électeurs, le 30 janvier.

(1349.) En vain Charles assembla une diète à Spire et appela aux armes ses partisans dans les États du bas Rhin, il n'osa jamais se mesurer avec un si redoutable guerrier. Mais les négociations lui réussirent mieux que les armes; sa femme, Blanche de France, sœur de Philippe VI, était morte en 1348, il la remplaça par la princesse palatine Anne, qui le réconcilia avec toute la maison de Bavière. Il partit ensuite pour se mettre, au commencement de mai, à la tête de son armée; en même temps un médecin nommé Freydank, à qui il avait promis l'évêché de Spire pour récompense, venait de faire prendre du poison à Gonthier. Celui-ci, en commençant à le boire, conçut quelque soupçon, et força le médecin à avaler lui-même la plus grande partie du breuvage. Ce médecin en mourut aussitôt, tandis que Gonthier languit encore quelques semaines; mais, le 26 mai, pour assurer le sort de sa famille, il traita avec Charles IV, et renonça à la couronne. Il expira ensuite seulement le 14 juin (1).

La Flandre avait été comprise dans la trève entre la France et l'Angleterre, mais il n'avait pas été possible d'amener à une inaction complète les factions qui s'y trouvaient aux prises. Les nobles ne pouvaient se résigner à la domination des trois villes manufacturières, Gand, Ypres et Bruges, et ils envoyèrent à la cour de Philippe faire des offres de service à leur comte. Philippe désirait fort ramener les Flamands à l'obéissance, et il engagea le comte Louis à se rendre à Bruges, à confirmer tous les priviléges de cette ville et du Franc, et à la détacher ainsi par la douceur de ses deux associées. Les bourgeois d'Ypres et de Gand, d'autre part, se serraient toujours plus à l'alliance de l'Angleterre, et Édouard, de son côté, ne voulait pas les abandonner. Un congrès fut enfin ouvert à Dunkerque, où, le 10 décembre 1348, un traité fut signé pour pacifier la Flandre, par la médiation du duc de Lancaster, neveu d'Édouard. Le comte Louis pardonnait à ses

(1) Olenschlager, c. 185, p. 407.

Digitized by Google

sujets flamands leurs rébellions, il s'engageait à respecter tous leurs priviléges, et il confirmait les alliances qu'ils avaient depuis long-temps contractées avec les Anglais (1). Mais les pardons des princes n'ont jamais protégé long-temps ceux qui ont défendu contre eux les droits des peuples. Louis profita de son retour à Gand pour exciter la rivalité entre les métiers divers, et soulever les foulons et d'autres artisans contre les tisserands, qui lui avaient toujours été le plus contraires. Six cents de ceux-ci furent tués dans une grande bataille livrée sur la place publique, le massacre ne finit point là ; leurs camarades furent poursuivis et égorgés dans leurs maisons ; et le comte Louis, rejetant alors toute contrainte, fit arrêter à Ypres et à Bruges, comme à Gand, tous ceux qui, dans les troubles précédents, avaient montré plus d'indépendance ; il les fit ensuite périr sur l'échafaud ou sur la roue (2).

La peste cependant continuait à s'avancer, et faisait lentement le tour de l'Europe ; durant l'année 1349, elle régnait surtout dans les provinces de la France et de l'Allemagne qui sont situées sur l'Océan : l'histoire, en présence de ce fléau, était devenue silencieuse ; la crainte étouffait les autres passions, on ne songeait plus qu'il y eût d'affaires publiques, tandis que chaque famille, frappée dans ses affections privées, était plongée dans le deuil, ou ne travaillait qu'à se dérober à la mort. Un grand nombre d'illustres personnages moururent à cette époque ; peu d'historiens ont osé dire que ce fut de la peste (3), il y aurait eu un manque de respect à supposer que le fléau qui répandait la désolation dans le royaume s'étendait jusqu'au sang royal. Nous avons vu cependant que Blanche, sœur de Philippe de Valois et femme de Charles IV, venait de mourir. Au mois de septembre 1349, Philippe perdit encore sa femme, la reine Jeanne, sœur du duc Eudes de Bourgogne, et sa belle-fille, la duchesse de Normandie, sœur de Charles IV (4). Jeanne II, fille de Louis Hutin, qui avait

(1) *Rymer*, T. V, p. 652.
(2) *Meyer*, *Annal. Fland.*, f. 134.
(3) Il faut excepter *Matteo Villani*, L. I, c. 32, p. 33.
(4) Froissart, T. III, p. 1.

Digitized by Google

porté la couronne de Navarre à Philippe, comte d'Évreux, son mari, mourut aussi, laissant la Navarre à son fils Charles-le-Mauvais, alors âgé de dix-sept ans (1). Eudes IV, duc de Bourgogne, mourut encore dans la même année : il avait réuni le duché et le comté de Bourgogne, avec le comté d'Artois, et ce grand héritage passait à un enfant de quatre ans, son petit-fils (2).

Au printemps de 1349, Philippe fit un voyage à la cour d'Avignon : peut-être voulait-il fuir la contagion, en venant dans une province où le fléau avait achevé son cours : mais il avait encore un autre but (3). Jacques, roi de Majorque, vivait à la cour de Clément VI, qui subvenait à ses dépenses ; il ne possédait plus que les seigneuries de Montpellier et de Lattes, depuis que son cousin le roi d'Aragon lui avait enlevé les îles Baléares, le Roussillon et la Cerdagne : il brûlait du désir de se venger, de tenter encore une fois la fortune des armes, de mettre à l'épreuve le zèle des partisans secrets qui le rappelaient. Par l'entremise du pape, il offrit à Philippe VI de lui vendre ses deux seigneuries, pour employer leur prix à faire un dernier armement. Le traité fut signé le 18 avril 1349, à Villeneuve-lès-Avignon. Philippe promit cent vingt mille écus à payer en trois termes. Le fils et la fille du roi de Majorque, quoiqu'ils eussent moins de quinze ans, signèrent aussi le contrat par lequel leur père aliénait sa dernière propriété et leur dernier asile (4). Jacques, secondé par la reine Jeanne de Naples, qui, plus tard, épousa son fils, rassembla parmi les Languedociens et les Provençaux, avec l'argent que lui avait payé Philippe, quinze cents chevaux et onze mille hommes de pied, qu'il transporta, dans l'automne, des ports de Provence à Majorque ; mais le gouverneur de cette île, instruit de ces projets, l'attendait et avait reçu des renforts. Jacques fut attaqué le dimanche, 25 octobre, comme il venait

(1) Mariana, L. XVI, c. 15, p. 687.

(2) Hist. de Bourgogne, L. X, p. 203 ; L. XI, p. 209.

(3) Hist. du Languedoc, L. XXXI, c. 31, p. 268.

(4) Hist. du Languedoc, L. XXX, c. 89, p. 246. — Les actes de vente aux Preuves, *Ibid.*, p. 213 *et suiv.*

Digitized by Google

de débarquer : il fut tué dans le combat ; son fils fut blessé au visage et fait prisonnier, et ses troupes furent mises dans une complète déroute. Ce désastre même fut une nouvelle garantie de l'acquisition de Montpellier faite par la couronne (1).

Le dauphin de Viennois, avec lequel Philippe traitait en même temps d'une acquisition plus importante, était, comme le roi de Majorque, un prince inconsidéré, vaniteux, prodigue, empressé à sacrifier l'avenir au présent, et plus encore que lui méprisé de ses sujets (2). Comme lui, aussi, il jouissait de la protection du pape. La croisade qu'il avait commandée n'avait produit aucun avantage à la chrétienté : il avait perdu sa femme, Marie des Baux, à Rhodes, vers la fin de mars 1347 ; il avait ensuite repris le chemin de l'Europe, et il fut de retour à Grenoble au commencement de septembre de la même année (3).

En visitant les riches contrées de l'Orient et de l'Italie, le dauphin Humbert avait augmenté encore son goût pour la magnificence. Quoiqu'il eût vendu tous ses héritages pour être livrés après sa mort ; quoiqu'il eût engagé tous ses revenus à l'avance, et qu'il fût accablé de dettes, il augmenta son train de maison, il fournit ses hôtels d'une vaisselle plus splendide, d'équipages plus somptueux (4). Le désordre de ses finances s'accroissait donc rapidement ; cela n'empêcha pas le pape de le solliciter de se remarier, pour avoir des enfants qui maintinssent l'indépendance de ses États. On lui proposa tour à tour Blanche de Savoie, sœur du comte Amé VI, et Jeanne, fille du duc de Bourbon : le traité avec la dernière avait été signé. Jeanne de Bourbon devait arriver en Dauphiné dans l'automne de 1348 ; mais la peste qui ravageait le Midi mit d'abord obstacle à ce voyage ; peut-être ensuite le duc de Bourbon reconnut-il qu'il mécontenterait fortement Philippe ; peut-être fut-il instruit du désordre ir-

(1) Hist. du Languedoc, L. XXX, c. 90, p. 21. — *Zurita, Indices rerum ab Arag. regibus gest.*, p. 200. — Mariana, L. XV, c. 12, p. 683.

(2) *Matteo Villani*, L. I, p. 30.

(3) Hist. du Dauphiné, c. 131, 132, p. 343.

(4) Hist. du Dauphiné, c. 133, p. 344.

Digitized by Google

rémédiable des finances du dauphin; du moins il apporta délai sur délai au voyage de sa fille. Humbert en fut blessé, et il se déclara dégagé de sa parole (1).

Cependant la gêne croissante où le dauphin était réduit par ses dettes, l'humiliation et le dépit que lui avaient causé ses négociations de mariage, les embarras d'une guerre où il s'était imprudemment engagé avec le sire de Beaujeu, et qui paraissait devoir bientôt en susciter une autre avec la Savoie, achevèrent de le dégoûter d'un monde où il avait toujours voulu briller au-delà de ses moyens; il chercha du moins à en sortir par une action d'éclat, et il résolut de renoncer au siècle pour la vie ecclésiastique. Il était, il est vrai, noté pour ses mauvaises mœurs, mais il avait donné des preuves de sa dévotion par des fondations de couvents, et des persécutions contre les malheureux Vaudois réfugiés dans les vallées de Saint-Martin, de Luzerne et d'Angrogne (2). Il avertit donc secrètement Philippe de sa résolution et de son désir de traiter d'une cession immédiate de sa souveraineté. Dès le mois de février 1349, Philippe lui envoya des commissaires à Tournon, qui se rendirent ensuite à Roman, où la négociation continua pendant tout le mois de mars. En avril, Philippe arriva à la cour d'Avignon pour surveiller cette négociation de plus près. Peu auparavant Humbert avait publié une ordonnance connue sous le nom de *statut delphinal*, pour augmenter les libertés et les franchises de ses peuples, car il cessait d'en être jaloux depuis qu'il renonçait à les gouverner. Le traité fut arrêté et rédigé le 30 mars (3); Humbert céda à Charles, fils aîné du duc de Normandie et petit-fils du roi, le Dauphiné en souveraineté pour le prix de deux cent mille florins, dont cent mille lui seraient payés par Philippe, et cent mille par le duc de Bourbon; c'était la dot de la fille de celui-ci, la même qui avait dû épouser Humbert, et qu'il mariait à son successeur Charles de France. Une assemblée solennelle fut convoquée à Lyon pour le 16 juillet;

(1) Hist. du Dauphiné, c. 140, 141, p. 347.
(2) *Ibid.*, c. 136, p. 346.
(3) *Ibid.*, Preuves, T. II, p. 600.

Digitized by Google

le dauphin Humbert, le duc de Normandie, son fils Charles, et les principaux seigneurs du Dauphiné et des provinces voisines s'y trouvaient présents. Humbert remit lui-même à Charles le drapeau des dauphins et les insignes de la souveraineté; il délia ses sujets du serment qu'ils lui avaient prêté, et les engagea à en prêter un nouveau à Charles, qui, de son côté, jura d'observer les priviléges de la province. Il ne fut nullement convenu à cette occasion que le Dauphiné dût passer toujours au fils aîné des rois. Ce fut seulement lorsque le nouveau dauphin, Charles, devint roi à son tour, qu'il en établit, long-temps plus tard, l'usage. Après avoir ainsi renoncé au monde, Humbert prit l'habit de Saint-Dominique et entra dans un couvent (1). L'année suivante, il fut promu aux ordres par le pape, nommé *patriarche d'Alexandrie,* et en même temps administrateur de l'archevêché de Reims, dont il garda les revenus jusqu'à sa mort, survenue le 22 mai 1358 (2).

Dans l'état d'épuisement où la guerre avait réduit les finances de France, on comprend à peine où Philippe trouva l'argent nécessaire pour les achats de Montpellier et du Dauphiné. Ses ordonnances indiquent, il est vrai, en partie, les expédients ruineux et honteux auxquels il eut recours. Il recommença à altérer les monnaies, diminuant progressivement leur poids ou leur titre; de sorte que, dans le cours de l'année 1349, neuf ordonnances changèrent autant de fois cette mesure des valeurs, dont la seule qualité essentielle est l'immutabilité (3). En outre, par une ordonnance du 22 juin, Philippe VI établit que les prévôtés et les autres magistratures auxquelles était attaché le droit d'imposer des amendes seraient vendues à l'enchère, au plus offrant; et ce qu'il y a de plus singulier dans cette ordonnance, c'est que le roi assure l'avoir rendue par amour du pauvre peuple, et pour le soustraire aux extorsions auxquelles il était exposé, tant il se

(1) Hist. du Dauphiné, c. 147, p. 330.
(2) Hist. du Dauphiné, c. 153, p. 332. *Raynaldi, Ann. eccles.*, 1350, § 40.
(3) Ordonn. de France, T. II, p. 295, 296, 301, 302, 304, 318.

Digitized by Google

souciait peu de mettre de l'accord entre ses actions et ses paroles (1).

Enfin, par une ordonnance du 2 octobre, Philippe révoqua tous les dons que lui ou ses prédécesseurs pouvaient avoir faits d'aucune partie du domaine royal dans la vicomté de Paris (2).

Les peuples étaient réduits à un tel état de souffrance par les désastres de la dernière guerre, par la peste et par la déplorable administration des finances, que le malheur ouvrait leur cœur à toutes les superstitions. Quelques enthousiastes, en Allemagne et dans les Pays-Bas, avaient proposé des pénitences publiques; des processions d'hommes et même de femmes parcouraient les rues, à moitié nus, en se donnant la discipline, et faisant couler leur sang en abondance; mais toute espèce de rassemblement populaire excitait la défiance du gouvernement français; Philippe fit condamner les flagellants, d'abord par la Sorbonne, puis par Clément VI, comme introduisant de leur autorité privée de nouvelles pénitences dans l'Église, puis il les fit repousser sur les frontières; et dissiper par force leurs processions partout où elles se présentèrent (3).

Les rois de France et d'Angleterre sentaient cependant toujours plus le besoin de conserver entre eux une trève qui leur laissait le temps de réparer leurs forces; aussi donnèrent-ils, de part et d'autre, au mois de mars 1349, des pleins pouvoirs à leurs commissaires pour ouvrir de nouvelles négociations (4); ceux-ci se rassemblèrent entre Calais et Guines, et signèrent, le 2 mai, une prolongation de la trève, qui devait durer jusqu'à la fête de Pentecôte 1350. Ils convinrent en même temps que les deux rois enverraient leurs ambassadeurs à la cour d'Avignon, pour y traiter, sous la médiation du pape, de la paix définitive (5).

(1) Ordonn. de France, T. II, p. 303.
(2) *Ibid.*, p. 315.
(3) *Cont. Nangii*, p. 111. — *Annal. eccles. Raynaldi*, 1349, § 18-22.
(4) *Rymer*, T. V, p. 657, 658.
(5) *Rymer*, T. V, p. 660.

Digitized by Google

Toutefois Philippe ne se regardait pas comme lié par ses engagements, dès qu'il trouvait quelque avantage à les violer. Il avait envoyé Geoffroi de Charny à Saint-Omer pour y prendre le commandement de la frontière : celui-ci essaya de corrompre le gouverneur de Calais pour se faire livrer cette ville par trahison. Il promit à ce dernier, qui était un Lombard nommé Aimery de Pavie, de lui compter vingt mille écus s'il ouvrait ses portes aux Français. Aimery donna sa parole; mais en même temps il en prévint Édouard, qui aussitôt arriva secrètement à Calais, avec le prince de Galles et bon nombre de chevaliers. Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier 1350, Aimery fit en effet entrer dans le château un premier détachement français que commandait Oudart de Renti, chargé en même temps d'apporter l'argent; mais à peine cet argent fut compté, que des Anglais, cachés dans une chambre attenante, se jetèrent sur Oudart et le firent prisonnier. Édouard sortit ensuite à la tête de ses gendarmes, avec lesquels il chargea Charny, qui attendait hors des murs qu'on lui ouvrît les portes, et qui, surpris lorsqu'il croyait surprendre, fut fait prisonnier par Édouard, avec presque tous ceux qu'il avait conduits à cette honteuse expédition (1).

(1350.) Édouard montra peu de ressentiment de cette violation de la trève, quoiqu'elle eût failli lui coûter Calais; il était glorieux de son succès et de la manière dont il s'était comporté dans la bataille. Il y avait combattu corps à corps contre Eustache de Ribaumont, qui ne l'avait pas reconnu, et il l'avait fait prisonnier; il le renvoya sans rançon, en lui donnant même un chapelet de prix. Quant à Charny, il l'emmena en Angleterre avec les autres prisonniers; mais bientôt il leur permit à tous de se racheter (2). Charny, de retour de sa captivité, ne se montra point si généreux : comme il était à Saint-Omer, il apprit qu'Aimery de Pavie était venu pas-

(1) Froissart, T. II, c. 326, p. 483 *et suiv.* — *Rob. d'Avesbury*, p. 181, et en note à Froissart, p. 484. — Thom. Walsingham, *Hist. Angliæ*, p. 168. — *Ypodigma Neustriæ*, p. 519. — *Matteo Villani*, L. I, c. 35, p. 36.

(2) Froissart, c. 329, p. 498.

Digitized by Google

ser quelques jours de fête dans une maison de plaisance proche de Calais. Au mépris de la trève, il vint l'y surprendre, et le ramenant à Saint-Omer, il l'y fit mourir dans les tourments sur la place du marché (1).

Malgré ces violations répétées de la trève, Édouard ne voulut point déclarer qu'elle était rompue. La peste, après avoir ravagé la France, avait passé en Angleterre; elle y était accompagnée, ce qu'on n'avait pas remarqué ailleurs, par une épizootie presque universelle; la mortalité parmi les hommes et les animaux semblait devoir dépeupler la terre (2). A plusieurs reprises, Édouard fut forcé de proroger son parlement, par l'impossibilité de réunir ses conseillers effrayés (3). Il donna aussi des ordres pour arrêter l'émigration de ses sujets, qui semblaient vouloir tous déserter l'Angleterre (4). Ce n'était pas sous le poids de cette calamité qu'il pouvait lui convenir de renouveler les hostilités; il nomma donc, le 5 mai, des commissaires pour traiter avec la France (5), et, le 13 juin, la trève fut en effet renouvelée pour durer jusqu'au 1er août de l'année suivante (6).

Pendant ce temps la cour de France était dans les fêtes; presque tous les princes se mariaient à la fois; Jean, duc de Normandie, fut d'abord promis à sa cousine Blanche de Navarre, sœur du nouveau roi Charles-le-Mauvais; mais Villani assure que lorsque Philippe de Valois vit cette jeune personne, alors âgée de dix-huit ans, il fut si frappé de sa belle figure, qu'il résolut de la garder pour lui. Il l'épousa, en effet, le 19 janvier 1350, pendant l'absence de son fils (7). Pour consoler celui-ci, il lui fit épouser, le 9 février suivant, Jeanne, fille de Guillaume, comte de Boulogne et d'Auvergne, dont elle avait hérité en 1332. Elle était alors âgée de

(1) Froissart, T. III, add. 4, p. 19.
(2) Knyghton, L. IV, p. 2598-2601.
(3) *Rymer*, p. 655, 658.
(4) Le 1er décembre 1349, *Rymer*, T. V, p. 668.
(5) *Ibid.*, p. 671.
(6) *Ibid.*, p. 672, 676, 678.
(7) *Matteo Villani*, L. I, c. 32, p. 35.

Digitized by Google

vingt-quatre ans, et veuve de Philippe de Bourgogne, tué à Aiguillon. Outre les deux fiefs de son héritage paternel, elle apportait encore à son époux l'administration du duché et du comté de Bourgogne, ainsi que du comté d'Artois, héritage de son fils, alors en bas âge, dont elle et son mari furent conjointement tuteurs. Ce mariage causa aux Bourguignons beaucoup d'inquiétude et de mécontentement; ils se crurent dès lors peu assurés de la vie de leur jeune prince (1). Enfin, au mois d'avril, Charles, fils du duc de Normandie et petit-fils de Philippe, qui prenait le titre de dauphin depuis la cession qu'Humbert II lui avait faite, épousa, à Tain en Dauphiné, Jeanne de Bourbon, qui avait été d'abord promise à son prédécesseur (2). Dans le même temps, par la médiation de la France, Louis II de Flandre épousa Marguerite, seconde fille du duc de Brabant, avec l'agrément de ses sujets, qui commençaient à se détacher de l'alliance de l'Angleterre (3).

Les fêtes de la cour, tout comme les calamités du royaume, étaient toujours le signal de nouvelles exactions pour les peuples. Il fallait trouver de l'argent pour subvenir aux dépenses que tous ces mariages avaient occasionnées. De nouvelles ordonnances bouleversèrent encore le système monétaire. Celle du 16 janvier était une crue du 8 sous par marc d'argent, en sorte qu'elle détériorait toujours plus le numéraire; mais celle du 3 mai annonça le retour à un autre système, celui de la monnaie forte, et elle était accompagnée d'un réglement sur la manière dont les dettes contractées en monnaie faible devaient être acquittées lorsque le créancier était tout autre que le roi (4). De plus, la bourgeoisie de Paris, sollicitée par Philippe, lui accorda pour un an une aide assez forte sur toutes les denrées vendues dans la ville (5); et des commissaires

(1) *Matteo Villani,* L. I, c. 32, p. 35. — Froissart, T. III, add. 6, p. 23, et Append., p. 423.

(2) Hist. du Dauphiné, c. 151, p. 351.

(3) Froissart, T. III, add. 2, p. 4. — *Meyer, Ann. Fland.,* L. XIII, f. 155.

(4) Ordonn. de France, T. II, p. 318, 321, 322.

(5) *Ibid.*, p. 318.

Digitized by Google

envoyés en Languedoc, en même temps qu'ils traitèrent avec les États pour en obtenir un subside, furent autorisés à vendre toutes les grâces qui dépendaient de la prérogative royale. Ils pouvaient pardonner tous les crimes, sauf celui de trahison et de lèse-majesté ; anoblir les vilains, légitimer les bâtards : tout ce qu'ils feraient serait bien fait, pourvu qu'ils apportassent beaucoup d'argent (1).

Mais, tandis que les agents de Philippe VI travaillaient de toutes parts à remplir son trésor épuisé par ses prodigalités, sa santé déclinait rapidement. Il était âgé de cinquante-huit ans lorsqu'il avait épousé une très-jeune personne ; vivement épris d'elle, il crut lui-même pouvoir se conduire en jeune homme ; ses excès le jetèrent bientôt dans un état de langueur que le moindre accident devait rendre fatal. En effet, dès qu'une maladie vint à se déclarer, il y succomba en peu de jours. Il mourut à Nogent-le-Roi, le dimanche 22 août 1350, laissant deux fils, dont l'aîné, Jean, duc de Normardie, qui lui succéda, avait déjà quatre fils et trois filles de sa première femme. Le second, Philippe, duc d'Orléans, auquel il laissa encore en mourant le comté de Valois, n'avait pas d'enfants. La jeune femme du roi Philippe demeura à sa mort grosse d'une fille. (2).

(1) Hist. du Languedoc, L. XXXI, c. 38, p. 270.

(2) *Matteo Villani*, L. I, c. 75, p. 73. — *Cont. Nangii*, p. 111. — Froissart, T. III, Add. 6, p. 23 et c. 330, p. 425. — *Vitæ Romanor. Pontific.*, T. III, P. II, p. 567, 577, 583.

FIN DU TOME SIXIÈME.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE CHRONOLOGIQUE

ET ANALYTIQUE

DU TOME SIXIÈME.

SUITE DE LA QUATRIÈME PARTIE.

LA FRANCE DEPUIS L'AVÉNEMENT DE SAINT LOUIS JUSQU'A CELUI DE PHILIPPE DE VALOIS. 1226-1328.

CHAPITRE XIX. *Philippe IV détache le duc de Bretagne du parti de l'Angleterre; il ravage la Flandre; il repousse les princes de l'Empire, et oppose Albert d'Autriche à Adolphe de Nassau. Il fait la paix avec Édouard, et la scelle par un double mariage; les deux rois se sacrifient réciproquement l'Écosse et la Flandre. Guy de Flandre se livre à Philippe, qui le retient en prison.* — 1296-1299. . . . . *Page.* 1

Union nécessaire de l'étude des faits à celle de la philosophie de l'histoire. *ib.*

L'histoire de France ne le cède à aucune autre en utiles leçons et en redoutables exemples. 2

Corruption constante dans l'ordre politique et l'ordre religieux. . . 3

Manque de nobles exemples, de sentiments généreux, et de liberté. . 4

Philippe IV s'allie hors de chez lui avec le parti de la liberté, qu'il ne craignait pas. 5

1296. Succès de Philippe en Aquitaine; son adresse dans les négociations. . . . . *ib.*

Il cache son ressentiment contre Boniface, et celui-ci continue à favoriser la France. 6

Philippe profite du mécontentement du duc de Bretagne pour se l'attacher. 8

1297. Le comte de Flandre renonce à son allégeance envers la France. *ib.*

Négociations d'Édouard avec les seigneurs de l'Empire pour les soulever contre la France. 9

Le comte de Bar entre en Champagne, et il y est battu. . . . 10

Digitized by Google

Le comte de Flandre cherche en vain à regagner les bourgeois qu'il avait aliénés. . . . . *Page.* 11
2 juin. Philippe assemble son armée à Compiègne et la conduit en Flandre. 12
13 août. Victoire du comte d'Artois sur les Flamands, à Furnes. 13
Édouard arrive à Bruges avec peu de soldats; causes de son retard. 14
Édouard quitte Bruges, qui ouvre ses portes à Philippe IV. . . 15
Adolphe de Nassau et les autres ennemis de la France ne font pas de mouvement. . . . . *ib.*
Le pape s'emportant contre les Colonna fait des avances au roi de France. 17
11 août. Canonisation de saint Louis, que le pape regarde comme une grâce faite au roi. . . . . *ib.*
Revers du comte de Flandre, qui demande un armistice. . . 18
9 octobre. Suspension d'armes entre la France et l'Angleterre; alliés de Philippe. 19
Efforts d'Édouard, pendant l'hiver qu'il passe en Flandre, pour renverser la coalition. . . . . *ib.*
Édouard rappelé en Écosse par la rébellion de Guillaume Wallace. 21
1298. 18 février. Édouard donne de pleins pouvoirs au pape pour l'arranger avec Philippe. 22
30 juin. Prononcé de Boniface, qui réunit les deux rois par des mariages. 23
3 juillet. Le pape promet de n'y rien ajouter sans le consentement de Philippe. . . . . *ib.*
1299. 22 avril. La sentence arbitrale arrêtée et exécutée dans les deux royaumes. 24
19 juin. Traité de Montreuil; mariage d'Édouard avec Marguerite. *ib.*
1298. 2 juillet. Adolphe de Nassau défait et tué par Albert d'Autriche. 26
1299. Alliance d'Albert avec Philippe, et leur conférence à Vaucouleurs. 27
Concessions de Philippe à Boniface VIII, et leurs nouveaux différends. 28
Dépenses excessives de Philippe; ses exactions sur les juifs. . 29
Il vend la liberté à ses serfs du Languedoc. 30
Défaite des Écossais abandonnés par Philippe, leur roi renvoyé en France. 31
1300. Charles de Valois recommence les hostilités contre le comte de Flandre. 32
Ce comte se rend volontairement, et il est jeté en prison à Paris. *ib.*

CHAPITRE XX. *Jubilé; autorité que Boniface VIII s'arroge sur les princes; il offense Philippe IV. Violence de leurs démêlés; soulèvement de la Flandre; défaite des Français à Courtrai; arrestation de Boniface à Anagni; sa mort.* — 1300-1303. 34

1300. Fêtes et réjouissances en Europe pour la paix. . . . . . *ib.*

Digitized by Google

Philippe IV reçu en triomphe dans les villes de Flandre. *Page.* 35
Boniface renouvelle le jubilé centenaire ; affluence des pélerins à Rome. 36
Orgueil de Boniface ; il veut rendre la Sicile à Charles II. . . . 37
Échec que reçoivent les Français de Naples à Trapani. . . . 38
Novembre. Boniface appelle Charles de Valois à l'aide des Napolitains. *ib.*
1301. 13 avril. Boniface appelle en justice Albert d'Autriche, pour le meurtre de son prédécesseur. 40
Boniface évoque à lui le jugement entre les rois de Hongrie. . 41
Il protége les infants de la Cerda en Castille. 42
Il soutient les Écossais contre le roi d'Angleterre. 43
3 septembre. Charles de Valois à Anagni, nommé gonfalonier du pape. *ib.*
Nouveaux différends entre le pape et Boniface pour le comté de Melgueil. 44
L'évêque de Pamiers envoyé à Paris, offense Philippe. . . . 45
Philippe fait informer contre l'évêque de Pamiers. . . . . *ib.*
12 juillet. L'évêque de Pamiers est arrêté ; sa dégradation demandée au pape. 46
5 décembre. Boniface évoque à lui le jugement de l'évêque : il avertit le roi de sa faute. 48
Il convoque à Rome le clergé français pour le 1er novembre suivant. *ib.*
Il adresse au roi la bulle *Ausculta fili*, où il lui reproche ses torts. 49
Colère de Philippe, il croit l'autorité royale compromise. . . 50
La cour de Rome nie l'intention d'attaquer l'indépendance de la couronne. 51
Les États du royaume convoqués pour prendre connaissance des bulles. *ib.*
Petite bulle falsifiée par le chancelier, et communiquée aux États. 52
Réponse insultante du roi, qui ne fut point expédiée. . . . 54
1302. 11 février. La bulle du pape brûlée en présence de la noblesse. *ib.*
10 avril. Les États assemblés dans trois salles, lettre des trois ordres à la cour de Rome. 55
Modération de la cour de Rome en se justifiant et répondant au roi. 56
Oppression et soulèvement de la Flandre, qui fait diversion aux affaires de Rome. 57
21 mars. Soulèvement de Bruges ; les Français y sont massacrés. 58
Deux princes flamands se joignent aux insurgés ; progrès de l'insurrection. 59
Les Flamands prennent position à Courtrai, où Robert d'Artois vient les chercher. 61

11 juillet. Bataille de Courtrai. Les Français défaits par leur imprudence. . . . . *Page.* 61
Robert d'Artois tué avec la plus grande partie de la noblesse. . 62
Philippe reconnaît le danger de la lutte où il s'est engagé. . . 63
Grand nombre d'ordonnances de Philippe pour lever de l'argent. 64
Il veut s'attacher les ordres, en promettant des réformes. . . 65
Il dénonce au peuple l'inquisition, et révèle ses forfaits. . . 66
Septembre. Il s'avance vers la Flandre avec une puissante armée. 67
Les deux armées en présence à Douai, laissent passer la saison sans combattre. 68
1303. 21 avril. Boniface se réconcilie avec Albert, et le reconnaît pour roi des Romains. 69
Il s'attache Charles II de Naples, et confirme la paix de Sicile. 71
Philippe, pour avoir les mains libres, recherche la paix avec l'Angleterre. . . . . *ib.*
20 mai. Paix de Paris entre la France et l'Angleterre. . . . 72
12 mars. Les barons de France assemblés au Louvre; Nogaret amène le pape devant eux. 73
Boniface envoie le cardinal de Saint-Marcellin pour tenter une réconciliation. 74
13 avril. Le pape rebuté, déclare Philippe compris dans les excommunications. 75
13 juin. Guillaume de Plasian, au nom des princes français, accuse Boniface. . . . . *ib.*
27 juin. Philippe veut convoquer un concile pour juger le pape. 77
15 août. Boniface repousse avec dignité les accusations de Plasian. . . . . *ib.*
Il menace Philippe d'une excommunication directe; bulle qu'il prépare. 78
Envoi de Nogaret en Italie; complot ourdi contre Boniface. . 79
7 septembre. Boniface surpris dans Anagni, et prisonnier des Français. 80
10 septembre. Boniface délivré par le peuple d'Anagni. . . . 81
11 octobre. Il meurt à Rome d'une fièvre chaude. 82

Chapitre XXI. *Fin de la guerre de Flandre. Philippe IV réduit la cour de Rome sous sa dépendance, et retient le pape en France; il ruine ses peuples par l'altération des monnaies; il fait arrêter tous les juifs en un même jour. Mort d'Édouard Ier d'Angleterre.* — 1303-1307.. . . 83

Philippe, moins irrité contre les Flamands que contre Boniface. . . *ib.*
1303. Ardeur des Flamands, qui viennent attaquer ses lieutenants. . 84
Philippe de Riéti revient de Naples pour se mettre à leur tête. . 85
Septembre. Philippe accorde aux Flamands une trêve d'une année. 86

Ordonnances de Philippe pour le service militaire et la levée des subsides. . . . . *Page.* 86
Ordonnances sur les monnaies; sur la réforme du royaume. . 87
Voyage de Philippe dans le midi; il modère l'inquisition. . . 88
22 octobre. Élection de Benoît XI suspecte à la France. . . . 89
1304. 2 avril. Benoît XI fait lui-même des avances à Philippe. . . . 90
7 juin. Il reprend courage et excommunie les coupables d'Anagni. *ib.*
7 juillet. Benoît XI empoisonné dans un plat de figues. . . . 91
Philippe se défiant de sa noblesse et de son clergé favorise les communes. 92
Guerre de Flandre. Août. Victoire des Français à Ziriksée. . . 93
Philippe établit son quartier-général à Tournay. . . . . . *ib.*
Fin septembre. Bataille obstinée de Mons en Puelle; défaite des Flamands. 94
Au bout de trois semaines les Flamands reparaissent avec une troisième armée. 95
Philippe traite avec les Flamands, et reconnaît leur indépendance. 96
Mécontentements en France; Philippe y oppose des supplices. . 97
Conclave qui dure neuf mois; les cardinaux ne peuvent s'accorder. 98
1305. Convention entre eux, par laquelle Philippe se trouve maître de l'élection. . . . . *ib.*
Conférence de Philippe avec Bertrand de Goth; il le nomme pape. 99
Philippe acharné contre la mémoire de Boniface. 100
Nogaret demande que Boniface soit regardé comme déjà condamné. 101
Le nouveau pape Clément V appelle les cardinaux en France. . 102
Édouard retenu par les Écossais ne peut se trouver au couronnement du pape. 103
14 novembre. Couronnement de Clément V à Saint-Just de Lyon. *ib.*
Mort de la reine Jeanne; divers soulèvements contre Philippe. . 104
Nombreuses exécutions qu'il ordonne dans le midi. 105
1306. Janvier. Robert Bruce échappé de Londres soulève l'Ecosse; rigueurs d'Édouard. 106
Juin. Albert d'Autriche veut assurer la Bohême à son fils Rodolphe. 107
Guerres civiles de Castille. . . . . *ib.*
Désordre des finances de Philippe; comptes de sa maison. . . 108
22 juillet. Il fait arrêter tous les juifs en même temps, et confisque leurs biens. . . . . *ib.*
Nouvelle altération des monnaies. Philippe les décrie et revient à celles de saint Louis. 109
Soulèvement à Paris; Philippe modifie son ordonnance. . . . 110
1er juin. Philippe rend le combat judiciaire à la noblesse. . . . 111
Quelques différends renaissent entre lui et l'Angleterre. . . . 112
1307. Nouveau soulèvement de l'Écosse; Édouard part pour la soumettre. . . . . *ib.*

7 juillet. Il meurt en route, à Carlisle. . . . . *Page.* 113
Caractère efféminé d'Édouard II qui lui succède. . . . . . . *ib.*

Chapitre XXII. *Conférence de Poitiers entre le pape et le roi ; arrestation des Templiers ; leur procès et leur supplice.* — 1307-1310. 115

1307. Clément V appelé à Poitiers, y est retenu malgré lui. . . . . *ib.*
Juin. Philippe arrive à Poitiers avec les ambassadeurs de plusieurs princes. 116
Philippe presse Clément de condamner la mémoire de Boniface. *ib.*
Faveurs accordées par Clément V à Charles de Valois. . . . 118
Et à Louis Hutin, qui va prendre à Pampelune la couronne de Navarre. 119
A Charles II de Naples et à son petit-fils Charobert de Hongrie. 120
Philippe demande à Clément V la suppression de l'ordre des Templiers. . . . . *ib.*
Les Templiers accusés par des hommes notés d'infamie. . . . 121
14 septembre. Philippe donne l'ordre d'arrêter tous les Templiers de France. 122
13 octobre. L'ordre secret exécuté partout en même temps. . 123
27 octobre. Clément V se plaint de cette rapidité et de cette violence. 124
Il permet de nouveau les poursuites contre les Templiers. . 125
Ardeur des juges de Philippe à trouver des coupables. . . . 126
Détail des accusations contre les Templiers, et des interrogatoires. 127
Philippe cherche à soulever toute la chrétienté contre les Templiers. 128
Janvier. Arrestation des Templiers en Angleterre et en Provence. 129
12 août. Bulle du pape contre les Templiers ; convocation d'un concile à Vienne. . . . . *ib.*
31 janvier. Édouard fait hommage à Boulogne pour le duché d'Aquitaine. 131
1er mai. Albert d'Autriche tué sur la Reuss, comme il marchait contre les Suisses. 132
Philippe veut élever Charles de Valois au trône impérial. . . *ib.*
27 novembre. Henri VII de Luxembourg élu à la suggestion du pape. 133
Philippe appelle les communes de France à sanctionner ses mesures. 134
Pâques. États de Tours qui approuvent le supplice des Templiers.. 135
Philippe embarrassé de ce que les Templiers rétractent leurs confessions. 136
1309. Cinquante-six d'entre eux brûlés comme relaps, pour s'être rétractés. 137

Le pape, en abandonnant les personnes, réclame la garde des biens des Templiers. . . . . *Page*. 137
8 août. Les commissaires du pape commencent le procès contre l'ordre des Templiers. 138
22 novembre. Jacques de Molay, grand-maître, affirme qu'on a falsifié ses dépositions. 139
Défense des Templiers devant les commissaires du pape. . . 140
Sermons publics des conciles provinciaux; Templiers brûlés. . 141
Les Templiers acquittés dans les conciles tenus hors de France. 142
1310. 15 août. L'île de Rhodes conquise par les Hospitaliers. . . . *ib.*

CHAPITRE XXIII. *Procès à la mémoire de Boniface VIII. Concile de Vienne; dernières années et mort de Philippe-le-Bel.* — 1310-1314. . 144

1309. Clément V annonce qu'il recevra à Avignon les dépositions contre Boniface. *ib.*
23 mai. Il écrit à Charles de Valois qu'il a cette affaire à cœur autant que le roi. 145
13 septembre. Il assigne les princes pour être entendus parmi les accusateurs. 146
1310. 28 juin. Il promet sûreté et secret aux témoins. . . . . . *ib.*
Précis de l'accusation présentée par Nogaret et Plasian.. . . 148
Témoins qui déposent de l'incrédulité de Boniface, quant aux mystères de la foi. 149
Témoins qui disent l'avoir vu rendre un culte au diable, ou l'avoir servi dans ses mauvaises mœurs. . . . . *ib.*
Témoins qui racontent son langage impie adressé aux ambassadeurs toscans. 151
Témoins de la réception qu'il fit à Roger de Loria. . . . . *ib.*
Appréciation de la valeur de ces témoignages. 153
Les défenseurs de Boniface veulent empêcher l'examen des témoins. . . . . *ib.*
Embarras du pape, après avoir entendu trente-six témoins à charge. 154
1311. Philippe consent à renoncer à la poursuite de la mémoire de Boniface. 155
27 avril. Bulle de Clément, qui reconnaît les motifs honorables du roi. 156
La décision laissée à l'Église; ordre de détruire toutes les pièces du procès. 157
Grâces accordées au roi en retour; absolution de Nogaret. . . *ib.*
Clément invite les évêques à se procurer par la torture de nouvelles preuves contre les Templiers. 158
16 octobre. Ouverture du concile de Vienne, appelé à juger les Templiers. 159
3 avril et 6 mai. L'abolition de l'ordre prononcée par *provision*, non par sentence. 160

Boniface VIII reconnu légitime ; croisade publiée ; Bégards persécutés. . . . . *Page.* 161
1310-1314. Lyon réuni par Philippe à la couronne de France. . . . 163
Philippe avait semé la dissension entre l'archevêque et les bourgeois de Lyon. 164
1310. Il fait occuper Lyon par son fils, Louis Hutin. 165
1309. 4 mai. Mort de Charles II, roi de Naples ; succession de Robert. *ib.*
1310. Rivalité en Italie, de Robert, roi de Naples, et Henri VII, empereur. 166
1312. 29 juin. Couronnement de Henri VII, à Rome. 167
1313. 24 août. Mort de Henri VII. Soupçons d'empoisonnement. . . *ib.*
1310. Soulèvement de la noblesse anglaise contre Gaveston ; quarante articles. 168
1313. Philippe, médiateur de cette querelle, invite Édouard II à Paris. 169
3 juin. Fêtes à Paris pour la chevalerie des fils du roi. . . . *ib.*
Mission de Marigny à Londres, pour pacifier l'Angleterre. . . 170
1311. Nouveaux différends avec les Flamands; armées rassemblées sans résultats. 171
1310-1314. Embarras des finances du roi ; ordonnances sur les monnaies. 172
Nouvelles attaques contre les juifs et les Lombards. 173
Loi pour régler l'intérêt de l'argent ; disparition des capitaux. 174
Assemblées d'États sur lesquelles le roi rejette l'odieux de ses lois financières. . . . . *ib.*
Caractère soupçonneux du roi ; procès d'empoisonnement. . . 176
Persécution contre les hérétiques ; sermon publié à Paris. . . *ib.*
1314. 11 mars. Supplice du grand-maître des Templiers, et du maître de Normandie. 177
19 avril. Supplice des amants des belles-filles du roi. 178
Condamnation de Marguerite et de Blanche ; Jeanne est absoute. 179
Citation supposée de Clément et de Philippe au tribunal de Dieu. 180
20 avril. Mort de Clément V, à Roquemaure ; ses amours avec Brunissende. 181
29 novembre. Mort de Philippe IV, à Fontainebleau. . . . 182

CHAPITRE XXIV. *Règne de Louis IX dit Hutin. Les ministres de Philippe IV persécutés. Campagne de Flandre. Le roi meurt, laissant sa veuve enceinte. Régence de Philippe, comte de Poitiers.*—1314-1316. 183

Joie du peuple au commencement d'un nouveau règne, leçon pour les rois. . . . . *ib*
Philippe IV était orgueilleux et cruel, mais habile. 184
1314. Étourderie de Louis Hutin ; état de la famille royale. . . . 185
Crédit que Charles de Valois acquiert sur lui ; il écarte les parvenus favorisés par Philippe. . . . . *ib.*
Pierre de Latelli, chancelier, arrêté et mis en jugement. . . 187

Digitized by Google

Enguerrand de Marigny arrêté ; haine que lui porte Charles de Valois. . . . . *Page*. 188
1315. Ses commis exposés à la torture pour les faire déposer contre lui. . . . . *ib.*
Il est accusé de sorcellerie et pendu le 30 avril. 189
Raoul de Prêles arrêté ; ses biens donnés aux courtisans ; il est absous. 190
Avril. Marguerite de Bourgogne étouffée pour faire place à Clémence de Hongrie. 191
15 août. Sacre du roi ; mécontentement général ; révolte à Sens. 192
Concessions arrachées à Louis Hutin par la noblesse des diverses provinces. 193
Charte des Normands. . . . . *ib.*
Priviléges des Bourguignons. 194
Redressement des doléances des Champenois. 195
Ordonnance en faveur des Picards. . . . . *ib.*
Priviléges plus étendus du Languedoc, et des provinces du midi. 196
Ordonnances en faveur de l'Auvergne, de la Bretagne, de Paris, de l'Université. . . . . *ib.*
Louis veut faire la guerre en Flandre, et accueille cependant le comte de Nevers. 197
Louis offre aux paysans de la couronne de leur vendre la liberté. 198
Il essaie ensuite de les forcer à se racheter. 199
Il lève une taxe extraordinaire sur les marchands italiens. . . *ib.*
Il rappelle les juifs et les autorise à poursuivre leurs débiteurs. 200
Il rassemble ses milices et publie un manifeste contre les Flamands. 201
Août. Son armée lutte contre des pluies obstinées ; il la licencie. 202
Processions de pénitents tout nus, à Paris et dans les provinces. 203
Disette ; fraudes des boulangers ; soulèvements. . . . . . . *ib.*
Désordre des monnaies. Louis cherche à y porter remède. . . 204
1314. Double élection dans l'Empire, de Frédéric d'Autriche et Louis de Bavière. *ib.*
25 juin. Édouard II d'Angleterre défait à Barmock-Burnes par les Écossais. 205
Prolongation de l'interrègne de l'Église pendant vingt-sept mois et demi. 206
22 juillet. Les cardinaux enfermés en conclave à Carpentras s'échappent par une fenêtre et se dispersent. . . . . . . *ib.*
1316. Philippe-le-Long rassemble les cardinaux à Lyon, avec serment de ne pas les enfermer. 207
5 juin. Louis X meurt des suites d'une imprudence ; retour de Philippe à Paris. . . . . *ib.*
Philippe-le-Long s'empare de la régence, au préjudice de la reine enceinte. . . . . *ib.*
17 juillet. Il transige avec le duc de Bourgogne sur le droit des femmes à la couronne. 209

Digitized by Google

Il s'engage à ce qu'il n'y ait point de roi en France, jusqu'à la majorité des princesses. . . . . *Page.* 210
7 août. Élection de Jacques d'Ossa, qui prend le nom de Jean XXII. *ib.*
Soulèvement dans l'Artois, contre Mathilde, belle-mère de Philippe. 211
30 octobre. Philippe prend l'oriflamme pour secourir Mathilde. *ib.*
15 novembre. Naissance et mort d'un fils de Louis X, qui ne fut jamais roi. 211

CHAPITRE XXV. *Règne de Philippe V, dit le Long. Autorité que s'arroge Jean XXII; inquisition; pastoureaux; lepreux.* —1317-1321. . . 213

1316. La succession en ligne directe, entre les Capétiens, est interrompue pour la première fois. . . . . *ib.*
Aucun usage, aucune loi ne réglait l'hérédité de la couronne. 214
L'opinion publique favorisait les femmes, les circonstances servirent Philippe V. 215
Dissentiment entre les *royaux de France;* Philippe V l'emporte par la force. 216
1317. 9 janvier. Sacre et couronnement de Philippe V à main armée. *ib.*
L'assemblée des États confirme le droit de Philippe et proclame l'exclusion des femmes. 217
Réconciliation de Philippe avec les princes du sang 218
Jean XXII prête son appui à Philippe ; conseils qu'il lui adresse. *ib.*
1317-1321. Influence que le pape s'arroge dans l'organisation du royaume. 219
Violentes persécutions qu'il dirige contre de prétendus sorciers. 220
Il persécute les Franciscains à l'occasion de leur vœu de pauvreté. *ib.*
Grand nombre de malheureux brûlés pour une subtilité scholastique. 221
Fréquents *sermons publics* de l'inquisition. 222
Procédures au sermon public de Toulouse, du 30 septembre 1319. . . . . *ib.*
Trois assemblées des États-généraux durant le règne de Philippe V. 224
Organisation des milices des communes. 225
Faveur que Philippe V montre aux légistes. . . . . . . *ib.*
Philippe, dans ses ordonnances, se prescrit des règles à lui-même. 226
Il révoque tous les dons de ses prédécesseurs ; domaine inaliénable. 227
Ordonnances sur les tribunaux. 228
Traités avec les provinces sur les finances. . . . . *ib.*
1317. Continuation des différends avec les Flamands, sans exploits militaires. 229
1318. Le pape entreprend la médiation entre la France et la Flandre, sans succès. 230

1320. Le comte Robert III de Flandre vient à Paris, et se réconcilie avec la France. . . . . *Page*. 230
Sa brouillerie avec son fils aîné Louis, comte de Nevers. . . . 231
1318. Philippe V dispense Édouard II d'Angleterre de l'hommage personnel. 232
1319. Lâcheté d'Édouard II ; il croit avoir trouvé une huile qui lui rendra le courage. 233
1320. Juin. Édouard II vient à Amiens, et rend hommage à Philippe V. 234
1317-1321. Silence des historiens sur les affaires de Navarre. . . . 235
Guerres civiles de Castille pendant la minorité d'Alphonse XI. . *ib.*
Abdication de don Jayme d'Aragon ; négociation avec don Sanche de Majorque. . . . . *ib.*
Guerres civiles d'Allemagne ; bataille de Morgarten avec les Suisses. 236
1320. Expédition de Philippe de Valois en Italie pour servir les Guelfes. 237
Août. Il est enveloppé par les Visconti ; il se retire honteusement. 238
Philippe V n'est inquiété par des ennemis ni au dehors, ni au dedans. *ib.*
Soulèvement des pastoureaux dans toute la France. 239
Leurs désordres ; cruautés qu'ils exercent contre les juifs. . . 240
Les pastoureaux cruellement détruits par le sénéchal de Carcassonne. 241
Fanatisme excité par le pape contre les juifs et contre les sorciers. 242
1321. 24 juin. Les lépreux accusés d'avoir empoisonné les eaux du royaume. . . . . *ib.*
Absurdité de l'accusation ; horribles procédures intentées contre eux. 243
On ne constate pas même le fait d'aucun empoisonnement. . . 244
Arrestation, torture, et supplice de tous ceux qui ont quelque maladie de la peau. 245
18 août. Édit du roi pour refuser toute protestation aux lépreux devant les tribunaux. . . . . *ib.*
Supplices des juifs accusés de complicité avec les lépreux. . . 246
Août. Maladie du roi, dans le temps où il ordonne des supplices. 247
1322. 3 janvier. Mort de Philippe V, à Longchamp. . . . . . . *ib.*

Chapitre XXVI. *Règne de Charles IV, dit le Bel. Troubles de Flandre. Intrigues de Charles dans l'Empire. Révolution en Angleterre. Mort d'Édouard II. Mort de Charles, et fin des premiers Capétiens.* — 1322-1328. 248

L'usurpation de Philippe-le-Long sanctionna une loi avantageuse à l'État. . . . . *ib.*
1322. Cette loi fut exécutée sans difficulté contre les propres filles de Philippe. 249
Charles IV se divorce d'avec sa femme, et épouse Marie de Luxembourg. 250

Digitized by Google

Le règne de Charles IV n'a point eu d'historiens. . . . *Page*. 251
Ordonnance de Charles en faveur des lépreux. . . . . . . *ib.*
Son ordonnance en faveur des juifs. 252
Il révoque les aliénations de domaines faites par son prédécesseur. *ib.*
Il annonce une nouvelle croisade. 253
Il donne le commandement des croisés au vicomte de Narbonne qu'il tire de prison. . . . . *ib.*
1323. 21 mai. Condamnation de Jourdain de Lille, coupable de brigandages. 254
Franciscains persécutés pour la pauvreté évangélique. . . . 255
Persécution des hommes accusés de magie. . . . . *ib.*
Bulles du pape contre la magie. 256
Voyage de Charles IV à Toulouse ; institution des jeux floraux. 257
1324. Mort de la reine Marie ; Charles épouse Jeanne d'Évreux sa cousine. 258
1322. Affaires de Flandre ; Louis de Rhétel succède à son aïeul Robert III. 259
1323. Louis mécontente les Flamands, qui prennent l'Écluse et la brûlent. 260
1325. Louis fait mettre le feu à Courtrai ; ses sujets le font prisonnier. 261
1326. Charles IV fait remettre Louis en liberté sous de certaines conditions. 262
Louis manque à tous ses engagements, et punit les Flamands. 263
1322-1328. Stagnation des affaires de Navarre, de Castille et d'Aragon. *ib.*
Guerre des Suisses avec l'Autriche. 264
Guerre des Savoyards et des Dauphinois. 265
1322. 28 septembre. Bataille de Muhldorf. Frédéric d'Autriche battu et fait prisonnier par Louis de Bavière. . . . . . . *ib.*
1323-1324. Attachement de Jean, roi de Bohême, à la France. . . 266
Le pape veut déposer Louis de Bavière pour faire Charles IV empereur. 267
Mécontentement violent des Allemands contre le pape. . . . 268
1324. Juillet. Ils refusent de venir à la conférence de Bar-sur-Aube avec Charles IV. . . . . *ib.*
1325. Nouveaux efforts du roi de France, pour obtenir la couronne impériale. 269
13 mars. Louis de Bavière rend la liberté à Frédéric, et lui demande son amitié. 270
Le pape délie Frédéric de tous les serments à Louis. 271
L'argent de la France attire une invasion de barbares en Allemagne. . . . . *ib.*
1326. 27 février. Mort de Léopold d'Autriche, qui rend la paix à l'Allemagne. 272
1322. Édouard II fait prisonnier son cousin de Lancastre, et le fait mourir. 273
Edouard II veut envahir l'Écosse, et il est repoussé avec perte. 274

Digitized by Google

1323. Charles IV, excité par sa sœur, usurpe les droits d'Édouard en Aquitaine. . . . . *Page.* 275
1324. Violence du sire de Montpizat, que Charles IV veut punir. . . . 276
8 août. Charles de Valois enlève l'Agenois au roi d'Angleterre. 277
12 novembre. Édouard accepte une trève de quelques mois. . . 278
1325. 8 mars. Isabelle, femme d'Édouard, vient en France, négocier avec son frère. 279
31 mai. La paix conclue; Édouard n'ose pas passer en France pour l'hommage. . . . . *ib.*
Il envoie son fils à sa place, qu'on ne veut pas lui renvoyer ensuite. 280
16 décembre. Mort de Charles de Valois, des remords du supplice de Marigny. 281
1326. 8 février. Ordre d'Édouard de repousser l'invasion de sa femme, en épargnant elle et son fils. 282
Juillet. Isabelle rassemble des troupes en Hainaut. 283
Guerre des bâtards en Guyenne pour le seconder. . . . . . *ib.*
26 septembre. Isabelle débarque en Angleterre; la noblesse vient se joindre à elle. 284
Octobre. Fuite du roi; supplice du vieux Despenser 285
1327. 24 janvier. Édouard III proclamé; supplice de son père et du jeune Despenser. . . . . *ib.*
31 mars. Nouvelle paix entre la France et l'Angleterre. . . 286
Le peuple s'attend à ce que la vengeance céleste frappe les Capétiens. 287
Mort de tous les mâles de la race de Philippe-le-Bel. . . . . *ib.*
1328. 31 janvier. Mort de Charles IV, laissant sa femme grosse. . . 288

CINQUIÈME PARTIE.

LA FRANCE DEPUIS L'AVÉNEMENT DE PHILIPPE DE VALOIS JUSQU'A LA MORT DE JEAN. 1328-1364.

CHAPITRE Ier. *Avénement à la couronne de Philippe VI ou de Valois. Sa guerre contre les Flamands. Hommage que lui rend Édouard III d'Angleterre. Sa brouillerie avec Robert d'Artois.* — 1328-1331. . . 291

1328. Importance que la légitimité avait acquise aux yeux de la nation française. . . . . *ib.*
Les tribunaux n'avaient point assez d'indépendance pour faire triompher cette légitimité. 292
Ces deux causes se réunirent pour prolonger la durée des guerres civiles. 293

Digitized by Google

Question à decider sur le droit de succession, à la mort de Charles IV, le 1er février. . . . . *Page.* 294
Doutes sur la légitimité de l'exclusion de la ligne féminine prononcée en 1316. 295
Trois prétendants divers, si les femmes étaient admises à succéder. . . . . *ib.*
Portrait de Philippe de Valois; les barons de France se décident pour lui. 296
Il est régent deux mois, puis roi dès le 1er avril. Supplice du trésorier de son prédécesseur. 297
Philippe VI cède la Navarre à un de ses concurrents, Philippe d'Évreux. 298
L'autre concurrent, Édouard III, gouverné par sa mère Isabelle, est occupé en Angleterre. 299
Isabelle proteste cependant pour conserver ses droits. . . . 300
Philippe prend à tâche de plaire aux grands et aux princes étrangers. 301
29 mai. Jour du sacre. Le comte de Flandre demande les secours de Philippe. . . . . *ib.*
Philippe convoque la noblesse au 22 juillet, pour marcher contre les Flamands. 303
Les Flamands, abandonnés par les Gantois, attendent les Français à Cassel. . . . . *ib.*
23 août. Les Flamands attaquent les Français dans leur camp à Cassel; leur défaite. 304
Supplices des Flamands conseillés par Philippe, ordonnés par le comte de Flandre. 306
1329. 6 juin. Édouard III rend hommage à Amiens. 307
Philippe d'Évreux visite le royaume de Navarre, et revient à la cour de France. . . . . *ib.*
Aucun des souverains de l'Europe n'est en position de menacer Philippe. 308
Ignorance de Philippe en administration; décri des monnaies. . 309
Lutte entre les tribunaux civils et ecclésiastiques. 310
Philippe veut rendre de la vigueur à l'Inquisition; caractère de Jean XXII. 312
Lutte de Jean XXII avec un anti-pape soutenu par de nombreux adhérents. 313
Discussion sur la succession de Savoie, déférée à la ligne masculine. . . . . *ib.*
Et sur celle du comté d'Artois déférée à la ligne féminine. . . 314
1330. Procès de Robert d'Artois, comte de Beaumont; faveur dont il avait joui. 315
On l'accuse d'avoir produit de faux témoins et des pièces fausses. 317
1331. Ses prétendus complices arrêtés et envoyés au supplice . . . 318
1332. Il se retire à Bruxelles, et est condamné au bannissement. . . *ib.*

Digitized by Google

1330. Nouvelles ordonnances sur les monnaies, et pour fixer le prix de chaque chose. . . . . *Page.* 319
25 août. L'anti-pape, livré au pape, fait abjuration. Philippe VI à Avignon. 320
Jean de Bohême en Italie; surprise de Saintes par le comte d'Alençon. 321
1331. Nouvelles négociations avec l'Angleterre; entrevue de Philippe avec Édouard III. 322
19 octobre. Édouard III fait enfermer sa mère, Isabelle, et fait périr son amant. 323
Édouard III tourne son ambition vers l'Écosse; David Bruce et Édouard Baillol. 324
Abaissement de la maison d'Artois, prison de la comtesse de Foix; soulèvement en Franche-Comté. 325
Abolition des dettes des seigneurs; droits de commune supprimés. 326
Philippe VI prétend à être bon chevalier : influence des romans de chevalerie. 327
Il demande au pape de faire prêcher une croisade contre les Maures de Grenade. 328
Le pape accusé d'hérésie sur la vision béatifique. 329

CHAPITRE II. *Magnificence de Philippe de Valois; il veut commander une croisade, détrôner l'Empereur, chasser les Anglais d'Aquitaine. La guerre d'Écosse, les négociations de Bretagne; les troubles de Flandre l'aliènent toujours plus d'Édouard III; la guerre est enfin déclarée entre la France et l'Angleterre.* — 1332-1337. 330

1332. Philippe cher à la noblesse par sa magnificence. . . . . . *ib.*
Il considère le pouvoir absolu comme une partie de sa pompe royale. 331
Fêtes pour le mariage et la chevalerie de Jean, fils du roi; serment que lui fait la noblesse. 332
Mesures fiscales; monopole des laines de Languedoc établi, puis supprimé. 333
Conditions demandées au pape par Philippe pour la croisade. . 334
Guerre d'Édouard en Écosse, qui excite le mécontentement de Philippe. 335
1333. Philippe destine des secours à Berwick, assiégé par Édouard, et ne peut empêcher sa prise. 336
Philippe alarmé en apprenant que Robert d'Artois recourait aux magiciens contre lui. 337
Robert, accusé d'avoir fait un *voult* pour faire périr le fils du roi. 338
Robert, en apprenant l'arrestation de ses complices, s'enfuit en Angleterre. 339
Fin juillet. Humbert II succède à Guigue VIII, dans la souveraineté du Dauphiné. . . . . *ib.*
Concessions de Jean XXII à Philippe pour la croisade; nouvelles exactions. 340
La Sorbonne soupçonne Jean XXII d'hérésie; Philippe le menace. 341

1334. Rétractation de Jean XXII, sur la vision béatifique ; sa mort le 4 décembre. . . . . *Page.* 342
Avarice de Jean XXII ; immense trésor qu'il avait amassé. . . 343
20 décembre. Élection fortuite de Benoît XII. 344
Négociation de Philippe avec le duc de Bretagne, pour se faire céder par un échange ce duché. 345
1335. Édouard attaque de nouveau l'Écosse ; lâche condescendance de son protégé Baillol. 346
Benoît XII engage Philippe à offrir sa médiation aux rois d'Angleterre et d'Écosse. 348
Philippe s'oppose à la réconciliation de Louis de Bavière avec l'Église. 349
1336. Pélerinage de Philippe à Avignon, pour raffermir le pape dans ses intérêts. 350
Philippe annonce son prochain départ pour la croisade ; mais il empêche de nouveau la paix de l'Empire. 351
Le pape déclare ne pouvoir réconcilier à l'Église un ennemi du roi de France. 352
Nouvelles causes de querelle entre Édouard et Philippe en Écosse et en Aquitaine. 353
Préparatifs de guerre d'Édouard, tout en évitant encore d'accuser Philippe. 354
Le comte de Flandre fait arrêter les Anglais commerçant en Flandre. Mécontentement de ses sujets. 355
Nouvelles négociations par l'entremise du pape ; elles échouent. *ib.*
Philippe somme Édouard de lui livrer Robert. Édouard n'en tient pas compte. 356
1337. Philippe, pour s'assurer de la Bretagne, en fait épouser l'héritière à Charles de Blois. 358
Édouard cherche des alliés et des ennemis de la France dans la Basse-Allemagne. 359
Il négocie avec les bourgeois de Flandre. Pouvoir de Jacques Arteveld à Gand. 360
Arteveld demande au roi d'Angleterre de prendre le titre de roi de France. 362
Les hostilités commencent entre les Anglais et les Français. . . 363
21 août. Édouard déclare la guerre ; Philippe ne fait aucune déclaration. . . . . *ib.*
10 novembre. Les Anglais prennent d'assaut, pillent et brûlent Cadsand. 364

CHAPITRE III. *Édouard se détermine à attaquer la France du côté des Pays-Bas. Son entrevue avec l'empereur Louis IV. Lenteur et manque de zèle de ses alliés. Son entrée dans le Vermandois. Les armées en présence sans combattre. Défaite de la flotte française à l'Écluse. Siége de Tournay. Trève de six mois.*— 1338-1340. 366

1338. Il n'y avait point eu jusqu'alors de haine héréditaire entre la France et l'Angleterre. . . . . *ib.*

Digitized by Google

La guerre de succession, par sa longueur, donne naissance à ce sentiment. . . . . *Page*. 367
La prétention d'Édouard III aurait dû être indifférente aux Anglais, offensante pour la France. 368
Au contraire les Anglais la soutinrent avec passion, les Français la repoussèrent avec indifférence. . . . . *ib.*
Les rois avaient pris à tâche en France d'étouffer tout sentiment national. 369
L'Angleterre plus riche que la France en monuments historiques sur cette époque. 370
Nouveaux efforts du pape Benoît XII pour réconcilier les deux rois. *ib.*
Préparatifs de guerre d'une et d'autre part. 371
Réglement sur la solde des gens de guerre ; retards qu'éprouvent les armements. 373
22 juillet. Édouard III débarque à Anvers ; froideur de ses alliés des Pays-Bas. . . . . *ib.*
Efforts du comte de Flandre pour détacher les Flamands de l'Angleterre. 374
Édouard réduit à s'adresser à Louis de Bavière. État de l'Allemagne. 375
3 septembre. Diète de Coblentz ; conférence publique de Louis de Bavière et d'Édouard. 376
12 octobre. Édouard, nommé vicaire de l'Empire, préside une diète des Pays-Bas. 378
Philippe, voyant qu'il ne serait pas attaqué, congédie l'armée assemblée à Amiens. . . . . *ib.*
1339. Philippe rassemble de l'argent ; il altère les monnaies. . . . 379
Il intrigue à la cour du pape, pour qu'elle intimide l'Empereur. 380
Les Allemands veulent maintenir leur indépendance ; ils sont trahis par la faiblesse de Louis. . . . . *ib.*
Jean de Bohême, à la diète de Francfort, regagne la confiance de l'Empereur. 381
L'Empereur, au lieu d'attaquer la France, se dirige vers l'Italie, et est arrêté au passage. . . . . *ib.*
Flotte de Philippe ; elle pille et brûle Southampton. 383
Septembre. Édouard III vient attaquer le Cambresis ; ravages de son armée. *ib.*
25 septembre. Il entre dans la Picardie et s'avance jusqu'à l'Oise. 385
23 octobre. Les deux armées en présence se préparent à la bataille à Buiron-Fosse 386
Chevaliers du Lièvre. Philippe renonce à livrer bataille . . . 387
Retraite d'Édouard ; inutilité de ses deux campagnes en Flandre. *ib.*
Efforts d'Arteveld pour faire reconnaître les libertés des Flamands par Philippe. 389
1340. 28 janvier. Traité d'Édouard avec les Flamands, qui le reconnaissent pour roi de France 390
Mi-février. Édouard retourne en Angleterre ; les Français ravagent les Pays-Bas 391

Digitized by Google

Irritation du comte de Hainaut, il déclare la guerre à la France. P. 391
Le duc Jean de Normandie rassemble une armée pour ravager le Hainaut 392
Les Flamands excommuniés sur la demande de Philippe . . . 393
Première mention de canons et bombardes à la défense du Quesnoy. 394
Les deux armées du duc de Normandie et du comte de Hainaut en présence à Thun-l'Évêque. . . . . ib.
24 juin. Édouard, revenant d'Angleterre, défait la flotte française à l'Écluse 396
A cette nouvelle les deux armées qui étaient en Flandre se retirent sans combat. . . . . ib.
23 juillet. Édouard vient mettre le siége devant Tournay avec une nombreuse armée. 397
Avantages que remporte Philippe sur d'autres théâtres de la guerre. Lenteur du siége de Tournay 398
Échec de Robert d'Artois à Saint-Omer. Les Flamands quittent leur camp à Tournay 399
Les deux rois désirent la paix. Jeanne de Valois fait accepter sa médiation. 400
25 septembre. Un armistice de six mois est signé à Espléchin. . ib.
Les deux rois licencient leurs armées, et retournent dans leurs capitales. 401

Chapitre IV. *Prolongation de l'armistice. Guerre pour la succession de Bretagne, à laquelle Philippe et Édouard prennent part. Trêve de Malestroit. Négociation pour l'achat du Dauphiné. Détresse du roi de Majorque. Désordre des finances en France. Supplice de plusieurs seigneurs. Administration intérieure.* — 1341-1344 403

1341. Espoir des peuples que la trêve se prolongerait, en raison de l'inutilité de la guerre . . . . ib.
La cruauté des soldats forçait les peuples à s'intéresser à la cause nationale. 404
Philippe VI charge la comtesse de Hainaut, sa sœur, de le réconcilier à Louis de Bavière 405
Louis révoque le vicariat de l'Empire, qu'il avait donné à Édouard, mais ne peut obtenir l'absolution du pape. . . . . . . ib.
L'armistice entre Édouard et Philippe prolongé jusqu'au 24 juin 1342. 406
30 avril. Mort de Jean III, duc de Bretagne; sa succession disputée entre son frère et sa nièce. 407
Son frère Jean, comte de Montfort, s'empare de presque toute la Bretagne. 408
Le mari de sa nièce, Charles de Blois, recourt aux tribunaux de Philippe VI. 409
7 septembre. Arrêt de Conflans en faveur de Charles de Blois contre Montfort. 410

Digitized by Google

24 septembre. Édouard III donne à Montfort le comté de Richmond. . . . . *Page.* 410
Charles de Blois, accompagné par beaucoup de seigneurs, s'approche de Nantes. 411
1er novembre. Le comte de Montfort, arrêté en trahison, est enfermé à la tour du Louvre. 412
La comtesse Marguerite, sa femme, se met à la tête de son parti, et s'enferme à Hennebon. 413
1342. 24 janvier. Édouard III veut envahir l'Écosse, mais il n'obtient aucun succès. . . . . *ib.*
25 avril. Mort de Benoît XII. Succession de Clément VI, créature de la France. 414
Clément VI excommunie les Flamands, qui s'étaient brouillés de nouveau avec leur comte. 415
Mi-mai. Charles de Blois, avec l'aide des Français, s'empare de Rennes. 416
Il vient assiéger Hennebon, où la comtesse attend les secours des Anglais. 417
Vaillante sortie de la comtesse, qui brûle le camp des Français. *ib.*
Gaultier de Mauny amène le secours anglais à la comtesse, au moment où elle allait se rendre. 419
Les Français forcés de lever le siége de Hennebon. . . . 420
Cruauté des soldats, soulèvement des paysans, défaite de Louis d'Espagne à Kemperlé. . . . . *ib.*
Louis d'Espagne veut faire périr deux prisonniers, que Mauny lui enlève pendant son dîner. 421
20 août. La trève expire. Édouard déterminé à passer lui-même en Bretagne. 423
Robert d'Artois le précède en Bretagne, et s'empare de Vannes. 424
Vannes reprise au bout de peu de jours par les sires de Clisson et de Léon : double pillage. 425
Mi-novembre. Robert d'Artois, blessé à Vannes, vient mourir à Londres. . . . . *ib.*
5 octobre. Édouard III passe en Bretagne et assiége Vannes, Rennes et Nantes. 426
L'armée française le force à se replier sur Vannes, où elle reste en présence de l'ennemi. 427
1343. 19 janvier. Trève de Malestroit, causée par les souffrances des deux armées. . . . . *ib.*
1342. 26 juin. Ordonnance pour falsifier d'un cinquième les monnaies. 428
Jacques II, roi de Majorque, se brouille en même temps avec les rois de France et d'Aragon. . . . . *ib.*
1343. 23 avril. Premier contrat d'Humbert II pour vendre le Dauphiné à la France. 430
Il veut revenir de ce marché, et offre le Dauphiné à Jeanne, reine de Naples. . . . . *ib.*

Digitized by Google

25 mai. Le roi d'Aragon débarque à Majorque et en chasse Jacques II. . . . . *Page.* 431
Fin septembre. Gaston de Foix et Philippe roi de Navarre meurent dans une campagne contre les Maures. 433
1344. 29 mars. Le roi d'Aragon confisque tous les États du roi de Majorque, qui se retire à Montpellier. . . . . *ib.*
1343. 20 mars. Philippe VI établit pour la première fois la gabelle sur le sel. 434
Août. Assemblée des États, pour établir en France l'*alcavala* à l'imitation de l'Espagne. 435
22 août. Décri des monnaies, réduites successivement au cinquième de leur valeur. 436
12 septembre. Ordre aux fermiers de vendre leurs blés malgré le décri des monnaies. 437
Supplice d'Olivier de Clisson, et de quatorze chevaliers de Bretagne, sans cause connue. 438
1344. Veille de Pâques. Supplice de trois chevaliers normands, sans procédure et sans cause. . . . . *ib.*
Vengeance de la veuve de Clisson, qui confie son fils à la comtesse de Montfort. 439
Charles de Blois surprend Quimper pendant la trêve, massacres qu'il ordonne. 440
15 novembre. Louis d'Espagne nommé par le pape roi des îles Fortunées. 441
Édouard irrité des supplices des Bretons, Philippe lui répond qu'ils avaient violé la trêve. . . . . *ib.*
Ordonnances de Philippe pour limiter ses propres dons, pour rétablir les priviléges des foires de Champagne. 443
Décembre. Sage ordonnance de Philippe VI sur les appels au parlement. *ib.*

Chapitre V. *Renouvellement de la guerre. Succès des Anglais en Guyenne. Mort de Jean de Montfort en Bretagne, de Jacques d'Arteveld en Flandre, du comte de Hainaut en Frise. Le dauphin de Viennois se met à la tête d'une croisade. États-Généraux. Siége d'Aiguillon. Campagne d'Édouard III en Normandie. Défaite des Français à Crécy.* — 1345-1346. 445

1345. Animosité croissante entre les deux nations; pauvreté des deux rois. 446
24 avril. Édouard déclare la trêve rompue; il en avertit le pape. *ib.*
20 mai, 13 juin. Jean de Montfort et Godefroi de Harcourt font hommage à Édouard. 447
Mi-juillet. Le comte de Derby débarque en Gascogne; sa campagne en Périgord. 448
21 août. Derby attaque Bergerac et s'en rend maître le 24. . . 449
Il prend un grand nombre de petites places, chassant devant lui Lille-Jourdain. 450
Lille-Jourdain pour prendre sa revanche assiége Auberoche. . . 451

Digitized by Google

23 octobre. Il s'y laisse prendre par Derby, avec beaucoup de noblesse du Languedoc. . . . . *Page.* 452
Derby pousse ses conquêtes jusqu'à Angoulême ; son humanité. *ib.*
26 septembre. Mort de Jean de Montfort à Hennebon, qui ralentit la guerre en Bretagne. 453
3 juillet. Édouard III s'embarque, et entre dans le port de l'Écluse avec sa flotte. . . . . *ib.*
Embarras d'Arteveld pour concilier les Flamands, qui se disputent des monopoles. 454
Arteveld veut transporter au prince de Galles la souveraineté de la Flandre. 454
19 juillet. Ses ennemis excitent le peuple de Gand contre lui, et le tuent à son retour de l'Écluse. 455
26 juillet. Édouard quitte la Flandre et retourne en Angleterre ; les Flamands l'assurent de leur constance. 456
26 septembre. Le comte de Hainaut tué par les Frisons révoltés ; sa succession passe à Guillaume de Bavière. 457
Le dauphin de Viennois ayant assuré son héritage au petit-fils de Philippe, se croise contre les Turcs. 458
2 septembre. Il s'embarque à Marseille pour Négrepont. Il n'a aucun succès dans le Levant. 459
1346. 2 février. Assemblée des États de la Langue d'Oïl à Paris ; promesses que leur fait le roi. 460
17 février. Assemblée des États du Languedoc à Toulouse ; bouleversement des monnaies. 461
Les deux armées du nord et du midi réunies à Toulouse sous les ordres du duc de Normandie. 462
Il reprend Angoulême et plusieurs places, qu'il traite avec cruauté. *ib.*
Fin d'avril. Il entreprend le siége d'Aiguillon ; vaillante résistance des Anglais. 463
2 juillet. Édouard s'embarque avec une belle armée ; il prend terre le 12 à la Hogue. 464
26 juillet. Il arrive devant Caen, après avoir ravagé partie de la Normandie. 465
Prise et pillage de Caen ; traité des Normands avec Philippe pour reconquérir l'Angleterre. 466
Édouard donne l'ordre de massacrer tous les ...bitants de Caen, puis le révoque. . . . . *ib.*
13 août. Édouard arrive à Poissy en remontant la Seine ; il ravage les environs de Paris. 467
Charles IV nommé roi des Romains par les intrigues du pape, puis vaincu par Louis de Bavière. 469
7 août. Entrée en France du roi de Bohême et de son fils Charles IV roi des Romains. 470
Philippe, avec ses auxiliaires allemands, quitte Paris pour Saint-Denis. 471

Digitized by Google

16 août. Édouard passe la Seine à Poissy et veut se retirer par la Picardie . . . . *Page*. 472
24 août. Il passe la Somme à Blanchetache, poursuivi par Philippe avec une armée supérieure. 473
25 août. Il s'établit à Crécy en Ponthieu, déterminé à y attendre les Français. 474
26 août. Ses préparatifs pour la bataille; approche de Philippe. 475
La bataille commence après midi, sans ordre, par une bravade des grands seigneurs. . . . . *ib.*
Les Génois, chargés de commencer l'attaque, mis par la pluie hors d'état de combattre. 476
Philippe donne ordre de les tuer tous; confusion où cette boucherie jette l'armée. 477
Le roi Jean de Bohême charge en aveugle les Anglais, et se fait tuer 478
Désordre croissant de l'armée française; mort de beaucoup de seigneurs. 479
Perte complète de la bataille; Philippe se retire à Paris, Édouard marche sur Calais 480

Chapitre VI. *Le Poitou abandonné aux ravages des Anglais. Édits fiscaux. Négociations avec le comte de Flandre. Captivité de Charles de Blois. Siége et prise de Calais. Trêve, peste. Achat de Montpellier. Cession définitive du Dauphiné. Nouveau mariage et Mort de Philippe VI.* — 1346-1350 482

1346. Danger d'Édouard, avant la bataille de Crécy; il en est sauvé par la férocité de Philippe. . . . . *ib.*
Édouard, dans toute la guerre, en appelle à l'opinion publique des Anglais. 483
Philippe silencieux dans l'infortune comme dans la prospérité. 484
Nécessité où étaient les bourgeois de se défendre lors même qu'ils ne prenaient aucun intérêt à la guerre. 485
3 septembre. Édouard III investit Calais, et se prépare à passer l'hiver devant ses murs. . . . . *ib.*
L'armée française rappelée du siége d'Aiguillon; Philippe, héritier de Bourgogne, y est tué. 486
Gaultier de Mauny arrêté comme il traversait la France muni d'un sauf-conduit. 487
Philippe licencie ses deux armées; Derby envahit l'Agénois, puis le Poitou. . . . . *ib.*
17 octobre. Défaite de David Bruce près de Durham; il demeure prisonnier des Anglais. 488
1347. Nouvelles altérations des monnaies; la gabelle rendue plus sévère. 489
12 février. Arrestation de tous les marchands italiens; subsides arrachés au clergé. 490
Édouard veut marier une de ses filles avec Louis II comte de Flandre. 491

Digitized by Google

28 mars. Louis II s'échappe de Gand pour éviter ce mariage, et se réfugie à Paris. . . . . *Page*. 492
18 juin. Charles de Blois surpris et fait prisonnier près de la Roche-de-Rien. 493
Calais, resserré, commence à manquer de vivres; difficulté de Philippe à rassembler une armée. 495
Mi-juillet. Philippe s'approche de Calais; il demande en vain passage aux Flamands. . . . . *ib.*
1347. 27 juillet. Philippe, arrivé en vue de Calais, ne peut forcer le passage et se retire. 496
Les bourgeois de Calais demandent à se rendre; proposition cruelle d'Édouard 497
Dévoûment de six bourgeois de Calais; ils s'offrent à la mort pour leurs concitoyens. 498
Édouard finit par accorder leur grâce à sa femme 499
Il distribue toutes les propriétés dans Calais à de nouveaux habitants; il y rappelle Saint-Pierre, un des six bourgeois . . . 500
Épuisement des deux rois; le 28 septembre ils signent une trève. 501
Révolutions simultanées dans le reste de l'Europe; Colas de Rienzo à Rome. 502
1348. 15 janvier. Jeanne de Naples, fuyant devant les Hongrois, arrive en Provence. . . . . *ib.*
19 juin. Elle vend la souveraineté d'Avignon au pape, pour 80,000 florins. 503
1347. 11 octobre. Mort de l'Empereur Louis de Bavière. Privilége de l'union aboli en Aragon 504
1348. Terrible peste, nommée peste de Florence; ses ravages en France. 505
Elle y enlève près du tiers des habitants 506
Cruauté du peuple excitée par le malheur; persécution des juifs. 507
Sévérité de Philippe contre les blasphémateurs; nouveaux bouleversements des monnaies. . . . . *ib.*
Brigandages encouragés pendant la trève. Souffrances des peuples. 508
7 janvier. La couronne impériale offerte à Édouard III, qui la refuse. 509
1348. Frédéric-le-Sévère, puis Gonthier de Schwartzbourg, nommés par les électeurs. 510
1349. 14 juin. Gonthier meurt empoisonné; Charles IV reconnu par l'Empire entier. 511
Réconciliation de Louis de Flandre avec ses peuples; supplices nombreux qu'il ordonne. . . . . *ib.*
Progrès de la peste; mort de beaucoup de reines et de princesses. 512
18 avril. Philippe achète Montpellier et Lattes; fin du royaume de Majorque. 513
Retour du Dauphin de Viennois en Europe; ses nouvelles extravagances. 514
16 juillet. Il cède entre-vifs le Dauphiné au petit-fils du roi et entre dans les ordres. 515

Digitized by Google

Mutations continuelles des monnaies ; vente des offices de judicature. . . . . *Page.* 316
Pénitents condamnés et repoussés de vive force. 317
1350. 1er janvier. Tentative pour surprendre Calais déjouée par Édouard III. 318
La peste en Angleterre. La trêve est prolongée. 319
19 janvier. Second mariage de Philippe VI avec Blanche de Navarre. . . . . *ib.*
Autres mariages de princes ; exactions sur le peuple pour en couvrir les dépenses. 320
22 août. Mort du roi, conséquence de ses excès. 321

FIN DE LA TABLE DU SIXIÈME VOLUME.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

4900653

JUN 16 '75 H

Library
3 2044 105 561 823

Digitized by Google